



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23079-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46

Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

**DEL23/079 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
22 MARS 2023**

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 dont les dispositions précisent le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal,

Considérant que le Conseil communautaire s'est réuni le 22 mars 2023 et que le procès-verbal a été rédigé,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire en date du 22 mars 2023, ci-annexé.

La secrétaire de séance,



Mélanie CHAUVET

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZON
Sologne Berry

François DUMON



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

22 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mars à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire dûment convoqué le seize mars deux mille vingt-trois s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Zitony HARKET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Stéphane SOUBIE, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Corinne OLLIVIER, Frédéric DUPIN, Boris RENE, Fabien BERNAGOUT, Mélanie CHAUVET, Toufik DRIF, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Philippe FOURNIE,

Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Céline MILLERIOUX, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Cécile CHANGEUX, Yann GODARD

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU, Philippe BULTEAU,

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de St-Georges-sur-la-Prée**

Jean-Marc DUGUET pouvoir à Corinne OLLIVIER

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU pouvoir à François DUMON
 Djamila KAOUES pouvoir à Thibault LHONNEUR
 Hayate DADSI pouvoir à Frédéric DUPIN
 Maryvonne ROUX pouvoir à Franck MICHOUX
 Laurent DESNOUES pouvoir à Cécile CHANGEUX

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY pouvoir à Marie-Pierre CASSARD
 Pascale DEGUIN

Départs en cours de séance :

Mélanie CHAUVET départ après le rapport DEL23/054 - pouvoir à Delphine PIETU

Sylvie SEGRET-DESCROIX départ après le rapport DEL23/060 - pouvoir à Fabien BERNAGOUT

Monsieur le Président ouvre la séance et vérifie que le quorum est atteint. Monsieur Zitony HARKET, est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

N°	INTITULE DE LA DELIBERATION	RAPPORTEUR
	INSTALLATION DE MADAME GAËLLE CORNOT EN QUALITE DE CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE	Le Président
DEL23/024	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2023	Le Président
DEL23/025	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Président
DEL23/026	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Président
DEL23/027	FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY BUDGET PRINCIPAL	Le Président
DEL23/028	FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2023	Le Président
DEL23/029	FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES	Le Président
DEL23/030	FINANCES - BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES - BUDGET PRIMITIF 2023	Le Président
DEL23/031	FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES	Le Président
DEL23/032	FINANCES - BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES - BUDGET PRIMITIF 2023	Le Président
DEL23/033	FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – BUDGET ANNEXE DU SPANC	Le Président
DEL23/034	FINANCES - BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - BUDGET PRIMITIF 2023	Le Président
DEL23/035	FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – BUDGET ANNEXE GEMAPI (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS)	Le Président
DEL23/036	FINANCES - BUDGET ANNEXE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) - BUDGET PRIMITIF 2023	Le Président
DEL23/037	FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS (CREANCES IRRECOUVRABLES OU CREANCES ETEINTES) ET REPRISE DE PROVISIONS CONSTATEES	Le Président
DEL23/038	FINANCES - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES - CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS (CREANCES IRRECOUVRABLES OU CREANCES ETEINTES) ET REPRISE DE PROVISIONS CONSTATEES	Le Président
DEL23/039	FINANCES - BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES - CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS (CREANCES IRRECOUVRABLES OU CREANCES ETEINTES) ET REPRISE DE PROVISIONS CONSTATEES	Le Président
DEL23/040	FINANCES - BUDGET ANNEXE SPANC - CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS (CREANCES IRRECOUVRABLES OU CREANCES ETEINTES) ET REPRISE DE PROVISIONS CONSTATEES	Le Président

DEL23/041	FINANCES - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – VOTE ET NOTIFICATION DES TAUX 2023	Le Président
DEL23/042	FINANCES – VOTE ET NOTIFICATION DES TAUX DE LA TAXE SUR LE FONCIER BATI ET DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON BATI POUR 2023	Le Président
DEL23/043	FINANCES – VOTE ET NOTIFICATION DES TAUX DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLES NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE	Le Président
DEL23/044	FINANCES - FIXATION ET NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES 2023	Le Président
DEL23/045	FINANCES - FINANCEMENT DE LA COMPETENCE GEMAPI (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA PREVENTION DES INONDATIONS) . DETERMINATION ET NOTIFICATION DU PRODUIT 2023 DE LA TAXE GEMAPI SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY	Le Président
DEL23/046	FINANCES - TRAVAUX DE VOIRIE 2023 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA VILLE DE VIERZON A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY	Le Président
DEL23/047	FINANCES - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA VILLE DE VIERZON A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY	Le Président
DEL23/048	SEM TERRITOIRES DEVELOPPEMENT – MODIFICATION DU CAPITAL	Le Président
DEL23/049	URBANISME – MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MASSAY SUR LA ZONE D'URBANISATION FUTURE DES FOURS	Le Président
DEL23/050	URBANISME - AVIS DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE LA SOCIETE VIRTUO VIERZON SARL POUR L'EXPLOITATION D'UN BATIMENT LOGISTIQUE SUR LA COMMUNE DE VIERZON	Le Président
DEL23/051	CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL DE VIERZON – ELECTION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY-MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL20/163 DU 16 JUILLET 2020	Le Président
DEL23/052	TOURISME ET CONGRES – ESCALE A THENIOUX - FIXATION DE LA REDEVANCE AU TITRE DE L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE	Jacques TORU
DEL23/053	TOURISME ET CONGRES – SITE QUAI DU BASSIN A VIERZON – FIXATION DE LA REDEVANCE AU TITRE DE L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE	Jacques TORU
DEL23/054	TOURISME & CONGRES – CAMPING INTERCOMMUNAL A GRAÇAY – FIXATION DES TARIFS HT DES REDEVANCES JOURNALIERES, LOCATIONS ET SERVICES APPLICABLES A COMPTER DU 31 MARS 2023	Jacques TORU
DEL23/055	TOURISME & CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – AIRE DE CAMPING-CAR A VIERZON – REDEVANCES HT APPLICABLES A COMPTER DU 1 ^{ER} AVRIL 2023	Jacques TORU
DEL23/056	TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ACCES AU SERVICE ABRI VELO SECURISE QUAI DU BASSIN A VIERZON - FIXATION DES REDEVANCES HT APPLICABLES A COMPTER DU 1 ^{ER} AVRIL 2023	Jacques TORU
DEL23/057	TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME - ADHESION AU PASS PRO TOURISME BERRY PROVINCE	Jacques TORU
DEL23/058	TOURISME ET CONGRES - SCIC DE LA GRANDE GARENNE – ADHESION ET SOUSCRIPTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	Jacques TORU
DEL23/059	TOURISME ET CONGRES – OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - BUDGET TOURISME ET CONGRES – EXERCICE 2023	Jacques TORU
DEL23/060	TOURISME ET CONGRES – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU GOLF A VIERZON	Jacques TORU
DEL23/061	RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT À TEMPS COMPLET DE DIRECTEUR/TRICE DE L'ENVIRONNEMENT -	Laure GRENIER-RIGNOUX
DEL23/062	RESSOURCES HUMAINES – OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2023 A L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE VIERZON	Laure GRENIER-RIGNOUX
DEL23/063	RESSOURCES HUMAINES – OCTROI D'UNE SUBVENTION AU COSC (COMITE DES ŒUVRES SOCIALES ET CULTURELLES) DE LA VILLE DE VIERZON	Laure GRENIER-RIGNOUX
DEL23/064	CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2023 – APPUI A LA CREATION/REPRISE D'ENTREPRISE SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE VIERZON - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ANNA BGE CHER	Frédéric DUPIN

DEL23/065	CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2023 - MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS CREATRICES DE LIEN SOCIAL ET PROFESSIONNELLES A DESTINATION DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE VIERZON - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ASER (ASSOCIATION SOLIDARITES EMPLOIS RURAUX)	Frédéric DUPIN
DEL23/066	CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2023 – MOBILISATION VERS L'EMPLOI DES FEMMES DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE VIERZON - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CIDFF (CENTRE D'INFORMATION DU DROIT DES FEMMES ET DES FAMILLES)	Frédéric DUPIN
DEL23/067	CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2023 – ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VULNERABLES VERS L'ACCES A L'EMPLOI - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LAASSO (LIEN ASSOCIATIF POUR FACILITER L'ACCES AUX SOINS)	Frédéric DUPIN
DEL23/068	CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2023 - ACCOMPAGNEMENT VERS LA CREATION D'ENTREPRISE DANS UN ESPACE TEST SECURISE - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION OREC 18 (ORGANISATION RESSOURCES EMPLOI COMPETENCES 18)	Frédéric DUPIN
DEL23/069	ASSOCIATION INITIATIVE CHER – OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2023	Frédéric DUPIN
DEL23/070	PCAET – (PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL) - AVIS AU TITRE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE – PROJET PHOTOVOLTAÏQUE « LA GRANDE PERRIERE » A MERY SUR CHER (18100)	Djamila KAOUES
DEL23/071	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CADRE D'INTERVENTION POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « FONDS PARTENARIAL ECONOMIE DE PROXIMITE ET DU CAP ECONOMIE DE PROXIMITE »	Boris RENE
DEL23/072	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU FONDS PARTENARIAL ECONOMIE DE PROXIMITE	Boris RENE
DEL23/073	SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - TARIFS DES REDEVANCES POUR L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS GROUPEES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES FORGES ET DE LA GAITE SUR LA COMMUNE DE THENIOUX	Zitony HARKET
DEL23/074	DISPOSITIF CAMPUS CONNECTE – OCTROI D'UNE SUBVENTION DEFONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DE GESTION DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS DU CENTRE ' (AG-CNAM-CENTRE)	Fabien BERNAGOUT
DEL23/075	DISPOSITIF CAMPUS CONNECTE – CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA FONDATION INSA CENTRE-VAL DE LOIRE	Fabien BERNAGOUT
DEL23/076	VIE ASSOCIATIVE – OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2023	Amanda GRIMONT
DEL23/077	BATIMENTS ADMINISTRATIFS, SPORTIFS ET CULTURELS – FIXATION DES REDEVANCES – EXPLOITATION DE LA BUVETTE DU CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL A GRACAY – SAISON 2023 A 2026	Fabien MATHIEU
	QUESTIONS DIVERSES	

**INSTALLATION DE MADAME GAËLLE CORNOT EN QUALITE DE CONSEILLERE
COMMUNAUTAIRE**

Le Président,

Madame Chantal BERGER, ayant démissionné de ses fonctions de conseillère municipale de la Commune de Massay conduisant concomitamment, en application de l'article L.273-5 du Code électoral, à la fin du mandat de conseillère communautaire, je procède à l'installation de l'élue suivant l'ordre du tableau des élections de la Commune de Massay, conformément à l'article L273-10 du même Code. Il s'agit de Madame Gaëlle CORNOT.

Je déclare Madame Gaëlle CORNOT installée dans ses fonctions de conseillère communautaire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Monsieur le Président suspend la séance du Conseil communautaire et donne la parole aux responsables des syndicats afin qu'ils s'expriment sur la réforme de la retraite.

Corinne OLLIVIER

Je suis solidaire avec les syndicats et pense que tous les maires devraient fermer les mairies afin de soutenir les syndicats et manifestants contre la réforme des retraites.

Franck MICHOUX

Il serait également intéressant de manifester avec les écharpes de maires et adjoints.

Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil.

Intervention liminaire

Chers(es) Collègues,

Le budget 2023 sur lequel nous délibérons ce soir a été conçu dans le cadre de notre projet de territoire que nous avons bâti ensemble.

Il répond à plusieurs objectifs primordiaux auxquels nous sommes confrontés : en premier lieu poursuivre notre développement économique, créateur d'emplois et ancrer sur notre bassin de vie de nouvelles formations supérieures.

Nous mettons ce programme en place dans un contexte de fortes tensions où le mouvement social, impulsé par les syndicats, est fortement mobilisé. D'ailleurs, il faut souligner la grande responsabilité de l'intersyndicale qui conduit ce mouvement dignement en lien avec nos concitoyens qui rejettent massivement cette réforme des retraites, malgré les multiples atteintes à la démocratie mises en œuvre par le Gouvernement qui ne tient pas compte de l'avis des élus au Sénat et à l'Assemblée Nationale en actionnant le 49.3. Il ne tient également pas compte de l'avis des syndicats. Ce mouvement n'est pas terminé. Aujourd'hui, le meilleur moyen est de redonner la parole au peuple par référendum afin qu'il puisse s'exprimer démocratiquement sur cette réforme des retraites.

J'en reviens au budget 2023.

Comme vous avez pu le constater lors de la préparation budgétaire, nous avons reçu tardivement, à savoir le 15 mars en fin d'après-midi, les éléments concernant nos recettes.

Les montants de la fraction de TVA qui compense la Taxe d'Habitation, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), les allocations compensatrices nous ont été notifiés tardivement. Par contre, nous n'avons toujours pas reçu d'informations concernant la manière dont sera compensée la suppression de la 1^{ère} part de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), ainsi que sur la recette pour les autres 50 % restants. Mais, j'y reviendrai lors de la présentation du budget 2023.

Comme je vous le disais tout à l'heure, notre budget nous permet de soutenir un niveau d'investissement important :

- le campus numérique qui sera inauguré au mois de juin,
- la sélection de la maîtrise d'œuvre pour les travaux du clos et couvert pour les 7 nefs restantes du B3 pour lesquels la DRAC et la Région nous ont d'ores et déjà assuré de leur soutien,
- les investissements et les installations de nouvelles entreprises notamment dans les zones d'activités à Saint-Georges sur la Prée, Vignoux sur Barangeon, Neuvy-sur-Barangeon et Massay.

En effet, plusieurs entreprises nous ont sollicités pour des implantations nouvelles ou pour l'extension de leurs activités à Genouilly, Neuvy sur Barangeon, Vignoux sur Barangeon, et Vierzon avec particulièrement l'installation de Virtu. C'est un nombre important de création d'emplois à la clé.

En effet, plusieurs centaines d'emplois sont annoncées, ce dont notre bassin a bien besoin, avec un taux de chômage de 10,4 %, encore trop important mais en baisse constante. Rappelons-nous qu'en 2018, il était de 13,8 %.

A noter aussi que le permis de construire concernant la station d'hydrogène Distri au Parc Technologique de Sologne a été délivré.

Une attention particulière aussi au développement du tourisme avec :

- l'aménagement des aires de camping-car à Neuvy sur Barangeon, Thénieux et Méry sur Cher,
- l'aménagement du site touristique du Quai du Bassin, en lien avec le Canal à vélo, un site qui sera totalement restructuré et renaturé,
- notre participation à la SCIC de VFF qui s'installe à la Grande Garenne à Neuvy sur Barangeon.

L'environnement avec :

- la poursuite de la modernisation de notre éclairage public avec le SDE 18,
- la mise en place de composteurs pour les bio-déchets, les colonnes pour la récupération du verre,
- des travaux d'économie d'énergie sur nos différents bâtiments,
- le PCAET poursuit son avancée. La prochaine étape sera la construction du programme d'actions, une restitution publique sera programmée à la rentrée 2023, puis suivra le processus d'approbation du PCAET pour une mise en œuvre dans le courant de l'année 2024,
- la poursuite du programme de voirie rurale ainsi que pour l'attribution d'un fonds de concours à la Ville de Vierzon,
- l'accompagnement des communes dans leurs investissements avec également un fonds de concours que nos recettes nous permettent de renouveler cette année.

Je ne reviens pas sur le PLUiH qui a fait l'objet de plusieurs réunions au début de ce mois de mars.

S'agissant de la prévention des inondations, nous allons solliciter la Banque des Territoires pour un prêt à long terme afin de réaliser les travaux étudiés et programmés par l'Etablissement Public Loire et estimés à 620 000 € par an sur quatre années en tenant compte des subventions obtenues.

Enfin, un point sur les déchets ménagers.

Une précision de taille : nous n'augmenterons pas la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) fixée actuellement à 12 %. Par contre, nous mettrons en place toutes les économies possibles. En 1^{er} lieu, en accélérant le tri sélectif et en favorisant les traitements des déchets ultimes par une autre méthode que l'enfouissement qui est lourdement pénalisé par la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). Nous en discutons avec nos prestataires. Enfin, comme nous l'avions annoncé avec Zitony HARKET, nous présenterons les éléments de mise en œuvre de la SEMOP au 2^{ème} semestre 2023.

Notre budget 2023 est sain et équilibré. Il permet de soutenir un haut niveau d'investissements publics qui entraînent souvent la mise en place d'investissements privés. Ce budget permet aussi de maintenir notre niveau de fonctionnement pour notre intercommunalité.

Nous poursuivons notre chemin pour mettre en place ce que nous avons prévu dans notre projet de territoire.

Je vous remercie de votre attention.

Thibault LHONNEUR

Absent du Conseil communautaire du 25 janvier 2023, ce n'est que ce soir que je souhaite rendre hommage à mon collègue Toufik DRIF qui, lors de ses vœux aux vierzonnais, se plaignait des cadeaux faits aux entreprises. Je ne sais pas s'il parlait des cadeaux faits par Emmanuel MACRON, mais je veux reprendre à mon compte ses propos, car en effet, il y a trop de cadeaux faits aux entreprises sans aucune contrepartie sociale, environnementale ou en termes de créations d'emplois locaux et on ne peut pas appliquer unilatéralement en local ce que l'on dénonce au national. En 2022, ce sont près de 70 000 € qui ont été donnés par le Conseil communautaire. Pour quels résultats ? A quelles conditions ? Mystère. Quoi qu'il en soit, la soupe est bonne. Tout le monde y vient et repart gavé de son petit chèque. Sans que l'on ne sache où va cet argent, à qui il profite et surtout pour quels résultats sur les créations ou maintien d'emplois, sur l'écologie et sur les hausses de salaires.

Et on repart pour 2023, avec cette même somme et sans doute plus quand on voit tout ce qui sera fait pour les entreprises qui intégreront le B3 et les écoles privées dont par exemple la très chère Algosup. Et pourquoi très chère ? Parce que 9 500 € déboursés par les étudiants par an et sur 3 ans soit 28 500 € pour un cycle complet d'études. On les voit bien là les enfants de smicards qui vont intégrer les bancs de cette école.

J'avais préparé un propos assez fourni sur Virtuo pour vous dire et vous redire toute l'absurdité du projet, les risques environnementaux irrémédiables que ce projet provoquera, l'inutilité sociale et économique aussi puisque, quel que soit le projet réalisé, les emplois coûteront plus à la collectivité qu'ils ne rapporteront.

Mais hier, au Conseil municipal, sur des arguments similaires, j'ai été pris à partie personnellement en me demandant de me justifier sur le niveau de salaire dans l'entreprise où je travaille. J'avoue aimer les divergences, quant, idée contre idée, le débat politique peut avoir lieu, que la confrontation existe. Mais des attaques personnelles, non. Je crois d'ailleurs que quand ce type d'arguments est utilisé, c'est que la raison de la conviction ne permet plus de dire autre chose pour défendre son projet et qu'il n'y a plus d'arguments cohérents. Car voyez-vous, il serait facile aussi pour moi de demander quel est le salaire des élus cumulards qui permettent d'envoyer au charbon des gosses de smicards pour effectuer des tâches que ni eux ni leurs gosses n'auront ou ne voudront jamais faire. Il serait facile pour moi aussi de m'interroger sur la pertinence d'un discours sur le travail de la part d'un élu qui la dernière fois qu'il a bossé dans une usine, on parlait encore en ancien franc. Bref, je pourrais utiliser, moi aussi, ces arguments bas de plafond pour défendre ma vision. Pour quelle finalité ? Contrairement à certains, moi, j'accepte assez facilement que l'on puisse avoir des avis différents et j'ose même penser que le lieu où ces avis doivent s'exprimer sont surtout ces assemblées où nous sommes élus.

Pour répondre aux inquiétudes vespérales de la majorité vierzonnaise, le niveau moyen de salaire de l'entreprise pour laquelle je ne suis que salarié est de 1766,41 € net. L'écart entre le plus haut et le plus petit salaire est de 1,8. J'espère que ces informations permettront à chacun de bien voir à quel point je suis légitime pour dénoncer le projet Virtuo, comme s'il y avait un lien entre ces deux informations. De combien cet écart de salaire est-il au sein de la Communauté de communes ? Je pense que si on gratte un peu, on arrivera facilement à trouver un écart beaucoup plus important, finalement, un écart pas très communiste dans l'esprit. Mais est-ce un argument que je peux utiliser pour dire à quel point je rejette Virtuo ? Non, je ne crois pas, je ne le souhaite pas. Par contre, puisque ce n'est pas la 1^{ère} fois que, pour me contredire, je suis ramené à ma condition familiale, je tiens ici à dénoncer cette mécanique intellectuelle qui consiste à placer sur le même pied d'égalité une assemblée qui fixe la loi et une entreprise, un individu, qui eux, ne peuvent que la subir. J'avoue être assez surpris que des gens de gauche pensent sincèrement que la responsabilité individuelle prévaut sur la responsabilité collective. Sans faire d'idéologie, je vous invite à vous replonger dans les écrits jamais assez lus, jamais assez maîtrisés de Bourdieu, Castel ou encore Marx.

Je referme cette longue parenthèse et je vous invite, chers collègues à voter contre Virtuo. Aussi, pour une raison simple qui vous concerne, l'artificialisation de Virtuo va s'intégrer au quota maximal et être une contrainte pour les futures artificialisations avec la loi ZAN. Vous, Maires de la ruralité qui projetez d'augmenter vos espaces fonciers et développer l'attractivité de vos communes rurales, Virtuo va venir empiéter sur le total disponible. Pas sûr du coup qu'il vous en reste beaucoup derrière pour vos communes. Réfléchissez-y, malgré tout.

Monsieur le Président, hier, vous vous êtes plaint de ne jamais avoir reçu nos contre-propositions pour l'emploi au projet Virtuo. Je vous remets ici ce document en main propre. Quant à moi, j'attends toujours une réponse pour la mise en place de contreparties sociales et écologiques concernant les aides aux entreprises. Sur demande, je l'enverrai avec plaisir aux membres de ce Conseil qui le désirent.

Avant de conclure, je voulais revenir sur l'absence de terrain dédié aux gens du voyage dans l'espace communautaire. Je vous ai posé la question, Monsieur le Président, à la suite de la venue de gitans à qui on a seulement proposé le parking de NOZ alors qu'il faisait très froid et que la proximité avec la route était dangereuse pour les enfants et les animaux d'élevage. De plus, cette cohabitation inattendue avec les gens qui faisaient leurs commissions provoquait des tensions qui ne permettent franchement pas d'accroître l'amour entre les peuples.

La loi nous oblige et notre appartenance politique nous engage. Nous devons impérativement proposer un terrain à la préfecture et devons revenir et participer aux réunions départementales qui ont lieu sur le sujet. Nous le devons aux gens de cette communauté trop souvent stigmatisée dans l'histoire. Depuis 2019, aucun terrain n'a été proposé par la Communauté de communes. Pire, aucun lien n'existe entre l'association départementale de référence et les services de la Communauté de communes. Je vous donnerai, Monsieur le Président, à l'issue de ce Conseil communautaire, leurs coordonnées afin que la prochaine fois, ils ne découvrent pas par hasard la présence de gens du voyage à Vierzon mais bien qu'ils soient associés à leur présence le temps qu'il le faut. Je serai particulièrement vigilant sur cette question et en fin observateur, j'ai demandé, à la sous-préfecture de Vierzon, un état des lieux sur ce dossier. Nous ne pouvons pas nous permettre d'accueillir les gens dans ces conditions. C'est une honte que nous partageons toutes et tous. Il est urgent, sur cette question, comme sur les autres, de faire mieux.

Boris RENE

Dernière ligne droit avant le dépôt du permis de construire du centre logistique XXL Virtuo au Parc Technologique de Sologne. L'enquête publique a démarré le 13 mars dernier et se terminera le 13 avril 2023 midi en mairie de Vierzon.

Je lance d'ailleurs un appel à la population, aux élus et aux entreprises pour qu'ils s'expriment par courrier ou par mail en faveur du projet.

J'entends beaucoup de choses, j'ai lu beaucoup de choses. Il est normal que chacun prêche pour sa paroisse et que certains déforment nos propos ou déforment la réalité au besoin.

Ceci étant dit, mes ambitions et mon objectif pour notre territoire sont clairs. Rendre notre territoire attractif, insuffler de l'espoir sur notre territoire et apporter de l'emploi à nos concitoyens, ceci fait partie intégrante du programme que je défends, pour lequel j'ai été élu et pour lequel je travaille tous les jours avec les élus et les services de la Communauté de communes pleinement investis dans la mission.

C'est pourquoi, je ne comprendrai pas qu'on ne vote pas positivement l'avis sous couvert d'idéologie politique qui n'a pas sa place dans cet hémicycle, dans ce contexte actuel et sur notre territoire.

Voter contre, c'est voté contre les habitants. C'est voté contre l'emploi, contre le seul projet logistique de notre bassin d'emplois et territoire et qui fait sens. C'est voté contre cette nouvelle dynamique qui s'installe en sortie de Covid. C'est tout simplement se résigner et abandonner. Mais, je n'abandonnerai pas.

L'espoir renaît. Les porteurs privés investissent de nouveau et l'emploi revient sur notre territoire. Dois-je rappeler le taux de chômage sur notre bassin ? (11,3 % en 2021 quand la moyenne en France est à 7,3 %).

Pour moi, la proposition de Virtuo sera toujours meilleure que le chômage, le RSA ou la rue. C'est une question de dignité, le travail n'est pas forcément le plus gratifiant, mais il permet de s'insérer, il permet de se former, d'évoluer, il permet de contribuer au bien de soi et des siens. Il est d'ailleurs le défi n° 1 de notre projet de territoire commun. Je cite : « *développer et diversifier le tissu économique et commercial* ».

Action n° 1 : Poursuivre le soutien à notre industrie en accompagnant sa mutation et son développement, favoriser et accompagner l'essor de nouvelles activités telles que le numérique et la logistique multimodale (rail, routes...). Et n'en déplaise aux donneurs de leçons écologistes qui veulent nous faire la leçon sur l'artificialisation des sols, le greenwashing et l'impossible avenir de la logistique. Je vous propose une revue détaillée du projet.

Ce projet est vital pour notre bassin. Il est très bien co-construit et sans amateurisme, les 17 hectares sont entièrement compensés à l'hectare prêt, en local sur notre territoire, 9 hectares à la Gratouille et 8 hectares aux abords du projet Virtuo. Les terrains sont cédés pour gestion au conservatoire du patrimoine, encore un acteur local qui a déjà en charge la gestion de l'île Marie. Elle ne sera pas qu'une simple plateforme de stockage, mais bien de logistique avec de la préparation, des produits semi-finis et du packaging. Le nombre d'emplois approximatif est fixé à 300 (des caristes, du supply chain, des préparateurs, de l'administration, de la direction, etc...). Si ce sont 250 emplois, j'en assumerai les conséquences sans problème et je m'en excuserai auprès de toute l'assemblée ici présente.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale et le Conseil Régional du patrimoine naturel de la Région Centre-Val de Loire ont rendu leur avis. Bien sûr que l'artificialisation ne peut être évitée, l'avis et les réserves prescrites seront retravaillés en concertation avec le porteur du projet pour améliorer la proposition globale.

J'entends aussi les préoccupations des opposants quant à la fréquence de livraison des camions, 1 camion toutes les 3 ou 5 minutes de 7 heures à 19 heures. Quand on conçoit un projet de cette ampleur, il est important de définir la jauge maxi, c'est ce qui est présenté dans le dossier pour définir les infrastructures de passage, le rond-point, la voirie. Maintenant, l'objectif est le futur locataire d'avoir de l'activité. Une activité qui va évoluer et progresser dans le temps. Ce que je souhaite à tous les entrepreneurs de notre bassin.

Et pour finir, j'en appelle à la confiance, j'en appelle à me faire confiance.

Merci.

Fabien BERNAGOUT

En ce qui concerne les aides aux entreprises, on ne fait pas ce que l'on veut avec des aides qui respectent un cadre régional.

Pour Algosup, c'est une école privée et qui paiera son loyer.

Nous sommes aussi là pour accueillir des écoles publiques. A ce sujet, Madame la Maire de Vierzon, Monsieur le Président de la Communauté de communes, et moi-même recevront très prochainement le Recteur de l'académie.

Philippe FOURNIE

Les aides économiques servent à développer l'emploi, à créer de l'emploi et renforcer la transition sociale et environnementale.

La Région a mis en place le fonds « Renaissance » pour sauvegarder les entreprises, les emplois.

Dans le Cher, en 2022, les aides régionales ont permis de sauver 130 emplois et de créer 50 emplois.

Un travail, extrêmement précis, est réalisé avant d'octroyer une aide, ce n'est pas un chèque que l'on remet comme cela. Non. Si une entreprise ne respecte pas les règles, elle doit rendre l'argent.

En ce qui concerne le ZAN (Zéro Artificialisation Nette), il ne faut pas faire peur aux communes. Les décrets ne sont pas votés.

Le projet Virtuo est présenté comme un projet économique, cette plateforme a sa grande importance sur le territoire.

Il faut croire à l'action des élus, à l'action publique afin de proposer de nouvelles plateformes économiques.

Monsieur le Président

Ici, nous avons 16 communes. Je n'empêche personne de s'exprimer mais je souhaite que les débats restent dans les communes. La Communauté de communes, c'est le Conseil communautaire et la Ville, c'est le Conseil municipal.

En ce qui concerne les aides aux entreprises, comme l'a précisé Philippe FOURNIE, toutes les demandes sont contrôlées. Les dossiers sont suivis du début jusqu'à la fin de l'opération engagée par l'entreprise.

Je vous informe aussi que SVM (Société Vierzonnaise de Maroquinerie à Vierzon) va créer 35 emplois. Actuellement, ce sont 120 salariés qui ont retrouvé une dignité.

La Communauté de communes élabore un PLUiH. Pour ce faire, non seulement il faut des habitants mais également des entreprises. La Ville ne peut pas vivre sans la ruralité et la ruralité ne peut pas vivre sans la Ville. Nous devons tous travailler ensemble.

Pour ce qui est des gens du voyage, la Communauté de communes a fait plusieurs propositions de terrain aux services de l'Etat. Toutes ont été refusées avec pour motifs : terrain situé trop près de la route, trop éloigné du centre-ville terrain en zone inondable,.....

Depuis, nous avons confié le dossier à la SAFER afin qu'elle puisse trouver un terrain pour la création d'une aire d'accueil des gens du voyage.

La Communauté de communes a toujours travaillé sur ce dossier, il ne faut pas dire qu'elle est responsable si à ce jour, il n'y a pas d'aire d'accueil.

**DEL23/024 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
25 JANVIER 2023**

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 dont les dispositions précisent le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal,

Considérant que le Conseil communautaire s'est réuni le 25 janvier 2023 et que le procès-verbal a été rédigé,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire en date du 25 janvier 2023, ci-annexé.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

**DEL23/025 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Je vous rends compte des décisions que j'ai été amené à prendre :

DP23/001 ECONOMIE – AMENAGEMENT D’AIRES D’ETAPES POUR L’ACCUEIL DE CAMPING-CARS ET REHABILITATION D’UNE AIRE DE SERVICES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2023

Il a été décidé :

- d’approuver le programme 2023 d’aménagement d’aires d’étapes pour l’accueil de camping-cars et la réhabilitation d’une aire de service,
- d’approuver le plan de financement de l’opération, décrit ci-dessous :

ETAT - DETR/DSIL	106 342,25 € (50 %)
REGION	21 268,45 € (10%)
DEPARTEMENT	42 536,90 € (20%)
COMMUNAUTE DE COMMUNES	42 536,90 € (20 %)

- de solliciter l’Etat au titre de la DETR/DSIL pour un montant de 106 342,25 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d’inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP23/002 ECONOMIE - REQUALIFICATION DE FRICHES INDUSTRIELLES – REHABILITATION DU SITE SOCIETE FRANÇAISE A VIERZON – MISE EN ŒUVRE DES DESENFUMAGES ET DES ECRANS DE CANTONNEMENTS D’UNE PARTIE DU B3 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR-DSIL 2023

Il a été décidé :

- d’approuver les travaux portant sur le désenfumage et le compartimentage des 3 travées qui abriteront le Campus Numérique,
- d’approuver le plan de financement de l’opération, décrit ci-dessous :

ETAT - DETR/DSIL	128 578,02 € (50 %)
COMMUNAUTE DE COMMUNES	128 578,03 € (50 %)

- de solliciter l’Etat au titre de la DETR/DSIL pour un montant de 128 578,02 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d’inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP23/003 ECONOMIE – AMENAGEMENT DU SITE TOURISTIQUE « QUAI DU BASSIN » A VIERZON - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2023

Il a été décidé :

- d’approuver l’aménagement du site Touristique « Quai du Bassin » à Vierzon,
- d’approuver le plan de financement de l’opération, décrit ci-dessous :

ETAT - DETR/DSIL	219 446,29 € (50 %)
REGION	43 889,25 € (10%)
DEPARTEMENT	87 778,52 € (20%)
COMMUNAUTE DE COMMUNES	87 778,52 € (20 %)

- de solliciter l’Etat au titre de la DETR/DSIL pour un montant de 219 446,29 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d’inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP23/004 **TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – PROJET « CANAL DE BERRY A VELO – ACQUISITION DE MATERIELS ET MOBILIERS, MISE EN PLACE DE LA SIGNALÉTIQUE ET DE LA COMMUNICATION CYCLOTOURISTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY » - DEMANDE DE SUBVENTION PETR (POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL RURAL) CENTRE-CHER DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER 2014/2020**

Il a été décidé :

- d'approuver le plan de financement établi décrit ci-dessous :

• LEADER (60%)	100 000.00 €
• COMMUNAUTE DE COMMUNES (40%)	65 243.42 €
- de solliciter une subvention auprès du PETR Centre Cher (Pôle d'Equilibre Territorial Rural Centre Cher) dans le cadre du programme européen LEADER 2014/2020 du GAL du Pays de Vierzon pour la réalisation du projet pour un montant de 100 000 €,
- d'engager toutes les démarches nécessaires et de signer tous les documents afférents au projet
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget Tourisme et Congrès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

DP23/005 **FINANCES - VERSEMENT D'UNE AVANCE DE TRESORERIE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY AU BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES**

Il a été décidé :

- d'accorder au budget annexe du Tourisme et Congrès une avance de trésorerie de **100 000,00 €** avant le vote du budget 2023,
- de recouvrer le montant de cette avance avant le 31 décembre 2023.

DP23/006 **CIDE – CENTRE D'INNOVATION MARIE CURIE – BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE TROTTLÉ VOYAGE**

Il a été décidé :

- de retirer la Décision de Président DP22/139 en date du 8 décembre 2022,
- de conclure un bail commercial entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la société TROTTLÉ VOYAGE pour un loyer d'un montant mensuel de 202,02€ HT soit 242,42€ TTC à compter du 23 janvier 2023 et pour une durée de 9 ans, moyennant un loyer mensuel de 202,02€ HT soit 242,42 € TTC,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du développement économique à signer ledit bail et ses éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DP23/007 FINANCES - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA BANQUE POSTALE POUR UN MONTANT DE 300 000,00 € POUR LE BUDGET PRINCIPAL

Il a été décidé :

- de signer le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie de 300 000,00 € qui sera établi entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Banque Postale, 115 rue de Sèvres CPX 75 275 Paris Cedex 06, dans les conditions ci-après définies,
- Ligne de trésorerie utilisable par tirages
- Durée maximum 364 jours
- Capital remboursable à tout moment
- Taux d'intérêts €STR + marge de 1.120 % l'an
- Base de calcul des intérêts exact/360
- Échéances trimestrielles intérêts + commission de non utilisation
- Commission d'engagement 0,100 % du montant soit 300 €
- Commission de non utilisation entre 0.0% et 0.10% suivant le taux de non utilisation
- Tirages/remboursements A J+1

DP23/008 FINANCES - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA BANQUE POSTALE POUR UN MONTANT DE 200 000,00 € POUR LE BUDGET TOURISME ET CONGRES

Il a été décidé :

- de signer le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie de 200 000,00 € qui sera établi entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la Banque Postale, 115 rue de Sèvres CPX 75 275 Paris Cedex 06, dans les conditions ci-après définies,
- Ligne de trésorerie utilisable par tirages
- Durée maximum 364 jours
- Capital remboursable à tout moment
- Taux d'intérêts €STR + marge de 1.120 % l'an
- Base de calcul des intérêts exact/360
- Échéances trimestrielles intérêts + commission de non utilisation
- Commission d'engagement 0,100 % du montant soit 200 €
- Commission de non utilisation entre 0.0% et 0.10% suivant le taux de non utilisation
- Tirages/remboursements A J+1

DP23/009 TOURISME & CONGRES – GITE DE LA FEUILLARDERIE – SIGNATURE D'UN BAIL CIVIL DE LOCATION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET MONSIEUR GERARD MONOT

Il a été décidé :

- de signer le bail civil de location établi entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Monsieur Gérard Monot, représentant l'indivision MONOT, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023, reconductible tacitement d'année en année, et pour un montant mensuel de 200€ net de taxes,
- d'inscrire la dépense au budget Tourisme & Congrès

DP23/010 CAMPUS CONNECTE VIERZON-SOLOGNE-BERRY – FINANCEMENT DE L’ACTION « AMENAGEMENT DE LA SALLE DE DETENTE INTERIEURE DU CAMPUS CONNECTE DE VIERZON » – CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LE CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES D’ORLEANS-TOURS (CROUS)

Il a été décidé :

- de solliciter le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires d’Orléans-Tours (CROUS) pour un soutien financier de 7236 €,
- de signer ou d’autoriser le Vice-Président en charge de « l’innovation, la recherche, du pôle numérique » à signer la convention de participation financière à l’action « Aménagement de la salle de détente intérieure du Campus connecté de Vierzon » entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires d’Orléans-Tours (CROUS) et tous les actes nécessaires,
- d’inscrire au budget la recette correspondante.

DP23/011 CAMPUS CONNECTE VIERZON-SOLOGNE-BERRY – FINANCEMENT DE L’ACTION « EVEIL A UNE ACTIVITE CULTURELLE POUR UN PUBLIC ETUDIANT NOVICE EN LA MATIERE » – CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LE CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES D’ORLEANS-TOURS (CROUS)

Il a été décidé :

- de solliciter le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires d’Orléans-Tours (CROUS) pour un soutien financier de 588 €,
- de signer ou d’autoriser le Vice-Président en charge de « l’innovation, la recherche, du pôle numérique » à signer la convention de participation financière à l’action « Eveil à une activité culturelle pour un public étudiant novice en la matière » entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires d’Orléans-Tours (CROUS) et tous les actes nécessaires,
- d’inscrire au budget la recette correspondante.

DP23/012 TOURISME ET CONGRES – ACHAT DE NOUVEAUX PRODUITS LOCAUX DE VENTES - TARIFS DE VENTES HT DE PRODUITS LOCAUX EN VENTE AU SEIN DE LA BOUTIQUE DE L’OFFICE DE TOURISME - TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 4 FEVRIER 2023

Il a été décidé :

- d’intégrer de nouveaux producteurs et de revoir les tarifs à la revente des producteurs suivant :
 - Saveurs et douceurs de Sologne
 - Le Croquet de Charost
 - A toute Bierezing
 - Cocoripop
 - Miel Franck Bonnet
 - Les Coteaux de St Martin
 - Le Moulin de Pesselière
 - Les Gourmandes Bio
 - Domaine Chavet
 - Domaine Tatin
 - Les Sablés de Nançay
 - Domaine Bourgeois

- Les butineuses du coin
 - 3 sens
 - Pâtes Fabre
- d'appliquer les tarifs présentés dans le tableau ci-annexé à compter du 4 février 2023,
 - d'inscrire les dépenses et recettes au budget du Tourisme et Congrès.

DP23/013 ENVIRONNEMENT - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY ET L'ASSOCIATION C2S SERVICES (REGIE DE TERRITOIRE DU PAYS DE VIERZON)

Il a été décidé :

- d'approuver la convention de partenariat fixant les modalités permettant la récupération des meubles en déchetterie entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et l'association C2S Services (Régie de Territoire du Pays de Vierzon) sise 38 rue Maréchal Joffre à Vierzon, et ce, titre gracieux, pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge de l'environnement à signer tous les actes nécessaires, y compris les éventuels avenants.

DP23/014 CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SASU JR AUTOMOBILES

Il a été décidé :

- de retirer la Décision de Président DP22/137 en date du 5 décembre 2022 ayant pour objet « Convention d'occupation précaire entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la SASU JR AUTOMOBILES »
- de conclure une convention d'occupation précaire entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la SASU JR AUTOMOBILES pour une redevance d'un montant mensuel de 188,54€ HT soit 226,24€ TTC à compter du 15 février 2023, convention qui pourra être dénoncée conformément à l'article 5 ou l'article 8 de cette même convention, ainsi qu'en cas de vente effective du bien,
 - de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du développement économique à signer ladite convention d'occupation précaire ainsi que tout acte nécessaire à son évolution,
 - d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DP23/015 ECONOMIE – CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT INTERCOMMUNAL SUR LA COMMUNE DE VOUZERON – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE-CENTRE 2022 - 2026

Il a été décidé :

- d'approuver la construction d'un accueil de loisirs intercommunal sur la commune de Vouzeron,
- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :
 - ETAT - DETR/DSIL 500 000,00 € (35,74 %)
(50% sur une assiette éligible de 1 000 000 € HT)

- | | |
|------------------------------|------------------------|
| - REGION CENTRE-VAL DE LOIRE | 99 166,64 € (7,09 %) |
| - DEPARTEMENT DU CHER | 120 000,00 € (8,58 %) |
| - CAF DU CHER | 500 000,00 € (35,74 %) |
| - COMMUNAUTE DE COMMUNES | 179 791,65 € (12,85 %) |
- (20% du montant total des financements apportés par des personnes publiques)*
- de solliciter le conseil Départemental du Cher au titre du contrat de ville-centre 2022-2026 pour un montant de 120 000 €,
 - de signer tous les actes nécessaires,
 - d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP23/016 ECONOMIE – REQUALIFICATION DE FRICHES INDUSTRIELLES – REHABILITATION DU SITE SOCIETE FRANÇAISE - AMENAGEMENT D'UN CAMPUS NUMERIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE-CENTRE 2022 - 2026

Il a été décidé :

- d'approuver le programme de requalification de friches industrielles – réhabilitation du site Société Française - Aménagement d'un campus numérique
- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :

ETAT – DETR	550 000,00 € (13,52 %)
ETAT – DSIL REGIONAL	250 000,00 € (6,15 %)
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER	487 986,58 € (12 %)
AAP FONDS NATIONAL RECYCLAGE FONCIER	949 691,00 € (23,36 %)
REGION CENTRE-VAL DE LOIRE	800 000,00 € (19,67 %)
COMMUNAUTE DE COMMUNES	1 029 992,42 € (25,30 %)
- de solliciter le conseil Départemental du Cher au titre du contrat de ville-centre 2022-2026 pour un montant de 487 986,58 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP23/017 PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE – PRET D'UN VEHICULE DE NEUF PLACES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA MUTUALITE FRANÇAISE VYV3 CENTRE VAL DE LOIRE POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

Il a été décidé :

- de prêter le véhicule « mini-bus Peugeot » à la Mutualité Française VYV3 Centre Val de Loire, représentée par la Directrice de la crèche intercommunale à Genouilly, afin de permettre à celle-ci d'organiser des activités pour les enfants en extérieur, durant l'année civile 2023 (1^{er} janvier au 31 décembre) et ce, à titre gracieux,
- de signer ou d'autoriser la Vice-Présidente chargée de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse à signer la présente convention, y compris les éventuels avenants.

DP23/018 TRAVAUX DE DESEMFUMAGE, DE VENTILATION ET DE MODIFICATION DE FAÇADE DU BATIMENT « B3 » RUE DE LA SOCIETE FRANÇAISE A VIERZON – ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Il a été décidé :

- d'attribuer les marchés suivants aux entreprises correspondantes :

Lot n°1 : maçonnerie

JD CONSTRUCTIONS 2 – Rue Marcel Paul – 18100 VIERZON, pour un montant de 6 267,65 € HT, soit 7 521,18 € TTC,

Lot n°2 : serrurerie

LA CHAUDRONNERIE VIERZONNAISE – 19-23 rue du Bas de Grange – 18100 VIERZON, pour un montant de 95 872,50,00 € HT, soit 115 047,00 € TTC,

Lot n°3 : couverture

SARL RENE GIRAUD – Parc d'activités – 25 route du Vieux Domaine – 18100 VIERZON, pour un montant de 195 388,58 € HT, soit 234 466,30 € TTC,

Lot n°4 : peinture

SARL SN ARNAUD FOUCHER – 71 route de Bourges - Zac Les Forges – 18100 VIERZON, pour un montant de 5 697,26 € HT, soit 6 836,71 € TTC,

- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications de contrat en cours d'exécution,
- d'inscrire au budget les dépenses correspondantes.

DP23/019 ETUDE POUR LE TRANSFERT DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER

Il a été décidé :

- d'approuver l'étude de transfert pour les compétences « eau potable » et « assainissement » sur le territoire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,
- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :

• Agence de l'Eau Loire-Bretagne <i>(50% sur une assiette éligible de 36 250 € HT)</i>	18 125 € (50 %)
• DEPARTEMENT DU CHER	10 610 € (20 %)
• COMMUNAUTE DE COMMUNES	24 315 € (30 %)
- de solliciter le Conseil Départemental du Cher pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 10 610 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP23/020 TOURISME ET CONGRES – GITE DE LA FEUILLARDERIE –PRESTATION DE NETTOYAGE DE LINGE – CONTRAT AVEC L'ESAT ENTRE CHER ET LOIRE

Il a été décidé :

- d'approuver la proposition tarifaire de l'ESAT Entre Cher et Loire, pour l'année 2023, comme indiqué ci-dessus,
- de signer le contrat de prestation de nettoyage de linge, prenant effet le 1^{er} janvier 2023, et reconductible tacitement chaque année pour une durée totale maximale de 4 ans, soit une échéance le 31 décembre 2026, et tous les documents nécessaires à son évolution dont les avenants de tarification chaque année,
- d'inscrire la dépense au budget Tourisme et Congrès.

DP23/021 TOURISME ET CONGRES – SITE DE LA MAISON DE L'EAU – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'EXPOSITION DU SITE DE LA MAISON DE L'EAU ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET MONSIEUR CHAFOVAL JEAN-PAUL, POUR UNE EXPOSITION D'UN ENSEMBLE DE SCULPTURES EN VERRE

Il a été décidé :

- d'autoriser Monsieur CHAFOVAL Jean-Paul, à exposer les œuvres dans la salle d'exposition du Site de la Maison de l'Eau, pour la période du 15 mars 2023 au 14 mai 2023, périodes d'installation et de démontage prises en considération,
- d'approuver la convention de mise à disposition de la salle d'exposition du Site de la Maison de l'Eau entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Monsieur CHAFOVAL Jean-Paul, pour la période du 15 mars 2023 au 14 mai 2023,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du Tourisme, Congrès et du Canal de Berry à vélo à signer ladite convention et tous actes y afférents.

DP23/022 TOURISME ET CONGRES – SITE DE LA MAISON DE L'EAU – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'EXPOSITION DU SITE DE LA MAISON DE L'EAU ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET MADAME SPITZ DE MAREUIL CATHERINE, POUR UNE EXPOSITION D'UN ENSEMBLE DE TABLEAUX AQUARELLES

Il a été décidé :

- d'autoriser Madame SPITZ DE MAREUIL Catherine, à exposer les œuvres dans la salle d'exposition du Site de la Maison de l'Eau, pour la période du 19 mai 2023 au 29 juin 2023, périodes d'installation et de démontage prises en considération,
- d'approuver la convention de mise à disposition de la salle d'exposition du Site de la Maison de l'Eau entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Madame SPITZ DE MAREUIL Catherine, pour la période du 19 mai 2023 au 29 juin 2023,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du Tourisme, Congrès et du Canal de Berry à vélo à signer ladite convention et tous actes y afférents.

DP23/023 PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DU BATIMENT DU CENTRE DE LOISIRS SIS SUR LA COMMUNE DE MASSAY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Il a été décidé :

- d'approuver le procès-verbal de mise à disposition au titre de la compétence Action sociale d'intérêt communautaire à savoir :

L'extension du bâtiment scolaire / Centre de Loisirs

N ° Parcelle	Contenance	N ° Inventaire	Valeur historique
AL 376	525 m2	21312/EXTENSION ECOLE	828 040,77 €

- de signer le procès-verbal à intervenir entre la Commune de Massay et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry ainsi que toute décision se rapportant à ce dossier.

DP23/024 PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DU BATIMENT DU CAMPING DE LA COMMUNE DE NEUVY-SUR-BARANGEON A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Il a été décidé :

- d'approuver le procès-verbal de mise à disposition au titre de la compétence Tourisme à savoir :

Le Champ de l'Eglise : parcelles / camping étang de la Noue à l'eau

N° Parcelle	Contenance	N° inventaire	Valeur historique
AB 0019 En partie coté camping	2 9776 m ^a	1968/1 (bat et terrain)	44 963,45 €
AB 0020 En partie coté camping	9 967 m ²		
AB 0021	2 528 m ²	2003/29 (EP)	9 448,40 €
AB 0032	15 827 m ^a	2016/01 (borne)	16 300,00 €
AB 0033	17 628 m ²	2015/06 (fermeture)	5 504,96 €
AB 0034	3 880 m ²		
TOTAL	52 827 m²		76 216,81 €

- de signer le procès-verbal à intervenir entre la Commune de Neuvy/Barangeon et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry ainsi que toute décision se rapportant à ce dossier.

Yann GODARD

En quoi consistent les travaux Quai du Bassin.

Monsieur le Président

Ce sont les travaux d'aménagement de la guinguette avec un volet paysager. Un cabinet d'étude travaille sur ce dossier.

Yann GODARD

Pourrions-nous avoir l'étude.

Monsieur le Président

Oui, nous vous la transmettrons. Je précise que pour ces travaux, la Communauté de communes a sollicité des subventions.

**DEL23/026 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Je vous rends compte des décisions prises par le Bureau communautaire :

**DB23/001 TOURISME ET CONGRES - SITE DE LA MAISON DE L'EAU – PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION LA ROUTE JACQUES CŒUR - OPERATION PASS PRIVILEGE JACQUES CŒUR**

Rapporteur : Jacques TORU

Il a été décidé :

- d'approuver la convention de partenariat entre l'association « La Route Jacques Cœur » et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, pour l'adhésion à l'opération « Pass Privilège », prenant effet le 1^{er} janvier 2023 et ayant pour terme le 31 décembre 2023, moyennant une cotisation annuelle forfaitaire de 100 euros,
- de fixer selon les termes de ladite convention, un tarif préférentiel pour la visite du Moulin de la Biodiversité du Site de la Maison de l'Eau, aux détenteurs du Pass Privilège Route Jacques Cœur, défini comme suit :
 - Adulte : 4 € TTC,
 - Enfant 6 à 14 ans inclus : 1,50 € TTC

- d'autoriser le Site de la Maison de l'Eau, selon les termes de ladite convention, à acheter à l'association « La Route Jacques Cœur », des Pass Privilège « Route Jacques Cœur », au tarif préférentiel de 1,50 € TTC,
- d'autoriser le Site de la Maison de l'Eau, selon les termes de ladite convention, à vendre des Pass Privilèges Route Jacques Cœur à ses visiteurs, au tarif de 5,00 € TTC,
- d'inscrire les dépenses et recettes au Budget du Service Tourisme et Congrès.

DB23/002 **PETITE-ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE – CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS RELATIVE A L'ARPE (ASSOCIATION DES RESEAUX PARENTS PROFESSIONNELS ENFANTS) EN BERRY – ACEPP 18 (ASSOCIATION DES COLLECTIFS ENFANTS PARENTS PROFESSIONNELS) POUR LE RELAIS PETITE ENFANCE « RELAIS DES KANGOUS » DU 1^{ER} JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023**

Rapporteur : Sylvie SEGRET-DESCROIX

Il a été décidé :

- d'approuver la convention annuelle d'objectifs ci-annexée entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et l'ARPE (Association des Réseaux Parents Professionnels Enfants) en Berry, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse à signer ladite convention,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

DEL23/027 **FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE- BERRY BUDGET PRINCIPAL**

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2311-5, R2311-11 et R2311-12,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifié par les arrêtés préfectoraux n°2020-1387 du 29 octobre 2020 et n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry,

Considérant que le compte administratif relatif à l'exercice 2022 du budget principal de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry fait ressortir les résultats ci-après rappelés :

section d'investissement : déficit	- 1 438 726,93 €
besoin de financement compte tenu des restes à réaliser	
 section de fonctionnement : excédent	 1 935 466,75 €

Considérant que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Il est proposé :

- de reprendre le déficit d'investissement 2022 du budget principal de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry en investissement (chap.001) pour **-857 110,92 €**
- d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 comme ci-après :
 - article 1068 : en investissement, l'excédent de fonctionnement capitalisé pour **1 438 726,93 €**
 - de reprendre le résultat de fonctionnement en fonctionnement (chap.002) pour **496 739,82 €**
- d'intégrer ces résultats au budget primitif du budget principal de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'affectation des résultats 2022 du budget principal de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

DEL23/028 FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2023

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L5211-1, L5211-10, et L5211-36,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, et n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la présentation et le vote des budgets des E.P.C.I. sont conformes aux dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales.

Considérant que le projet de budget a été arrêté à la somme globale de **35 571 397,04 €** équilibré par section comme suit :

- INVESTISSEMENT	10 262 892,31 €
- FONCTIONNEMENT	25 308 504,73 €

En dépenses d'investissement, il s'agit tout d'abord de prendre en compte :

- le remboursement du capital de la dette pour un montant de **955 381,73 €**.
- la reprise anticipée du résultat 2022 avant vote du compte administratif pour **857 110,92 €**
- l'intégration en dépenses des reports de crédits 2022 pour **3 811 020,18 €**

S'y ajoutent outre les opérations comptables pour **6 532,22 €**, les opérations d'investissement envisagées représentant un global TTC de **4 632 847,26 €**, réparties par programme comme ci-après :

1 - Programme Economie pour :

- le solde pour l'installation du Campus Numérique au B3	2 157 204,00 €
- la maîtrise d'œuvre pour le clos et le couvert de 7 nefs	400 000,00 €
- travaux d'aménagement de sécurité et de désenfumage au B3	308 587,26 €
- la poursuite de l'élaboration du PLUiH	95 220,00 €
- les fonds de concours divers aux communes membres	113 000,00 €
- l'aide aux entreprises (aides à l'immobilier et fonds de proximité)	50 000,00 €
- l'accueil des entreprises	50 000,00 €
- les travaux d'extension d'une voirie pour une entreprise à Genouilly	15 000,00 €
- les travaux dans des locaux commerciaux	30 000,00 €
- une étude de sol sur un terrain situé au Bas de Grange	35 000,00 €

2 – Programme Bâtiment pour :

- les travaux d'aménagement de sécurité et de désenfumage à la MCP	82 800,00 €
- la climatisation de la salle du serveur au siège de la Communauté de communes	34 200,00 €
- le remplacement des fenêtres au 2 ^{ème} étage de l'Office de Tourisme	24 000,00 €
- les aménagements sur les bâtiments de la mémoire industrielle et de Vierzon Cinéma	41 600,00 €

3 - Programme Voirie pour :

- les travaux de voirie rurale - Programme 2023	599 436,00 €
- la participation au SDE18 pour des travaux d'éclairage public	96 000,00 €
- le fonds de concours à Vierzon pour l'aménagement de voies	250 000,00 €

4 - Programme Zones d'Activités pour :

- les aménagements pour le paysagement de la ZI des Forges	5 000,00 €
- la viabilisation de parcelles à la ZI du Vieux Domaine	12 000,00 €

5 - Programme Ordures Ménagères pour :

- l'acquisition de bacs, de colonnes à verre, de composteurs, de conteneurs maritimes, les travaux d'aménagement pour l'installation de colonnes enterrées,	110 000,00 €
- les travaux d'aménagement pour des portiques dans les déchetteries	24 000,00 €
- l'acquisition de bacs pour le compostage partagé dans le cadre de la DDémarche	7 500,00 €

6 - Programme d'équipements sportifs pour :

- l'installation d'une sonorisation au Gymnase à Gracay 6 000,00 €

7 - Programme Administration générale pour :

- l'étude patrimoniale pour le transfert de la compétence eau et assainissement 45 000,00 €
- la participation au capital de la SCIC Grande Garenne 10 000,00 €

8 - Programme Enfance et Jeunesse pour

- l'acquisition de jeux et matériels pédagogiques 4 000,00 €

9 – Programme Mobilier Matériel pour :

- l'acquisition de matériels informatiques et téléphonie, de bureaux 10 000,00 €
- l'acquisition de matériels techniques 17 300,00 €

Les dépenses d'investissement sus visées sont financées au moyen :

- de l'excédent de fonctionnement 2022 1 438 726,93 €
- de l'autofinancement pour le remboursement du capital de la dette 955 381,73 €
- du produit de l'emprunt 1 356 737,48 €
- d'amortissement de biens mobiliers et autres 365 117,52 €
- du fonds de compensation de TVA à hauteur de 686 446,26 €
- des subventions 1 696 510,52 €
- de l'annuité du crédit-bail pour la plateforme logistique 69 905,00 €
- de l'autofinancement des opérations d'investissement 464 662,70 €
- de l'intégration des reports de crédits 2022 3 229 404,17 €

En fonctionnement, les montants se répartissent comme suit :

Pour les dépenses :

- d'administration générale et d'opérations non ventilables 16 458 512,12 €
- liées à la gestion des ordures ménagères 6 202 196,44 €
- de voirie et d'éclairage public 675 220,66 €
- liées à l'économie + campus connecté 468 202,00 €
- d'entretien des bâtiments 539 163,22 €
- des bâtiments sportifs 183 471,00 €
- des trois centres de loisirs communautaires 168 909,04 €
- des nouvelles activités périscolaires 5 885,00 €
- de communication 145 000,00 €
- de la petite enfance, le Rampe et la crèche à Foëcy 165 963,73 €
- des zones d'activités (Vieux Domaine, Forges,.....) 131 272,56 €
- du centre d'hébergement des Grands Moulins à Graçay 7 871,96 €
- d'urbanisme 39 800,00 €
- à la pépinière commerciale et au commerce local 117 037,00 €

Pour les recettes :

- la reprise anticipée du résultat 2022 avant vote du compte administratif 496 739,82 €
- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) 3 090 099,00 €
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) 1 695 803,00 €

- l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	535 289,00 €
- la Taxe sur les surfaces Commerciales (TASCOM)	486 987,00 €
- la fraction de TVA en remplacement de la Taxe d'Habitation	4 960 000,00 €
- la Taxe d'Habitation locaux vacants	343 593,00 €
- la Taxe sur le Foncier Bâti	597 388,00 €
- la Taxe sur le Foncier non Bâti	165 128,00 €
- la Taxe Additionnelle sur le Foncier non Bâti	52 585,00 €
- les rôles supplémentaires	120 000,00 €
- la Taxe sur les Friches Commerciales	40 644,00 €
- le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)	851 221,00 €
- la Dotation de Compensation de la Réforme (DCRTP)	556 322,00 €
- le Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal (FPIC)	367 640,00 €
- le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	5 502 486,00 €
- la dotation de compensation des groupements	396 364,00 €
- la dotation de base des groupements	2 745 651,00 €
- les allocations compensatrices de l'Etat au titre des exonérations	649 851,00 €
- la participation de l'état pour les contrats aidés	
- les attributions négatives aux communes à recouvrer	136 010,19 €
- les revenus des immeubles, les charges locatives et les autres produits divers de gestion courante	188 385,00 €
- les produits divers (redevance déchetterie etc...)	374 000,00 €
- les subventions et participations pour la collecte des OM et le soutien au tri	325 000,00 €
- les subventions CAF, MSA et département en matière d'enfance et jeunesse	169 811,86 €
- la subvention pour appel à projet campus connecté	127 824,00 €
- la soulte de Nancay (3 ^{ème} année)	16 000,00 €
- la subvention pour France Services	30 000,00 €
- les redevances enfance jeunesse	100 100,00 €
- les remboursements des charges des NAP par les communes	6 600,00 €
- les redevances au centre d'hébergements	17 310,64 €
- les redevances au centre nautique à Graçay	16 000,00 €
- les remboursements sur rémunération de personnel	9 000,00 €
- le remboursement du personnel affecté au budget annexe GEMAPI et SPANC	114 840,00 €
- l'amortissement de subventions d'investissement transférées en fonctionnement (opérations comptables)	6 532,22 €
- le reversement par le SDE sur les bornes de recharges électriques	1 300,00 €
- le FCTVA	16 000,00 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver et de voter le Budget Primitif 2023 par chapitre avec une présentation fonctionnelle,
- de verser aux Budgets annexes une subvention d'équilibre de :
 - 700 000,00 € au budget annexe Tourisme et Congrès
 - 244 275,62 € au budget annexe des Zones d'Activités.
- d'évaluer le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 5 502 486,00 €.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

DEL23/029 FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que le compte administratif relatif à l'exercice 2022 du budget annexe des Zones d'Activités de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry fait ressortir les résultats ci-après rappelés :

- section d'investissement : déficit	- 272 056,97 €
besoin de financement compte tenu des restes à réaliser	
- section de fonctionnement : excédent	304 764,54 €

Considérant que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,

Il est proposé :

- de reprendre le déficit d'investissement 2022 en investissement (chap.001) pour - 485 927,57 €
- d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 comme ci-après :
 - article 1068 : en investissement, excédent de fonctionnement capitalisé pour 272 056,97 €
 - de reprendre le résultat de fonctionnement en fonctionnement (chap.002) pour 32 707,57 €
 - d'intégrer ces résultats au budget primitif 2023 du Budget Annexe des Zones d'Activités de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'affectation des résultats 2022 du Budget annexe des zones d'Activités de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

DEL23/030

FINANCES - BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES - BUDGET PRIMITIF 2023

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36

Vu le Code général des impôts, et notamment son article 201 octies,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la création de zones d'activités ainsi que la poursuite de la commercialisation et de l'aménagement des zones existantes est de la compétence de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry,

Considérant que ces activités, assujetties à la TVA, doivent faire l'objet d'un budget annexe, voté selon un plan de compte par nature avec présentation fonctionnelle, conformément aux règles budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales de plus de 10 000 habitants,

Considérant qu'il est proposé que les opérations relatives à chaque zone d'activités, soient suivies, par programme, dans le cadre d'un seul budget annexe voté hors taxe,

Considérant que la présentation et le vote des budgets des E.P.C.I. sont conformes aux dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Considérant que le projet de budget a été arrêté à la somme globale de **2 130 345,84 €** équilibré par section comme suit :

- INVESTISSEMENT	1 593 415,82 €
- FONCTIONNEMENT	536 930,02 €

Considérant qu'en section d'investissement, il s'agit :

- de la reprise anticipée du résultat 2022 avant vote du compte administratif	485 927,57 €
- du remboursement du capital de la dette	205 724,38 €
- des aides aux entreprises (volet immobilier et fond de proximité pour les aides aux TPE)	86 302,00 €
- de la viabilisation de terrains et GTC phase 1 du Parc Technologique de Sologne	26 500,00 €
- d'une 2 ^{ème} enveloppe de travaux sur les bâtiments du Parc Technologique de Sologne suite à malfaçons	60 000,00 €
- de la viabilisation de terrains et divisions cadastrales phase 2 du Parc Technologique de Sologne	11 000,00 €
- de la viabilisation de terrains et de l'acquisition d'un chemin phase 3 du Parc Technologique de Sologne	46 712,00 €
- de la viabilisation de terrains, divisions cadastrales et de l'installation de bi-mâts phase 4 du Parc Technologique de Sologne	25 000,00 €
- de l'acquisition, de la viabilisation de terrains, d'études et de l'installation de bi-mâts ZAC de Massay	125 000,00 €
- de la viabilisation de terrains et de l'installation de bi-mâts ZA de Vignoux-sur-Barangeon	11 500,00 €
- de l'acquisition de terrains et de l'installation de bi-mâts ZA à Neuvy-sur-Barangeon	56 620,00 €

- de l'extension de la ZA des Guillardets à ST Georges-sur-la-Prée	100 000,00 €
- de la viabilisation de terrains, de divisions cadastrales et paysagement ZAC de l'Aujonnière	23 000,00 €
- de la réfection d'une partie de voirie ZAC A71	32 000,00 €
- de la réfection d'une partie de voirie et paysagement ZAC Sologne	18 000,00 €
- de l'intégration des reports de crédits 2022	316 341,87 €
- financés par :	
- l'excédent de fonctionnement	272 056,97 €
- des cessions de terrains	684 146,38 €
- l'autofinancement des opérations	50 478,96 €
- l'amortissement des biens mobiliers	56 521,04 €
- l'intégration des reports de crédits 2022	530 212,47 €

Considérant qu'en section de fonctionnement il s'agit :

- des charges à caractère général (charges de fonctionnement du Parc Technologique de Sologne, entretien des bâtiments, entretien des zones, dépenses d'éclairage public, taxes foncières...)	377 036,58 €
- des intérêts de la dette	39 058,77 €
- de l'autofinancement des opérations d'investissement	50 478,96 €
- de la dotation aux amortissements de biens mobiliers	56 521,9 €
- d'une provision pour risques	7 724,89 €
- d'une enveloppe pour des charges exceptionnelles	6 109,78 €
- financés par :	
- la reprise anticipée du résultat 2022 avant vote du compte administratif	32 707,57 €
- les revenus des locations d'immeubles et les charges locatives	199 446,83 €
- le remboursement d'assurance pour les malfaçons sur les bâtiments au Parc Technologique de Sologne	60 000,00 €
- le versement d'une subvention d'équilibre par le Budget Principal de la Communauté de communes	244 275,62 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver et de voter, par chapitre le budget primitif 2023 du budget annexe des Zones d'Activités de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

DEL23/031 FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME ET CONGRES

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de

communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que le compte administratif relatif à l'exercice 2022 du budget annexe Tourisme et Congrès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry fait ressortir les résultats ci-après rappelés :

- section d'investissement : déficit	-29 783,28 €
y compris compte-tenu des restes à réaliser	
- section de fonctionnement : excédent	135 619,92 €

Considérant que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,

Il est proposé :

- de reprendre le déficit d'investissement en investissement (chap.001) pour - 60 877,26 €
- d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 comme ci-après :
 - article 1068 : en investissement, excédent de fonctionnement capitalisé pour 29 783,28 €
 - de reprendre le résultat de fonctionnement en fonctionnement (chap.002) pour 105 836,64 €
- d'intégrer ces résultats au budget primitif 2023 du Budget annexe Tourisme et Congrès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'affectation des résultats 2022 du Budget annexe Tourisme et Congrès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

DEL23/032 FINANCES - BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES - BUDGET PRIMITIF 2023

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, et L2221-11,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec

extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la présentation et le vote des budgets des E.P.C.I. (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) sont conformes aux dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Considérant que le budget Tourisme et Congrès est un budget distinct à caractère administratif et qu'il est assujéti à la TVA et est voté hors taxes,

Considérant que le projet de budget Tourisme et Congrès a été arrêté à la somme globale de **2 243 986,60 €** équilibré par section comme suit :

- INVESTISSEMENT	884 331,76 €
- FONCTIONNEMENT	1 359 654,84 €

En section d'investissement, il s'agit :

- de la reprise anticipée du résultat 2022 avant vote du compte administratif	60 877,26 €
- du remboursement du capital de la dette	26 526,71 €
- de l'amortissement d'une subvention	250,00 €
- de la participation au Syndicat du Canal de Berry pour le Canal à Vélo	43 000,00 €
- de l'aménagement d'une guinguette Quai du Bassin	388 892,58 €
- de l'aménagement des aires de camping-car à Méry-sur-Cher, Thénioux et Neuvy-sur-Barangeon	212 684,50 €
- d'acquisition de mobiliers et de matériels pour l'Office de Tourisme et de la refonte du site internet de la boutique	7 000,00 €
- d'acquisition de matériels dont un bungalow pour l'Escale à Thénioux	14 626,00 €
- d'acquisitions de matériels, de mobiliers et d'aménagements au camping à Gracay	6 000,00 €
- d'aménagements sur les sentiers de randonnées pédestres	9 720,00 €
- d'acquisitions de matériels pour le Centre de Congrès à Vierzon	8 000,00 €
- de l'acquisition de mobiliers pour la base de loisirs à St Laurent	2 300,00 €
- de l'installation d'une vidéo- surveillance à l'entrée du camping de Bellon	10 000,00 €
- de l'aménagement du ruisseau et la refonte du site internet de la Maison de l'Eau à Neuvy-sur-Barangeon	12 800,00 €
- d'aménagements au Musée de la Porcelaine à Foëcy	20 000,00 €
- de l'intégration des reports de crédits 2022	61 654,71 €
- financés par :	
- l'excédent de fonctionnement	29 783,28 €
- l'autofinancement du capital de la dette	26 526,71 €
- l'autofinancement des opérations d'investissement	5 210,00 €
- l'amortissement de biens mobiliers	63 938,89 €
- le recours à l'emprunt	143 262,52 €
- les subventions pour l'aménagement d'une guinguette Quai du Bassin à Vierzon (Etat/Région/ Département)	351 114,07 €
- les subventions pour l'aménagement des aires de camping-car à Méry-sur-Cher, Thénioux et Neuvy-sur-Barangeon (Etat/Région/ Département)	170 147,60 €
- une subvention du Département pour la Maison de l'Eau à Neuvy-sur-Barangeon	1 600,00 €
- l'intégration des reports de crédits 2022	92 748,69 €

En section de fonctionnement, il s'agit :**1 - Office de Tourisme**

- des frais d'administration générale, de gestion courante et redevances	396 205,43 €
- des charges de personnel	475 500,16 €
- des charges financières (capital + intérêts)	32 735,40 €
- des titres annulés sur exercices antérieurs et autres charges exceptionnelles	5 568,20 €
- de la dotation aux amortissements	43 385,70 €
- des subventions versées aux associations, aux musées, pour les animations	72 458,00 €
- - des participations à des animations	40 000,00 €
- l'autofinancement des opérations d'investissement	5 210,00 €
- des provisions pour risques	9 441,58 €
- financés par :	
- le produit des ventes à la boutique de l'Office de Tourisme	105 000,00 €
- la redevance forfaitaire due dans le cadre du bail emphytéotique du camping de Bellon	5 000,00 €
- les redevances dues pour l'exploitation des sites	4 500,00 €
- les subventions et participations reçues	8 000,00 €
- la subvention d'équilibre versée par le Budget Principal	681 231,87 €
- le produit de la taxe de séjour, y compris au camping à Gracay et au gîte de la Feuillarderie à Vouzeron	146 000,00 €
- l'amortissement d'une subvention	250,00 €
- la reprise anticipée du résultat 2022 avant vote du compte administratif	105 836,64 €
- des produits exceptionnels	568,20 €

2 - Centre de Congrès

- des frais de fonctionnement pour le Centre de Congrès	118 602,36 €
- de la dotation aux amortissements	3 915,98 €
- financés par :	
- les locations du Centre de Congrès et les prestations d'accueil	111 000,00 €
- la subvention d'équilibre versée par le Budget Principal	11 518,34 €

3 - Camping de Graçay

- des frais de fonctionnement du camping de Graçay (électricité, eau et entretien)	32 970,20 €
- de la dotation aux amortissements	5 425,27 €
- financés par :	
- les redevances du camping de Graçay	34 500,00 €
- la subvention d'équilibre versée par le Budget Principal	3 895,47 €

4 - Gîte de Vouzeron

- des charges à caractère général	50 345,28 €
- de la dotation aux amortissements	2 222,81 €
- financés par :	
- la location du gîte ainsi que la prestation de ménage	62 500,00 €

5 – La Maison de l'Eau

- des charges à caractère général	51 493,50 €
- de la dotation aux amortissements	8 424,65 €
- financées par :	
- les entrées, les animations et les ventes boutique	46 000,00 €
- la subvention du Conseil Départemental (Tourbière)	12 500,00 €
- la subvention d'équilibre	1 418,15 €

6 – Base de loisirs de Saint-Laurent

- des frais de fonctionnement (électricité, eau, entretien...)	1 371,69 €
- de la dotation aux amortissements	564,48 €
- financés par :	
- la subvention d'équilibre versée par le Budget Principal	1 936,17 €

7 - Aire de Camping-Car

- des frais de fonctionnement (électricité, eau, entretien...)	3 814,15 €
- financés par :	
- les redevances d'occupation et la taxe de séjour	18 000,00 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver et de voter, par chapitre le budget primitif 2023 du Budget Annexe Tourisme et Congrès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Vote :**Approuvé à l'unanimité.**

DEL23/033 FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – BUDGET ANNEXE DU SPANC

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2311-5, R2311-11 et R2311-12,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifié par les arrêtés préfectoraux n°2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que le compte administratif relatif à l'exercice 2022 du budget annexe du SPANC de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry fait ressortir les résultats ci-après rappelés :

section d'investissement : excédent y compris avec les restes à réaliser	1 214,31 €
section de fonctionnement : déficit	- 3 263,72 €

Considérant que la section d'investissement ne nécessite pas de besoin de financement, que par contre la section de fonctionnement présente un déficit,

Il est proposé :

- de reprendre l'excédent d'investissement en investissement (chap.001) pour	3 434,31 €
- de reprendre le déficit de fonctionnement en fonctionnement (chap.002) pour	- 3 263,72 €

- d'intégrer ces résultats au Budget primitif 2023 du budget annexe SPANC de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'affectation des résultats 2022 du Budget annexe du SPANC de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

**DEL23/034 FINANCES - BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(SPANC) - BUDGET PRIMITIF 2023**

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2224-1 et L2224-11,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la présentation et le vote des budgets des E.P.C.I. sont conformes aux dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Considérant que s'agissant d'un service public à caractère industriel et commercial suivi dans le cadre d'un budget annexe, c'est le plan de compte M49 par nature qui est appliqué avec présentation fonctionnelle pour les collectivités de plus de 10 000 habitants,

Considérant que le projet de budget a été arrêté à la somme globale de **190 248,75 €** équilibré par section comme suit :

- INVESTISSEMENT	15 220,00 €
- FONCTIONNEMENT	175 028,75 €

Considérant qu'en section d'investissement, il s'agit :

- de l'acquisition d'un logiciel de facturation et des licences pour	12 500,00 €
- de l'acquisition de matériel pour	500,00 €
- de l'intégration des reports de crédits 2022 pour	2 220,00 €
- financées par :	
- l'amortissement des biens mobiliers et autres	1 786,08 €
- la reprise anticipée du résultat 2022 avant vote du compte administratif	3 434,31 €
- l'autofinancement	9 999,61 €

Considérant qu'en section de fonctionnement, il s'agit :

- de la reprise anticipée du résultat 2022 avant vote du compte administratif	3 263,72 €
- des charges à caractère général (contrôles, entretien des installations, maintenance du logiciel, abonnement, communication...)	67 281,95 €
- des charges de personnel pour	90 000,00 €
- de la dotation aux amortissements des biens	1 786,08 €
- des provisions pour risque pour	1 588,94 €
- des charges de gestion courante (créances en non valeurs ou éteintes)	497,39 €
- des charges exceptionnelles (titres annulés sur exercices antérieurs)	611,06 €
- de l'autofinancement	9 999,61 €

- financées par :

- le produit des redevances d'assainissement non collectif	175 028,75 €
--	--------------

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver et de voter par chapitre, le budget primitif 2023 du Budget Annexe SPANC de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

DEL23/035 FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – BUDGET ANNEXE GEMAPI (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS)

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2311-5, R2311-11 et R2311-12,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifié par les arrêtés préfectoraux n°2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que le compte administratif relatif à l'exercice 2022 du budget annexe GEMAPI de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry fait ressortir les résultats ci-après rappelés :

section d'investissement : déficit	- 43 100,40 €
besoin de financement	
section de fonctionnement : excédent	109 858,11 €

Considérant que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Il est proposé :

- de reprendre le déficit d'investissement en investissement (chap.001) pour	- 43 100,40 €
- d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 comme ci-après :	
article 1068 : en investissement, excédent de fonctionnement capitalisé pour	43 100,40 €
chapitre 002 : report en excédent de fonctionnement à hauteur de	66 757,71 €

- d'intégrer ces résultats au Budget primitif 2023 du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'affectation des résultats 2022 du Budget annexe du GEMAPI de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

DEL23/036 FINANCES - BUDGET ANNEXE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) - BUDGET PRIMITIF 2023

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L1612-8,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec

extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la présentation et le vote des budgets des E.P.C.I. (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) sont conformes aux dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Considérant qu'il s'agit d'un service public local suivi dans le cadre d'un budget annexe, le plan de compte M14 par nature est appliqué avec présentation fonctionnelle pour les collectivités de plus de 10 000 habitants,

Considérant que ce projet de budget a été arrêté à la somme globale de **406 547,34 €** équilibré par section comme suit :

- INVESTISSEMENT	101 789,63 €
- FONCTIONNEMENT	304 757,71 €

Considérant qu'en section d'investissement, il s'agit :

- de la reprise anticipée du résultat 2022 avant vote du compte administratif	43 100,40 €
- d'études de dangers : convention gestion des digues et programme global	10 689,23 €
- de travaux de neutralisation sur les digues	48 000,00 €
- financés par :	
- l'excédent de fonctionnement	43 100,40 €
- l'amortissement des frais d'études	27 540,00 €
- l'autofinancement	31 149,23 €

Considérant qu'en section de fonctionnement, il s'agit :

- des charges à caractère général (convention de délégation de gestion des digues, entretien...)	74 184,38 €
- des charges de personnel affecté au budget	24 840,00 €
- des cotisations aux syndicats	144 044,10 €
- de l'amortissement des frais d'études	27 540,00 €
- des dégrèvements sur la taxe GEMAPI	3 000,00 €
- de l'autofinancement des opérations d'investissement	31 149,23 €
- financés par :	
- la reprise anticipée du résultat 2022 avant vote du compte administratif	66 757,71 €
- le produit voté de la Taxe GEMAPI	238 000,00 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver et de voter, par chapitre le budget primitif 2023 du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

DEL23/037 FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS (CREANCES IRRECOUVRABLES OU CREANCES ETEINTES) ET REPRISE DE PROVISIONS CONSTATEES

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2321 en son 29), et R 2321-2 alinéa 3,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la constitution de provisions comptables pour risques et charges est une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales,

Considérant en effet qu'en application de l'article R2321-2 alinéa 3 susvisé, « lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public »,

Considérant que face aux risques d'impayés des titres émis par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, il faut donc que cette dernière constitue une provision. La constitution de cette provision pour risques est commandée par le respect du principe de prudence,

Considérant que l'analyse effectuée conjointement avec le comptable et la Communauté de communes des restes à recouvrer a permis d'identifier les créances devant faire l'objet d'une provision,

Considérant que la reprise de la provision pourra être envisagée afin d'ajuster la provision au vu des recouvrements effectués et de la prise en compte des événements particuliers pouvant impacter le recouvrement (admission en non-valeur, créances éteintes, etc.),

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de constituer une provision à hauteur de 15 % des créances douteuses au 31 décembre 2022 qui s'élèvent à 348 937.80 €, soit la somme de **52 340.67 €**,
- d'inscrire au budget 2023 les opérations comptables.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

DEL23/038 FINANCES - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES - CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS (CREANCES IRRECOUVRABLES OU CREANCES ETEINTES) ET REPRISE DE PROVISIONS CONSTATEES

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2321 en son 29), et R 2321-2 alinéa 3,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la constitution de provisions comptables pour risques et charges est une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales,

Considérant en effet qu'en application de l'article R2321-2 alinéa 3 susvisé, « lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public »,

Considérant que face aux risques d'impayés des titres émis par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, il faut donc que cette dernière constitue une provision. La constitution de cette provision pour risques est commandée par le respect du principe de prudence,

Considérant que l'analyse effectuée conjointement avec le comptable et la Communauté de communes des restes à recouvrer a permis d'identifier les créances devant faire l'objet d'une provision,

Considérant que la reprise de la provision pourra être envisagée afin d'ajuster la provision au vu des recouvrements effectués et de la prise en compte des événements particuliers pouvant impacter le recouvrement (admission en non-valeur, créances éteintes, etc.),

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de constituer une provision à hauteur de 15 % des créances douteuses au 31 décembre 2022 qui s'élèvent à 46 567.59 €, soit la somme de **6 985.14 €**,

d'inscrire au budget 2023 les opérations comptables.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

DEL23/039 FINANCES - BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES - CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS (CREANCES IRRECOUVRABLES OU CREANCES ETEINTES) ET REPRISE DE PROVISIONS CONSTATEES

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2321 en son 29), et R 2321-2 alinéa 3,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,
Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la constitution de provisions comptables pour risques et charges est une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales,

Considérant en effet qu'en application de l'article R2321-2 alinéa 3 susvisé, « lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public »,

Considérant que face aux risques d'impayés des titres émis par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, il faut donc que cette dernière constitue une provision. La constitution de cette provision pour risques est commandée par le respect du principe de prudence,

Considérant que l'analyse effectuée conjointement avec le comptable et la Communauté de communes des restes à recouvrer a permis d'identifier les créances devant faire l'objet d'une provision,

Considérant que la reprise de la provision pourra être envisagée afin d'ajuster la provision au vu des recouvrements effectués et de la prise en compte des événements particuliers pouvant impacter le recouvrement (admission en non-valeur, créances éteintes, etc.),

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de constituer une provision à hauteur de 15 % des créances douteuses au 31 décembre 2022 qui s'élèvent à 62 943.88 €, soit la somme de **9 441.58 €**,
- d'inscrire au budget 2023 les opérations comptables.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

DEL23/040 FINANCES - BUDGET ANNEXE SPANC - CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS (CREANCES IRRECOUVRABLES OU CREANCES ETEINTES) ET REPRISE DE PROVISIONS CONSTATEES

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2321 en son 29), et R 2321-2 alinéa 3,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la constitution de provisions comptables pour risques et charges est une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales,

Considérant en effet qu'en application de l'article R2321-2 alinéa 3 susvisé, « lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public »,

Considérant que face aux risques d'impayés des titres émis par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, il faut que cette dernière constitue une provision,

Considérant que l'analyse effectuée conjointement avec le comptable et la Communauté de communes des restes à recouvrer a permis d'identifier les créances devant faire l'objet d'une provision,

Considérant que la reprise de la provision pourra être envisagée afin d'ajuster la provision au vu des recouvrements effectués et de la prise en compte des événements particuliers pouvant impacter le recouvrement (admission en non-valeur, créances éteintes, etc.),

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de constituer une provision à hauteur de 15 % des créances douteuses au 31 décembre 2022 qui s'élèvent à 10 592.95 €, soit la somme de **1 588.94 €**,
- d'inscrire au budget 2023 les opérations comptables.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

DEL23/041 FINANCES – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) – VOTE ET NOTIFICATION DES TAUX 2023

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2331-3, L.2224-13 et L.2224-14,

Vu le Code général des impôts, et notamment l'article les articles 1639 A, 1379-0 bis, et 1520,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, et n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération n° DEL20/012 du 8 janvier 2020 portant création de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères comme mode de financement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à compter de 2020,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry doit fixer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les 16 communes de la Communauté de communes pour 2023 avant le 15 avril 2023,

Considérant les informations fiscales transmises par les services de l'Etat,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de fixer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les 16 communes de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à 12,00 % pour 2023,
- de notifier aux services fiscaux l'état 1259 correspondant.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

DEL23/042 FINANCES – VOTE ET NOTIFICATION DES TAUX DE LA TAXE SUR LE FONCIER BATI ET DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON BATI POUR 2023

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-1, L.5211-10, L5211-36, L.2331-3,

Vu le Code général des impôts, et notamment les articles-1639 A, 1379, 1380, 1381,1393,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifié par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n° 2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry est de plein droit un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry perçoit de droit la Taxe sur le Foncier Bâti et la Taxe sur le Foncier non Bâti,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry doit fixer et notifier le taux d'imposition de la Taxe sur le Foncier Bâti et le taux d'imposition de la Taxe sur le Foncier non Bâti pour 2023 avant le 15 avril 2023,

Considérant les informations fiscales transmises par les services de l'Etat,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de fixer le taux de la taxe sur le foncier bâti à 1,32% pour 2023,
- de fixer le taux de la taxe sur le foncier non bâti à 11,44% pour 2023,
- de notifier aux services fiscaux l'état 1259 correspondant.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

DEL23/043 FINANCES – VOTE ET NOTIFICATION DES TAUX DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLES NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23, L23331-8, L5211-1, L5211-10, L5211-36,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1407 bis,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry est de plein droit un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry doit fixer et notifier le taux d'imposition de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale pour 2023 avant le 15 avril 2023,

Considérant les informations fiscales transmises par les services de l'Etat,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de fixer le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à 9,99 % pour 2023,
- de notifier aux services fiscaux l'état 1259.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

DEL23/044 FINANCES – VOTE ET NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES 2023

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-1 et L.5211-10,
Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1639 A,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry est de plein droit un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry perçoit de droit la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE),

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry doit fixer le taux d'imposition de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour 2023 avant le 15 avril 2023,

Considérant les informations fiscales transmises par les services de l'Etat,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de fixer le taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 27,08% pour 2023,
- de notifier aux services fiscaux l'état 1259 correspondant avant le 15 avril 2023.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

DEL23/045 FINANCES - FINANCEMENT DE LA COMPETENCE GEMAPI (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA PREVENTION DES INONDATIONS) . DETERMINATION ET NOTIFICATION DU PRODUIT 2023 DE LA TAXE GEMAPI SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36

Vu le Code général des impôts, et notamment les articles 1530 bis et 1639 A,

Vu le Code de l'environnement, et notamment l'article L.211-7 en son I pour ses items 1°, 2°, 5° et 8°,
Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 76,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération DEL20/010 du 8 janvier 2020 portant instauration de la taxe GEMAPI sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour une application pérenne,

Considérant que la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a créé une nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au profit du bloc communal,

Considérant que la compétence GEMAPI constitue une nouvelle compétence obligatoire affectée aux EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre depuis le 1^{er} janvier 2018,

Considérant que la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » dite GEMAPI comprend les missions listées au I de l'article L.211-7 du code de l'environnement et ne comprend que les items 1°, 2°, 5° et 8°, rédigés comme suit :

- « 1° *L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;*
2° *L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;*
5° *La défense contre les inondations et contre la mer ;*
8° *La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ; »*

Considérant que pour financer cette nouvelle compétence, la loi MAPTAM susvisée a créé une nouvelle taxe dite « taxe GEMAPI »,

Considérant que celle-ci ne peut être instituée et collectée que par les seules collectivités territoriales fiscalisées et compétentes en matière de GEMAPI ; que l'EPCI à fiscalité propre qui décide de transférer (ou déléguer) la compétence GEMAPI à une structure tierce peut décider de lever cette taxe pour financer la partie de la cotisation relative à la GEMAPI,

Considérant que la taxe GEMAPI vient en complément des impôts existants, et que son établissement et recouvrement sont adossés aux contributions directes locales, à savoir les taxes foncières et la cotisation financière des entreprises ; que la GEMAPI est un impôt de répartition, et que l'EPCI à fiscalité propre vote donc un produit, et non un taux,

Considérant qu'il ne s'agit pas d'une redevance et que par conséquent, un contribuable ne bénéficiant pas directement du service est tout de même redevable de la taxe,

Considérant qu'ainsi, un contribuable résidant sur le bassin versant où aucune action ne serait réalisée et qui ne serait donc pas concerné par les mesures GEMAPI participerait tout de même au financement des actions mises en œuvre sur le bassin versant voisin,

Considérant qu'à ce jour, le Syndicat Intercommunal de la Vallées de l'Yèvre (SIVY), le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval (SIAVAA), le Syndicat de la Vallée du Fouzon, le Syndicat du Canal de Berry, le Syndicat Intercommunal de renaturation de la Sauldre et ses affluents (SYRSA) sont respectivement compétents sur les bassins versant rattachés au territoire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, pour la compétence GEMAPI,

Considérant que l'exercice de la stricte compétence GEMAPI, et ce, tant pour ses dépenses de fonctionnement que pour ses dépenses d'investissement, réclame un financement significatif et permanent,

Considérant que cette taxe est arrêtée dans la limite d'un plafond fixé à quarante euros par habitant résidant sur le territoire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de fixer le produit de la taxe GEMAPI à 238 000,00 € pour l'année 2023,
- de notifier la présente délibération aux services fiscaux.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

DEL23/046 FINANCES - TRAVAUX DE VOIRIE 2023 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA VILLE DE VIERZON A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10 et L5214-16V,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération n°23/30 du Conseil municipal de Vierzon en date du 21 mars 2023 sollicitant un fond de concours auprès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Considérant que la Ville de Vierzon et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry souhaitent mettre en place un fonds de concours aux fins de financement par la Communauté de communes d'une partie des travaux de voirie au profit de la Ville de Vierzon,

Considérant que la Ville de Vierzon a estimé le montant de ses travaux de voirie 2023 à 660 478 € HT,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'allouer un fonds de concours d'un montant de 250 000 € à la Ville de Vierzon pour ses travaux de voirie 2023, soit 50 % du fonds de concours portant sur le montant de 500 000 €,
- d'inscrire la dépense au budget.

Vote :**Approuvé à l'unanimité.**

DEL23/047 FINANCES - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA VILLE DE VIERZON A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10 et L5214-16V,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération n°23/61 du Conseil municipal de Vierzon en date du 21 mars 2023 sollicitant un fond de concours auprès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Considérant que la Ville de Vierzon a été sollicitée par la Société Parker pour réaliser des travaux sur voirie devant l'entreprise,

Considérant que la compétence « Développement économique relève de la Communauté de communes et qu'à ce titre la Communauté de Communes a accepté de participer à hauteur de 50 % des travaux,

Considérant que le montant des travaux s'élève à 25 000 € HT,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'allouer un fonds de concours d'un montant de 12 500 € HT à la Ville de Vierzon pour la réalisation de travaux de voirie devant la Société PARKER.
- d'inscrire la dépense au budget.

Vote :**Approuvé à l'unanimité.**

DEL23/048 SEM TERRITOIRES DEVELOPPEMENT – MODIFICATION DU CAPITAL

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code du commerce,

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la commune de Massay, modifié par les arrêtés préfectoraux n°2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020 et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu les statuts de la SEM Territoires Développement,

Considérant le projet d'augmentation du capital social par apport en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la Communauté de communes d'Ecueillé-Valençay,

Considérant que la SEM Territoires Développement doit, de ce fait, procéder à la modification du capital,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à voter favorablement les résolutions relatives à l'augmentation de capital en numéraire réservée au profit de la Communauté de communes d'Ecueillé-Valençay.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

DEL23/049 URBANISME – MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MASSAY SUR LA ZONE D'URBANISATION FUTURE DES FOURS

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-31 et L153-38,

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la commune de Massay, modifié par les arrêtés préfectoraux n°2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020 et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Massay approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 octobre 2006,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry souhaite ouvrir à l'urbanisation une zone AUi de 8 ha créée il y a plus de 9 ans par le PLU, en extension de l'actuelle zone d'activités des Fours et en vue d'y permettre l'implantation de nouvelles activités économiques,

Considérant qu'une procédure d'évolution du plan local d'urbanisme adopté avant le 1er janvier 2018 est nécessaire pour ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser qui, dans les 9 ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation,

Considérant qu'une procédure de modification avec enquête publique peut être envisagée dès lors que cette zone a fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la Communauté de communes compétente en matière de développement économique et quelle que soit l'ancienneté de ces acquisitions en vertu de l'article L.153-31 du code de l'urbanisme susvisé,

Considérant que la Communauté de communes est devenue propriétaire par acte notarié signé le 03 février 2023 des parcelles cadastrées YB192 et YC 297 représentant 4 ha sur les 8 ha concernés par la procédure de modification, et que ces acquisitions opérées dans la zone AUi ont donc un caractère significatif,

Considérant qu'en application de l'article L153-38 du Code de l'urbanisme susvisé, la procédure de modification initiée par l'autorité compétence pour ouvrir à l'urbanisation une zone AU doit faire l'objet d'une délibération motivée justifiant l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de cette zone au regard des capacités résiduelles encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones,

Considérant que la Communauté de communes fait la démonstration en annexe de la présente délibération que le projet ne peut pas être réalisé dans une zone urbaine déjà ouverte à l'urbanisation,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les justifications de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone AUi « des Fours » au regard des motivations exposées en annexe quant aux capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle du projet dans ces zones,
- de lancer la procédure de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Massay sur la zone d'urbanisation future AUi située au lieudit les Fours sur les parcelles cadastrées YB n°199, YB n°192 et YC n°297 pour une surface de 8,4 ha,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Vote :

**Approuvé à la majorité (42 VOIX POUR)
3 VOIX CONTRE**

DEL23/050 URBANISME - AVIS DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE LA SOCIETE VIRTUO VIERZON SARL POUR L'EXPLOITATION D'UN BATIMENT LOGISTIQUE SUR LA COMMUNE DE VIERZON

Le Président,

Vu le code général des collectivités locales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le code de l'environnement et notamment son article R.181-38,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la demande déposée le 30 mai 2022 et complétée le 8 novembre 2022 par la société VIRTUO Vierzon SARL dont le siège est sis 2-22 place des Vins de France 75012 PARIS, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter une plateforme logistique située sur le territoire de la commune de Vierzon,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-0221 du 20 février 2023 portant ouverture d'une enquête publique unique sur la demande d'autorisation environnementale et la demande de permis de construire présentées par la Société VIRTUO Vierzon SARL pour la construction et l'exploitation d'une plateforme logistique située sur la Ville de Vierzon,

Vu l'avis favorable rendu par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel sur ce projet d'implantation lors de sa séance plénière en date du 07 février 2023,

Considérant que l'enquête publique se déroule du 13 mars 2023 au 13 avril 2023 inclus,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry doit donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale, au plus tard dans les 15 jours suivants la clôture de l'enquête publique, soit avant le 28 avril 2023,

Considérant que le projet d'implantation est porté en étroite partenariat avec la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry au titre de sa compétence « développement économique »,

Considérant que ce projet de plateforme de dernière génération est situé sur la Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C) du Parc Technologique de Sologne située sur la Ville de Vierzon,

Considérant que la Z.A.C du Parc Technologique de Sologne a été labellisée « Site industriel clé en main » en 2020 par les ministères de l'Économie et de la Cohésion des Territoires,

Considérant que ce projet participera à la création de plusieurs centaines d'emplois sur le territoire communautaire sans pour autant augmenter l'étalement urbain et la consommation d'espaces agricoles et naturels,

Considérant que le projet est assorti de mesures compensatoires environnementales,

Considérant que ce dossier de demande d'autorisation environnementale a été déclaré recevable par l'inspection des Installations Classées en date du 30 novembre 2022,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale de la Société VIRTUO Vierzon SARL sur la demande d'exploitation d'une plateforme logistique située sur la Ville de Vierzon.

Vote :

**Approuvé à la majorité (38 VOIX POUR)
4 ABSTENTIONS – 3 VOIX CONTRE**

DEL23/051 CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL DE VIERZON – ELECTION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY- MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL20/163 DU 16 JUILLET 2020

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.6141-1 et R.6143-1, 6143-2,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020,

Vu le procès-verbal des élections législatives en date du 19 juin 2022 par lequel Monsieur Nicolas SANSU a été élu député de la 2^{ème} circonscription du Cher,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection d'un représentant afin que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry puisse siéger au sein du Conseil de surveillance de l'hôpital de Vierzon,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de modifier la délibération DEL20/163 du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire a désigné Monsieur Nicolas SANSU pour représenter la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vierzon,
- d'élire un Conseiller communautaire pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier de Vierzon.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

A l'issue des opérations de vote :

- **Maryvonne ROUX a été élue pour représenter la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry au sein du Conseil de surveillance du centre hospitalier de Vierzon.**

DEL 23/052 TOURISME ET CONGRES — ESCALE A THENIOUX - FIXATION DE LA REDEVANCE AU TITRE DE L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE

Rapporteur : Jacques TORU

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L2122-1-1, L2125-1, et L2125-3,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 18 janvier 2023,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry a la compétence de gestion et d'exploitation de l'Escale à Thénieux,

Considérant qu'au regard des avantages de toute nature procurés au titulaire potentiel de l'occupation privative du domaine public de l'Escale à Thénieux, il convient de fixer le montant de la redevance d'occupation comme suit :

- 1 000 € TTC pour l'année 2023
- 1 250 € TTC pour l'année 2024
- 1 500 € TTC pour l'année 2025
- 1 500 € TTC pour l'année 2026

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de fixer le montant de la redevance d'occupation pour l'exploitation d'un débit de boisson et d'une activité de restauration à L'Escale à Thénieux comme suit :
 - o 1 000 € TTC pour l'année 2023
 - o 1 250 € TTC pour l'année 2024
 - o 1 500 € TTC pour l'année 2025
 - o 1 500 € TTC pour l'année 2026
- d'inscrire les recettes au budget Tourisme & Congrès.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

**DEL 23/053 TOURISME ET CONGRES - SITE QUAI DU BASSIN A VIERZON - FIXATION DE LA REDEVANCE
 AU TITRE DE L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'UNE EXPLOITATION
 ECONOMIQUE**

Rapporteur : Jacques TORU

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L2122-1-1, L2125-1, et L2125-3,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 18 janvier 2023,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry a acquis le site du Quai du Bassin en vue de développer un projet d'accueil touristique dans le cadre du projet du Canal de Berry à vélo,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry souhaite y créer un lieu de vie et offrir un espace intergénérationnel de détente et de rencontres intergénérationnel en proposant un lieu de restauration, une activité bar et des animations musicales en complément de celles dénommées « Guinguette »,

Considérant qu'au regard des avantages de toute nature procurés au titulaire potentiel de l'occupation privative du site Quai du Bassin à Vierzon, il convient de fixer le montant de la redevance d'occupation comme suit :

- 500 € TTC pour l'année 2023
- 1 000 € TTC pour l'année 2024
- 1 500 € TTC pour l'année 2025
- 1 500 € TTC pour l'année 2026

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de fixer le montant de la redevance d'occupation du site Quai du Bassin à Vierzon pour l'exploitation d'un débit de boissons d'une activité de restauration, et l'organisation d'animations musicales, comme suit :
 - o 500 € TTC pour l'année 2023
 - o 1 000 € TTC pour l'année 2024
 - o 1 500 € TTC pour l'année 2025
 - o 1 500 € TTC pour l'année 2026
- d'inscrire les recettes au budget Tourisme & Congrès.

Pascal LATESSA

Pourquoi demandez-vous moins que pour l'Escale à Thénieux ?

Monsieur le Président

Nous demandons moins car il s'agit de la 1^{ère} année et de plus il va y avoir des travaux.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

**DEL23/054 TOURISME & CONGRES – CAMPING INTERCOMMUNAL A GRAÇAY – FIXATION DES TARIFS HT
DES REDEVANCES JOURNALIERES, LOCATIONS ET SERVICES APPLICABLES A COMPTER DU
31 MARS 2023**

Rapporteur : Jacques TORU

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, et L5211-10,

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 279. a),

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L2125-1,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme en date du 18 janvier 2023,

Considérant la nécessité de réévaluer certains tarifs des redevances journalières, des locations et services rendus aux usagers du camping intercommunal à Graçay en raison de l'augmentation des coûts de l'énergie,

Considérant que les tarifs s'entendent hors-taxes et que les taux de TVA applicables sont ceux actuellement en vigueur,

Considérant que la basse saison s'étend d'avril à juin et de septembre à octobre et que la haute saison s'étend du 1^{er} juillet au 31 août,

Considérant les propositions de tarifs hors taxes des redevances journalières, locations et services définis ci-dessous :

REDEVANCES JOURNALIERES	TARIFS HT A COMPTER DU 31 MARS 2023	TARIFS TTC A COMPTER DU 31 MARS 2023
CAMPEUR ADULTE (+ DE 12 ANS)	2.73 €	3.00 €
CAMPEUR ENFANT (JUSQU'A 12 ANS)	1.36 €	1.50€
EMPLACEMENT TENTE	1.82 €	2.00 €
EMPLACEMENT CAMPING CAR	2.73 €	3.00 €
EMPLACEMENT CARAVANE	2.73 €	3.00 €
GARAGE MORT	2.27 €	2.50 €
ANIMAL	0.91€	1.00 €
LOCATIONS DE MOBIL-HOME 2 CHAMBRES	TARIFS HT A COMPTER DU 31 MARS 2023	TARIFS TTC A COMPTER DU 31 MARS 2023
SEMAINE (DU SAMEDI 12H AU SAMEDI 10H)	BASSE SAISON : 236.36 € HAUTE SAISON : 336.36 €	BASSE SAISON : 260,00 € HAUTE SAISON : 370,00 €
WEEK-END (DU VENDREDI 18H AU DIMANCHE 18H)	BASSE SAISON : 86.36 € HAUTE SAISON : 145.45 €	BASSE SAISON : 95,00 € HAUTE SAISON : 160,00 €
NUITEE	BASSE SAISON : 45.45 € HAUTE SAISON : 72.73 €	BASSE SAISON : 50,00 € HAUTE SAISON : 80,00 €
LOCATIONS DE MOBIL-HOME 3 CHAMBRES	TARIFS HT A COMPTER DU 31 MARS 2023	TARIFS TTC A COMPTER DU 31 MARS 2023
SEMAINE (DU SAMEDI 12H AU SAMEDI 10H)	BASSE SAISON : 259.09 € HAUTE SAISON : 354.55 €	BASSE SAISON : 285,00 € HAUTE SAISON : 390,00 €
WEEK-END	BASSE SAISON : 109.09 €	BASSE SAISON : 120,00 €

(DU VENDREDI 18H AU DIMANCHE 18H)	HAUTE SAISON : 163.67 €	HAUTE SAISON : 180,00 €
NUITEE	BASSE SAISON : 54,55 € HAUTE SAISON : 81.81 €	BASSE SAISON : 60,00 € HAUTE SAISON : 90,00 €
SERVICES	TARIFS HT A COMPTER DU 31 MARS 2023	TARIFS TTC A COMPTER DU 31 MARS 2023
BRANCHEMENT ELECTRIQUE	2.92 €	3.50 €
UTILISATION DU LAVE-LINGE + DOSETTE LESSIVE	1.67 €	2,00 €
LOCATION DRAPS (PARURE 1 PERSONNE)	4.17 €	5.00 €
LOCATION DRAPS (PARURE 2 PERSONNES)	8.33 €	10.00 €
FORFAIT MENAGE	37,50 €	50,00 €

Les tarifs TTC sont donnés à titre indicatif, en fonction des taux de TVA applicables en vigueur.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver et d'appliquer les tarifs HT des redevances journalières, locations et services pour le camping intercommunal à de Graçay tels que présentés ci-dessous, et ce à compter du 31 mars 2023 :

REDEVANCES JOURNALIERES	TARIFS HT	TARIFS TTC A COMPTER DU 31 MARS 2023
CAMPEUR ADULTE (+ DE 12 ANS)	2.73 €	3.00 €
CAMPEUR ENFANT (JUSQU'A 12 ANS)	1.36 €	1.50€
EMPLACEMENT TENTE	1.82 €	2.00 €
EMPLACEMENT CAMPING CAR	2.73 €	3.00 €
EMPLACEMENT CARAVANE	2.73 €	3.00 €
GARAGE MORT	2.27 €	2.50 €
ANIMAL	0.91€	1.00 €
LOCATIONS DE MOBIL-HOME 2 CHAMBRES	TARIFS HT	TARIFS TTC A COMPTER DU 31 MARS 2023
SEMAINE (DU SAMEDI 12H AU SAMEDI 10H)	BASSE SAISON : 236.36 € HAUTE SAISON : 336.36 €	BASSE SAISON : 260,00 € HAUTE SAISON : 370,00 €
WEEK-END (DU VENDREDI 18H AU DIMANCHE 18H)	BASSE SAISON : 86.36 € HAUTE SAISON : 145.45 €	BASSE SAISON : 95,00 € HAUTE SAISON : 160,00 €
NUITEE	BASSE SAISON : 45.45 € HAUTE SAISON : 72.73 €	BASSE SAISON : 50,00 € HAUTE SAISON : 80,00 €
LOCATIONS DE MOBIL-HOME 3 CHAMBRES	TARIFS HT	TARIFS TTC A COMPTER DU 31 MARS 2023
SEMAINE (DU SAMEDI 12H AU SAMEDI 10H)	BASSE SAISON : 259.09 € HAUTE SAISON : 354.55 €	BASSE SAISON : 285,00 € HAUTE SAISON : 390,00 €

WEEK-END (DU VENDREDI 18H AU DIMANCHE 18H)	BASSE SAISON : 109.09 € HAUTE SAISON : 169.67 €	BASSE SAISON : 120,00 € HAUTE SAISON : 180,00 €
NUITEE	BASSE SAISON : 54,55 € HAUTE SAISON : 81.81 €	BASSE SAISON : 60,00 € HAUTE SAISON : 90,00 €
SERVICES	TARIFS HT	TARIFS TTC A COMPTER DU 31 MARS 2023
BRANCHEMENT ELECTRIQUE	2.92 €	3.50 €
UTILISATION DU LAVE-LINGE + 1 DOSETTE LESSIVE	1.67 €	2,00 €
LOCATION DRAPS (PARURE 1 PERSONNE)	4.17 €	5.00 €
LOCATION DRAPS (PARURE 2 PERSONNES)	8.33 €	10.00 €
FORFAIT MENAGE	41.67 €	50,00 €

Le taux de TVA appliqué est celui en vigueur.

- d'inscrire les recettes au budget Tourisme & Congrès

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

**DEL23/055 TOURISME & CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – AIRE DE CAMPING-CAR A
VIERZON – REDEVANCES HT APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2023**

Rapporteur : Jacques TORU

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L2125-1,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération n° DEL 21/114 du 17 juin 2021 établissant la redevance des prestations de services pour l'eau et l'électricité à disposition des usagers de l'aire de camping-car à Vierzon,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme en date du 18 janvier 2023,

Considérant l'augmentation des coûts de l'énergie et la volonté de la Communauté de communes d'offrir un service de qualité,

Considérant que les tarifs s'entendent hors-taxes et que les taux de TVA applicables sont ceux actuellement en vigueur,

Considérant que le montant de la redevance pour l'eau peut demeurer inchangé soit :

- Redevance pour 100 litres d'eau : **1,67 € HT (soit 2,00 € TTC)**

Considérant que le montant de la redevance pour l'électricité est réévalué et défini comme suit :

- Redevance pour 2 heures d'électricité : **2,50 € HT (soit 3,00 € TTC)**

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de fixer le montant des redevances HT pour l'eau et l'électricité consommées à l'aire de camping-car à Vierzon, et ce, à compter du 1^{er} avril 2023, comme suit :
 - redevance pour 100 litres d'eau : 1,67 € HT (soit 2,00 € TTC)
 - redevance pour 2 heures d'électricité : 2,50 € HT (soit 3,00 € TTC)
- d'inscrire les recettes au budget Tourisme & Congrès

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

**DEL23/056 TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ACCES AU SERVICE ABRI
 VELO SECURISE QUAI DU BASSIN A VIERZON - FIXATION DES REDEVANCES HT APPLICABLES
 A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2023**

Rapporteur : Jacques TORU

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1et L5211-10,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L2125-1,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 18 janvier 2023,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry entend mener une stratégie de développement en matière d'aménagement cyclo-touristique et souhaite offrir aux touristes les structures nécessaires à leur bon accueil,

Considérant que dans le cadre d'un accueil de qualité, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry a décidé de mettre à disposition des usagers un abri vélo sécurisé de 12 places,

Considérant que l'accès à ce service sera payant,

Considérant que les abonnements sont proposés pour 1h, 4h, 12h et 24h de stationnement,

Considérant que les tarifs d'accès sont définis comme suit :

- 0.42 € HT soit 0.5 € TTC / 1 heure
- 0.83 € HT soit 1 € TTC / 4 heures
- 1.67 € HT soit 2 € TTC / 12 heures
- 2.50 € HT soit 3 € TTC / 24 heures

Considérant qu'il convient que tout dépassement de la durée de l'abonnement nécessite de la part de l'utilisateur un paiement forfaitaire d'un montant de 0.42 € HT soit 0.50€ TTC,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de fixer, à compter du 1^{er} avril 2023, le montant des redevances HT pour l'accès à l'abri vélo sécurisé situé Quai du Bassin à Vierzon comme suit :
 - o 0.42 € HT soit 0.50 € TTC / 1 heure
 - o 0.83 € HT soit 1 € TTC / 4 heures
 - o 1.67 € HT soit 2 € TTC / 12 heures
 - o 2.50 € HT soit 3 € TTC / 24 heures
- o 0.42 € HT soit 0.50 € TTC le forfait de dépassement de la durée,
- d'inscrire les recettes au budget Tourisme & Congrès.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

DEL23/057 TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME - ADHESION AU PASS PRO TOURISME BERRY PROVINCE

Rapporteur : Jacques TORU

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-2 et L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant la volonté de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry de promouvoir l'offre touristique auprès des professionnels du tourisme,

Considérant que Tourisme & Territoires du Cher propose le « Pass Pro Tourisme Berry » qui permet aux professionnels du tourisme de découvrir gratuitement les sites et rencontrer les prestataires touristiques du Berry adhérents au dispositif,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry souhaite adhérer au Pass Pro Tourisme Berry et ainsi proposer la gratuité aux professionnels du tourisme détenteurs du Pass Pro Tourisme Berry Province et leur accompagnateur, pour les activités suivantes :

- Visite du Musée de la Porcelaine à Foëcy
- Visite guidée de la ville de Vierzon organisée par l'Office de Tourisme de Vierzon
- Visite libre du Moulin de la Biodiversité à la Maison de l'Eau à Neuvy-sur-Barangeon
- Visite guidée du Village de Graçay

Considérant que l'adhésion au Pass Pro Tourisme Berry Province est valable pour 2023 et 2024,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'adhésion de l'Office de Tourisme au Pass Pro Tourisme Berry Province 2023/2024

- de proposer la gratuité aux professionnels du tourisme détenteurs du Pass Pro Tourisme Berry Province et leur accompagnateur, pour les activités suivantes :
 - o Visite du Musée de la Porcelaine à Foëcy
 - o Visite guidée de la ville de Vierzon organisée par l'Office de Tourisme de Vierzon
 - o Visite libre du Moulin de la Biodiversité à la Maison de l'Eau à Neuvy-sur-Barangeon
 - o Visite guidée du Village de Graçay
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du Tourisme, Congrès et Canal de Berry à vélos à signer le bulletin d'adhésion Pass Pro Tourisme Berry Province 2023/2024.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

DEL23/058 TOURISME ET CONGRES - SCIC DE LA GRANDE GARENNE – ADHESION ET SOUSCRIPTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rapporteur : Jacques TORU

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L11114, L3121-23, et L3211-1,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment les articles 9-1 et 10,

Vu le décret n° 2002-241 du 21 février 2002 relatif à la société coopérative d'intérêt collectif,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu les statuts de la SCIC de la Grande Garenne - Société Coopérative d'Intérêt Collectif par actions simplifiée à capital variable,

Considérant que Village Vacances Familles (VVF) a acquis le site de la Grande Garenne à Neuvy-sur-Barangeon afin de promouvoir par tous moyens l'équité et la solidarité dans les relations économiques, touristiques, par une tarification la plus accessible possible, une juste répartition des richesses créées et s'engage également à adopter et promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement, et à mettre en place des offres d'activités pouvant attirer des familles, réaliser des séjours touristiques, des vacances apprenantes, organiser des séminaires...

Considérant que VVF propose de mettre en place un partenariat en associant le Conseil Départemental du Cher, la Commune de Neuvy-sur-Barangeon, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, les salariés actuels et ce sous la forme d'une structure juridique type coopérative, regroupant tous les acteurs autour d'un même projet, en créant une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif),
afin de :

- sauvegarder l'objet social du site de la Grande Garenne, dans le respect du Plan Local d'Urbanisme,
- préserver, maintenir et développer l'emploi sur la commune de Neuvy-sur-Barangeon,

- continuer l'exploitation du site de la Grande Garenne en l'état, et développer l'attractivité du Domaine de la Grande Garenne et du Territoire,
- maintenir durablement l'offre de résidences hôtelières, tout en développant des offres de services et de produits auprès des administrés avec un site ouvert sur son environnement,
- assurer la transition énergétique et environnementale du Domaine de la Grande Garenne en privilégiant les ressources locales,

Considérant que la SCIC de la Grande Garenne sera créée sous la forme d'une société par actions simplifiée à capital variable,

Considérant que la SCIC sera régie par :

- les présents statuts,
- la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, en particulier par son Titre II ter,
- le Code du commerce et notamment les articles L231-1 relatif à la variabilité du capital,
- les articles du Code du commerce L227-1 à L227-20, L244-1 à L244-4, R227-1 à R227-2 concernant les sociétés par actions simplifiée,
- le Code civil et notamment les articles 1832 à 1844-17

Considérant que le choix de d'une SCIC sous la forme d'une société par actions simplifiée à capital variable constitue une adhésion à des valeurs coopératives fondamentales que sont notamment :

- la démocratie,
- la solidarité,
- un sociétariat multiple ayant pour finalité l'intérêt collectif au-delà de l'intérêt de ses membres,
- un service d'intérêt collectif au service d'un territoire

Considérant le cadre global fixé par la loi (article 19 quinquies, alinéa 2 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947) et dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire, la SCIC de la Grande Garenne est créée selon des objectifs convergents à savoir :

- acquérir, administrer, exploiter par bail tous immeubles et biens immobiliers,
- de mettre en valeur, protéger et pérenniser le patrimoine foncier dont elle sera propriétaire, maintenir la vocation sociale de ce patrimoine,
- de préserver et développer en partenariat avec les collectivités l'intérêt collectif du site dont elle sera propriétaire,
- de contribuer par ses retombées économiques locales et la préservation des emplois au développement du territoire sur lequel est implanté son patrimoine foncier,
- d'organiser et de promouvoir toutes formes de séjours permettant notamment le départ et l'accueil en vacances des familles, en s'efforçant de les rendre accessibles au plus grand nombre,
- d'accompagner l'Etat ou les collectivités dans l'organisation de tous séjours ou formations, notamment dans le cadre du Service National Universel,
- d'agir dans ce cadre en développant le sens de la responsabilité, le respect de valeurs humanistes, sociales et citoyennes

Considérant que la durée de la société coopérative est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry souhaite adhérer à la SCIC en tant qu'associée,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry s'investit dans ce projet afin de favoriser :

- les emplois sur son territoire,
- les activités touristiques,

- les activités liées au développement durable,
- les activités liées à l'enfance, petite enfance, jeunesse
- les séminaires
- etc...

Considérant que dans le cadre de l'adhésion à la SCIC, il est proposé à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry de souscrire des parts dans le capital de la SCIC,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les statuts de la SCIC joints en annexe,
- d'autoriser la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à adhérer la SCIC de la Grande Garenne - Société Coopérative d'Intérêt Collectif,
- de souscrire pour un montant de dix mille euros, soit vingt parts sociales au sein du capital social de la SCIC,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes administratifs liés à ce dossier, et les modifications à venir,
- de désigner **Jacques TORU représentant titulaire, Bernard BAYARD, suppléant** de la Communauté de communes, Vierzon qui siègera au Conseil d'Administration,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

Marie-Pierre CASSARD

Elire un élu de la commune de Neuvy/Barangeon permettra d'assister aux conseils d'administration et aussi de suivre ce qui se fera sur la commune.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

DEL23/059 TOURISME ET CONGRES – OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - BUDGET TOURISME ET CONGRES EXERCICE 2023

Rapporteur : Jacques TORU

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, et L1611-4,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment les articles 9-1 et 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu les statuts des différentes associations mentionnées dans le tableau ci-après,

Vu les demandes respectives d'octroi de subvention annuelle déposées par les associations mentionnées dans le tableau ci-après, pour l'organisation de leurs événements, à la date limite de dépôt du 30 novembre 2022,

Considérant que la politique de la Communauté de communes repose sur une volonté forte d'établir un véritable partenariat avec les associations du territoire, gage d'une vie locale dynamique, et considérant qu'elles participent activement à l'attractivité touristique, économique et au lien social et de proximité des communes avec leurs habitants,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry a mis en place une politique volontariste d'accompagnement et de soutien direct et indirect à ces associations qui s'inscrivent dans un nouveau cadre d'attribution des subventions pour plus de transparence et d'égalité de traitement,

Considérant la liste des demandes présentées par les associations suivantes :

NAVICABE THENIOUX	2000,00 euros
NAVICABE VIERZON	12000,00 euros
SOCIETE HIPPIQUE DE VIERZON	14120,00 euros
ECURIES ILE BRAGARD	3000,00 euros
FESTIVAL DU FILM DE DEMAIN	30000,00 euros
ASSOCIATION D'ANIMATION ET CULTURELLE ET TOURISTIQUE DE LA GALERIE DE L'ABSIDE	1000,00 euros
LES AMIS DU MUSEE DE L'OCRE	12000,00 euros
LA MEMOIRE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE VIERZON	1000,00 euros
LA MEMOIRE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE VIERZON -entretien tracteur	600,00 euros
MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE	12000.00 euros

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'octroyer une subvention annuelle aux associations,

NAVICABE THENIOUX	2000,00 euros
NAVICABE VIERZON	12000,00 euros
SOCIETE HIPPIQUE DE VIERZON	14120,00 euros
ECURIES ILE BRAGARD	3000,00 euros
FESTIVAL DU FILM DE DEMAIN	30000,00 euros
ASSOCIATION D'ANIMATION ET CULTURELLE ET TOURISTIQUE DE LA GALERIE DE L'ABSIDE	1000,00 euros
LES AMIS DU MUSEE DE L'OCRE	12000,00 euros
LA MEMOIRE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE VIERZON	1000,00 euros
LA MEMOIRE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DE VIERZON -entretien tracteur	600,00 euros
MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE	12000.00 euros

- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à l'octroi de chacune desdites subventions,
- d'inscrire la somme globale au budget Tourisme et Congrès de l'exercice 2023.

Pascal LATESSA

La Communauté de communes a-t-elle reçu le bilan 2022 du Festival du Film de Demain ? Personnellement, j'aurais préféré le Festival du Canal.

A quoi servent les subventions octroyées par la Ville de Vierzon et la Communauté de communes ?

Jacques TORU

Nous sommes en possession du bilan 2022 qui est positif.

Corinne OLLIVIER

Les subventions octroyées par les deux collectivités au Festival du Film de Demain servent à financer les 4 jours du Festival (repas, hôtels, représentations...)

Pascal LATESSA

Il serait intéressant que l'Office du Tourisme fasse des statistiques, notamment sur la fréquentation des établissements hôteliers.

Jacques TORU

Le Festival du Film de Demain a bien intégré la Communauté de communes. Nous travaillons ensemble dans de bonnes conditions avec une bonne communication.

En 2022, il y a eu environ 4 000 personnes. C'est un très bon résultat. Plusieurs films sont diffusés dans la journée.

En 2023, nous souhaiterions faire un aménagement sur l'Esplanade à cette occasion (restauration)

Monsieur le Président

Le Festival du Film de Demain a également rapporté des recettes à la Communauté de communes, via la taxe de séjour.

Marie-Pierre CASSARD

Qu'en est-il ressorti sur les différentes discussions pour le Musée de la Photo à Graçay ?

Monsieur le Président

Nous travaillons avec les élus de Graçay. Un travail juridique a été réalisé afin de permettre une nouvelle rédaction des statuts du Musée.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

DEL23/060 TOURISME ET CONGRES – OCTROI D’UNE SUBVENTION A L’ASSOCIATION DU GOLF A VIERZON

Rapporteur : Jacques TORU

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles et notamment les articles L1611-4, L5211-1, L5211-10,

Vu l’arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu le projet de statuts de l’association GOLF de Vierzon,

Considérant que l’association GOLF de Vierzon, nouvellement créée, participera au dynamisme et à l’attractivité touristique du territoire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, et proposera des prestations pour les centres de loisirs intercommunaux ainsi que pour les écoles,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry souhaite soutenir cette association en octroyant une subvention à hauteur de 20 000 €, sous réserve que ladite association fournisse tous les justificatifs relatifs à sa création,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d’octroyer une subvention à hauteur de 20 000 € à l’association GOLF de Vierzon,
- d’autoriser le Président à signer tous les documents afférents à l’octroi de l’avance et la subvention,
- d’inscrire les dépenses au budget annexe tourisme 2023.

Vote :

Approuvé à l’unanimité.

DEL23/061 RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D’UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET DE DIRECTEUR/TRICE DE L’ENVIRONNEMENT -

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L313-1 et L332-14,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d’emplois des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d’emplois des techniciens territoriaux,

Vu l’arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec

extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, et n°2020-1620 du 22 décembre 2020 et n°2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération du 29 septembre 2022 portant création du poste de Directeur (trice) de l'environnement sur le grade d'ingénieur territorial

Vu l'avis favorable du CST (Comité Social Territorial) en date du 14 mars 2023 pour la suppression du poste de Directeur (trice) de l'environnement sur le grade d'ingénieur territorial

Considérant la nécessité de recruter un (e) Directeur (trice) de l'Environnement, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2023.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de supprimer le poste de Directeur(trice) de l'environnement, à temps complet, dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux
- d'approuver la création d'un poste de Directeur(trice) de l'Environnement, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2023 dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux

La rémunération de ce poste sera basée sur l'échelle indiciaire et complétée par le régime indemnitaire afférent au grade retenu.

- d'approuver la modification du tableau des effectifs en ce sens,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et s'y afférent,
- d'inscrire les dépenses au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

**DEL23/062 RESSOURCES HUMAINES – OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2023 A L'AMICALE
DU PERSONNEL DE LA VILLE DE VIERZON**

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry souhaite que ses agents bénéficient des avantages de l'Amicale du personnel de la Ville de Vierzon,

Considérant que l'Amicale du Personnel de la Ville de Vierzon sollicite de la Communauté de communes une subvention pour l'année 2023 à hauteur de 4.20 € par agent,

Considérant que pour l'année 2023, l'effectif du personnel de la Communauté de communes est de 70 agents, l'attribution de la subvention s'élève à 294.00 €

Considérant le budget prévisionnel 2023 de l'association,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'octroyer une subvention à hauteur de 294.00 € à l'Amicale du Personnel de la Ville de Vierzon,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire la dépense au budget principal 2023.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

DEL23/063 RESSOURCES HUMAINES – OCTROI D'UNE SUBVENTION AU COSC (COMITE DES ŒUVRES SOCIALES ET CULTURELLES) DE LA VILLE DE VIERZON

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L731-3 et L731-4,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu le règlement intérieur du Comité des Œuvres Sociales et Culturelles du personnel territorial de la ville de Vierzon (COSC),

Considérant qu'en application de l'article L731-3 susvisé, les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, dont bénéficient les agents publics sont distinctes de la rémunération et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir,

Considérant qu'en application de l'article L731-4 du Code général de la fonction publique susvisé, les organes délibérants des collectivités ou de leurs établissements publics déterminent le type des actions sociales et le montant des dépenses qu'ils entendent engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article L. 731-3 susvisé, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry souhaite que ses agents bénéficient des actions proposées par le Comité des Œuvres Sociales et Culturelles de la ville de Vierzon,

Considérant qu'à cet effet, le Comité des Œuvres Sociales et Culturelles de la ville de Vierzon sollicite de la Communauté de communes une cotisation pour l'année 2023 s'élevant à 110,00€ par agent,

Considérant que pour l'exercice 2023, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry compte

70 agents, et que le montant de la subvention est de 7700,00 €,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'octroyer au Comité des Œuvres Sociales et Culturelles de la ville de Vierzon une subvention d'un montant de 7700,00 €, au titre de l'action sociale en faveur du personnel,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget principal 2023.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

**DEL23/064 CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2023 – APPUI A LA CREATION/REPRISE
 D'ENTREPRISE SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE VIERZON - OCTROI D'UNE SUBVENTION
 A L'ASSOCIATION ANNA BGE CHER**

Rapporteur : Frédéric DUPIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1 et L. 1611-4,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment les articles 9-1 et 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu les statuts de l'Association ANNA BGE CHER,

Considérant que dans le cadre du Contrat de Ville, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry est compétente concernant le développement économique, qu'à ce titre, elle est co-signataire du Contrat de Ville,

Considérant que l'association ANNA BGE CHER porte l'opération d'appui à la création/reprise d'entreprises sur les quartiers prioritaires de Vierzon,

Considérant les objectifs de cette action :

- Accompagnement à la création/reprise d'entreprise des habitants des QPV,
Renforcer le travail sur la posture de chef(fe) d'entreprise et l'importance du réseau, notamment à destination des femmes des QPV,

Considérant que l'objectif 2023 pour l'association ANNA BGE CHER est de soutenir 60 bénéficiaires dans l'accompagnement de leur projet,

Considérant une estimation des dépenses pour cette action à hauteur de 20 050 € TTC,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'octroyer une subvention de 3 000 € à l'association ANNA BGE CHER, dans la programmation 2023 au titre de la Politique de la Ville,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette subvention,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

Vote :**Approuvé à l'unanimité.**

DEL23/065 CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2023 - MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS CREATRICES DE LIEN SOCIAL ET PROFESSIONNELLES A DESTINATION DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE VIERZON - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ASER (ASSOCIATION SOLIDARITES EMPLOIS RURAUX)

Rapporteur : Frédéric DUPIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1 et L. 1611-4

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment les articles 9-1 et 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu les statuts de l'Association ASER (Association Solidarités Emplois Ruraux),

Considérant que dans le cadre du Contrat de Ville, la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry est compétente concernant le développement économique, qu'à ce titre, elle est co-signataire du Contrat de Ville,

Considérant que l'association ASER (Association Solidarités Emplois) porte l'opération de mise en œuvre d'actions créatrices de lien social et professionnel à destination des habitants des quartiers prioritaires de Vierzon,

Considérant les objectifs de cette action :

- Développer, conserver du lien social en instaurant, par la convivialité, des temps d'échanges entre les salarié(es) d'ASER et les candidat(es), ayant le projet d'accéder à l'emploi
- Développer leurs compétences
- Réduire les freins d'accès et périphérique à l'emploi

Considérant que l'association ASER propose 7 actions collectives pour 2023 et souhaite aider 20 bénéficiaires dans leur l'insertion socioprofessionnelle,

Considérant que ces actions répondent à un besoin identifié dans une étape du parcours d'insertion professionnelle des demandeurs d'emplois des quartiers de la politique de la ville,

Considérant une estimation des dépenses pour cette action à hauteur de 13 951 € TTC,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'octroyer une subvention de 1000 € à l'association ASER (Association Solidarités Emplois Ruraux) , dans la programmation 2023 au titre de la Politique de la Ville,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette subvention,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

DEL23/066 CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2023 – MOBILISATION VERS L'EMPLOI DES FEMMES DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE VIERZON - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CIDFF (CENTRE D'INFORMATION DU DROIT DES FEMMES ET DES FAMILLES)

Rapporteur : Frédéric DUPIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1 et L. 1611-4,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment les articles 9-1 et 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu les statuts de l'Association CIDFF (Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles),

Considérant que dans le cadre du Contrat de Ville, la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry est compétente concernant le développement économique, qu'à ce titre, elle est co-signataire du Contrat de Ville,

Considérant que l'association CIDFF (Centre d'information du droit des femmes et des familles) porte l'opération de mobilisation vers l'emploi des Femmes des quartiers prioritaires de Vierzon,

Considérant les objectifs de cette action :

- Construire ou structurer on projet professionnel concrète et réaliste en adéquation avec les souhaits individuels à partir des compétences et des expériences de chacune,
- Comprendre les freins à la reprise d'une activité et les leviers : mobilité, formation, mise à niveau, comparabilité de diplôme, gestion familiale...,
- Déterminer ses compétences personnelles et/ou professionnelles, reprendre confiance en soi,
- Travailler sur la gestion des temps de vie et la relation aux autres,

Considérant que l'association CIDFF propose 2 sessions de 8 ateliers de 3 heures par atelier pour un groupe de 5 à 8 femmes à Vierzon,

Considérant une estimation des dépenses pour cette action à hauteur de 3 500 € TTC,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'octroyer une subvention de 1 300 € à l'association CIDFF (Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles), dans la programmation 2023 au titre de la Politique de la Ville,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette subvention,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

DEL23/067 CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2023 – ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VULNERABLES VERS L'ACCES A L'EMPLOI - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LAASSO (LIEN ASSOCIATIF POUR FACILITER L'ACCES AUX SOINS)

Rapporteur : Frédéric DUPIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1 et L. 1611-4,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment les articles 9-1 et 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu les statuts de l'Association LAASSO (Lien Associatif pour faciliter l'Accès aux Soins),

Considérant que dans le cadre du Contrat de Ville, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry est compétente concernant le développement économique, qu'à ce titre, elle est co-signataire du Contrat de Ville,

Considérant que l'association LAASSO (Lien Associatif pour faciliter l'Accès aux Soins) porte l'action d'interprétariat au service du secteur de l'insertion économique et de l'emploi,

Considérants que l'objectif de cette action est de continuer à mettre à disposition des publics issus des quartiers prioritaires à travers les structures d'accompagnement (Mission Locale, OREC 18, C2S..), les compétences des interprètes de l'association pour favoriser la résolution des freins à l'accompagnement vers l'emploi,

Considérant une estimation des dépenses pour cette action à hauteur de 57 516 € TTC,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'octroyer une subvention de 2 000 € à l'association LAASSO (Lien Associatif pour faciliter l'Accès aux Soins) , dans la programmation 2023 au titre de la Politique de la Ville,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette subvention,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

DEL23/068 CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2023 - ACCOMPAGNEMENT VERS LA CREATION D'ENTREPRISE DANS UN ESPACE TEST SECURISE - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION OREC 18 (ORGANISATION RESSOURCES EMPLOI COMPETENCES 18)

Rapporteur : Frédéric DUPIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1 et L. 1611-4,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment les articles 9-1 et 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu les statuts de l'Association OREC 18 (ORGANISATION RESSOURCES EMPLOI COMPETENCES 18),

Considérant que dans le cadre du Contrat de Ville, la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry est compétente concernant le développement économique, qu'à ce titre, elle est co-signataire du Contrat de Ville,

Considérant que l'association OREC18 porte l'opération de service de conseil et d'appui à la sécurisation des parcours et des emplois,

Considérant les objectifs de cette action :

- Accompagner les entreprises locales afin qu'elles s'approprient les bonnes pratiques dans leurs processus d'accueil, de recrutement et d'intégration,
- Soutenir et sécuriser les emplois par un accompagnement de la situation de travail dans l'entreprise
- Favoriser les circuits courts entre chercheurs d'emploi, entreprises et acteurs de l'emploi locaux,
- Identifier dès l'entrée dans le service CAP Entreprise le public post-BAC désirant reprendre un parcours universitaire et l'orienter vers le Campus Connecté »

Considérant que les objectifs 2023 pour l'association OREC 18 sont notamment les suivants :

- Nombre total de bénéficiaires : 120 personnes
- Taux d'entretien de mise en relation sur un poste de travail à pourvoir : 65%
- Taux de personnes bénéficiant d'une formation interne : 50%
- Taux de sorties en emploi durable validé : 40%
- Taux de sortie en emploi toute durée / formation : 60%
- Taux d'entreprises prospectées : entre 200 et 250
- Nombre d'offres d'emploi captées : entre 150 et 200
- Nombre de RDV avec les candidats en entreprise : entre 100 et 200
- Nombre de personnes de niveau post-bac intégrant le campus connecté : 8%

Considérant une estimation des dépenses pour cette action à hauteur de 174 250 € TTC,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'octroyer une subvention de 6000 € à l'association OREC 18 ((ORGANISATION RESSOURCES EMPLOI COMPETENCES 18), dans la programmation 2023 au titre de la Politique de la Ville,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette subvention,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

**DEL23/069 ASSOCIATION INITIATIVE CHER – OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
 POUR L'ANNÉE 2023**

Rapporteur : Frédéric DUPIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1 et L1611-4,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment les articles 9-1 et 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu les statuts de l'Association Initiative Cher,

Considérant que l'association Initiative Cher est une association locale membre du réseau France Initiative, créée en 1998,

Considérant que depuis sa création, Initiative Cher a soutenu plus de 1400 entreprises sur le département du Cher et octroyée près de 14 millions d'euros,

Considérant que l'association fédère autour d'elle des acteurs publics (collectivités locales en tête) et privés (entreprises et banques), les assemblées consulaires et des réseaux d'experts,

Considérant qu'elle accompagne le développement de la création et de la reprise d'entreprises sur tout le département, par le biais d'un prêt d'honneur à hauteur de 30 000 € maximum sans intérêt, sans garantie, sans obligation d'apport personnelle et remboursable sur 3 à 5 ans,

Considérant que ce prêt contribue à renforcer les fonds propres de l'entrepreneur, à financer des investissements, à consolider les besoins en fonds de roulement et à servir d'effet de levier pour l'obtention d'un prêt bancaire,

Considérant que le prêt d'honneur est accordé par un comité d'engagement constitué par des chefs d'entreprises, banquiers, experts comptables... sur la base d'un dossier de financement et d'une présentation du projet par le créateur ou repreneur d'entreprise,

Considérant que l'association a accordé en 2022, sur le périmètre de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, un total de 14 prêts d'honneur (comptes arrêtés au 15/11/2022) pour un montant total de 170 700 €, permettant la création ou le maintien de 61 emplois,

Considérant la demande de subvention de l'association de 17 000 € reçue par courrier en date du 15 novembre 2022,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'octroyer, à l'association INITIATIVE CHER, pour l'année 2023, une subvention de fonctionnement à hauteur de 17 000 €,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette subvention,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

DEL23/070 PCAET – (PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL) - AVIS AU TITRE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE – PROJET PHOTOVOLTAÏQUE « LA GRANDE PERRIERE » A MERY SUR CHER (18100)

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles L122-1, R122-7, R.123-1, R123-11, R123-27, R181-19, R181-38,

Vu l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale,

Vu le décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) Centre-Val de Loire en date du 18 novembre 2022,

Vu le courrier de la DDT (Direction Départementale des Territoires) du Cher reçu le 1^{er} février 2023 sollicitant l'avis de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry sur le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit « La Grande Perrière » à Méry-sur-Cher (18100) au titre de l'évaluation environnementale conformément aux dispositions des articles L122-1 et R122-7 susvisés du code de l'environnement,

Considérant que le développement des énergies renouvelables présente un enjeu mondial dans la lutte contre le changement climatique,

Considérant les objectifs « énergies renouvelables » définis par le « Paquet Energie Propre » la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte fixant l'objectif de 32% à l'horizon 2030 de la part d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie brute, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET),

Considérant que la Communauté de communes est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial qui constitue la cheville ouvrière des engagements nationaux et internationaux et qui devra permettre, à l'échelle de son territoire, l'atteinte des objectifs définis dans le cadre de la stratégie nationale bas carbone (SNBC),

Considérant que la société URBA 409 porte un projet de parc agrivoltaïque situé au lieu-dit « La Grande Perrière » sur la commune de Méry-sur-Cher, d'une puissance d'environ 7,35 MWc, il permettrait à l'exploitation des deux fermes Solognotes de bénéficier de 11,4 ha de surface pastorale supplémentaire,

Considérant les éléments de l'étude d'impact environnemental (milieu physique, milieu naturel, milieu humain, paysage et patrimoine, risques naturels ou technologiques),

Considérant que le projet participe à atteindre les objectifs de développement des énergies renouvelables sans porter atteinte aux zones sensibles,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'émettre un avis favorable sur le projet de construction d'une centrale photovoltaïque porté par la société URBA 409 au lieu-dit « La Grande Perrière » à Méry-sur-Cher (18100).

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

DEL23/071 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CADRE D’INTERVENTION POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « FONDS PARTENARIAL ECONOMIE DE PROXIMITE ET DU CAP ECONOMIE DE PROXIMITE »

Rapporteur : Boris RENE

Vu l'article 107 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne ;

Vu les articles L5211-1, L5211-10, L1511-2 et 1511-3 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de l'Assemblée plénière DAP °22.04.08 des 09 et 10 novembre 2022 portant adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre-Val de Loire (SRDEII) ;

Vu la délibération du conseil régional n° 23.02.11.34 du 10 février 2023 adoptant le présent règlement d'intervention pour la mise en œuvre du Fonds Partenarial Economique de Proximité et du CAP Economie de Proximité,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu le règlement d'intervention pour la mise en œuvre du Fonds Partenarial Economique de Proximité et du CAP Economie de Proximité annexé à la présente délibération,

Considérant que dans le cadre du SRDEII 2022-2030, la Région a décidé dans son 4^{ème} axe de « booster l'économie de proximité au cœur des enjeux de transition écologique, de mieux être social et d'aménagement du territoire »,

Considérant que cet axe se traduit par la priorité 15 « consolider le tissu d'entreprises de proximité en partenariat avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) » et la mesure 41 « créer un fonds partenarial avec les EPCI pour l'économie de proximité »,

Considérant que ce fonds partenarial vise à accompagner les projets des entreprises du quotidien dans lesquelles l'habitant et le touriste consomment fréquemment voire quotidiennement, et que ces entreprises doivent se réorganiser et s'adapter à de nombreux enjeux : évolution des modes de consommation, transition écologique et énergétique, usages numériques ...

Considérant que les objectifs du fonds consistent à :

- Renforcer une économie locale durable, résiliente et vertueuse ;
- Contribuer au maintien et à la création d'emplois non délocalisables sur les territoires ;
- Favoriser la création, le développement et la reprise – transmission des petites entreprises ;
- Adapter les entreprises aux enjeux de transition écologiques, énergétiques et numériques ;
- Encourager la création d'activités non présentes sur les territoires ;
- Diversifier les activités économiques sources de richesse ;
- Privilégier les activités et les services dans les centres-bourgs et centres-villes (lien avec l'objectif zéro artificialisation nette et la revitalisation des cœurs de villes et de bourg) ;
- Renforcer l'attractivité du territoire pour les habitants et pour les visiteurs.

Considérant que le dispositif s'adresse aux petites et moyennes entreprises artisanales et commerciales immatriculées au Registre National des Entreprises regroupant à partir du 1^{er} janvier 2023 le Répertoire des Métiers (RM) et le Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) (y compris leurs établissements secondaires) ainsi qu'aux Structures de l'Economie Sociale et Solidaire (associations loi 1901 ayant une activité économique et soumises à la TVA, coopératives (SCIC, SCOP) situées et exerçant sur le territoire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que les dépenses subventionnables sont les suivantes :

- Les travaux sur le bâti et les aménagements intérieurs nécessaires au projet de développement,
- Aménagement de terrasses et pergolas pour les entreprises des secteurs de la restauration, des cafés, des bars-tabacs en conformité avec les chartes locales existantes,
- Dissociation des accès au logement et à l'expédition commerciale,
- Le matériel de production neuf, d'occasion ou reconditionné (sous conditions),
- Les dépenses liées à transition numérique,
- Les investissements liés à transition écologique et à la responsabilité sociale, sociétale et environnementale,
- Les dépenses immobilières (hors foncier).

Considérant que le financement du dispositif se répartit de la manière suivante :

- Pour les projets conformes aux priorités territoriales et dont la subvention est comprise entre 500 € et 5 000 €, la prise en charge (instruction, décision et paiement) est réalisée par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,
- Pour les projets conformes aux priorités régionales dont la subvention est supérieure à 5 010 €, la prise en charge (instruction, décision et paiement) est réalisée par la Région dans le cadre du CAP Economie de Proximité. Les aides attribuées sont imputées sur le budget investissement de la Région.

Considérant que l'aide prend la forme d'une subvention,

Considérant que le taux d'intervention est fixé à 30% maximum de la base subventionnable (dans le respect de la réglementation européenne).

Considérant qu'à titre dérogatoire et au regard notamment de la crise énergétique, le taux est porté à 50% pour des investissements porteurs d'économie d'énergie.

Considérant l'intérêt pour le développement économique du territoire et des entreprises, du règlement d'intervention susvisé,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le règlement d'intervention pour la mise en œuvre du Fonds Partenarial Economique de Proximité et du CAP Economie de Proximité,
- d'inscrire les dépenses à venir au budget de l'exercice.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

**DEL23/072 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU FONDS
PARTENARIAL ECONOMIE DE PROXIMITE**

Rapporteur : Boris RENE

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) aux aides « de minimis »,

Vu notamment les articles L1511-2 et L1511-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ;

Vu la délibération de l'Assemblée plénière DAP n°22.11.08 des 9 et 10 Novembre 2022 portant adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre-Val de Loire (SRDEII) ;

Vu la délibération de la Commission Permanente n°23.02.11.34 du 10 février 2023 adoptant les règlements d'intervention du CAP Economie de Proximité, du CAP PME-PMI, du CAP Transformation Numérique et du CAP Transition Ecologique ;

Vu la délibération n° DEL23/066 de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry en date du 22 mars 2023 approuvant le règlement d'intervention du Fonds Partenarial Economie de Proximité ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que les commerces et entreprises artisanales jouent un rôle essentiel dans l'animation et la vitalité de nos territoires ruraux et de nos quartiers,

Considérant que la Région souhaite continuer le travail partenarial engagé avec les intercommunalités à l'occasion du Fonds Renaissance pour l'économie de proximité, et propose dans le cadre du nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), la création d'un fonds partenarial, avec les intercommunalités,

Considérant que ce fonds partenarial consiste à :

- Renforcer une économie locale durable, résiliente et vertueuse ;
- Contribuer au maintien et à la création d'emplois non délocalisables sur les territoires ;
- Favoriser la création, le développement et la reprise – transmission des petites entreprises ;
- Adapter les entreprises aux enjeux de transition écologiques, énergétiques et numériques
- Encourager la création d'activités non présentes sur les territoires ;
- Diversifier les activités économiques sources de richesse, la création et/ou le maintien d'emplois non délocalisables,
- Privilégier les activités et les services dans les centres-bourgs et centres-villes (lien avec le Zéro artificialisation Net et la revitalisation des cœurs de villes et cœurs de bourg)
- Renforcer l'attractivité du territoire pour les habitants et pour les visiteurs.

Considérant que ce fonds partenarial consiste également à mutualiser les moyens humains et financiers de de la Région et de la Communauté de communes, mais également de l'écosystème local et ainsi d'être réactif, souple et en proximité avec les projets des entreprises qui constituent le tissu économique de nos communes et des emplois non délocalisables,

Considérant la convention, annexée à la présente délibération, fixe le cadre du fonds partenarial Economie de Proximité entre la Région et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que cette convention a pour objet de permettre à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry de mettre en œuvre ce Fonds Partenarial Economie de Proximité,

Considérant que par cette convention, la Région délègue à la Communauté de communes l'octroi d'aides en faveur des entreprises de proximité dans le cadre de la mise en œuvre du règlement d'intervention joint en annexe,

Considérant que cette convention autorise la Communauté de communes à aider les associations labellisées octroyant des prêts d'honneur,

Considérant que cette convention permet également à Communauté de communes d'autoriser la Région à intervenir sur l'immobilier,

Vu la convention pour la mise en œuvre du Fonds Partenarial Economie de Proximité entre la Région Centre-Val de Loire et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry annexée à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la convention entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Région Centre Val de Loire relative à la mise en œuvre du Fonds Partenarial Economique de Proximité,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du développement économique à signer la convention ou ses éventuels avenants entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Région Centre Val de Loire relative à la mise en œuvre du Fonds Partenarial Economique de Proximité,
- de notifier la présente délibération à la Région Centre-Val de Loire.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

Boris RENE

Avec les services, nous allons travailler sur un glossaire afin de répertorier les projets qui pourraient éventuellement se faire.

Monsieur le Président

Nous allons également rencontrer le Conservatoire Régional pour voir ce qui se fait.

DEL23/073 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - TARIFS DES REDEVANCES POUR L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS GROUPEES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES FORGES ET DE LA GAITE SUR LA COMMUNE DE THENIOUX

Rapporteur : Zitony HARKET

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, et R2224-19 et suivants,

Vu le Code de la santé publique,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-1686 du 28 décembre 2022 portant retrait de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la restitution de la compétence ANC (Assainissement Non Collectif), du SIAEPA (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement) de Méry-sur-Cher et Thénieux,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération n° DEL22/223 du 1^{er} décembre 2022 fixant les tarifs des redevances pour l'entretien et le contrôle des installations d'assainissement non collectifs,

Vu la délibération n° DEL 22/224 du 1^{er} décembre 2022 relative au retrait du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Thénieux, Méry-sur-Cher et Saint-Laurent et à l'exercice de la compétence ANC,

Vu la délibération du SIAEPA de Méry-sur-Cher et Thénieux n°17/2022 du 8 décembre 2022 portant restitution de la compétence ANC et retrait de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry dudit Syndicat,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL 23/020 du 25 janvier 2023 approuvant le règlement de service du Service Public d'Assainissement Non Collectif,

Considérant l'existence et la gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour toutes les compétences obligatoires (contrôles techniques des installations d'assainissement individuel) ainsi que pour les compétences facultatives suivantes : entretien des installations et réhabilitation des installations,

Considérant l'exercice de ces compétences sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2023,

Considérant la création en 2011 et 2013 de 2 installations d'assainissement non collectifs groupées, sur les lieux dits des Forges et de la Gaïté, sur la commune de Thénieux, auxquelles sont raccordés actuellement 14 foyers,

Considérant que depuis leur mise en fonctionnement, le SIAEPA de Méry-sur-Cher et Thénieux assurait l'entretien desdites installations pour le compte des usagers,

Considérant la nécessité d'assurer l'entretien de ces installations d'assainissement non collectif groupées pour le compte des usagers,

Considérant que le SPANC est un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC) dont la gestion est assurée en régie, les charges devant être couvertes par les recettes perçues auprès des usagers,

Considérant que le budget annexe du SPANC ne peut être équilibré par le budget général,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs des redevances pour les contrôles et l'entretien des installations d'assainissement non collectif, et d'adapter les redevances pratiquées en adéquation avec le coût des prestations réalisées par le SPANC,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de fixer le montant de la redevance annuelle pour l'entretien des 2 assainissements non collectifs groupés des Forges et de la Gaité situés sur la commune de Thénieux, applicable uniquement aux usagers raccordés, à 300 € TTC,
- d'exonérer du contrôle de bon fonctionnement et de la redevance associée, les usagers raccordés et s'acquittant de la redevance d'entretien définie ci-avant,
- d'imputer les dépenses et les recettes au budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

Delphine PIETU

Juridiquement, nous avons redéfini ce qu'était le non collectif. Maintenant, il va falloir faire signer les propriétaires et leur expliquer pourquoi la redevance est plus onéreuse.

DEL23/074 DISPOSITIF CAMPUS CONNECTE – OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DE GESTION DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS DU CENTRE ' (AG-CNAM-CENTRE)

Rapporteur : Fabien BERNAGOUT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L51211-1 et L. 1611-4,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment les articles 9-1 et 10,

Vu la loi n°2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, relatif au Programme d'investissements d'avenir, tel que modifié par la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 et par la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la décision du Premier ministre rendue après avis du Secrétariat général pour l'investissement (le « **SGPI** »), après avis du comité de pilotage, en date du 24 juillet 2020,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la convention du 29 décembre 2017 modifiée entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations relative au Programme d'investissements d'avenir (action : « Territoires d'innovation pédagogique »),

Vu le cahier des charges de l'appel à projets « Campus Connecté » (« I'AAP ») approuvé par arrêté du Premier Ministre en date du 15 janvier 2020,

Vu le dossier de demande de subvention déposé par la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, pour le Campus Connecté Vierzon-Sologne-Berry, le lundi 4 mai 2020,

Vu la proposition de sélection du comité de sélection en date du 5 juin 2020,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage en date du 23 juin 2020,

Considérant que l'appel à projets « Campus connecté » a pour ambition de rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires en faisant émerger des lieux d'enseignements supérieurs labellisés qui soient complémentaires des établissements universitaires et de leurs antennes,

Considérant que les campus doivent ainsi permettre à tout apprenant de poursuivre une formation du supérieur à distance, diplômante ou certifiante, dans des conditions favorisant sa réussite,

Considérant que l'appel à projets Campus connecté s'associe à l'appel à manifestation d'intérêt « Fabrique de territoires », porté par le programme « Nouveaux Lieux, Nouveaux Liens » de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), pour permettre de créer et/ou soutenir financièrement des tiers lieux dont les modalités d'enseignement à distance et de tutorat permettront aux étudiants de dépasser les difficultés de mobilité auxquels ils peuvent être confrontés, de réussir des études qu'ils n'auraient pas forcément entreprises et/ou de leur servir de tremplin pour la poursuite d'études sur un site universitaire,

Considérant que pour mener à bien ce projet, la Communauté de communes s'appuie sur un partenariat solide avec le CNAM Centre-Val de Loire, établissement supérieur de proximité,

Considérant que le CNAM Centre - Val de Loire apporte son expertise dans l'encadrement des étudiants et propose des services adaptés au besoin individuel et collectif des étudiants,

Considérant que la CNAM Centre-Val de Loire apporte également son soutien au suivi et à l'accompagnement des étudiants en appui de la coordonnatrice pédagogique du Campus Connecté Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant qu'à cet effet, et conformément aux engagements financiers définis dans le dossier de demande de subvention déposé pour le Campus Connecté Vierzon-Sologne-Berry, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry souhaite octroyer une subvention de fonctionnement au CNAM Centre-Val de Loire, pour l'année scolaire 2022-2023 de 2720 €,

Considérant que le bénéficiaire de la subvention est l'Association de gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers du Centre (AG-CNAM-CENTRE), association déclarée au répertoire SIRENE depuis le 1^{er} avril 2003 sous le numéro de SIREN 449 113 570, dont le siège est 21B Rue Eugène Vignat, 45000 ORLEANS, et représentée par son Président, Alain de CORSON,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'octroyer à l'Association de gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers du Centre, au titre du dispositif « Campus connecté », une subvention de fonctionnement de 2720 € pour l'année scolaire 2022-2023,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

DEL23/075 DISPOSITIF CAMPUS CONNECTE – CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA FONDATION INSA CENTRE-VAL DE LOIRE

Rapporteur : Fabien BERNAGOUT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code général des impôts, et notamment l'article 238 bis,

Vu la loi n°2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, relatif au Programme d'investissements d'avenir, tel que modifié par la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 et par la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017,

Vu la décision du Premier ministre rendue après avis du Secrétariat général pour l'investissement (le « **SGPI** »), après avis du comité de pilotage, en date du 24 juillet 2020,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération DEL n°20/266 en date du 5 novembre 2020 relative à la convention de financement entre la Caisse des Dépôts et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Villages de la Forêt pour le Campus connecté « Vierzon-Sologne-Berry »,

Vu la convention du 29 décembre 2017 modifiée entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations relative au Programme d'investissements d'avenir (action : « Territoires d'innovation pédagogique »),

Vu la convention de financement entre la Caisse des Dépôts et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour le Campus connecté « Vierzon-Sologne-Berry » signée en date du 11 décembre 2020,

Vu le cahier des charges de l'appel à projets « Campus Connecté » (« **I'AAP** ») approuvé par arrêté du Premier Ministre en date du 15 janvier 2020,

Vu le dossier de demande de subvention déposé par la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, pour le Campus Connecté Vierzon-Sologne-Berry, le lundi 4 mai 2020,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage en date du 23 juin 2020,

Considérant que l'appel à projets « Campus connecté » a pour ambition de rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires en faisant émerger des lieux d'enseignements supérieurs labellisés qui soient complémentaires des établissements universitaires et de leurs antennes.

Considérant que ces campus doivent ainsi permettre à tout apprenant de poursuivre une formation du supérieur à distance, diplômante ou certifiante, dans des conditions favorisant sa réussite,

Considérant que pour amplifier le soutien aux étudiants du Campus connecté « Vierzon-Sologne-Berry », la Communauté de communes Communauté de communes souhaite développer une convention de mécénat avec la Fondation INSA (Institut National des Sciences Appliquées) Centre-Val de Loire,

Considérant que la convention a pour objet de définir les conditions du soutien de la Communauté de communes à la Fondation INSA pour participer au développement du soutien scolaire effectué en faveur du Campus Connecté de Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que ce soutien scolaire notamment axé dans les matières scientifiques, organisation du travail et rédaction, est réalisé par des étudiants de l'INSA,

Considérant qu'à cet effet, un don de 1500 € est attribué par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à la Fondation INSA au titre de l'année scolaire 2022/2023 pour participer au développement du soutien scolaire effectué en faveur du Campus Connecté de Vierzon-Sologne-Berry,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les termes de la convention de mécénat entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Fondation INSA Centre-Val de Loire, au titre du dispositif « Campus connecté », octroyant à la Fondation un don de 1500 € (mille cinq cents euros), au titre de l'année scolaire 2022/2023,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de mécénat et tous les actes subsidiaires y afférents.
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice correspondant.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

DEL23/076 VIE ASSOCIATIVE – OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY- BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2023

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, et L1611-4,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment les articles 9-1 et 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu les statuts des différentes associations mentionnées dans le tableau ci-après,

Vu les demandes respectives d'octroi de subvention annuelle déposées par les associations mentionnées dans le tableau ci-après, pour l'organisation de leurs événements, à la date limite de dépôt du 30 novembre 2022,

Considérant que la politique de la Communauté de communes repose sur une volonté forte d'établir un véritable partenariat avec les associations du territoire, gage d'une vie locale dynamique, et

considérant qu'elles participent activement à l'attractivité touristique, économique et au lien social et de proximité des communes avec leurs habitants,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry a mis en place une politique volontariste d'accompagnement et de soutien direct et indirect à ces associations qui s'inscrivent dans un nouveau cadre d'attribution des subventions pour plus de transparence et d'égalité de traitement,

Considérant la liste des demandes présentées par les associations suivantes :

LES AMIS DU MUSEE DE VIERZON	1 200,00 euros
LA MONTAGNE ARTS & CULTURE	2 000,00 euros
CENTRE GENEALOGIQUE DE VIERZON	1 500,00 euros
CHOEUR MIKROCOSMOS	3 000,00 euros
COMITE DES FETES DE VIERZON	3 000,00 euros
CULTURE EN VALLEES VERTES	4 000,00 euros
FOIRE AUX TRUFIAUX	1 500,00 euros
GRAINES DE BONS ARTS	500,00 euros
LE VAIRON	250,00 euros
MEDLEY DIES	1 600,00 euros
MERY NATURE	500,00 euros
MUSIC ARTS	9 150,00 euros
PASSEURS DE MOTS	2 000,00 euros
PEP18	800,00 euros
VIERZON CINEMA	3 600,00 euros
HFSPLAY	1 500,00 euros
ARCHIPEL DE LA SAUVAGUE	1 000,00 euros
BALDEBO	500,00 euros
IMAGES ET CULTURE EN BERRY	500,00 euros
LES PTITES CANAILLES DE MASSAY	500,00 euros
LES RENARDS VOLANTS	1 500,00 euros
JUDO CLUB DE VIERZON	500,00 euros
BREAKING JOURNEY	2 000,00 euros
AMICALE BOULISTE VOUZERONNAISE	500,00 euros
COMITE DES FETES DE VIGNOUX SUR BARANGEON	1100.00 euros
LES AMIS DU MUSEE DE VIERZON	1 200,00 euros
LA MONTAGNE ARTS & CULTURE	2 000,00 euros
CENTRE GENEALOGIQUE DE VIERZON	1 500,00 euros
CHOEUR MIKROCOSMOS	3 000,00 euros
COMITE DES FETES DE VIERZON	3 000,00 euros
CULTURE EN VALLEES VERTES	4 000,00 euros
FOIRE AUX TRUFIAUX	1 500,00 euros
GRAINES DE BONS ARTS	500,00 euros
LE VAIRON	250,00 euros
MEDLEY DIES	1 600,00 euros
MERY NATURE	500,00 euros
MUSIC ARTS	9 150,00 euros
PASSEURS DE MOTS	2 000,00 euros
PEP18	800,00 euros
VIERZON CINEMA	3 600,00 euros
HFSPLAY	1 500,00 euros

ARCHIPEL DE LA SAUVAGUE	1 000,00 euros
BALDEBO	500,00 euros
IMAGES ET CULTURE EN BERRY	500,00 euros
LES PTITES CANAILLES DE MASSAY	500,00 euros
LES RENARDS VOLANTS	1 500,00 euros
JUDO CLUB DE VIERZON	500,00 euros
BREAKING JOURNEY	2 000,00 euros
AMICALE BOULISTE VOUZERONNAISE	500,00 euros
COMITE DES FETES DE VIGNOUX SUR BARANGEON	1100.00 euros
BIEN VIVRE A SAINT-OUTRILLE	1 000,00 euros

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'octroyer une subvention annuelle aux associations listées ci-dessous,

LES AMIS DU MUSEE DE VIERZON	1 200,00 euros
LA MONTAGNE ARTS & CULTURE	2 000,00 euros
CENTRE GENEALOGIQUE DE VIERZON	1 500,00 euros
CHOEUR MIKROCOSMOS	3 000,00 euros
COMITE DES FETES DE VIERZON	3 000,00 euros
CULTURE EN VALLEES VERTES	4 000,00 euros
FOIRE AUX TRUFIAUX	1 500,00 euros
GRAINES DE BONS ARTS	500,00 euros
LE VAIRON	250,00 euros
MEDLEY DIES	1 600,00 euros
MERY NATURE	500,00 euros
MUSIC ARTS	9 150,00 euros
PASSEURS DE MOTS	2 000,00 euros
PEP18	800,00 euros
VIERZON CINEMA	3 600,00 euros
HFSPLAY	1 500,00 euros
ARCHIPEL DE LA SAUVAGUE	1 000,00 euros
BALDEBO	500,00 euros
IMAGES ET CULTURE EN BERRY	500,00 euros
LES PTITES CANAILLES DE MASSAY	500,00 euros
LES RENARDS VOLANTS	1 500,00 euros
JUDO CLUB DE VIERZON	500,00 euros
BREAKING JOURNEY	2 000,00 euros
AMICALE BOULISTE VOUZERONNAISE	500,00 euros
COMITE DES FETES DE VIGNOUX SUR BARANGEON	1100.00 euros
BIEN VIVRE A SAINT OUTRILLE	1000.00 euros

- d'autoriser le Président ou sa représentante à signer tous les documents afférents à l'octroi de chacune desdites subventions.

- d'inscrire la somme globale au budget principal de l'exercice 2023.

Amanda GRIMONT

La Communauté de communes s'est engagée auprès des associations de son territoire et s'efforce de leur apporter un soutien financier.

Comme vous le savez, un règlement a été mis en place et chaque année les associations remplissent et transmettent leur dossier de demande de subvention à la Communauté de communes pour instruction.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

**DEL23/077 BATIMENTS ADMINISTRATIFS, SPORTIFS ET CULTURELS – FIXATION DES REDEVANCES –
EXPLOITATION DE LA BUVETTE DU CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL A GRACAY – SAISON
2023 A 2026**

Rapporteur : Fabien MATHIEU

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L2125-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifié par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020 et n° 2020-1620 du 22 décembre 2020 et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry ouvre au public le centre nautique intercommunal, sis à Graçay, durant les mois de juin, juillet, août,

Considérant que la Communauté de communes souhaite poursuivre l'activité de la buvette jouxtant le centre nautique intercommunal, en mettant à disposition les équipements nécessaires à cette activité,

Considérant qu'une redevance forfaitaire pour les quatre années à venir (2023-2024-2025-2026), est fixée comme suit :

- 100,00 € en 2023
- 110,00 € en 2024
- 120,00 € en 2025
- 130,00 € en 2026

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de fixer les montants de la redevance-pour l'exploitation de la buvette du centre nautique intercommunal à Graçay comme suit,
 - 100,00 € en 2023,
 - 110,00 € en 2024,
 - 120,00 € en 2025,
 - 130,00 € en 2026,

redevance dont l'exploitant devra s'acquitter annuellement,

- d'inscrire annuellement la recette au budget correspondant.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

DEL23/078 RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL SAISONNIER 2023 POUR LES CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (CLSH)

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.332-23

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifié par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020 et n° 2020-1620 du 22 décembre 2020 et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que pour le bon déroulement des activités pendant les différentes périodes d'ouverture des centres de loisirs et des activités enfance jeunesse, il est nécessaire de créer des postes saisonniers,

Considérant que dans le cadre de l'accueil de loisirs, la nature des activités exige une présence continue de personnel pédagogique auprès des enfants ou des adolescents et implique des responsabilités éducatives, de surveillance et d'animation,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de créer 1 poste de saisonnier à temps complet d'adjoint d'animation pour la période d'avril à aout 2023 pour les centres de loisirs de Genouilly, Vouzeron et Massay:

✓ 1 poste d'animateur BAFA ou équivalence

Les chiffres indiqués représentent un plafond d'emploi à temps complet et/ou non complet qui peuvent être mobilisés en tenant compte des besoins réels des services.

Ces emplois sont rémunérés à l'échelle C1 selon l'indice brut en vigueur du 1^{er} échelon.

- d'autoriser le Président à signer tous les documents s'y afférant,
- d'inscrire les dépenses au budget.

Vote :

Approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président informe que le prochain Conseil communautaire se tiendra le 29 juin 2023 à 18h30 avec à l'ordre du jour, le vote du compte administratif 2022.

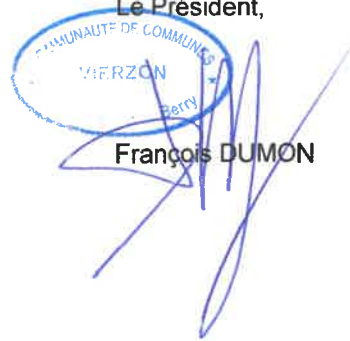
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le secrétaire de séance,



Zitony HARKET

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZON
Berry

François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23080-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46
Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

**DEL23/080 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Je vous rends compte des décisions que j'ai été amené à prendre :

DP23/025 CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET L'ASSOCIATION IMANIS – REPARTITION DES DEPENSES DE CHAUFFAGE ET DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE POUR LES LOCAUX SIS 5 RUE DU BAS DE GRANGE

Il a été décidé :

- d'approuver la convention fixant les modalités de répartition des dépenses de chauffage et de consommation d'eau chaude établie entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et l'association IMANIS, et prenant effet le 1^{er} janvier 2023 pour une durée de trois, soit une échéance au 31 décembre 2026, le remboursement des dépenses s'effectuant par trimestre à la réception des titres de recettes établis par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,
- de signer la convention, y compris les éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget.

DP23/026 TOURISME ET CONGRES – ACHAT DE NOUVEAUX PRODUITS LOCAUX DE VENTES - TARIFS DE VENTES HT DE PRODUITS LOCAUX EN VENTE AU SEIN DE LA BOUTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME - TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} MARS 2023

Il a été décidé :

- d'intégrer de nouveaux producteurs et de revoir les tarifs à la revente des producteurs suivant :
 - Saveurs et douceurs de Sologne
 - Les Croquets de Charost
 - Le Relais
 - Décover
 - Domaine Bigonneau
 - Brasserie l'Aouf
 - Mercier
 - Les Graines de Louise
 - La Ferme du Crot Blanc
 - Saveurs des Marais
 - Maison Chauveau
 - Latelierdesof
- d'appliquer les tarifs présentés dans le tableau ci-annexé à compter du 1^{er} mars 2023,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget Tourisme et Congrès.

DP23/027 CESSIION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION CI N° 400 ET CESSIION PARTIELLE DE LA PARCELLE SECTION CI N° 397 SITUEES ROUTE DE BELLON À VIERZON A MONSIEUR ET MADAME FLOQUET

Il a été décidé :

- d'approuver la cession par la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry à Monsieur et Madame FLOQUET, de la parcelle cadastrée section CI n°400 d'une superficie de 402 m² et d'une partie de la parcelle cadastrée section CI n°397 (selon le plan de division annexé) d'une superficie de 125 m² (superficie selon l'avis des domaines) sises Route de Bellon à VIERZON (18100), moyennant le prix symbolique de 1 € (un euro) net vendeur,
- d'approuver consécutivement la résiliation partielle du bail emphytéotique conclu entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Société CAMPO'VILLAGE VIERZON en date du 12 avril 2019, pour les parcelles cédées aux époux FLOQUET,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge de l'Economie à signer l'acte de cession à venir ainsi que tout document y afférent,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DP23/028 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'ESPLANADE « LA FRANÇAISE » ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET DIVERSES ASSOCIATIONS

Il a été décidé :

- d'approuver la convention type, jointe en annexe, passée entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et les associations pour toute demande de réservation de l'Esplanade « La Française » pour les manifestations, animations,
- de signer ou d'autoriser son représentant à signer chaque convention et tous les documents y afférents.

DP23/029 PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER – FONDS D'AIDE AU TEMPS LIBRE (FATL) 2023 – ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT À GENOUILLY - MASSAY - VOUZERON

Il a été décidé :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement relative au Fonds d'Aide au Temps Libre (FATL) entre la Caisse d'Allocations Familiales du Cher et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, concernant les Accueils de Loisirs Sans Hébergement à Genouilly, Vouzeron, Massay, prenant effet le 03 janvier 2023 nonobstant sa date de signature par chacune des parties, et ayant pour échéance le 6 janvier 2024,
- de signer ou d'autoriser la Vice-Président en charge de l'Enfance, Petite Enfance, Jeunesse à signer ladite convention annuelle, ainsi que tous les actes y afférents,
- d'inscrire la recette au budget.

DP23/030 PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER – FORMATION AU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (BAFA) DU 1^{ER} JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2026

Il a été décidé :

- d'approuver la Convention d'Objectifs et de Financement relative à la prestation de service de la formation au Brevet d'Aptitude aux Fonction d'Animateur (BAFA) entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Caisse d'Allocations Familiales du Cher, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente chargée de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse à signer la présente convention, y compris les éventuels avenants,
- d'inscrire les recettes au budget.

DP23/031 PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2023 – RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) SITUÉ À FOËCY

Il a été décidé :

- d'approuver la Convention d'Objectifs et de Financement relative à la prestation de service de « Relais Petite Enfance » au titre de son activité et le cas échéant pour le financement des missions renforcées et du bonus territoire Ctg (Convention Territoriale Globale), entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Caisse d'Allocations Familiales du Cher, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente chargée de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse à signer la présente convention, y compris les éventuels avenants,
- d'inscrire les recettes au budget.

DP23/032 PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE – CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D’ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2023 – CHARGÉ DE COOPÉRATION CTG (CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE)

Il a été décidé :

- d’approuver la Convention d’Objectifs et de Financement relative au pilotage du projet de territoire – chargé de coopération Ctg, entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Caisse d’Allocations Familiales du Cher, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023,
- d’autoriser le Président ou la Vice-Présidente chargée de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse à signer la présente convention, y compris les éventuels avenants,
- d’inscrire les recettes au budget.

DP23/033 ENVIRONNEMENT - CONVENTION POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS D’ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI) PERFORANTS PRODUITS PAR LES PATIENTS EN AUTO-TRAITEMENT

Il a été décidé :

- d’approuver la convention entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et l’Eco-organisme Déchets d’Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), sis 40 Avenue Kléber – PARIS (75 016) pour la collecte Déchets d’Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) perforants produits par les patients en auto-traitement, et ce à titre gratuit, pour une première période de 2ans à compter de la date de signature de la présente convention et par tacite reconduction pour des périodes de 2 ans,
- de signer tous les actes nécessaires, y compris les éventuels avenants.

DP23/034 ENVIRONNEMENT - CONVENTION POUR LA COLLECTE, LE RECYCLAGE ET LA VALORISATION DES BACS ROULANTS PEHD USAGÉS

Il a été décidé :

- d’approuver la convention de collecte-recyclage-valorisation des bacs roulants PEHD usagés entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et VEOLIA – CTSP, à compter du le 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de 5 ans, contractuellement renouvelable 2 fois par an,
- de signer tous les actes nécessaires, y compris les documents relatifs aux éventuelles modifications en cours d’exécution de cette convention,
- d’inscrire la recette au budget.

DP23/035 MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES – MISSION D’ASSISTANCE À MAITRISE D’OUVRAGE EN VUE D’UNE SEMOP POUR LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – CHOIX DU PRESTATAIRE.

Il a été décidé :

- d’attribuer le marché au bureau d’études TRIDENT SERVICE SARL – 15 allée des Sablières – Parc Claude Monet – 78290 CROISSY SUR SEINE, pour un montant total de 99 865 € HT, soit 119 838 € TTC et se décomposant ainsi :
 - Tranche ferme : 29 295 € HT, soit 35 154 € TTC
 - Tranche optionnelle 1 : 49 680€ HT, soit 59 616 € TTC
 - Tranche optionnelle 2 : 20 890 € HT, soit 25 068 € TTC
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d’exécution,
- d’inscrire la dépense au budget correspondant.

DP23/036 MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES – ETUDE POUR LE TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – CHOIX DU PRESTATAIRE.

Il a été décidé :

- d'attribuer le marché au bureau d'études ADRIAL CONSEILS – 12 bis rue d'Enfer – 77130 VILLE SAINT JACQUES, pour un montant de 53 050 € HT, soit 63 660 € TTC,
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

DP23/037 ECONOMIE – AMÉNAGEMENT D'AIRES D'ÉTAPES POUR L'ACCUEIL DE CAMPING-CARS ET RÉHABILITATION D'UNE AIRE DE SERVICES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE-CENTRE 2022 - 2026

Il a été décidé :

- d'approuver le programme 2023 d'aménagement d'aires d'étapes pour l'accueil de camping-cars et la réhabilitation d'une aire de service,
- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :
 - ETAT - DETR/DSIL 106 342,25 € (50 %)
 - REGION 21 268,45 € (10 %)
 - DEPARTEMENT 42 536,90 € (20 %)
 - COMMUNAUTE DE COMMUNES 42 536,90 € (20 %)
- de solliciter le Conseil Départemental du Cher pour un montant 42 536,90 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP23/038 ECONOMIE – AMÉNAGEMENT D'AIRES D'ÉTAPES POUR L'ACCUEIL DE CAMPING-CARS ET RÉHABILITATION D'UNE AIRE DE SERVICES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

Il a été décidé :

- d'approuver le programme 2023 d'aménagement d'aires d'étapes pour l'accueil de camping-cars et la réhabilitation d'une aire de service,
- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :
 - ETAT - DETR/DSIL 106 342,25 € (50 %)
 - REGION 21 268,45 € (10 %)
 - DEPARTEMENT 42 536,90 € (20 %)
 - COMMUNAUTE DE COMMUNES 42 536,90 € (20 %)
- de solliciter la Région Centre Val de Loire pour un montant 21 268,45 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP23/039 ECONOMIE – AMÉNAGEMENT DU SITE TOURISTIQUE « QUAI DU BASSIN » À VIERZON - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE-CENTRE 2022 – 2026

Il a été décidé :

- d'approuver l'aménagement du site Touristique « Quai du Bassin » à Vierzon,
- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :

ETAT - DETR/DSIL	219 446,29 € (50 %)
REGION	43 889,25 € (10 %)
DEPARTEMENT	87 778,52 € (20 %)
COMMUNAUTE DE COMMUNES	87 778,52 € (20 %)
- de solliciter conseil Départemental du Cher au titre du contrat de ville-centre 2022-2026 pour un montant de 87 778,52 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP23/040 ECONOMIE – AMÉNAGEMENT DU SITE TOURISTIQUE « QUAI DU BASSIN » À VIERZON - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

Il a été décidé :

- d'approuver l'aménagement du site Touristique « Quai du Bassin » à Vierzon,
- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :

ETAT - DETR/DSIL	219 446,29 € (50 %)
REGION	43 889,25 € (10 %)
DEPARTEMENT	87 778,52 € (20 %)
COMMUNAUTE DE COMMUNES	87 778,52 € (20 %)
- de solliciter la Région Centre Val de Loire pour un montant de 43 889,25 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP23/041 ZONE D'ACTIVITÉS DES FOURS À MASSAY – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SAFER DU CENTRE

Il a été décidé :

- d'approuver la convention entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la SAFER du Centre relative à la mise à disposition des parcelles cadastrées YB 203, ZW 132, ZW 135, ZW 136, ZW 137 situées Zone d'activités des Fours à Massay, qui prendra effet le 1^{er} novembre 2023 pour se terminer le 31 octobre 2029, avec faculté de résiliation annuelle, moyennant une redevance annuelle de 157,50 €,
- d'autoriser le Président à signer la présente convention de mise à disposition et des éventuels avenants,
- d'inscrire les recettes au budget de l'exercice.

DP22/042 TOURISME ET CONGRES – SITE DE LA MAISON DE L’EAU A NEUVY-SUR-BARANGEON- ACHAT DE PRODUITS DIVERS - TARIFS DE VENTE DE PRODUITS DIVERS - TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2023

Il a été décidé :

- d'intégrer de nouveaux produits en provenance des fournisseurs ci-après :

- DAM,
- ECOBURO,
- FERMAJEUX
- CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS

- d'appliquer les tarifs présentés dans le tableau ci-annexé à compter du 1^{er} avril 2023,

Taux TVA	Rayon	Fournisseur	Désignation	HT	TTC
20%	Jouets	Eco bureau et/ou DAM	Oeil de mouche - Kaléidoscope	4,08 €	4,90 €
20%	Jouets	Eco bureau	Boite loupe	3,33 €	4.00 €
20%	Jouets	FERMAJEUX	Course à l'oseille	29,08 €	34.90 €
20%	Jouets	DAM	Engrenage pour bain	10,75 €	12.90 €
20%	Jouets	DAM	Animaux 3D	6,25 €	7.50 €
20%	Jouets	DAM	Animaux 3D - spécial	10,75 €	12.90 €
20%	Jouets	DAM	Presse à feuilles et fleurs	10,75 €	12,90 €
20%	Jouets	DAM	Plaisir de bricoler - papier recyclé	13.33 €	16.00 €
20%	Jouets	DAM	Metal earth (<i>Nouveaux prix</i>)	9.08 €	10.90 €
20%	Jouets	DAM	Loupe lumineuse	6.25 €	7.50 €
20%	Jouets	DAM	Insectes / Animaux clic-clac	0.83 €	1.00 €
20%	Papeterie	DAM	Marques page	2.92 €	3.50 €
20%	Objets et accessoires	DAM	Sac coton	8.25 €	9.90 €
20%	Objets et accessoires	DAM	Sac coton bio	10,75 €	12.90 €
20%	Objets et accessoires	DAM	Parapluie coccinelle	10.42 €	12.50 €
5.5 %	Livres	Conservatoire Espaces Naturels	Mon cahier d'activités	9,38 €	9.90 €
5.5 %	Alimentation	HERBERRY	Tisanes composées (<i>Nouveaux prix</i>)	6,16 €	6.50 €
5.5 %	Alimentation	HERBERRY	Tisanes simples (<i>Nouveaux prix</i>)	5,21 €	5.50 €
5.5 %	Alimentation	Atelier du Mieliste	Miel (<i>Nouveaux prix</i>)	8,06 €	8.50 €

- d'inscrire les dépenses et recettes au budget Tourisme et Congrès.

DP23/043 CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC- EXPLOITATION DE LA BUVETTE DU CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL À GRAÇAY – CHOIX DE L'OCCUPANT

Il a été décidé :

- d'attribuer l'appel à candidatures pour l'occupation temporaire du domaine public à Madame Christelle COGNET – 10-12 rue Basse – 18310 GRACAY,
- d'approuver la convention d'occupation temporaire de la buvette du centre nautique intercommunal situé à Graçay pour une durée d'un an à compter du début des prestations et reconductible tacitement, par période annuelle, pour une durée maximale de 4 ans,

- d'autoriser Monsieur le Président ou à défaut le Vice-Président délégué aux bâtiments sportifs et culturels, à signer ladite convention d'occupation temporaire à intervenir ainsi que tous les actes se rapportant à ce dossier,
- d'inscrire au budget les recettes correspondantes.

DP23/044 CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC- EXPLOITATION DE L'ESCALE À THÉNIoux CHOIX DE L'OCCUPANT

Il a été décidé :

- d'attribuer l'appel à candidatures pour l'occupation temporaire du domaine public à Messieurs Nicolas et Clément BARDIOT – 5 route de Genouilly – 18100 THENIOUX,
- d'approuver la convention d'occupation temporaire de l'Escale situé à Thénieux pour une durée d'un an à compter du début des prestations et reconductible tacitement, par période annuelle, pour une durée maximale de 4 ans,
- d'autoriser Monsieur le Président ou à défaut le Vice-Président délégué au Tourisme, à signer ladite convention d'occupation temporaire à intervenir ainsi que tous les actes se rapportant à ce dossier,
 - d'inscrire au budget les recettes correspondantes.

DP23/045 RÉALISATION DE PRESTATIONS GRAPHIQUES POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – CHOIX D'UN PRESTATAIRE

Il a été décidé :

- de retenir la société ACCESSPRINT, 20 rue du Docteur Lobligeois – 18100 VIERZON, pour la réalisation de prestations graphiques pour la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, pour un montant forfaitaire mensuel de 1 662,50 € HT, soit un montant total 19 950,00 € HT pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} mai 2023, renouvelable une fois, pour une durée maximale de 24 mois,
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire au budget les dépenses correspondantes.

DP23/046 TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – SITE DE LA MAISON DE L'EAU CONVENTION D'USAGE DE L'ETANG DU PARC DE L'ETANG DE M. GENTIL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET DAMIEN POLLET, ANIMATEUR BENEVOLE, POUR ANIMER LE MARCHÉ GOURMAND ANIME LE DIMANCHE 2 AVRIL 2023.

Il a été décidé :

- d'autoriser Monsieur Damien POLLET, animateur bénévole, à intervenir au cours de la journée du dimanche 2 avril 2023 de 9 heures à 17 heures destinée au Marché Gourmand Animé pour une démonstration de modèles réduits de bateaux thermiques et électriques sur l'étang du parc de l'Etang de M. Gentil, à titre gratuit,
- d'approuver la convention d'usage entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Monsieur Damien POLLET, animateur bénévole, pour le dimanche 2 avril 2023 de 9h à 17h,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du Tourisme, Congrès et du Canal de Berry à signer ladite convention et tous actes y afférents.

DP23/047 MARCHÉ DE FOURNITURES – FOURNITURE ET POSE D’UN MODULE DE RESTAURATION SITE QUAI DU BASSIN À VIERZON – CHOIX DU PRESTATAIRE.

Il a été décidé :

- d’attribuer le marché à l’entreprise HOMEGREEN BOXINNOV – 82 route d’Anglumeau – 33450 IZON, pour un montant total de 19 303 € HT, soit 23 163,60 € TTC, pour une livraison prévue semaine 23,
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d’exécution,
- d’inscrire la dépense au budget correspondant.

DP23/048 SITE SOCIÉTÉ FRANÇAISE – B3 – ASSISTANCE À MAÎTRISE D’OUVRAGE – ÉTUDE DE MISE EN COHÉRENCE ARCHITECTURALE ET PROGRAMMATIQUE – CONTRAT AVEC LES SOCIÉTÉS CENTQUATRE-PARIS ET ENCORE HEUREUX ARCHITECTES

Il a été décidé :

- de confier aux Sociétés CENTQUATRE-PARIS et ENCORE HEUREUX Architectes, la mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour l’étude de mise en cohérence architecturale et programmatique au sein du site du B3 à Vierzon, pour un montant de 37 900 € HT (45 480 € TTC),
- de signer le contrat entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et les sociétés CENTQUATRE-PARIS et ENCORE HEUREUX Architectes et tous les actes nécessaires, y compris les éventuelles modifications en cours d’exécution,
- d’inscrire au budget les dépenses correspondantes.

DP23/049 TOURISME ET CONGRÈS – CENTRE DE CONGRÈS - CONTRAT DE MAINTENANCE DU PROGIciel AGORA AVEC LA SOCIÉTÉ AVANTI TECHNOLOGIES POUR LE CENTRE DE CONGRÈS DE VIERZON

Il a été décidé :

- de retenir la Société AVANTI Technologies pour la fourniture et la maintenance du progiciel « Agora »,
- d’approuver le contrat entre la Société AVANTI Technologies et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, prenant effet le 1^{er} janvier 2023, pour une durée d’un an, renouvelable tacitement trois fois un an, soit quatre ans au maximum, pour un montant total de 844,28€ HT soit 1 013,14€ TTC,
- de signer ledit contrat et tous les documents nécessaires à son exécution pendant toute sa durée,
- d’inscrire la dépense correspondante au budget Tourisme & Congrès.

DP23/050 ACCORD-CADRE DE TRAVAUX DE VOIRIE, DE RÉSEAUX ET D’AMÉNAGEMENT D’ESPACES PUBLICS – PROGRAMME 2023 – 1ÈRE PHASE – MARCHÉ SUBSÉQUENT N°1 - CHOIX DU PRESTATAIRE

Il a été décidé :

- d’attribuer le marché subséquent n°1 à la société SETEC – Zone Industrielle « La Martinerie » - 36130 DIORS pour un montant de 177 216,41 € HT soit 212 659,68 € TTC et se décomposant ainsi :

Pour la tranche ferme :

1/Commune de Saint-Georges-sur-la-Prée :	23 929,10 € HT soit 28 714,92 € TTC
2/Commune de Saint-Hilaire-de-Court :	13 517,45 € HT soit 16 220,94 € TTC

Pour la tranche optionnelle :

3/ Commune de Graçay :	31 331,46 € HT, soit 37 597,75 € TTC
4/ Commune de Nohant-de-Graçay :	23 138,30 € HT, soit 27 765,96 € TTC
5/ Commune de Saint-Outrille :	23 138,30 € HT, soit 27 765,96 € TTC
6/ Commune de Méry-sur-Cher :	30 678,66 € HT, soit 36 814,39 € TTC
7/ Commune de Dampierre-en-Graçay :	17 936,12 € HT, soit 21 523,34 € TTC
8/ Commune deThénioux :	24 061,66 € HT, soit 28 873,99 € TTC

- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge « des travaux, voirie, éclairage public » à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

DP23/051 ACCORD-CADRE DE TRAVAUX DE VOIRIE, DE RÉSEAUX ET D'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS – PROGRAMME 2023 – 2ÈME PHASE – MARCHÉ SUBSÉQUENT N°2 - CHOIX DU PRESTATAIRE

Il a été décidé :

- d'attribuer le marché subséquent n°2 à la Société AXIROUTE – ZI Orchidée – 18570 LA CHAPELLE SAINT URSIN pour un montant de 193 628,85 € HT soit 232 354,62 € TTC et se décomposant ainsi :

Pour la tranche ferme :

1/ Commune de Neuvy-sur-Barangeon :	14 718,43 € HT, soit 17 662,12 € TTC
2/ Commune de Foëcy :	20 988,25 € HT, soit 25 185,90 € TTC

Pour la tranche optionnelle :

3/ Commune de Vouzeron :	33 550,50 € HT, soit 40 260,60 € TTC
4/ Commune de Vignoux-sur-Barangeon :	42 643,78 € HT, soit 51 172,54 € TTC
5/ Commune de Massay :	51 359,00 € HT, soit 61 630,80 € TTC
6/ Commune de Saint-Laurent :	30 368,89 € HT, soit 36 442,67 € TTC

- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge « des travaux, voirie, éclairage public » à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

DP23/052 BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS, SPORTIFS, CULTURELS – CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL À GRAÇAY FOURNITURE DE GAZ MÉDICAUX CONDITIONNÉES

Il a été décidé :

- de retenir l'offre de la Société AIR PRODUCTS à AUVERVILLIERS concernant la location d'une bouteille de gaz médical conditionnée, pour une durée de 5 années, soit du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2028, pour un montant de 663,12 € TTC (552,60 € HT),
- de signer ou d'autoriser le Conseiller communautaire en charge des « bâtiments administratifs, sportifs, culturels », à signer ledit contrat, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget.

DP23/053 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOGEMENT DE LA MAIRIE DE GRAÇAY – HÉBERGEMENT TEMPORAIRE DU MAÎTRE-NAGEUR SAUVETEUR DU CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL – SAISON 2023

Il a été décidé :

- d'approuver les termes de la convention entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne- Berry et la commune de Graçay pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'un logement afin d'assurer l'hébergement temporaire d'un Maître-Nageur Sauveteur du 1^{er} juin 2023 au 31 août 2023,
- de signer ou d'autoriser le Conseiller communautaire délégué, chargé des bâtiments administratifs, sportifs, culturels, à signer ladite convention d'hébergement temporaire à intervenir ainsi que tous les actes se rapportant à ce dossier.

DP23/054 AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DU SITE DU QUAI DU BASSIN À VIERZON – ATTRIBUTION DES MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

Il a été décidé :

- d'attribuer les marchés suivants aux entreprises correspondantes :

Lot n°1 : Gros-œuvre

- **JD CONSTRUCTIONS 2** – Rue Marcel Paul – 18100 VIERZON, pour un montant de 33 897,20 € HT, soit 40 676,64 € TTC,

Lot n°2 : Menuiseries extérieures

- **SAS MIROITERIE MARUT** – 26 route de Saint Lazare – 18100 VIERZON, pour un montant de 43 839,00 € HT, soit 52 606,80 € TTC,

Lot n°3 : Menuiseries intérieures

- **ATELIER MENUISERIE DES FORGES** – 9 route de Foëcy – 18100 VIERZON, pour un montant de 7 403,49 € HT, soit 8 884,19 € TTC,

Lot n°4 : Plâtrerie et faux plafonds

- **SBPI** – 10 rue Mickaël Faraday – ZA Port Sec Nord – 18000 BOURGES, pour un montant de 32 487,28 € HT, soit 38 984,74 € TTC,

Lot n°5 : Sol souple et peinture

- **EURL Daniel CHAUVEAU** – ZA Les Coutures- 18100 SAINT GEORGES SUR LA PREE, pour un montant de 19 474,30 € HT, soit 23 369,16 € TTC,

Lot n°6 : Electricité

- **SARL ARTEC** – 1 impasse René Bisson – 18120 MEREAU, pour un montant de 20 352,05 € HT, soit 24 422,46 € TTC,

Lot n°7 : Plomberie

- **SARL entreprise MORAND** – 55 ter rue Anatole France– 18100 VIERZON, pour un montant de 28 801,53 € HT, soit 34 561,84 € TTC,

- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications du contrat en cours d'exécution,
- d'inscrire au budget les dépenses correspondantes.

DP23/055 MARCHÉ DE TRAVAUX – EMPLOIS PARTIELS RÉALISÉS AU POINT À TEMPS AUTOMATIQUE ET PONTAGE DE FISSURES SUR CHAUSSÉES – PROGRAMME 2023 - CHOIX DU PRESTATAIRE.

Il a été décidé :

- d'attribuer le marché à la Société COLAS – Les Carrières – RD 2076 – CS 10035 – 18020 BOURGES pour un montant de 54 232,50 € HT soit 65 079,00 € TTC,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge « des travaux, voirie, éclairage public » à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

DP23/056 ACCORD-CADRE DE TRAVAUX DE VOIRIE, DE RÉSEAUX ET D'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS – MARCHÉ SUBSÉQUENT N°3 – COMMUNE DE GENUILLY - CHOIX DU PRESTATAIRE.

Il a été décidé :

- d'attribuer le marché subséquent n°3 à la Société SETEC – ZI La Martinerie – 36130 DIORS pour un montant de 67 640,16 € HT soit 81 168,19 € TTC,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge « des travaux, voirie, éclairage public » à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

DP23/057 CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC- EXPLOITATION D'UN DÉBIT DE BOISSON, D'UNE ACTIVITÉ DE RESTAURATION ET L'ORGANISATION D'ANIMATIONS MUSICALES SITE QUAI DU BASSIN À VIERZON - CHOIX DE L'OCCUPANT

Il a été décidé :

- d'attribuer l'appel à candidatures pour l'occupation temporaire du domaine public à l'établissement « Le Jean Jaurès » – Monsieur Jean Rodrigues – 67 avenue Jean Jaurès – 18100 VIERZON,
- d'approuver la convention d'occupation temporaire du site du Quai du Bassin situé à Vierzon pour une durée d'un an à compter du début des prestations et reconductible tacitement, par période annuelle, pour une durée maximale de 4 ans,
- d'autoriser Monsieur le Président ou à défaut le Vice-Président délégué au Tourisme, Congrès et Canal de Berry à vélo, à signer ladite convention d'occupation temporaire à intervenir ainsi que tous les actes se rapportant à ce dossier,
- d'inscrire au budget les recettes correspondantes.

DP23/058 CIDE – PEPINIERE D'ENTREPRISES ANTOINE DE ST EXUPERY – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE BLUFF SAUCISSES ET ASSOCIES

Il a été décidé :

- de conclure une convention d'occupation précaire entre la Communauté de communes Vierzon- Sologne- Berry et la société BLUFF SAUCISSES ET ASSOCIES pour un loyer d'un montant mensuel de 242,06€ HT soit 290,47€ TTC pour une durée de 48 mois, soit à compter du 1^{er} mai 2023 jusqu'au 30 avril 2027,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en du développement économique à signer ladite convention d'occupation précaire et ses éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DP23/059 CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE EGM BAT

Il a été décidé :

- de conclure une convention d'occupation précaire entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne- Berry et la société EGM BAT, représentée par Monsieur Zakaria MOUAMIR et Monsieur Nabil EL GAZRI, Co-gérants, pour une redevance d'un montant mensuel de 62,80€ HT soit 75,36€ TTC à compter du 1^{er} mai 2023, et pouvant être dénoncée conformément à l'article 5 ou l'article 8 de cette même convention, ainsi qu'en cas de vente effective du bien,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président chargé du Développement Economique à signer ladite convention d'occupation précaire ainsi que tout acte nécessaire à son évolution,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DP23/060 TOURISME ET CONGRES –SITE DE LA MAISON DE L'EAU A NEUVY-SUR-BARANGEON- TARIFS DE VENTE DE PRODUITS DIVERS - TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} MAI 2023

Il a été décidé :

- d'intégrer de nouveaux produits en provenance des fournisseurs ci-après :
 - Maison d'Ailleurs, LesOriginales Sylvie, Alterrenative cosmétiques, Aux fils des Toisons et Super U,
- d'appliquer les tarifs présentés dans le tableau ci-annexé à compter du 1^{er} mai 2023,

Taux TVA	Rayon	Fournisseur	Désignation	HT	TTC
20%	Objets et accessoires	Maison d'Ailleurs	Les Fondants	6,67 €	8.00 €
			Bougie Fleur de Coton	11,67 €	14.00 €
			Bougie Fleur de Cerisier	13,33 €	16.00 €
			Bougie cuivrée	13,33 €	16.00 €
20%	Objets et accessoires	LesOriginales Sylvie	Charlotte L	10.00 €	12.00 €
			Sac à tarte	20.00 €	24.00 €
			Etui à savon imperméable	9.00 €	10,80 €
			Etui à brosse à dents	12.00 €	14.40 €
			Eponge	8.00 €	9.60 €
			Sac filet XL	8.00 €	9.60 €
			Gant à savon	8.00 €	9.60 €
20%	Objets et accessoires	Alterrenative cosmétiques	Brosse à dent adulte	3.33 €	4.00 €
			Savon Alpha	5.83 €	7.00 €
			Savon Colorado	6.25 €	7.50 €
			Savon Eden	6.25 €	7.50 €
			Savon Abysses	6.25 €	7.50 €
20%	Objets et accessoires	Aux fils des toisons	Bonnet	22.50 €	27.00 €
			Chaussettes hautes	18.33 €	22.00 €
			Mitaines	16.67 €	20.00 €
			Semelles	9.17 €	11.00 €
5.5 %	Alimentation	Super U	Boisson chaude	0,95 €	1.00 €
			Boisson chaude pour les salariés	0,57 €	0,60 €

- d'inscrire les dépenses et recettes au budget Tourisme et Congrès.

DP23/061 LOCATION DE TROIS FONTAINES A EAU À SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY, LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY ET LE CENTRE DE CONGRÈS DE VIERZON – CHOIX DU PRESTATAIRE.

Il a été décidé :

- de retenir la société LYOVEL – Parc d'Activités Pôle 45 – 8 impasse de Monbary – 45140 ORMES, pour le renouvellement du contrat des 3 fontaines à eau installées :
 - 1 au siège de la Communauté de communes,
 - 1 à la Pépinière d'Entreprises Antoine de Saint-Exupéry,
 - 1 au Centre de Congrès de Vierzon,

pour un tarif unitaire mensuel de 23,00 € HT, soit 27,60 € TTC, maintenance annuelle préventive incluse,
- de signer le contrat pour la période du 1^{er} mai 2023 au 31 octobre 2026,
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du contrat, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense à chaque budget.

DP23/062 **TOURISME ET CONGRES – ACHAT DE NOUVEAUX PRODUITS LOCAUX DE VENTES - TARIFS DE VENTES HT DE PRODUITS LOCAUX EN VENTE AU SEIN DE LA BOUTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME - TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 6 MAI 2023**

Il a été décidé :

- d'intégrer de nouveaux producteurs et de revoir les tarifs à la revente des producteurs suivants et ce à compter du 6 mai 2023 :
 - Brasserie l'Aouf
 - Le Relais
 - Domaine Portier
 - Latelierdesof
 - Le Rucher des Brosses
 - Avara
 - Le Bergerat
 - Naty Couture
 - Maison d'ailleurs
 - Na-La Création
 - Cocoripop
 - Les Butineuses du Coin
 - Anne Haenel

- d'inscrire les dépenses et recettes au budget Tourisme et Congrès.

DP23/063 **MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES – MAINTENANCE DES ASCENSEURS ET AUTOMATISMES – CHOIX DU PRESTATAIRE**

Il a été décidé :

- d'attribuer le marché à l'entreprise OTIS – 114 impasse de Clos Pasquier – 45650 SAINT JEAN LE BLANC, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2023 et renouvelable par période annuelle, pour une durée maximale de 4 ans,
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire les dépenses aux budgets correspondants.

DP22/064 **TOURISME ET CONGRES – ACHAT DE NOUVEAUX PRODUITS LOCAUX DE VENTES - TARIFS DE VENTES HT DE PRODUITS LOCAUX EN VENTE AU SEIN DE LA BOUTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME - TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 15 MAI 2023**

Il a été décidé :

- d'intégrer de nouveaux producteurs et de revoir les tarifs à la revente des producteurs suivants et ce, à compter du 15 mai 2023 :
 - Le Ruchers des Brosses
 - Alkhol's Garden
 - La Taupetterie
 - Decover

- d'inscrire les dépenses et recettes au budget Tourisme et Congrès.

DP23/065 REQUALIFICATION DE FRICHES INDUSTRIELLES – REHABILITATION DU SITE DE LA SOCIETE FRANÇAISE – REHABILITATION ET FINALISATION DU CLOS ET COUVERT DU BATIMENT B3 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT – VOLET RECYCLAGE FONCIER

Il a été décidé :

- d'approuver le programme de requalification de friches industrielles – réhabilitation du site de la Société Française – réhabilitation et finalisation du clos et couvert du bâtiment B3,
- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :

ETAT – DRAC	844 286 €
REGION CENTRE-VAL DE LOIRE	1 000 000 €
RECETTES LOCATIVES	852 640 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES	1 956 646 €

- d'approuver le déficit de l'opération à 1 956 646 €,
- de solliciter l'Etat au titre du Fonds Vert – volet recyclage foncier pour un montant de 1 163 393 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP23/066 BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS, SPORTIFS, CULTURELS - MISE À DISPOSITION D'UN MAITRE- NAGEUR SAUVETEUR POUR LE CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL A GRAÇAY – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI SPORTIF ET DE LOISIRS DANS L'INDRE (A.D.E.S.L.I.) DU 1^{ER} JUIN 2023 AU 27 AOÛT 2023

Il a été décidé :

- d'approuver la conclusion d'une convention de mise à disposition d'un maître-nageur sauveteur (BEESAN) entre l'Association pour le Développement de l'Emploi Sportif et de Loisirs dans l'Indre (ADESLI), représenté par son Président, Monsieur Florent GAILLARD, et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, pour la période du 1^{er} juin 2023 au 27 août 2023, moyennant la somme de 6 974,50 €, hors heure(s) supplémentaire(s) éventuelle(s), à régler par mandat administratif à terme échu, selon les modalités qui suivent :

o du 1 ^{er} juin au 7 juillet 2023 :	6 974,50 €
o Heure supplémentaire facturée :	37,00 €

- de signer ladite convention ainsi que tous les actes s'y reportant,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget 2023.

DP23/067 BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS, SPORTIFS, CULTURELS - MISE À DISPOSITION D'UN MAITRE- NAGEUR SAUVETEUR POUR LE CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL A GRAÇAY – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI SPORTIF ET DE LOISIRS DANS L'INDRE (A.D.E.S.L.I.) DU 1^{ER} JUIN 2023 AU 27 AOÛT 2023

Il a été décidé :

- d'approuver la conclusion d'une convention de mise à disposition d'un maître-nageur sauveteur (BEESAN) entre l'Association pour le Développement de l'Emploi Sportif et de Loisirs dans l'Indre (ADESLI), représenté par son Président, Monsieur Florent GAILLARD, et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, pour la période du 1^{er} juin 2023 au 27 août 2023, moyennant la somme de 10 739,25 €, hors heure(s) supplémentaire(s) éventuelle(s), à régler par mandat administratif à terme échu, selon les modalités qui suivent :

- du 8 juillet 2023 au 27 août: 10 739,25 €
- Heure supplémentaire facturée : 37,00 €
- de signer ladite convention ainsi que tous les actes s'y reportant,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget 2023,

DP23/068 TOURISME ET CONGRES – ACHAT DE NOUVEAUX PRODUITS LOCAUX DE VENTES - TARIFS DE VENTES HT DE PRODUITS LOCAUX EN VENTE AU SEIN DE LA BOUTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME - TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 25 MAI 2023

Il a été décidé :

- d'intégrer de nouveaux producteurs et de revoir les tarifs à la revente des producteurs suivants à compter du 25 mai 2023 :
 - Naty Couture
 - Latelierdesof
 - Anne Heanel
 - Styl de Com
 - Maison de la Forestine
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget Tourisme et Congrès.

DP23/069 ACCORD-CADRE DE TRAVAUX DE VOIRIE, DE RÉSEAUX ET D'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS – MARCHÉ SUBSÉQUENT N°4 – ZAC SOLOGNE ET ZAC A71 - CHOIX DU PRESTATAIRE.

Il a été décidé :

- d'attribuer le marché subséquent n°4 à la Société MILLET – La Giraudière – Route de Tours – 18100 VIERZON pour un montant de 47 225,35 € HT soit 56 670,42 € TTC,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge « des travaux, voirie, éclairage public » à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

DP23/070 LOCATION DE DEUX FONTAINES A EAU À L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET AU PÔLE RURAL DE GENOUILLY – CHOIX DU PRESTATAIRE.

Il a été décidé :

- de retenir la société LYOVEL – Parc d'Activités Pôle 45 – 8 impasse de Monbary – 45140 ORMES, pour le renouvellement des contrats des deux fontaines à eau installées :
 - 1 à l'Office de Tourisme – 5 place du Maréchal Foch – 18100 VIERZON,
 - 1 au Pôle rural – 37 rue du Haut Bourg – 18310 GENOUILLY,
 pour un tarif unitaire mensuel de 23,00 € HT, soit 27,60 € TTC, maintenance annuelle incluse,
- de signer le contrat pour la période du 1^{er} août 2023 au 31 octobre 2026,
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du contrat, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense à chaque budget.

**DP23/071 CLÔTURE DE LA RÉGIE DE RECETTES AU CENTRE DE CULTURE ET DE LOISIRS À SAINT-HILAIRE-DE-COURT
À COMPTER DU 31 MAI 2023**

Il a été décidé :

Article 1 :

Il est décidé la suppression de la régie de recettes nommée « Régie de recettes du centre de culture et de loisirs à Saint-Hilaire-de-Court » permettant l'encaisse des redevances d'occupation dudit centre à compter du 31 mai 2023.

Article 2 :

Le fonds de caisse d'un montant de 100,00 € mis à disposition du régisseur doit être remis au comptable de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, le comptable public assignataire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**DP23/072 TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – SITE DE LA MAISON DE L'EAU-
CONVENTION D'USAGE DE L'ETANG DU PARC DE L'ETANG DE M. GENTIL ENTRE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET DAMIEN POLLET, ANIMATEUR BENEVOLE, POUR ANIMER LA
FETE DE PECHE LE DIMANCHE 4 JUIN 2023.**

Il a été décidé :

- d'autoriser Monsieur Damien POLLET, animateur bénévole, à intervenir au cours de la journée du dimanche 4 juin 2023 à partir de 10h30 destinée à la Fête de la Pêche pour une démonstration de modèles réduits de bateaux thermiques et électriques sur l'étang du parc de l'Etang de M. Gentil, à titre gratuit,
- d'approuver la convention d'usage entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Monsieur Damien POLLET, animateur bénévole, pour le dimanche 4 juin 2023,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du Tourisme, Congrès et du Canal de Berry à signer ladite convention et tous actes y afférents.

**DP23/073 AIRE D'ACCUEIL DES GENS DE VOYAGE – RECHERCHE DE SITES – CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SAFER DU CENTRE**

Il a été décidé :

- de retenir l'offre de la SAFER du Centre pour la recherche de sites pour l'aire d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, pour un montant total de 21 133,20 € TTC (17 611,00 € HT),
- de signer le devis joint à la présente Décision de Président,
- de procéder au mandatement de la facture :
 - 50 % à la signature du devis
 - 50 % après la restitution des livrables
- d'inscrire la dépense au budget.

DP23/074 MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, SIS 5 RUE ANDRE RIBAUD A VIERZON – BAIL COMMERCIAL ENTRE LA SOCIETE COFREN ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Il a été décidé :

- d'approuver le bail commercial à compter du 1^{er} juin 2023 avec pour échéance le 31 mai 2032 passé entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Société COFREN, pour la location de bureaux dans le bâtiment à vocation économique sis 5 Rue André Ribaud à Vierzon (18100) pour superficie d'environ 464 m² moyennant montant un loyer annuel de 23 200 € HT (27 840 € TTC) soit 1933,33 € HT (2320 € TTC) par mois,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du Développement Economique à signer ledit bail commercial ainsi que tout acte nécessaire à son évolution,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DP23/075 TOURISME & CONGRES – CHAMPIONNAT DE FRANCE DE DRESSAGE CENTRE EQUESTRE LA PICARDIÈRE LOCATION DE DEUX GARDEN COTTAGES

Il a été décidé :

- de retenir l'entreprise SASU Dancings Rabier pour la location de 2 garden cottages avec plancher, montage et démontage inclus, pour la période du 6 au 9 juillet 2023 inclus, pour un montant de 600 € HT soit 720 € TTC,
- d'inscrire la dépense au budget Tourisme & Congrès.

DP23/076 TOURISME & CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – PROGRAMMATION MUSICALE À LA GUINGUETTE DU CANAL DE BERRY DE VIERZON – CHOIX DES PRESTATAIRES

Il a été décidé :

- de retenir les orchestres nommés ci-dessus à savoir 12 prestations, pour un montant total s'élevant à 5 460 € TTC, comprenant le salaire net des artistes, les frais de repas à hauteur de 30.00 € par concert ainsi que les frais de déplacement à hauteur de 25 € par concert, hors cotisations sociales au GUSO,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du Tourisme - Congrès et Canal de Berry à Vélo à signer les contrats d'engagements à durée déterminée pour chaque prestataire,
- de mandater les cotisations au Guso pour chaque prestataire,
- d'imputer les dépenses afférentes au budget Tourisme et Congrès 2023.

DP23/077 MARCHE PUBLIC DE SERVICES SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLE – ASSURANCES DOMMAGES OUVRAGES ET TOUS RISQUES CHANTIER– CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL A VOUZERON

Il a été décidé :

- de retenir la Compagnie SMABTP, 774 boulevard DUHAMEL DU MONCEAU CS 60641 45166 OLIVET Cedex, pour se garantir à la fois, en assurances dommages ouvrages et en assurance dommages en cours de travaux, pour la construction d'un accueil de loisirs à Vouzeron, sis route de Neuvy à Vouzeron (18310), pour une durée de 10 ans (dix ans), prenant effet à la date de réception des travaux en ce qui concerne la garantie dommages

ouvrages ; à la date d'ouverture du chantier jusqu'à la réception des travaux pour la garantie tous risques chantier, pour un montant de prime provisionnelle s'élevant respectivement à 12 303,82 euros TTC (douze mille trois cent trois euros et quatre-vingt-deux centimes toutes taxes comprises), et 2 607,52 euros (deux mille six cent sept euros et cinquante-deux centimes toutes taxes comprises), soit un total de 14 917,24 euros TTC (quatorze mille neuf cent dix-sept euros et vingt-quatre centimes toutes taxes comprises) comprenant 5,90 euros (cinq euros et quatre-vingt-dix centimes) correspondant à la taxe « fonds attentats » payable d'avance,

- d'autoriser le Président à signer l'acte d'engagement du marché, et tous les actes y afférent,
- d'imputer au budget principal la dépense correspondante.

La secrétaire de séance,

Melanie CHAUVET

Le Président,



François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23084-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46

Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/081

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Je vous rends compte des décisions prises par le Bureau communautaire :

DB23/003 CONVENTION AVEC LA VILLE-DE VIERZON – THEATRE MAC-NAB

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Il a été décidé :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Vierzon et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,
- d'apporter dans ce cadre, le soutien de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à la Ville de Vierzon par l'octroi d'une participation financière à hauteur de 20 000 € TTC,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et tout acte y afférent,
- d'inscrire la dépense au budget 2023.

DB23/004 TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF CHAMBRE D'HOTES REFERENCE® ENTRE TOURISME & TERRITOIRES DU CHER ET L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON

Rapporteur : Jacques TORU

Il a été décidé :

- d'approuver la convention de partenariat entre Tourisme & Territoires du Cher et l'Office de Tourisme de Vierzon concernant la mise en place du dispositif Chambres d'Hôtes Référence, convention établie pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction, et ce à compter de la notification de la présente convention,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du Tourisme, Congrès et Canal de Berry à vélo, à signer ladite convention et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire les dépenses et les recettes au budget du Service Tourisme et Congrès.

DB23/005 TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT TOURISTIQUE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET SNCF VOYAGEURS SA

Rapporteur : Jacques TORU

Il a été décidé :

- d'approuver la convention de partenariat entre SNCF Voyageurs SA et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, prenant effet à sa date de signature, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du Tourisme, Congrès et Canal de Berry à vélos à signer la convention relative à cette décision et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire les recettes au budget du Service Tourisme et Congrès

DB23/006 FINANCES – MISE EN PLACE D'UN PRÊT AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE AU TITRE DES INVESTISSEMENTS 2023

Le Président,

Il a été décidé :

- de retenir la proposition du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, sis 26, rue de la Godde à SAINT-JEAN-DE-BRAYE (45800) pour la réalisation d'un emprunt total de 1 500 000 €, réparti en deux contrats :
 - un contrat de 1 356 738 € pour financer les investissements 2023 inscrits au budget principal, aux conditions suivantes :

➤ Durée	20 ans
➤ Echéances	trimestrielles dégressives
➤ Taux fixe	3.60%
➤ Amortissement	constant
➤ Commission d'engagement	1 357 €
➤ Versement des fonds	versement unique
 - un contrat de 143 262 € pour financer les investissements 2023 inscrits au budget annexe Tourisme et Congrès, aux conditions suivantes :

➤ Durée	20 ans
➤ Echéances	trimestrielles dégressives
➤ Taux fixe	3.60%
➤ Amortissement	constant
➤ Commission d'engagement	122 €
➤ Versement des fonds	versement unique
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires et toutes les pièces s'y rapportant,
- d'inscrire la recette aux budgets 2023, (budget principal et budget annexe Tourisme et Congrès).

DB23/007 BATIMENTS ADMINISTRATIFS, SPORTIFS ET CULTURELS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DE L'UNION SPORTIVE D L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE DU CHER (USEP18) POUR LA MISE A DISPOSITION DU CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL A GRAÇAY

Rapporteur : Fabien MATHIEU

Il a été décidé :

- d'approuver la convention de partenariat entre le Comité Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré du Cher (USEP 18) et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour la mise à disposition gratuite des équipements du centre nautique intercommunal à Graçay dans le cadre de la mise en œuvre de « J'apprends à nager », pour la période du 5 juin 2023 au 7 juillet 2023,
- d'autoriser le Président ou le Conseiller communautaire délégué, chargé des bâtiments administratifs, sportifs, culturels à signer ladite y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,

La secrétaire de séance,


Mélanie CHAUVET

Le Président,


François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23082-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46
Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/082 FINANCES - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY, DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DU TOURISME ET CONGRES, DES ZONES D'ACTIVITES, DU SPANC ET DE GEMAPI, DRESSES PAR LE TRESORIER DE VIERZON VILLE ET CAMPAGNE POUR L'EXERCICE 2022

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2224-1 et L2224-11,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que quel que soit le budget concerné, le compte de gestion est un document de contrôle comptable qui :

- justifie l'exécution du budget en retraçant au jour le jour les encaissements et les paiements effectués au cours de l'exercice écoulé et en reprenant pour chaque budget les soldes figurant aux résultats de chacun d'eux pour l'exercice 2022,
- présente l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Considérant que le compte de gestion est constitué de 2 parties :

- le compte de gestion sur chiffres (résultat de l'exercice 2022 et évolution du patrimoine entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre du même exercice),
- le compte de gestion sur pièces (ensemble des documents justifiant les opérations du comptable public), celles-ci étant également adressées à la Chambre Régionale des Comptes.

Considérant que les résultats d'exercice ressortant des comptes de gestion établis par le Comptable de la Communauté de communes sont identiques à ceux des comptes administratifs de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, du budget principal et des budgets annexes du Tourisme et Congrès, des Zones d'Activités, du SPANC et de GEMAPI,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'approuver les comptes de gestion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, du budget principal et des Budgets annexes du Tourisme et Congrès, des Zones d'Activités, du SPANC et de GEMAPI, dressés par le Trésorier de Vierzon Ville et Campagne pour l'exercice 2022.

La secrétaire de séance,


Mélanie CHAUVET

Le Président,


François DUMON

no DEL 23/083

DEPARTEMENT
DU CHER

DELIBERATION
du Conseil Communautaire
sur le Compte Administratif 2022
BUDGET PRINCIPAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES
"VIERZON SOLOGNE BERRY"

1 8 1 0 1 4 1 0 1

Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 32
Nombre de suffrages exprimés : 39
VOTES : 39 pour - 0 contre - 0 non participation
(y compris pouvoirs)
Date de convocation : 23/06/2023

Séance du 29 juin 2023 à 18h30

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Laure GRENIER-RIGNOUX, Présidente de séance, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. DUMON François, Président, après s'être fait présenter les budgets primitif, supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré de la Communauté de communes

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
COMPTÉ ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
RESULTATS REPORTES		615 380,96	2 776 003,66		2 776 003,66	615 380,96
OPERATIONS DE L'EXERCICE	23 359 404,41	24 679 490,20	5 010 192,67	6 929 085,41	28 369 597,08	31 608 575,61
TOTAUX	23 359 404,41	25 294 871,16	7 786 196,33	6 929 085,41	31 145 600,74	32 223 956,57
RESULTATS DE CLOTURE		1 935 466,75	-857 110,92		-857 110,92	1 935 466,75
RESTES A REALISER			3 811 020,18	3 229 404,17	3 811 020,18	3 229 404,17
TOTAUX CUMULES	23 359 404,41	25 294 871,16	11 597 216,51	10 158 489,58	34 956 620,92	35 453 360,74
RESULTATS DEFINITIFS		1 935 466,75	1 438 726,93			496 739,82

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-200033207-20230629-DEL23083-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2023

- 2) Constate, les identifiés de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET,
Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR,
Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Stéphane SOUBIE

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

Djamila KAOUES

Céline MILLERIOUX

Fabien BERNAGOUT

Boris RENE

Toufik DRIF

Philippe FOURNIE

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

pouvoir à Laure GRENIER-RIGNOUX

François DUMON

Wendelin KIM

Thibault LHONNEUR

Nicolas SANSU

Zitony HARKET

Mélanie CHAUVET

Jill GAUCHER

pouvoir à

pouvoir à

pouvoir à

pouvoir à

pouvoir à

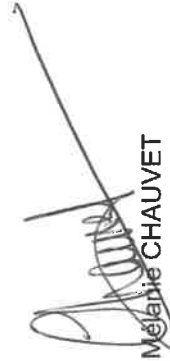
pouvoir à

pouvoir à

pouvoir à Marie-Pierre CASSARD

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,


Mélanie CHAUVET

La Présidente de séance,



Laure GRENIER-RIGNOUX

DEPARTEMENT
DU CHER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"VIERZON SOLOGNE BERRY"

1 1 8 1 0 1 4 1 0 1

DELIBERATION
du Conseil Communautaire
sur le Compte Administratif 2022
ZONES D'ACTIVITES

Séance du 29 juin 2023 à 18h30

Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 32
Nombres de suffrages exprimés : 39
VOTES : 39 pour - 0 contre - 0 non participation
(y compris pouvoirs)
Date de convocation : 23/06/2023

N° DEL 23/584

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Laure GRENIER-RIGNOUX, Présidente de séance, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. DUMON François, Président, après s'être fait présenter les budgets primitif, supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré de la Communauté de communes

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTEES		47 106,78	631 954,91		631 954,91	47 106,78
OPERATIONS DE L'EXERCICE	675 021,53	932 679,29	459 292,94	605 320,28	1 134 314,47	1 537 999,57
TOTAUX	675 021,53	979 786,07	1 091 247,85	605 320,28	1 766 269,38	1 585 106,35
RESULTATS DE CLOTURE		304 764,54	-485 927,57		-485 927,57	304 764,54
RESTES A REALISER			316 341,87	530 212,47	316 341,87	530 212,47
TOTAUX CUMULES	675 021,53	979 786,07	1 407 589,72	1 135 532,75	2 082 611,25	2 115 318,82
RESULTATS DEFINITIFS		304 764,54	272 056,97		272 056,97	32 707,57

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

018-200033207-20230629-DEL23084A-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 06/07/2023

2) Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénifoux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET,
Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR,
Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy
Stéphane SOUBIE
Commune de St-Laurent
Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon
Corinne OLLIVIER
Djamila KAOUES
Céline MILLERIOUX
Fabien BERNAGOUT
Boris RENE
Toufik DRIF
Philippe FOURNIE
Cécile CHANGEUX
Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon
Corinne TORCHY
Pascale DEGUN
Philippe BULTEAU

pouvoir à **Laure GRENIER-RIGNOUX**

pouvoir à **François DUMON**
pouvoir à **Wendelin KIM**
pouvoir à **Thibault LHONNEUR**
pouvoir à **Nicolas SANSU**
pouvoir à **Zitony HARKET**
pouvoir à **Mélanie CHAUVET**
pouvoir à **Jill GAUCHER**

pouvoir à **Marie-Pierre CASSARD**

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,


Mélanie CHAUVET

La Présidente de séance,


Laure GRENIER-RIGNOUX

Acte certifié exécutoire
compte tenu de sa transmission
en Préfecture le 06/07/2023
de sa publication le 06/07/2023
Fait à VIERZON, le 06/07/2023
La Présidente de séance



Laure GRENIER-RIGNOUX



DEPARTEMENT
DU CHER

no DEL 23 | 085

DELIBERATION
du Conseil Communautaire
sur le Compte Administratif 2022
TOURISME ET CONGRES

Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 32
Nombre de suffrages exprimés : 39
VOTES : 39 pour - 0 contre - 0 non participation
(y compris pouvoirs)
Date de convocation : 23/06/2023

1 1 8 1 0 1 4 1 0 1

Séance du 29 juin 2023 à 18h30

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Laure GRENIER-RIGNOUX, Présidente de séance, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. DUMON François, Président, après s'être fait présenter les budgets primitif, supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré de la Communauté de communes

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTEES		28 020,12	158 760,12		158 760,12	28 020,12
OPERATIONS DE L'EXERCICE	1 234 074,67	1 341 674,47	538 259,09	636 141,95	1 772 333,76	1 977 816,42
TOTAUX	1 234 074,67	1 369 694,59	697 019,21	636 141,95	1 931 093,88	2 005 836,54
RESULTATS DE CLOTURE		135 619,92	-60 877,26		-60 877,26	135 619,92
RESTES A REALISER			61 654,71	92 748,69	61 654,71	92 748,69
TOTAUX CUMULES	1 234 074,67	1 369 694,59	758 673,92	728 890,64	1 992 748,59	2 098 585,23
RESULTATS DEFINITIFS		135 619,92	-29 783,28			105 836,64

COMPTE ADMINISTRATIF TOURISME ET CONGRES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23085-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

2) Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay
Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy
Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,
Commune de Genouilly
Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay
Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay
Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher
Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon
Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay
Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée
Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court
Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent
Néant

Commune de St-Outrille
Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux
Delphine PIETU

Commune de Vierzon
François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSJ, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET,
Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR,
Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon
Jacques TORU

Commune de Vouzeron
Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy
Stéphane SOUBIE
Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

Djamila KAOUES

Céline MILLERIOUX

Fabien BERNAGOUT

Boris RENE

Toufik DRIF

Philippe FOURNIE

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

pouvoir à

François DUMON

pouvoir à

Wendelin KIM

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

pouvoir à

Nicolas SANSU

pouvoir à

Zitony HARKET

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

pouvoir à


Jill GAUCHER

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,


MÉLANIE CHAUVET

La Présidente de séance,



Laure GRENIER-RIGNOUX

Acte certifié exécutoire
compte tenu de sa transmission
en Préfecture le 06/07/2023
de sa publication le 06/07/2023
Fait à VIERZON, le 06/07/2023
La Présidente de séance



Laure GRENIER - RIGNOUX



Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Laure GRENIER-RIGNOUX, Présidente de séance, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. DUMON François, Président, après s'être fait présenter les budgets primitif, supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré de la Communauté de communes

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTEES	7 810,76			4 745,53	7 810,76	4 745,53
OPERATIONS DE L'EXERCICE	52 398,96	56 946,00	2 581,80	1 270,58	54 980,76	58 216,58
TOTAUX	60 209,72	56 946,00	2 581,80	6 016,11	62 791,52	62 962,11
RESULTATS DE CLOTURE	-3 263,72				-3 263,72	0,00
RESTES A REALISER			2 220,00		2 220,00	0,00
TOTAUX CUMULES	60 209,72	56 946,00	4 801,80	6 016,11	65 011,52	62 962,11
RESULTATS DEFINITIFS	3 263,72			1 214,31	2 049,41	

COMPTE ADMINISTRATIF SPANC

- 2) Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET,

Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR,

Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Stéphane SOUBIE

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

Djamila KAOUES

Céline MILLERIOUX

Fabien BERNAGOUT

Boris RENE

Toufik DRIF

Philippe FOURNIE

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,



Mélanie CHAUVET

pouvoir à Laure GRENIER-RIGNOUX

pouvoir à François DUMON

pouvoir à Wendelin KIM

pouvoir à Thibault LHONNEUR

pouvoir à Nicolas SANSU

pouvoir à Zitony HARKET

pouvoir à Mélanie CHAUVET

pouvoir à Jill GAUCHER

pouvoir à Marie-Pierre CASSARD

La Présidente de séance,



Laure GRENIER-RIGNOUX

N° DEL 231087

DEPARTEMENT
DU CHER

DELIBERATION
du Conseil Communautaire
sur le Compte Administratif 2022
GEMAPI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZON SOLOGNE BERRY
1 1 8 1 0 1 4 1 0 1

Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 32
Nombre de suffrages exprimés : 39
VOTES : 39 pour - 0 contre - 0 non participation
(y compris pouvoirs)
Date de convocation : 23/06/2023

Séance du 29 juin 2023 à 18h30

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Laure GRENIER-RIGNOUX, Présidente de séance, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. DUMON François, Président, après s'être fait présenter les budgets primitif, supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré de la Communauté de communes

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
COMPTE ADMINISTRATIF GEMAPI						
RESULTATS REPORTEES		25 126,49	23 000,00		23 000,00	25 126,49
OPERATIONS DE L'EXERCICE	155 256,31	239 987,93	83 900,40	63 800,00	239 156,71	303 787,93
TOTAUX	155 256,31	265 114,42	106 900,40	63 800,00	262 156,71	328 914,42
RESULTATS DE CLOTURE		109 858,11	-43 100,40		-43 100,40	109 858,11
RESTES A REALISER			0,00		0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	155 256,31	265 114,42	106 900,40	63 800,00	262 156,71	328 914,42
RESULTATS DEFINITIFS		109 858,11	43 100,40			66 757,71

2) Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;
3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-200033207-20230629-DEL23087-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2023

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Théniau

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET,

Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR,

Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Stéphane SOUBIE

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

Djamila KAOUES

Céline MILLERIOUX

Fabien BERNAGOUT

Boris RENE

Toufik DRIF

Philippe FOURNIE

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,



Mélanie CHAUVET

pouvoir à Laure GRENIER-RIGNOUX

François DUMON

Wendelin KIM

Thibault LHONNEUR

Nicolas SANSU

Zitony HARKET

Mélanie CHAUVET

Jill GAUCHER

pouvoir à

pouvoir à

pouvoir à

pouvoir à

pouvoir à

pouvoir à

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

pouvoir à

La Présidente de séance,



Laure GRENIER-RIGNOUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23088-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46
Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/088 APPROBATION DES ACQUISITIONS, CESSIONS ET ANNULATIONS DE CESSIONS IMMOBILIERES POUR L'ANNEE 2022

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10 et L.5211-37,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu le tableau récapitulatif des acquisitions, cessions et annulations de cessions immobilières de l'exercice 2022,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'approuver le bilan 2022 des acquisitions, cessions et annulations de cessions immobilières de la Communauté de communes figurant en annexe à la présente délibération.

La secrétaire de séance,



Mélanie CHAUVET

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZON
François DUMON

ACQUISITIONS - CESSIONS - RETRAITS 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23088-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

BILAN DES ACQUISITIONS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – ANNEE 2022

CADASTRE	SURFACE	LOCALISATION	NATURE	CEDANT	DELIBERATION N° ET DATE	PRIX EN EUROS	DESTINATION
B616 B1387	616 m ² 11 533 m ²	ZA « Les Sablons à Neuvy/Barangeon	Terrains	Commune de Neuvy/B	DP22/007 25/01/2022	55 120,50 € net vendeur	Communauté de communes Vierzon
AL495 AL496 AH430 AH431	607 m ² 866 m ² 459 m ² 892 m ²	Chemin de la Bidauderie, à Vierzon	Terrains	Ville de Vierzon	DP22/012 27/01/2022	36 712,00 € net vendeur	Communauté de communes Vierzon
CT162, 373 et 374	3 385 m ²	Quai du Bassin à Vierzon	Terrains	Ville de Vierzon	DP22/018 21/02/2022	78 000,00 € net vendeur	Communauté de communes Vierzon
BD375 BD377p	1 235 m ² 1 200 m ²	Vieux Domaine, lieudit les Varennes, à Vierzon	Terrains	Ville de Vierzon	DP22/062 03/05/2022	9496,50 € net vendeur	Communauté de communes Vierzon
DX41	9a 06.ca	Route de Tours Vierzon	Terrain	KRELIL Jean-Michel	DP22/068 09/05/2022	1 000 €	Communauté de communes Vierzon
YC428	18 671 m ²	ZA des Fours à Massay	Terrain	Commune de Massay	DP22/089 29/06/2022	149 368 € net vendeur	Communauté de communes Vierzon

BILAN DES ACQUISITIONS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – ANNEE 2022

CADASTRE	SURFACE	LOCALISATION	NATURE	CEDANT	DELIBERATION N° ET DATE	PRIX EN €EUROS	DESTINATION
YB203 ZW132 ZW135 ZW136 ZW137	1 ha 13 a 00 ca 0 ha 18 a 40 ca 0 ha 22 a 80 ca 0 ha 17 a 20 ca 0 ha 36 a 40 ca	La Macurie Ouche Michaut Ouche Michaut Ouche Michaut Ouche Michaut	Terre Terre Terre Terre Terre	Commune de Massay	DP22/102 20/07/2022	15 200,00 € HT	Communauté de communes Vierzon
DX25 DX44 DX45	19a 59ca 26a 17ca 18a 18ca	Chemin des Terres du Verdin à Vierzon	Terrain	BARBIER Carole	DP22/105 22/07/2022	4 200,00 €	Communauté de communes Vierzon
YB192 YC297	2 ha 84 a 50 ca 1 ha 51 a 80 ca	La Baratherie Les Fours	Terre Terre	M.et Mme THEVENIN	DP22/123 12/10/2022	4 320,00 €	Communauté de communes Vierzon
AH291	9 748 m ²	Route de Bonégue à Vierzon	Terrain	Hélène BOURGUIGNE	DP22/125 17/10/2022	10 00000 € net vendeur	Communauté de communes Vierzon
CE218	16 053 m ²	Le Vieux Domaine A Vierzon	Terrain	Consorts LEVEQUE	DP22/131 10/11/2023	6020,00 € net vendeur	Communauté de communes Vierzon

BILAN DES CESSIONS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – ANNEE 2022

CADASTRE	SURFACE	LOCALISATION	NATURE	CESSIONNAIRE	DELIBERATION N° ET DATE	PRIX EN €UROS	DESTINATION
AH372	4 720 m ²	Parc technologique de Sologne à Vierzon	Terrain	Communauté de communes	DP22/002 05/01/2022	61 360,00 € HT	Société LAVATRANS
B1386 B1387	616 m ² 11 533 m ²	ZA « Les Sablons à Neuvy/Barangeon	Terrain	Communauté de communes	DP22/008 26/01/2022	55 120,50 € net vendeur	SA NEGRO
BT249	5 001 m ²	Parc de l'Aujonnière à Vierzon	Terrain	Communauté de communes	DP22/028 08/03/2022	45 054,00 € HT	SCI BCBG
BT 260	4 375 m ²	Parc de l'Aujonnière à Vierzon	Terrain	Communauté de communes	DP22/039 05/04/2022	43 750,00 € HT	SCI DALBOU
ZH0057 ZH0059 ZH0060	2 415 m ² 1 230 m ² 1 240 m ²	Route de Tours, lieu-dit Grands Prés de Méry à Méry-sur-Cher	Terrain	Communauté de communes	DP22/059 27/04/2022	50 451,19 € net vendeur	Commune de Méry-sur-Cher
BD375 BD377p	1 235 m ² 1 200 m ²	Les Varennes à Vierzon	Terrain	Communauté de communes	DP22/063 09/05/2022	9496,50 € net vendeur	M. et Mme Michel POBEDA
YC 428	3 075 m ²	ZA Des Fours à Massay	Terrain	Communauté de communes	DP22/099 12/07/2022	36 900,00 € HT	Société SELESTE

BILAN DES CESSIONS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – ANNEE 2022

CADASTRE	SURFACE	LOCALISATION	NATURE	CESSIONNAIRE	DELIBERATION N° ET DATE	PRIX EN €UROS	DESTINATION
AL495 AH430	607 m ² 459 m ²	partie du chemin de la Bidauderie à Vierzon	Terrain	Communauté de communes	DP22/112 06/09/2022	61 360,00 € HT	Société VIRTUO INDUSTRIAL PROPERTY
AH421 AH424	1 164 m ² 361 m ²	Parc Technologique de Sologne à Vierzon	Terrain	Communauté de communes	DP22/114 13/09/2022	19 825,00 € HT	Société JBI

BILAN DES RETRAITS DES CESSIONS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – ANNEE 2022

.....

NEANT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23089-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46

Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Théniau

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

**DEL23/089 FINANCES - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2023**

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2224-1 et L2224-11,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération n°DEL23/028 du 22 mars 2023 par laquelle le Conseil Communautaire a adopté le budget primitif 2023 du budget principal,

Vu le tableau détaillé en annexe des opérations,

Considérant que le projet de décision modificative n°1 corrige les prévisions budgétaires du budget primitif 2023,

Considérant que pour la section d'investissement il convient :

Sur le programme Financier

- d'augmenter les crédits ouverts d'un montant de **33 918,46 €** pour le remboursement du capital de la dette, autofinancés.

Sur le programme administration générale

- d'augmenter les crédits inscrits au budget primitif pour le versement de fonds de concours aux Communes membres d'un montant de **50 000,00 €**, autofinancés,
- d'augmenter les crédits ouverts en recettes pour les amortissements (chap.040) de **20 000,00 €**
- d'inscrire une somme de **7 068,00 €** pour l'amortissement de subventions, autofinancée,

Sur le programme économie

- d'inscrire une somme de **100 000,00 €** pour la réhabilitation d'un bâtiment industriel, autofinancée,
- de prévoir une enveloppe de **35 000,00 €** pour des travaux sur les façades du B3, la structure béton et les grilles de l'Esplanade Société Française, financée par le fonds de compensation de TVA pour **5 741,40 €** et autofinancée pour **29 258,60 €**,
- d'inscrire une somme de **7 236,00 €** pour l'acquisition de matériel et de mobilier pour le Campus Connecté financée par le fonds de compensation de TVA pour **1 186,99 €** et autofinancée pour **6 049,01 €**,
- d'inscrire en dépenses et en recettes une somme de **699 050,00 €** pour les opérations comptables de sortie de biens liées au crédit-bail Combronde.
- de prévoir les crédits pour le versement d'une subvention à la SPL de **10 000,00 €**, autofinancés, pour une étude en vue de la réalisation d'un gîte d'hébergement touristique à Foëcy,
- de prévoir les crédits pour le versement d'une subvention à la SPL de **10 000,00 €**, autofinancés pour une étude en vue de la réouverture d'un restaurant à Massay,

Sur le programme ordures ménagères

- d'inscrire une **100 000,00 €** pour la participation au capital de la SEMOP, autofinancée.

Sur le programme zones d'activités

- d'inscrire une somme de **18 000,00 €** pour une étude de recherche de foncier non bâti permettant la compensation de zones humides, autofinancée,
- de prévoir une enveloppe de **65 000,00 €** pour des acquisitions de terrains, financée par des cessions pour **15 000,00 €** et autofinancée pour **50 000,00 €**,

Considérant que pour la section de fonctionnement il convient :

- d'augmenter les crédits ouverts en recettes au titre de la fiscalité professionnelle et ménage de **558 567,00 €**,
- de diminuer les crédits ouverts en recettes au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de **29 670,00 €**,
- de diminuer les crédits ouverts en recettes au titre de la dotation globale de fonctionnement de **34 399,00 €**,
- d'augmenter les crédits ouverts pour la dotation de solidarité versée aux communes membres de **140 000,00 €**, pour porter le montant voté au Budget primitif de 20 000 € à 160 000 €,
- de diminuer les crédits ouverts pour la subvention d'équilibre au budget annexe zones d'activités de **50 000,00 €**,
- d'augmenter les crédits ouverts pour les charges de personnel (chap 012) de **20 000,00 €**
- d'augmenter les crédits ouverts pour le remboursement des intérêts de la dette (chap.66) de **24 268,65 €**,
- d'augmenter les crédits ouverts en dépenses de **5 000,00 €** (chap. 65) pour les subventions aux associations,
- de diminuer les crédits ouverts en dépenses imprévues d'un montant de **25 516,72 €**,
- d'inscrire en recettes une somme de **7 068,00 €** pour l'amortissement de subventions,
- d'augmenter les crédits ouverts pour l'annulation de titres sur exercice antérieur (chap 67) de **13 520,00 €**
- d'augmenter les crédits ouverts en dépenses pour la dotation aux amortissements (chap.042) de **20 000,00 €**.
- d'augmenter l'autofinancement des opérations d'investissement de **394 294,07 €**.

Considérant que le projet de Décision Modificative n°1 augmente les crédits ouverts de 1 636 838,46 € et qu'il s'équilibre section par section comme suit :

INVESTISSEMENT	1 135 272,46 €
FONCTIONNEMENT	501 566,00 €

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'approuver et de voter la Décision Modificative n°1 du Budget Principal de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

La secrétaire de séance,



Mélanie CHAUVET

Le Président,



François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23090-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46

Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/090 FINANCES - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1- EXERCICE 2023

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2224-1 et L2224-11,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération n°DEL23/030 du 22 mars 2023 par laquelle le Conseil communautaire a adopté le budget primitif 2023 du budget annexe Zones d'Activités,

Vu le tableau détaillé en annexe des opérations,

Considérant que le projet de décision modificative n°1 corrige les prévisions budgétaires du budget primitif 2023,

Considérant que pour la section d'investissement il convient :

- de prévoir une enveloppe de **6 536,72 €** pour le remboursement du capital de la dette à la commune de Saint-Georges-sur-la-Prée dans le cadre du transfert des ZA,
- de supprimer les crédits prévus en dépenses à hauteur de **100 000,00 €** pour l'extension de la ZA des Guillardets,
- d'augmenter les crédits ouverts pour des travaux de viabilisation de terrains (chap 21) d'un montant de **28 463,28 €** à la ZA de Massay,
- de prévoir une enveloppe de **5 000,00 €** en dépenses pour des opérations de divisions cadastrales au Parc Technologique de Sologne (chap 21),
- d'augmenter les crédits ouverts pour les aides à l'immobilier d'entreprises (chap 204) de **10 000,00 €**,
- d'inscrire en dépenses et en recettes une somme de **648 845,06 €** pour les opérations comptables de sortie de biens liées à la fin du crédit-bail de l'entreprise Vador Europe,
- de diminuer l'autofinancement des opérations d'investissement de **50 000,00 €**,

Considérant que pour la section de fonctionnement il convient :

- de réduire de **50 000,00 €** les crédits ouverts en recettes au titre de la subvention d'équilibre du budget principal.
- de diminuer l'autofinancement des opérations d'investissement de **50 000,00 €**,

Considérant que le projet de Décision Modificative n°1 s'élève à **548 845,06 €** et qu'il s'équilibre section par section comme suit :

- Investissement :	598 845,06 €
- Fonctionnement :	- 50 000,00 €

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'approuver et de voter la décision modificative n°1 du Budget Annexe Zones d'Activités de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

La secrétaire de séance


Mélanie CHAUVET

Le Président,


François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23091-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46
Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/091 FINANCES - BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2023

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2224-1 et L2224-11,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération n°DEL23/032 du 22 mars 2023 par laquelle le Conseil communautaire a adopté le budget primitif 2023 du budget annexe Tourisme et Congrès,

Considérant que le projet de décision modificative n°1 corrige les prévisions budgétaires du budget primitif 2023,

Vu le tableau détaillé en annexe des opérations,

Considérant que pour la section d'investissement, il convient :

- d'augmenter les crédits ouverts pour le remboursement du capital de la dette (chap.16) de **3 594,98 €**, autofinancés,
- de prévoir une somme **117 248.33 €** en recettes (chap 21) et somme de **140 698,00 €** en dépenses (chap 21) faisant apparaître un solde de 23 449,67 € de régularisation de TVA,
- de diminuer les crédits ouverts pour l'aménagement des aires de camping-car (chap 21) de **5 449,67 €**,
- de diminuer les crédits ouverts pour des aménagements au Camping de Graçay (chap 21) de **3 000,00 €**,
- de diminuer les crédits ouverts pour l'aménagement des sentiers de randonnées (chap 21) de **7 000,00 €**,
- de diminuer les crédits ouverts pour la création d'un nouveau site internet à la boutique (chap 21) de **3 000,00 €**,
- d'autofinancer pour partie la régularisation de TVA à hauteur de **5 000,00 €**,

Considérant que pour la section de fonctionnement, il convient :

- d'augmenter les crédits ouverts pour les charges de personnel non titulaire (chap 012) de **5 000,00 €**,
- d'augmenter les crédits ouverts pour les subventions aux associations (chap 65) de **8 000,00 €**,
- de diminuer les crédits ouverts au titre des charges à caractère général (chap 011) d'un montant de **24 157,58 €**,
- d'augmenter les crédits ouverts pour le remboursement des intérêts de la dette (chap.66) de **2 562,60 €**,
- d'augmenter l'autofinancement de la section d'investissement de **8 594,98 €** dont 3 594,98 € pour le capital de la dette et 5 000,00 € pour la régularisation de TVA,

Considérant que le projet de décision modificative n°1 s'élève à **125 843,31 €** et qu'il s'équilibre par section comme suit :

- Investissement :	125 843,31 €
- Fonctionnement	0,00 €

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'approuver et de voter la décision modificative n°1 exercice 2023 du Budget Annexe Tourisme et Congrès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

La secrétaire de séance,


Mélanie CHAUVET

Le Président,


François DUMON





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23092-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46
Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

**DEL23/092 FINANCES - BUDGET ANNEXE SPANC - COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE- BERRY
APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2023**

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2224-1 et L2224-11,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération n° DEL23/034 du 22 mars 2023 par laquelle le Conseil communautaire a adopté le budget primitif 2023 du budget annexe SPANC,

Vu le tableau détaillé en annexe des opérations,

Considérant que le projet de décision modificative n°1 corrige les prévisions budgétaires du budget primitif 2023,

Considérant que pour la section de fonctionnement il convient :

- de diminuer les crédits ouverts pour les prestations et les contrôles (chap 011) de **2 500,00 €**,
- d'augmenter les crédits ouverts pour l'annulation de titres sur exercice antérieur (chap 67) de **2 500,00 €**

Considérant que le projet de Décision Modificative n°1 ne modifie pas le montant global du budget, qu'il s'équilibre section par section comme suit :

- investissement	0,00 €
- fonctionnement	0,00 €

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'approuver la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe SPANC de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

La secrétaire de séance,


Mélanie CHAUVET

Le Président,


François DUMON





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23093-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46

Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/093 FINANCES - BUDGET ANNEXE GEMAPI - COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON- SOLOGNE-BERRY - APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2023

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L5211-36, L2224-1 et L2224-11,

Vu le Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération n°DEL23/036 du 22 mars 2023 par laquelle le Conseil communautaire a adopté le budget primitif 2023 du budget annexe GEMAPI,

Vu le tableau détaillé en annexe des opérations.

Considérant que le projet de décision modificative n°1 corrige les prévisions budgétaires du budget primitif 2023,

Considérant que pour la section d'investissement, il convient :

- d'augmenter les crédits ouverts en dépenses pour des travaux sur les digues (chap.21) de **3 000,00 €**.
- d'augmenter les crédits ouverts en recettes pour les amortissements (chap.040) de **3 000,00 €**

Considérant que pour la section de fonctionnement, il convient :

- de diminuer les crédits ouverts en dépenses à caractère général (chap.011) de **- 6 000,00 €**.
- d'augmenter les crédits ouverts en dépenses pour la dotation aux amortissements (chap.042) de **3 000,00 €**.
- d'augmenter les crédits ouverts en dépenses pour des dégrèvements de fiscalité (chap.014) de **3 000,00 €**.

Considérant que le projet de Décision Modificative n°1 s'élève à **3 000,00 €**, qu'il s'équilibre section par section comme suit :

- investissement	3 000,00 €
- fonctionnement	0,00 €

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'approuver la Décision Modificative n°1 de 2023 du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry.

La secrétaire de séance,


Mélanie CHAUVET

Le Président,


François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23094-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46

Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/094 FINANCES – ADOPTION DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211, L5211-36, et L1612-20,

Vu la loi n° 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 106 III modifié,

Vu le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, article 1^{er}, portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 (loi NOTRe),

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Attendu que le référentiel M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités au 1^{er} janvier 2024,

Considérant que le référentiel M57 s'applique par droit d'option et par délibération de l'assemblée délibérante à toutes les collectivités locales, aux établissements publics locaux et aux établissements publics mentionnés à l'article L1612-20 du CCGT susvisé,

Considérant l'avis favorable du responsable du Service de Gestion Comptable de Vierzon en date du 30 mai 2023 pour le basculement en M57 à compter du 1^{er} janvier 2024, avis annexé à la présente délibération,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'adopter par anticipation la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée à compter du 1^{er} janvier 2024,
- de décider que la norme comptable M57 développée s'appliquera aux budgets suivants actuellement suivis en M14 :
 - Budget principal
 - Budget annexe Tourisme et Congrès
 - Budget annexe Zones d'Activités
 - Budget annexe GEMAPI
- de conserver un vote par chapitre globalisé avec présentation fonctionnelle
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires au changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,





Mélanie CHAUVET

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZON
Sologne Perche

Francis DUMON

 <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	 <p>FINANCES PUBLIQUES</p>
--	--

<p>Direction générale des Finances Publiques Service de Gestion Comptable de VIERZON 6, rue du Général de Gaulle 18105 VIERZON Cedex Tel : 02-48-83-03-51 Mel : sgc.vierzon@dgfip.finances.gouv.fr</p>	<p>Vierzon, le 30 mai 2023,</p>
<p><i>Pour nous joindre</i></p>	
<p>Jours et Heures d'ouverture: lundi au jeudi de 8h45 à 12h Réception : avec ou sans rendez-vous Affaire suivie par : Xavier Darracq Tel : 02-48-83-03-59 Mel : xavier.darracq@dgfip.finances.gouv.fr</p>	<p>Monsieur le Président de la communauté de communes Vierzon Sologne Berry</p>

OBJET : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57.

Par courrier daté du **25 mai 2023**, vous sollicitez, en application du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option à compter du 1^{er} janvier 2024 pour le budget principal de la communauté de communes (29800) et les budgets annexes « zones d'activités » (29801), « tourisme et congrès » (29803), « Gemapi » (29805).

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe.


Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- ✓ la nouvelle nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de délibération par laquelle la collectivité publique applique son droit d'option pour le référentiel M57,
- ✓ la présence d'un solde débiteur au compte 1069, dès lors que ce compte n'existe plus dans le référentiel M57, nécessite un apurement dans des conditions précises,

✓ l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption de la même nomenclature pour ses éventuels budgets annexes administratifs, les budgets SPIC demeurant régis par l'instruction budgétaire et comptable M14.

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je reste à votre écoute pour tout renseignement complémentaire, vous aider à gérer cette transition dans les meilleures conditions, et vous prie d'agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

<i>Le responsable du Service de Gestion Comptable de Vierzon,</i>

<i>Xavier Darracq</i>



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23095-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46

Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/095

MARCHES PUBLICS – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY, LES COMMUNES DE DAMPIERRE-EN-GRAÇAY, FOËCY, GENOUILLY, MASSAY, NEUVY-SUR-BARANGEON, SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE, SAINT-HILAIRE-DE-COURT, SAINT-LAURENT, THENIOUX, VIERZON, VIGNOUX-SUR-BARANGEON, VOUZERON, LE SIAEPA DE GRAÇAY/NOHANT-EN-GRAÇAY/SAINT-OUTRILLE, LE SIAEP DE GENOUILLY/SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE/DAMPIERRE-EN-GRAÇAY, LE SIAEP DE THENIOUX/MERY-SUR-CHER, LE SIAEP DE VIGNOUX-SUR-BARANGEON/SAINT-LAURENT/VOUZERON/ALLOGNY/ALLOUIS ET LE SIAEP DE MEREAU/SAINT-HILAIRE-DE-COURT - APPROBATION DE LA CONVENTION « CADRE » CONSTITUTIVE

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L2224-7-1 et L2224-8,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2113-6 et L2113-7,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoyait un transfert de compétences « Eau potable et assainissement » aux communautés de communes et communautés d'agglomération au 1er janvier 2020,

Considérant que depuis la loi Ferrand-Fesneau du 3 août 2018, les communautés de communes peuvent reporter le transfert de cette compétence jusqu'au 1er janvier 2026,

Considérant que les dispositions de l'article L 2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que « les communes doivent établir un schéma d'alimentation d'eau potable au plus tard le 31 décembre 2024 ou dans les deux années suivant la prise de compétence à titre obligatoire par la communauté de communes, si cette prise de compétence intervient après le 1er janvier 2023,

Considérant la nécessité, afin de préparer au mieux ce transfert de compétence, de disposer d'une connaissance patrimoniale précise des réseaux et des installations techniques,

Considérant qu'actuellement, dans un souci d'optimisation et de rationalisation des achats, il apparaît pertinent pour les collectivités compétentes en matière d'eau potable et d'assainissement, sur le territoire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, de mutualiser la procédure de consultation des entreprises afin de bénéficier des meilleures conditions économiques et techniques pour se faire accompagner de bureaux d'études en charge de l'élaboration de schéma directeur sur les volets eau potable et assainissement collectif,

Considérant qu'à cet effet, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, les communes de Dampierre-En-Graçay, Foëcy, Genouilly, Massay, Neuvy-Sur-Barangeon, Saint-Georges-Sur-la-Prée, Saint-Hilaire-De-Court, Saint-Laurent, Thénieux, Vierzon, Vignoux-Sur-Barangeon, Vouzeron, le SIAEPA de Graçay/Nohant-En-Graçay/Saint-Outrille, le SIAEP de Genouilly/Saint-Georges-Sur-La-Prée/Dampierre-En-Graçay, le SIAEP de Thénieux/Méry-Sur-Cher, le SIAEP de Vignoux-Sur-Barangeon/Saint-Laurent/Vouzeron/Allogny/Allouis et le SIAEP de Méreau/Saint-Hilaire-de-Court souhaitent constituer un groupement de commandes pour l'étude des schémas directeurs d'Eau Potable et d'Assainissement (Lot n°1 : Etude du Schéma Directeur d'Assainissement, Lot n°2 : Etude du Schéma Directeur d'Eau Potable),

Considérant qu'une convention constitutive, jointe en annexe, définissant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes doit être approuvée par tous les organes délibérants des membres du groupement,

Considérant que la liste prévue à la convention « cadre » pourra évoluer en fonction des besoins exprimés par les membres du groupement et qu'à cet effet un avenant sera établi et une nouvelle délibération sera prise pour acter cette modification,

Considérant que le groupement de commande prévoit notamment que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes jusqu'au terme de l'exécution du marché (24 mois).

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'approuver la convention cadre constitutive d'un groupement de commande ci-annexée passée entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, les communes de Dampierre-En-Graçay, Foëcy, Genouilly, Massay, Neuvy-Sur-Barangeon, Saint-Georges-Sur-la-Prée, Saint-Hilaire-De-Court, Saint-Laurent, Thénieux, Vierzon, Vignoux-Sur-Barangeon, Vouzeron, le SIAEPA de Graçay/Nohant-En-Graçay/Saint-Outrille, le SIAEP de Genouilly/Saint-Georges-Sur-La-Prée/Dampierre-En-Graçay, le SIAEP de Thénieux/Méry-Sur-Cher, le SIAEP de Vignoux-Sur-Barangeon/Saint-Laurent/Vouzeron/Allogny/Allouis et le SIAEP de Méreau/Saint-Hilaire-de-Court,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention, tous les documents y afférant ainsi que les éventuelles modifications à intervenir,
- d'inscrire les dépenses au budget, et d'appeler les cotisations des membres du groupement dans les conditions prévues dans la convention « cadre ».

La secrétaire de séance,

Mélanie CHAUVET

Le Président,

François DUMON



CONVENTION CADRE CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Il est constitué entre les parties représentées par les soussignés,

La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, 2 rue Blanche Baron, 18100 Vierzon, représentée par son président, Monsieur François DUMON, agissant ès qualité et autorisé à la présente par délibération n° DEL23/095 du Conseil communautaire du 29 juin 2023,

ci-après dénommée « la Communauté de communes »,

La mairie de Dampierre-en-Graçay, établissement public administratif, Le Bourg, 18310 DAMPIERRE-EN-GRACAY, représentée par son maire, Monsieur Henri LETOURNEAU, agissant ès qualité et autorisé à la présente par délibération n° du Conseil Municipal du ,

La mairie de Foëcy, établissement public administratif, 21 rue Gaston Cornavin, 18500 FOECY, représentée par sa maire, Madame Laure GRENIER-RIGNOUX, agissant ès qualité et autorisée à la présente par délibération n° du Conseil Municipal du ,

La mairie de Genouilly, établissement public administratif, 49 rue du Bas Bourg, 18310 GENUILLY, représentée par son maire, Monsieur Michel LEGENDRE, agissant ès qualité et autorisé à la présente par délibération n° du Conseil Municipal du ,

La mairie de Massay, établissement public administratif, route de Reully, 18120 MASSAY, représentée par son maire, Monsieur Dominique LEVEQUE, agissant ès qualité et autorisé à la présente par délibération n° du Conseil Municipal du ,

La mairie de Neuvy-sur-Barangeon, établissement public administratif, place de la Mairie, 18330 NEUVY-SUR-BARANGEON, représentée par sa maire, Madame Marie-Pierre CASSARD, agissant ès qualité et autorisée à la présente par délibération n° du Conseil Municipal du ,

La mairie de Saint-Georges-sur-la-Prée, établissement public administratif, 6 rue de Dampierre, 18100 SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE, représentée par son maire, Monsieur Jean-Marc DUGUET, agissant ès qualité et autorisé à la présente par délibération n° du Conseil Municipal du ,

La mairie de Saint-Hilaire-de-Court, établissement public administratif, 3 route de St-Georges, 18100 SAINT-HILAIRE-DE-COURT, représentée par son maire, Monsieur Stéphane ROUSSEAU, agissant ès qualité et autorisé à la présente par délibération n° du Conseil Municipal du ,

La mairie de Saint-Laurent, établissement public administratif, 27 rue Honoré Edouard Perrot, 18330 SAINT-LAURENT, représentée par son maire, Monsieur Fabien MATHIEU, agissant ès qualité et autorisé à la présente par délibération n° du Conseil Municipal du ,

La mairie de Thénioux, établissement public administratif, Le Bourg, 18100 THENIOUX, représentée par sa maire, Madame Delphine PIETU, agissant ès qualité et autorisée à la présente par délibération n° _____ du Conseil Municipal du _____ ,

La Ville de Vierzon, établissement public administratif, place de l'Hôtel de Ville, BP 337, 18103 VIERZON Cedex, représentée par sa maire, Madame Corinne OLLIVIER, agissant ès qualité et autorisée à la présente par délibération n° _____ du Conseil Municipal du _____ ,

La mairie de Vignoux-sur-Barangeon, établissement public administratif, 25 rue de la République, 18500 VIGNOUX-SUR-BARANGEON, représentée par son maire, Monsieur Philippe BULTEAU, agissant ès qualité et autorisé à la présente par délibération n° _____ du Conseil Municipal du _____ ,

La mairie de Vouzeron, établissement public administratif, 2 route de Nançay, 18330 VOUZERON, représentée par son maire, Monsieur Zitony HARKET, agissant ès qualité et autorisé à la présente par délibération n° _____ du Conseil Municipal du _____ ,

ci-après dénommées « les communes»,

Le SIAEPA de Graçay/Nohant-en-Graçay/Saint-Outrille, SIVOM, 4 rue de l'Eglise, 18310 SAINT-OUTRILLE, représenté par son président, Monsieur Adrien BAERT, agissant ès qualité et autorisé à la présente par délibération n° _____ du Comité Syndical du _____ ,

Le SIAEP de Genouilly/Saint-Georges-sur-la-Prée/Dampierre-en-Graçay, SIVU, Mairie de Genouilly, 18310 GENOUILLY, représenté par son président, Monsieur Jacques PERROT, agissant ès qualité et autorisé à la présente par délibération n° _____ du Comité Syndical du _____ ,

Le SIAEP de Thénioux/Méry-sur-Cher, SIVOM, Mairie de Thénioux, 4 place de l'Eglise, 18100 THENIOUX, représenté par son président, Monsieur Antonio TEIXEIRA, agissant ès qualité et autorisé à la présente par délibération n° _____ du Comité Syndical du _____ ,

Le SIAEP de Vignoux-sur-Barangeon/Saint-Laurent/Vouzeron/Allogny/Allouis, SIVU, Mairie de Vignoux, 18500 VIGNOUX-SUR-BARANGEON, représenté par son président, Monsieur Cyril BREUIL, agissant ès qualité et autorisé à la présente par délibération n° _____ du Comité Syndical du _____ ,

Le SIAEP de Méreau/Saint-Hilaire-de-Court, SIVU, Mairie de Méreau, 18120 MEREAU, représenté par son président, Monsieur Alain MORNAY, agissant ès qualité et autorisé à la présente par délibération n° _____ du Comité Syndical du _____ ,

ci-après dénommés « les syndicats»,

Un groupement de commandes régi par les dispositions des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique.

PRÉAMBULE :

Les communes et syndicats susmentionnés souhaitent se regrouper pour l'étude des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement afin de bénéficier des meilleures conditions économiques et techniques pour se faire accompagner de bureaux d'études.

Pour ce faire, les parties conviennent de créer un groupement de commandes par cette convention constitutive conformément aux dispositions de L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique.

DANS CE CADRE, LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : CONSTITUTION DU GROUPEMENT

Les communes et syndicats susmentionnés décident de constituer, conformément aux dispositions de l'article L.2113-6 du Code de la commande publique, un groupement de commandes, ci-après désigné « le groupement », dont la présente convention précise les modalités de fonctionnement.

ARTICLE 2 : PÉRIMÈTRE DU GROUPEMENT

Le groupement a pour mission de préparer au mieux ce transfert de compétence, de disposer d'une connaissance patrimonial précise des réseaux et des installations techniques.

Les objectifs sont :

- L'harmonisation des tarifs devant permettre la mise en œuvre des niveaux de service, même s'il est possible de déroger à une grille tarifaire unique,
- L'harmonisation des modes de gestion avec une incidence sur les agents et les moyens techniques.

ARTICLE 3 : SIEGE DU GROUPEMENT

Les parties conviennent que le siège administratif du groupement de commandes est établi à l'adresse suivante : Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry - 2 rue Blanche Baron -18100 VIERZON.

ARTICLE 4 : MODALITÉS D'ORGANISATION DU GROUPEMENT

Pour l'ensemble des prestations prévues à l'article 2 de la présente convention, les parties conviennent du choix porté sur la formule conduisant à la signature d'un marché commun aux membres du groupement.

Pour les procédures formalisées organisées dans le cadre du groupement, le coordonnateur du groupement s'engage à passer un marché pour les besoins des membres du groupement, avec le cocontractant choisi par la Commission d'appel d'offres du groupement.

Pour les procédures adaptées, le coordonnateur du groupement s'engage à passer, en accord avec les autres membres du groupement, un marché pour les besoins des membres du groupement, selon le Règlement Interne de la Commande Publique de la Communauté de communes.

4-1. Désignation du coordonnateur du groupement

Les parties conviennent de désigner la Communauté de communes comme coordonnateur du groupement de commandes prévu à l'article 1^{er} de la présente convention.

4-2. Missions du coordonnateur du groupement

Le coordonnateur du groupement est chargé de :

- recueillir les besoins des membres du groupement. Il assiste, si nécessaire, les autres membres du groupement dans la définition de leurs besoins.
- assurer l'ensemble des opérations relatives à la passation du marché, à compter de la transmission des besoins des membres du groupement et en accord avec eux.

Cette mission comprend notamment :

- l'élaboration du dossier de consultation,
- la mise à disposition des autres membres du groupement du dossier de consultation,
- la rédaction et l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence,
- l'information des candidats,
- le cas échéant : la préparation, l'organisation et le secrétariat de la commission d'appel d'offres et la rédaction du rapport d'analyse des offres et des procès-verbaux,
- la rédaction du rapport de présentation du marché prévu par l'article R.2184 du Code de la commande publique,
- la notification du rejet des candidatures et des offres aux candidats évincés,
- la mise au point du marché,
- la signature du marché,
- la transmission au contrôle de légalité du marché,
- la notification du marché,
- l'envoi de l'avis d'attribution.

De plus, le pouvoir adjudicateur pourra exécuter les prestations du marché, commun aux membres du groupement. Cette disposition sera indiquée dans les documents de la consultation concernée. Dans le cas contraire, chaque membre du groupement assurera la bonne exécution du marché pour les besoins qui le concernent.

ARTICLE 5 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention doit être approuvée dans les mêmes termes par les membres du groupement. Les décisions des membres sont notifiées au coordonnateur. La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres du groupement a approuvé les modifications.

ARTICLE 6 : SOUMISSION AU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Le groupement est soumis pour les procédures de passation du marché public visé à l'article 2 de la présente convention au respect de l'intégralité des règles applicables aux collectivités locales établies par le Code de la commande publique et du code général des collectivités territoriales.

Pour les procédures adaptées, celles-ci seront soumises au Règlement Interne de la Commande Publique de la Communauté de communes.

ARTICLE 7 : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT

Conformément à la faculté offerte par les dispositions de l'article L1413-3 du Code général des collectivités territoriales II, la présente convention constitutive du groupement de commandes prévoit que la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement, à savoir la Commission d'appel d'offres de la Communauté de communes pour les marchés passés selon la procédure formalisée.

ARTICLE 8 : INSCRIPTION BUDGÉTAIRE ET SUIVI COMPTABLE DU MARCHÉ

Chaque membre du groupement inscrit le montant des crédits nécessaires qui le concerne dans le budget de son établissement ou de son syndicat, et assure l'exécution comptable du ou des contrats qui le concernent.

ARTICLE 9 : CLAUSES FINANCIÈRES LIÉES AU FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT

Le coordonnateur prend en charge les frais occasionnés par la gestion des procédures du groupement. Aucune participation aux frais de gestion n'est demandée aux autres membres du groupement.

ARTICLE 10 : ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à la date de sa notification, par la Communauté de communes au dernier des membres du groupement de commandes.

Elle est conclue pour une durée allant de sa notification, jusqu'au terme de l'exécution du marché (24 mois).

ARTICLE 11 : MODALITÉ D'ADHÉSION ET DE SORTIE DU GROUPEMENT

Les membres du groupement peuvent se retirer du groupement à tout moment, sous réserve du respect des engagements pris dans le cadre du marché.

Le retrait est constaté par une délibération de l'assemblée délibérante ou par une décision de l'instance autorisée du membre concerné.

Si le retrait intervient en cours de passation ou d'exécution du marché, il ne prend effet qu'à la fin de la période d'exécution dudit contrat.

Le coordonnateur doit être informé de tout projet de retrait par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de trois (3) mois.

ARTICLE 12 : LITIGES RELATIFS A LA PRÉSENTE CONVENTION

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.

Les parties s'engagent toutefois à privilégier la recherche d'une solution amiable au litige les

opposant. Dès lors, tout litige devra faire l'objet d'une procédure de négociation amiable et, autant que de besoin, avant toute procédure contentieuse, les parties feront appel à une mission de conciliation du Tribunal Administratif d'Orléans dans le cadre des dispositions de l'article L 211-4 du Code de Justice Administrative.

ARTICLE 13 : CAPACITÉ A AGIR EN JUSTICE

A défaut d'accord amiable entre les pouvoirs adjudicateurs du groupement et les titulaires des contrats passés, le coordonnateur peut agir en justice au nom et pour le compte des membres du groupement. Il informe et consulte par tout moyen les autres membres du groupement sur sa démarche et l'évolution du litige.

En cas de condamnation du coordonnateur au versement de dommages et intérêts par une décision devenue définitive, la répartition de la charge financière sera définie par les membres du groupement d'un commun accord.

Fait à Vierzon, le

Pour la Communauté de communes,
Le Président,

François DUMON

Pour la mairie de Foëcy,
La maire,

Laure GRENIER-RIGNOUX

Pour la mairie de Massay,
Le maire,

Dominique LEVEQUE

Pour la mairie de Saint-Georges-sur-la-Prée,
Le maire

Pour la mairie de Dampierre-en-Graçay
Le Maire,

Henri LETOURNEAU

Pour la mairie de Genouilly,
Le maire,

Michel LEGENDRE

Pour la mairie de Neuvy-sur-Barangeon
La maire,

Marie-Pierre CASSARD

Pour la mairie de Saint-Hilaire-de-Court,
Le maire,

Jean-Marc DUGUET

Pour la mairie de Saint-Laurent,
Le maire,

Fabien MATHIEU

Pour la Ville de Vierzon,
La maire

Corinne OLLIVIER

Pour la mairie de Vouzeron,
Le maire,

Zitony HARKET

Pour SIAEP de Genouilly/Saint-Georges-sur-la-Prée
/Dampierre en-Graçay
Le président,

Jacques PERROT

Pour le SIAEP de Vignoux-sur-Barangeon/
Saint-Laurent/Vouzeron/Allogny/Allouis
Le président,

Cyril BREUIL

Stéphane ROUSSEAU

Pour la mairie de Thénieux,
La maire,

Delphine PIETU

Pour la mairie de Vignoux-sur-
Barangeon,
Le maire,

Philippe BULTEAU

Pour le SIAEPA de Graçay/Nohant-
en-Graçay/Saint-Outrille,
Le président,

Adrien BAERT

Pour le SIAEP de Thénieux/Méry-
sur-Cher
Le président,

Antonio TEIXEIRA

Pour le SIAEP de Méreau/Saint-Hilaire-
de-Court
Le président,

Alain MORNAY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23097-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46
Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/097 POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) – ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY- MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL20/142B DU 16 JUILLET 2020

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code électoral, et notamment l'article L273-5,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR),

Considérant la démission de Madame Chantal BERGER de ses fonctions de conseillère municipale de la Commune de Massay conduisant concomitamment, en application de l'article L.273-5 du Code électoral susvisé, à la fin du mandat de conseillère communautaire,

Considérant que Madame Chantal BERGER était élue suppléante au sein du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR),

Considérant qu'il est nécessaire de pourvoir à son remplacement,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- de procéder à l'élection d'un membre suppléant au sein du Conseil communautaire afin que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry soit représentée en d'indisponibilité du membre titulaire lors des instances du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

A l'issue des opérations de vote,

Chantal BERTHET a été élue membre suppléante au sein du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR).

La secrétaire de séance,



Mélanie CHAUVET

Le Président,



François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

018-200033207-20230629-DEL28098-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46

Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/098 MISSION LOCALE JEUNES DU PAYS DE VIERZON - ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY- MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL20/149 DU 16 JUILLET 2020

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code électoral, et notamment l'article L273-5,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu l'article 3-2 des statuts de la Mission Locale Jeunes du Pays de Vierzon,

Considérant la démission de Madame Chantal BERGER de ses fonctions de conseillère municipale de la Commune de Massay conduisant concomitamment, en application de l'article L.273-5 du Code électoral susvisé, à la fin du mandat de conseillère communautaire,

Considérant que Madame Chantal BERGER était élue membre suppléante de la Mission Locale Jeunes du Pays de Vierzon,

Considérant qu'il est nécessaire de pourvoir à son remplacement,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- de procéder à l'élection d'un membre suppléant au sein du Conseil communautaire afin que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry soit représentée en d'indisponibilité du membre titulaire lors des instances de la Mission Locale Jeunes du Pays de Vierzon.

A l'issue des opérations de vote,

- **Gaëlle CORNOT** a été élue membre suppléante au la Mission Locale Jeunes du Pays de Vierzon.

La secrétaire de séance,


Mélanie CHAUVET

Le Président,


François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23099A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46
Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/099 SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'ARNON AVAL – ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL20/158 DU 16 JUILLET 2020

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code électoral, et notamment l'article L273-5,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval (S.M.A.V.A.A.) définissant le mode de calcul du nombre de délégués,

Considérant la démission de Madame Chantal BERGER de ses fonctions de conseillère municipale de la Commune de Massay conduisant concomitamment, en application de l'article L.273-5 du Code électoral susvisé, à la fin du mandat de conseillère communautaire,

Considérant que Madame Chantal BERGER était membre suppléante du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval (S.M.A.V.A.A.),

Considérant qu'il est nécessaire de pourvoir à son remplacement,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- de procéder à l'élection d'un membre suppléant au sein du Conseil communautaire afin que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry soit représentée en d'indisponibilité du membre titulaire lors des instances du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval (S.M.A.V.A.A.).

A l'issue des opérations de vote,

- **Dominique LEVEQUE** a été élu membre titulaire auprès du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval (S.M.A.V.A.A.).

La secrétaire de séance,


Mélanie CHAUVET

Le Président,


François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46
Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/100 CONSEIL D'ADMINISTRATION – COLLEGE FERNAND LEGER A VIERZON (18100) – ELECTION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL20/169 DU 16 JUILLET 2020

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code électoral, et notamment l'article L273-5,

Vu le Code de l'Education, et notamment l'article R421-14,

Vu le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 – article 2 – relatif à la composition du Conseil d'Administration des Collèges et Lycées et notamment le 7°,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que selon le 7° de l'article 2 du décret susvisé, relatif à la composition du Conseil d'Administration des Collèges et Lycées, il est prévu « deux représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune » au sein du Conseil d'administration,

Considérant la démission de Madame Chantal BERGER de ses fonctions de conseillère municipale de la Commune de Massay conduisant concomitamment, en application de l'article L.273-5 du Code électoral susvisé, à la fin du mandat de conseillère communautaire,

Considérant que Madame Chantal BERGER représentait la Communauté de communes auprès du Collège Fernand Léger à Vierzon,

Considérant qu'il est nécessaire de pourvoir à son remplacement,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- de procéder à l'élection d'un représentant de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry au sein du Conseil d'Administration du Collège Fernand Léger à Vierzon.

A l'issue des opérations de vote,

Gaëlle CORNOT a été élue représentante auprès du Conseil d'Administration du Collège Fernand Léger à Vierzon pour représentant la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

La secrétaire de séance,


Mélanie CHAUVET

Le Président,


François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46
Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/101 URBANISME – AVIS SUR LE PROJET DE SCoT DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE GRANDE SOLOGNE

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.143-20 et R.143-5,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération du conseil syndical du Pays Grande Sologne en date du 2 juillet 2015 prescrivant les modalités d'élaboration du schéma de cohérence Territoriale à l'échelle de son territoire qui se caractérise par 25 communes regroupées dans 3 EPCI : la CC Cœur de Sologne, la CC de la Sologne des Etangs et la CC de la Sologne des Rivières, fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,

Vu le projet de SCoT de Grande Sologne et le bilan de la concertation arrêté par délibération du 9 février 2023,

Vu le courrier recommandé avec accusé de réception en date du 27 février 2023 du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne sollicitant à leur demande l'avis des EPCI limitrophes directement intéressés,

Considérant qu'en application de l'article R.143-5 l'avis sur le projet de SCoT arrêté doit être rendu dans un délai de trois mois à compter de la réception du dossier et qu'en l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable,

Considérant que Le Pays de Grande Sologne porte :

- son objectif de développement démographique pour les 20 prochaines années à venir de + 0,25% par an
- des objectifs de développement touristique s'appuyant sur les spécificités et les richesses locales qui apparaissent comme des valeurs fortes du territoire et des objectifs de soutien au dynamisme économique
- la préservation de la richesse paysagère naturelle et patrimoniale, le maintien de la biodiversité et la préservation des espaces agricoles, piscicoles et forestiers
- la limitation de la consommation foncière au SCoT à - 65,4% par rapport aux consommations foncières passées, ce qui représente des ouvertures d'urbanisation de 122,92 ha sur 20 ans (2023-2042 inclus) soit un rythme moyen de 6,15 ha/an


Considérant le document d'orientations et d'objectifs (DOO) qui édicte les règles d'urbanisme que doivent respecter les documents inférieurs,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- de donner un avis réservé au projet de SCoT arrêté par le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne.

La secrétaire de séance,


Mélanie CHAUVET

Le Président,



François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46

Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/102 TOURISME ET CONGRES – TAXE DE SEJOUR AU REEL - TARIFS ET MODALITES APPLICABLES SUR LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

Rapporteur : Jacques TORU

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2333-27, L2333-29, L.2333-30, L2333-31, et L.2333-41 du CGCT, L5211-2, L5211-10, et R2333-44, L3333-1,

Vu le Code du Tourisme, et notamment les articles L.422-3 à L422-5 ;

Vu le Décret n°2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire ;

Vu les articles 16, 112, 113 et 114 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 ;

Vu les articles 122, 123 et 124 de la loi n°2020-1721 de finances pour 2021 ;

Vu l'article 76 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Cher du 11 avril 2011 portant sur l'institution d'une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme de Vierzon du 13 juin 2023,

Considérant que pour une application au 1^{er} janvier 2024, il est nécessaire de procéder au vote des tarifs et des modalités de la nouvelle stratégie tarifaire concernant la taxe de séjour sur l'ensemble des communes membres de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que les modalités de la nouvelle stratégie tarifaire, et la fixation desdits tarifs, pourraient être établies comme suit :

Article 1 :

La taxe de séjour est perçue au réel par toutes les natures et catégories d'hébergement à titre onéreux proposés dans le territoire :

- Palaces,
- Hôtels de tourisme,
- Résidences de tourisme,
- Meublés de tourisme,
- Villages de vacances,
- Chambres d'hôtes,
- Auberges collectives,
- Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures,
- Terrains de camping et de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air,
- Ports de plaisance,
- Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9° de l'article R. 2333-44 du CGCT.

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui n'y sont pas domiciliées (*voir : article L.2333-29 du Code général des collectivités territoriales susvisé*).

Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour.

La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

Article 2 :

La taxe de séjour est perçue sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Article 3 :

Le Conseil départemental du Cher par délibération susvisée, a institué une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour.

Dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article L.3333-1 du CGCT susvisé, la taxe additionnelle est recouvrée par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour le compte du département dans les mêmes conditions que la taxe communautaire à laquelle elle s'ajoute.

Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Article 4 :

Conformément aux articles L.2333-30 et L.2333-41 du CGCT susvisés, les tarifs doivent être arrêtés par le conseil communautaire avant le 1er juillet de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante.

Le barème suivant est appliqué à partir du 1er janvier 2024 :

Catégories d'hébergement	Tarif EPCI	Taxe additionnelle	Tarif taxe
Palaces	2,00€	0.20€	2,20€
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,50 €	0,15 €	1,65 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,00 €	0,10 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,70 €	0,07 €	0,77 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,60 €	0,06 €	0,66 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,50 €	0,05 €	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,40 €	0,04 €	0,44 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €
Auberge Collective	0.50 €	0.05 €	0.55 €

Les auberges collectives sont assimilées depuis le 1^{er} janvier 2020, à des hébergements de catégorie 1 étoile.

Article 5 :

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 5, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

La taxe additionnelle départementale s'ajoute à ces tarifs.

Article 6 :

Sont exemptés de la taxe de séjour conformément à l'article L. 2333-31 du CGCT susvisé

- Les personnes mineures ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la communauté de communes ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 1€ par nuit et par personne

Article 7 :

Les logeurs doivent déclarer tous les mois le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès du service taxe de séjour.

Cette déclaration peut s'effectuer par courrier ou par internet.

En cas de déclaration par courrier, le logeur doit transmettre chaque mois avant le 10 le formulaire de déclaration accompagné d'une copie intégrale de son registre des séjours.

En cas de déclaration par internet le logeur doit effectuer sa déclaration avant le 15 du mois.

Le service taxe de séjour transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif portant le détail des sommes collectées qu'ils doivent leur retourner accompagné de leur règlement avant le :

- avant le 31 mai, pour les taxes perçues du 1er janvier au 30 avril
- avant le 30 septembre, pour les taxes perçues du 1er mai au 31 août
- avant le 31 janvier de l'année N+1, pour les taxes perçues du 1er septembre au 31 décembre de l'année N

Article 8 :

Le produit de cette taxe est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire au travers du financement de l'Office de Tourisme conformément à l'article L2333-27 du CGCT susvisé.

**Le Conseil communautaire,
Oùï l'exposé du 2^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'approuver l'ensemble des tarifs et modalités de la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à compter du 1^{er} janvier 2024 tels que mentionnés ci-dessous :

Catégories d'hébergement	Tarif EPCI	Taxe additionnelle	Tarif taxe
Palaces	2,00€	0.20€	2,20€
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,50 €	0,15 €	1,65 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,00 €	0,10 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,70 €	0,07 €	0,77 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,60 €	0,06 €	0,66 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,50 €	0,05 €	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,40 €	0,04 €	0,44 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €
Auberge Collective	0.50 €	0.05 €	0.55

- d'inscrire la recette au budget Tourisme & Congrès.

La secrétaire de séance,


Mélanie CHAUVET

Le Président,


François DUMON


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZON
Sologne
86114



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46
Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

**DEL23/103 PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE TROIS EMPLOIS
PERMANENTS A TEMPS COMPLET**

Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L313-1,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-1382 du 12 octobre 2016 portant modification du décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, et n°2020-1620 du 22 décembre 2020 et n°2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant la nécessité de créer un poste d'instructeur des sols, à temps complet, du cadre d'emploi des fonctionnaires de catégorie B ou de catégorie C,

Considérant la nécessité de renforcer en moyens humains avec compétences transverses soit dans les domaines de l'accueil, de l'animation ou de l'entretien, les services de la Communauté de communes,

Considérant l'évolution croissante du nombre d'enfants accueillis, il conviendrait de renforcer en moyens humains, avec expérience dans le domaine de l'animation, les Centres de Loisirs Sans Hébergement intercommunaux pour leur bon fonctionnement,

**Le Conseil communautaire,
Oùï l'exposé du 3^{ème} Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'approuver la création :
 - d'un emploi permanent à temps complet sur le poste d'instructeur des sols, à compter du 1^{er} septembre 2023, relevant du cadre d'emplois des :
 - techniciens territoriaux,
 - rédacteurs territoriaux,
 - adjoints techniques territoriaux,
 - adjoints administratifs territoriaux,

La rémunération sera basée sur l'échelle indiciaire du cadre d'emploi retenu ; les grades qui ne connaîtront pas d'affectation seront supprimés ultérieurement,

- d'un emploi permanent d'animateur de Centre de Loisirs Sans Hébergement intercommunal, à compter du 1^{er} septembre 2023 dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation dont la rémunération sera basée sur l'échelle indiciaire C1 (IB 397 / IM 361)
- d'un emploi permanent d'agent polyvalent à temps complet (35 Heures), à compter du 1^{er} septembre 2023, afin d'assurer au sein des différents services de la collectivité des missions d'animation, d'accueil et d'entretien divers
 - soit dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation,
 - soit dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs,
 - soit dans le cadre d'emploi des adjoints techniques,
 - soit dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise,

La rémunération sera basée sur l'échelle indiciaire du cadre d'emploi retenu ; les grades qui ne connaîtront pas d'affectation seront supprimés ultérieurement,

- d'approuver la modification du tableau des effectifs en ce sens,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et s'y afférent,
- d'inscrire les dépenses au budget.

La secrétaire de séance,


Mélanie CHAUVET

Le Président,


François DUMON





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL20104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46

Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/104 PERSONNEL — CRÉATION DE POSTE DE VACATAIRE**Rapporteur : Laure GRENIER-RIGNOUX**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale introduit dans le décret du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de droit public une définition des vacataires pour les exclure du champ d'application du décret du 15 février 1988,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988, notamment son article 1^{er} indiquant que les « dispositions du présent décret ne sont pas(...) applicables aux agents engagés pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés »,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la commune de Massay, modifié par l'arrêté préfectoral n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020 et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant qu'en dehors des cas de recrutements de contractuels, les employeurs territoriaux peuvent recruter des vacataires pour exécuter un acte déterminé ne justifiant pas la création d'un emploi,

Considérant que les vacataires ne sont pas des agents contractuels de droit public,

Considérant que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte,

Considérant qu'en cas de besoin, la Communauté de communes peut avoir recours à des agents vacataires, pour un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu,


Considérant que la rémunération de ces vacations pourrait s'opérer pour un montant forfaitaire de 250 euros par demi-journée, après service fait,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 3^{ème} Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'autoriser le recrutement d'un médecin vacataire pour dispenser un colloque sur la Qualité de Vie et conditions au Travail au sein de la collectivité,
- de fixer la rémunération du médecin vacataire à 250 euros forfaitairement pour la totalité de la mission,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et s'y affèrent,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget.

La secrétaire de séance,


Mélanie CHAUVET

Le Président,


François DUMON





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46

Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Théniau

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/105 VOIRIE – TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2023 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE MÉRY-SUR-CHER

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, et L.5214-16 V,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry exerce la compétence « Voiries Rurales »,

Considérant que dans le cadre du programme de voirie rurale 2023, il est prévu des travaux « Chemin Lucien Bonneau » sur la commune de Méry-sur-Cher,

Considérant que la commune de Méry-sur-Cher souhaite, dans le cadre d'un fonds de concours octroyé à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, participer financièrement aux travaux de voirie 2023 réalisés sur son territoire,

Considérant que la Communauté de communes a validé la participation des communes à 20% du montant des travaux,

Considérant que le plan de financement des travaux est défini comme suit :

- | | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| - Montant des travaux : | 30 678.66 € HT soit 36 814.39 € TTC |
| - Fonds de concours de Méry sur Cher | 6 135.73 € HT soit 7 362.88 € TTC |
| - Part Communauté de Communes | 24 542.93 € HT soit 29 451.51€ TTC |

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 5^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Méry-sur-Cher,

- | | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| - Montant des travaux : | 30 678.66 € HT soit 36 814.39 € TTC |
| - Fonds de concours de Méry sur Cher | 6 135.73 € HT soit 7 362.88 € TTC |
| - Part Communauté de Communes | 24 542.93 € HT soit 29 451.51€ TTC |

- d'approuver la demande de fonds de concours de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry à la commune de Méry sur Cher à hauteur de 6 135.73 € HT,

- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

La secrétaire de séance,


Mélanie CHAUVET

Le Président,



François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46

Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/106 VOIRIE – TRAVAUX DE VOIRIE RURALE - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE THÉNILOUX

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, et L.5214-16 V,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry exerce la compétence « Voiries Rurales »,

Considérant que, dans le cadre du programme de voirie rurale 2023, il est prévu des travaux « Chemin du Pontet » sur la commune de Thénieux,

Considérant que la commune de Thénieux souhaite, dans le cadre d'un fonds de concours octroyé à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, participer financièrement aux travaux de voirie 2023 réalisés sur son territoire,

Considérant que la Communauté de communes a validé la participation des communes à 20% du montant des travaux,

Considérant que le plan de financement des travaux est défini comme suit :

- | | |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| - Montant des travaux : | 24 061.66 € HT soit 28 873.99 € TTC |
| - Fonds de concours de Thénieux | 4 812.33 € HT soit 5 774.80 € TTC |
| - Part Communauté de communes | 19 249.33 € HT soit 23 099.19 € TTC |

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 5^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Thénieux :

- | | |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| - Montant des travaux : | 24 061.66 € HT soit 28 873.99 € TTC |
| - Fonds de concours de Thénieux | 4 812.33 € HT soit 5 774.80 € TTC |
| - Part Communauté de communes | 19 249.33 € HT soit 23 099.19 € TTC |

- d'approuver la demande de fonds de concours de la Communauté de communes Vierzon- Sologne-Berry à la commune de Thénieux à hauteur de 4 812.33 € HT

- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

La secrétaire de séance,


Mélanie CHAUVET

Le Président,


Francis DUMON





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46

Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/107 VOIRIE-TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2023 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE DAMPIERRE-EN-GRAÇAY

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, et L.5214-16 V,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry exerce la compétence « Voiries Rurales »,

Considérant que dans le cadre du programme de voirie rurale 2023, il est prévu des travaux « rue Froide » et « voie de desserte du lotissement des Vignes » (tranche 2) sur la commune de Dampierre- en-Graçay,

Considérant que la commune de Dampierre-en-Graçay souhaite, dans le cadre d'un fonds de concours octroyé à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, participer financièrement aux travaux de voirie 2023 réalisés sur son territoire,

Considérant que la Communauté de communes, a validé la participation des communes à 20% du montant des travaux,

Considérant que le plan de financement des travaux est défini comme suit :

- | | |
|--|-------------------------------------|
| - Montant des travaux : | 17 936.12 € HT soit 21 523.34 € TTC |
| - Fonds de concours de Dampierre-en-Graçay | 3 587.22 € HT soit 4 304.67 € TTC |
| - Part Communauté de communes | 14 348.90 € HT soit 17 218.67 € TTC |

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 5^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Dampierre en Graçay

- | | |
|--|-------------------------------------|
| - Montant des travaux : | 17 936.12 € HT soit 21 523.34 € TTC |
| - Fonds de concours de Dampierre-en-Graçay | 3 587.22 € HT soit 4 304.67 € TTC |
| - Part Communauté de communes | 14 348.90 € HT soit 17 218.67 € TTC |

- d'approuver la demande de fonds de concours de la Communauté de communes Vierzon- Sologne-Berry à la commune de Dampierre en Graçay à hauteur de 3 587.22 € HT,

- d'inscrire la dépense et la recette au budget

La secrétaire de séance,


Mélanie CHAUVET

Le Président,


François DUMON





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46

Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/108 VOIRIE-TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2023 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE GENOUILLY

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, et L.5214-16 V,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry exerce la compétence « Voiries Rurales »,

Considérant que dans le cadre du programme de voirie rurale 2023, il est prévu des travaux « Chemin des Locatures des Bois » sur la commune de Genouilly,

Considérant que la commune de Genouilly souhaite, dans le cadre d'un fonds de concours octroyé à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, participer financièrement aux travaux de voirie 2023 réalisés sur son territoire,

Considérant que la Communauté de communes, a validé la participation des communes à 20% du montant des travaux,

Considérant que sur le coût global, une plus-value de 15 000 € TTC est pris entièrement en charge par la Communauté de communes,

Considérant que le plan de financement des travaux est défini comme suit :

- Montant des travaux :	67 640.16 € HT soit 81 168.19 € TTC
- Fonds de concours de Genouilly (sur 55 140,16 € HT)	11 028.03 € HT soit 13 233.64 € TTC
- Part Communauté de communes	56 612.13 € HT soit 67 934.55 € TTC

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 5^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Genouilly

- Montant des travaux :	67 640.16 € HT soit 81 168.19 € TTC
- Fonds de concours de Genouilly (sur 55 140,16 € HT)	11 028.03 € HT soit 13 233.64 € TTC
- Part Communauté de communes	56 612.13 € HT soit 67 934.55 € TTC

- d'approuver la demande de fonds de concours de la Communauté de communes Vierzon- Sologne-Berry à la commune de Genouilly à hauteur de 11 028.03 € HT

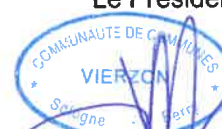
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

La secrétaire de séance,


Mélanie CHAUVET

Le Président,


François DUMON





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46

Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/109 VOIRIE – TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2023 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE GRAÇAY

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, et L.5214-16 V,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry exerce la compétence « Voiries Rurales »,

Considérant que dans le cadre du programme de voirie rurale 2023, il est prévu des travaux « Chemin du Moulin Neuf à la Chaussée » et « rue de l'ancien Champ de Foire » sur la commune de Graçay,

Considérant que la commune de Graçay souhaite, dans le cadre d'un fonds de concours octroyé à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, participer financièrement aux travaux de voirie 2023 réalisés sur son territoire,

Considérant que la Communauté de communes, a validé la participation des communes à 20% du montant des travaux,

Considérant que le plan de financement des travaux est défini comme suit :

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| - Montant des travaux : | 31 331.46 € HT soit 37 597.75 € TTC |
| - Fonds de concours de Graçay | 6 266.29 € HT soit 7 519.55 € TTC |
| - Part Communauté de communes | 25 065.17 € HT soit 30 078.20 € TTC |

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 5^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Graçay

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| - Montant des travaux : | 31 331.46 € HT soit 37 597.75 € TTC |
| - Fonds de concours de Graçay | 6 266.29 € HT soit 7 519.55 € TTC |
| - Part Communauté de communes | 25 065.17 € HT soit 30 078.20 € TTC |

- d'approuver la demande de fonds de concours de la Communauté de communes Vierzon- Sologne-Berry à la commune de Graçay à hauteur de 6 266.29 € HT,

- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

La secrétaire de séance,



Mélanie CHAUVET

Le Président,



François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46

Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/110 VOIRIE – TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2023 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE NOHANT-EN-GRAÇAY

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, et L.5214-16 V,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry exerce la compétence « Voiries Rurales »,

Considérant que dans le cadre du programme de voirie rurale 2023, il est prévu des travaux « chemin du Moulin Neuf à la Chaussée » (tranche 2) sur la commune de Nohant-en-Graçay,

Considérant que la commune de Nohant-en-Graçay souhaite, dans le cadre d'un fonds de concours octroyé à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, participer financièrement aux travaux de voirie 2023 réalisés sur son territoire,

Considérant que la Communauté de communes a validé la participation des communes à 20% du montant des travaux,

Considérant que le plan de financement des travaux est ~~donc~~ défini comme suit :

- Montant des travaux :	12 623.66 € HT soit 15 148.39 € TTC
- Fonds de concours de Nohant en Graçay	2 524.73 € HT soit 3 029.68 € TTC
- Part Communauté de communes	10 098.93 € HT soit 12 118.71 € TTC

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 5^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Nohant en Graçay

- Montant des travaux :	12 623.66 € HT soit 15 148.39 € TTC
- Fonds de concours de Nohant-en-Graçay	2 524.73 € HT soit 3 029.68 € TTC
- Part Communauté de -communes	10 098.93 € HT soit 12 118.71 € TTC

- d'approuver la demande de fonds de concours de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry à la commune de Nohant en Graçay à hauteur de 2 524.73 € HT,

- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

La secrétaire de séance,


Mélanie CHAUVET

Le Président,


François DUMON





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46
Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/111 VOIRIE – TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2023 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, et L.5214-16 V,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry exerce la compétence « Voiries Rurales »,

Considérant que dans le cadre du programme de voirie rurale 2023, il est prévu des travaux « Route de la Jorandière (phase 3) » sur la commune de Saint-Georges-sur-la-Prée,

Considérant que la commune de Saint-Georges-sur-la-Prée souhaite, dans le cadre d'un fonds de concours octroyé à la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry, participer financièrement aux travaux de voirie 2023 réalisés sur son territoire,

Considérant que la Communauté de communes, a validé la participation des communes à 20% du montant des travaux,

Considérant que le plan de financement des travaux est défini comme suit :

- Montant des travaux : 23 929.10 € HT soit 28 714.92 € TTC
- Fonds de concours de Saint-Georges-sur-la-Prée 4 785.82 € HT soit 5 742.98 € TTC
- Part Communauté de communes 19 143.28 € HT soit 22 971.94 € TTC

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 5^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Saint-Georges-sur-la-Prée :

- Montant des travaux : 23 929.10 € HT soit 28 714.92 € TTC
- Fonds de concours de Saint-Georges-sur-la-Prée 4 785.82 € HT soit 5 742.98 € TTC
- Part Communauté de communes 19 143.28 € HT soit 22 971.94 € TTC

- d'approuver la demande de fonds de concours de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry à la commune de St Georges sur la Prée à hauteur de 4 785.82 € HT

- d'inscrire la dépense et la recette au budget

La secrétaire de séance,


Mélanie CHAUVET

Le Président,



François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46
Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/112 VOIRIE – TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2023 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DE-COURT

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, et L.5214-16 V,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry exerce la compétence « Voiries Rurales »,

Considérant que dans le cadre du programme de voirie rurale 2023, il est prévu des travaux « Chemin de la Beuvrière » sur la commune de Saint-Hilaire-de-Court,

Considérant que la commune de Saint-Hilaire-de-Court souhaite, dans le cadre d'un fonds de concours octroyé à la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry, participer financièrement aux travaux de voirie 2023 réalisés sur son territoire,

Considérant que la Communauté de communes, a validé la participation des communes à 20% du montant des travaux,

Considérant que le plan de financement des travaux est défini comme suit :

- Montant des travaux : 13 517.45 € HT soit 16 220.94 € TTC
- Fonds de concours de Saint-Hilaire-de-Court 2 703.49 € HT soit 3 244.19 € TTC
- Part Communauté de communes 10 813.96 € HT soit 12 976.75 € TTC

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 5^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Saint-Hilaire-de-Court :

- Montant des travaux : 13 517.45 € HT soit 16 220.94 € TTC
- Fonds de concours de Saint-Hilaire-de-Court 2 703.49 € HT soit 3 244.19 € TTC
- Part Communauté de communes 10 813.96 € HT soit 12 976.75 € TTC

- d'approuver la demande de fonds de concours de la Communauté de communes Vierzon- Sologne-Berry à la commune de Saint-Hilaire-de-Court à hauteur de 2 703.49 € HT,

- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

La secrétaire de séance,


Mélanie CHAUVET

Le Président,


François DUMON

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZON
Sologne Berry



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46
Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/113 VOIRIE – TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2023 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE SAINT-OUTRILLE

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, et L.5214-16 V,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry exerce la compétence « Voiries Rurales »,

Considérant que dans le cadre du programme de voirie rurale 2023, il est prévu des travaux « Chemin des Communs » sur la commune de Saint-Outrille,

Considérant que la commune de Saint-Outrille souhaite, dans le cadre d'un fonds de concours octroyé à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, participer financièrement aux travaux de voirie 2023 réalisés sur son territoire,

Considérant que la Communauté de communes, a validé la participation des communes à 20% du montant des travaux,

Considérant que le plan de financement des travaux est défini comme suit :

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Montant des travaux : | 23 138.30 € HT soit 27 765.96 € TTC |
| - Fonds de concours de Saint-Outrille | 4 627.66 € HT soit 5 553.19 € TTC |
| - Part Communauté de communes | 18 510.64 € HT soit 22 212.77 € TTC |

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 5^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Saint-Outrille :

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Montant des travaux : | 23 138.30 € HT soit 27 765.96 € TTC |
| - Fonds de concours de Saint-Outrille | 4 627.66 € HT soit 5 553.19 € TTC |
| - Part Communauté de communes | 18 510.64 € HT soit 22 212.77 € TTC |



- d'approuver la demande de fonds de concours de la Communauté de communes Vierzon- Sologne-Berry à la commune de Saint-Outrille à hauteur de 4 627.66 € HT,

- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

La secrétaire de séance,


Mélanie CHAUVET

Le Président,



François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46

Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/114 VOIRIE – TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2023 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE FOËCY

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, et L.5214-16 V,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry exerce la compétence « Voiries Rurales »,

Considérant que dans le cadre du programme de voirie rurale 2023, il est prévu des travaux « Ancienne route de Vierzon dite de Givry (tranche 2) » sur la commune de Foëcy,

Considérant que la commune de Foëcy souhaite, dans le cadre d'un fonds de concours octroyé à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, participer financièrement aux travaux de voirie 2023 réalisés sur son territoire,

Considérant que la Communauté de communes, a validé la participation des communes à 20% du montant des travaux,

Considérant que le plan de financement des travaux est défini comme suit :

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| - Montant des travaux : | 20 988.25 € HT soit 25 185.90 € TTC |
| - Fonds de concours de Foëcy | 4 197.65 € HT soit 5 037.18 € TTC |
| - Part Communauté de communes | 16 790.60 € HT soit 20 148.72 € TTC |

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 5^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Foëcy :

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| - Montant des travaux : | 20 988.25 € HT soit 25 185.90 € TTC |
| - Fonds de concours de Foëcy | 4 197.65 € HT soit 5 037.18 € TTC |
| - Part Communauté de communes | 16 790.60 € HT soit 20 148.72 € TTC |

- d'approuver la demande de fonds de concours de la Communauté de Communes Vierzon- Sologne-Berry à la commune de Foëcy à hauteur de 4 197.65 € HT,

- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

La secrétaire de séance


Mélanie CHAUVET

Le Président,


François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46

Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Théniau

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/115 VOIRIE – TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2022 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE MASSAY

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, et L.5214-16 V,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry exerce la compétence « Voiries Rurales »,

Considérant que dans le cadre du programme de voirie rurale 2023, il est prévu des travaux « Rue Gourdon » et « Rue de l'Europe (tranche 2) » sur la commune de Massay,

Considérant que la commune de Massay souhaite, dans le cadre d'un fonds de concours octroyé à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, participer financièrement aux travaux de voirie 2023 réalisés sur son territoire,

Considérant que la Communauté de communes, a validé la participation des communes à 20% du montant des travaux,

Considérant que le plan de financement des travaux est défini comme suit :

- Montant des travaux :	51 359.00 € HT soit 61 630.80 € TTC
- Fonds de concours de Massay	10 271.80 € HT soit 12 326.16 € TTC
- Part Communauté de communes	41 087.20 € HT soit 49 304.64 € TTC

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 5^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Massay :

- Montant des travaux :	51 359.00 € HT soit 61 630.80 € TTC
- Fonds de concours de Massay	10 271.80 € HT soit 12 326.16 € TTC
- Part Communauté de communes	41 087.20 € HT soit 49 304.64 € TTC

- d'approuver la demande de fonds de concours de la Communauté de communes Vierzon- Sologne-Berry à la commune de Massay à hauteur de 10 271.80 € HT,

- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

La secrétaire de séance,



Mélanie CHAUVET

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZON
Sologne Berry

François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46

Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénioux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/116 VOIRIE – TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2023 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE NEUVY-SUR-BARANGEON

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, et L.5214-16 V,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry exerce la compétence « Voiries Rurales »,

Considérant que dans le cadre du programme de voirie rurale 2023, il est prévu des travaux « Rue du Champ de Foire aux Moutons » sur la commune de Neuvy-sur-Barangeon,

Considérant que la commune de Neuvy-sur-Barangeon souhaite, dans le cadre d'un fonds de concours octroyé à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, participer financièrement aux travaux de voirie 2023 réalisés sur son territoire,

Considérant que la Communauté de communes, a validé la participation des communes à 20% du montant des travaux,

Considérant que le plan de financement des travaux est défini comme suit :

- Montant des travaux :	14 718.43 € HT soit 17 662.12 € TTC
- Fonds de concours de Neuvy-sur-Barangeon	2 943.69 € HT soit 3 532.43 € TTC
- Part Communauté de communes	11 774.74 € HT soit 14 129.70 € TTC

**Le Conseil communautaire,
Oui l'exposé du 5^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Neuvy-sur-Barangeon :

- Montant des travaux :	14 718.43 € HT soit 17 662.12 € TTC
- Fonds de concours de Neuvy sur Barangeon	2 943.69 € HT soit 3 532.43 € TTC
- Part Communauté de communes	11 774.74 € HT soit 14 129.70 € TTC

- d'approuver la demande de fonds de concours de la Communauté de Communes Vierzon- Sologne-Berry à la commune de Neuvy-sur-Barangeon à hauteur de 2 943.69 € HT,

- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

La secrétaire de séance,


Mélanie CHAUVET

Le Président,


François DUMON





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23117-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46

Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Théniau

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/117 VOIRIE – TRAVAUX DE VOIRIE RURALE - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, et L.5214-16 V,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry exerce la compétence « Voiries Rurales »,

Considérant que dans le cadre du programme de voirie rurale 2023, il est prévu des travaux « Routes de St Laurent à Chaumoux et de la Forêt » et « Rue de la Margauderie » sur la commune de Saint- Laurent,

Considérant que la commune de Saint-Laurent souhaite, dans le cadre d'un fonds de concours octroyé à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, participer financièrement aux travaux de voirie 2023 réalisés sur son territoire,

Considérant que la Communauté de communes, a validé la participation des communes à 20% du montant des travaux,

Considérant que le plan de financement des travaux est défini comme suit :

- Montant des travaux :	30 368.89 € HT soit 36 442.67 € TTC
- Fonds de concours de Saint-Laurent	6 073.78 € HT soit 7 288.53 € TTC
- Part Communauté de communes	24 295.11 € HT soit 29 154.14 € TTC

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 5^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Saint-Laurent :

- Montant des travaux :	30 368.89 € HT soit 36 442.67 € TTC
- Fonds de concours de Saint-Laurent	6 073.78 € HT soit 7 288.53 € TTC
- Part Communauté de communes	24 295.11 € HT soit 29 154.14 € TTC

- d'approuver la demande de fonds de concours de la Communauté de communes Vierzon- Sologne-Berry à la commune de Saint Laurent à hauteur de 6 073.78 € HT,

- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

La secrétaire de séance,



Mélanie CHAUVET

Le Président,



Francis DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46

Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/118 VOIRIE – TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2023 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE VIGNOUX-SUR-BARANGEON

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, et L.5214-16 V,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry exerce la compétence « Voiries Rurales »,

Considérant que dans le cadre du programme de voirie rurale 2023, il est prévu des travaux « Rue de la Blandinerie » et « Route de la Forêt » sur la commune de Vignoux-sur-Barangeon,

Considérant que la commune de Vignoux-sur-Barangeon souhaite, dans le cadre d'un fonds de concours octroyé à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, participer financièrement aux travaux de voirie 2023 réalisés sur son territoire,

Considérant que la Communauté de communes, a validé la participation des communes à 20% du montant des travaux,

Considérant que le plan de financement des travaux est défini comme suit :

- Montant des travaux :	42 643.78 € HT soit 51 172.54 € TTC
- Fonds de concours de Vignoux-sur-Barangeon	8 528.76 € HT soit 10 234.51 € TTC
- Part Communauté de communes	34 115.02 € HT soit 40 938.03 € TTC

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du 5^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Vignoux-sur-Barangeon

- Montant des travaux :	42 643.78 € HT soit 51 172.54 € TTC
- Fonds de concours de Vignoux- sur-Barangeon	8 528.76 € HT soit 10 234.51 € TTC
- Part Communauté de communes	34 115.02 € HT soit 40 938.03 € TTC

- d'approuver la demande de fonds de concours de la Communauté de communes Vierzon- Sologne-Berry à la commune de Vignoux sur Barangeon à hauteur de 8 528.76 € HT,

- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

La secrétaire de séance,


Mélanie CHAUVET

Le Président,


François DUMON





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46

Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Théniau

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/119 VOIRIE – TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2023 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE VOUZERON

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, et L.5214-16 V,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry exerce la compétence « Voiries Rurales »,

Considérant que la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry exerce la compétence « Voiries Rurales »,

Dans le cadre du programme de voirie rurale 2023, il est prévu des travaux « Route des Marcellins (tranche 3) » sur la commune de Vouzeron,

Considérant que la Communauté de communes, a validé la participation des communes à 20% du montant des travaux,

Considérant que le plan de financement des travaux est défini comme suit :

- | | |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| - Montant des travaux : | 33 550.50 € HT soit 40 260.60 € TTC |
| - Fonds de concours de Vouzeron | 6 710.10 € HT soit 8 052.12 € TTC |
| - Part Communauté de Communes | 26 840.40 € HT soit 32 208.48 € TTC |

**Le Conseil communautaire,
Oui l'exposé du 5^{ème} Vice-Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Vouzeron

- | | |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| - Montant des travaux : | 33 550.50 € HT soit 40 260.60 € TTC |
| - Fonds de concours de Vouzeron | 6 710.10 € HT soit 8 052.12 € TTC |
| - Part Communauté de Communes | 26 840.40 € HT soit 32 208.48 € TTC |

- d'approuver la demande de fonds de concours de la Communauté de communes Vierzon- Sologne-Berry à la commune de Vouzeron à hauteur de 6 710.10 € HT,

- d'inscrire la dépense et la recette au budget

La secrétaire de séance,


Mélanie CHAUVET

Le Président,


François DUMON





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23120-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46

Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/120 GEMAPI – SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DU BASSIN DU CHER SAUVAGE – REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL22/190 DU 9 NOVEMBRE 2022

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code électoral, et notamment l'article L273-5,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Interdépartemental du Bassin du Cher Sauvage (S.M.I.B.C.S.),

Considérant la démission de Madame Chantal BERGER de ses fonctions de conseillère municipale de la Commune de Massay conduisant concomitamment, en application de l'article L.273-5 du Code électoral susvisé, à la fin du mandat de conseillère communautaire,

Considérant que Madame Chantal BERGER était membre titulaire du Syndicat Mixte Interdépartemental du Bassin du Cher Sauvage,

Considérant qu'il est nécessaire de pourvoir à son remplacement,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- -de procéder à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au sein du Conseil communautaire afin que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry soit représentée lors des instances du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval (S.M.A.V.A.A.).

A l'issue des opérations de vote, ont été élus :

- **Jacques PESKINE, titulaire**
- **Dominique LEVEQUE, suppléant**

La secrétaire de séance,


Mélanie CHAUVET

Le Président,


François DUMON





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46

Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/121 ECONOMIE - PRÉSERVATION DURABLE DES ZONES HUMIDES - CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS CENTRE-VAL DE LOIRE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR LES ANNÉES 2023-2024-

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article L. 2511-6,

Vu le Code de l'environnement, et notamment l'article L211-7 en son 8),

Vu la directive 2014/24/UE du parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et les articles L. 2511-6 et L. 3211-6 du code de la commande publique définissant les conditions dans lesquelles les pouvoirs adjudicateurs peuvent conclure des conventions de coopération entre pouvoirs adjudicateurs, en franchise des règles de publicité et de mise en concurrence,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu le projet de convention de coopération ci-annexée,

Considérant que conformément aux statuts susvisés, la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry est notamment compétente en matière de protection et de restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines,

Considérant que le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire est une association qui a pour objet de protéger, assurer la pérennité et restaurer par une gestion appropriée les sites remarquables de la région Centre-Val de Loire pour leur intérêt biologique, géologique et paysager,

Considérant qu'à travers leurs actions de gestion et de restauration des écosystèmes, les Conservatoires d'espaces naturels contribuent au développement de solutions pour l'adaptation au changement climatique,

Considérant que dans un contexte de renforcement de la préservation et de la connaissance de la biodiversité inscrit dans les politiques publiques, la Communauté de communes et le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire ont constaté la convergence et la complémentarité de leurs intérêts et de leurs objectifs en matière de préservation du patrimoine naturel, des écosystèmes et des paysages principalement axés sur les zones humides sur le territoire,

Considérant qu'ils souhaitent ainsi poursuivre et structurer leur collaboration et la réciprocité de leurs actions dans le cadre d'une convention de coopération,

Considérant que la convention de coopération a pour objet de définir les modalités de coopération des partenaires en vue de la réalisation des actions liées à la connaissance des zones humides dans l'objectif ultérieur de décliner une stratégie foncière visant à préserver les zones humides d'intérêt remarquable du territoire, en conformité avec les dispositions de l'article suscité du Code de la commande publique,

Considérant que les partenaires visent à la réalisation des objectifs communs de mission d'intérêt général suivants :

- diagnostic écologique des zones humides présentes sur une future zone d'activité ;
- inventaire des zones humides sur le territoire de la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry ;
- étude foncière des zones humides à restaurer (dans le cadre d'éventuelles mesures compensatoires) ou à préserver par la maîtrise du foncier.

Considérant que la Communauté de communes contribuera au remboursement des frais engagés par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire (masse salariale, locaux et frais associés, frais de déplacements...), sur présentation d'un état récapitulatif, pour la mise en œuvre des opérations identifiées en annexe 1 et pour un montant maximal de 55 959,17 €, réparti sur 3 exercices, conformément aux modalités financières précisées dans la convention de coopération,

Considérant que la présente convention de coopération prend effet au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 30 mois, soit jusqu'au 30 juin 2025,

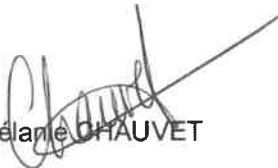
**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'approuver la convention de coopération entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et le Conservatoire d'espaces naturels Centre-val de Loire relative à la préservation des milieux humides pour les années 2023-2024-2025 pour un montant maximal de 55 959,17 €,

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du développement économique à signer la Convention de coopération à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et Conservatoire d'espaces naturels Centre-val de Loire,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

La secrétaire de séance,


Mélanie CHAUVET

Le Président,


François DUMON

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZON
Sologne

CONVENTION DE COOPERATION POUR LA PRESERVATION DURABLE DES ZONES HUMIDES 2023 – 2025

Entre

La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, ayant son siège social, sis 2 rue Blanche Baron à VIERZON (18100), identifiée sous le numéro de SIREN 200 090 561, et représenté par son Président, Monsieur François DUMON, agissant es qualités par Délibération du Conseil communautaire DEL12/121 date du 29 juin 2023,

Ci-après dénommée « **Communauté de communes** », d'une part

Et

Le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire, Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, agréée par l'Etat et la Région Centre-Val de Loire au titre de l'article L.414-11 du Code de l'environnement et immatriculée à la préfecture d'Orléans et à l'INSEE sous le numéro SIRET 385 096 318 00147, ayant son siège social au 3, rue de la Lionne à Orléans (45000), représenté par Monsieur Michel Prévost son président en exercice, et agissant conformément à la décision du Conseil d'administration du Conservatoire en date du 17 juin 2023,

Ci-après dénommé par « **Cen Centre-Val de Loire** », d'autre part,

Le Cen Centre-Val de Loire et la Communauté de Communes étant ci-après dénommés individuellement le « **Partenaire** » et collectivement les « **Partenaires** ».

Etant préalablement exposé que,

La directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et les articles L. 2511-6 et L. 3211-6 du code de la commande publique définissent les conditions dans lesquelles les pouvoirs adjudicateurs peuvent conclure des conventions de coopération entre pouvoirs adjudicateurs, en franchise des règles de publicité et de mise en concurrence.

C'est, sur la base des dispositions précitées, que la présente convention est conclue.

PREAMBULE

- Le territoire

Le territoire de la communauté de communes s'étend sur 16 communes et couvre une superficie de 508 km².

Les paysages sont variés et vont de la Sologne, à la Vallée du Cher en passant par la Champagne berrichonne.

C'est la partie Solognote, vaste cuvette calcaire qui s'est progressivement remplis durant les temps géologiques de sable granitique et d'argile formant notamment de vastes zones humides, qui est visée par l'intervention conjointe au titre de la présente convention. Gage de la qualité environnementale, le territoire d'étude fait l'objet de 4 classements au titre de Natura 2000, de 4 ZNIEFF de type II et de 15 ZNIEFF de type I. Ces trois zonages « biodiversité » couvrent un peu plus 143 km² soit environ 28% du territoire de la Communauté de communes VSB. Sur l'ensemble des sites évoqués ci-dessus, à l'exception des pelouses et landes siliceuses des sapins à Genouilly, tous présentent des zones humides remarquables.

- Le Cen Centre-Val de Loire

Le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire est une association qui « a pour objet de protéger, assurer la pérennité et restaurer par une gestion appropriée les sites remarquables de la région Centre-Val de Loire pour leur intérêt biologique, géologique et paysager » (article 5 de ses statuts). Par décision conjointe du Préfet de la région Centre-Val de Loire et du Président du Conseil Régional du Centre-Val de Loire, le Cen Centre-Val de Loire bénéficie, depuis le 6 mai 2013, de l'Agrément de « Conservatoire d'espaces naturels agréé » au titre de l'article L.414.11 du Code de l'environnement.

Le Cen Centre-Val de Loire est membre du réseau national des Conservatoires d'espaces naturels et est adhérent à la fédération nationale des conservatoires d'espaces naturels.

A travers leurs actions de gestion et de restauration des écosystèmes, les Conservatoires d'espaces naturels contribuent au développement de solutions pour l'adaptation au changement climatique. Ces actions s'intègrent au concept des « Solutions fondées sur la nature » qui s'appuient sur le rôle fondamental que jouent des écosystèmes préservés et diversifiés dans les réponses apportées aux défis de société comme les changements climatiques, les risques naturels, l'amélioration de la santé, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, les enjeux sociaux et culturels (bénéfices récréatifs, éducation à l'environnement) ou encore le développement durable des territoires.

Elles représentent une alternative économiquement viable et durable, souvent moins coûteuse à long terme que des investissements technologiques ou la construction et l'entretien d'infrastructures.

Afin d'être efficaces et de produire des résultats significatifs, ces solutions doivent être mises en œuvre à une échelle spatiale suffisante et sur le long terme. En effet les bénéfices générés par la protection, la gestion durable ou la restauration des milieux naturels ne sont pas toujours perceptibles de façon immédiate et les actions mises en place doivent prendre en compte une superficie permettant un fonctionnement optimal des écosystèmes. De plus, les défis auxquels ces actions répondent s'inscrivent également dans une échelle de temps long.

Conformément au plan d'action quinquennal 2023-2027, l'action mise en œuvre par le Cen Centre-Val de Loire dans le cadre de ses objectifs de préservation du patrimoine naturel se décline selon trois axes structurants conjugués visant à assurer une protection durable et pérenne du patrimoine naturel. L'ensemble des actions inscrites relevant de la présente convention découle des objectifs des axes 1 et 2 :

- ✓ **AS 1 - Poursuivre le développement du réseau d'aires protégées par les Conservatoires d'espaces naturels en Centre-Val de Loire, générateurs de références en termes de préservation des espaces et des espèces et moteurs de résilience face au changement climatique** ✓

Le réseau de sites préservés de longue date par le Cen Centre-Val de Loire constitue son point d'ancrage territorial et le socle de son action.

Un site préservé contribue tout autant à la protection durable de la biodiversité qu'à la vie et à l'animation du territoire dans lequel il est inscrit.

L'objectif de l'axe structurant n°1 est de poursuivre le positionnement traditionnel du Cen Centre-Val de Loire sur la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation en faveur des espaces naturels remarquables. Au 1^{er} janvier 2023, le Cen Centre-Val de Loire préserve 175 sites pour 4900 hectares. Sur le territoire du partenaire, le Cen Centre-Val de Loire préserve **6 sites pour environ 48,8349 ha** en partenariat avec les acteurs locaux des communes concernées.

Nom site	Communes	Surf foncier	Type de maîtrise
Prairies de Guzon (Les)	SAINT-LAURENT	4,6397	Acquisition
Ile du Prieuré (L')	SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE	10,1315	Acquisition
Cabochon (Le)	SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE	3,0368	Acquisition
Ile de Rozay (L')	SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE	23,3503	Acquisition
Ile Marie (L')	VIERZON	3,0026	Bail emphytéotique
Oupillère (L')	FOECY;VIGNOUX-SUR-BARANGEON	4,674	Acquisition
Total		6 48,8349	

- ✓ **AS 2 : Animer et accompagner les territoires et leurs acteurs pour faire perfuser l'appropriation conjointe des enjeux climatiques et de biodiversité, en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature.**

En s'appuyant sur les compétences acquises en application de son objectif statutaire, le Cen Centre-Val de Loire a développé des liens partenariaux étroits avec les institutions porteuses de politiques environnementales : État, Agences de l'eau, Conseil régional, Conseils départementaux, Pays et PETR, autres collectivités locales... Ces liens ont conduit le Cen Centre-Val de Loire à œuvrer aux côtés de ces partenaires pour les accompagner, parfois en assistance à maîtrise d'ouvrage, dans la définition, le développement et la mise en œuvre de leurs politiques. Gestionnaire d'espaces, le Cen Centre-Val de Loire est aussi un animateur de territoires qui se propose, à travers l'axe structurant n° 2, de poursuivre et de renforcer son implication dans cet accompagnement des politiques publiques.

Dans le cadre de son plan d'actions quinquennal, le Cen Centre-Val de Loire anime 23 sites pour 45000 ha en appui à diverses politiques publiques. Sur le territoire de la Communauté de Communes VSB, son intervention se concentre sur 2 secteurs faisant l'objet de contrats territoriaux Milieux aquatiques.

Le Cen Centre-Val de Loire est un organisme de droit public et qualifié de pouvoir adjudicateur au sens de l'article L. 1211-1 2° du code de la commande publique.

- Partenaire

Née le 1^{er} janvier 2013, la Communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale. La Communauté de communes compte aujourd'hui 16 communes et accueille près de 39 000 habitants.

Elle agit au quotidien sur des compétences et des missions variées :

- Aménagement et amélioration du cadre de vie,
- Innovation et développement économique
- Attractivité touristique et culturelle
- Formations supérieures,
- Accueil petite enfance et enfance,
- Gestion des déchets ménagers,
- Développement durable.

La Communauté de communes est un territoire de ressources, avec des massifs forestiers et des espaces agricoles importants, et un réseau hydrographique conséquent constitutifs de son identité et de son histoire.

Consciente des pressions que subissent ces espaces (pollutions, artificialisation, changement climatique) et des opportunités dont elle dispose en termes de développement de nouvelles ressources renouvelables, la Communauté de communes déploie son action en faveur de la transition écologique et énergétique avec pour ambition de réduire l'empreinte du fonctionnement du territoire sur son environnement tout en permettant d'assurer un développement économique équilibré et nécessaire pour l'attractivité du territoire et le développement de l'emploi.

La Communauté de communes dans le cadre de son projet de territoire s'est fixée sur le plan environnemental les objectifs suivants :

- Affirmer l'action de la collectivité en faveur de l'éco-exemplarité,
- Accompagner la structuration de la filière déchets,
- S'organiser pour une meilleure gestion collective de la ressource en eau,
- Mettre en œuvre les dispositions légales en matière de documents d'urbanisme.

- Objectifs communs et contexte du rapprochement des parties

Dans un contexte de renforcement de la préservation et de la connaissance de la biodiversité inscrit dans les politiques publiques, la Communauté de Communes et le Cen Centre-Val de Loire ont constaté la convergence et la complémentarité de leurs intérêts et de leurs objectifs en matière de préservation du patrimoine naturel, des écosystèmes et des paysages principalement axés sur les zones humides sur ce territoire. Ils souhaitent ainsi poursuivre et structurer leur collaboration et la réciprocité de leurs actions dans le cadre de la présente convention.

Cette convention de coopération entre pouvoirs adjudicateurs est mise en œuvre en vue d'atteindre des objectifs communs à la Communauté de Communes et au Cen Centre-Val de Loire dans le cadre de considérations d'intérêt général. Le Cen Centre-Val de Loire déclare en outre réaliser sur le marché concurrentiel moins de 20 % des activités concernées par cette coopération.

A ce titre, cette convention est régie par l'article L2511-6 du code de la commande publique, sous la forme d'une coopération publique-publique.

Le préambule étant exposé, il a été convenu ce qui suit,

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités de coopération des Partenaires en vue de la réalisation des actions liées à la connaissance des zones humides dans l'objectif ultérieur de décliner une stratégie foncière visant à préserver les zones humides d'intérêt remarquable du territoire, en conformité avec les dispositions de l'article L. 2511-6 du code de la commande publique.

Elle définit ainsi :

- les actions relevant des compétences des Partenaires objet de la coopération,
- les objectifs communs recherchés par les Partenaires au travers de la coopération,
- les modalités financières de coopération garantissant sa finalité d'intérêt public et non liée au marché.

Cette coopération permet de mutualiser les compétences des deux Partenaires, assurer une homogénéité et cohérence d'intervention sur le territoire, contribuer à faire monter en compétence les personnels et acteurs associés.

ARTICLE 2 – CHAMP D'APPLICATION TERRITORIAL

Le territoire de la communauté de communes s'étend sur 16 communes (Saint-Outrille, Massay, Dampierre-en-Graçay, Saint-Georges-sur-la-Prée, Foëcy, Graçay, Nohant-en-Graçay, Saint-Laurent, Genouilly, Vierzon, Vignoux-sur-Barangeon, Vouzeron, Mery-sur-Cher, Neuvy-sur-Barangeon, Saint-Hilaire-de-Court et Thénieux) et couvre une superficie de 508 km².

Il n'y a pas eu pour l'instant d'inventaire réalisé sur l'ensemble de la communauté de communes, mais sur la base des connaissances actuelles, 30 à 40 % de ce territoire pourrait être considéré comme une zone humide potentielle. La coopération entre les Partenaires portera donc sur une superficie de 150 à 200 km² représentant les zones humides potentielles du territoire de la Communauté de Communes.

ARTICLE 3 – OBJECTIFS COMMUNS DE LA COOPERATION

Au travers de la mise en œuvre de cette coopération, les Partenaires visent à la réalisation des objectifs communs de mission d'intérêt général suivants :

- Diagnostic écologique des zones humides présentes sur une future zone d'activité ;
- Inventaire des zones humides sur le territoire de la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry ;
- Etude foncière des zones humides à restaurer (dans le cadre d'éventuelles mesures compensatoires) ou à préserver par la maîtrise du foncier.

ARTICLE 4 – MODALITES ET AXES DE LA COOPERATION

Les Partenaires affecteront de manière générale tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de la coopération et se communiqueront l'ensemble des informations nécessaires à leur bonne exécution.

Chacune des parties s'engage à apporter des moyens humains et financiers pour mener à bien des projets qu'elles portent en commun, au bénéfice du territoire.

Dans le cadre de la coopération, les Partenaires seront chacun chargés des missions décrites ci-après. L'annexe 1 aux présentes détaille des aspects techniques de la coopération.

- Missions et engagements du Cen Centre-Val de Loire

Mettre en œuvre les actions identifiées en annexe 1 pour lesquelles le Cen Centre-Val de Loire est maître d'ouvrage ;

Mettre à disposition de la Communauté de Communes VSB les connaissances et données dont le Cen Centre-Val de Loire dispose et nécessaires à la définition des enjeux et à la bonne mise en œuvre de la future prospective foncière en faveur des zones humides ;

Informers la Communauté de Communes VSB des nouveaux projets de gestion de milieux naturels patrimoniaux pouvant émerger sur son territoire indépendamment de l'étude en cours de réalisation ;

Participer aux réunions (groupes techniques et comités de pilotage) des actions dont la Communauté de Communes VSB est maître d'ouvrage ;

Identifier avec La Communauté de Communes VSB les co-financements nécessaires à la mise en œuvre des actions concernées par la présente convention de coopération et solliciter les financements pour les actions dont le Cen Centre-Val de Loire est maître d'ouvrage ;

Réaliser les bilans des actions mises en œuvre par le Cen Centre-Val de Loire dont il est maître d'ouvrage conformément au calendrier inscrit à l'annexe 1.

- Missions et engagements de la Communauté de communes VSB

Mettre en œuvre les actions identifiées en annexe 1 pour lesquelles La Communauté de Communes VSB est maître d'ouvrage ;

Mettre à disposition du Cen Centre-Val de Loire les connaissances et données dont la collectivité dispose, nécessaires à la définition des enjeux et à la bonne mise en œuvre des actions identifiées en annexe 1 ;

Informers le Cen Centre-Val de Loire des nouveaux projets de gestion de milieux naturels patrimoniaux pouvant émerger sur son territoire indépendamment de l'étude en cours de réalisation ;

Organiser et animer les groupes techniques et les comités de pilotage lorsque La Communauté de Communes VSB est maître d'ouvrage de l'action ;

Participer aux réunions (groupes techniques et comités de pilotage) des actions dont le Cen Centre-Val de Loire est maître d'ouvrage ;

Identifier avec le Cen Centre-Val de Loire les co-financements nécessaires à la mise en œuvre des actions concernées par la présente convention de coopération et solliciter les financements pour les actions dont La Communauté de Communes VSB est maître d'ouvrage.

ARTICLE 5 – COMITE DE SUIVI DE LA CONVENTION DE COOPERATION

Un comité de pilotage est mis en place pour le suivi de la coopération. L'ordre du jour des comités sera fixé de concert par la Communauté de Communes et le Cen Centre-Val de Loire. Les décisions prises seront arrêtées d'un commun accord et feront l'objet, le cas échéant, de validation par les instances compétentes des deux Partenaires. Le Comité de pilotage définit les orientations et valide les propositions d'actions. Il a pour rôle d'assurer la coordination et la mise en œuvre pour chacune des actions envisagées dans le cadre du présent partenariat. Il se réunit une fois par an.

Il établit un bilan des actions conduites pendant l'année en cours. Il définit le plan d'actions à mener pour l'année à venir et les moyens nécessaires à la mise en œuvre de chacune d'entre elles.

La Communauté de Communes et le Cen Centre-Val de Loire peuvent tenir d'autres réunions de travail en fonction de problématiques particulières

Les Partenaires s'engagent à mettre mutuellement à disposition toutes les données produites ou qu'elles pourraient produire sur le territoire dans le cadre des missions liées à la présente convention. Le cas échéant, les Partenaires proposeront une convention d'échanges de données qui cadrera l'utilisation de celles-ci.

Les parties s'engagent également à porter sur tous les documents produits en caractères apparents, dans le cadre de la mission confiée, les mentions relatives à la source et aux droits des données.

Les données comportant des clauses de restrictions de leurs diffusions indiquées par le propriétaire ne pourront être échangées.

Toutes les données collectées dans le cadre de la présente coopération seront saisies dans la base de données régionale en vigueur dans la région Centre-Val de Loire et ayant vocation à alimenter le SINP (Système d'Information sur la Nature et le Paysage). A ce titre, le Cen Centre-Val de Loire s'engage à mentionner la Communauté de Communes en tant que structure contributrice à l'acquisition des données.

ARTICLE 6 – MODALITES FINANCIERE DE LA COOPERATION

Conformément aux dispositions de l'article L. 2511-6 du code de la commande publique, la coopération est instituée entre les Partenaires exclusivement pour une finalité d'intérêt public. Les Partenaires recherchent la mutualisation de moyens dans l'objectif d'une meilleure efficience dans la gestion des dépenses publiques.

Le maître d'ouvrage de l'opération, qu'il soit la Communauté de Communes ou le Cen Centre-Val de Loire, informe les différents partenaires financiers de cette coopération pour conserver toute transparence des financements sollicités.

Le Cen Centre-Val de Loire rassemblera auprès de ses partenaires financiers les financements nécessaires à la mise en œuvre des actions dont il est maître d'ouvrage. De même, la Communauté de Communes rassemblera auprès de ses partenaires financiers les financements nécessaires à la mise en œuvre des actions dont elle est maîtresse d'ouvrage.

Les Partenaires conviennent que des charges supplémentaires de fonctionnement induites par la réalisation des missions décrites à l'article 4 peuvent émerger. Les Partenaires conviennent que celles-ci font l'objet d'un remboursement « à l'euro l'euro », dans les conditions décrites en annexe 2, à la présente convention.

La Communauté de Communes contribuera au remboursement des frais engagés par le Cen Centre-Val de Loire (masse salariale, locaux et frais associés, frais de déplacements...), sur présentation d'un état récapitulatif, pour la mise en œuvre des opérations identifiées en annexe 1 et pour un montant maximal de 55 959,17 €.

Les conditions de versement des indemnités sont :

- Le versement de sommes dues intervient sur mémoire de paiement à l'achèvement de la totalité des opérations de l'année suite à l'établissement d'un état récapitulatif annuel des dépenses réalisées par le Cen Centre-Val de Loire.
- Un versement intermédiaire pourra intervenir en cours d'année sur présentation d'un bilan intermédiaire d'actions déjà réalisées et d'un état récapitulatif intermédiaire des dépenses réalisées correspondantes transmis par le Cen Centre-Val de Loire.

Les états récapitulatifs doivent être envoyés à l'adresse du siège social de la Communauté de Communes.

Le versement des indemnités est crédité au compte du Cen Centre-Val de Loire selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements seront effectués par virement sur le compte domicilié au :

Crédit Agricole Centre-Val de Loire.
N° IBAN : FR76 1480 6000 4530 3095 4900 019
BIC : AGRIFRPP848

ARTICLE 7 – RESPONSABILITES ET ASSURANCES

Les Partenaires déclarent avoir souscrit une assurance garantissant leur responsabilité civile professionnelle résultant de leur activité, de leur personnel et de leur équipement couvrant tout dommage aux biens et personnes consécutifs à des actes ou faits engageant leur responsabilité. Les missions objet de la présente entrent dans le champ d'activités couvert par cette assurance.

ARTICLE 8 – DUREE DE LA CONVENTION – RENOUELEMENT – MODIFICATION - DENONCIATION

8.1 – DUREE

La présente convention de coopération prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 30 mois, soit jusqu'au 30 juin 2025.

8.2 – MODIFICATION

Durant le temps de la convention, les Partenaires pourront modifier la convention de coopération, par voie d'avenant, notamment pour prendre en compte l'évolution des actions concernées par le partenariat, conformément aux dispositions de l'article 5.

8.3 – RENOUELEMENT

Les Partenaires conjugueront leurs efforts, dès le quatrième trimestre de l'année 2024 pour étudier ensemble l'opportunité de la poursuite de la coopération.

8.3 – DENONCIATION

La présente convention peut être résiliée conventionnellement au gré des Partenaires ou sur décision unilatérale de l'un d'eux, obligatoirement motivée et pour des motifs sérieux d'intérêt

général, avant son terme, avec préavis de trois mois adressé par courrier recommandé avec accusé de réception.

À la date de la dénonciation, chacune des parties se libérera de ses obligations respectives ou des sommes dues, selon un règlement amiable convenu avant le terme du préavis.

En cas d'inexécution partielle ou totale des obligations, comme en cas de faute grave ou de manquements répétés par l'un des Partenaires, dans le délai d'un mois après mise en demeure restée sans effet à l'encontre du Partenaire incriminé, la présente convention est réputée être résiliée de plein droit, aux torts et risques du Partenaire défaillant. Ce-dernier assume alors les préjudices susceptibles de résulter pour son Partenaire de l'interruption prématurée de la coopération.

ARTICLE 9 – REGLEMENT DES DIFFERENDS

Les Partenaires conviennent de tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement amiable de tout litige relatif à l'exécution de la présente convention.

Tout différend qui ne trouverait pas de solution amiable fera l'objet d'une réclamation écrite et transmise par courrier recommandé avec accusé de réception à laquelle il sera répondu par la Communauté de Communes VSB interpellé dans un délai maximum de trente jours à compter de la réception de la réclamation.

Les contestations qui pourraient s'élever entre les Partenaires au sujet de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention sont de la compétence des tribunaux administratifs territorialement compétents et soumis au droit français.

Liste des annexes :

Annexe 1 : projet du Cen Centre-Val de Loire.


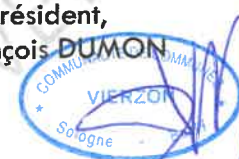
Annexe 2 : coûts annuels estimés des opérations éligibles du projet sur la période 2023 - 2025.

Annexe 3 : Synthèse du budget prévisionnel 2023 du Cen Centre-Val de Loire sur l'ensemble de son territoire d'actions.

Annexe 4 : Personnes en charge du suivi de la convention.

Convention comprenant 9 articles et 3 annexes établie en deux exemplaires originaux.

À

<p>Pour la Communauté de Communes, Le Président, François DUMON</p>  	<p>Pour le Cen Centre-Val de Loire Le Président, Michel Prévost</p>
---	---

ANNEXE 1 : LE PROJET – DESCRIPTION DES ACTIONS

La présente annexe décrit le programme détaillé des actions proposées et menées par les Partenaires et objet des présentes.

Description du territoire d'étude

Le territoire de la communauté de communes s'étend sur 16 communes (Saint-Outrille, Massay, Dampierre-en-Graçay, Saint-Georges-sur-la-Prée, Foëcy, Graçay, Nohant-en-Graçay, Saint-Laurent, Genouilly, Vierzon, Vignoux-sur-Barangeon, Vouzeron, Mery-sur-Cher, Neuvy-sur-Barangeon, Saint-Hilaire-de-Court et Thénieux) et couvre une superficie de 508 km².

Il n'y a pas eu pour l'instant d'inventaire réalisé sur l'ensemble de la communauté de communes, mais sur la base des connaissances actuelles, 30 à 40 % de ce territoire pourrait être considéré comme une zone humide potentielle. Soit 150 à 200 km².

Les paysages sont variés au sein de la communauté de commune :

- La Sologne : c'est la frange est de cette région qui est concernée. Il s'agit d'une vaste cuvette calcaire qui s'est progressivement remplis durant les temps géologique de sable granitique et d'argile formant notamment de vastes zones humides
- La vallée du Cher et de ses affluents : une zone alluviale importante soumise aux variations de niveau des rivières. Ces vallées sont soumises aux inondations et conservent un caractère humide marqué.
- La champagne berrichonne : vaste plateau calcaire et agricole. Localement, le plateau est entaillé par des cours d'eau et des dépressions qui engendre la formation de zones humides.

De nombreux cours d'eau sillonnent la communauté de commune au total, 16 cours d'eau principaux se trouvent dans son périmètre. Il ne s'agit que de portion, l'ensemble couvrant des superficies plus larges.

Tableau 1 : Liste des cours d'eau présents sur le territoire de la communauté de commune

Nom de cours d'eau	Longueur sur le territoire (en km)
L'Arnon	18,73
Le Fouzon et ses affluents	34,70
Canal du Berry	24,78
L'Herbon et ses affluents	11,32
La Prée et ses affluents	25,88
Le Cher	32,21
L'Yèvre	18,81
Le Barangeon et ses affluents	48,99
Le Croulas et ses affluents	12,27

Le Pozon	4,37
La Sange et ses affluents	12,27
Le Verdin et ses affluents	13,67
La Lerne et ses affluents	9,01
Le Coulonet et ses affluents	16,92
La Rère	1,63
La Guette et ses affluents	6,64
TOTAL	292,2

À noter que trois portions de bassins versants sont également présents dans le périmètre de la communauté de communes sans toutefois que le cours d'eau concerné ne soit présent. Il s'agit des bassins du Rouaire, de la petite Rère et des Gas situés au Nord en Sologne.

Enjeux écologiques

Le territoire d'étude fait l'objet de différents classements au titre des ZNIEFF et de Natura 2000. Le tableau suivant synthétise les données existantes :

Tableau 2 : Synthèse des zonages de protection et d'inventaire de la biodiversité recensés sur le territoire d'étude, par bassin versant

Type de classement	Numéro de zonage	Libellé du zonage	Commune(s) concernée(s)	Surface sur la CCVSB (en ha)
Natura 2000	ZSC FR2400531	Ilots de Marais et coteaux calcaires au Nord-ouest de la Champagne berrichonne	Massay	44,37
	ZSC FR2402001	Sologne	Neuvy-sur-Barangeon, Vouzeron, Thenioux	5 842,12
	ZSC 2402005	Site à chauves-souris de Vignoux-sur-Barangeon	Vignoux-sur-Barangeon	0,31
	ZPS FR2410004	Vallée de l'Yèvre	Foëcy, Vignoux-sur-Barangeon	205,43
ZNIEFF* de type 2	240008368	Forêts domaniale de Vierzon-Vouzeron	Neuvy-sur-Barangeon, Saint-Laurent, Vierzon, Vignoux-sur-Barangeon, Vouzeron,	7 939,35
	240008369	Vallée du Barangeon	Neuvy-sur-Barangeon, Saint-Laurent, Vignoux-	985,76

		sur-Barangeon, Vouzeron	
240008370	Haute-vallée de la Rère et affluents	Neuvy-sur-Barangeon	0,16
10060000	Vallée de l'Yèvre de Bourges à Vierzon	Foëcy, Vierzon, Vignoux-sur-Barangeon,	691,75
240009386	Marais de Luard	Massay	72,98
240009391	Pelouses et marais de la Chataignerie	Massay	45,25
240030271	Étang de Sceps	Genouilly	8,74
240030276	Landes humides du Grand étang	Neuvy-sur-Barangeon	0,16
240030302	Prairie de la Bosse	Thenioux	12,48
240030831	Tourbière de la Guette	Neuvy-sur-Barangeon	63,52
240030844	Étang de la Grande Seiche (forêt domaniale de Vouzeron)	Vouzeron	8,27
240030861	Boire du trou des Vèves	Saint-Georges-sur-la-Prée	1,64
240031504	Pré Mauran	Méry-sur-Cher	9,22
240031550	Prairie humide et marais alcalin du Guzon	Saint-Laurent	2,22
240031576	Pelouses et landes siliceuses des sapins	Genouilly	52,14
240031587	Étangs du Boulat	Neuvy-sur-Barangeon	35,09
240031633	Pelouses, prairies et aulnaies des Barons	Vouzeron	14,63
240031753	Prairies humides de la Merlette	Thenioux	1,08
240031778	Prairies humides de la Couturanderie	Saint-Laurent	14,73

*ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique & floristique

Les trois zonages biodiversité ci-dessus couvrent un peu plus 143 km² soit environ 28% du territoire de la communauté de commune. Sur l'ensemble des sites évoqués ci-dessus, à l'exception des pelouses et landes siliceuses des sapins à Genouilly, tous présentent des zones humides remarquables.

Plusieurs sites conservatoires sont également présents dans le périmètre de la communauté de commune mais tous ne sont pas liés aux zones humides :

Tableau 3 : Liste des sites de zones humides du Conservatoire dans le périmètre de la CC VSB

Code site	Nom	Communes concernées	Surface
18004A	Prairies de Guzon	Saint-Laurent	4,60
18011A	Île du Prieuré	Saint-Georges-sur-la-Prée	10,05
18011B	Le Cabochon		3,02
18011C	Île de Rozay		23,32
18013A	Île Marie	Vierzon	2,69
18016A	L'Oupillère	Vignoux-sur Barangeon	4,10
		Foëcy	0,57
18017A	Pelouse de Grand Vau (hors ZH)	Massay	8,30
TOTAL			56,65

Structuration de l'étude

La Communauté de communes Vierzon Sologne Berry et le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire engagent un partenariat pour mettre en œuvre une stratégie de préservation des zones humides sur la période 2023-2025.

Ce programme d'actions se compose de trois phases :

- Diagnostic écologique des zones humides présentes sur une future zone d'activité ;
- Inventaire des zones humides sur le territoire de la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry ;
- Etude foncière des zones humides à restaurer (dans le cadre d'éventuelles mesures compensatoires) ou à préserver.

Dans un premier temps, il s'agira de diagnostiquer les zones humides présentes sur une future zone d'activité qui pourrait faire l'objet de mesures compensatoires. Cela comprendra un recensement des espèces protégées présentes sur site ainsi la mise en œuvre des critères de détermination et de délimitation des zones humides ([l'arrêté du 24 juin 2008](#)). Ce travail fera l'objet d'un rapport d'études.

Ensuite, de manière plus large, la mission portera sur l'identification et la cartographie des zones humides présentes et leur type sur le territoire de la collectivité comprenant les étapes suivantes :

- Recueil des données cartographiques de prélocalisation et localisation des zones humides (sources : SAGEs, AELB, CD18, PLUi etc..) ainsi que d'autres sources (ZNIEFF, Carhab...);
- Analyse de ce jeu de données pour prioriser les secteurs à prospecter en 2023 ;
- Mise en œuvre de la méthode de [l'arrêté du 24 juin 2008](#) sur les critères de définition et de délimitation des zones humides ;
- Identification et cartographie des zones humides présentes et leur type sur une partie du territoire de la collectivité ;
- La rédaction d'un rapport d'étude.

Enfin, une fois la carte des zones humides de la collectivité réalisée, une stratégie de préservation des zones humides sur le territoire sera proposée incluant une étude foncière des sites identifiés, qui pourraient faire l'objet notamment de mesures compensatoires.

La synthèse des données relatives aux habitats biologiques, à la faune et à la flore servira de trame à l'identification des espaces naturels les plus remarquables sur le plan écologique (concentration de données d'espèces et d'habitats patrimoniaux) et à la définition des zones d'intervention prioritaires pour le Conservatoire sur le territoire d'étude.

Une hiérarchisation tenant compte à la fois de l'intérêt écologique des zones retenues, le niveau de menace pesant sur les habitats et les espèces, les contextes fonciers et partenariaux locaux ainsi que les éventuelles surfaces à compenser sera ensuite réalisée.

Calendrier de mise en œuvre

Année 2023	Personnel en charge de la mission
	<ul style="list-style-type: none">- Chargé d'étude scientifique- Stagiaire sur une période couvrant avril à juillet/août- Responsable de développement territorial Cher/Indre- Responsable scientifique et technique

- *Zone humide du vieux domaine*

Pour cette partie de l'étude, il s'agira dans un premier temps de réaliser l'identification des zones humides présentes sur la zone d'activité et pour lesquels une recherche de compensation est à réaliser. Il s'agit d'identifier le type de zones humides en présente et d'identifier les critères qui les déterminent. Le Conservatoire se rendra sur place de manière à procéder à des relevés faune, flore et habitats. Il effectuera également des sondages piézométriques pour compléter les critères. Ce premier travail sera un préalable pour identifier et quantifier les surfaces de zones humides qu'il faudra rechercher pour d'éventuelles compensations.

Pour ce travail, le Conservatoire pourra également s'appuyer sur les études environnementales menées dans le cadre de l'implantation d'entreprises sur le site.

Cette première partie d'étude réalisée, les chargés d'étude Conservatoire rechercheront les parcelles qui pourraient convenir pour la compensation ainsi que les modalités foncières.

- *Définition de la stratégie zone humide*

Plusieurs sources de données sur les zones humides existent et couvrent tout ou partie du périmètre de la communauté de commune. Il s'agit de :

- La pré localisation des zones humides des SAGE Yèvre-Auron, Cher amont et aval, Sauldre, du bassin de l'agence de l'eau Loire Bretagne ;
- étude des ZH du département du Cher (après vérification de la méthodologie),
- Cartographie des mares des forêts domaniales de Vierzon et Vouzeron
- Données issues de la base CARHAB du Conservatoire botanique
- Cartographie des documents d'objectifs
- Données issues des ZNIEFF 1 et 2
- Données issues des sites Cen
- Plan d'aménagement des données pédologiques

Ce travail préalable doit permettre de réaliser une première cartographie des zones humides de la communauté de commune mais également de préparer la stratégie de terrain. Le travail de bureau doit être réalisé sur les deux ou trois premiers mois de l'étude afin de pouvoir réaliser le terrain sur la deuxième partie de l'année.

Des rencontres seront également programmées avec les organismes susceptibles de contribuer ou d'apporter des informations sur les zones humides du territoire.

La phase de terrain servira à valider le travail de cartographie réalisé mais également de recenser la faune, la flore et les habitats remarquables. En fonction du travail préalable et du temps nécessaire, le Conservatoire proposera de prioriser les secteurs d'intervention quitte à réduire le champ d'action pour que celle-ci soit plus efficiente. À la fin de cette première phase un rapport d'étape sera produit.

- *Problème de l'accès au foncier*

Lors de la phase de terrain, la question de l'accès au foncier sera à régler. Dans l'attente d'une solution définie avec la communauté de commune, le Conservatoire propose les pistes suivantes :

- Limiter l'accès aux seules zones publiques,
- Suivre la réglementation et ne pas pénétrer dans les parcelles que si un panneau explicite est apposé à l'entrée de celles-ci,
- Le Conservatoire dans le cadre de précédentes études avait obtenu des autorisations d'accès sur des terrains de la vallée du Barangeon. Il est proposé de solliciter à nouveau ces propriétaires,
- Solliciter un arrêté préfectoral d'autorisation de pénétration des propriétés publiques et privées non closes
- Solliciter un courrier de recommandation signé par le président de la communauté de commune et l'ensemble des maires de la communauté de commune

	Personnel en charge de la mission
Année 2024	<ul style="list-style-type: none">- Chargé d'étude scientifique- Stagiaire sur une période couvrant avril à juillet/août- Responsable de développement territorial Cher/Indre- Responsable scientifique et technique

- *Définition de la stratégie zone humide*

Durant cette deuxième année, l'inventaire des zones humides existantes sera poursuivi. Le travail de terrain sera complété toujours sur le volet faune, flore et habitats menacés.

Ce travail de terrain réalisé, une priorisation des zones humides à restaurer en compensation sera effectué ainsi qu'une identification des zones humides à fort enjeux.

Pour chaque secteur identifié comme à fort enjeux, des éléments sur l'état du foncier seront également porté à connaissance.

La méthodologie de l'étude est rigoureusement définie, elle permet de répondre aux objectifs suivants :

- " La standardisation du document final produit, structure, éléments à produire, typographie et iconographie.
- " La standardisation des cartographies tant dans leurs rendus informatisés que dans leur composition informatique (homogénéisation des nomenclatures, des couleurs avec la mise en place du Système d'Information Géographique).
- " L'intégration dans la base de données informatique du Cen Centre-Val de Loire des données biologiques connues dans l'emprise du site d'étude en s'appuyant sur les réseaux naturalistes et scientifiques existants (Obs Centre, BD FLORA, ZNIEFF, données FFDPPMA..).
-

À la fin de cette deuxième année d'étude un rapport d'étape sera produit.

Année 2025	Personnel en charge de la mission
	<ul style="list-style-type: none"> - Chargé d'étude scientifique - Responsable de développement territorial Cher/Indre - Responsable scientifique et technique

Cette dernière année sera uniquement consacrée à la finalisation de l'étude et à la production d'un rapport de synthèse.

Concertation avec les acteurs locaux

Durant la première phase et tout au long de l'étude, le Conservatoire propose de prendre contact avec un ensemble d'organisme susceptible de disposer de données permettant d'avancer le travail. Il s'agit notamment de :

- La communauté de communes notamment sur dans le cadre de la révision du PLUi en cours,
- Les syndicats de rivières couvrant le territoire (SIVY, syndicat de la vallée du Fouzon, SAGE Cher amont, syndicat du bassin des Sauldres),
- collectivités,
- ONF,
- Association (Nature 18, Sologne Nature environnement...)
- FDPPMA du Cher,
- Fédération des Chasseurs du Cher...

Cette liste n'est pas exhaustive, toute autre structure identifiée dans le courant de l'étude pourra également être contactée.

ANNEXE 2 : MODALITES FINANCIERES

- MODALITES FINANCIERES POUR LE PROGRAMME 2023 - 2025

Des charges supplémentaires de fonctionnement induites par la réalisation des missions sont identifiées pour ces actions.

La Communauté de Communes remboursera les frais engagés par le Cen Centre-Val de Loire pour la réalisation des missions inscrites dans l'annexe 1 pour un montant total de 55 959,17 € (Cinquante-cinq mille neuf-cent cinquante-neuf euros et dix-sept cts).

La méthode de calcul du remboursement et le détail par action est décrite dans le tableau page suivante :

Pour les autres actions non listées dans le tableau page suivante et identifiés dans la section 1 de la présente annexe, les partenaires rassembleront pour les actions dont ils sont maîtres d'ouvrage les financements nécessaires à leur réalisation. Aucune charge supplémentaire de fonctionnement induit par la réalisation de ces missions autres que ceux présentés dans le tableau ci-dessous ne fera l'objet d'un remboursement.

Actions			Réal Cen Centre-Val de Loire				
Site	Opération	Salarié	Jours/heures réel	Coût unitaire	Coût réel	Prestations	Jours/heures réel
	Recueil des données cartographiques de prélocalisation et localisation des zones humides (sources : SAGEs, AELB, CD18, PLU) ainsi que d'autres sources (ZNEFF, Carlab...) et des données Flore	François Hergott	20	60,00 €	1 200,00 €	0,00 €	10
	Analyse de ce jeu de données pour prioriser les secteurs à prospecter en 2023 en prenant en compte la recherche de zones de compensation	François Hergott	20	60,00 €	1 200,00 €		
	Complément d'inventaire et identification des zones humides impactées par les projets d'aménagement (mise en oeuvre de la méthode de l'arrêté du 24 juin 2008 sur les critères de définition et de délimitation des zones humides)	François Hergott	30	60,00 €	1 800,00 €		
	Concertation et autorisation d'accès aux propriétés	François Hergott	20	60,00 €	1 200,00 €		10
	Identification et délimitation des zones humides sur le territoire de la collectivité (Mise en oeuvre de la méthode de l'arrêté du 24 juin 2008)	François Hergott	300	60,00 €	18 000,00 €		
	Identification des premières zones de compensation (types de zones humides, état de conservation, étude fondière...)	François Hergott	30	60,00 €	1 800,00 €		
	Identification et délimitation des zones humides sur le territoire de la collectivité (Mise en oeuvre de la méthode de l'arrêté du 24 juin 2008)	François Hergott	500	60,00 €	30 000,00 €		
	Concertation et autorisation d'accès aux propriétés	François Hergott	20	60,00 €	1 200,00 €		0
	Hierarchisation des zones humides identifiées (intérêt écologique des zones retenues, le niveau de menace pesant sur les habitats et les espèces, les contextes fonciers et partenariaux locaux) en fonction des enjeux (compensation / préservation de zones humides prioritaires en bon état)	François Hergott	280	60,00 €	16 800,00 €		
	Stratégie de préservation des zones humides sur le territoire de la collectivité comprenant un volet foncier sur les sites potentiels de compensation et des zones humides à fort enjeux	François Hergott	200	60,00 €	12 000,00 €		
	Réunion de concertation avec le maître d'ouvrage	François Hergott	56	60,00 €	3 360,00 €		56
	Réunion de concertation avec le maître d'ouvrage	Jean-Baptiste Colombo	10	545,00 €	5 450,00 €		
	Rédaction / synthèse	François Hergott	345	60,00 €	20 700,00 €		16
	Rédaction / synthèse	Jean-Baptiste Colombo	8	545,00 €	4 360,00 €		
	Rédaction / synthèse	Serge Gressette	6	560,00 €	3 360,00 €		
	Appui aux inventaires et prospections	Stagiaire	1380	5,23 €	7 220,00 €		
	Totaux				129 650,00 €	0,00 €	92

Récapitulatif	Total		2023		2024	
	Cen CVL	Partenaire	Cen CVL	Partenaire	Cen CVL	Partenaire
Coût réel personnel	129 650,00 €	3 772,00 €	42 852,00 €	1 394,00 €	58 390,00 €	1 394,00 €
Coût réel prestations, achats	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
Contribution personnel	73 690,83 €	3 772,00 €	25 276,68 €	1 394,00 €	32 607,08 €	1 394,00 €
Contribution prestations, achats	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
Charges supplémentaires personnel	55 959,17 €	0,00 €	17 575,32 €	0,00 €	25 782,92 €	0,00 €
Charges supplémentaires prestations, achats	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Flux financier induit (remboursement de la charge supplémentaire)	55 959,17 €	-55 959,17 €	17 575,32 €	-17 575,32 €	25 782,92 €	-25 782,92 €

ANNEXE 4 : PERSONNES EN CHARGE DU SUIVI DE LA CONVENTION

Pour la Communauté de Communes VSB		Pour le Cen Centre-Val de Loire	
FAGUERET David	Directeur général adjoint 06.33.36.41.71 d.faugeret@cc-vierzon.fr 2 rue Blanche Baron – 18100 Vierzon	BRETON Frédéric	Directeur 02.38.77.02.72 frederic.breton@cen-centrevaldeloire.org 30 rue de la Lionne – 45 000 Orléans
LEVASSEUR Jean-Louis	Directeur des services techniques 06.78.07.26.67 jl.levasseur@cc-vierzon.fr 2 rue Blanche Baron – 18100 Vierzon	COLOMBO Jean-Baptiste	Responsable du développement territorial pour le Cher et l'Indre 02.48.83.00.28 jean-baptiste.colombo@cen-centrevaldeloire.org 8 rue Blanche Baron – 18100 Vierzon



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46
Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

**DEL23/122 ECONOMIE – PROGRAMME DE CONSTRUCTION D'ATELIERS A VOCATION ECONOMIQUE – LANCEMENT DE
PROCEDURE POUR UNE CONCESSION D'AMENAGEMENT SANS TRANSFERT DE RISQUE ECONOMIQUE**

Rapporteur : Boris RENE

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L300-4, R.300-11-1 à R.300-11-3,

Vu le Code de la commande publique, et notamment l'article L3114-7,

Vu le Code général des collectivités locales, et notamment les articles L5211-10, L5214-16,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, au titre de sa compétence « développement économique » est régulièrement sollicitée par des entrepreneurs, sur le territoire de l'intercommunalité, pour de la location d'ateliers à vocation économique,

Considérant que l'immobilier d'entreprises est un facteur clé d'attractivité et de redynamisation économique,

Considérant que ces investissements immobiliers pèsent lourd budgétairement dans le plan pluriannuel d'investissement de la Communauté de communes,

Considérant que la Communauté de communes souhaiterait ainsi lancer une procédure de concession d'aménagement pour une durée prévisionnelle de 25 ans,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'autoriser le Président de la Communauté de communes à lancer une procédure de concession d'aménagement sans transfert de risque économique intégrant la vente du foncier nécessaire à la construction des ateliers ainsi que leur commercialisation,
- d'autoriser le Président à conduire la procédure du choix de l'aménageur qui sera chargé de la réalisation du programme,
- de désigner le Président comme la personne habilitée à engager toute discussion avec une ou plusieurs personnes ayant remis une proposition, et à signer la convention,

La secrétaire de séance,


Mélanie CHAUVET

Le Président,


François DUMON

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZON
Centre
France



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46

Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/123 ECONOMIE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - OCTROI D'UNE SUBVENTION A LA BOUCHERIE MAURIN

Rapporteur : Boris RENE

Vu le traité instituant la Communauté Européenne et notamment ses articles 87 et 88,

Vu l'inscription du dispositif « Aide en faveur des TPE » dans le cadre du règlement (UE) N° 1407/2013 de la commission du 18/12/13 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « de minimis »,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1611-4, L2251-2, L5211-1, L5211-10,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du Centre-Val de Loire CPR n°17.02.31.26 du 17 février 2017 approuvant les aides aux TPE,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire n°17.08.31.36 en date du 15 septembre 2017 approuvant la convention de mise en œuvre d'un partenariat économique,

Vu la délibération n° DEL17/176 de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry en date du 9 octobre 2017 portant sur la mise en œuvre d'un partenariat économique par les Communautés de Communes dans le cadre d'une convention avec la Région Centre-Val de Loire,

Vu la délibération régionale CPR 21.08.31.68 du 19 novembre 2021 approuvant l'avenant n°1 à la convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique par les Communautés de Communes dans le cadre d'une convention avec la Région Centre-Val de Loire,

Vu la délibération régionale CPR 22.06.31.27 du 10 juin 2022 approuvant l'avenant n°2 à la convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique par les Communautés de Communes dans le cadre d'une convention avec la Région Centre-Val de Loire,

Vu la délibération n° DEL 17/178 de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry en date du 9 octobre 2017 approuvant le cadre d'intervention pour la mise en place du dispositif « Aide en faveur des TPE »,

Vu l'avis favorable du Comité d'Etude et de Suivi des Aides aux Entreprises (CESE) de la Communauté de communes,

Considérant que la Boucherie MAURIN, représentée par Monsieur Laurent MAURIN, a été créée le 19 janvier 2019 et se situe au 21 rue du Tonkin – 18500 FOËCY,

Considérant que le projet porte sur l'investissement dans du matériel (frigo, cuve de cuisson, balance aux normes),

Considérant que l'assiette retenue au titre des investissements éligibles est d'un montant de 9 577,90 € HT,

Considérant que le taux d'intervention (taux maximum autorisé par le dispositif) proposé par le Comité d'Etude et de Suivi des Aides aux Entreprises (CESE) de la collectivité est de 30%,

Considérant que l'aide en subvention est fixée à 2 873,37 €,

Considérant la lettre de saisine de la Boucherie MAURIN reçue en date du 1^{er} juillet 2022 sollicitant une subvention au titre du dispositif « Aide en faveur des TPE »,

Considérant l'accusé réception de la demande transmise en recommandée en date du 4 juillet 2022 par la Communauté de communes à la Boucherie MAURIN, accordant une dérogation à la société à compter du 1^{er} juillet 2022, pour l'engagement de son projet,

Considérant le dossier de demande de subvention réputé complet, reçu en date du 26 mai 2023,

Considérant le projet de convention d'attribution de l'Aide en faveur des TPE entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Boucherie MAURIN, annexée à la présente délibération,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A LA MAJORITE
39 VOIX POUR
2 VOIX CONTRE**

- d'octroyer une subvention de 2 873,37 € à la Boucherie MAURIN dans le cadre du dispositif « Aide en faveur des TPE »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'Economie à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Boucherie MAURIN,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

La secrétaire de séance


Mélanie CHAUVET

Le Président,



François DUMON

Convention - n°29

DISPOSITIF AIDE EN FAVEUR DES TPE

ENTRE

La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, sise 2 rue Blanche Baron – 18100 VIERZON, représentée par François DUMON, son Président, dûment habilité par délibération du conseil communautaire n° DEL23/123 en date du 29 juin 2023,

ci-après désignée « **la Communauté de communes** » d'autre part,

ET

La Boucherie MAURIN, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 414 997 478, ayant son siège au 21 rue du Tonkin - 18500 Foëcy, représentée par **Monsieur Laurent MAURIN**, gérant, Ci-après dénommé « **le bénéficiaire** »

Vu le traité instituant la Communauté Européenne et notamment ses articles 87 et 88,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du Centre-Val de Loire CPR n°17.02.31.26 du 17 février 2017 approuvant les aides aux TPE,
Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire n°17.08.31.36 en date du 15 septembre 2017 approuvant la convention de mise en œuvre d'un partenariat économique,
Vu la délibération n° DEL17/176 de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry en date du 9 octobre 2017 portant sur la mise en œuvre d'un partenariat économique par les Communautés de Communes dans le cadre d'une convention avec la Région Centre-Val de Loire,
Vu la délibération régionale CPR 21.08.31.68 du 19 novembre 2021 approuvant l'avenant n°1,
Vu la délibération régionale CPR 22.06.31.27 du 10 juin 2022 approuvant l'avenant n°2,
Vu l'inscription du dispositif « Aide en faveur des TPE » dans le cadre du règlement (UE) N° 1407/2013 de la commission du 18/12/13 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « de minimis »,
Vu la délibération DEL n°... de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry en date du 29 juin 2023 approuvant l'attribution d'une subvention de 2 873,37 € à la Boucherie MAURIN dans le cadre du dispositif « Aide en faveur des TPE »,
Vu la demande faite par le bénéficiaire et enregistrée le 01/07/2022,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Objet de la convention

La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry a décidé d'attribuer une aide, selon les conditions établies dans la présente convention et dans ses annexes éventuelles, pour accompagner le **programme de développement de l'entreprise** : investissement dans du matériel (frigo, cuve de cuisson, balance aux normes)

Article 2 : Mise en œuvre, durée de la convention et date d'effet

2.1 Le suivi et la mise en œuvre de cette convention est assurée par la Direction des Affaires Économiques de la Communauté de communes.

2.2 A compter de la date de notification de la subvention, le bénéficiaire dispose d'un délai de 6 mois pour engager les travaux, et de deux ans pour les achever. Passé ce délai, la subvention sera purement et simplement annulée.

Article 3 : Montant de l'aide

Assiette retenue au titre des investissements éligibles : 9 577,90 € HT

Taux d'intervention retenu : 30 %

Subvention attribuée au bénéficiaire: 2 877,37 €.

Article 4 : Versement de l'aide

La subvention sera versée en une seule fois, **après exécution totale des investissements**, sur présentation de :

- Un état récapitulatif daté et signé des dépenses hors taxes ;
- Les factures acquittées correspondantes ;
- Une attestation du Trésor Public et de l'URSSAF attestant que le bénéficiaire est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- Une attestation de conformité des services compétents (Direction des services vétérinaires, cabinet spécialisé...).

Article 5 : Paiement de l'aide

Le paiement du par la Communauté de communes sera effectué sur le compte bancaire suivant du bénéficiaire :

Domiciliation	Code banque	Code guichet	N° de Compte	Clé RIB
CA Centre Loire	14806	18000	70012148985	19
IBAN : FR76 1480 6180 0070 0121 4898 519				

En cas de changement de coordonnées bancaires, le bénéficiaire adressera à la Communauté de communes le nouveau relevé d'identité bancaire.

5.1 Conditions d'annulation du versement de la subvention

La Communauté de Communes se réserve le droit d'annuler le versement de la subvention :

- Au cas où les justificatifs demandés par la Communauté de communes ne seraient pas apportés en totalité dans le délai prévu à l'article 2,
- Si l'aide calculée sur les investissements est inférieure à 800 €,
- Si l'opération n'est pas conforme à l'objet de la convention,
- Si les investissements programmés ou les dépenses retenues, n'ont pas été réalisées,

Article 6 : Engagement du bénéficiaire

6.1 Le bénéficiaire s'engage à fournir tout document qui lui serait demandé.

6.2 Le bénéficiaire s'engage à mentionner sur un support visible au public, en respectant la charte graphique de la Communauté de communes, le soutien de la Communauté de communes.

6.3 Le bénéficiaire est le seul responsable à l'égard des tiers, y compris pour les dommages de toute nature qui seraient causés à ceux-ci lors de l'exécution de l'action.

Article 7 : Devoir d'information – Droit de contrôle

7.1 Le bénéficiaire s'engage à poursuivre avec la Communauté de communes des liens d'information et d'échange sur son évolution et son développement.

7.2 Le bénéficiaire s'engage à prévenir dans les meilleurs délais la Communauté de communes de toute modification significative du programme, de tout changement de répartition de capital ou de modification de ses statuts, de changement d'adresse, et de toute forme de redressement judiciaire ou de liquidation de biens.

7.3 La Communauté de communes se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place, qui consiste en un examen de l'ensemble des pièces justificatives relatives au coût de l'action aidée.

Article 8 : Modification du contrat

Toute modification des termes de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que le présent contrat.

Article 9 : Dénonciation et résiliation de la convention

9.1 La Communauté de communes peut décider, après mise en demeure écrite restée sans effet pendant une durée de 30 jours, de mettre un terme à la convention en cas d'inexécution injustifiée par le bénéficiaire d'une des obligations qui lui incombent,

9.2 La Communauté de communes peut de même mettre fin à la convention sans préavis ni indemnité quelconque de sa part, dès lors que le bénéficiaire a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide prévue dans la convention.

Article 10 : Remboursement

En cas de cession ou de transfert de l'activité en dehors du territoire de la Communauté de communes dans les 3 ans suivant le versement de la subvention, cette dernière pourra être réclamée en tout ou partie.

Article 11 : Litiges

Tout litige, non réglé à l'amiable dans un maximum de 45 jours sera porté devant le Tribunal administratif d'Orléans.

**Fait en deux exemplaires originaux,
À Vierzon, le**

**POUR LA BOUCHERIE MAURIN
(signature et cachet de l'entreprise)**

Laurent MAURIN, Gérant

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY
(signature et cachet)**



François DUMON, Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46
Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/124 ECONOMIE – DISPOSITIF « AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET À LA CRÉATION D'EMPLOI » - OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA SARL PAUL FANNI

Rapporteur : Boris RENE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-10, L2122-22 et L2122-23,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu l'approbation par la Commission européenne le 16 mai 2022 de la proposition de carte faite par les autorités françaises, relative aux zones d'aide à finalité régionale (AFR) pour la période 2022-2027,

Vu le décret n°2022-968 du 30 juin 2022 relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises pour la période 2022-2027 a été publié au Journal officiel de la République française le 2 juillet 2022 et dans lequel la ville de Vierzon est classée en zone AFR,

Vu le décret n° 2016-733 du 2 juin 2016 actualisant le régime des aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12/04/2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

Vu la délibération n° DEL17/176 de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry en date du 9 octobre 2017 portant sur la mise en œuvre d'un partenariat économique par les Communautés de Communes dans le cadre d'une convention avec la Région Centre-Val de Loire ;

Vu la délibération n° DEL 17/177 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry en date du 9 octobre 2017 portant sur l'adoption du règlement « Aides à l'immobilier d'entreprise et à la création d'emplois »,

Vu la délibération n° DEL 19/124 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry en date du 13 juin 2019 portant modification du règlement « Aides à l'immobilier d'entreprise et à la création d'emplois » ;

Vu le formulaire de saisine de l'entreprise reçu en date du 31 juillet 2020 sollicitant une subvention au titre du dispositif « Aides à l'immobilier d'entreprises et à la création d'emplois »,

Vu le courrier de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry en date du 3 août 2020, accordant une dérogation à la SARL Paul FANNI, à compter du 31 juillet 2020, pour l'engagement de son projet,

Vu le dossier de demande de subvention réputé complet, reçu en date du 6 mars 2023,

Vu l'avis favorable du Comité d'Etude et de Suivi des Aides aux Entreprises (CESE) de la Communauté de communes,

Considérant que la Société à responsabilité limitée, représentée par Monsieur Paul FANNI, gérant, est un établissement de montage de structures événementielles de type chapiteaux, tentes et gradins,

Considérant que l'entreprise a été reprise en date du 9 août 1999,

Considérant que l'entreprise est située 20 rue Albert et Paul Thouvenin – 18100 Vierzon,

Considérant que la demande d'aide concerne l'acquisition et l'aménagement de locaux situés au 22A, rue Albert et Paul Thouvenin 18100 VIERZON, afin d'y installer le siège social de l'entreprise et ses activités,

Considérant que dans le cadre de ce montage, l'entreprise s'engage au maintien de l'activité sur le site objet de l'aide, se trouvant dans le périmètre de la Communauté de Communes pendant 5 années à compter de l'achèvement de l'investissement immobilier,

Considérant l'assiette retenue au titre des investissements éligibles d'un montant de 65 180,07 € HT,

Considérant le taux d'intervention de 8,6% proposé par le Comité d'Etude et de Suivi des Aides aux Entreprises (CESE) de la collectivité,

Considérant que l'aide en termes de subvention est fixée pour la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à 5 605,49 €,


Considérant qu'une convention, entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, et la Société à responsabilité limitée Paul FANNI Création et Location de Chapiteaux, définira les règles d'attribution de l'aide,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A LA MAJORITE
39 VOIX POUR
2 VOIX CONTRE**

- d'octroyer une subvention de 5 605,49 € à la SARL Paul FANNI Création et Location de Chapiteaux dans le cadre du dispositif « Aides à l'immobilier et à la création d'emplois »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'Economie à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, la SARL Paul FANNI Création et Location de Chapiteaux,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

La secrétaire de séance,


Mélanie CHAUVET

Le Président,


François DUMON

Aide de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry :

Contrat n° : 01/23

AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET A LA CREATION D'EMPLOIS

Montant subvention: 5 605,49 €

ENTRE

La Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, sise 2 rue Blanche Baron – 18100 VIERZON, représentée par son Président, Monsieur François DUMON, dûment habilité par la délibération du conseil communautaire n° DEL23/124 en date du 29 juin 2023, ci-après désignée « **la Communauté de Communes** »,

d'une part,

ET

La SARL PAUL FANNI Création et location de chapiteaux, société civile immobilière au capital de 7 622,45 €, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Bourges sous le numéro 423 845 486, ayant son siège 20 rue Albert et Paul Thouvenin à Vierzon (18100), représentée par Monsieur Paul FANNI, Gérant, ci-après dénommée « **le bénéficiaire** »,

d'autre part,

- Vu le régime d'aides exempté n° SA.40453, relatif aux aides en faveur des **PME** pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 ;
- Vu le décret n° 2016-733 du 2 juin 2016 actualisant le régime des aides à **l'investissement immobilier et à la location d'immeubles** accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.4221-1 et L1511-3 ;
- Vu la loi n° 2000-321 du 12/04/2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;
- Vu la délibération n° DEL 17/176 de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry en date du **09/10/2017** portant sur la mise en œuvre d'un partenariat économique par les Communautés de Communes dans le cadre d'une convention avec la Région Centre-Val de Loire ;

- Vu la délibération DEL 17/177 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry en date du **09/10/2017** portant sur l'adoption du règlement « Aides à l'immobilier d'entreprise et à la création d'emplois » ;
- Vu la délibération DEL 19/124 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry en date du **13/06/2019** portant modification du règlement « Aides à l'immobilier d'entreprise et à la création d'emplois » ;
- Vu la délibération DAP n°16.01.02 du 4 février 2016 approuvant le règlement financier de la Région Centre-Val de Loire ;
- Vu la délibération DAP n°18.05.09 du 18 octobre 2018 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente Régionale Centre-Val de Loire ;
- Vu le budget de la **Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry** et ses éventuelles décisions modificatives ;
- Vu la délibération de l'Assemblée plénière de la Région Centre-Val de Loire DAP n°16.05.04 des 15 et 16 décembre 2016 portant adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre-Val de Loire (SRDEII) ;
- Vu la délibération de la Commission permanente régionale n° 18.03.31.21 du 16/03/2018 approuvant le règlement du dispositif CAP DEVELOPPEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE volet Investissement Immobilier ;
- Vu la délibération de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, DEL n°du **29/06/2023** octroyant une aide au bénéficiaire ;
- Vu la demande faite par l'entreprise en date du 31/07/2020, et le dossier de demande d'aide à l'immobilier complété par l'entreprise ;

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Préambule

La SARL Paul FANNI Création et location de chapiteaux a été créée le 1^{er} juin 2019 en région parisienne.

L'activité principale est la location et le montage de structures événementielles, de type chapiteaux, tentes et gradins.

La demande d'aide concerne l'acquisition et l'aménagement d'un bâtiment situé au 20, rue Albert et Paul Thouvenin 18100 VIERZON, afin d'y transférer son activité et son siège.

Les investissements, pour le compte de l'entreprise, sont portés par La SARL Paul FANNI Création et location de chapiteaux, dont Monsieur Paul FANNI est le gérant.

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de cette aide.

- 1.1 **La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry** a décidé d'attribuer une aide au bénéficiaire selon les conditions établies dans le présent contrat et dans ses annexes éventuelles pour l'action suivante :

L'acquisition et l'aménagement d'un bâtiment afin de transférer l'activité et le siège de l'entreprise.

Le présent contrat vise à définir les obligations réciproques de chacune des parties, dans le cadre des crédits en faveur des interventions économiques, pour permettre au bénéficiaire de réaliser son programme d'investissement immobilier.

- 1.2 Durée du contrat

Le présent contrat prend effet à la date de sa signature par les parties et s'achève lorsque l'ensemble des engagements pris sera réalisé et au plus tard dans un délai de 5 ans à compter de la date du présent contrat, soit le/...../.....

Article 2 : Mise en œuvre, durée de l'opération et date d'effet

- 2.1. Le suivi de la mise en œuvre de ce contrat est assuré par le service Développement économique de **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry**.
- 2.2. Le **programme doit être réalisé du 31/07/2020 au 31/07/2023**.
- 2.3. Dans un délai de 6 mois suivant la date de fin de programme, soit jusqu'au **31/01/2024**, le bénéficiaire devra adresser l'ensemble des documents justificatifs prévus à l'article 4 du présent contrat. Passé ce délai, le projet pourra être considéré comme abandonné et faire l'objet de la procédure de remboursement prévue à l'article 10 du présent contrat.
- 2.4. A titre exceptionnel, pour la réalisation du programme, un délai supplémentaire de 12 mois maximum pourra être accordé, par décision expresse de **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry** au vu d'un argumentaire fourni par le bénéficiaire avant le **31/01/2024** (date de fin de programme). Au-delà de ce délai supplémentaire, le contrat sera clos de plein droit par **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, et la Région**.

Article 3 : Montant de l'aide

Compte tenu du **programme d'investissement immobilier retenu (cf. annexe technico-financière) de 65 180,07 euros HT**, le montant de la participation financière de :

- **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry** est plafonné à **5 605,49 euros** sous forme de subvention, soit **8,6 %** du programme retenu.

Article 4 : Paiement de l'aide

- 4.1 Le versement de l'aide au bénéficiaire sera effectué en **2 fois**, et après signature du présent contrat entre toutes les parties, selon les modalités suivantes :

4.2 Modalités de versement

➤ **Premier versement :**

- **Un premier versement de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry** pourra se faire à hauteur de 50% du montant de l'aide octroyée par la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, soit **2 802,74€**.

➤ **Solde :**

- Le solde de l'aide interviendra au terme du programme.

4.3 Liste des pièces justificatives :

➤ **Le premier versement par « la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry » s'effectue sur présentation :**

- d'une attestation de démarrage du programme immobilier établie par le maître d'œuvre de l'opération et/ou d'un ordre de service de démarrage de travaux d'une entreprise titulaire (1) ;
- d'une attestation du Trésor Public et de l'URSSAF attestant que le bénéficiaire et l'entreprise sont à jour de leurs obligations fiscales et sociales

(1) justificatif(s) à **envoyer** par le bénéficiaire à la **Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry en version électronique au format .pdf ou .zip à l'adresse électronique suivante : economie@cc-vierzon.fr**

Pour toute correspondance électronique adressée à la **Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry**, merci d'indiquer le numéro de contrat **(01/23)** et les coordonnées de votre structure.

➤ **Le versement du solde au bénéficiaire par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry s'effectue sur présentation :**

- d'un état récapitulatif des dépenses d'investissement immobilier hors taxes réalisées et acquittées, visé par le bénéficiaire, daté et certifié par un expert-comptable ou commissaire aux comptes (2) ;
- d'une attestation du Trésor Public et de l'URSSAF attestant que le bénéficiaire et l'entreprise sont à jour de leurs obligations fiscales et sociales

(2) justificatif(s) à **envoyer** par le bénéficiaire à la **Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry en version électronique au format .pdf ou .zip à l'adresse électronique suivante : economie@cc-vierzon.fr**

Pour toute correspondance électronique adressée à la **Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry**, merci d'indiquer le numéro de contrat **01/23** et les coordonnées de votre structure.

L'aide de la **Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry** est ajustée au prorata des dépenses effectivement réalisées et retenues, dans l'hypothèse où l'investissement immobilier serait inférieur à l'engagement présenté dans le préambule et précisé dans l'article 3 du présent contrat.

Les paiements dus par **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry** seront effectués sur le compte bancaire suivant du bénéficiaire :

IBAN FR76 3008 7338 5400 0207 2930 182

En cas de changement de coordonnées bancaires, le bénéficiaire adressera à **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry** le nouveau relevé d'identité bancaire.

Article 5 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire :

- 5.1 S'engage à réaliser l'investissement immobilier sous sa propre responsabilité et en mettant en œuvre tous les moyens à sa disposition.
- 5.2 S'engage à contracter toute assurance qui lui sera nécessaire ; le programme d'investissement, objet du présent contrat ; étant placé sous sa responsabilité exclusive.
- 5.3 S'engage à conserver les pièces justificatives de dépenses liées à l'opération aidée pendant une durée de 10 ans.
- 5.4 **S'engage à conserver la propriété de l'actif** objet de l'aide pendant 3 années à compter de l'achèvement de l'investissement immobilier.
- 5.5 S'engage à rétrocéder intégralement l'aide en minorant les loyers facturés auprès de l'entreprise pendant toute la durée du bail commercial les liant. Les minorations de loyers devront commencer dès le premier versement de l'aide.
- 5.6 S'engage à utiliser l'aide octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivé. Il ne peut reverser tout ou partie de l'aide à un organisme tiers.
- 5.7 Est seul responsable à l'égard des tiers, y compris pour les dommages de toute nature qui seraient causés à ceux-ci lors de l'exécution de l'action.
- 5.8 S'engage à ne pas transférer l'activité en dehors de **la Communauté de Communes** quelles qu'en soient les raisons, pendant 5 ans à compter de la date d'octroi de l'aide.
- 5.9 S'engage au maintien des emplois pendant 5 ans à compter de la date d'octroi de l'aide.
- 5.10 S'engage à communiquer aux salariés de l'entreprise par voie d'affichage ou par tout autre moyen, par l'intermédiaire de leurs représentants ou directement, la nature et le montant de l'aide.
- 5.11 S'engage à informer du soutien de la Région dans tous les supports qu'elle utilise, ainsi que par le biais de ses contacts avec les différents médias.
- 5.12 S'engage à répondre favorablement aux sollicitations des organismes/cabinets de consultants chargés d'évaluer les dispositifs d'aides aux entreprises de **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry**. Elle s'engage aussi à

participer aux actions de communication de **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry**, à titre d'exemple et dans ce cas, les éléments et les informations communiqués seront utilisés en concertation et en accord avec elle.

Article 6 : Inexécution des engagements

En cas de :

- non-respect des clauses du présent contrat ;
- non réalisation du programme immobilier retenu ;
- non-respect des délais de réalisation de l'investissement immobilier ;
- non-réalisation des créations d'emplois prévues ;
- utilisation des fonds de manière non conforme ;
- non-maintien de l'activité sur le site sur le territoire de **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry** ;
- vente du fonds, du bien pendant 3 ans à compter de l'achèvement de l'investissement immobilier;

La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry peut décider, après négociation et octroi éventuel d'un délai supplémentaire, de mettre fin à l'aide et exiger le reversement partiel ou total des sommes versées.

Le reversement des sommes correspondantes se fera selon les modalités prévues à l'article 10 du présent contrat.

Article 7 : Devoir d'information – Droit de contrôle

- 7.1 Le bénéficiaire s'engage à poursuivre avec **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry** des liens d'information et d'échange sur son évolution et son développement.
Notamment, il accepte la transmission par la Banque de France de toute(s) information(s) en sa possession relative à sa situation économique et financière.
- 7.2 Le bénéficiaire s'engage à prévenir dans les meilleurs délais **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry** de toute modification significative du programme, de tout changement de répartition de capital ou de modification de ses statuts, et de toute forme de mise en redressement judiciaire ou de liquidation de biens.
- 7.3 **La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry** se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place, qui consiste en un examen de l'ensemble des pièces justificatives relatives au coût de l'action aidée. Le bénéficiaire s'engage à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier sur pièce et/ou sur place par **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry** par toute autorité missionnée par **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry**.

Article 8 : Modification du contrat

Toute modification des termes du présent contrat, y compris de ses annexes, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que le présent contrat.

Article 9 : Dénonciation et résiliation du contrat

- 9.1 **La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry**, peut décider, après mise en demeure écrite restée sans effet pendant une durée de 30 jours, de mettre un terme au contrat en cas d'inexécution injustifiée par le bénéficiaire et l'entreprise d'un des engagements qui leur incombent.
- 9.2 **La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry** peut de même mettre fin au contrat, sans préavis ni indemnité quelconque de leur part, dès lors que le bénéficiaire a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide prévue dans le contrat ou qu'il ne respecte pas la législation fiscale, sociale et environnementale en vigueur.

Article 10 – Remboursement

En cas de résiliation du contrat demandée :

- soit par le bénéficiaire moyennant un préavis écrit de deux mois,
- soit par **la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry** pour inexécution, non-respect des délais, fausse déclaration, utilisation des sommes versées à d'autres fins, non-respect de la législation sociale et environnementale en vigueur, ou pour non-respect d'un des articles de ce contrat,

La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry se réserve le droit d'exiger, sous forme de titre exécutoire ou de déclaration de créance, le remboursement des sommes versées.

Article 11 – Litiges

- 11.1 En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.
- 11.2 En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal administratif d'Orléans.

Fait en quatre exemplaires originaux
À....., le

POUR **le bénéficiaire**
SARL
(signature et cachet de la SARL)
Gérant

POUR **la Communauté de Communes**
Vierzon-Sologne-Berry

Le Président

Paul FANNI



The image shows a blue ink signature of François Dumon over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES', 'VIERZON', and 'Sologne' with a small star symbol.

François DUMON

ANNEXE TECHNICO – FINANCIÈRE

Tableau prévisionnel des investissements immobiliers

Postes de dépenses	Montant en € HT	Date de réalisation prévisionnelle
Acquisition bâtiment	50 000 €	Novembre 2020
Terrassement	10 344 €	Printemps 2022
Tavaux d'électricité	4 836,07 €	Printemps 2022
Montant total HT des dépenses prévisionnelles	65 180,07 €	
Montant total HT des dépenses prévisionnelles retenu au titre de « l'assiette éligible » (base subventionnable)	65 180,07 €	



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46

Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/125 PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE – OCTROI DE SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES ANNÉE 2023

Rapporteur : Sylvie SEGRET-DESCROIX

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020 et n° 2020-1620 du 22 décembre 2020 et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu l'avis favorable de la commission Petite Enfance, Enfance et Jeunesse du 28 mars 2023,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry accompagne les séjours scolaires organisés par les coopératives et dont les montants sont définis comme suit :

- Coopérative scolaire de Foëcy 927,00 €
- Coopérative scolaire de Genouilly 1 390,00 €
- Coopérative scolaire de Graçay 1 552,00 €
- Coopérative scolaire de Massay 1 552,00 €
- Coopérative scolaire de Thénieux 3 096,00 €
- Coopérative scolaire de Vignoux-sur-Barangeon 1 483,00 €

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de la 10^{ème} Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A LA MAJORITE
40 VOIX POUR
1 NON PARTICIPATION AU VOTE
(Delphine PIETU)**

- d'octroyer une subvention aux coopératives scolaires pour l'organisation de leurs séjours 2023, tel que mentionné ci-dessous :
 - Coopérative scolaire de Foëcy 927,00 €
 - Coopérative scolaire de Genouilly 1 390,00 €
 - Coopérative scolaire de Graçay 1 552,00 €
 - Coopérative scolaire de Massay 1 552,00 €
 - Coopérative scolaire de Thénieux 3 096,00 €
 - Coopérative scolaire de Vignoux-sur-Barangeon 1 483,00 €

- d'inscrire les dépenses au budget.

La secrétaire de séance,



Mélanie CHAUVET

Le Président,



François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46
Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Théniau

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/126 PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE - REDEVANCES ÉTÉ 2023 DES CENTRES DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) À GENOUILLY, MASSAY ET VOUZERON

Rapporteur : Sylvie SEGRET-DESCROIX

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu l'avis favorable de la commission « Petite Enfance, Enfance, Jeunesse » réunie le 13 juin 2023

Considérant que les tarifs des redevances des centres de loisirs sans hébergement (ALSH) doivent être fixés pour l'été 2023,

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de la 10^{ème} Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'approuver les tarifs des redevances été 2023 des centres de loisirs sans hébergement (ALSH) à Genouilly, Massay et Vouzeron comme suit :

* Pour les familles de la Communauté de communes

→ **Été sportif** : 4 jours entre le 13 et le 27 juillet

Tarifs à la journée : 13 juillet - gratuite
 18 juillet - 11,00 €
 19 juillet - 16,00 €
 25 juillet - 16,00 €
 27 juillet - 16,00 €

→ **Camps été 2023** :

	Quotient Familial	1er enfant	2e enfant	3e enfant	4e enfant
Séjour adolescents	QF < 401 €	30,00 €	26,00 €	22,00 €	18,00 €
	QF de 401 € à 699 €	34,00 €	30,00 €	26,00 €	22,00 €
	QF > 700 €	68,00 €	64,00 €	60,00 €	56,00 €
Camp équitation	QF < 401 €	34,00 €	29,00 €	24,00 €	19,00 €
	QF de 401 € à 699 €	44,00 €	39,00 €	34,00 €	29,00 €
	QF > 700 €	115,00 €	110,00 €	105,00 €	100,00 €
Mini camp équitation	QF < 401 €	38,00 €	33,00 €	28,00 €	23,00 €
	QF de 401 € à 699 €	44,00 €	39,00 €	34,00 €	29,00 €
	QF > 700 €	95,00 €	90,00 €	85,00 €	80,00 €
Camp sports et nature	QF < 401 €	18,00 €	16,00 €	14,00 €	12,00 €
	QF de 401 € à 699 €	24,00 €	22,00 €	20,00 €	18,00 €
	QF > 700 €	75,00 €	70,00 €	65,00 €	60,00 €

* Pour les familles extérieures à la Communauté de communes

Chaque redevance due par les familles extérieures à la Communautés de communes est augmentée de 35 %.

- d'inscrire les recettes au budget.

La secrétaire de séance,

Mélanie CHAUVET

Le Président,

Francis DUMON





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23127-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46

Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/127 PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE – MUTUALITÉ FRANÇAISE VYV3 CENTRE-VAL DE LOIRE – PERCEPTION SUBVENTION D'ÉQUILIBRE 2023

Rapporteur : Sylvie SEGRET-DESCROIX

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020 et n° 2020-1620 du 22 décembre 2020 et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération n° DEL20/091 du 13 février 2020 portant approbation de la convention d'objectifs entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Mutualité Française Centre-Val de Loire,

Vu la délibération n° DEL22/021 du 27 janvier 2022 portant renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Mutualité Française VYV3 Centre -Val de Loire à compter du 1^{er} mars 2022 pour une durée de 4 ans, soit une échéance au 28 février 2026,

Vu l'avis favorable de la commission Petite Enfance, Enfance et Jeunesse du 13 juin 2023.

Vu la convention d'objectifs,

Considérant les documents présentés par la Mutualité Française Centre-Val de Loire gestionnaire de la structure multi accueil – rampe située à Genouilly :

- le **compte de résultat 2022** présent la subvention d'équilibre ainsi :

	Prévisionnel 2022	Réel 2022	Versée 2022 (80 %)	A régulariser
Multi accueil subvention d'exploitation	77 805,00 €	25 612,98 €	62 244,00 €	- 36 631,02 €
RPE subvention d'exploitation	13 486,00 €	4 505,36 €	9 328,00 €	- 4 822,64 €

Laissant apparaître la somme de **41 453,66 €** à recevoir de la Mutualité Française VYV3 Centre Val de Loire compte tenu des acomptes versés en 2022.

- Le **budget prévisionnel 2023** présente une demande de subvention d'équilibre ainsi :

- 78 102,00 € pour le multi accueil,
- 13 607,00 € pour le RPE

Soit un total de **91 709,00 €**

- Avec le versement de 2 acomptes représentant 80 % :

- 62 481,60 € pour le multi accueil
- 10 885,60 € pour le RPE

Soit **73 367,20 €**

Le Conseil communautaire,
Ouï l'exposé de la 10^{ème} Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)

- d'accepter le compte de résultat 2022 présenté par la Mutualité Française VYV3 Centre-Val de Loire laissant apparaître un solde à recevoir de la Mutualité d'un montant global de **41 453,66 €**,
- de confirmer le versement des 2 acomptes 2023 représentant 80 % du budget prévisionnel soit **73 367,20 €** comme prévu dans la convention d'objectif,
- de déclarer que les crédits sont inscrits au budget principal.

La secrétaire de séance,

Mélanie CHAUVET

Le Président,

François DUMON



Multi Accueil Intercommunal RPE de Genouilly

Frais de gestion et Analyses 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23127-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

La gestion du multi accueil intercommunal et du RPE de Genouilly se fait sous forme de convention pluriannuelle. Le contrat entre Vyv³ Centre-Val de Loire et la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry a été renouvelé pour quatre ans, du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2026.

- **Multi accueil**

- **Activité 2022**

Le multi accueil de Genouilly a accueilli une trentaine d'enfants.

Le taux de fréquentation s'élève à 82,57% en heures facturées et 74,34% en heures réelles de présence. Ces taux sont stables par rapport à 2021 (82,19% et 73,47%).

Dans le détail, les données d'activité sont les suivantes :

MULTI ACCUEIL INTERCOMMUNAL						
Nombre de jours d'ouverture	Heures à vendre	Heures facturées	% occup financier	Présence réelle	% occup réelle	Ratio Facturation
21	2439	2205	90,41%	2028,5	83,17%	108,70%
18	2160	1908,5	88,36%	1702,5	78,82%	112,10%
20	2375,5	2232,25	93,97%	1989,5	83,75%	112,20%
20	2400	2225,25	92,72%	2047	85,29%	108,71%
20	2400	2292,75	95,53%	2174	90,58%	105,46%
22	2904	2447,25	84,27%	2261	77,86%	108,24%
19	2508	1956,25	78,00%	1719	68,54%	113,80%
7	924	706	76,41%	544	58,87%	129,78%
22	2904	2004	69,01%	1719	59,19%	116,58%
21	2772	2041,25	73,64%	1891	68,22%	107,95%
20	2640	1963,5	74,38%	1719	65,11%	114,22%
17	2244	1691,5	75,38%	1521	67,78%	111,21%
227	28671	23674	82,57%	21316	74,35%	111,06%



Au vu du contexte, la CAF a revalorisé la PSU en 2022 non pas de 1% par rapport à 2021 comme habituellement, mais de 5% (en l'occurrence 5,56€/h si le ratio est supérieur à 107% et 6,01€/h s'il est inférieur).

Le taux de facturation 2022 est supérieur à 107%, ce qui ne permet pas d'obtenir la PSU au taux maximal.

Les aides exceptionnelles versées par la CAF aux EAJE suite à la pandémie de COVID-19 (17€ par jour et par place fermées, sous conditions), a pris fin au 31 décembre 2022. Elle représente 1326€ pour 2022.

La structure a fermé une semaine à cause de la pandémie, entre le 25/02 et le 03/03.

Les charges

Elles sont de 209 884€ contre 199 701€ prévues au budget, soit des charges supérieures de 10 183€

Globalement, les charges sont plutôt bien maîtrisées :

- Le poste Achats est conforme au budget.
- Les services extérieurs sont supérieurs de 3 055€
 - o Frais de repas : + 1 000€
 - o Entretien, maintenance, sous-traitance : + 1 000€ (coûts de la paie)
 - o Nettoyage des locaux effectué pour 944€
- Les autres services extérieurs sont supérieurs de 1 850€ : les frais de déplacement sont en dépassement de 1 500€ (1 300€ d'indemnités kilométriques ont été remboursés)
- La masse salariale est maîtrisée, malgré des primes pouvoirs d'achat versées et des rattrapages de salaires non régularisées depuis 2019. L'écart est de +4 667€.
- Des créances irrécouvrables de familles insolvables ont été constatées pour 616€.
- Les charges étant plus élevées qu'au budget, les frais de gestion le sont aussi : +753€.

Les produits

Ils sont également supérieurs au budget de 10 183€, le compte de résultat devant être à l'équilibre.

La PSU versée par la CAF et la participation des familles sont supérieures au budget de 17 787€.

Depuis 2022, la CAF verse directement le bonus CTG (convention territoriale globale) directement au gestionnaire. Son montant s'élève à 3221.83€ par place, soit 38 662€ pour l'année. Son versement vient directement impacter le montant de la subvention d'équilibre versée par la communauté de communes : elle est fortement diminuée par rapport au budget (77 805€ contre 25 613€ réalisée)

La subvention de rééquilibrage territorial (4 200€), l'aide Covid (1 326€) ainsi que des reprises de provisions (2 264€) viennent compléter les recettes.



- **Relais Petite Enfance**

Les charges sont de 13 951€ pour un budget de 20 080€ (-6 126€)

La baisse est générale sur tous les postes, notamment sur les charges de personnel (baisse de 4 578€) et les achats (-792€)

Les frais de gestion diminuent en conséquence : -453€.

Du côté des recettes, la PSU est en baisse de 600€, en corrélation avec la baisse des charges.

Tout comme pour le multi-accueil, le versement du bonus CTG à Vyv³ a un impact direct sur la subvention d'équilibre versée par la communauté de communes (13 486€ prévue contre 4 505€ réalisée). Le bonus CTG représente 3 413€.

- **Frais de gestion**

Conformément à la convention, ils représentent 8% du total des charges.

	Multi-accueil	RPE
Total des charges 2022	194 337,97	12 917,21
Frais de gestion 2022 (8%)	15 547,04	1 033,38

- **Conclusion**

Les variations entre le budget 2022 et le réel 2022, mais également la perception directe du bonus CTG par Vyv³ entraînent une participation de la Communauté de communes en très nette baisse par rapport à ce qui avait été budgété :

Le solde à reverser pour l'exercice 2022 s'élève à 41 453€.

	Budget 2022	Réel 2022	Versé 2022	à régulariser	
Multi accueil Subvention d'exploitation	77 805,00	25 612,98	62 244,00	- 36 631,02	à reverser
RPE Subvention d'exploitation	13 486,00	4 505,36	9 328,00	- 4 822,64	à reverser
				- 41 453,66	solde global



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46
Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/128 ENVIRONNEMENT - RECYDIS : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE – ANNEE 2022

Rapporteur : Zitony HARKET

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2234-1, R.2234-1,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire,

Considérant que les prestations afférentes à cette compétence ont été confiées à des entreprises privées dans le cadre de marchés publics,

Considérant que chaque année, les titulaires des marchés sont tenus de remettre un rapport d'activités annuel présentant les indicateurs techniques et financiers relatifs aux prestations exercées,

Après avoir pris connaissance du rapport annuel d'activités de l'exercice 2022,

Le Conseil communautaire :

- En prend acte.

La secrétaire de séance



Mélanie CHAUVET

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZON
Solignac - Bessac

François DUMON

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2022



**Communauté de Communes
VIERZON SOLOGNE BERRY**

TABLE DES MATIERES

1	Rappel des prestations	3
1.1	Les prestations.....	3
1.2	Localisation du marché	3
2	RECYDIS : Bilan de la collecte	5
2.1	Les moyens utilisés	5
2.2	Tonnage global des déchets dangereux collectés	6
2.3	Collectes par déchetterie	7
2.4	Incidents de collecte	8
3	RECYDIS : Bilan Financier	9
4	SYNTHESE	12

1 RAPPEL DES PRESTATIONS

1.1 Les prestations

Le marché de l'exploitation des déchetteries de la Communauté de Commune Vierzon Sologne Berry (CCVSB) comprend les prestations suivantes : mise à disposition de contenants pour collecte des Déchets Diffus Spécifiques (DDS), Evacuation des contenants et transport des DDS vers un centre de traitement agréé.

Via sa plateforme de regroupement de déchets de La Chapelle St Ursin, l'agence RECYDIS assure depuis 2016 les prestations d'**Enlèvement et traitement des déchets diffus spécifiques hors EcoDDS**.

DDS pris en charge :

- | | | | |
|-----------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------|
| - Acides | - Aérosols | - Bases | - Combustibles |
| - Emballages Vides souillés | - Filtres à huile | - Mercure | - Pâteux |
| - Phytosanitaires | - Produits non identifiés | - Produits de laboratoire | - Solvants |

1.2 Localisation du marché

Située à la Chapelle Saint-Ursin sur la ZI Orchidée, notre agence fait partie du réseau RECYDIS, filiale de PAPREC Group pour la collecte et la prise en charge des déchets dangereux.

Pour ce marché, RECYDIS intervient sur les 5 déchetteries intercommunautaires gérées par la CCVSB :

- Deux sont situées sur la commune de Vierzon (Le Vieux Domaine et Le Petit Râteau)
- Une troisième sur la commune de Nohant en Graçay.
- Et les deux dernières sur les communes de Neuvy-Sur-Barangeon et Vignoux-sur-Barangeon

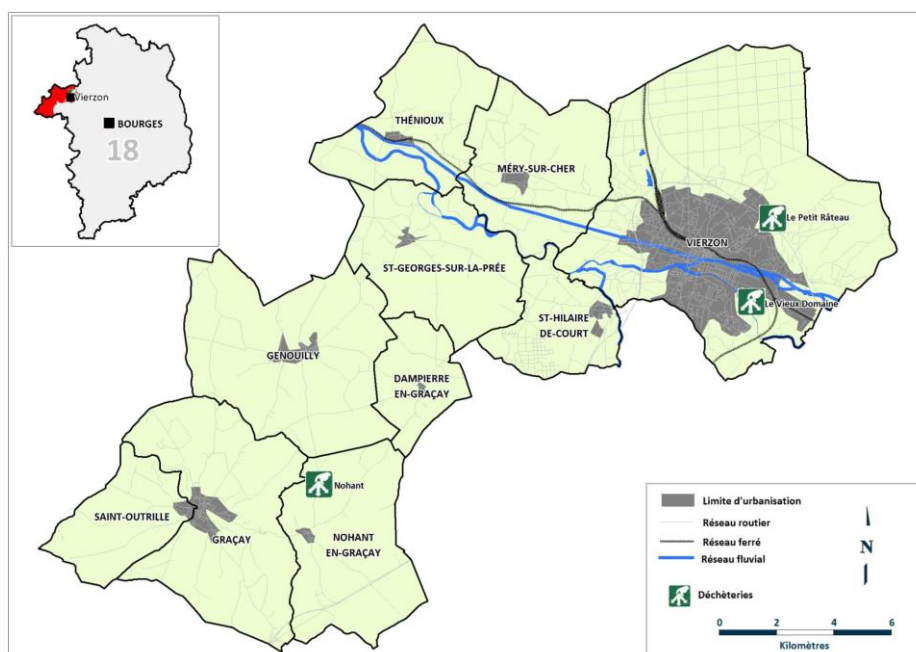


TABLEAU RECAPITULATIF DES DISTANCES ET TEMPS DE TRAJET ENTRE NOTRE AGENCE ET VOS DECHETTERIES

		RECYDIS Z.I. Orchidée 18570 LA CHAPELLE SAINT URSIN	
1 – Déchetterie Du Petit Râteau Route du Petit Râteau 18100 Vierzon		36,1 km	31 min
2 – Déchetterie Du Vieux Domaine Route René Dumont 18100 Vierzon		35,6 km	30 min
3 – Déchetterie De Nohant En Graçay Route de Genouilly 18310 Nohant En Graçay		44,4 km	53 min
4 – Déchetterie de Vignoux Sur Banrangeon Rue de la landette 18500 Vignoux Sur Banrangeon		24,8 km	25 min
5 – Déchetterie de Neuvy Route de la Chapelle 18330 Neuvy Sur Banrangeon	Déchèterie de Neuvy sur Banrangeon	40,6 km	36 min

2 RECYDIS : BILAN DE LA COLLECTE

2.1 Les moyens utilisés

Pour réaliser la prestation, RECYDIS a mis en place différents moyens techniques et humains récapitulés ci-dessous :

Moyens Techniques			Moyens Humains	
Véhicule	Caractéristiques	Immatriculation	Chauffeurs habilités à la collecte de déchets dangereux	Nombre d'incapacité temporaire du personnel (Accident de travail...)
Porteur 19 T ADR (Transport de matières dangereuses)	Véhicule RENAULT Midlum Euro V	BL-559-BJ	5	0



Consommation 22L /100 Kms

2.2 Tonnage global des déchets dangereux collectés

Le tableau et l'histogramme ci-dessous récapitulent le tonnage des déchets collectés sur les cinq déchetteries de la Communauté de Communes VIERZON SOLOGNE BERRY, classés par type de déchet sur l'année 2022.

BILAN COLLECTE 2022 POUR LES 5 DECHETTERIES		
TYPE DE DECHET	TONNES COLLECTEES	NB DE COLLECTE
Acides ménagers	0,319	16
Aerosols	3,500	43
Bases menagers	1,338	44
Huiles alimentaires	5,095	8
GAZ	0,367	6
Combustants	0,287	14
DDQD*	13,305	43
EVS*	57,854	53
Filtres à huiles	1,027	9
Phytosanitaire	2,183	49
Produits pateux	49,658	52
Solvants ménagers	3,436	52
PCL Produit de Laboratoire	0,013	1
TOTAL	138,382	390

Sur l'année 2022, **138,382 tonnes** de déchets dangereux ont été collectées pour l'ensemble des 5 déchetteries : c'est presque 20 tonnes de moins en comparaison à l'année 2021.

Les **EVS** sont les déchets qui représentent le poids le plus important de déchets, soit près de 42 % des déchets collectés en 2022.

Juste après, arrivent les **PRODUITS PÂTEUX** avec **49,658 tonnes** (soit 35.8 %)

A la troisième place, ce sont les **DDQD** avec **13,305 tonnes** (soit 9,6 %).

*Déchets Diffus Quantité Dispersée (ou PNI)

*Emballages Vides Souillés



2.3 Collectes par déchetterie

Ci-dessous, les tableaux récapitulatifs des tonnages et du nombre de collectes par déchets et par déchetteries pour 2022 :

DECHETTERIE DU PETIT RATEAU		
TYPE DE DECHET	TONNES COLLECTEES	NB COLLECTE
Acides ménagers	0,119	6
Aerosols	1,046	21
Bases menagers	0,386	26
Huiles alimentaires	1,745	3
Combustibles	0,199	11
DDQD*	3,991	24
EVS*	20,625	47
Filtres à huiles	0,100	1
Phytosanitaire	0,684	33
Produits pateux	17,686	48
Solvant menagers	0,923	41
TOTAL	47,504	261

Sur l'année 2022, la déchetterie du **PETIT RATEAU** a générée : **47,504 tonnes** de déchets dangereux soit 34 % de la CCVSB. (Légère baisse par rapport à l'année 2021 : - 5 tonnes collectées environ)

Les enlèvements de déchets ont nécessité 261 mouvements de contenants.

En 2022, **51,447 tonnes** ont été collectées sur le site du **Vieux Domaine**.

Cette déchetterie a donc demandé 286 collectes sur l'année : + 26 mouvements comparé à l'année 2021.

DECHETTERIE NOHANT EN GRACAY		
TYPE DE DECHET	TONNES COLLECTEES	NB COLLECTE
Acides ménagers	0,025	3
Aerosols	0,494	10
Bases menagers	0,039	3
Huiles alimentaires	0,671	1
Combustibles	0,011	1
DDQD*	0,660	4
EVS*	5,893	32
Filtres à huiles	0,333	3
Phytosanitaire	0,563	4
Produits pateux	5,798	28
Solvant menagers	0,762	4
TOTAL	15,249	93

Petite baisse également en 2022 sur le tonnage collecté à la déchetterie de **Nohant en Graçay** : **15,249 tonnes** contre 19,428 tonnes en 2021.

Et par conséquent, des collectes moins fréquentes : 93 mouvements de contenants en 2022 (contre 105 en 2021)

DECHETTERIE DU VIEUX DOMAINE		
TYPE DE DECHET	TONNES COLLECTEES	NB COLLECTE
Acides ménagers	0,116	7
Aerosols	1,092	21
Bases menagers	0,686	36
Huiles alimentaires	1,246	2
Combustibles	0,077	6
DDQD*	4,333	27
EVS*	19,363	51
Filtres à huiles	0,171	2
Phytosanitaire	0,723	38
Produits pateux	22,358	51
Solvant menagers	1,282	45
TOTAL	51,447	286

DECHETTERIE DE NEUVY SUR BARANGEON		
TYPE DE DECHET	TONNES COLLECTEES	NB COLLECTE
Acides ménagers	0,035	2
Aérosols	0,385	7
Bases ménagers	0,098	6
Gaz	0,215	4
Huiles alimentaires	0,428	1
DDQD*	2,063	12
EVS*	5,142	24
Filtres à huiles	0,093	1
Phytosanitaire	0,115	7
Produits pâteux	2,021	9
Solvant ménagers	0,245	14
TOTAL	10,840	87

C'est également une baisse de déchets collectés pour la déchetterie de **Neuvy sur Barangeon**, plus importante que les autres : 10,840 tonnes collectées en 2022 contre 20.937 tonnes en 2021.

Cette déchetterie a demandé 87 mouvements de contenants en 2022.

La déchetterie de **Vignoux sur Barangeon** représente **13,342 tonnes** de déchets dangereux sur l'année 2022. Le constat est identique, une baisse de 6.401 tonnes est observée.

Elle a donc généré 106 mouvements de contenants pour l'année 2022.

DECHETTERIE DE VIGNOUX SUR BARANGEON		
TYPE DE DECHET	TONNES COLLECTEES	NB COLLECTE
Acides ménagers	0,024	2
Aérosols	0,483	11
Bases ménagers	0,129	9
Huiles alimentaires	1,005	2
DDQD*	2,258	13
EVS*	6,831	30
Gaz	0,152	5
Filtres à huiles	0,330	3
Phytosanitaire	0,098	6
Produits pâteux	1,795	9
Solvant ménagers	0,224	15
PCL Produit de Laboratoire	0,013	1
TOTAL	13,342	106

2.4 Incidents de collecte

Aucun incident de collecte n'a été constaté dans le cadre de la réalisation des prestations au cours de l'année 2022.

3 RECYDIS : BILAN FINANCIER

Les tableaux ci-dessous dressent le bilan des montants facturés à la CCVSB, par type de déchets collectés et par déchetteries :

Bilan 2022 : Déchetterie du Petit Râteau										
DESIGNATION DECHET	POIDS TOTAL COLLECTE (Tonne)	COÛT DU TRANSPORT (HT)	MONTANT TVA	COÛT DU TRANSPORT (TTC)	COÛT DE TRAITEMENT (HT)	MONTANT TVA	COÛT DE TRAITEMENT (TTC)	TOTAL (HT)	MONTANT TVA	TOTAL (TTC)
Acides	0,119	12,39 €	1,24 €	13,63 €	139,06 €	13,91 €	152,97 €	151,45 €	15,15 €	166,60 €
Aérosols	1,046	108,92 €	10,89 €	119,81 €	1 845,59 €	184,56 €	2 030,15 €	1 954,51 €	195,45 €	2 149,96 €
Bases	0,386	40,19 €	4,02 €	44,21 €	451,07 €	45,11 €	496,17 €	491,26 €	49,13 €	540,39 €
Combustibles	0,199	20,72 €	2,07 €	22,79 €	529,56 €	52,96 €	582,51 €	550,28 €	55,03 €	605,31 €
DDQD	3,991	415,58 €	41,56 €	457,14 €	7 619,02 €	761,90 €	8 380,92 €	8 034,60 €	803,46 €	8 838,06 €
Emballages Vides Souillés	20,625	2 147,68 €	214,77 €	2 362,45 €	12 170,19 €	1 217,02 €	13 387,21 €	14 317,88 €	1 431,79 €	15 749,66 €
Huiles Alimentaires	1,745				- €	- €	- €	- €	- €	- €
Filtres à Huile	0,100	10,41 €	1,04 €	11,45 €	28,93 €	2,89 €	31,82 €	39,34 €	3,93 €	43,27 €
Phytosanitaires	0,684	71,22 €	7,12 €	78,35 €	1 266,22 €	126,62 €	1 392,84 €	1 337,45 €	133,74 €	1 471,19 €
Produits Pâteux	17,686	1 841,64 €	184,16 €	2 025,81 €	9 412,84 €	941,28 €	10 354,13 €	11 254,49 €	1 125,45 €	12 379,93 €
Solvants	0,923	96,11 €	9,61 €	105,72 €	736,86 €	73,69 €	810,54 €	832,97 €	83,30 €	916,27 €
TOTAL	47,504	4 764,88 €	476,49 €	5 241,37 €	34 199,33 €	3 419,93 €	37 619,27 €	38 964,22 €	3 896,42 €	42 860,64 €

Bilan 2022 : Déchetterie Du Vieux Domaine										
DESIGNATION DECHET	POIDS TOTAL COLLECTE (Tonne)	COÛT DU TRANSPORT (HT)	MONTANT TVA	COÛT DU TRANSPORT (TTC)	COÛT DE TRAITEMENT (HT)	MONTANT TVA	COÛT DE TRAITEMENT (TTC)	TOTAL (HT)	MONTANT TVA	TOTAL (TTC)
Acides	0,116	12,08 €	1,21 €	13,29 €	135,55 €	13,56 €	149,11 €	147,63 €	14,76 €	162,40 €
Aérosols	1,092	113,71 €	11,37 €	125,08 €	1 926,75 €	192,68 €	2 119,43 €	2 040,46 €	204,05 €	2 244,51 €
Bases	0,686	71,43 €	7,14 €	78,58 €	801,64 €	80,16 €	881,80 €	873,07 €	87,31 €	960,38 €
Combustibles	0,077	8,02 €	0,80 €	8,82 €	204,90 €	20,49 €	225,40 €	212,92 €	21,29 €	234,21 €
DDQD	4,333	451,20 €	45,12 €	496,31 €	8 271,91 €	827,19 €	9 099,11 €	8 723,11 €	872,31 €	9 595,42 €
Emballages Vides Souillés	19,363	2 016,27 €	201,63 €	2 217,90 €	11 425,53 €	1 142,55 €	12 568,08 €	13 441,79 €	1 344,18 €	14 785,97 €
Huiles Alimentaires	1,246									
Filtres à Huile	0,171	17,81 €	1,78 €	19,59 €	49,46 €	4,95 €	54,41 €	67,27 €	6,73 €	73,99 €
Phytosanitaires	0,723	75,29 €	7,53 €	82,81 €	1 338,42 €	133,84 €	1 472,26 €	1 413,70 €	141,37 €	1 555,07 €
Produits Pâteux	22,358	2 328,14 €	232,81 €	2 560,95 €	11 899,37 €	1 189,94 €	13 089,31 €	14 227,51 €	1 422,75 €	15 650,26 €
Solvants	1,282	133,49 €	13,35 €	146,84 €	1 023,46 €	102,35 €	1 125,80 €	1 156,95 €	115,70 €	1 272,65 €
TOTAL	51,447	5 227,43 €	522,74 €	5 750,17 €	37 077,00 €	3 707,70 €	40 784,70 €	42 304,43 €	4 230,44 €	46 534,88 €

Bilan 2022 : Déchetterie de Nohant en Graçay										
DESIGNATION DECHET	POIDS TOTAL COLLECTE (Tonne)	COÛT DU TRANSPORT (HT)	MONTANT TVA	COÛT DU TRANSPORT (TTC)	COÛT DE TRAITEMENT (HT)	MONTANT TVA	COÛT DE TRAITEMENT (TTC)	TOTAL (HT)	MONTANT TVA	TOTAL (TTC)
Acides	0,025	2,60 €	0,26 €	2,86 €	29,21 €	2,92 €	32,14 €	31,82 €	3,18 €	35,00 €
Aérosols	0,494	51,44 €	5,14 €	56,58 €	871,63 €	87,16 €	958,79 €	923,07 €	92,31 €	1 015,37 €
Bases	0,039	4,06 €	0,41 €	4,47 €	45,57 €	4,56 €	50,13 €	49,64 €	4,96 €	54,60 €
Combustibles	0,011	1,15 €	0,11 €	1,26 €	29,27 €	2,93 €	32,20 €	30,42 €	3,04 €	33,46 €
DDQD	0,660	68,73 €	6,87 €	75,60 €	1 259,97 €	126,00 €	1 385,97 €	1 328,70 €	132,87 €	1 461,57 €
Emballages Vides Souillés	5,893	613,64 €	61,36 €	675,00 €	3 477,28 €	347,73 €	3 825,01 €	4 090,92 €	409,09 €	4 500,01 €
Huiles Alimentaires	0,671	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Filtres à Huile	0,333	34,68 €	3,47 €	38,14 €	96,32 €	9,63 €	105,95 €	131,00 €	13,10 €	144,10 €
Phytosanitaires	0,563	58,63 €	5,86 €	64,49 €	1 042,23 €	104,22 €	1 146,45 €	1 100,85 €	110,09 €	1 210,94 €
Produits Pâteux	5,798	603,75 €	60,37 €	664,12 €	3 085,81 €	308,58 €	3 394,39 €	3 689,56 €	368,96 €	4 058,51 €
Solvants	0,762	79,35 €	7,93 €	87,28 €	608,33 €	60,83 €	669,16 €	687,67 €	68,77 €	756,44 €
TOTAL	15,249	1 518,01 €	151,80 €	1 669,81 €	10 545,63 €	1 054,56 €	11 600,19 €	12 063,63 €	1 206,36 €	13 270,00 €

Bilan 2022 : Déchetterie De Vignoux

DESIGNATION DECHET	POIDS TOTAL COLLECTE (Tonne)	COÛT DU TRANSPORT (HT)	MONTANT TVA	COÛT DU TRANSPORT (TTC)	COÛT DE TRAITEMENT (HT)	MONTANT TVA	COÛT DE TRAITEMENT (TTC)	TOTAL (HT)	MONTANT TVA	TOTAL (TTC)
Acides	0,024	2,68 €	0,27 €	2,95 €	30,12 €	3,01 €	33,13 €	32,81 €	3,28 €	36,09 €
Aérosols	0,483	54,02 €	5,40 €	59,42 €	1 037,75 €	103,77 €	1 141,52 €	1 091,77 €	109,18 €	1 200,94 €
Bases	0,129	14,43 €	1,44 €	15,87 €	161,90 €	16,19 €	178,09 €	176,33 €	17,63 €	193,96 €
DDQD	2,258	252,53 €	25,25 €	277,79 €	4 499,00 €	449,90 €	4 948,90 €	4 751,53 €	475,15 €	5 226,69 €
Emballages Vides Souillés	6,831	763,98 €	76,40 €	840,38 €	5 516,65 €	551,66 €	6 068,31 €	6 280,63 €	628,06 €	6 908,69 €
Huiles Alimentaires	1,005	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Filtres à Huile	0,330	36,91 €	3,69 €	40,60 €	102,52 €	10,25 €	112,77 €	139,42 €	13,94 €	153,37 €
Gaz	0,152	17,00 €	1,70 €	18,70 €	5,98 €	0,60 €	6,58 €	22,98 €	2,30 €	25,28 €
Phytosanitaires	0,098	10,96 €	1,10 €	12,06 €	215,43 €	21,54 €	236,98 €	226,39 €	22,64 €	249,03 €
Produits Pâteux	1,795	200,75 €	20,08 €	220,83 €	1 304,25 €	130,42 €	1 434,67 €	1 505,00 €	150,50 €	1 655,50 €
Produits de Laboratoire	0,013	1,45 €	0,15 €	1,60 €	127,22 €	12,72 €	139,94 €	128,67 €	12,87 €	141,54 €
Solvants	0,224	25,05 €	2,51 €	27,56 €	185,04 €	18,50 €	203,54 €	210,09 €	21,01 €	231,10 €
TOTAL	13,342	1 379,77 €	137,98 €	1 517,75 €	13 185,85 €	1 318,59 €	14 504,44 €	14 565,62 €	1 456,56 €	16 022,18 €

Bilan 2022 : Déchetterie De Neuvy

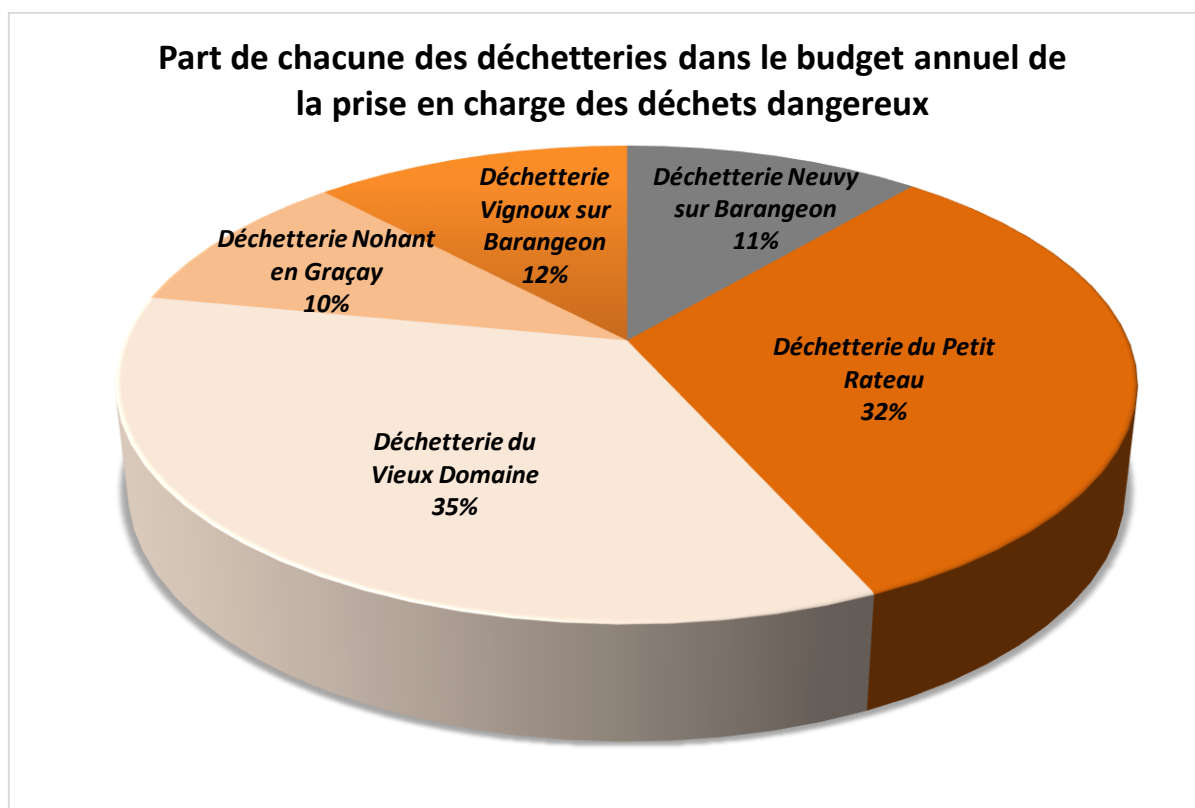
DESIGNATION DECHET	POIDS TOTAL COLLECTE (Tonne)	COÛT DU TRANSPORT (HT)	MONTANT TVA	COÛT DU TRANSPORT (TTC)	COÛT DE TRAITEMENT (HT)	MONTANT TVA	COÛT DE TRAITEMENT (TTC)	TOTAL (HT)	MONTANT TVA	TOTAL (TTC)
Acides	0,035	3,91 €	0,39 €	4,31 €	43,93 €	4,39 €	48,32 €	47,84 €	4,78 €	52,63 €
Aérosols	0,385	43,06 €	4,31 €	47,36 €	827,19 €	82,72 €	909,91 €	870,25 €	87,02 €	957,27 €
Bases	0,098	10,96 €	1,10 €	12,06 €	122,99 €	12,30 €	135,29 €	133,95 €	13,40 €	147,35 €
DDQD	2,063	230,73 €	23,07 €	253,80 €	4 110,47 €	411,05 €	4 521,51 €	4 341,19 €	434,12 €	4 775,31 €
Emballages Vides Souillés	5,142	575,08 €	57,51 €	632,59 €	4 152,63 €	415,26 €	4 567,89 €	4 727,71 €	472,77 €	5 200,48 €
Filtres à Huile	0,093	10,40 €	1,04 €	11,44 €	28,89 €	2,89 €	31,78 €	39,29 €	3,93 €	43,22 €
Huiles alimentaires	0,428	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Gaz	0,215	24,05 €	2,40 €	26,45 €	1 258,88 €	125,89 €	1 384,77 €	1 282,93 €	128,29 €	1 411,22 €
Phytosanitaires	0,115	12,86 €	1,29 €	14,15 €	252,80 €	25,28 €	278,08 €	265,67 €	26,57 €	292,23 €
Produits Pâteux	2,021	226,03 €	22,60 €	248,63 €	1 468,46 €	146,85 €	1 615,30 €	1 694,49 €	169,45 €	1 863,94 €
Solvants	0,245	27,40 €	2,74 €	30,14 €	202,39 €	20,24 €	222,63 €	229,79 €	22,98 €	252,77 €
TOTAL	10,840	1 164,48 €	116,45 €	1 280,93 €	12 468,63 €	1 246,86 €	13 715,49 €	13 633,10 €	1 363,31 €	14 996,41 €

COUT GLOBAL POUR LES 5 DECHETTERIES CCVSB	POIDS TOTAL COLLECTE (Tonne)	COÛT DU TRANSPORT (HT)	MONTANT TVA	COÛT DU TRANSPORT (TTC)	COÛT DE TRAITEMENT (HT)	MONTANT TVA	COÛT DE TRAITEMENT (TTC)	TOTAL (HT)	MONTANT TVA	TOTAL (TTC)
	138,382	14 054,57 €	1 405,46 €	15 460,03 €	107 476,44 €	10 747,64 €	118 224,08 €	121 531,01 €	12 153,10 €	133 684,11 €

Le tableau ci-dessous présentent les montants facturés selon le type de déchets pour les 5 déchetteries confondues :

Montant facturé par type de déchet 2022			
Déchets	Montant facturé (HT)	Montant TVA	Montant facturé (TTC)
Acides	411,55 €	41,15 €	452,70 €
Aérosols	6 880,05 €	688,01 €	7 568,06 €
Bases	1 724,25 €	172,43 €	1 896,68 €
Combustibles	793,62 €	79,36 €	872,98 €
DDQD	27 179,13 €	2 717,91 €	29 897,05 €
Emballages Vides Souillés	42 858,93 €	4 285,89 €	47 144,82 €
Filtres à Huile	416,32 €	41,63 €	457,95 €
Huile alimentaires	- €	- €	- €
Gaz	1 305,90 €	130,59 €	1 436,50 €
Phytosanitaires	4 344,06 €	434,41 €	4 778,47 €
Produits Pâteux	32 371,04 €	3 237,10 €	35 608,15 €
Produits de Laboratoire	128,67 €	12,87 €	141,54 €
Solvants	3 117,48 €	311,75 €	3 429,23 €
TOTAL	121 531,01 €	12 153,10 €	133 684,11 €

Le graphique ci-dessous montrent la répartition des coûts globaux (traitement et transport) de chaque déchetterie :



Pour rappel, budget HT total sur les 3 déchetteries, sur les 3 dernières années :

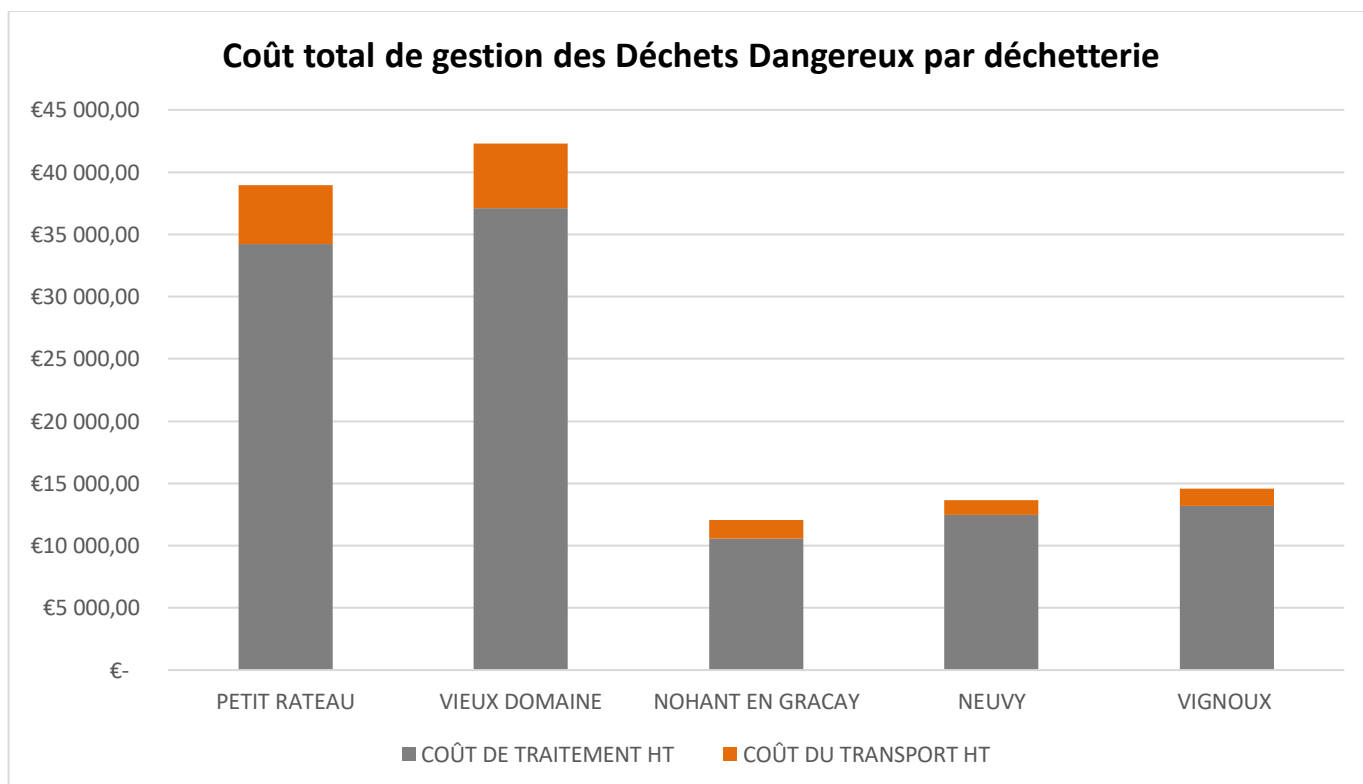
- en 2019 : 57 289,59 €
- en 2020 : 77 510,01 €.
- en 2021 : 187629,49 €

4 SYNTHÈSE

Ci-dessous, Bilan 2022 pour la prise en charge globale des déchets dangereux de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry :

Tonnages collectés par type de déchet 2022	
Déchets	Tonnages collectés
Acides	0,319
Aérosols	3,500
Bases	1,338
Combustibles	0,287
DDQD	13,305
Emballages Vides Souillés	57,854
Filtres à Huile	1,027
Huile alimentaire	5,095
Gaz	0,367
Phytoprotecteurs	2,183
Produits Pâteux	49,658
Produits de Laboratoire	0,013
Solvants	3,436
TOTAL	138,382

Montant facturé par déchetterie 2022			
Déchetterie	Montant facturé (HT)	Montant TVA	Montant facturé (TTC)
Déchetterie du PETIT RATEAU	38 964,22 €	3 896,42 €	42 860,64 €
Déchetterie du VIEUX DOMAINE	42 304,43 €	4 230,44 €	46 534,88 €
Déchetterie de Vignoux	14 565,62 €	1 456,56 €	16 022,18 €
Déchetterie de Neuvy	13 633,10 €	1 363,31 €	14 996,41 €
Déchetterie de NOHANT EN GRACAY	12 063,63 €	1 206,36 €	13 270,00 €
TOTAL	121 531,01 €	12 153,10 €	133 684,11 €





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46
Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/129 ENVIRONNEMENT - CTSP CENTRE – VEOLIA PROPLETE : RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION – ANNEE 2022

Rapporteur : Zitony HARKET

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2234-1, R.2234-1

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire,

Considérant que les prestations afférentes à cette compétence ont été confiées à des entreprises privées dans le cadre de marchés publics,

Considérant que chaque année, les titulaires des marchés sont tenus de remettre un rapport d'exploitation présentant les indicateurs techniques et financiers relatifs aux prestations exercées,

Après avoir pris connaissance du rapport annuel d'exploitation de l'exercice 2022,

Le Conseil communautaire :

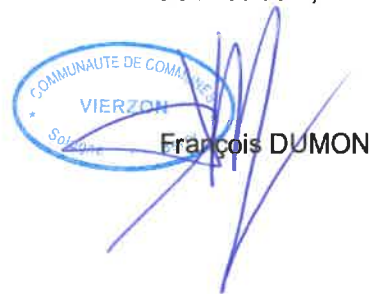
- En prend acte.

La secrétaire de séance,



Mélanie CHAUVET

Le Président,



François DUMON

Compte Rendu Annuel d'Exploitation 2022

Gestion de l'accueil et du fonctionnement des déchetteries



Sommaire

1. Introduction générale sur les marchés

2. Le fonctionnement du service

- L'équipe opérationnelle
- L'équipe d'encadrement
- Le service support
- Les causeries sécurité

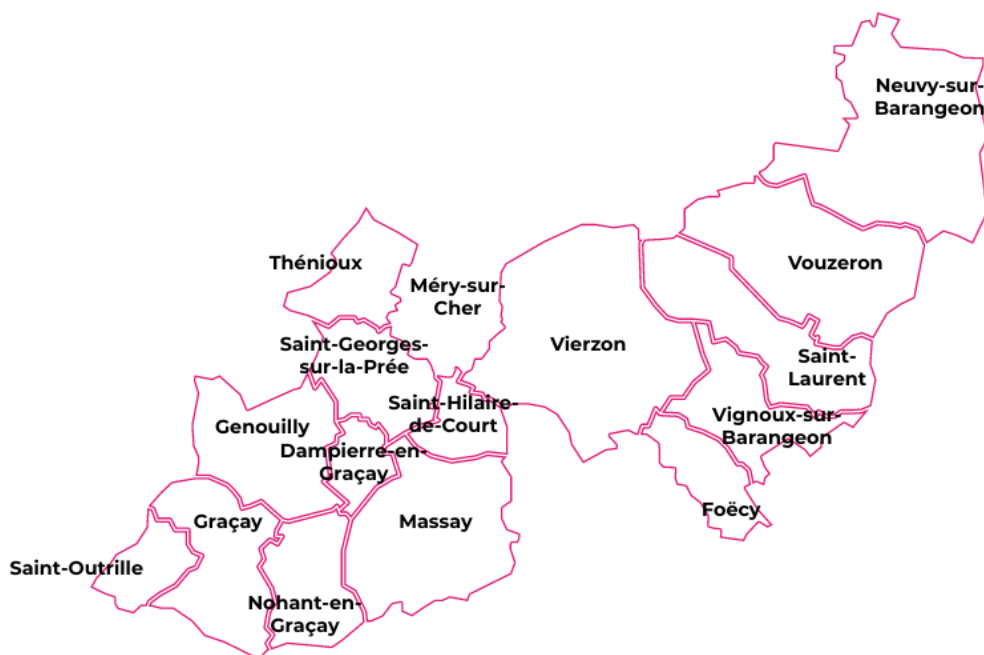
3. Événements marquants

4. L'année 2022 en quelques chiffres

- Tonnage
- Facturation des tonnes
- Facturation du gardiennage
- Comparatif de la facturation

1. Introduction générale sur les marchés

La Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry compte 16 communes pour un peu plus de 39 000 habitants.



En 2022, nous avons deux marchés concernant l'exploitation des hauts de quai des déchèteries de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry

1. Déchetteries du Vieux Domaine, de Neuvy-sur-Barangeons et de Vignoux-sur-Barangeons. Le marché prévoit également le gardiennage exceptionnel à la déchetterie de Nohant en Graçay en remplacement du personnel de la Communauté de Communes. Il a démarré le 08 juillet 2022 pour une fin d'exploitation le 31 mai 2024.
2. Déchetterie du Petit Râteau. Le marché a démarré le 1er juin 2016 pour une durée d'exécution de 6 ans soit fin au 31 mai 2022. La durée d'exécution a été prolongée de deux ans, soit jusqu'au 31 mai 2024.

Dans le cadre de ces deux marchés, les prestations à réaliser sont :

- l'accueil des usagers
- la sensibilisation au tri des déchets ainsi que le contrôle des apports
- la gestion des flux de déchets
- le nettoyage et l'entretien des sites

Petit Râteau



Vieux Domaine

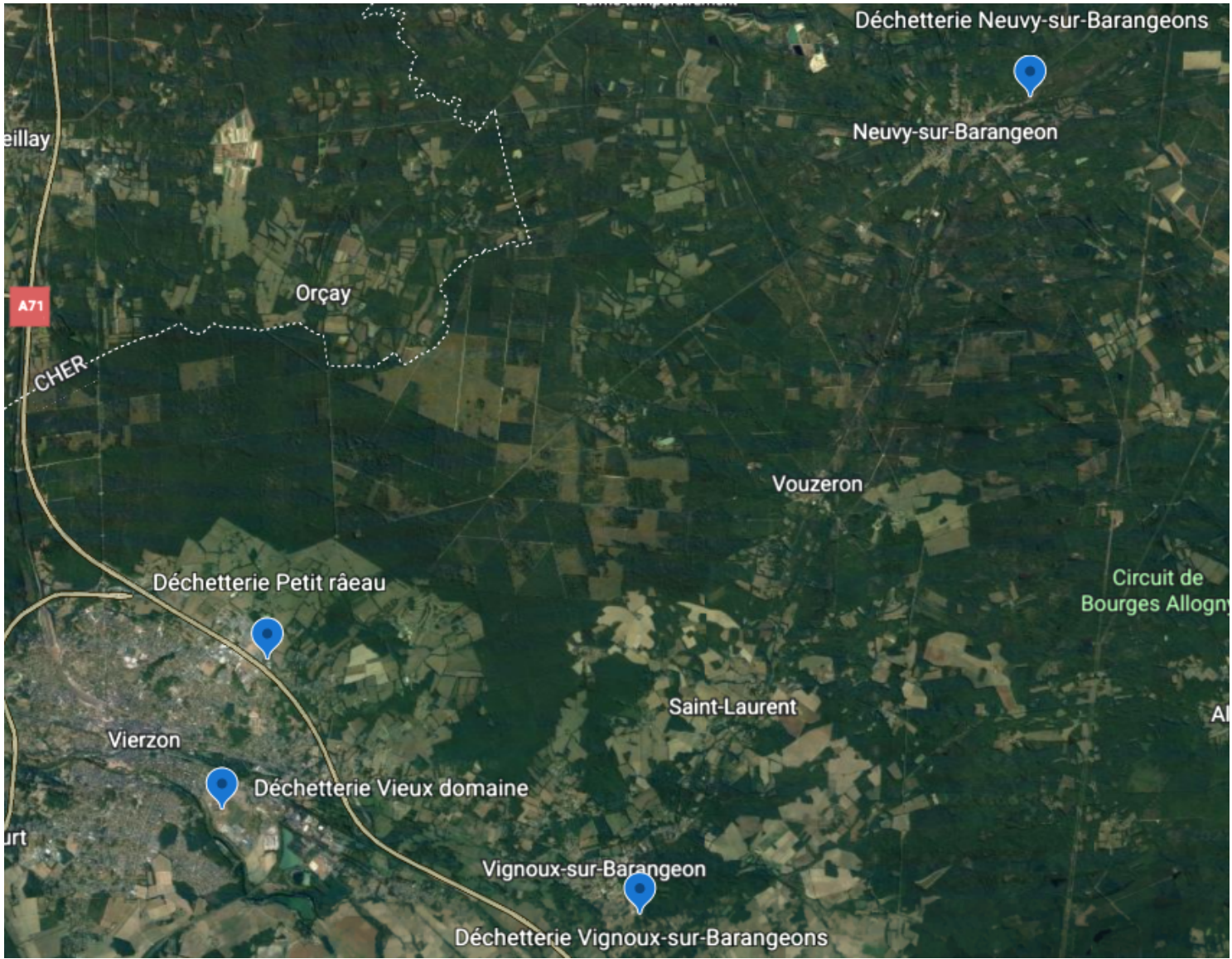


Vignoux-sur-Barangeons



Neuvy-sur-Barangeons





2. Le fonctionnement du service

- **L'équipe opérationnelle :**

Sur chacune des 4 déchetteries, nous mettons en place 1 gardien lors des horaires d'ouverture.

En 2022, 4 gardiens(nes) sont affectés sur le service : 1 femme et 3 hommes.

Pour les remplacements, un intérimaire vient compléter l'équipe en cas de besoin. Il est polyvalent sur les 4 déchetteries. Nous avons également du personnel de Bourges qui est en capacité d'effectuer des remplacements.

Afin d'assurer un site propre aux usagers lors de l'ouverture, les gardiens sont présents 20 minutes avant et 10 minutes après la fermeture sur la déchetterie du Petit Râteau.

Au Vieux Domaine, les gardiens sont présents 10 minutes avant l'ouverture et 10 minutes après la fermeture.

Enfin sur Neuvy et Vignoux, le gardien effectue 15 minutes supplémentaires par semaine et par site pour assurer également le nettoyage.

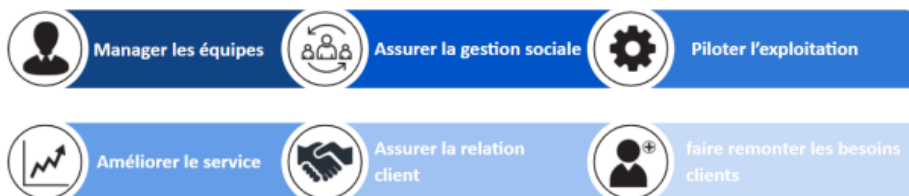
- **L'équipe d'encadrement :**

Thomas GERVIS, Directeur des Services aux Collectivités du Centre Val de Loire, confie la gestion commerciale et le bon déroulé à Benoît MARCAULT, Directeur des déchetteries du Centre-Val de Loire. En charge du suivi de vos prestations, il a toute capacité à prendre les décisions concernant l'organisation et le fonctionnement du service.

Benoît MARCAULT travaille conjointement avec Sophie ROGER, Attachée d'Exploitation Déchèteries, en charge du suivi de l'intégralité des prestations.

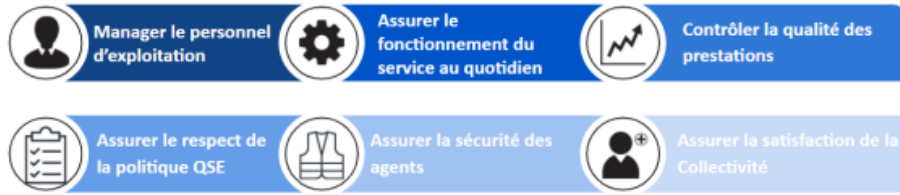


Ses principales missions sont :



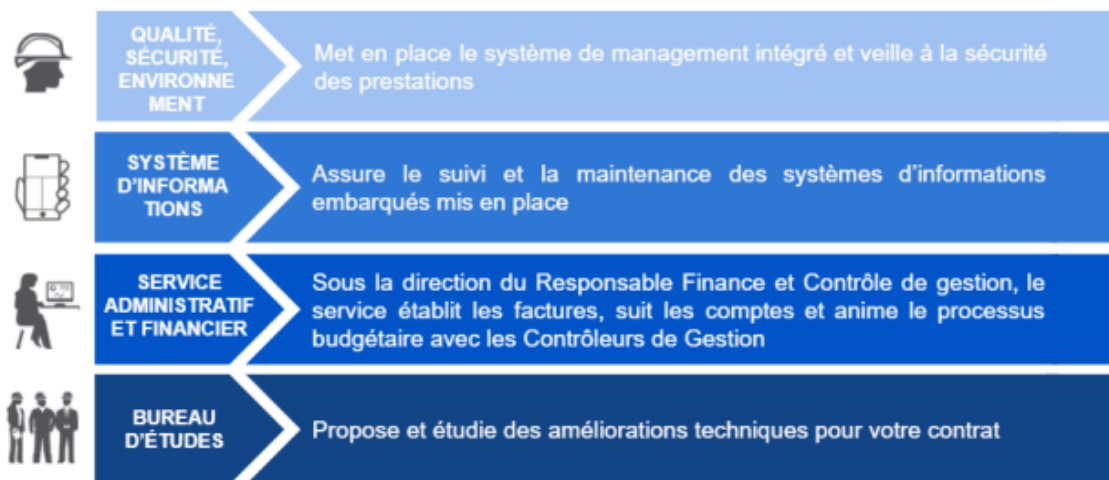


Ses principales missions sont :



● **Le service support :**

L'ensemble du personnel encadrant est aidé par les services support :



● **Les causeries sécurité :**

La prévention en matière de santé et de sécurité est la préoccupation prioritaire et permanente dans toutes nos activités.

Les causeries sécurité sont des points organisés régulièrement dans l'entreprise, pendant le temps de travail, et qui impliquent la participation des salariés. Les thèmes traités concernent la sécurité ainsi que la santé au travail. C'est un moment d'échange et de partage privilégié. Mais au-delà de cet aspect informationnel, les causeries permettent à chacun de s'exprimer.

En 2022, nous avons réalisé 5 causeries sécurité sur des thèmes différents :

1. explosion d'une bouteille de gaz lors d'un passage du packmat suite à un accident au sein de Veolia
2. rappel des consignes de sécurité lors du nettoyage de bas de quai
3. la coactivité en déchetterie

4. la semaine de la sécurité : la coordination œil-main : adopter les gestes qui évitent les accidents de coincement, de coupure ou de heurt des membres supérieurs.
5. rappel sur les fiches méthodes, les fiches sécurité, les règles fondamentales

3. Événements marquants

- **Agression d'un gardien**

Le mardi 1er février 2022, le gardien de la déchetterie du Vieux Domaine s'est fait agressé par un usager.

Le gardien a demandé à ce dernier de ne pas vider ces déchets dans une benne. En effet ce n'était pas la bonne benne.

L'usager s'est énervé et a donné un coup de poing et des coups de pieds dans la jambe et dans le dos du gardien qui s'est retrouvé au sol. Nous avons fermé la déchetterie immédiatement.

La police est intervenue et l'usager a pu être interpellé.

Le gardien a été pris en charge par les pompiers puis emmené aux urgences pour passer des examens. Il a eu 2 jours d'incapacité totale de travail.

Afin de pouvoir l'aider à surmonter cet incident nous lui avons mis en place une ligne d'écoute d'urgence avec un suivi psychologique.

- **Inspection des installations classées DREAL au Vieux Domaine**

Le mercredi 18 mai 2022, la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement a inspecté la déchetterie du Vieux Domaine.

- **Renouvellement AO**

Le 08 juillet 2022, renouvellement du marché concernant :

- l'exploitation des hauts de quai de trois déchetteries (vieux domaine - vierzon - Neuvy-sur-Barangeons et Vignoux-sur-Banrangeons)
- Le gardiennage exceptionnel à la déchetterie à Nohant en Graçay

- **Obus**

Le mardi 09 août 2022 vers 9h, le gardien sur place a trouvé un obus dans la benne à métaux sur la déchetterie du Petit Râteau à Vierzon. La police a été appelée. Ils nous ont demandé d'évacuer et de fermer la déchetterie.

Ils sont arrivés sur le site vers 9h30. Ils nous a été demandé de fermer la déchetterie le temps que le service de déminage de Versailles nous contacte.

Le jeudi 11 août, le commandant divisionnaire de Vierzon a pris contact avec nous par mail, nous informant " Suite à la découverte d'un obus à la déchetterie du petit Râteau à Vierzon, la préfecture du Cher a sollicité l'avis du service de déminage de VERSAILLES, lequel a confirmé au vu de la description et de la photographie de l'engin, qu'il devait être mis à l'écart du public et conservé dans un lieu à l'abri du soleil et ne devant pas subir de choc. Ce service a par ailleurs confirmé que sous réserve de ces préconisations, le site de la déchetterie pouvait être ouvert au public et retrouver son mode de fonctionnement habituel. Enfin les démineurs prendront attache dès que possible auprès de vos services pour venir récupérer l'objet." L'obus a été placé dans le local gardien. La déchetterie a ouverte au public dès le vendredi 12 août.



- **Réunions :**

- 28 février :
 - propositions d'amélioration de la qualité du tri et réduction des déchets
 - retour sur l'agression du gardien au Vieux Domaine
 - remise en main propre des nouvelles clés portail + local gardien
- 2 juin :
 - propositions d'amélioration de la qualité du tri et réduction des déchets
 - courrier Veolia pour les professionnels en déchetterie
 - travaux 2022 sur Vignoux, Petit Râteau et Vieux Domaine
 - facture gardiennage Nohant
 - récupération interdite sur les sites
- 5 septembre :
 - propositions d'amélioration de la qualité du tri et réduction des déchets
 - travaux 2022 sur Vignoux, Petit Râteau et Vieux Domaine
 - suite contrôle périodique Vieux Domaine, travaux à prévoir en 2023

- 30 novembre :
 - déchets verts piste d'amélioration
 - travaux 2023
 - remontées négatives sur gardienne

4. L'année 2022 en quelques chiffres

- Tonnage :

TONNAGE DECHETTERIES 2022 (sans les apports de la CDC)

VIERZON SOLOGNE BERRY



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL PAR DECH
Petit rateau													
Bois B	12,42	12,82	21,86	20,68	17,2	17	19,9	26,72	16,7	18,82	21,3	19,32	224,74
Bois A	5,34	13,54	12,22	5,36	10,72	6,12	11,52	4,64	6,44	6,22	4,16	0	86,28
DV	31,12	67,34	115,04	53,74	99,24	75,56	82,9	53,72	134,2	124,72	108,68	67,3	1013,56
Cartons	4,76	8,34	8,72	5,84	8,42	8,66	4,96	9,2	8,1	9,68	7,02	7,6	91,3
Encombrants	55	78,58	88,8	73,66	100,84	88,3	113,04	80,56	79,5	75,06	71,68	68,54	973,56
Gravats	73,68	86,18	70,5	36,42	129,76	102,1	102,48	88,32	103,52	101,14	108,94	73,68	1076,72
Papier	0	8,64	7,26	0	7,36	0	0,48	0	8,86	10,04	0	6,1	48,74
Ferraille	8,27	8,7	22,42	12,51	13,09	13,04	12,21	15,34	16,64	14,32	6,95	14,08	157,57
Eco mobilier	23,6	34,7	39,68	29,96	29,94	29,08	35,32	36,52	32,12	29,86	29,8	27,86	378,44
TOTAL	214,19	318,84	386,5	238,17	416,57	339,86	382,81	315,02	406,08	389,86	358,53	284,48	4050,91
Vieux domaine													
Bois B	19,46	24,52	56,84	41,28	56,06	35,7	31,82	50,54	36,88	33,52	31,58	25,6	443,8
DV	107,1	46,24	138,52	165,98	145,2	145,96	131,9	167,76	162,32	197,78	212,04	138	1758,8
Cartons	8,96	11,08	8,98	7,22	6,52	7,8	9,9	6,78	8,1	8,28	11,24	5,3	100,16
Encombrants	73,9	87,12	99,96	76,6	87,94	81,26	73,88	97,62	86,28	92,32	80,14	73,6	1010,62
Gravats	89,26	110,94	149,04	154,66	167,88	109,24	117,38	181,02	125,66	136,34	95,46	77,64	1514,52
Ferraille	7,78	7,76	23,18	6,23	19,67	8,04	21,77	14,87	15,62	13,45	6,84	7,51	152,72
Eco mobilier	23,6	28,78	38,06	26,38	34,78	28,8	31,4	41,74	29,16	32,68	29,82	24,06	369,26
TOTAL	330,06	316,44	514,58	478,35	518,05	416,8	418,05	560,33	464,02	514,37	467,12	351,71	5349,88
Neuvy Sur Barangeons													
Bois B	8,26	11,16	13,38	12,58	10,12	14,32	8,98	16,72	10,66	10,36	11,68	6,22	134,44
DV	31,04	32,36	63,76	34,14	56,98	61,94	44,36	36,08	60,76	63,56	80,76	45,3	611,04
Cartons	4,22	3,4	2,7	2,48	4,18	0,82	6,4	4,7	3,7	2,4	5,1	1,58	41,68
Encombrants	14,42	22	25,88	19	26,68	23,12	20,02	28	22,86	17,64	15,94	12,56	248,12
Gravats	8,42	9,74	10,36	11,26	9,5	19,54	8,76	10,56	11,58	8,88	8,54	0	117,14
Ferraille	2,98	3,76	6,27	4,1	8,88	3,67	3,12	7,64	4,63	2,65	3,04	4,16	54,9
TOTAL	69,34	82,42	122,35	83,56	116,34	123,41	91,64	103,7	114,19	105,49	125,06	69,82	1207,32
Vignoux sur Barangeons													
Bois B	13,14	14,92	15,08	13,44	13,54	9,34	8,88	11,44	5,44	13,4	5,68	7,76	132,06
DV	64,62	57,24	71,14	85,66	69,64	47,04	60,86	52,1	38,72	89,32	100,94	59,6	796,88
Cartons	4,98	3,66	3,3	6,32	4,78	5,22	3,04	2,84	4,82	2,16	5,08	0	46,2
Encombrants	23,48	24,72	40,16	26,46	29,4	25,96	27,9	30,64	13,86	31,28	29,2	22,66	325,72
Ferraille	0	8,12	6,25	5,38	6,29	5,96	0	7,31	7,96	0	7,04	0	54,31
Gravats	25,38	14,68	20,64	21,38	23,58	14,86	12,72	22,46	7,82	12,88	21,78	7	205,18
Eco mobilier	7,58	9,78	8,98	9,02	10,52	7,04	8,54	9,22	3,84	6,46	9,34	6,62	96,94
TOTAL	139,18	133,12	165,55	167,66	157,75	115,42	121,94	136,01	82,46	155,5	179,06	103,64	1657,29
Nohant en Graçay													
DV	14,5	24,44	29,96	22,76	32,52	29,54	25,68	27,52	27,6	39,3	34,02	13,2	321,04
Cartons	0	6,72	4,22	0	7,58	0	4,1	7,66	0	7,32	0	7,22	44,82
Encombrants	22,26	24,9	29,86	32,5	33,96	24,66	33,54	39,98	28,48	26,46	37,22	16,4	350,22
Gravats	19,2	26,72	14,6	27,62	31,64	19,56	15,82	24,86	31,8	23,48	20,08	18,28	273,66
Ferraille	0	6,98	6,43	0	6,79	5,98	6,8	0	7,81	7,13	7,52	0	55,44
TOTAL	55,96	89,76	85,07	82,88	112,49	79,74	85,94	100,02	95,69	103,69	98,84	55,1	1045,18
TOTAL des déch	808,73	940,58	1274,05	1050,62	1321,2	1075,23	1100,38	1215,08	1162,44	1268,91	1228,61	864,75	13310,58

Tonnage par heure 2022

Petit rateau	1,0	1,6	1,7	1,2	2,0	1,6	1,8	1,5	1,9	1,8	1,7	1,3
Vieux domaine	1,6	1,6	2,3	2,3	2,5	1,9	2,0	2,6	2,2	2,3	2,2	1,6
Neuvy/vignoux	1,5	1,7	2,0	1,8	2,1	1,7	1,6	1,8	1,4	1,8	2,3	1,2
Neuvy	1,0	1,3	1,7	1,2	1,8	1,8	1,4	1,5	1,6	1,5	1,9	0,9
Vignoux	2,0	2,0	2,3	2,4	2,4	1,7	1,8	2,0	1,1	2,2	2,7	1,4

Récapitulatif des tonnages de 2020 à 2022 :

	2022	2021	2020
Bois A	86,28	112,44	15,42
Bois B	935,04	979,42	691,64
DV	4501,32	5084,72	4273,90
Cartons	324,16	339,56	276,72
Encombrants	2908,24	3070,12	2694,00
Gravats	3187,22	3171,86	2026,06
Ferraille	474,94	617,47	385,96
Papier	48,74	53,24	25,34
Eco mobilier	844,64	828,70	415,60
TOTAL	13310,58	14257,53	10348,28

Soit 946,95 T de moins en 2022 en comparaison avec 2021.

APPORT CDC 2022			
	2022	2021	2020
BOIS B BRUT	1,54	0,72	8,13
BOIS D'EMBALLAGES BRUTS	9,26	0,28	0,12
CARTONS DE DECHETTERIE - 1.04.00	2,96	0,60	1,24
DECHETS VERTS EN MELANGE	147,72	12,12	7,92
ENCOMBRANTS	46,62	209,60	240,71
GRAVATS	0,00	0,18	6,16
PAPIERS	0,30	2,96	2,34
PLATINE	0,94	0,32	0,12
AMIANTE LIEE	8,22	10,3	10,94
TOTAL	217,56	237,08	277,68

● Facturation des tonnes :

Lieu exploitation	Matière de la ligne	Libellé Ligne	SUM of Montant HT de la ligne de pièce
DECHETTERIE PETIT RATEAU-VZ	BOIS B BRUT	TF 1.1c Mise à disposition d'une benne ouverte 30M3 Bois	854.70
		TF 1.2f Evacuation et transport des déchets de bois, la tonne	9,763.11
		TF 1.3d Traitement des déchets de bois, la tonne	9,207.10
	BOIS D'EMBALLAGES BRUTS	TF 1.1c Mise à disposition d'une benne ouverte 30M3 Bois	854.70
		TF 1.2f Evacuation et transport des déchets de bois, la tonne	3,732.31
		TF 1.3d Traitement des déchets de bois, la tonne	9.45
	CARTONS DE DECHETTERIE - 1.04.00	TF 1.1c Mise à disposition d'une benne ouverte 30M3	854.70
		TF 1.2d Evacuation et transport des cartons, la tonne	3,833.30
	DECHETS VERTS EN MELANGE	TF 1.2b Evacuation et transport des déchets végétaux	42,303.24
		TF 1.3b Compostage des déchets végétaux, la tonne	22,740.18
	ENCOMBRANTS	TF 1.1c Mise à disposition d'une benne ouverte 30M3 tout venant	1,709.40
		TF 1.2a Evacuation et transport du tout venant, la tonne	31,023.82
		TF 1.3a Traitement du tout venant, la tonne	89,189.74
		TGAP, la tonne	46,667.20
	GRAVATS	TF 1.1b Mise à disposition d'une benne ouverte 10M3	1,078.56
TF 1.2c Evacuation et transport des gravats, la tonne		25,575.21	
TF 1.3c Traitement des gravats, la tonne		10,515.50	
PAPIERS	TF 1.1c Mise à disposition d'une benne ouverte 30M3 papiers	854.70	
	TF 1.2e Evacuation et transport des papiers, la tonne	2,865.90	
PLATINE	TF 1.1c Mise à disposition d'une benne ouverte 30M3 ferraille	854.70	
	TF 1.2g Evacuation et transport des ferrailles, la tonne	4,634.71	
DECHETTERIE PETIT RATEAU-VZ Total			309,122.23

DECHETTERIE PETIT RATEAU-VZ Total			309,122.23
DECHETTERIE VIEUX DOMAINE-VZ	AMIANTE	Traitement amiante	0.00
		Traitement amiante (Avril et mai)	1,583.85
	AMIANTE LIEE	Fourniture de kits de protection et conditionnement pour l'amiante	900.00
		Traitement de l'amiante liée, la tonne	1,345.58
	BOIS B BRUT	Traitement de l'amiante liée, la tonne (juin, juillet, août, septembre, octobre et novembre)	4,415.17
		TF 1.1c Mise à disposition d'une benne ouverte 30M3 Bois	854.70
		TF 1.2f Evacuation et transport des déchets de bois, la tonne	19,243.08
	CARTONS DE DECHETTERIE - 1.04.00	TF 1.3d Traitement des déchets de bois, la tonne	17,693.09
		TF 1.1c Mise à disposition d'une benne ouverte 30M3	854.70
		TF 1.2d Evacuation et transport des cartons, la tonne	4,203.68
	DECHETS VERTS EN MELANGE	TF 1.1c Mise à disposition d'une benne ouverte 30M3 Déchets Verts	1,709.40
		TF 1.2b Evacuation et transport des déchets végétaux	63,429.28
		TF 1.3b Compostage des déchets végétaux, la tonne	34,090.51
	ENCOMBRANTS	TF 1.1c Mise à disposition d'une benne ouverte 30M3 tout venant	1,709.40
		TF 1.2a Evacuation et transport du tout venant, la tonne	32,202.21
TF 1.3a Traitement du tout venant, la tonne		77,168.04	
TGAP, la tonne		40,424.80	
GRAVATS	TF 1.1b Mise à disposition d'une benne ouverte 10M3	539.28	
	TF 1.2c Evacuation et transport des gravats, la tonne	35,924.84	
	TF 1.3c Traitement des gravats, la tonne	14,768.19	
PLATINE	TF 1.1c Mise à disposition d'une benne ouverte 30M3 ferraille	854.70	
	TF 1.2g Evacuation et transport des ferrailles, la tonne	4,494.31	
DECHETTERIE VIEUX DOMAINE-VZ Total			358,408.81

DECHETTERIE-NEUVY SUR BARANGEON	BOIS B BRUT	Evacuation et transport des déchets de bois, la tonne	5,830.45
		Traitement du bois, la tonne	5,360.81
	CARTONS DE DECHETTERIE - 1.04.00	Evacuation et transport des cartons, la tonne	1,752.82
		Compostage des déchets végétaux, la tonne	11,833.48
	DECHETS VERTS EN MELANGE	Evacuation et transport des déchets végétaux, la tonne	22,017.92
		Evacuation et transport du tout-venant, la tonne	7,900.51
	ENCOMBRANTS	TGAP, la tonne	9,924.80
		Traitement du tout-venant, la tonne (TGAP incluse)	18,932.52
GRAVATS	Evacuation et transport des gravats, la tonne	2,773.38	
	Traitement des gravats, la tonne	1,140.14	
PLATINE	Evacuation et transport des ferrailles, la tonne	1,612.93	
DECHETTERIE-NEUVY SUR BARANGEON Total			89,079.76

DECHETTERIE-NOHANT EN GRACAY	CARTONS DE DECHETTERIE - 1.04.00	TF 1.1c Mise à disposition d'une benne ouverte 30M3	854.70
		TF 1.2d Evacuation et transport des cartons, la tonne	1,885.55
	DECHETS VERTS EN MELANGE	TF 1.1c Mise à disposition d'une benne ouverte 30M3 Déchets Verts	854.70
		TF 1.2b Evacuation et transport des déchets végétaux	11,360.91
		TF 1.3b Compostage des déchets végétaux, la tonne	6,214.00
		TF1.2b Evacuation et transport des déchets végétaux	201.26
	ENCOMBRANTS	TF 1.1c Mise à disposition d'une benne ouverte 30M3 tout venant	854.70
		TF 1.2a Evacuation et transport du tout venant, la tonne	11,165.57
		TF 1.3a Traitement du tout venant, la tonne	26,756.61
		TGAP, la tonne	14,008.80
	GRAVATS	TF 1.1b Mise à disposition d'une benne ouverte 10M3	539.28
		TF 1.2c Evacuation et transport des gravats, la tonne	6,492.38
		TF 1.3c Traitement des gravats, la tonne	2,668.92
	PLATINE	TF 1.1c Mise à disposition d'une benne ouverte 30M3 ferraille	854.70
		TF 1.2g Evacuation et transport des ferrailles, la tonne	1,631.65
DECHETTERIE-NOHANT EN GRACAY Total			86,343.73
DECHETTERIE-VIGNOUX SUR BARANGEON	BOIS B BRUT	Evacuation et transport des déchets de bois, la tonne	5,715.06
		Traitement du bois, la tonne	5,440.92
	CARTONS DE DECHETTERIE - 1.04.00	Evacuation et transport des cartons, la tonne	1,933.61
	DECHETS VERTS EN MELANGE	Compostage des déchets végétaux, la tonne	15,417.23
		Evacuation et transport des déchets végétaux, la tonne	28,686.59
	ENCOMBRANTS	Evacuation et transport du tout-venant, la tonne	10,373.02
		TGAP, la tonne	13,028.80
		Traitement du tout-venant, la tonne (TGAP incluse)	24,857.49
	GRAVATS	Evacuation et transport des gravats, la tonne	4,857.81
		Traitement des gravats, la tonne	1,769.96
	PLATINE	Evacuation et transport des ferrailles, la tonne	1,593.57
DECHETTERIE-VIGNOUX SUR BARANGEON Total			113,674.06

● Facturation du gardiennage :

DECHETTERIE-VIGNOUX SUR BARANGEON Total				113,674.06
GARDIENNAGE DECHETT PETIT RATEAU	AUTRES PRESTATIONS	TC 1.1 : Accueil du public et entretien de la déchetterie Frais de personnel (dont encadrement)		73,460.52
		TC 1.2 : Accueil du public et entretien de la déchetterie Frais de fonctionnement		25,997.64
	AUTRES PRESTATIONS Total			99,458.16
GARDIENNAGE DECHETT PETIT RATEAU Total				99,458.16
NEUVY SUR BARANGEON	AUTRES PRESTATIONS	Frais de fonctionnement et d'entretien matériel et paysager		8,997.60
		Frais de personnel (dont encadrement)		34,502.04
	AUTRES PRESTATIONS Total			43,499.64
NEUVY SUR BARANGEON Total				43,499.64
NOHANT EN GRAÇAY	AUTRES PRESTATIONS	Prestation de gardiennage de déchetteries de Nohant en Graçay		112.50
		Prestation de gardiennage de déchetteries de Nohant en Graçay Le 12/03/2022 (Journée) Le 14		337.50
		Prestation de gardiennage de déchetteries de Nohant en Graçay Le 13/03/2022 1 jour Le 15/04		562.50
		Prestation de gardiennage de déchetteries de Nohant en Graçay Le 25/03/2022 (1/2 journée) L		450.00
		Prestation de gardiennage de déchetteries de Nohant en Graçay Le 28/08/2021 (Journée) Le 02		337.50
		Prestation de gardiennage de la déchetterie de Nohant en Graçay		3,037.50
	AUTRES PRESTATIONS Total			4,837.50
NOHANT EN GRAÇAY Total				4,837.50
VIEUX DOMAINE -VIERZON	AUTRES PRESTATIONS	Frais de fonctionnement et d'entretien matériel et paysager		13,938.36
		Frais de personnel (dont encadrement)		107,284.20
	AUTRES PRESTATIONS Total			121,222.56
VIEUX DOMAINE -VIERZON Total				121,222.56
VIGNOUX SUR BARANGEON	AUTRES PRESTATIONS	Frais de fonctionnement et d'entretien matériel et paysager		11,299.20
		Frais de personnel (dont encadrement)		35,964.48
	AUTRES PRESTATIONS Total			47,263.68
VIGNOUX SUR BARANGEON Total				47,263.68

- **Comparatif de la facturation :**

		2021	2022
DECHETTERIE PETIT RATEAU-VZ	BOIS B BRUT	18 216,33	19 824,91
	BOIS D'EMBALLAGES BRUTS	5 523,44	4 596,46
	CARTONS DE DECHETTERIE - 1.04.00	4 819,27	4 688,00
	DECHETS VERTS EN MELANGE	48 532,32	65 043,42
	ENCOMBRANTS	155 882,53	168 590,16
	GRAVATS	32 629,62	37 169,27
	PAPIERS	3 816,79	3 720,60
	PLATINE	38 129,42	5 489,41
DECHETTERIE PETIT RATEAU-VZ Total		307 549,72	309 122,2304
DECHETTERIE VIEUX DOMAINE-VZ	AMIANTE		1 583,85
	AMIANTE LIEE	3 264,50	6 660,75
	BOIS B BRUT	34 795,58	37 790,87
	CARTONS DE DECHETTERIE - 1.04.00	4 538,62	5 058,38
	DECHETS VERTS EN MELANGE	110 007,02	99 229,19
	ENCOMBRANTS	135 731,49	151 504,45
	GRAVATS	46 524,61	51 232,31
	PLATINE	41 934,02	5 349,01
DECHETTERIE VIEUX DOMAINE-VZ Total		376 795,8401	358 408,81
DECHETTERIE-NEUVY SUR BARANGEON	BOIS B BRUT	13 979,19	11 191,26
	CARTONS DE DECHETTERIE - 1.04.00	1 932,13	1 752,82
	DECHETS VERTS EN MELANGE	36 667,71	33 851,40
	ENCOMBRANTS	43 169,01	36 757,83
	GRAVATS	5 359,00	3 913,52
	PLATINE	15 710,43	1 612,93
DECHETTERIE-NEUVY SUR BARANGEON Total		116 817,47	89 079,76
DECHETTERIE-NOHANT EN GRACAY	CARTONS DE DECHETTERIE - 1.04.00	2 733,55	2 740,25
	DECHETS VERTS EN MELANGE	20 140,87	18 630,87
	ENCOMBRANTS	52 243,52	52 785,68
	GRAVATS	12 140,53	9 700,58
	PLATINE	16 299,36	2 486,35
DECHETTERIE-NOHANT EN GRACAY Total		103 557,8304	86 343,73
DECHETTERIE-VIGNOUX SUR BARANGEON	BOIS B BRUT	12 644,97	11 155,98
	CARTONS DE DECHETTERIE - 1.04.00	2 074,40	1 933,61
	DECHETS VERTS EN MELANGE	57 006,55	44 103,82
	ENCOMBRANTS	44 225,30	48 259,31
	GRAVATS	4 918,51	6 627,77
	PLATINE	15 375,93	1 593,57
DECHETTERIE-VIGNOUX SUR BARANGEON Total		136 245,6599	113 674,06
GARDIENNAGE DECHETT PETIT RATEAU	AUTRES PRESTATIONS	95 117,10	99 458,16
NEUVY SUR BARANGEON	AUTRES PRESTATIONS	44 887,20	43 499,64
NOHANT EN GRACAY	AUTRES PRESTATIONS	1 575,00	4 837,50
VIEUX DOMAINE -VIERZON	AUTRES PRESTATIONS	117 582,00	121 222,56
VIGNOUX SUR BARANGEON	AUTRES PRESTATIONS	48 222,00	47 263,68
Grand Total		1 348 349,82	1 272 910,13

Soit un total global pour l'année de **1,272,910.13€ pour 2022** contre **1,348,349.82 € en 2021**.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23130A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46
Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/130 ENVIRONNEMENT - RAPPORT 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

Rapporteur : Zitony HARKET

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, L2224-17-1, et D.2224-1 à D2224-5,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers,

Considérant que le présent rapport rend compte, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, de la situation de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national,

Considérant que ce rapport présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps,

Après avoir pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de l'exercice 2022,

Le Conseil communautaire :

- En prend acte.

La secrétaire de séance,


Mélanie CHAUVET

Le Président,



François DUMON

COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY

Rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers



Dampierre-en-Graçay
Foëcy
Genouilly
Graçay
Massay
Méry-sur-Cher
Neuvy-sur-Barangeon
Nohant-en-Graçay
Saint-Laurent
Saint-Georges-sur-la-Prée
Saint-Hilaire de Court
Saint-Outrille
Thénioux
Vierzon
Vignoux-sur-Barangeon
Vouzeron

Sommaire

I. LES CHAMPS DE COMPETENCES

A. *La Communauté de communes* 5

1. Sa compétence
2. Son service environnement

B. *Les partenaires* 6

II. ANALYSE TECHNIQUE ET FINANCIERE PAR FILIERE

A. *Définition des différents flux collectés* 9

1. Les Ordures Ménagères Résiduelles
2. Les bio-déchets ou fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM)
3. La collecte sélective
4. Les encombrants
5. Les déchets d'activité de soins à risques infectieux (D.A.S.R.I.)
6. Les déchets collectés en déchetterie

B. *Les moyens de pré-collecte* 11

1. Les Ordures Ménagères Résiduelles
2. Les bio-déchets ou fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM)
3. La collecte sélective
4. Les colonnes enterrées
5. Les déchetteries

C. *Les collectes* 16

1. Les Ordures Ménagères Résiduelles
 - a) La collecte en porte à porte et en apport volontaire
 - b) Organisation des jours fériés

2. Les bio-déchets ou fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM)
3. La collecte sélective
 - a) La collecte sélective en porte à porte et en apport volontaire
 - b) La collecte sélective du verre
4. Les encombrants
5. Les D.A.S.R.I.
6. Les déchets collectés en déchetterie

D. Le traitement 20

1. Les Ordures Ménagères Résiduelles
2. Les bio-déchets ou fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM)
3. La collecte sélective
 - a) Tri et recyclage
 - b) Qualité de la collecte sélective
 - c) Résultat de la collecte sélective
4. Les déchets collectés en déchetterie

E. Financement 23

1. Dépenses
 - a) Les Ordures Ménagères Résiduelles
 - b) Les bio-déchets ou fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM)
 - c) La collecte sélective
 - d) Les encombrants
 - e) Les D.A.S.R.I.
 - f) La déchetterie
 - g) La communication
 - h) Fournitures
2. Recettes

III. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION 26

IV. PERSPECTIVES 27

INTRODUCTION

Le présent rapport est établi conformément au décret du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce décret définit les éléments techniques et financiers qui doivent être présentés à l'assemblée délibérante.

Ce rapport fait le bilan des données techniques et financières relatives à l'année 2022 pour la compétence collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'année 2022 a surtout été marquée par :

- La réfection de la plateforme déchets verts de la déchetterie de Vignoux sur Barangeon.
- La sécurisation des déchetteries de Nohant en Graçay et Vignoux sur Barangeon en posant des garde-corps.
- La campagne de communication sur l'extension des consignes de tri.
- Les études, par un cabinet extérieur, sur la gestion des biodéchets et la faisabilité d'une nouvelle gestion des déchets ménagers (SEMOP).
- La pose de colonnes enterrées rue de la Société Française à Vierzon.

I. LES CHAMPS DE COMPETENCES

A. La Communauté de communes

La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry est née le 1er janvier 2020 suite à la fusion de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt.

Au 1^{er} janvier 2020, la commune de Massay a également souhaité intégrer la communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry portant celle-ci à 16 communes qui sont les suivantes : *Dampierre-en-Graçay, Graçay, Genouilly, Méry-sur-Cher, Nohant-en-Graçay, Saint-Georges-sur-la-Prée, Saint-Hilaire-de-Court, Saint-Outrille, Thénioux, Foëcy, Vierzon, Massay, Saint-Laurent, Vouzeron, Vignoux-sur-Barangeon et Neuvy-sur-Barangeon.*

La commune de Nançay a quitté la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2021.

Population au dernier recensement de 2022	
Vierzon	25 542
Thénioux	665
Méry-sur-Cher	717
Genouilly	693
Graçay	1 383
Nohant-en-Graçay	299
St-Outrille	222
St-Hilaire-de-Court	596
St-Georges-sur-la-Prée	615
Dampierre-en-Graçay	245
Foëcy	2 120
Massay	1 377
Saint-Laurent	521
Vouzeron	603
Neuvy-sur-Barangeon	1 137
Vignoux-sur-Barangeon	2 175
Total	38 910

Sources : Insee

1. Sa compétence

La Communauté de communes assure la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire.

2. Son service environnement

Sous l'autorité du Président de la Communauté de communes et de son Directeur Général, le service est composé comme suit :

- un agent chargé de la gestion des prestations déchets et du SPANC,
- un agent chargé de la gestion des prestations déchets,
- 2 agents qui occupent le poste d'agent de déchetterie, et qui s'occupe des dotations et réparation des bacs,
- un agent d'accueil,
- 2 agents pour la collecte des OMR en régie.

B. Ses partenaires



L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) est un organisme public à caractère industriel et commercial.

Une de ses missions essentielles est de contribuer à la réduction des pollutions et des nuisances dues aux déchets et de favoriser les économies de matières premières et d'énergie.

Concrètement, cet organisme conseille et soutient financièrement les collectivités dans l'acquisition d'équipements et/ou la mise en place d'actions de communication destinées à promouvoir la réduction des déchets à la source.



LA PREFECTURE DE BOURGES soutient les collectivités en leur allouant des subventions pour certains projets tels que la construction d'une déchetterie.



La REGION CENTRE VAL DE LOIRE a pour compétence la planification de la gestion des déchets sur la région. Dans ce cadre, la région peut décider de soutenir financièrement ou techniquement certaines actions des collectivités ayant les compétences collecte et traitement.



Né du rapprochement d'Eco-Emballages et d'Eco-Folio, **CITEO** a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers. Grâce aux contributions financières des entreprises dans le cadre du dispositif « Point Vert », cette société aide les collectivités locales à mettre en place des opérations de collecte sélective et de tri des emballages ménagers à travers un Contrat de Programme de Durée conclue avec la collectivité depuis 1999.

Les aides de CITEO concernent le soutien à la sensibilisation, le soutien à l'achat des colonnes à verre et le soutien à la valorisation matière.

La société CITEO ayant obtenu un nouvel agrément des Pouvoirs Publics, un nouveau contrat intitulé « Contrat pour l'Action et la Performance » (CAP) a été proposé aux collectivités. Ce nouveau contrat fixe un nouveau barème d'aides financières : le barème F en remplacement du barème F.

La collectivité a débuté ce nouveau contrat à partir du 1^{er} janvier 2018.



L'OCAD3E (Organisme Coordonnateur Agréé relatif aux Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) est un éco-organisme agréé par l'Etat qui coordonne les 4 éco-organismes chargés de la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) sur le territoire national.

Une convention lie la collectivité à cet organisme qui prévoit le versement de soutiens financiers liés aux tonnages de DEEE collectés et à la communication faite pour favoriser cette collecte.



Créé en juillet 2005 par 35 producteurs et distributeurs, **ECO-SYSTEMES** est un éco-organisme agréé par les Pouvoirs Publics, depuis le 9 août 2006, pour la collecte, la dépollution et le recyclage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE).



LE RELAIS est un réseau d'entreprises qui agit pour l'insertion de personnes en situation d'exclusion. Pour créer des emplois, le Relais a professionnalisé les activités de collecte, de tri et de recyclage des textiles usagés. Il est ainsi devenu la première entreprise de valorisation textile en France.



Créée au 1^{er} juillet 2003, **COREPILE** organise la collecte et le recyclage pour les piles et accumulateurs portables du marché français.



PRINTERRE propose ses services de collecte, de tri et valorisation pour les particuliers en déchetteries ou grandes distributions et pour les entreprises et industriels pour la collecte des cartouches d'encre.

COLLECTORS propose ses services de collecte, de tri et valorisation pour les particuliers en déchetteries ou grandes distributions et pour les entreprises et industriels. Collectors est spécialisé pour la collecte des capsules de café Nespresso.



DASTRI est un éco-organisme ayant pour objet d'orchestrer les collectes et de traiter les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) perforants produits par les patients en auto traitement.



ECO-MOBILIER est un éco-organisme dont la vocation est de collecter et valoriser le mobilier usagé en lui offrant une 2^{ème} vie, en le recyclant ou en l'utilisant comme source d'énergie.



ECO DDS est un éco-organisme en charge de la collecte et du traitement d'une partie des DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) collectés sur les déchetteries du territoire.

II. ANALYSE TECHNIQUE ET FINANCIERE PAR FILIERE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la gestion des déchets ménagers et assimilés (collecte et traitement) sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes est financée par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères avec des taux différenciés selon les zones).

Le taux appliqué sur la taxe foncière est de 12 %. Il existe un taux réduit à 9 % sur une zone appelée « les écarts » pour la Ville de Vierzon.

En 2022, cette taxe a représenté la somme globale de **5 145 765 €**.

A. Définition des différents flux collectés

1. Les Ordures Ménagères Résiduelles

Les Ordures Ménagères Résiduelles sont constituées des déchets qui ne peuvent pas faire l'objet d'un recyclage, par exemple :

- Les déchets alimentaires type viande, poissons, os, noyaux...
- Les sacs et les films plastiques,
- Les pots de yaourts et de crème fraîche,
- Les déchets en polystyrène,
- Les barquettes en plastique,
- Les papiers souillés, etc.

2. Les bio-déchets ou fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM)

On entend par fermentescibles les déchets de cuisines (restes de repas, épluchures...) mais aussi les petits déchets végétaux du jardin en moindre quantité (tontes, feuilles...). La fraction fermentescible des ordures ménagères résiduelles représente 50 % du poids humide de la poubelle des ménages.

Si elle est collectée avec le reste des déchets ménagers résiduels, cette fraction de déchets est enfouie en centre de stockage de déchets ultimes à Saint Hilaire de Court.

3. La collecte sélective

Les emballages en verre, les bouteilles et flacons en plastique, les emballages métalliques, les briques alimentaires et les papiers-journaux-magazines appartiennent à la catégorie des déchets recyclables. Pour être recyclés, ces derniers doivent être triés par les usagers puis déposés dans des contenants spécifiques.



4. Les encombrants

Les encombrants représentent la fraction non dangereuse des déchets ménagers, qui en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en charge par la collecte régulière des Ordures Ménagères Résiduelles : meubles, matelas, DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), canapés, vélos ...

Certains déchets ne sont pas admis dans l'appellation « objets encombrants », ils sont traités par des filières différentes : pneumatiques, déchets toxiques, bouteilles de gaz, gravats, batteries...

5. Les déchets d'activité de soins à risques infectieux (D.A.S.R.I.)

Depuis juin 2007, la Communauté de Communes organise la collecte des déchets d'activité de soins des particuliers en auto-traitement. Cette collecte concerne uniquement les déchets coupants, piquants et tranchants (aiguille, lancette, cathéter...).

6. Les déchets collectés en déchetterie

❖ Qu'est-ce qu'une déchetterie ?

Une déchetterie est un espace aménagé, clôturé et gardienné pendant les heures d'ouverture, dans lequel les habitants de la Communauté de Communes peuvent déposer leurs déchets qui ne sont pas collectés en porte à porte dans les circuits habituels de ramassage des déchets ménagers résiduelles. Les déchets sont triés et répartis par l'utilisateur dans des conteneurs spécifiques sur les conseils du gardien.

❖ L'objectif d'une déchetterie

La création de cet espace a pour but de :

- permettre aux usagers d'évacuer leurs déchets encombrants et dangereux dans de bonnes conditions,
- limiter les dépôts sauvages dans les espaces naturels, responsables de graves problèmes de pollution,
- favoriser la valorisation matière des déchets et réduire par conséquent la consommation de matières premières,
- traiter les produits ménagers spéciaux dans des conditions satisfaisantes pour l'environnement.

❖ Les déchets pouvant être déposés en déchetterie en 2021 sont les suivants :

- Le tout-venant,
- Les matériaux métalliques (aluminium, ferrailles, acier, zinc...),
- Les déchets dangereux des ménages(DDM) : peintures, huiles de vidange, solvants, pesticides, engrais...,
- Les déchets verts,
- Le bois,
- Les gravats,
- Les papiers-cartons,
- Les emballages en verre,
- Les piles, cartouches d'encre et capsules Nespresso usagées,
- Les textiles,
- Les lampes et tubes fluorescents usagés,
- Les huiles alimentaires,
- Les batteries,
- Les Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques (DEEE),
- Les pneumatiques,
- Les Déchets d'Équipement d'Ameublement (DEA).



Les ordures ménagères résiduelles sont à déposer dans les bacs prévus à cet effet et non à la déchetterie.

B. Les moyens de pré-collecte

1. Les Ordures Ménagères Résiduelles

Le territoire de la Communauté de Communes est entièrement équipé en conteneurs dont la capacité varie de 120 litres à 770 litres. Cette capacité est fonction de la composition des ménages ou de l'activité des professionnels équipés.



Bac 120 litres ordures ménagères

2. Les bio-déchets ou fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM)

Depuis 2018, la totalité des secteurs sur Vierzon, excepté le centre-ville, est collectée en bio-déchets grâce à des bacs de 140l.



Bac 140 litres biodéchets

3. La collecte sélective

Pour la collecte sélective, les usagers disposent de :

- Sacs transparents jaunes d'une capacité de 100 L à retirer dans les locaux de la Communauté de Communes pour les vierzonnais, et dans leurs mairies respectives pour les habitants de Graçay, Dampierre-en-Graçay, Genouilly, Saint-Outrille, Nohant-en-Graçay, Saint-Hilaire-de-Court, Foëcy, Massay et Saint-Georges-sur-la-Prée, à raison d'une moyenne de 52 sacs par ménage.

- Bacs de collecte normalisés à couvercle jaune sur les quartiers de Vierzon qui n'ont pas accès aux sacs jaunes et sur les communes de Méry-sur-Cher et Thénioux. Ces bacs ont une capacité de 120 L, 180L, 240 L, et 360 L.

- Les habitations collectives disposent de conteneurs à couvercles jaunes operculés (bac dont le couvercle est verrouillé et qui dispose d'une ouverture réduite sur le dessus) d'une capacité de 240 à 360 litres.

- Il y a 46 colonnes d'apports volontaires sur les communes de Saint-Laurent, Vignoux-sur-Barangeon, Neuvy-sur-Barangeon et Vouzeron.

Les emballages en verre sont déposés directement par l'utilisateur dans des colonnes aériennes qui sont réparties sur l'ensemble du territoire. Il en existe 138.



Bac 120 litres tri sélectif



Sacs jaunes de 100 litres pour le tri sélectif



Colonne d'apport volontaire pour le verre

La collectivité assure en régie la gestion (renouvellement et maintenance) du parc de conteneurs d'ordures ménagères, tri-sélectif et bio-déchets.

4. Les colonnes enterrées

Depuis 2012, la Communauté de Communes met en place des colonnes enterrées sur la Ville de Vierzon :

- 12 colonnes enterrées sur le quartier de Tunnel-Château,
- 2 colonnes enterrées place Vaillant Couturier (une pour les ordures ménagères et une pour le tri sélectif),
- 3 colonnes au Centre d'Innovation et de Développement Economique (une pour les ordures ménagères, une pour le tri sélectif et une pour le verre),
- 3 colonnes Rue Stalingrad,
- 2 colonnes rue Gagarine,
- 4 colonnes enterrées sur le Pôle d'Activités Tertiaires et Touristiques (PATT) pour le Restaurant Signorizza et l'hôtel IBIS,
- 2 colonnes enterrées Rue Anne Franck.
- 3 colonnes rue Roland Champenier,
- 4 colonnes rue de la Société Française.



5. Les déchetteries

A ce jour, la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry dispose de 5 déchetteries sur son territoire : les déchetteries du Petit Râteau et du Vieux Domaine sur Vierzon, la déchetterie de Nohant-en-Graçay, la déchetterie de Neuvy-sur-Barangeon et la déchetterie de Vignoux-sur-Barangeon.



Déchetterie du Vieux Domaine, Vierzon.



Déchetterie du Petit Râteau, Vierzon



Déchetterie de Nohant en Graçay



Déchetterie de Neuvy sur Barangeon



Déchetterie de Vignoux sur Barangeon

C. Les collectes

1. Les ordures ménagères résiduelles

a) La collecte en porte à porte et en apport volontaire

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est assurée sur une partie du territoire de la Communauté de Communes par la société VEOLIA PROPLETE et en régie sur l'autre.

En 2022, les habitants de la Ville de Vierzon bénéficient d'un ramassage d'ordures ménagères résiduelles par semaine, excepté pour les usagers du centre-ville qui profitent de deux collectes hebdomadaires.

Sur les autres communes du territoire, le ramassage a lieu une fois par semaine.

La collectivité a aussi en charge la collecte et le traitement des déchets issus des différents marchés de Vierzon.

En 2022, **9 641** tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées soit 248 kg/hab./an.

b) Organisation des jours fériés

Les collectes ne sont pas assurées les jours fériés.

Sur Vierzon, elles sont rattrapées :

- Quand un jour férié est un lundi ou un mardi, la collecte est effectuée le samedi précédent.
- Quand un jour férié est un mercredi, jeudi ou vendredi, la collecte est effectuée le samedi suivant.

Pour les communes de Vouzeron, Saint Laurent, Neuvy-sur-Barangeon et Vignoux-sur-Barangeon, la collecte est décalée le lendemain.

Pour les autres communes, quel que soit le jour férié, la collecte est effectuée le jeudi.

2. Les biodéchets ou fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM)

La collecte des bio-déchets a été lancée sur les quartiers Bourgneuf, Bellon et Chaillot de la Ville de Vierzon en 2005, pour 1200 foyers : il s'agissait d'un test.

Depuis 2009, la totalité de la Ville de Vierzon, excepté le centre-ville et les grands collectifs est desservie par la collecte bio-déchets. Jusqu'en mai 2016, les biodéchets étaient collectés une fois par semaine. Depuis juin 2016, ils ne sont plus collectés que tous les quinze jours. Cette collecte est assurée par la société VEOLIA PROPLETE.

En 2022, **1 321** tonnes de bio-déchets ont été collectées soit 64 kg/hab./an.

3. La collecte sélective

a) La collecte sélective en porte à porte et en apport volontaire

La collecte sélective des emballages et des papiers-journaux-magazines est assurée par la société VEOLIA PROPLETE. Celle-ci a lieu une fois par semaine sur tout le territoire.

En 2022, **1 714** tonnes d'emballages, papiers-journaux-magazines ont été collectées soit 44.05 kg/hab./an.

b) La collecte sélective des emballages en verre

La collecte sélective des emballages en verre est assurée par la société VEOLIA PROPLETE sur l'ensemble du territoire excepté pour les communes de Foëcy et Massay qui sont collectés par le SICTOM Champagne Berrichonne (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures).

En 2022, **1 261** tonnes de verre ont été collectées soit 32.40 kg/hab./an.

4. Les encombrants

La collecte des encombrants est effectuée sur inscription auprès du Centre Service Client de Veolia. Une date de collecte est alors fournie à l'utilisateur qui dépose ses encombrants devant chez lui la veille du jour de ramassage. L'accès à ce service est limité à 2 inscriptions par foyer par année civile pour la commune de Vierzon.

En 2022, **38** tonnes d'encombrants ont été collectées soit 0.97 kg/hab./an.

5. Les D.A.S.R.I.

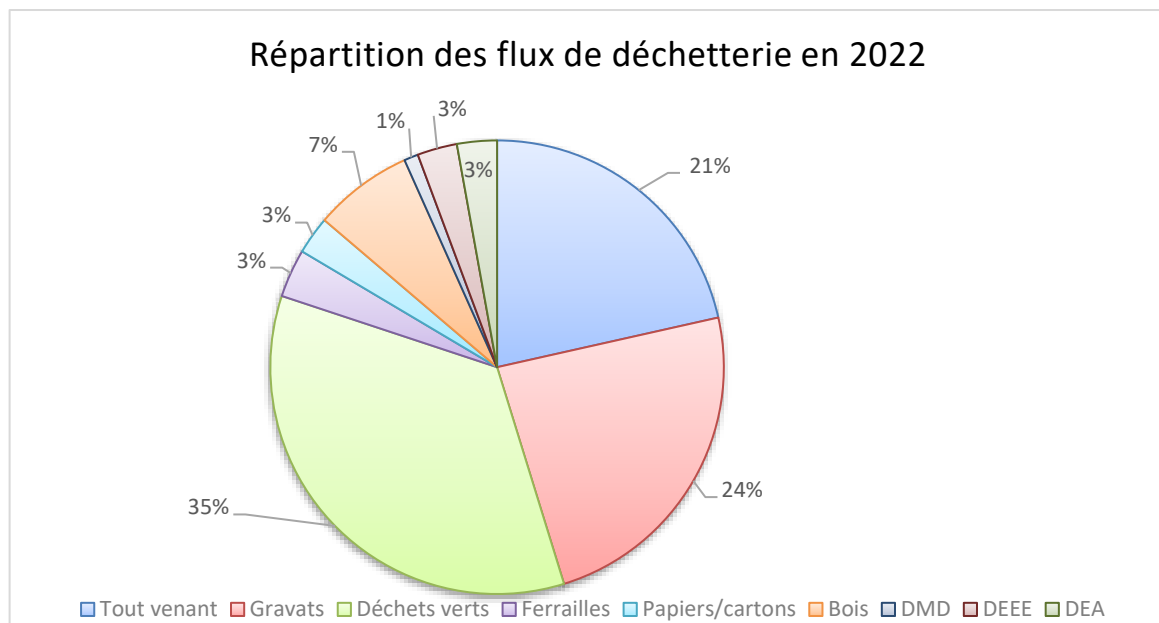
La Communauté de Communes organise, depuis juin 2007, la collecte des déchets d'activité de soins des particuliers qui sont en auto-traitement. Il s'agit d'un service gratuit pour les usagers ainsi que pour la collectivité. Effet, c'est l'éco-organisme DASTRI qui fournit gratuitement aux pharmacies les contenants et c'est également celui-ci qui organise gracieusement la collecte de ces déchets.

6. Les déchets collectés en déchetterie

L'accès est gratuit uniquement pour les particuliers de la collectivité.

Les tonnages collectés (particuliers / professionnels) :

Nature des matériaux	Petit Râteau Vierzon	Vieux Domaine Vierzon	Nohant-en-Graçay	Neuvy-sur-Barangeon	Vignoux-sur-Barangeon	TOTAL
Tout venant	1030	1011	350	248	326	2965
Gravats	1077	1515	274	205	205	3276
Déchets verts	1333	1753	316	611	797	4810
Ferraille	158	153	55	55	54	475
Papier / Carton	140	100	45	42	46	373
Bois	267	444		134	132	977
Déchets Dangereux des Ménages (DDM)	48	51	16	11	13	139
Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)	151	146	52		43	392
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	130.24	122.75	43.34	36.24	44.6	377.18
Piles	0.912	0.640	0.444	0.32	0.713	3.029
Huiles de vidanges	5.58	7.38	2.88	1.61	3.51	20.96
Pneus	6.7		1.68	2.476	3.194	14.05
Batteries	1.859	1.273	0	1.465	1.335	5.932
Total	4 349.3	5 305	1 156.34	1 348.11	1 669.35	13 828.1



7. Les collectes solidaires

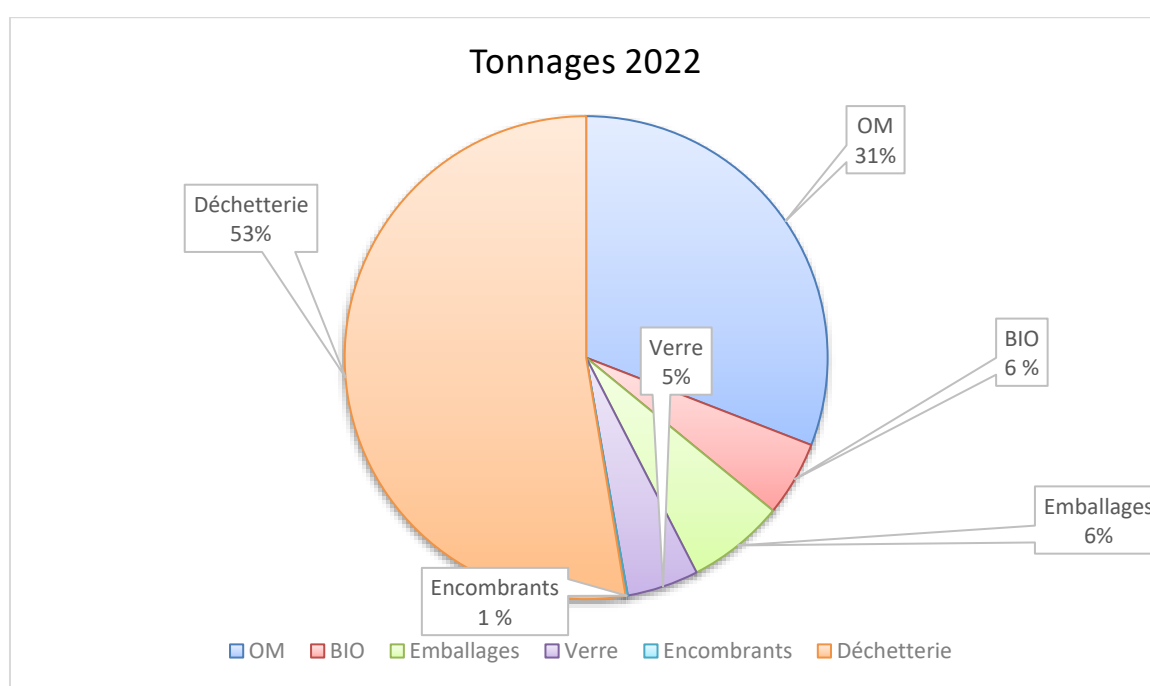
La Communauté de communes a mis en place les collectes solidaires suivantes :

- Bouchons en plastiques et en lièges,
- Brosses à dents et tubes de dentifrices,
- Radiographies,
- Instruments d'écritures.

Bilan sur les tonnages collectés en 2022

Le tableau suivant récapitule les tonnages collectés sur le territoire de la Communauté de Communes en 2022. La population au dernier recensement est de 38 910.

	Tonnages 2022			Kg/an/hab.
	Porte à Porte	Points d'apports volontaires	TOTAL	
Ordures Ménagères Résiduelles	9472	169	9641	209
Biodéchets	1321	-	1321	34
Emballages recyclables + papiers	1498	216	1714	44
Emballages en verre	-	1261	1261	32.4
Encombrants	38	-	38	0.97
Déchetterie	13828	-	13828	355.39
TOTAL	26 157	1 646	27 803	714.54



D. Le traitement

1. Les Ordures Ménagères Résiduelles

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), transitent, en partie, sur le quai de transfert de Vierzon, puis sont rechargées dans un gros porteur pour être emmenées à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint-Hilaire-de-Court (18).

La collecte en régie apporte directement sur l'ISDND de St Palais (18).

2. Les bio-déchets ou fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM)

Les bio-déchets sont compostés sur la plate-forme de compostage de Saint Palais. Ils y sont soumis à une phase de fermentation (par un jeu d'humidification, d'oxygénation et de montée en température, la décomposition est accélérée (12 semaines), soit au total 3 mois environ au lieu de 6 mois pour un compostage « traditionnel ») et à une phase de maturation.

Pour encourager le tri des bio-déchets, deux distributions de compost sont organisées chaque année sur Vierzon : en avril et octobre. Dans ce cadre, 4000 sacs de compost de 8 à 10 kg sont distribués aux usagers.

Cette action est destinée aux usagers équipés de bacs pour le tri des bio-déchets.

3. La collecte sélective

a) Tri et recyclage

Les emballages collectés en porte à porte et en apport volontaire transitent par le centre de transfert de Veolia, implanté sur la déchetterie professionnelle, avant d'être rechargés en semi-remorques et transportés au centre de tri.

Pour l'année 2022, les emballages sont triés au centre de tri VEOLIA de Vaux le Pénil (77).

b) Qualité de la collecte sélective

La mise en place de la collecte sélective nécessite un suivi précis et régulier de la qualité des produits collectés. En effet, la présence d'un trop grand nombre de déchets non recyclables rend plus difficile le travail sur la chaîne de tri, et pénalise l'impact positif du tri.

Afin d'améliorer la qualité du tri, il faut réduire les erreurs de tri.

Les déchets interdits (= refus) sont à jeter dans la poubelle ordinaire. Il s'agit de déchets non recyclables ou de déchets dont le procédé de recyclage est économiquement trop lourd à mettre en place. Les conteneurs à couvercle jaune ou les sacs translucides peuvent aussi être refusés lors de la collecte s'ils contiennent trop d'erreurs de tri. Dans ce cas, le tri effectué par l'utilisateur n'aura servi à rien. C'est pourquoi il est important de respecter les consignes de tri.

En moyenne, en 2022, sur 100 kg d'emballages collectés, 23 kg n'ont pas été recyclés et ont été enfouis en centre de stockage.

La présence d'indésirables tels que sacs et films plastiques, pots de yaourt et de crème fraîche, barquette, polystyrène, verre... est encore très fréquente. C'est pourquoi il est nécessaire de poursuivre les efforts de communication auprès de la population.

c) Résultats de la collecte sélective

Matériaux	Tonnages annuels livrés aux repreneurs	Repreneurs
Acier	62.34 t	Arcelor Mittal
Aluminium	1.86 t	Regeal Affimet
Papiers / Cartons	193.42 t	Veolia Propreté
PEHD/PET clair et foncé (plastiques)	106.7 t	Valorplast
PCC (briques alimentaires)	305.72 t	Veolia Propreté
Verre	958.35 t	O-I Manufacturing

4. Les déchets collectés en déchetterie

Déchets	Prestataire	Destination
Tout venant	Veolia Propreté	Enfouissement à l'ISDND de St-Hilaire-de-Court ou St Palais
Déchets verts	Veolia Propreté	Plate-forme de compostage à St Palais
Gravats	Veolia Propreté	ISDND de Saint-Palais
Bois	Veolia Propreté	Dépôt à Bourges pour tri recyclage
Ferraille	Veolia Propreté	Dépôt chez DERICHEBOURG à La Chapelle-St-Ursin pour tri et recyclage
Papier / Carton	Veolia Propreté	Dépôt à Bourges pour tri recyclage
DDM	RECYDIS	Envoyés dans différentes filières de traitement pour être traités et/ou valorisés
DEEE	Eco-systèmes	Tri, réutilisation, recyclage
DEA	Veolia Propreté pour Eco-Mobilier	Plate-forme de tri à Bourges
Huiles moteurs	Martin Environnement	Traitement et/ou régénération

Huiles alimentaires	Recydis	Dépôt chez le prestataire pour traitement et valorisation
Piles	Corepile	Dépollution et valorisation
Batteries	Martin Environnement	Dépollution et valorisation
Textiles	Le Relais	Valorisation et traitement
Lampes usagées	Recylum	Valorisation et traitement
Cartouches d'encre et capsules Nespresso	PRINTERRE	Traitement et /ou réutilisation
Pneus	TC 58 pour Aliapur	Valorisation matière ou énergétique

E. Financement

Les coûts présentés ci-dessous représentent les dépenses liées aux marchés de prestations uniquement. Ils ne tiennent pas compte des charges de fonctionnement : frais de structures, frais de personnel, amortissement...

1. Dépenses 2022 liées aux prestations de collecte et traitement des déchets ménagers

a) Les Ordures Ménagères Résiduelles

Prestations	Coûts 2022 TTC
Collecte en porte à porte	878 889.22 €
Collecte des marchés de Vierzon	26 667.17 €
Collecte des colonnes enterrées	39 701.60 €
Chargement et transport	68 914.76 €
Traitement	1 164 604.38 €
TOTAL	2 178 777.13 €

b) Les bio-déchets

Prestations	Coûts 2022 TTC
Collecte	297 181.98 €
Chargement et transport	3 979.80 €
Traitement	69 205.40 €
Mise en sac et distribution de compost	11 246.30 €
TOTAL	381 613.48 €

c) La collecte sélective

Prestations	Coûts 2022 TTC
Collecte en porte à porte des emballages-papiers-cartons	429 588.40 €
Collecte des colonnes enterrées des emballages-papiers-cartons	94 728.59 €
Transport et déchargement	18 871.06 €
Tri des matériaux	277 660.16 €
Elimination des refus de tri	43 416.45 €
Collecte du verre	62 854.96 €
Transport et déchargement du verre	14 950.91 €
Lavage des PAV	10 759.94 €
TOTAL	952 830.47 €

d) Les encombrants

Prestations	Coûts 2022 TTC
Collecte	22 068.28 €
Transport et déchargement	1 536.23 €
Pré-tri et traitement	4 807.48 €
TOTAL	28 411.99 €

e) Les déchets collectés en déchetterie

Prestations	Coûts 2022 TTC
Collecte et traitement Tout flux	1 042 348.51 €
Collecte et traitement des DDM	134 282.90 €
Collecte et traitement de l' amiante	7 126.88 €
Gestion du Haut de quai de la déchetterie du Petit Râteau	104 928.36 €
Gestion du Haut de quai des déchetteries du Vieux Domaine à Vierzon, de Neuvy-sur-Barangeon et de Vignoux-sur-Barangeon	222 279.22 €
Convention professionnelle	30 698.45 €
TOTAL	1 541 664.32 €

- La gestion du haut de quai de la déchetterie de Nohant-en-Graçay est effectuée en régie, par des agents de la collectivité.

f) Acquisition de contenants de collecte

	Coûts 2022 TTC
Achat bacs OM / TRI et BIO	43 515.55 €
Achat colonnes aériennes et enterrées	47 360.8 €
Achat sacs jaunes	46 678.9 €
TOTAL	137 555.25 €

TOTAL	5 220 852.64 €
--------------	-----------------------

2. Recettes 2022 liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers

Recettes liées à la vente des matériaux:

MATIERES	Repreneurs :	Montant annuel 2022
Papiers / Cartons	VEOLIA PROPLETE	5 802.60 €
Acier	ARCELOR MITTAL	13 473.27 €
Aluminium	REGEAL AFFIMET	1 674.26 €
Ferrailles	VEOLIA PROPLETE	63 944.77 €
Flaconnages plastiques	VALORPLAST	59 592.37 €
Verre	O-I MANUFACTURING	21 184.48 €
Batteries	MARTIN ENVIRONNEMENT	2 209.56 €
TOTAL		167 881.31 €

Autres recettes :

		2022
T.E.O.M.	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	5 145 765.00 €
CITEO	Soutien à la valorisation + Soutien au développement durable	214 850.43 €
	Redevance spéciale	24 603.14 €
Eco-Mobilier	Soutien	33 547.54 €
Eco-systèmes	Reprise des DEEE	31 198.44 €
TOTAL		5 449 964.55 €

III. LES ACTIONS DE SENSIBILISATION EN 2022

Trier ses déchets devient de plus en plus courant pour les usagers de la collectivité. Cependant, ce geste n'est pas acquis par tous, et au fil du temps, le respect des consignes de tri dérive. Lors des contrôles, les ambassadeurs du tri constatent des erreurs dans les conteneurs jaunes. D'où l'importance de sensibiliser encore et toujours.

Le Service Environnement poursuit donc son action de communication et de sensibilisation auprès de la population :

❖ *Durant les événements importants*

Au cours de l'année 2022, les interventions suivantes ont été réalisées :

- « **Tous au compost** » - du 26 mars au 4 avril 2022 – en proposant une animation sur « la recette d'un bon compost » en partenariat avec l'Ecopôle Alimentaire la Chaponnière lors de la distribution de compost le 2 avril.
- **Semaine Européenne du Développement Durable** - du 18 septembre au 8 octobre – en proposant différentes actions (Concours photo « l'eau et la biodiversité », stand de sensibilisation à l'extension des consignes de tri sur le marché de Vierzon et celui de l'Ecopôle alimentaire la Chaponnière, partenariat avec les bibliothèques de Foëcy, Genouilly, Graçay et Vignoux sur Barangeon pour mettre en avant des ouvrages, expositions en lien avec le développement durable, distribution de compost...)
- « **Quinzaine du Goût** » en sensibilisant petits et grands à l'extension des consignes de tri des emballages ménagers le 15 octobre au Centre de Congrès de Vierzon.
- **Semaine Européenne de Réduction des Déchets** - du 19 au 26 novembre 2022 – en organisant les événements suivants :
 - « Triez vos armoires et donnez une 2^{ème} vie à vos textiles » en partenariat avec le Secours Populaire.
 - « De fil en aiguille, réduisons nos déchets » en partenariat avec la commune de Méry-sur-Cher le 19 novembre.

❖ *Par la diffusion de supports*

En 2022 le « CDC Infos » a été diffusé à l'ensemble des foyers de la collectivité 4 fois dans l'année en février, juillet, septembre et décembre. Le numéro de septembre a été consacré en majeure partie à l'extension des consignes de tri qui a été mise en place au 1^{er} janvier 2023. De plus, en prévision du passage à l'extension des consignes de tri, une lettre d'information ainsi qu'un mémo tri ont été envoyés à chaque foyer du territoire courant décembre 2022.

IV. PERSPECTIVES 2023

La Communauté de communes met en en place l'extension des consignes de tri à partir du 1^{er} janvier 2023.

Du fait de l'obligation de tri à la source des biodéchets sera déployée au 1^{er} janvier 2024, une campagne de communication et de dotation sera faite courant 2023.

Enfin, la Communauté de communes sera accompagnée par un AMO pour la création d'une SEMOP pour la gestion des déchets du territoire. Cette gestion se voudra plus vertueuse et plus locale.





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46

Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Théniau

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

**DEL23/131 ENVIRONNEMENT - RAPPORT 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

Rapporteur : Zitony HARKET

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1, L5211-10, et D2224-1 à D2224-5, R. 2224-6 à R. 2224-17, ensemble les annexes V et VI ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 2 mai 2007 modifié, relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry exerce la compétence SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) depuis le 1^{er} janvier 2015,

Considérant que chaque année un rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Le rapport doit être présenté au Conseil communautaire dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné,

Après avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la Qualité du service public d'assainissement non collectif de l'exercice 2022,

Le Conseil communautaire :

- En prend acte.

La secrétaire de séance,


Mélanie CHAUVET

Le Président,


François DUMON



COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON SOLOGNE BERRY

Rapport 2022 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)



Vierzon
Dampierre-en-Graçay
Graçay
Genouilly
Saint-Hilaire de Court
Saint-Outrille
Nohant-en-Graçay
Saint-Georges-sur-la-Prée
Foëcy
Massay
Neuvy-sur-Barangeon
Vouzeron
Vignoux-sur-Barangeon

Préambule

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry existe depuis le 1^{er} janvier 2013. Il résulte du transfert du SPANC de l'ex Communauté de Communes des Vallées Vertes Cher Ouest, ce, dans le cadre de la fusion de celle-ci avec la Communauté de Communes Vierzon, Pays des Cinq Rivières. Le 1^{er} janvier 2015, le SPANC de Vierzon a été transféré à la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry dans son intégralité.

Cette compétence a été rendue obligatoire par la Loi sur l'Eau et retranscrite dans l'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce même code prévoit, dans son article L2224-5 que le Président de la Communauté de Communes présente au conseil communautaire chaque année, un rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le rapport doit être présenté dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Tel est donc l'objet du présent rapport qui renseigne nos usagers sur les aspects techniques et financiers du service, et dont le contenu est fixé par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

I . La vie du service

1. Le champ de compétence

Le SPANC de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry dispose des compétences suivantes :

Compétences obligatoires :

- Contrôle des installations neuves/réhabilitées,
- Contrôle diagnostic (transaction immobilière),
- Contrôle périodique.

Compétences facultatives :

- Entretien des installations,
- Réhabilitation.

2. Le personnel et ses missions

Le SPANC dispose pour son fonctionnement d'un agent du service environnement qui effectue (en plus de ses missions liées à la gestion des déchets ménagers) les missions suivantes:

- instruction des dossiers ;
- suivi des prestations de contrôles et d'entretien ;
- réalisation et suivi de la facturation (prestataires et redevances) ;
- gestion de la base de données via le logiciel ANC Graph transféré par la ville de Vierzon ;
- rédaction des marchés publics.

ANC Graph est un logiciel dédié au SPANC. Il permet la gestion technique, la cartographie et la facturation du service public d'assainissement non collectif.

Pour la réalisation des contrôles (diagnostic et contrôle du neuf), la Communauté de communes a fait appel à un prestataire de service : Veolia Eau.

La prestation « entretien » proposée par la collectivité est effectuée par l'entreprise GESSET.

Le SPANC est basé dans les locaux de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry (2, rue Blanche Baron 18100 VIERZON) au sein de la Direction de l'Environnement.

3. Le territoire

L'année 2022 a été marquée par le transfert du SPANC de la commune de Vignoux-sur-Barangeon à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Le SPANC intervient sur les communes suivantes :

- Vierzon
- Saint-Georges-sur-la-Prée
- Saint-Hilaire-de-Court
- Nohant-en-Graçay
- Dampierre-en-Graçay
- Graçay
- Saint-Outrille
- Genouilly
- Foëcy
- Neuvy-sur-Barangeon
- Massay
- Vouzeron
- Vignoux-sur-barangeon

Les communes de Méry-sur-Cher, Thénioux et Saint-Laurent sont gérées par le S.P.A.N.C. du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (S.I.A.E.P.) de Thénioux.

Les missions du service

L'assainissement individuel (ou encore appelé non collectif ou autonome) recouvre :

- l'ensemble des installations d'assainissement composées d'une fosse toutes eaux et d'un dispositif de traitement et d'infiltration dans le sol ou toute autre filière d'assainissement agréée,
- les installations artisanales ou commerciales non raccordées à un réseau public d'assainissement collectif.

La loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 est à l'origine de la création des Services Public d'Assainissement Non Collectif. Elle a été modifiée par la nouvelle loi sur l'eau du 30 décembre 2006.

Deux arrêtés ministériels pris en date du 6 mai 1996 modifiés par l'arrêté du 7 septembre 2009 déterminent précisément les missions du service ainsi que les prescriptions techniques applicables en matière d'assainissement non collectif.

L'arrêté du 27 avril 2012 complète ce cadre réglementaire en précisant les modalités de contrôle des installations, et en particulier leur classement.

Plus de **5235** installations d'assainissement non collectif sont concernées par ce dispositif sur le territoire intercommunal.

La mission du service est une mission de contrôle de l'assainissement non collectif à tous les niveaux qui, de fait, se double d'une mission de conseil auprès de l'ensemble des acteurs (usagers, élus...).

1. Une mission de contrôle des assainissements individuels neufs ou réhabilités

Conformément à la loi, il s'agit d'une mission de contrôle technique relative à la conception et à la réalisation des dispositifs d'assainissement individuel.

a. Le contrôle de conception

Le contrôle de conception et d'implantation des installations d'assainissement individuel est réalisé dans le cadre de l'instruction d'un permis de construire ou bien lors d'une réhabilitation.

Il s'agit de réaliser une visite de terrain pour vérifier la faisabilité du projet (configuration de la parcelle, surface disponible...) et le cas échéant, de conseiller une filière plus adaptée.

Cette visite permet également d'informer le propriétaire sur la réglementation en matière d'assainissement non collectif et également sur le fonctionnement du service.

A l'issue de ce contrôle, le S.P.A.N.C. autorise ou non la réalisation des travaux.

b. Le contrôle de réalisation ou de bonne exécution

Le contrôle de réalisation (ou de bonne exécution) des travaux est effectué avant le remblaiement des ouvrages.

Il permet de s'assurer que le dispositif a été mis en place conformément au projet validé par notre service et à la réglementation en vigueur.

A l'issue de cette visite, si toutes les pièces administratives (autorisations de rejet dans l'exutoire...) et les vérifications techniques sont validées par le technicien, un avis favorable est délivré.

Le compte-rendu du contrôle de conformité est alors transmis au Président de la Communauté de communes pour validation et signature.

2. Une mission de contrôle des installations d'assainissement déjà existantes

Le SPANC est chargé de contrôler l'ensemble des installations d'assainissement individuel déjà existantes sur son territoire (estimées à **5235** installations).

Il s'agit, en fait, d'effectuer des visites chez les particuliers afin d'étudier leur installation, d'en contrôler le fonctionnement et de les informer sur la réglementation.

Cette mission se décompose en trois volets :

a. Le contrôle de diagnostic de l'existant

Conformément à la loi sur l'eau et des milieux aquatiques du 30 décembre 2006, le SPANC avait l'obligation d'assurer un contrôle de diagnostic de tous les dispositifs d'assainissement non collectif existants sur son territoire avant le 31/12/2012.

Ce contrôle avait pour objet de réaliser un état des lieux des installations existantes.

Une visite sur place de chaque installation a permis de vérifier :

- l'existence d'une installation d'assainissement non collectif,
- l'implantation, les caractéristiques et l'état de cette installation,
- le bon fonctionnement de celle-ci.

Ce contrôle a permis de repérer les défauts de conception, l'usure et la détérioration des ouvrages, d'apprécier les nuisances éventuelles engendrées par des dysfonctionnements et d'évaluer si le système doit faire ou non l'objet d'une réhabilitation.

Il a permis de vérifier que le système n'était pas à l'origine de problème de salubrité publique, de pollution du milieu naturel ou d'autres nuisances.

A la suite de ce diagnostic, le SPANC a émis un avis. Il a été adressé par le service au propriétaire de l'immeuble.

En cas de dysfonctionnement constaté, des travaux de réhabilitation de la filière d'assainissement ont été demandés.

b. Contrôle périodique de bon fonctionnement des installations

Pour les installations existantes, la collectivité doit contrôler périodiquement leur état de fonctionnement et d'entretien. Le fonctionnement de l'installation ne doit pas entraîner de pollution des eaux ou du milieu aquatique, ne doit pas porter atteinte à la santé publique et ne doit pas entraîner d'inconvénients pour le voisinage (odeur notamment).

A l'issue de ce contrôle, un avis « favorable » ou « défavorable » sur le fonctionnement de l'installation est notifié à l'usager. Dans le cas d'un avis défavorable, un délai de réhabilitation est précisé à l'usager. Ce délai varie en fonction des contraintes observées et si l'installation se situe dans une zone à enjeux.

c. Contrôle anticipé dans le cadre d'une vente

Suite à la loi de 12 juillet 2010 (Grenelle II), et depuis le 1^{er} janvier 2011, le diagnostic de l'installation d'assainissement est obligatoire lors d'une vente. Le document, établi à l'issue du contrôle de l'assainissement non collectif, est valable 3 ans, et est destiné aux futurs acquéreurs.

II. Bilan technique

Le nombre d'interventions réalisées est présenté dans le tableau ci-dessous :

Contrôle de conception et d'implantation	Contrôle de bonne exécution	Diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière	Prestations entretien
71	51	136	94

A ce jour, le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations n'est pas assuré. Il conviendra de s'organiser afin que ce contrôle obligatoire puisse être exercé sur l'ensemble du territoire (lancement d'une consultation pour une prestation de service, définition d'une redevance...)

III . Bilan financier

Le S.P.A.N.C. est géré comme un Service Public Industriel et Commercial (S.P.I.C.) et est doté d'un budget annexe à celui de la Communauté de communes qui doit être équilibré en recettes et en dépenses.

La redevance est le mode de financement obligatoire qui est payé par les propriétaires d'immeubles équipés d'un dispositif d'assainissement individuel ayant fait l'objet d'un contrôle.

La redevance se décompose en différents tarifs fonction du type de contrôles réalisés.

Les tarifs appliqués en 2022 par la Communauté de communes sont les suivants :

Prestations	Montant
Contrôle de conception et d'implantation du projet	140,00 €
Conception de bonne exécution des travaux	110,00 €
Contrôle supplémentaire de bonne exécution des travaux (réalisé après un contrôle de bonne exécution non conforme)	70,00 €
Contrôle supplémentaire de bonne exécution des travaux (réalisé après un contrôle de bonne exécution non conforme avant recouvrement)	95,00 €
Contrôle diagnostic dans le cadre d'une transaction immobilière	135,00 €
Contrôle diagnostic d'une installation existante dans le cadre d'une transaction immobilière – 2 ème visite	100,00 €
Contrôle de bon fonctionnement des installations existantes (contrôle périodique)	130,00 €
Entretien des installations d'assainissement non collectif	
- Prestation entretien / vidange (part fixe)	145,00 €
- Dépotage et traitement des boues (€ / m ³)	26,00 €
Frais de déplacement en cas d'absence du pétitionnaire au rendez-vous fixé	50,00 €

Budget 2022:

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Prestations de contrôles	30 437,00 €	55 746,00 €
	Prestations entretien	11 935,00 €	
	Maintenance logiciel, abonnement, insertions, véhicules...	8 576,38 €	
	Créances Irrécouvrables + annulation de titres	180,00 €	
	Résultat de fonctionnement reporté	7 810,76 €	
	Dotations aux amortissements	2 581,80 €	
	Participation financière La Mornetterie	1 200,00 €	1200,00 €
	TOTAL	62 720,94 €	56 946,00 €
Investissement	00,00 €	6 016,11€	

IV. Perspectives 2023

La Communauté de commune Vierzon-Sologne-Berry reprend officiellement le SPANC en régie au 1^{er} janvier 2023. Deux techniciens se partageront le territoire et réaliseront les contrôles terrains ainsi que la gestion administrative.

Les communes de Méry-sur-Cher, Thénioux et Saint-Laurent intégreront le SPANC de la Communauté de communes.

Le contrôle périodique va être remis en place l'établissement d'une redevance d'un montant de 15 € pour l'ensemble des usagers situés en zonage d'assainissement individuel.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Séance du 29 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 46

Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-trois
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de
Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Mélanie CHAUVET

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE

pouvoir à

Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

pouvoir à

François DUMON

Djamila KAOUES

pouvoir à

Wendelin KIM

Céline MILLERIOUX

pouvoir à

Thibault LHONNEUR

Fabien BERNAGOUT

pouvoir à

Nicolas SANSU

Boris RENE

pouvoir à

Zitony HARKET

Toufik DRIF

pouvoir à

Mélanie CHAUVET

Philippe FOURNIE

pouvoir à

Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

pouvoir à

Marie-Pierre CASSARD

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

DEL23/132

VIE ASSOCIATIVE – OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE

Rapporteur : Amanda GRIMONT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L1611-4,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment l'article 10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Considérant que la politique de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry repose sur une volonté forte d'établir un véritable partenariat avec les associations du territoire, gage d'une vie locale dynamique, et qu'elles participent activement à l'attractivité touristique, économique et au lien social et de proximité des communes avec leurs habitants,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry a mis en place une politique volontariste d'accompagnement et de soutien direct et indirect à ces associations qui s'inscrit désormais dans un nouveau cadre d'attribution des subventions pour plus de transparence et d'égalité de traitement,

Considérant que ces associations nommées ci-dessous ont sollicité pour l'organisation de leur évènement le concours financier de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

- Association Les Remparts à Graçay – 500 €
- Comité des Fêtes de Graçay – 500 €

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de la 13^{ème} Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE A L'UNANIMITE
(41 VOIX)**

- d'octroyer une aide financière globale à hauteur de 1 000 € TTC aux associations nommées ci-dessous répartie comme suit :
 - Association Les Remparts à Graçay – 500 €
 - Comité des Fêtes de Graçay – 500 €
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la vie associative à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire les dépenses au budget principal 2023.

La secrétaire de séance,


Mélanie CHAUVET

Le Président,


François DUMON



REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23087-DE

& & & & &

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

COMPTE ADMINISTRATIF

COMMUNAUTE DE COMMUNES

VIERZON SOLOGNE BERRY

GEMAPI

EXERCICE 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
dont la population est de 3500 habitants et plus**

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY

Numéro SIRET :

20009056100073

POSTE COMPTABLE DE TRESORERIE DE VIERZON VILLE ET CAMPAGNE

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : BUDGET GEMAPI

ANNEE 2022

S O M M A I R E

Pages	
	I - Informations générales B - Modalités de vote du budget II- Présentation générale du budget A1- Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser A2- Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres A3- Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1- Balance générale du budget - Dépenses B2- Balance générale du budget - Recettes III - Vote du budget A1- Section de fonctionnement - Détail des dépenses A2- Section de fonctionnement - Détail des recettes B2- Section d'investissement - Détail des recettes

IV - ANNEXES		
	A - Eléments du bilan	
	A1- Présentation croisée par fonction A1.1- Présentation croisée par fonction - fonctionnement A1.2- Présentation croisée par fonction - investissement A6.1- Equilibre des opérations financières - Dépenses A6.2- Equilibre des opérations financières - Recettes	
IV - ANNEXES		
	B - Engagements hors bilan	
	B1.7- Liste des concours attribués à des tiers (subventions) B3- Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	

D - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures

D2- Arrêté et signatures

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (1).
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
 - ~~avec~~ sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III-B-3 (2)
 - ~~avec~~ sans vote formel sur chacun des chapitres (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

- III - Les provisions sont (2) :
- semi - budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
 - budgétaires (délibération n° du) (2).

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
 (2) Mention complétée ou Rayer la mention inutile

A graphic of a scroll with a title. The scroll is white with a black outline and is partially unrolled. The top edge is rolled up, and the bottom edge is also rolled up. The text is centered on the unrolled portion.

**RESULTAT DE
L'EXERCICE**

**EXECUTION
FINANCIERE
DU BUDGET**



II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	155 256.31	g	239 987.93
	Section d'investissement	b	83 900.40	h	63 800.00

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c		i	25 126.49
	Report en section d'investissement (001)	d	23 000.00	j	

= =

TOTAL (réalisations + reports)	=a+b+c+d	262 156.71	=g+h+i+j	328 914.42
-----------------------------------	----------	------------	----------	------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e		k	
	Section d'investissement	f		l	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f		=k+l	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=a+c+e	155 256.31	=g+i+k	265 114.42
	Section d'investissement	=b+d+f	106 900.40	=h+j+l	63 800.00
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f	262 156.71	=g+h+i+j+k+l	328 914.42

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
-----------	---------	------------------------------------	-----------------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES		A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	64 657.72	40 242.30			24 415.42
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	50 000.00				50 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 000.00	1 143.00			1 857.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	101 070.00	100 071.01			998.99
	Total des dépenses de gestion courante	218 727.72	141 456.31			77 271.41
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	218 727.72	141 456.31			77 271.41
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	30 598.77				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 800.00	13 800.00			
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	44 398.77	13 800.00			30 598.77
	TOTAL	263 126.49	155 256.31			107 870.18
D 002	Déficit de fonctionnement reporté de N-1					
	Pour information					

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
73	IMPOTS ET TAXES		234 346.00			3 654.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	238 000.00	5 641.93			-5 641.93
	Total des recettes de gestion courante	238 000.00	239 987.93			-1 987.93
	Total des recettes réelles de fonctionnement	238 000.00	239 987.93			-1 987.93
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	238 000.00	239 987.93			-1 987.93
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	25 126.49				

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

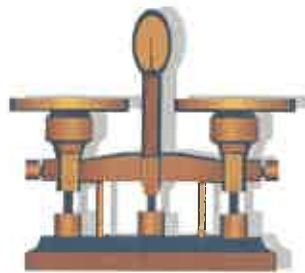
Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	74 900.40	59 900.40		15 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Total des opérations d'équipement	48 000.00	24 000.00		24 000.00
	Total des dépenses d'équipement	122 900.40	83 900.40		39 000.00
	Total des dépenses financières				
45x1	Total des opérations pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	122 900.40	83 900.40		39 000.00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				
	TOTAL	122 900.40	83 900.40		39 000.00
D 001	Pour information Solde d'exécution négatif reporté de N-1	23 000.00			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	38 706.51			38 706.51
Total des recettes d'équipement		38 706.51			38 706.51
10 1068	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES Excédents de fonct. capitalisés	12 795.12 50 000.00	50 000.00		12 795.12
Total des recettes financières		62 795.12	50 000.00		12 795.12
45x2	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		101 501.63	50 000.00		51 501.63
021 040	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	30 598.77 13 800.00	13 800.00		
Total des recettes d'ordre d'investissement		44 398.77	13 800.00		30 598.77
TOTAL		145 900.40	63 800.00		82 100.40
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

**BALANCE
GENERALE
DU COMPTE**



II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FUNCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	40 242.30		40 242.30
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 143.00		1 143.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100 071.01		100 071.01
68	<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>		13 800.00	13 800.00
	Dépenses de fonctionnement - Total	141 456.31	13 800.00	155 256.31
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

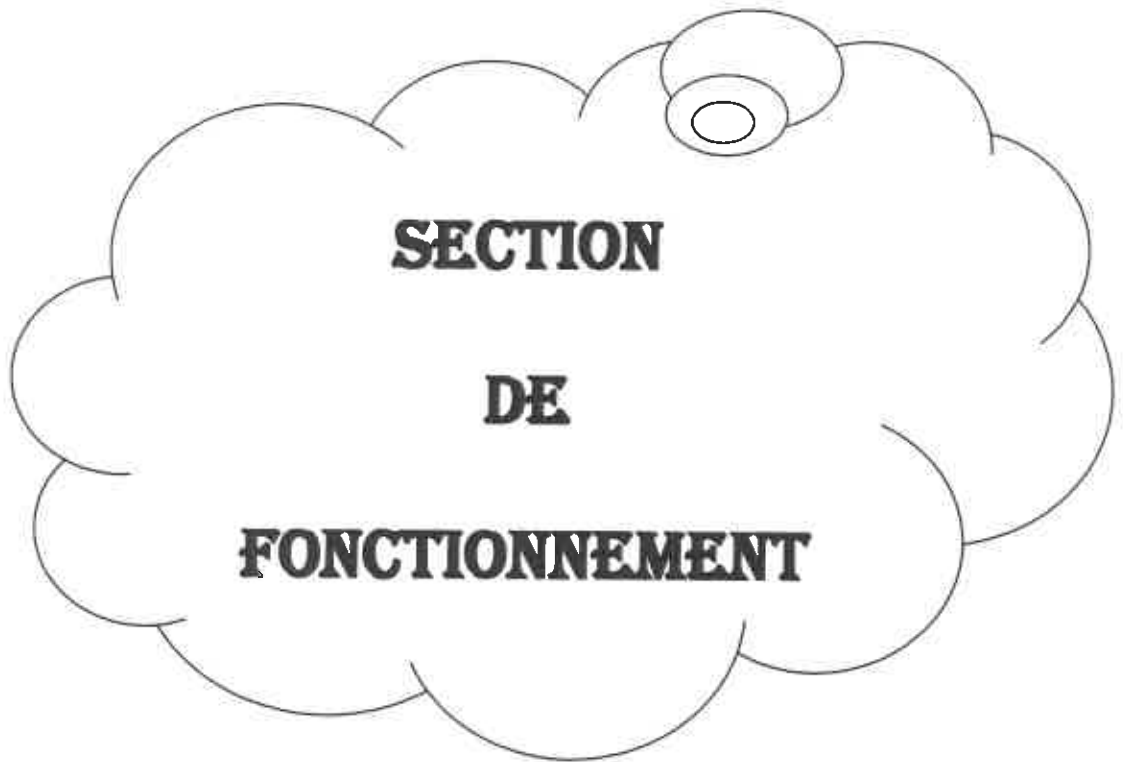
	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	59 900.40		59 900.40
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	24 000.00		24 000.00
	Dépenses d'investissement - Total	83 900.40		83 900.40
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			23 000.00

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
73	IMPOTS ET TAXES	234 346.00		234 346.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 641.93		5 641.93
	Recettes de fonctionnement - Total	239 987.93		239 987.93
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			25 126.49

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	50 000.00		50 000.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		13 800.00	13 800.00
	Recettes d'investissement - Total	50 000.00	13 800.00	63 800.00
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			



SECTION

DE

FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	64 657.72	40 242.30			24 415.42
-61 - 611	SERVICES EXTERIEURS CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRETIEN ET REPARATIONS	48 050.00 23 050.00	26 846.80 25 298.80			21 203.20 -2 248.80
615231 61524	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS VOIRIES BOIS ET FORETS	16 000.00 9 000.00	1 548.00			14 452.00 9 000.00
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	16 607.72	13 395.50			3 212.22
6238	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES DIVERS	3 211.72				3 211.72
62875	DIVERS REMBOURSEMENTS DE FRAIS AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	13 396.00	13 395.50			0.50
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	50 000.00				50 000.00
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	50 000.00				50 000.00
6215	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	50 000.00				50 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 000.00	1 143.00			1 857.00
- 73 -	IMPOTS ET TAXES REVERSEMENTS ET RESTITUTIONS SUR IMPOTS ET TAXES	3 000.00	1 143.00			1 857.00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
7391178 739118	VERSEMENTS ET RESTITUTIONS SUR IMPOTS LOCAUX AUTRES RESTIT. AU TITRE DU DEGREV. SR CONTR. DIREC AUTRES REVERSEMENTS DE FISCALITE	3 000.00	1 143.00			1 857.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	101 070.00	100 071.01			998.99
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES	101 070.00	100 071.01			998.99
65548	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUTRES CONTRIBUTIONS	101 070.00	100 071.01			998.99
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65+656		218 727.72	141 456.31			77 271.41
TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+022		218 727.72	141 456.31			77 271.41

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	30 598.77				30 598.77
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	30 598.77				30 598.77
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 800.00	13 800.00			
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	13 800.00	13 800.00			
6811	DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	13 800.00	13 800.00			
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	44 398.77	13 800.00			30 598.77
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	44 398.77	13 800.00			30 598.77
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	263 126.49	155 256.31			107 870.18

Pour information : D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1
--

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF **III**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES **AZ**

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
73	IMPOTS ET TAXES	238 000.00	234 346.00			3 654.00
- 73 -	IMPOTS ET TAXES	238 000.00	234 346.00			3 654.00
7346	TAXES ET PARTICIPAT. LIEES A L'URBANISAT. ET L'ENV TAXE PR LA GESTION DES MILIEUX AQUA. ET PREV. DES	238 000.00	234 346.00			3 654.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		5 641.93			-5 641.93
- 74 - 744	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS FCTVA		5 641.93 253.93			-5 641.93 -253.93
74834	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS ATTRIBUTIONS DE PEREQUATION ET DE COMPENSATION ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES		5 388.00			-5 388.00
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013	238 000.00	239 987.93			-1 987.93
	TOTAL DES RECETTES REELLES (1)=(a)+76+77+78	238 000.00	239 987.93			-1 987.93
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	238 000.00	239 987.93			-1 987.93

Pour information : R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 **25 126.49**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice
Montant des ICNE de l'exercice N-1
= Différence ICNE N - ICNE N-1

A decorative cloud-shaped frame with a scalloped border, containing the text 'SECTION D'INVESTISSEMENT'. At the bottom center of the cloud, there is a small graphic of three stacked circles of increasing size from top to bottom.

SECTION

D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	74 900.40	59 900.40		15 000.00
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	74 900.40	59 900.40		15 000.00
2031	FRAIS D'ETUDES, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT FRAIS D'ETUDES	74 900.40	59 900.40		15 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	48 000.00	24 000.00		24 000.00
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	48 000.00	24 000.00		24 000.00
2128	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	48 000.00	24 000.00		24 000.00
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	122 900.40	83 900.40		39 000.00
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES				
	TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	122 900.40	83 900.40		39 000.00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE					

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	122 900.40	83 900.40	39 000.00
--	-------------------	------------------	------------------

Pour information : D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 23 000.00
--

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF **III**

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES **B2**

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	38 706.51			38 706.51
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	38 706.51			38 706.51
1328	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS AUTRES	38 706.51			38 706.51
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	38 706.51			38 706.51
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	12 795.12			12 795.12
- 10 -	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	12 795.12			12 795.12
	DOTATIONS ET FONDS D'INVESTISSEMENT				
10222	FONDS D'INVESTISSEMENT F.C.T.V.A.	12 795.12			12 795.12
010	COMPTES DE STOCKS ET EN COURS	50 000.00	50 000.00		
- 10 -	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	50 000.00	50 000.00		
1068	RESERVES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	50 000.00	50 000.00		
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	62 795.12	50 000.00		12 795.12
	TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
	TOTAL DES RECETTES REELLES	101 501.63	50 000.00		51 501.63

III

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

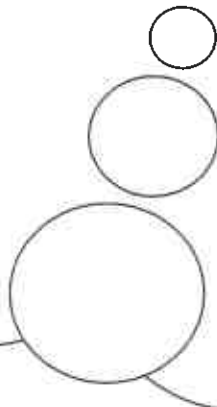
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	30 598.77			
021	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	30 598.77			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 800.00	13 800.00		
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	13 800.00	13 800.00		
28031	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES FRAIS ETUDES, RECH. ET DE DEVELOP. ET D'INSERT. FRAIS D'ETUDES	13 800.00	13 800.00		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	44 398.77	13 800.00		30 598.77
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	44 398.77	13 800.00		30 598.77
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	145 900.40	63 800.00		82 100.40

Pour information : R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1

**VUE D'ENSEMBLE
GENERALE
REPARTITION
PAR
FONCTION**



IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)			
	Total dépenses	155 256.31	13 800.00
	Total recettes	265 114.42	51 158.42
	Solde de fonctionnement	109 858.11	37 358.42
RESTES A REALISER au 31/12/N			
	Total RAR dépenses		
	Total RAR recettes		
	Solde RAR fonctionnement		

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)		
Total dépenses		141 456.31
Total recettes		213 956.00
Solde de fonctionnement		72 499.69
RESTES A REALISER au 31/12/N		
Total RAR dépenses		
Total RAR recettes		
Solde RAR fonctionnement		

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)			
	Dépenses réelles	83 900.40	
	Equipements municipaux	83 900.40	
	Equip. non municipaux		
	Opérations financières		
	Dépenses d'ordre		
	Solde d'exécution reporté de N-1	23 000.00	23 000.00
	Total dépenses	106 900.40	23 000.00
	Total recettes	63 800.00	63 800.00
	Solde d'investissement	-43 100.40	40 800.00
RESTES A REALISER au 31/12/N			
	Total RAR dépenses		
	Total RAR recettes		
	Solde RAR investissement		

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)		
	Dépenses réelles	83 900.40
	Equipements municipaux	83 900.40
	Equip. non municipaux	
	Opérations financières	
	Dépenses d'ordre	
	Solde d'exécution reporté de N-1	
Total dépenses		83 900.40
Total recettes		
Solde d'investissement		-83 900.40
RESTES A REALISER au 31/12/N		
Total RAR dépenses		
Total RAR recettes		
Solde RAR investissement		

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT
DEPENSES		141 456.31
Dépenses réelles		141 456.31
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	40 242.30
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 143.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100 071.01
Dépenses d'ordre		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	
002 Déficit de fonctionnement reporté		
RECETTES		213 956.00
Recettes réelles		213 956.00
73	IMPOTS ET TAXES	208 568.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 388.00
Recettes d'ordre		
002 Excédent de fonctionnement reporté		

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01
DEPENSES		155 256.31	13 800.00
Dépenses réelles		141 456.31	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	40 242.30	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 143.00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100 071.01	
Dépenses d'ordre		13 800.00	13 800.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	13 800.00	13 800.00
002 Déficit de fonctionnement reporté			
RECETTES		265 114.42	51 158.42
Recettes réelles		239 987.93	26 031.93
73	IMPOTS ET TAXES	234 346.00	25 778.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 641.93	253.93
Recettes d'ordre			
002 Excédent de fonctionnement reporté		25 126.49	25 126.49

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

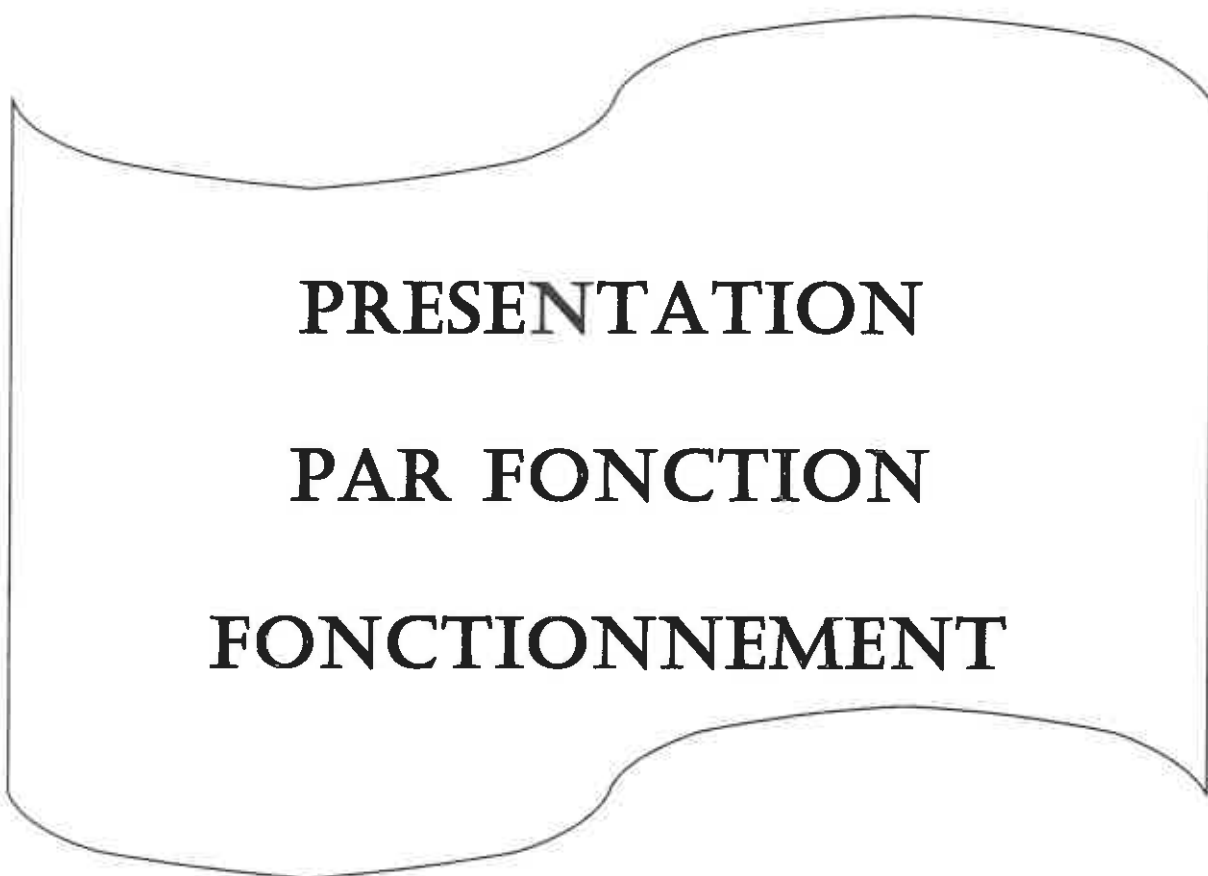
INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01
DEPENSES		106 900.40	23 000.00
Dépenses réelles		83 900.40	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	59 900.40	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 000.00	
Opérations d'équipement			
Opérations pour compte de tiers			
Dépenses d'ordre			
001 Solde d'exécution reporté de N-1		23 000.00	23 000.00
RECETTES		63 800.00	63 800.00
Recettes réelles		50 000.00	50 000.00
010	COMPTES DE STOCKS ET EN COURS	50 000.00	50 000.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		
Opérations pour compte de tiers			
Recettes d'ordre		13 800.00	13 800.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	13 800.00	13 800.00
001 Solde d'exécution reporté de N-1			

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT
DEPENSES		83 900.40
Dépenses réelles		83 900.40
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	59 900.40
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 000.00
Opérations d'équipement		
Opérations pour compte de tiers		
Dépenses d'ordre		
001 Solde d'exécution reporté de N-1		
RECETTES		
Recettes réelles		
010	COMPTES DE STOCKS ET EN COURS	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
Opérations pour compte de tiers		
Recettes d'ordre		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	
001 Solde d'exécution reporté de N-1		



PRESENTATION
PAR FONCTION
FONCTIONNEMENT

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT
Fonction 0 **SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES**
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	01 OPERATIONS NON VENTILABLES
DEPENSES		13 800.00	13 800.00
Réalisations		13 800.00	13 800.00
023 042	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	13 800.00	13 800.00
Restes à réaliser au 31/12			
RECETTES		51 158.42	51 158.42
Réalisations		51 158.42	51 158.42
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	25 126.49	25 126.49
73	IMPOTS ET TAXES	25 778.00	25 778.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	253.93	253.93
Restes à réaliser au 31/12			
SOLDE		37 358.42	37 358.42

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1


FONCTIONNEMENT

Fonction 8

AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT

(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	83 ENVIRONNEMENT
DEPENSES		141 456.31	141 456.31
Réalisations		141 456.31	141 456.31
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	40 242.30	40 242.30
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 143.00	1 143.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100 071.01	100 071.01
Restes à réaliser au 31/12			
RECETTES		213 956.00	213 956.00
Réalisations		213 956.00	213 956.00
73	IMPOTS ET TAXES	208 568.00	208 568.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 388.00	5 388.00
Restes à réaliser au 31/12			
SOLDE		72 499.69	72 499.69



**PRESENTATION
PAR FONCTION
INVESTISSEMENT**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT
Fonction 0 **SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES**
(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL	01 OPERATIONS NON VENTILABLES
DEPENSES		23 000.00	23 000.00
Réalisations		23 000.00	23 000.00
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	23 000.00	23 000.00
Restes à réaliser au 31/12			
RECETTES		63 800.00	63 800.00
Réalisations		63 800.00	63 800.00
010	COMPTES DE STOCKS ET EN COURS	50 000.00	50 000.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	13 800.00	13 800.00
Restes à réaliser au 31/12			
SOLDE		40 800.00	40 800.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

Fonction 8

**AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT
(DETAIL SOUS-FONCTION)**

No	LIBELLE	TOTAL	83 ENVIRONNEMENT
DEPENSES		83 900.40	83 900.40
Réalisations		83 900.40	83 900.40
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	59 900.40	59 900.40
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 000.00	24 000.00
Restes à réaliser au 31/12			
RECETTES			
Réalisations			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		
Restes à réaliser au 31/12			
SOLDE		-83 900.40	-83 900.40

**EQUILIBRE DES
OPERATIONS
FINANCIERES**



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art	Libellé	Crédits de l'exercice	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRE			
16	Emprunts et dettes assimilées (A)		
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros		
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1671	Avances consolidées du Trésor		
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
	Autres dépenses à déduire des ressources propres (B)		
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résul</i>		
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres			23 000.00	23 000.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2
RESSOURCES PROPRES	

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		57 193.89	13 800.00
10222	FCTVA	12 795.12	
10223	TLE		
10224	Versements pour dépassement PLD		
10225	Participation pour dépassement de COS		
10226	Taxe d'aménagement		
10228	Autres fonds		
	Ressources propres externes de l'année (a)	12 795.12	
13146	Attributions de compensation d'investissement		
13156	Attributions de compensation d'investissement		
13246	Attributions de compensation d'investissement		
13256	Attributions de compensation d'investissement		
138	Autres subvent ^o invest. non transf.		
26	Participations et créances rattachées à des participation		
27	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b)	44 398.77	13 800.00
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	<i>Participations et créances rattachées à des participation</i>		
27	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>	13 800.00	13 800.00
28031	FRAIS D'ETUDES	13 800.00	13 800.00
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>		
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et encours</i>		
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>		
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>		
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations		
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	30 598.77	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	13 800.00			50 000.00	63 800.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2
RESSOURCES PROPRES	

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 23 000.00
Ressources propres disponibles	IV 63 800.00
Solde (IV - II)	V 40 800.00

**ETAT
DES
IMMOBILISATIONS**



IV - ANNEXES		IV
--- ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET REC LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS		B1.7
Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
<u>Entreprises</u>		
SYNDICAT DU CANAL DE BERRY CONSEIL DEPART	14 142.42	
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC...)</u>		
ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE	974.99	
SIAVAA AMENAGEMENT VALLEE ARNON	39 730.00	
SI DE LA VALLEE DE L YEVRE	22 519.60	
SI DE LA VALLEE DU FOUZON	22 704.00	
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	100 071.01	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D ' UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

...	Libellé de la recette :		
Reste à employer au 01/01/N :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
73	7346	TAXE GEMAPI	234 346.00
Total recettes			234 346.00
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
011		Charges à caractère général	40 242.30
65		Autres charges de gestion courante	100 071.01
014		Atténuations de produits	1143
Total dépenses			141 456.31
Reste à employer au 31/12/N :			
			92 889.69
TOTAL Reste à employer au 01/01/N			
TOTAL Recettes		TOTAL Dépenses	
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :			


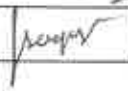

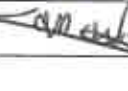
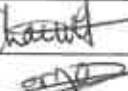




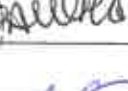



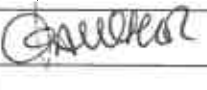




IV – ANNEXE	IV
SIGNATURES COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET GEMAPI	D2

D2 – ARRETE - SIGNATURES

Délibéré par ... (2), réuni en session ...
A ... le ...

Les membres du ... (2),

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES

M.ARCHAMBAULT MICHEL	
M.BAYARD BERNARD	
M.BERNAGOUT FABIEN	
MME BERTHET CHANTAL	
M.BULTEAU PHILIPPE	
MME.CASSARD MARIE-PIERRE	
MME.CHANGEUX CECILE	
MME.CHAUVET MELANIE	
MME.CORNOT GAELE	
MME.DADSI HAYATE	
MME DESGUIN PASCALE	
M.DESNOUES LAURENT	
M.DRIF TOUFIK	
M.DUGUET JEAN-MARC	
M.DUMON FRANCOIS	
M.DUPIN FREDERIC	
M.FOURNIE PHILIPPE	
MME GAUCHER JILL	
M.GIBERT JANY	
M.GODARD YANN	
MME.GRENIER-RIGNOUX LAURE	
MME.GRIMONT AMANDA	
M.HARKET ZITONY	
MME.KAOUES DJAMILA	

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLEANTS	
MME.CHANTEREAU-PRIEUR ALINE	
M.COMPAIN YVES	
M.DAVID JEAN-PAUL	
MME.DOUCET ISABELLE	
MME.DUPIN VERONIQUE	
M.LOUAISIL CHRISTOPHE	
M.PONS GABRIEL	
M.ROUX DIDIER	
M.TOURATIER VINCENT	
M.VILDARY BRUNO	

Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ...
 et de la publication le .../.../...

Annulé en ... le .../.../...

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Présenté par le Président
A Vierzon, le 29/06/2023

Le Président,

Nombre de Membres en exercice : 46
Nombre de Membres présents : 32
Nombre de suffrages : 9
Nombre de suffrages exprimés : 39

VOTES :

Pour	39
Contre	0
Abstentions	0
Non participation	0

Délibéré par le Conseil Communautaire réuni en session ordinaire

Date de la convocation : 23/06/2023

A VIERZON, le 29/06/2023/2023

Les Membres du Conseil Communautaire,

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Stéphane SOUBIE

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

Djamila KAOUES

Céline MILLERIOUX

Fabien BERNAGOUT

Boris RENE

Toufik DRIF

Philippe FOURNIE

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

pouvoir à Laure GRENIER-RIGNOUX

pouvoir à François DUMON

pouvoir à Wendelin KIM

pouvoir à Thibault LHONNEUR

pouvoir à Nicolas SANSU

pouvoir à Zitony HARKET

pouvoir à Mélanie CHAUVET

pouvoir à Jill GAUCHER

pouvoir à Marie-Pierre CASSARD

Certifié exécutoire par le Président,

La Secrétaire de Séance,



Mélanie CHAUVET

La Présidente de séance,



Laure GRENIER-RIGNOUX

REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23093-DE



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

DECISION MODIFICATIVE N°1

COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON

SOLOGNE BERRY

BUDGET GEMAPI

Exercice 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - CDC
VIERZON SOLOGNE BERRY (1)**

**AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTÉ
DE COMMUNE (2)**

Numéro SIRET : 20009056100073

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE VIERZON VILLE ET CAMPAGNE

M. 14

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : GEMAPI CC SBVF (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	20
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	21
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	22
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	23

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 18000	CDC VIERZON SOLOGNE BERRY GEMAPI CC SBVF	DM 2023
----------------------------	---	-------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		0,00	0,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 000,00	3 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 000,00	3 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 000,00	3 000,00
----------------------------	-----------------	-----------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	74 184,38	0,00	-6 000,00	-6 000,00	68 184,38
012	Charges de personnel, frais assimilés	24 840,00	0,00	0,00	0,00	24 840,00
014	Atténuations de produits	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	6 000,00
65	Autres charges de gestion courante	144 044,10	0,00	0,00	0,00	144 044,10
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		246 068,48	0,00	-3 000,00	-3 000,00	243 068,48
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		246 068,48	0,00	-3 000,00	-3 000,00	243 068,48
023	Virement à la section d'investissement (5)	31 149,23		0,00	0,00	31 149,23
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	27 540,00		3 000,00	3 000,00	30 540,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		58 689,23		3 000,00	3 000,00	61 689,23
TOTAL		304 757,71	0,00	0,00	0,00	304 757,71

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	304 757,71
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	238 000,00	0,00	0,00	0,00	238 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		238 000,00	0,00	0,00	0,00	238 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		238 000,00	0,00	0,00	0,00	238 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		238 000,00	0,00	0,00	0,00	238 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	66 757,71
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	304 757,71
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	61 689,23
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 689,23	0,00	0,00	0,00	10 689,23
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	48 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	51 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	58 689,23	0,00	3 000,00	3 000,00	61 689,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	58 689,23	0,00	3 000,00	3 000,00	61 689,23
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	58 689,23	0,00	3 000,00	3 000,00	61 689,23

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	43 100,40
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	104 789,63
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	43 100,40	0,00	0,00	0,00	43 100,40
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	43 100,40	0,00	0,00	0,00	43 100,40
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	43 100,40	0,00	0,00	0,00	43 100,40
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	31 149,23		0,00	0,00	31 149,23
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	27 540,00		3 000,00	3 000,00	30 540,00

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		58 689,23		3 000,00	3 000,00	61 689,23
TOTAL		101 789,63	0,00	3 000,00	3 000,00	104 789,63

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	104 789,63
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	61 689,23
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-6 000,00		-6 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	3 000,00		3 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	3 000,00	3 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	-3 000,00	3 000,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	3 000,00	0,00	3 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	3 000,00	0,00	3 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 000,00
---	-----------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		3 000,00	3 000,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	3 000,00	3 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 000,00
---	-----------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	74 184,38	-6 000,00	-6 000,00
611	Contrats de prestations de services	39 400,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	18 388,38	-5 000,00	-5 000,00
6238	Divers	3 000,00	-1 000,00	-1 000,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	13 396,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	24 840,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	24 840,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7391178	Autres restitut° dérivé contrib. direct	3 000,00	3 000,00	3 000,00
65	Autres charges de gestion courante	144 044,10	0,00	0,00
65548	Autres contributions	144 044,10	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		246 068,48	-3 000,00	-3 000,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		246 068,48	-3 000,00	-3 000,00
023	Virement à la section d'investissement	31 149,23	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	27 540,00	3 000,00	3 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	27 540,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		58 689,23	3 000,00	3 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		58 689,23	3 000,00	3 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		304 757,71	0,00	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	238 000,00	0,00	0,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	238 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		238 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		238 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		238 000,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	10 689,23	0,00	0,00
2031	Frais d'études	10 689,23	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	48 000,00	3 000,00	3 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	48 000,00	3 000,00	3 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		58 689,23	3 000,00	3 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		58 689,23	3 000,00	3 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		58 689,23	3 000,00	3 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 000,00
---	-----------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	43 100,40	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	43 100,40	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		43 100,40	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		43 100,40	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	31 149,23	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	27 540,00	3 000,00	3 000,00
28031	Frais d'études	22 740,00	3 000,00	3 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	4 800,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		58 689,23	3 000,00	3 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		58 689,23	3 000,00	3 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		101 789,63	3 000,00	3 000,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 000,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre D24 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I	0,00	II
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	43 100,40	43 100,40

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 58 689,23	3 000,00	VI 3 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		58 689,23	3 000,00	3 000,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	22 740,00	3 000,00	3 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	4 800,00	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	31 149,23	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	61 689,23	0,00	0,00	43 100,40	104 789,63

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	43 100,40
Ressources propres disponibles	VIII	104 789,63
Solde	IX = VIII – IV (5)	61 689,23

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



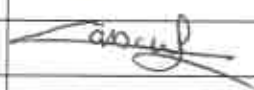





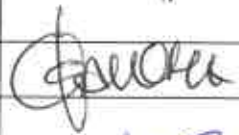
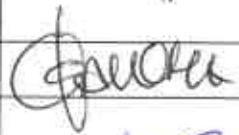




IV – ANNEXE	IV
SIGNATURES DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET GEMAPI	D2

D2 – ARRETE - SIGNATURES

Délibéré par ... (2), réuni en session ...
 A ... , le ...

Les membres du ... (2),

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES

M.ARCHAMBAULT MICHEL	
M.BAYARD BERNARD	
M.BERNAGOUT FABIEN	
MME BERTHET CHANTAL	
M.BULTEAU PHILIPPE	
MME.CASSARD MARIE-PIERRE	
MME.CHANGEUX CECILE	
MME.CHAUVET MELANIE	
MME.CORNOT GAELE	
MME.DADSI HAYATE	
MME DESGUIN PASCALE	
M.DESNOUES LAURENT	
M.DRIF TOUFIK	
M.DUGUET JEAN-MARC	
M.DUMON FRANCOIS	
M.DUPIN FREDERIC	
M.FOURNIE PHILIPPE	
MME GAUCHER JILL	
M.GIBERT JANY	
M.GODARD YANN	
MME.GRENIER-RIGNOUX LAURE	
MME.GRIMONT AMANDA	
M.HARKET ZITONY	
MME.KAOUES DJAMILA	

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLEANTS	
MME.CHANTEREAU-PRIEUR ALINE	
M.COMPAIN YVES	
M.DAVID JEAN-PAUL	10
MME.DOUCET ISABELLE	
MME.DUPIN VERONIQUE	
M.LOUAISIL CHRISTOPHE	
M.PONS GABRIEL	
M.ROUX DIDIER	
M.TOURATIER VINCENT	
M.VILDARY BRUNO	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le
 et de la publication le .../.../....

A....., le/.../....

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Présenté par le Président
A Vierzon, le 29/06/2023

Nombre de Membres en exercice : 46
Nombre de Membres présents : 32
Nombre de suffrages : 9
Nombre de suffrages exprimés : 41

Le Président,

VOTES :
Pour 41
Contre 0
Abstentions 0
Non participation 0

Délibéré par le Conseil Communautaire réuni en session ordinaire

Date de la convocation : 23/06/2023

A VIERZON, le 29/06/2023/2023

Les Membres du Conseil Communautaire,

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Stéphane SOUBIE

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

Djamila KAOUES

Céline MILLERIOUX

Fabien BERNAGOUT

Boris RENE

Toufik DRIF

Philippe FOURNIE

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

pouvoir à Laure GRENIER-RIGNOUX

pouvoir à François DUMON

pouvoir à Wendelin KIM

pouvoir à Thibault LHONNEUR

pouvoir à Nicolas SANSU

pouvoir à Zitony HARKET

pouvoir à Mélanie CHAUVET

pouvoir à Jill GAUCHER

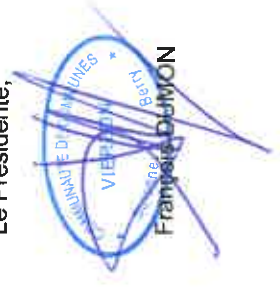
pouvoir à Marie-Pierre CASSARD

Certifié exécutoire par le Président,

La Secrétaire de Séance,


Mélanie CHAUVET

Le Président,


François DUMON



COMPTE ADMINISTRATIF

EXERCICE 2022

DE

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY

REPUBLIQUE FRANCAISE

& & & & &

COMPTE ADMINISTRATIF

COMMUNAUTE DE COMMUNES

VIERZON SOLOGNE BERRY

BUDGET PRINCIPAL

EXERCICE 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
dont la population est de 3500 habitants et plus**

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY

Numéro SIRET :

20009056100016

POSTE COMPTABLE DE TRESORERIE DE VIERZON VILLE ET CAMPAGNE

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL CC SOLOGNE BERRY FORET

ANNEE 2022

I - INFORMATIONS GENERALES

I

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES et FINANCIERES

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	39412
Nombre de résidences secondaires (article R2313-1 in fine)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	Vierzon Sologne Berry

Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab (population DGF) habitants de la strate	Moyennes nationales du potentiel financier par
fiscal	financier		
15 738 695€			

Informations financières - RATIOS		Valeurs communales	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	568.05	
2	Produit des impositions directes / population	308.47	
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	631.70	
4	Dépenses d'équipement brut / population	113.09	
5	Encours de dette / population	252.59	
6	DGF / population	76.44	
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	15.7%	
8	Dépenses de fonct. et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	98.50%	
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonct.	17.90%%	
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	39.90%%	

S O M M A I R E

Pages	
	I - Informations générales A - Informations statistiques, fiscales et financières B - Modalités de vote du budget II - Présentation générale du budget A1- Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser A2- Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres A3- Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1- Balance générale du budget - Dépenses B2- Balance générale du budget - Recettes III - Vote du budget A1- Section de fonctionnement - Détail des dépenses A2- Section de fonctionnement - Détail des recettes B1- Section d'investissement - Détail des dépenses B2- Section d'investissement - Détail des recettes B3- Opérations d'équipement pour vote - Détail des chapitres et articles B3- Opérations d'équipement pour information - Détail chapitres, articles

IV - ANNEXES

IV - ANNEXES			
	A - Eléments du bilan		
	A1- Présentation croisée par fonction A1.1- Présentation croisée par fonction - fonctionnement A1.2- Présentation croisée par fonction - investissement A2- Etat de la dette 2.1- Détail des crédits de trésorerie 2.2- Répartition par nature de dette 2.3- Répartition des emprunts par structure de taux 2.4- Typologie de la répartition de l'encours 2.5- Détail des opérations de couverture 2.6- Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 2.7- Emprunts renégociés au cours de l'année N 2.8- Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 2.9- Autres dettes A3- Méthodes utilisées pour les amortissements A4- Etat des provisions A5- Etalement des provisions A6.1- Equilibre des opérations financières - Dépenses A6.2- Equilibre des opérations financières - Recettes A7.1.1- Etat des dépenses, recettes services eau assainissement - Fonctionnement A7.1.2- Etat des dépenses, recettes services eau assainissement - Investissement A7.2.1- Etat des dépenses, recettes services assujettis à TVA - Fonctionnement A7.2.2- Etat des dépenses, recettes services assujettis à TVA - Investissement A7.3.1- Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement A7.3.2- Etat de la répartition de la TEOM - Investissement A8- Etat des charges transférées A9- Détail des opérations pour le compte de tiers A10.1- Variation du patrimoine (art. R. 2313-3 du CGCT) - Entrées A10.2- Variation du patrimoine (art. R. 2313-3 du CGCT) - Sorties A10.3- Opérations liées aux cessions A10.4- Variation du patrimoine (art. L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées A10.5- Variation du patrimoine (art. L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A11- Etat des travaux en régie A12- Emploi crédits communautaires (dans subvention globale)		

IV - ANNEXES

	<p>B - Engagements hors bilan</p>		
	<p>B1.1- Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement B1.2- Calcul du ratio d'endettement B1.3- Etat des contrats de crédit - bail B1.4- Etat des contrats de partenariat public - privé B1.5- Etat des autres engagements donnés B1.6- Etat des engagements reçus B1.7- Liste des concours attribués à des tiers (subventions) B2.1- Etat des autorisations de programmes et des crédits de paiement afférents B2.2- Etat des autorisations d'engagements et de crédits de paiement afférents B3- Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale</p>		
	<p>C - Autres éléments d'information</p>		
	<p>C1.1- Etat du personnel C1.2- Actions de formation des élus C2- Liste des organismes avec engagements financiers pris C3.1- Organismes auxquels adhère la commune, l'établissement C3.2- Liste des établissements publics créés C3.3- Liste des services individualisés dans un budget annexe C3.4- Liste services assujettis à la TVA non érigés en budget annexe C3.5- Présentation agrégée budget principal, budgets annexes C3.6- Identification des flux croisés</p>		
	<p>D - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures</p>		
	<p>D1- Décisions en matière de taux de contributions directes D2- Arrêté et signatures</p>		

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (1).
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
 - avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III-B-3 (2)
 - ~~avec~~ sans vote formel sur chacun des chapitres (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

- III - Les provisions sont (2) :
- semi - budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
 - budgétaires (délibération n° du) (2).

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
 (2) Mention complétée ou Rayer la mention inutile



**RESULTAT DE
L'EXERCICE**

EXECUTION

FINANCIERE

DU BUDGET



II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	23 359 404.41	g	24 679 490.20
	Section d'investissement	b	5 010 192.67	h	6 929 085.41
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c		i	615 380.96
	Report en section d'investissement (001)	d	2 776 003.66	j	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			31 145 600.74		32 223 956.57
			=a+b+c+d		=g+h+i+j
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e		k	
	Section d'investissement	f	3 811 020.18	l	3 229 404.17
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f	3 811 020.18	=k+l	3 229 404.17
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		23 359 404.41		25 294 871.16
	Section d'investissement		11 597 216.51		10 158 489.58
	TOTAL CUMULE		34 956 620.92		35 453 360.74
			=a+c+e		=g+i+k
			=b+d+f		=h+j+l
			=a+b+c+d+e+f		=g+h+i+j+k+l

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	3 811 020.18	3 229 404.17
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		143 927.22
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		657 353.72
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		2 428 123.23
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	112 724.82	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	373 357.25	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	247 267.17	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 077 670.94	

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES
A2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 951 452.92	7 487 366.04
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 179 352.46	3 103 020.70
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	7 605 337.17	7 605 058.76
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 650 144.55	3 635 242.02
Total des dépenses de gestion courante		22 386 287.10	21 830 687.52
66	CHARGES FINANCIERES	239 100.00	167 467.13
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	71 000.00	5 948.66
022	DEPENSES IMPREVUES		
Total des dépenses réelles de fonctionnement		22 696 387.10	22 004 103.31
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 293 143.68	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	320 602.23	971 190.14
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 613 745.91	971 190.14
TOTAL		24 310 133.01	22 975 293.45
Pour information			
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	5 000.00	10 429.02
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	515 971.38	561 489.04
73	IMPOTS ET TAXES	18 571 832.72	18 235 343.19
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 246 803.00	4 869 674.76
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	219 600.00	139 162.05
Total des recettes de gestion courante		23 559 207.10	23 816 098.06
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	131 000.00	465 222.44
Total des recettes réelles de fonctionnement		23 690 207.10	24 281 320.50
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 544.95	398 169.70
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		4 544.95	398 169.70
TOTAL		23 694 752.05	24 679 490.20
Pour information			
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		615 380.96	

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Rattachements	Restes à réaliser
011 012 014 65	CHARGES A CARACTERE GENERAL CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES ATTENUATIONS DE PRODUITS AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	352 247.07	
Total des dépenses de gestion courante		352 247.07	
66 67 022	CHARGES FINANCIERES CHARGES EXCEPTIONNELLES DEPENSES IMPREVUES	31 863.89	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		384 110.96	
023 042	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			
TOTAL		384 110.96	

**Pour information
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Rattachements	Restes à réaliser
013 70 73 74 75	ATTENUATIONS DE CHARGES PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES IMPOTS ET TAXES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
Total des recettes de gestion courante			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total des recettes réelles de fonctionnement			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
Total des recettes d'ordre de fonctionnement			
TOTAL			

**Pour information
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1**

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**II****SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES****A2**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	111 839.81
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	76 331.76
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	278.41
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 902.53
Total des dépenses de gestion courante		203 352.51
66	CHARGES FINANCIERES	39 768.98
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	65 051.34
022	DEPENSES IMPREVUES	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		308 172.83
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-650 587.91
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		642 555.77
TOTAL		950 728.60

Pour information

D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits annulés
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	-5 429.02
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	-45 517.66
73	IMPOTS ET TAXES	336 489.53
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-622 871.76
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	80 437.95
Total des recettes de gestion courante		-256 890.96
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	-334 222.44
Total des recettes réelles de fonctionnement		-591 113.40
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-393 624.75
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-393 624.75
TOTAL		-984 738.15

Pour information

R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	191 872.59	72 110.57
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 346 366.35	796 261.15
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 420 518.36	783 183.49
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 172 692.32	1 999 457.68
	Total des opérations d'équipement		
Total des dépenses d'équipement		8 131 449.62	3 651 012.89
1068	Excédents de fonct. capitalisés	36 267.54	36 267.54
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	921 336.90	911 742.54
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	13 300.00	13 000.00
Total des dépenses financières		970 904.44	961 010.08
45x1	Total des opérations pour compte de tiers		
Total des dépenses réelles d'investissement		9 102 354.06	4 612 022.97
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 544.95	398 169.70
Total des dépenses d'ordre d'investissement		4 544.95	398 169.70
TOTAL		9 106 899.01	5 010 192.67

Pour information			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		2 776 003.66	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	4 632 913.00	2 023 655.09
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 165)	1 647 276.04	1 512 000.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		
Total des recettes d'équipement		6 280 189.04	3 535 655.09
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 537 692.58	378 107.04
1068	Excédents de fonct. capitalisés	1 973 119.81	1 973 119.81
165	Dépôts et cautionnements reçus		108.33
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	69 905.00	70 905.00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	408 250.33	
Total des recettes financières		3 988 967.72	2 422 240.18
45x2	Total des opérations pour compte de tiers		
Total des recettes réelles d'investissement		10 269 156.76	5 957 895.27
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 293 143.68	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	320 602.23	971 190.14
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 613 745.91	971 190.14
TOTAL		11 882 902.67	6 929 085.41

Pour information			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			

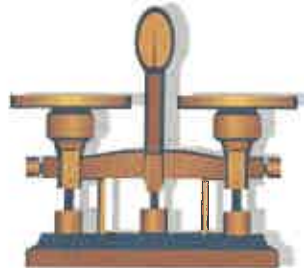
II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES
A3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Restes à réaliser	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	112 724.82	7 037.20
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	373 357.25	176 747.95
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	247 267.17	390 067.70
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 077 670.94	95 563.70
	Total des opérations d'équipement		
	Total des dépenses d'équipement	3 811 020.18	669 416.55
1068	Excédents de fonct. capitalisés		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		9 594.36
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.		300.00
	Total des dépenses financières		9 894.36
45x1	Total des opérations pour compte de tiers		
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 811 020.18	679 310.91
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		-393 624.75
	Total des dépenses d'ordre d'investissement		-393 624.75
	TOTAL	3 811 020.18	285 686.16
	Pour information		
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1		

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Restes à réaliser	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	2 428 123.23	181 134.68
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 165)		135 276.04
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		
	Total des recettes d'équipement	2 428 123.23	316 410.72
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	657 353.72	502 231.82
1068	Excédents de fonct. capitalisés		
165	Dépôts et cautionnements reçus		-108.33
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		-1 000.00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	143 927.22	
	Total des recettes financières	801 280.94	765 446.60
45x2	Total des opérations pour compte de tiers		
	Total des recettes réelles d'investissement	3 229 404.17	1 081 857.32
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		-650 587.91
	Total des recettes d'ordre d'investissement		642 555.77
	TOTAL	3 229 404.17	1 724 413.09
	Pour information		
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1		

**BALANCE
GENERALE
DU COMPTE**



II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 839 613.11		7 839 613.11
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 103 020.70		3 103 020.70
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	7 605 058.76		7 605 058.76
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 635 242.02		3 635 242.02
66	CHARGES FINANCIERES	199 331.02		199 331.02
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 948.66	657 948.66	663 897.32
68	<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>		313 241.48	313 241.48
	Dépenses de fonctionnement - Total	22 388 214.27	971 190.14	23 359 404.41
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

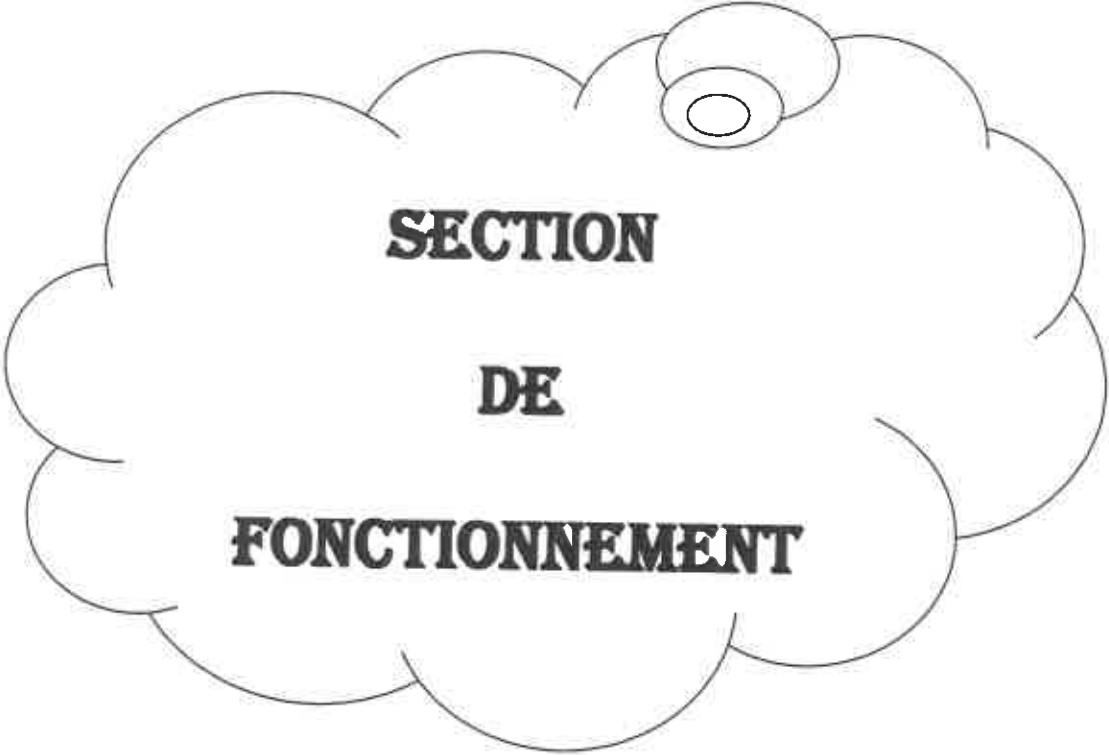
	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	36 267.54		36 267.54
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		4 544.15	4 544.15
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	911 742.54		911 742.54
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATIONS		393 625.55	393 625.55
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	72 110.57		72 110.57
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (hors opérations)	796 261.15		796 261.15
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	783 183.49		783 183.49
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	1 999 457.68		1 999 457.68
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	13 000.00		13 000.00
	Dépenses d'investissement - Total	4 612 022.97	398 169.70	5 010 192.67
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			2 776 003.66

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	10 429.02		10 429.02
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	561 489.04		561 489.04
73	IMPOTS ET TAXES	18 235 343.19		18 235 343.19
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 869 674.76		4 869 674.76
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	139 162.05		139 162.05
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	465 222.44	398 169.70	863 392.14
	Recettes de fonctionnement - Total	24 281 320.50	398 169.70	24 679 490.20
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			615 380.96

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	378 107.04		378 107.04
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 973 119.81		1 973 119.81
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 023 655.09		2 023 655.09
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 512 108.33		1 512 108.33
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATIONS		23 667.60	23 667.60
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		634 281.06	634 281.06
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	70 905.00		70 905.00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		313 241.48	313 241.48
	Recettes d'investissement - Total	5 957 895.27	971 190.14	6 929 085.41
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			



SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 951 452.92	7 487 366.04	352 247.07		111 839.81
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	803 445.00	676 934.59	6 870.14		119 640.27
6042	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	45 200.00	36 838.81	360.00		8 001.19
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES					
60611	FOURNITURES NON STOCKABLES	41 980.00	25 021.03			16 958.97
60612	EAU ET ASSAINISSEMENT	519 900.00	430 552.97			89 347.03
606121	ENERGIE - ELECTRICITE	11 000.00				11 000.00
	GAZ DE FRANCE, GAZ BUTANE, GAZ PROPANE					
60621	FOURNITURES NON STOCKEES	85.00	4 632.77			-4 547.77
60622	COMBUSTIBLES	36 400.00	37 520.20			-1 120.20
60623	CARBURANTS	35 100.00	34 486.17	800.00		-186.17
60624	ALIMENTATION	8 330.00	8 755.37			-425.37
60628	PRODUITS DE TRAITEMENT AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES					
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	10 660.00	8 019.97			2 640.03
60632	FOURNITURES D'ENTRETIEN	66 150.00	65 525.31	5 400.00		-4 775.31
60633	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	15 000.00	9 975.51			5 024.49
60636	FOURNITURES DE VOIRIE VETEMENTS DE TRAVAIL	4 100.00	3 437.37	310.14		352.49
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 200.00	6 208.04			-3 008.04
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	6 340.00	5 961.07			378.93
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	6 432 805.00	5 956 336.70	310 539.52		165 928.78
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 062 493.28	3 245 671.62	3 696.92		-1 186 875.26
6111	DECHETTERIE	1 589 849.65	288 274.26	3 220.88		1 298 354.51
6112	ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	1 942 383.72	1 725 755.49	191 021.35		25 606.88
6113	CONTROLES PERIODIQUES DE CONFORMITE DES BATIMENTS	45 700.00	231.22	41 220.00		4 248.78
6114	PRESTATIONS DE SURVEILLANCE	71 700.00	57 156.02			14 543.98
	REDEVANCES DE CREDIT-BAI					

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
6122	CREDIT-BAIL MOBILIER					
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	20 960.00	25 494.05	111.55		-4 645.60
6135	LOCATIONS MOBILIERES	4 470.00	29 837.26	570.00		-25 937.26
	ENTRETIEN ET REPARATIONS					
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERES					
61521	TERRAINS	28 000.00	24 694.22	5 172.22		-1 866.44
615221	BATIMENTS PUBLICS	57 400.00	28 775.67	608.69		28 015.64
615228	AUTRES BATIMENTS	80 000.00	39 419.60	52 614.96		-12 034.56
615231	VOIRIES	113 000.00	77 716.85			35 283.15
615232	RESEAUX		4 125.54	182.60		-4 308.14
61524	BOIS ET FORETS	10 000.00	9 210.00			790.00
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERES					
61551	MATERIEL ROULANT	50 070.79	40 559.56	7 452.97		2 058.26
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	16 400.00	26 329.61			-9 929.61
6156	MAINTENANCE	67 040.00	82 698.72	572.04		-16 230.76
61562	MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR	3 000.00	195.32			2 804.68
	PRIMES D'ASSURANCE					
6161	MULTIRISQUES	32 034.00	16 803.88			15 230.12
6162	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE - CONSTRUCTION	13 000.00				13 000.00
6168	AUTRES	43 638.56	53 702.70			-10 064.14
617	ETUDES ET RECHERCHES	130 000.00	131 438.20	2 520.00		-3 958.20
	DIVERS					
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	14 865.00	30 664.54			-15 799.54
61820	ABONNEMENT	3 500.00	950.00	1 105.34		1 444.66
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	26 100.00	6 946.15	470.00		18 683.85
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES		735.00			-735.00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	7 200.00	8 951.22			-1 751.22
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	606 042.18	738 953.26	34 837.41		-167 748.49
	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES					
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	32 800.00	19 364.86	10 469.60		2 965.54
6226	HONORAIRES	5 000.00	3 900.00			1 100.00
62262	AUTRES MISSIONS D'ASSISTANCE JURIDIQUE	1 000.00	861.00			139.00
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	4 814.50	4 427.35			387.15
6228	DIVERS					

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
6231	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	25 100.00	15 474.48	5 784.00		3 841.52
6232	ANNONCES ET INSERTIONS		215.00			-215.00
6233	FETES ET CEREMONIES	400.00				400.00
6236	FOIRES ET EXPOSITIONS	105 400.00	67 886.51	16 244.12		21 269.37
6237	CATALOGUES ET IMPRIMES		5 292.00			-5 292.00
6238	PUBLICATIONS	5 300.00	32 709.40			-27 409.40
	DIVERS					
6247	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS	25 900.00	27 367.00	770.09		-2 237.09
	TRANSPORTS COLLECTIFS					
6251	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	150.00				150.00
6256	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	3 500.00	4 230.43			-730.43
6257	MISSIONS	5 600.00	12 208.42	1 569.60		-8 178.02
	RECEPTIONS					
6261	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	28 750.00	23 985.65			4 764.35
6262	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	46 182.00	116 138.73			-69 956.73
627	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS					
	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES		1 058.00			-1 058.00
	DIVERS					
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	13 461.00	32 152.34			-18 691.34
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	26 500.00	49 350.88			-22 850.88
6284	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS		222.22			-222.22
62875	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	253 684.68	267 343.56			-13 658.88
62878	AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP		34 551.58			-34 551.58
	A D'AUTRES ORGANISMES					
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	22 500.00	20 213.85			2 286.15
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	109 160.74	115 141.49			-5 980.75
	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (ADM IMP.)					
63512	IMPOTS DIRECTS	108 460.74	114 123.49			-5 662.75
63513	TAXES FONCIERES		1 018.00			-1 018.00
	AUTRES IMPOTS LOCAUX					
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	700.00				700.00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 179 352,46	3 103 020,70			76 331,76
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	669 701,00	533 811,23			135 889,77
6217	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE	603 501,00	500 710,79			102 790,21
6218	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COMMUNE MEMBRE DU GFP	66 200,00	33 100,44			33 099,56
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR					
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	44 740,54	47 467,84			-2 727,30
63310	IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUN. (AUTRES ORGANIS.					
63311	TAXE/TRANSPORTS TITULAIRES	6 945,06	6 995,00			-49,94
63320	TAXE/TRANSPORTS NON TITULAIRES	833,32	683,00			150,32
63321	COTISATIONS PATRONALES FNAL TITULAIRES	6 313,69	6 359,00			-45,31
63360	COTISATIONS PATRONALES FNAL NON TITULAIRES	758,02	635,00			123,02
63361	COTISATIONS CNFPT TITULAIRES	11 364,64	12 084,00			-719,36
63362	COTISATIONS CNFPT NON TITULAIRE	1 363,43	1 170,00			193,43
	COTISATIONS CENTRE DE GESTION	17 162,38	19 541,84			-2 379,46
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	2 464 910,92	2 521 741,63			-56 830,71
	REMUNERATIONS DU PERSONNEL					
64111	PERSONNEL TITULAIRE					
641120	REMUNERATION PRINCIPALE	1 156 027,00	1 256 541,42			-100 514,42
641121	NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE	17 710,32	12 684,80			5 025,52
64114	SUPPLEMENT FAMILIAL	15 038,40	11 072,92			3 965,48
641180	Personnel titulaire - Indemnité inflation		3 700,00			-3 700,00
641181	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	30 680,32	25 063,44			5 616,88
641182	ALLOCATIONS VACANCES TITULAIRES	3 864,00	3 864,00			
	REGIME INDEMNITAIRE TITULAIRE	322 683,72	321 200,19			1 483,53
64131	PERSONNEL NON TITULAIRE					
641310	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	195 854,70	196 306,83			-452,13
641311	REMUNERATION		3,36			-3,36
641312	SUPPLEMENT FAMILIAL NON TITULAIRES		158,32			-103,60
641314	AUTRES INDEMNITES NON TITULAIRES	54,72	8 721,00			711,00
64134	REGIME INDEMNITAIRE	9 432,00	1 100,00			-1 100,00
64138	Personnel non titulaire - Indemnité inflation					
	AUTRES INDEMNITES					
64164	EMPLOIS D'INSERTION					
	EMPLOIS D'AVENIR					

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
64171 64172	Apprentis - Rémunérations Apprentis - Indemnité inflation					
6451 64510 64511 64531 64534 64535 6456 6457	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE COTISATIONS A L'U.R.S.A.F. COTISATIONS PATRONALES SECURITE SOCIALE TITULAIRES COTISATIONS PATRONALES SECURITE SOCIALE NON TITULA COTISATIONS PATRONALES CNRAEL COTISATIONS PATRONALES IRCANTEC RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL COTISATIONS SOCIALES LIEES A L'APPRENTISSAGE	190 840.37 55 810.27 392 079.94 8 952.31 12 450.27 2 500.00	192 605.00 37 197.00 396 769.43 8 799.73 11 614.34 3 411.00 8 203.00			-1 764.63 18 613.27 -4 689.49 152.58 835.93 -911.00 -8 203.00
64731 64732	AUTRES CHARGES SOCIALES ALLOCATIONS DE CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT VERSEES AUX A.S.S.E.D.I.C.	11 900.00 8 632.58	5 913.18			5 986.82 8 632.58
6474 6475 64750 6478	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE MEDECINE DU TRAVAIL AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	15 000.00 9 300.00 5 600.00 500.00	14 062.67 1 875.00 875.00			937.33 7 425.00 4 725.00 500.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	7 605 337.17	7 605 058.76			278.41
- 73 -	IMPOTS ET TAXES	7 605 337.17	7 605 058.76			278.41
7391178	REVERSEMENTS ET RESTITUTIONS SUR IMPOTS ET TAXES VERSEMENTS ET RESTITUTIONS SUR IMPOTS LOCAUX AUTRES RESTIT. AU TITRE DU DEGREV. SR CONTR. DIREC	55 000.00	52 545.80			2 454.20
739211 739212 739223	PRELEVEMENTS POUR REVERSEMENTS DE FISCALITE ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET	7 406 392.10 120 000.00 23 945.07	7 408 568.89 119 999.00 23 945.07			-2 176.79 1.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 650 144.55	3 635 242.02			14 902.53

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 650 144.55	3 635 242.02			14 902.53
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES...					
6512	DROITS D'UTILISATION - INFORMATIQUE EN NUJAGE	24 000.00	24 832.21			-832.21
6518	AUTRES					
6531	INDEMN. FRAIS DE MISSION ET DE FORM. MAIRES ET ADJ	147 000.00	149 357.46			-2 357.46
6532	FRAIS DE MISSION	6 200.00	6 423.82			6 200.00
6533	COTISATIONS DE RETRAITE	900.00	1 868.14			-6 423.82
65330	COTISATIONS PATRONALES IRCANTEC MAIRE ET ADJOINTS	19 000.00	19 690.00			-968.14
65331	COTISATIONS PATRONALES RETRAITE PAR RENTE EL	7 350.00				-690.00
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE					7 350.00
6535	FORMATION					
65372	COMPENSATIONS POUR PERTE DE REVENUS COTISAT. AU FONDS DE FINAN. ALLOC. DE FIN MANDAT	300.00	392.94			-92.94
6541	PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES					
6542	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR CREANCES ETEINTES	1 705.60	1 705.60			
6553	CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES SERVICE D'INCENDIE	1 509 204.00	1 509 204.00			
65548	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUTRES CONTRIBUTIONS	145 000.00	239 866.41			-94 866.41
657363	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES SUBV. FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS A CARACTERE ADMINISTRATIF	1 315 706.95	1 315 706.95			
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	472 378.00	366 192.50			106 185.50
6588	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE					
65888	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE AUTRES	1 400.00	1.99			1 398.01
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		22 386 287.10	21 830 687.52	352 247.07		203 352.51
(a)=011+012+014+65+656						

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF **III**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES **A1**

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 293 143.68				1 293 143.68
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 293 143.68				1 293 143.68
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	320 602.23	971 190.14			-650 587.91
- 67 - 675	CHARGES EXCEPTIONNELLES VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES		657 948.66 634 281.06			-657 948.66 -634 281.06
6761	DIFFERENCES SUR REALISAT. TRANSFEREES EN INVEST. DIFFERENCES SUR REALISAT.(POSITIVES) TRANSF.EN INV		23 667.60			-23 667.60
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	320 602.23	313 241.48			7 360.75
6811	DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	320 602.23	313 241.48			7 360.75
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 613 745.91	971 190.14			642 555.77
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 613 745.91	971 190.14			642 555.77
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		24 310 133.01	22 975 283.45	384 110.96		960 728.60

Pour information : D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice
Montant des ICNE de l'exercice N-1
= Différence ICNE N - ICNE N-1

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

AZ

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	5 000.00	10 429.02			-5 429.02
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	5 000.00	10 429.02			-5 429.02
6419	REMUNERATIONS DU PERSONNEL REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	5 000.00	9 421.83			-4 421.83
6479	AUTRES CHARGES SOCIALES REMBOURSEMENTS SUR AUTRES CHARGES SOCIALES		1 007.19			-1 007.19
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	515 971.38	561 489.04			-45 517.66
- 70 -	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE VENTES DIVERSES	515 971.38	561 489.04			-45 517.66
7018	VENTES DE PRODUITS FINIS AUTRES VENTES DE PRODUITS FINIS					
70388	REDEVANCES ET RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE AUTRES REDEV. ET RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES		90.00			-90.00
70612	PRESTATIONS DE SERVICES					
70613	REDEVANCES D'ENLEVEMENT DES ORDURES ET DECHETS REDEVANCE SPECIALE D'ENLEVEMENT DES ORDURES ABONNEMENT OU REDEVANCE PR ENLEV. DECHETS INDUST.	35 000.00	24 478.42 1 626.25			10 521.58 -1 626.25
70632	REDEV. ET DROITS DES SERVICES A CAR. SPORTIF ET LO A CARACTERE DE LOISIRS	27 310.64	33 063.14			-5 752.50
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACT. SOCIAL	39 000.00	35 044.50			3 955.50
7067	REDEVAN. ET DROITS SCES PERISCOLAIRES ET ENSEIG.	54 400.00	57 852.22			-3 452.22
70688	AUTRES REDEVANCES ET DROITS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	49 000.00	118 463.10			-69 463.10
7078	VENTES DE MARCHANDISES AUTRES MARCHANDISES	256 700.00	271 908.68			-15 208.68

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

AZ

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
7083	AUTRES PRODUITS LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)					50 000.00
70841	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE AUX BUDG. ANNEX., REGIES MUNICIPALES, CCAS ET CDE	50 000.00				
70875	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR LES COMMUNES MEMBRES DU GFP		3 294.74			-3 294.74
70878	PAR D'AUTRES REDEVABLES	4 560.74	13 110.79			-8 550.05
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES		2 557.20			-2 557.20
73	IMPOTS ET TAXES	18 571 832.72	18 235 343.19			336 489.53
- 73 -	IMPOTS ET TAXES	18 571 832.72	18 235 343.19			336 489.53
	IMPOTS LOCAUX					
7311	CONTRIBUTIONS DIRECTES	21 000.00				21 000.00
73111	CONTRIBUTIONS DIRECTES	3 873 313.00	3 943 430.00			-70 117.00
73112	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	1 619 071.00	1 619 071.00			
73113	COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	484 437.00	486 987.00			-2 550.00
73114	TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	451 252.00	513 220.00			-61 968.00
	IMPOSITION FORFAIT. SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU					
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	120 000.00	211 525.00			-91 525.00
	FISCALITE REVERSEE					
73211	FISCALITE REVERSEE ENTRE COLLECTIVITES LOCALES	140 600.72	136 010.19			4 590.53
	ATTRIBUTION DE COMPENSATION					
73221	FISCALITE REVERSEE PAR L'INTERMEDIAIRE D'UN FONDS	851 221.00	851 221.00			
73223	FNGIR	367 640.00	367 640.00			
	FONDS DE PEREQUATION DES RESS.COMMUNALES ET INTERC					
7328	AUTRES FISCALITES REVERSEES	556 322.00				556 322.00
	TAXES PR UTILISAT. SERVICES PUBLICS ET DU DOMAINE					
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES OORDUMES MENAGERES ET ASSIMI	5 126 632.00	5 145 895.00			-19 263.00
	AUTRES TAXES					

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
7382	FRACTION DE TVA FRACTION DE TVA	4 960 344.00	4 960 344.00			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 246 803.00	4 869 674.76			-622 871.76
- 74 -	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS D.G.F.	4 246 803.00	4 869 674.76			-622 871.76
74124 74126	DOTATION D'AMENAGEMENT DOTATION D'INTERCOMMUNALITE DOTATION DE COMPENSAT. GROUP. DE COMMUNES	389 738.00 2 699 755.00	389 738.00 2 699 755.00			
744	FCTVA	4 000.00	18 905.99			-14 905.99
74712 74718	PARTICIPATIONS ETAT EMPLOIS D'AVENIR AUTRES		30 000.00			-30 000.00
7473 74741 7478	DEPARTEMENTS COMMUNES MEMBRES DU GFP AUTRES ORGANISMES	3 625.00 6 600.00 493 234.00	2 365.33 522 628.44			3 625.00 4 234.67 -29 394.44
748313 748314 74833 74834	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS ATTRIBUTIONS DE PEREQUATION ET DE COMPENSATION DOTAT. DE COMPENS. DE LA REFORME DE LA TAXE PROF. DOTAT. UNIQUE DES COMPENS. SPECIFIQUES A TAXE PROF ETAT - COMPENS. DE LA CONTRIB. ECO. TERR. (CVAE ET ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	649 851.00	556 322.00 622 450.00 27 510.00			-556 322.00 649 851.00 -622 450.00 -27 510.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	219 600.00	139 162.05			80 437.95
- 75 - 752	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE REVENUS DES IMMEUBLES	219 600.00 219 600.00	139 162.05 139 159.25			80 437.95 80 440.75
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		2.80			-2.80

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chapitre / Article	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		23 559 207.10	23 816 098.06			-256 890.96
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	131 000.00	465 222.44			-334 222.44
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	131 000.00	465 222.44			-334 222.44
7711	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION					
7714	DEDITS ET PENALITES PERCUES		33.26			-33.26
7718	RECOURR. SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.	16 000.00	41 144.88			-25 144.88
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS		24 480.03			-24 480.03
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		264 323.11			-264 323.11
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	115 000.00	135 241.16			-20 241.16
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78		23 690 207.10	24 281 320.50			-591 113.40

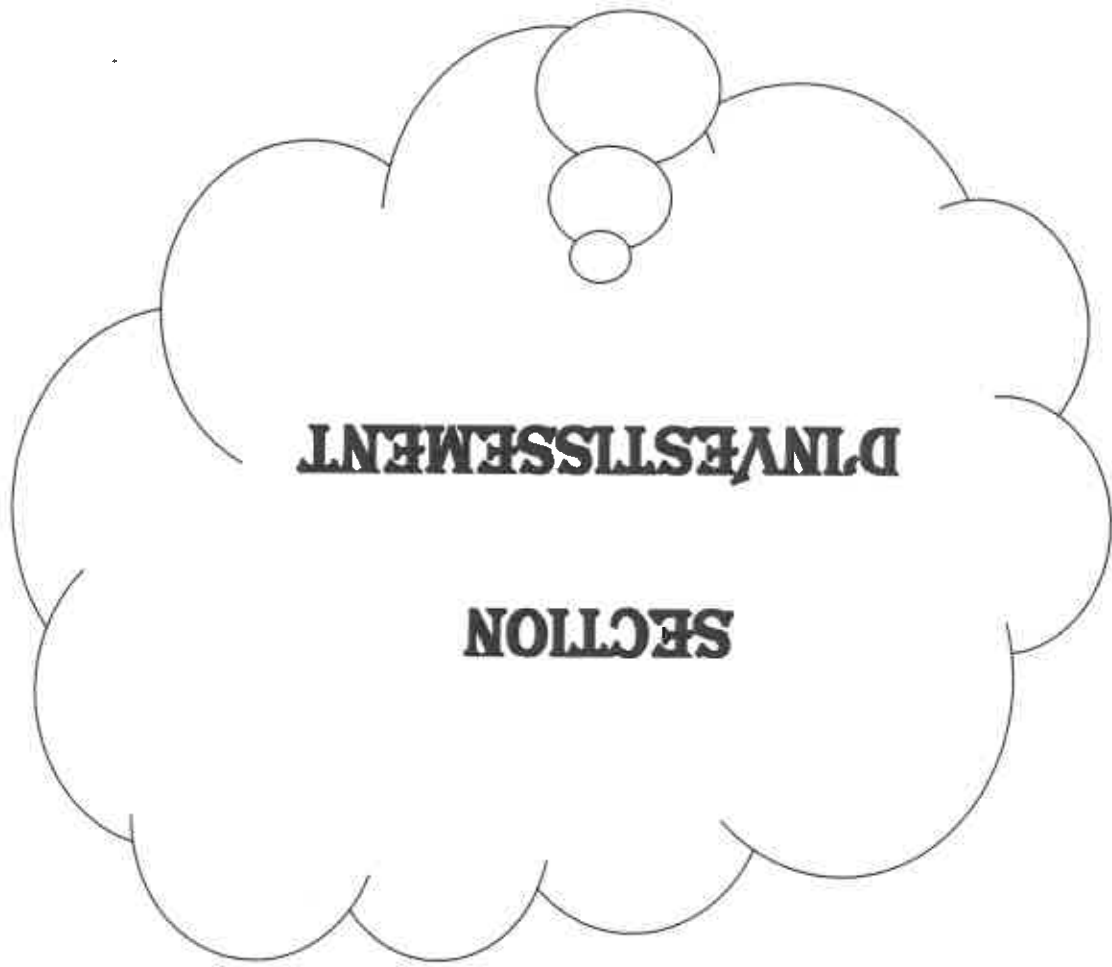
III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 544.95	398 169.70			-393 624.75
- 77 - 7761 777	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIFFERENCES SUR REALISATIONS (POSITIVE) TRANSF. EN QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSF. CPTÉ DE RESULTA	4 544.95 4 544.95	398 169.70 393 625.55 4 544.15			-393 624.75 -393 625.55 0.80
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 544.95	398 169.70			-393 624.75
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		23 694 752.05	24 679 490.20			-884 738.15

Pour information : R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	615 380.96
--	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	



D'INVESTISSEMENT

SECTION

SECTION D'INVESTISSEMENT

	III
III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	191 872.59	72 110.57	112 724.82	7 037.20
- 20 - 202	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES FRAIS LIES A LA REAL.DES DOCS D'URBA.NUM DU CADAST	191 872.59 32 498.49	72 110.57 43 740.04	112 724.82	7 037.20 -11 241.55
2031	FRAIS D'ETUDES, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT FRAIS D'ETUDES	124 721.57	6 348.00	112 724.82	5 648.75
2051	CONCESS. ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	34 652.53	22 022.53		12 630.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 346 366.35	796 261.15	373 357.25	176 747.95
- 20 - +204	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 346 366.35 1 346 366.35	796 261.15 796 261.15	373 357.25 373 357.25	176 747.95 176 747.95
204114 204132 2041411 2041412 2041582 204172 204182	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS VOIRIES BATIMENTS ET INSTALLATIONS BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES BATIMENTS ET INSTALLATIONS BATIMENTS ET INSTALLATIONS BATIMENTS ET INSTALLATIONS BATIMENTS ET INSTALLATIONS	7 000.00 20 000.00 275 275.00 447 408.26 135 200.00	30 812.80 492 152.84 98 711.42	96 439.20 135 200.00	7 000.00 -10 812.80 -216 877.84 252 257.64
20421 20422	SUBVENT. D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES BATIMENTS ET INSTALLATIONS	411 483.09 50 000.00	25 800.00 148 784.09	141 718.05	243 965.04 -98 784.09
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 420 518.36	783 183.49	247 267.17	390 067.70
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 420 518.36	783 183.49	247 267.17	390 067.70

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
2111	TERRAINS TERRAINS NUS	70 000.00	30 540.46		39 459.54
2128	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS				
	CONSTRUCTIONS				
21318	BATIMENTS PUBLICS AUTRES BATIMENTS PUBLICS				
2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	13 560.00	9 905.20	3 280.22	374.58
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	51 040.00	80 801.59		-29 761.59
2151	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		1 957.20		-1 957.20
2152	RESEAUX DE VOIRIE INSTALLATIONS DE VOIRIE	148 800.00	1 385.88	15 290.34	132 123.78
21533	RESEAUX DIVERS				
21538	RESEAUX CABLES AUTRES RESEAUX	36 000.00	35 950.80		49.20
21578	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	148 645.96	20 842.20	62 300.96	65 502.80
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH. IMMOB. CORPORELLES RECUES AU TITRE MISE A DISPOS.	22 681.60	56 458.01		-33 776.41
21728	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS		6 238.80		-6 238.80
21738	CONSTRUCTIONS AUTRES CONSTRUCTIONS				
21751	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES RESEAUX DE VOIRIE	595 956.48	399 020.71	102 235.25	94 700.52
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	88 181.31	41 158.82	40 522.01	6 500.48
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	14 400.00	658.80	1 588.30	12 152.90
2184	MOBILIER	231 253.01	98 265.02	22 050.09	110 937.90
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				

III

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 172 692.32	1 999 457.68	3 077 670.94	95 563.70
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 172 692.32	1 999 457.68	3 077 670.94	95 563.70
2313	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS CONSTRUCTIONS	5 172 692.32	1 999 457.68	3 077 670.94	95 563.70
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.				
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	8 131 449.62	3 651 012.89	3 811 020.18	669 416.55
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	36 267.54	36 267.54		
- 10 -	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	36 267.54	36 267.54		
1068	RESERVES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	36 267.54	36 267.54		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	921 336.90	911 742.54		9 594.36
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	921 336.90	911 742.54		9 594.36
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS EMPRUNTS EN EUROS	913 106.90	911 742.54		1 364.36
168741	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES AUTRES DETTES COMMUNES MEMBRES DU GFP	8 230.00			8 230.00
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	13 300.00	13 000.00		300.00
- 26 - 261	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PART. TITRES DE PARTICIPATION	13 300.00 13 300.00	13 000.00 13 000.00		300.00 300.00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chapitre / Article	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		970 904.44	961 010.08		9 894.36
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					
TOTAL DES DEPENSES REELLES		9 102 354.06	4 612 022.97	3 811 020.18	679 310.91

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III	B1				
Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 544.95	398 169.70		-393 624.75
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	4 544.95	4 544.15		0.80
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 544.95	4 544.15		0.80
	SUBV. INVEST. TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT				
13912	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS	1 875.91	2 225.91		-350.00
13913	REGIONS				
13914	DEPARTEMENTS	2 547.85	2 197.05		350.80
13918	COMMUNES MEMBRES DU GFP	121.19	121.19		
13918	AUTRES				
Charges transférées			393 625.55		-393 625.55
192	NEUTRALISATIONS ET REALISATIONS D'OPERATIONS PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATION		393 625.55		-393 625.55
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	4 544.95	398 169.70		-393 624.75
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	9 106 899.01	5 010 192.67	3 811 020.18	285 686.16

Pour information : D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 2 776 003.66

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	4 632 913.00	2 023 655.09	2 428 123.23	181 134.68
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 632 913.00	2 023 655.09	2 428 123.23	181 134.68
1321	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS	1 356 700.00	393 390.77	963 309.23	223.16
1322	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	1 239 623.16	959 400.00	280 000.00	193 905.77
1323	REGIONS	595 890.77	191 185.00	210 800.00	-78 186.29
13241	DEPARTEMENTS	21 134.73	99 321.02	550 000.00	-20 740.00
1326	COMMUNES MEMBRES DU GFP	550 000.00	34 040.00		
1328	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	13 300.00			
1341	AUTRES				
	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT NON AMORTISSABLE	856 264.34	346 318.30	424 014.00	85 932.04
	DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 647 276.04	1 512 000.00		135 276.04
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 647 276.04	1 512 000.00		135 276.04
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS				
	EMPRUNTS EN EUROS	1 647 276.04	1 512 000.00		135 276.04
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES				
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
+204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES				
204121	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS				
	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES				
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	6 280 189.04	3 535 655.09	2 428 123.23	316 410.72
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	3 510 812.39	2 351 226.85	657 353.72	502 231.82

III

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
- 10 -	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 510 812.39	2 351 226.85	657 353.72	502 231.82
	DOTATIONS ET FONDS D'INVESTISSEMENT				
10222	FONDS D'INVESTISSEMENT F.C.T.V.A.	1 537 692.58	378 107.04	657 353.72	502 231.82
	RESERVES				
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 973 119.81	1 973 119.81		
165	Dépôts et cautionnements reçus		108.33		-108.33
- 16 - 165	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		108.33 108.33		-108.33 -108.33
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	69 905.00	70 905.00		-1 000.00
- 27 - 275	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	69 905.00	70 905.00 1 000.00		-1 000.00 -1 000.00
2764	AUTRES CREANCES IMMOBILISEES CREANCES SUR PARTICUL. ET AUTR. PERS. DE DROIT PRI	69 905.00	69 905.00		
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	408 250.33		143 927.22	
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	408 250.33		143 927.22	
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS				
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		3 988 967.72	2 422 240.18	801 280.94	765 446.60
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES		B2

Chapitre / Article	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
TOTAL DES RECETTES REELLES					
		10 269 156.76	5 957 895.27	3 229 404.17	1 081 857.32

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 293 143.68			
021	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	1 293 143.68			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	320 602.23	971 190.14		-650 587.91
192	NEUTRALISATIONS ET REALISATIONS D'OPERATIONS PLUS OU MOINS VALUEES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATION		23 667.60		-23 667.60
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		634 281.06		-634 281.06
2111	TERRAINS		533 287.47		-533 287.47
2138	CONSTRUCTIONS AUTRES CONSTRUCTIONS		50 451.19		-50 451.19
21571	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES				
21578	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE		1 918.40		-1 918.40
- 28 -	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE		48 624.00		-48 624.00
28031	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	320 602.23	313 241.48		7 360.75
2804114	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
2804121	FRAIS ETUDES, RECH. ET DE DEVELOP. ET D'INSERT.				
2804132	FRAIS D'ETUDES				
28041411	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES				
28041412	VOIRIES		10 138.32		-10 138.32
28041512	BIENS MOBILIER, MATERIEL ET ETUDES		6 667.00		-6 667.00
28041582	BATIMENTS ET INSTALLATIONS		26 508.88		
280421	BIENS MOBILIER, MATERIEL ET ETUDES	26 508.88	1 415.00		-1 155.00
280422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	260.00	37 581.64		
	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	200.00	200.00		
	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	33 610.28	34 917.28		-1 307.00
	BIENS MOBILIER, MATERIEL ET ETUDES	4 511.71	8 450.00		-8 450.00
	BATIMENTS ET INSTALLATIONS		3 122.35		1 389.36
			1 389.36		-1 389.36

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

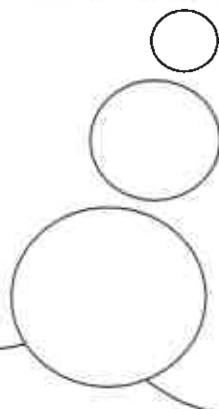
Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS,LICENCES CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	8 696.64	15 698.08		-7 001.44
28121 28128	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	210.58	226.58		-16.00
281318 28135 28138	CONSTRUCTIONS AUTRES BATIMENTS PUBLICS INSTALL.GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS AUTRES CONSTRUCTIONS	47 987.32 2 013.44 1 484.68	157.00 2 361.44 1 484.68		47 830.32 -348.00
28151 28152 281531 281538 281571 281578 28158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES RESEAUX DE VOIRIE INSTALLATIONS DE VOIRIE RESEAUX D'ADDDUCTION D'EAU AUTRES RESEAUX MATERIEL ROULANT AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	5 041.85 45.00 657.82 1 623.00 7 911.18 12 277.89	10 218.08 45.00 656.82 4 132.43 13 665.99		-5 176.23 1.00 1 623.00 3 778.75 -1 388.10
281721 281728 281735 281738 2817538 281757 2817578 281758 281788	IMMO.CORPORELLES RECUES AU TITRE D'UNE MISE DISPO. PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS INSTALL. GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS AUTRES CONSTRUCTIONS AUTRES RESEAUX MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE MATERIEL ET OUTILLAGE VOIRIE AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH. AUTRES IMMO. CORP. RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DI	1 114.00 1 861.00 774.36 783.88 315.01 3 334.19	8 163.00 2 623.00 774.36 122.00 931.43 6 662.56 1 623.00		-7 049.00 -762.00 661.88 -616.42 -3 328.37 -1 623.00
28181 28182 28183 28184 28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES INSTAL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS MATERIEL DE TRANSPORT MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE MOBILIER AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AMORT. IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	3 571.89 2 956.22 7 148.47 14 518.48 92 565.84	3 571.89 11 085.27 7 646.47 9 799.53 80 166.06		-8 129.05 -498.00 4 718.95 12 399.78

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chapitre / Article	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
28257	MATERIEL ET OUTILLAGE DE NETTOIEMENT	1 036.98	1 036.98		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 613 745.91	971 190.14		642 555.77
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 613 745.91	971 190.14		642 555.77
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	11 882 902.67	6 929 085.41	3 229 404.17	1 724 413.09

Pour information : R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1

**VUE D'ENSEMBLE
GENERALE
REPARTITION
PAR
FONCTION**



IV

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)							
	Dépenses réelles	4 612 022.97	948 010.08	320 282.27		1 799 046.80	114 821.55
	Equipements municipaux	2 854 751.74		64 315.69		1 799 046.80	114 821.55
	Equip. non municipaux	796 261.15		255 966.58			
	Opérations financières	961 010.08	948 010.08				
	Dépenses d'ordre	398 169.70	398 169.70				
	Solde d'exécution reporté de N-1	2 776 003.66	2 776 003.66				
	Total dépenses	7 786 196.33	4 122 183.44	320 282.27		1 799 046.80	114 821.55
	Total recettes	6 929 085.41	4 832 793.99	65 219.65		1 484 790.77	1 623.00
	Solde d'investissement	-857 110.92	710 610.55	-255 062.62		-314 256.03	-113 198.55
RESTES A REALISER au 31/12/N							
	Total RAR dépenses	3 811 020.18		60 355.11		1 530 176.52	1 548 602.94
	Total RAR recettes	3 229 404.17	80 676.25	2 818.00		1 454 587.23	1 440 232.70
	Solde RAR investissement	-581 616.01	80 676.25	-57 537.11		-75 589.29	-108 370.24

IV

IV - ANNEXES

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

INVESTISSEMENT

No	Libellé	6 FAMILLE	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)				
	Dépenses réelles	8 713.20	938 896.09	482 252.98
	Equipements municipaux	8 713.20	590 184.67	277 669.83
	Equip. non municipaux		348 711.42	191 583.15
	Opérations financières			
	Dépenses d'ordre			
	Solde d'exécution reporté de N-1			
	Total dépenses	8 713.20	938 896.09	482 252.98
	Total recettes		348 062.44	196 595.56
	Solde d'investissement	-8 713.20	-590 833.65	-285 657.42
RESTES A REALISER au 31/12/N				
	Total RAR dépenses	3 280.22	265 790.25	402 815.14
	Total RAR recettes		82 118.02	168 971.97
	Solde RAR investissement	-3 280.22	-183 672.23	-233 843.17

IV - ANNEXES	
IV	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	
A1	

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)							
	Total dépenses	23 359 404.41	8 756 412.13	3 493 357.34	1 509 204.00	16 517.38	309 390.72
	Total recettes	25 294 871.16	18 417 679.84	137 323.42			232 707.56
	Solde de fonctionnement	1 935 466.75	9 661 267.71	-3 356 033.92	-1 509 204.00	-16 517.38	-76 683.16
RESTES A REALISER au 31/12/N							
	Total RAR dépenses						
	Total RAR recettes						
	Solde RAR fonctionnement						

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	6 FAMILLE	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)				
	Total dépenses	63 447.98	6 501 559.65	2 709 515.21
	Total recettes	94 732.83	5 890 234.87	522 192.64
	Solde de fonctionnement	31 284.85	-611 324.78	-2 187 322.57
RESTES A REALISER au 31/12/N				
	Total RAR dépenses			
	Total RAR recettes			
	Solde RAR fonctionnement			

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE
DEPENSES		11 597 216.51	4 122 183.44	380 637.38		3 329 223.32	1 663 424.49
Dépenses réelles		8 423 043.15	948 010.08	380 637.38		3 329 223.32	1 663 424.49
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	36 267.54	36 267.54				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	911 742.54	911 742.54				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	184 835.39		19 225.33		9 348.00	10 908.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 169 618.40		255 966.58			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 030 450.66		105 445.47			13 729.21
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 077 128.62				3 319 875.32	1 638 787.28
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE	13 000.00					
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
Dépenses d'ordre		398 169.70	398 169.70				
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	398 169.70	398 169.70				
001	Solde d'exécution reporté de N-1	2 776 003.66	2 776 003.66				
RECETTES		10 158 489.58	4 913 470.24	68 037.65		2 939 378.00	1 441 855.70
Recettes réelles		9 187 299.44	3 943 903.10	68 037.65		2 939 378.00	1 440 232.70
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	143 927.22	73 769.25				
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	3 008 580.57	2 358 133.85	2 818.00		357 078.00	244 432.70
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	4 451 778.32		65 219.65		2 582 300.00	1 195 800.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 512 108.33	1 512 000.00				
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	70 905.00					
	Opérations pour compte de tiers						
Recettes d'ordre		971 190.14	969 567.14				1 623.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS						
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	971 190.14	969 567.14				1 623.00

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	6 FAMILLE	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE
DEPENSES		11 993.42	1 204 686.34	885 068.12
Dépenses réelles		11 993.42	1 204 686.34	885 068.12
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		10 134.00	135 220.06
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		445 150.62	468 501.20
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 993.42	749 401.72	149 880.84
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			118 466.02
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE			13 000.00
Opérations d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
Dépenses d'ordre				
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
001	Solde d'exécution reporté de N-1			
RECETTES			430 180.46	365 567.53
Recettes réelles			430 180.46	365 567.53
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			70 157.97
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES		46 118.02	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		384 062.44	224 396.23
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			108.33
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			70 905.00
Opérations pour compte de tiers				
Recettes d'ordre				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES 0	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE 1	CULTURE 3	SPORTS ET JEUNESSE 4
001	Solde d'exécution reporté de N-1						

IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		A1

No	Libellé	⁶ FAMILLE	⁸ AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	⁹ ACTION ECONOMIQUE
001	Solde d'exécution reporté de N-1			

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	0 1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE
DEPENSES		23 359 404.41	8 756 412.13	3 493 357.34	1 509 204.00	16 517.38	309 390.72
Dépenses réelles		22 388 214.27	7 785 221.99	3 493 357.34	1 509 204.00	16 517.38	309 390.72
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 839 613.11	5 250.37	710 709.69		16 517.38	276 202.08
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 103 020.70		2 510 726.07			33 100.44
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	7 605 058.76	7 581 113.69	23 945.07			
022	DEPENSES IMPREVUES						
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 635 242.02		242 743.40	1 509 204.00		77.20
66	CHARGES FINANCIERES	199 331.02	198 857.93				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 948.66		5 233.11			11.00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE						
73	IMPOTS ET TAXES						
Dépenses d'ordre		971 190.14	971 190.14				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT						
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	971 190.14	971 190.14				
002	Déficit de fonctionnement reporté						
RECETTES		25 294 871.16	18 417 679.84	137 323.42			232 707.56
Recettes réelles		24 281 320.50	17 404 129.18	137 323.42			232 707.56
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	10 429.02		10 429.02			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	561 489.04		1 311.00			113 869.30
73	IMPOTS ET TAXES	18 235 343.19	13 089 448.19				
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 869 674.76	4 314 680.99	30 000.00			115 435.72
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	139 162.05		2 778.62			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	465 222.44		92 804.78			3 402.54
Recettes d'ordre		398 169.70	398 169.70				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	398 169.70	398 169.70				
002	Excédent de fonctionnements reporté	615 380.96	615 380.96				

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	6 FAMILLE	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE
DEPENSES		63 447.98	6 501 559.65	2 709 515.21
Dépenses réelles				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	24 614.51	6 245 988.76	560 330.32
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 047.47	161 429.99	394 716.73
022	DEPENSES IMPREVUES			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	35 786.00	92 963.26	1 754 468.16
66	CHARGES FINANCIERES		473.09	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		704.55	
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE			
73	IMPOTS ET TAXES			
Dépenses d'ordre				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
002	Déficit de fonctionnement reporté			
RECETTES		94 732.83	5 890 234.87	522 192.64
Recettes réelles				
		94 732.83	5 890 234.87	522 192.64
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE		412 403.80	33 904.94
73	IMPOTS ET TAXES		5 145 895.00	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	63 572.95	288 639.31	77 345.79
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			136 383.43
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	31 159.88	63 296.76	274 558.48
Recettes d'ordre				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
002	Excédent de fonctionnement reporté			

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	0	1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)								
	Total dépenses	23 359 404.41	8 756 412.13	3 493 357.34	1 509 204.00	16 517.38	309 390.72	
	Total recettes	25 294 871.16	18 417 679.84	137 323.42			232 707.56	
	Solde de fonctionnement	1 935 466.75	9 661 267.71	-3 356 033.92	-1 509 204.00	-16 517.38	-76 683.16	
RESTES A REALISER au 31/12/N								
	Total RAR dépenses							
	Total RAR recettes							
	Solde RAR fonctionnement							

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	6 FAMILLE	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)				
	Total dépenses	63 447,98	6 501 559,65	2 709 515,21
	Total recettes	94 732,83	5 890 234,87	522 192,64
	Solde de fonctionnement	31 284,85	-611 324,78	-2 187 322,57
RESTES A REALISER au 31/12/N				
	Total RAR dépenses			
	Total RAR recettes			
	Solde RAR fonctionnement			

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	SCES GENERAUX ADM.PUBLICIQUES LOCALES	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	CULTURE	SPORTS ET JEUNESSE
				0	1	3	4
DEPENSES		23 359 404.41	8 756 412.13	3 493 357.34	1 509 204.00	16 517.38	309 390.72
Dépenses réelles		22 388 214.27	7 785 221.99	3 493 357.34	1 509 204.00	16 517.38	309 390.72
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 839 613.11	5 250.37	710 709.69		16 517.38	276 202.08
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 103 020.70		2 510 726.07			33 100.44
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	7 605 058.76	7 581 113.69	23 945.07			
022	DEPENSES IMPREVUES						
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 635 242.02		242 743.40	1 509 204.00		77.20
66	CHARGES FINANCIERES	199 331.02	198 857.93				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 948.66		5 233.11			11.00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE						
73	IMPOTS ET TAXES						
Dépenses d'ordre		971 190.14	971 190.14				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT						
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	971 190.14	971 190.14				
002 Déficit de fonctionnement reporté							
RECETTES		25 294 871.16	18 417 679.84	137 323.42			232 707.56
Recettes réelles		24 281 320.50	17 404 129.18	137 323.42			232 707.56
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	10 429.02		10 429.02			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	561 489.04		1 311.00			113 869.30
73	IMPOTS ET TAXES	18 235 343.19	13 089 448.19				
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 869 674.76	4 314 680.99	30 000.00			115 435.72
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	139 162.05		2 778.62			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	465 222.44		92 804.78			3 402.54
Recettes d'ordre		398 169.70	398 169.70				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	398 169.70	398 169.70				
002 Excédent de fonctionnement reporté		615 380.96	615 380.96				

IV - ANNEXES

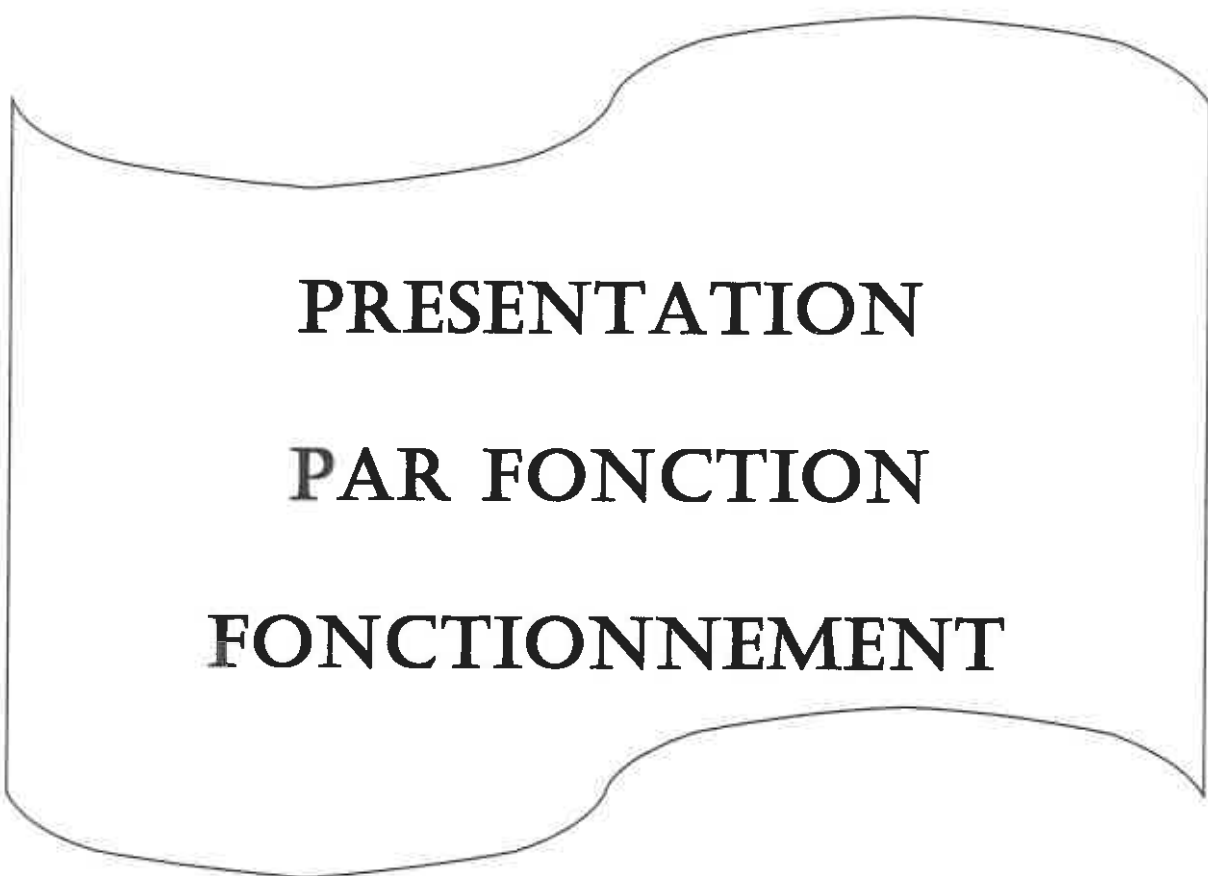
IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	6 FAMILLE	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE
DEPENSES		63 447.98	6 501 559.65	2 709 515.21
Dépenses réelles		63 447.98	6 501 559.65	2 709 515.21
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	24 614.51	6 245 988.76	560 330.32
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 047.47	161 429.99	394 716.73
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
022	DEPENSES IMPREVUES			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	35 786.00	92 963.26	1 754 468.16
66	CHARGES FINANCIERES		473.09	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		704.55	
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE			
73	IMPOTS ET TAXES			
Dépenses d'ordre				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
002	Déficit de fonctionnement reporté			
RECETTES		94 732.83	5 890 234.87	522 192.64
Recettes réelles		94 732.83	5 890 234.87	522 192.64
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE		412 403.80	33 904.94
73	IMPOTS ET TAXES		5 145 895.00	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	63 572.95	268 639.31	77 345.79
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			136 383.43
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	31 159.88	63 296.76	274 558.48
Recettes d'ordre				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
002	Excédent de fonctionnement reporté			



PRESENTATION
PAR FONCTION
FONCTIONNEMENT

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

**Fonction 0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)**

No	LIBELLE	TOTAL	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE
DEPENSES		12 249 769.47	8 756 412.13	3 493 357.34
Réalisations		12 249 769.47	8 756 412.13	3 493 357.34
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	715 960.06	5 250.37	710 709.69
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 510 726.07		2 510 726.07
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	7 605 058.76	7 581 113.69	23 945.07
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	242 743.40		242 743.40
73	IMPOTS ET TAXES			
66	CHARGES FINANCIERES	198 857.93	198 857.93	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 233.11		5 233.11
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	971 190.14	971 190.14	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
	Restes à réaliser au 31/12			
RECETTES		18 555 003.26	18 417 679.84	137 323.42
Réalisations		18 555 003.26	18 417 679.84	137 323.42
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	615 380.96	615 380.96	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	10 429.02		10 429.02
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	1 311.00		1 311.00
73	IMPOTS ET TAXES	13 089 448.19	13 089 448.19	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 344 680.99	4 314 680.99	30 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 778.62		2 778.62
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	92 804.78		92 804.78
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	398 169.70	398 169.70	
	Restes à réaliser au 31/12			
SOLDE		6 305 233.79	9 661 267.71	-3 356 033.92

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

Fonction 1 **SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE**
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	¹¹ SECURITES INTERIEURE
DEPENSES		1 509 204.00	1 509 204.00
Réalisations		1 509 204.00	1 509 204.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 509 204.00	1 509 204.00
	Restes à réaliser au 31/12		
SOLDE		-1 509 204.00	-1 509 204.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

Fonction 2 **ENSEIGNEMENT - FORMATION**
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL
SOLDE		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

Fonction 3 CULTURE

(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	³² CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES
DEPENSES		16 517.38	16 517.38
Réalizations		16 517.38	16 517.38
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 517.38	16 517.38
	Restes à réaliser au 31/12		
SOLDE		-16 517.38	-16 517.38

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

FONCTIONNEMENT

Fonction 4 **SPORTS ET JEUNESSE**
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	41 SPORTS	42 JEUNESSE
DEPENSES		309 390.72	168 682.26	140 708.46
Réalisations		309 390.72	168 682.26	140 708.46
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	276 202.08	151 539.26	124 662.82
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	33 100.44	17 143.00	15 957.44
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	77.20		77.20
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11.00		11.00
	Restes à réaliser au 31/12			
RECETTES		232 707.56	24 374.62	208 332.94
Réalisations		232 707.56	24 374.62	208 332.94
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	113 869.30	20 972.58	92 896.72
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	115 435.72		115 435.72
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 402.54	3 402.04	0.50
	Restes à réaliser au 31/12			
SOLDE		-76 683.16	-144 307.64	67 624.48

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

Fonction 5 **INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE**
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL
SOLDE		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT
FAMILLE
Fonction 6 (DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	64 CRECHES ET GARDERIES
DEPENSES		63 447.98	63 447.98
Réalisations		63 447.98	63 447.98
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	24 614.51	24 614.51
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 047.47	3 047.47
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	35 786.00	35 786.00
	Restes à réaliser au 31/12		
RECETTES		94 732.83	94 732.83
Réalisations		94 732.83	94 732.83
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	63 572.95	63 572.95
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	31 159.88	31 159.88
	Restes à réaliser au 31/12		
SOLDE		31 284.85	31 284.85

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

Fonction 7

LOGEMENT

(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL
SOLDE		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

**Fonction 8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)**


No	LIBELLE	TOTAL	81 SERVICES URBAINS	82 AMENAGEMENT URBAIN	83 ENVIRONNEMENT
DEPENSES		6 501 559.65	6 233 378.65	226 958.41	41 222.59
Réalisations		6 501 559.65	6 233 378.65	226 958.41	41 222.59
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 245 988.76	5 977 807.76	226 958.41	41 222.59
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	161 429.99	161 429.99		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	92 963.26	92 963.26		
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE				
66	CHARGES FINANCIERES	473.09	473.09		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	704.55	704.55		
	Restes à réaliser au 31/12				
RECETTES		5 890 234.87	5 845 035.92	45 198.95	
Réalisations		5 890 234.87	5 845 035.92	45 198.95	
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	412 403.80	419 033.65	-6 629.85	
73	IMPOTS ET TAXES	5 145 895.00	5 145 895.00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	268 639.31	267 261.70	1 377.61	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	63 296.76	12 845.57	50 451.19	
	Restes à réaliser au 31/12				
SOLDE		-611 324.78	-388 342.73	-181 759.46	-41 222.59

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

Fonction 9 **ACTION ECONOMIQUE**
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	95 AIDES AU TOURISME
DEPENSES		2 709 515.21	1 875 977.06	833 538.15
Réalisations		2 709 515.21	1 875 977.06	833 538.15
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	560 330.32	517 183.50	43 146.82
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	394 716.73	394 716.73	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 754 468.16	964 076.83	790 391.33
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	Restes à réaliser au 31/12			
RECETTES		522 192.64	500 177.49	22 015.15
Réalisations		522 192.64	500 177.49	22 015.15
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	33 904.94	11 889.79	22 015.15
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	77 345.79	77 345.79	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	136 383.43	136 383.43	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	274 558.48	274 558.48	
	Restes à réaliser au 31/12			
SOLDE		-2 187 322.57	-1 375 799.57	-811 523.00



**PRESENTATION
PAR FONCTION
INVESTISSEMENT**

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE	6 FAMILLE
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)							
	Dépenses réelles	4 612 022.97	948 010.08	320 282.27	1 799 046.80	114 821.55	8 713.20
	Equipements municipaux	2 854 751.74		64 315.69	1 799 046.80	114 821.55	8 713.20
	Equip. non municipaux	796 261.15		255 966.58			
	Opérations financières	961 010.08	948 010.08				
	Dépenses d'ordre	398 169.70	398 169.70				
	Solde d'exécution reporté de N-1	2 776 003.66	2 776 003.66				
	Total dépenses	7 786 196.33	4 122 183.44	320 282.27	1 799 046.80	114 821.55	8 713.20
	Total recettes	6 929 085.41	4 832 793.99	65 219.65	1 484 790.77	1 623.00	
	Solde d'investissement	-857 110.92	710 610.55	-255 062.62	-314 256.03	-113 198.55	-8 713.20
RESTES A REALISER au 31/12/N							
	Total RAR dépenses	3 811 020.18		60 355.11	1 530 176.52	1 548 602.94	3 280.22
	Total RAR recettes	3 229 404.17	80 676.25	2 818.00	1 454 587.23	1 440 232.70	
	Solde RAR investissement	-581 616.01	80 676.25	-57 537.11	-75 589.29	-108 370.24	-3 280.22

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)			
	Dépenses réelles	938 896.09	482 252.98
	Equipements municipaux	590 184.67	277 669.83
	Equip. non municipaux	348 711.42	191 583.15
	Opérations financières		
	Dépenses d'ordre		
	Solde d'exécution reporté de N-1		
	Total dépenses	938 896.09	482 252.98
	Total recettes	348 062.44	196 595.56
	Solde d'investissement	-590 833.65	-285 657.42
RESTES A REALISER au 31/12/N			
	Total RAR dépenses	265 790.25	402 815.14
	Total RAR recettes	82 118.02	168 971.97
	Solde RAR investissement	-183 672.23	-233 843.17

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	SCES GENERAUX ADM.PUBLICIQUES LOCALES	0	3	4	6
						CULTURE	SPORTS ET JEUNESSE	FAMILLE
DEPENSES		11 597 216.51	4 122 183.44	380 637.38		3 329 223.32	1 663 424.49	11 993.42
Dépenses réelles		8 423 043.15	948 010.08	380 637.38		3 329 223.32	1 663 424.49	11 993.42
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	36 267.54	36 267.54					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	911 742.54	911 742.54					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	184 835.39		19 225.33		9 348.00	10 908.00	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 169 618.40		255 966.58				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 030 450.66		105 445.47			13 729.21	11 993.42
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 077 128.62				3 319 875.32	1 638 787.28	
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE	13 000.00						
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
Dépenses d'ordre		398 169.70	398 169.70					
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	398 169.70	398 169.70					
001	Solde d'exécution reporté de N-1	2 776 003.66	2 776 003.66					
RECETTES		10 158 489.58	4 913 470.24	68 037.65		2 939 378.00	1 441 855.70	
Recettes réelles		9 187 299.44	3 943 903.10	68 037.65		2 939 378.00	1 440 232.70	
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	143 927.22	73 769.25					
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	3 008 580.57	2 358 133.85	2 818.00		357 078.00	244 432.70	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	4 451 778.32		65 219.65		2 582 300.00	1 195 800.00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 512 108.33	1 512 000.00					
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	70 905.00						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
	Opérations pour compte de tiers							
Recettes d'ordre		971 190.14	969 567.14				1 623.00	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT							
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS							
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	971 190.14	969 567.14				1 623.00	
001	Solde d'exécution reporté de N-1							

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE
DEPENSES		1 204 686.34	885 068.12
Dépenses réelles		1 204 686.34	885 068.12
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 134.00	135 220.06
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	445 150.62	468 501.20
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	749 401.72	149 880.84
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		118 466.02
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE		13 000.00
	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		
	Dépenses d'ordre		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		
001	Solde d'exécution reporté de N-1		
RECETTES		430 180.46	365 567.53
Recettes réelles		430 180.46	365 567.53
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	46 118.02	70 157.97
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	384 062.44	224 396.23
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		108.33
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		70 905.00
	Opérations pour compte de tiers		
	Recettes d'ordre		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		
001	Solde d'exécution reporté de N-1		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT
SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES
(DETAIL SOUS-FONCTION)

Fonction 0

No	LIBELLE	TOTAL	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE
DEPENSES		4 502 820.82	4 122 183.44	380 637.38
Réalisations		4 442 465.71	4 122 183.44	320 282.27
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	2 776 003.66	2 776 003.66	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	398 169.70	398 169.70	
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	36 267.54	36 267.54	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	911 742.54	911 742.54	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	980.53		980.53
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	255 966.58		255 966.58
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	63 335.16		63 335.16
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	Restes à réaliser au 31/12	60 355.11		60 355.11
RECETTES		4 981 507.89	4 913 470.24	68 037.65
Réalisations		4 898 013.64	4 832 793.99	65 219.65
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	969 567.14	969 567.14	
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	2 351 226.85	2 351 226.85	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	65 219.65		65 219.65
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 512 000.00	1 512 000.00	
	Restes à réaliser au 31/12	83 494.25	80 676.25	2 818.00
SOLDE		478 687.07	791 286.80	-312 599.73

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

Fonction 1 **SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE**
(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL
DEPENSES		
Réalisations		
Restes à réaliser au 31/12		
RECETTES		
Réalisations		
Restes à réaliser au 31/12		
SOLDE		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT
Fonction 2 ENSEIGNEMENT - FORMATION
(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL
DEPENSES		
Réalizations		
Restes à réaliser au 31/12		
RECETTES		
Réalizations		
Restes à réaliser au 31/12		
SOLDE		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT
Fonction 3 CULTURE
(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL	³² CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES
DEPENSES		3 329 223.32	3 329 223.32
Réalisations		1 799 046.80	1 799 046.80
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 348.00	6 348.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 792 698.80	1 792 698.80
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
	Restes à réaliser au 31/12	1 530 176.52	1 530 176.52
RECETTES		2 939 378.00	2 939 378.00
Réalisations		1 484 790.77	1 484 790.77
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 484 790.77	1 484 790.77
	Restes à réaliser au 31/12	1 454 587.23	1 454 587.23
SOLDE		-389 845.32	-389 845.32

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

INVESTISSEMENT
Fonction 4 SPORTS ET JEUNESSE
(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL	41 SPORTS	42 JEUNESSE
DEPENSES		1 663 424.49	1 731.41	1 661 693.08
Réalisations		114 821.55	1 731.41	113 090.14
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 908.00		10 908.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 729.21	1 731.41	11 997.80
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	90 184.34		90 184.34
	Restes à réaliser au 31/12	1 548 602.94		1 548 602.94
RECETTES		1 441 855.70		1 441 855.70
Réalisations		1 623.00		1 623.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	1 623.00		1 623.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
	Restes à réaliser au 31/12	1 440 232.70		1 440 232.70
SOLDE		-221 568.79	-1 731.41	-219 837.38

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT
Fonction 5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE
(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL
DEPENSES		
Réalizations		
Restes à réaliser au 31/12		
RECETTES		
Réalizations		
Restes à réaliser au 31/12		
SOLDE		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

Fonction 6 FAMILLE

(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL	64 CRECHES ET GARDERIES
DEPENSES		11 993.42	11 993.42
Réalisations		8 713.20	8 713.20
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 713.20	8 713.20
	Restes à réaliser au 31/12	3 280.22	3 280.22
RECETTES			
Réalisations			
	Restes à réaliser au 31/12		
SOLDE		-11 993.42	-11 993.42

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT
Fonction 7 LOGEMENT
(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL
DEPENSES		
Réalisations		
Restes à réaliser au 31/12		
RECETTES		
Réalisations		
Restes à réaliser au 31/12		
SOLDE		

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

INVESTISSEMENT
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT
(DETAIL SOUS-FONCTION)

Fonction 8

No	LIBELLE	TOTAL	81 SERVICES URBAINS	82 AMENAGEMENT URBAIN
DEPENSES		1 204 686.34	236 498.33	968 188.01
Réalisations		938 896.09	152 147.28	786 748.81
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 134.00	840.00	9 294.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	348 711.42		348 711.42
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	580 050.67	151 307.28	428 743.39
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	Restes à réaliser au 31/12	265 790.25	84 351.05	181 439.20
RECETTES		430 180.46	71 212.66	358 967.80
Réalisations		348 062.44	57 376.66	290 685.78
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	348 062.44	57 376.66	290 685.78
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
	Restes à réaliser au 31/12	82 118.02	13 836.00	68 282.02
SOLDE		-774 505.88	-165 285.67	-609 220.21

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT
Fonction 9 ACTION ECONOMIQUE
(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	95 AIDES AU TOURISME
DEPENSES		885 068.12	884 240.00	828.12
Réalisations		482 252.98	481 424.86	828.12
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 740.04	43 740.04	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	191 583.15	191 583.15	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	117 355.25	117 355.25	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	116 574.54	115 746.42	828.12
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE	13 000.00	13 000.00	
	Restes à réaliser au 31/12	402 815.14	402 815.14	
RECETTES		365 567.53	324 214.53	41 353.00
Réalisations		196 595.56	166 042.56	30 553.00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	125 582.23	95 029.23	30 553.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	108.33	108.33	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	70 905.00	70 905.00	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
	Restes à réaliser au 31/12	168 971.97	158 171.97	10 800.00
SOLDE		-519 500.59	-560 025.47	40 524.88



EMPRUNTS

IV – ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A2.2	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2022	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt			Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
							Index (13)	Intérêts perçus (le cas échéant) (15)	Charges d'intérêt (15)		Capital	Intérêts perçus (le cas échéant) (15)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		8 259 987,31							0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)		0,00		8 259 987,31							0,00	0,00	39 916,29
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		8 259 987,31							0,00	0,00	39 916,29
141395E	N		A-1	1 078 000,00	17,37	F	Taux fixe à 0,56%		0,56%		164 059,81	164 059,81	855,21
193577	N		A-1	595 200,00	15,51	F	Taux fixe à 1,56%		1,56%		9 659,52	9 659,52	25,79
4461722	N		A-1	223 500,00	7,41	F	Taux fixe à 1,45%		1,45%		29 800,00	29 800,00	297,07
4780431	N		A-1	271 719,00	13,88	F	Taux fixe à 0,98%		0,98%		101 668,50	101 668,50	347,81
6882798	N		A-1	356 295,77	3,07	F	Taux fixe à 3,54%		3,54%		14 874,27	14 874,27	2 312,36
7196553	N		A-1	301 291,83	4,61	F	Taux fixe à 4,43%		4,43%		13 333,32	13 333,32	1 880,86
8263313	N		A-1	66 686,63	4,95	F	Taux fixe à 4,32%		4,32%		2 213,32	2 213,32	168,00
8496590	N		A-1	132 800,00	5,92	F	Taux fixe à 3,34%		3,34%		4 964,80	4 964,80	381,95
9373044	N		A-1	305 996,13	14,56	F	Taux fixe à 1,48%		1,48%		20 745,52	20 745,52	918,33
00000493844	N		A-1	160 167,57	3,61	F	Taux fixe à 0,89%		0,89%		39 160,82	39 160,82	558,32
00001550268	N		A-1	313 199,04	22,77	F	Taux fixe à 0,74%		0,74%		12 446,32	12 446,32	572,98
00001717572	N		A-1	1 140 110,61	18,53	F	Taux fixe à 0,83%		0,83%		55 969,40	55 969,40	2 155,54
00001950689	N		A-1	1 493 100,00	19,52	F	Taux fixe à 1,65%		1,65%		18 900,00	18 900,00	5 886,30
20057200303	N		A-1	13 415,46	1,00	F	Taux fixe à 5,28%		5,28%		1 131,18	1 131,18	1,97
70023625654	N		A-1	381 707,28	5,29	F	Taux fixe à 4,62%		4,62%		59 623,37	59 623,37	3 722,92
7002365106	N		A-1	88 291,77	0,99	F	Taux fixe à 4,05%		4,05%		84 855,15	84 855,15	29,80
70046163108	N		A-1	179 637,56	13,05	F	Taux fixe à 4,27%		4,27%		9 245,32	9 245,32	7 372,23
70092405992	N		A-1	397 323,35	5,25	F	Taux fixe à 3,93%		3,93%		66 861,08	66 861,08	43,37
0072500031219802	N		A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 3,90%		3,90%		9 970,32	9 970,32	0,00
MINS2054EUR	N		A-1	361,20	0,33	F	Taux fixe à 4,80%		4,80%		344,65	344,65	11,56
MIN224281	N		A-1	358 766,28	2,59	V	Eurobor 12m Positif + 2,00% Index à 2,00%		5,29%		119 868,76	15 946,36	10 242,06
MON209651EUR	N		A-1	109 847,62	5,34	F	Taux fixe à 5,21%		5,21%		16 812,31	6 201,29	476,92
MON527482EUR	N		A-1	253 762,80	16,68	F	Taux fixe à 0,95%		0,95%		15 150,00	2 500,70	200,90
MON244286EUR	N		A-1	38 827,73	3,09	F	Taux fixe à 4,06%		4,06%		8 778,93	1 932,83	1 445,04
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00							0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00							0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00							0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00							0,00	0,00	0,00
1671 Avenances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00							0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)		0,00		0,00							0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)		0,00		0,00							0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers localitaires-acquéreurs (total)		0,00		0,00							0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00							0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00							0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts		0,00		0,00							0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables		0,00		0,00							0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes		0,00		0,00							0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		8 259 987,31							164 059,81	164 059,81	39 916,29

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme additionnelle d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/2022 après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés en 768

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembtis (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actu.					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					17 212 992,47									
1641 Emprunts en euros (total)					17 212 992,47									
141395E	Caisse d'épargne Loire-Centre		11/05/2020	11/08/2020	1 232 000,00	F	Taux fixe à 0,56%	0,560%	0,569%	EUR	T	P	O	A-1
193577	Credit Mutuel du Centre		03/09/2018	30/09/2018	768 000,00	F	Taux fixe à 1,56%	1,560%	1,560%	EUR	T	C	O	A-1
4461722	Caisse d'épargne Loire-Centre	19/05/2015	29/05/2015	29/08/2015	447 000,00	F	Taux fixe à 1,45%	1,450%	1,470%	EUR	T	C	O	A-1
4780431	Caisse d'épargne Loire-Centre		15/11/2016	15/02/2017	388 170,00	F	Taux fixe à 0,98%	0,980%	0,980%	EUR	T	C	O	A-1
6852798	Caisse d'épargne Loire-Centre	26/12/2005	14/01/2006	25/04/2006	1 665 263,93	F	Taux fixe à 3,54%	3,540%	3,540%	EUR	T	P	O	A-1
7196553	Caisse d'épargne Loire-Centre	09/07/2007	10/08/2007	10/11/2007	892 540,51	F	Taux fixe à 4,43%	4,430%	4,430%	EUR	T	P	O	A-1
8263313	Caisse d'épargne Loire-Centre		01/12/2012	10/03/2013	200 000,00	F	Taux fixe à 4,32%	4,320%	4,320%	EUR	T	P	O	A-1
8496590	Caisse d'épargne Loire-Centre		01/12/2013	01/03/2014	332 000,00	F	Taux fixe à 3,34%	3,340%	3,386%	EUR	T	C	O	A-1
9373044	Caisse d'épargne Loire-Centre		20/07/2017	20/10/2017	414 910,00	F	Taux fixe à 1,48%	1,480%	1,501%	EUR	T	C	O	A-1
00000493844	Credit Agricole Centre Loire	11/07/2016	19/08/2016	10/02/2017	390 000,00	F	Taux fixe à 0,89%	0,890%	0,890%	EUR	S	P	O	A-1
00001550268	Credit Agricole Centre Loire	10/09/2020	02/12/2020	02/01/2021	338 000,00	F	Taux fixe à 0,74%	0,740%	0,740%	EUR	T	P	O	A-1
00001717572	Credit Agricole Centre Loire		09/07/2021	09/10/2021	1 210 000,00	F	Taux fixe à 0,83%	0,830%	0,830%	EUR	T	P	O	A-1
00001950689	Credit Agricole Centre Loire		05/07/2022	05/10/2022	1 512 000,00	F	Taux fixe à 1,65%	1,650%	1,650%	EUR	T	C	O	A-1
20057200303	Credit Mutuel du Centre	15/12/2008	31/12/2008	31/03/2009	143 000,00	F	Taux fixe à 5,28%	5,280%	5,280%	EUR	T	P	O	A-1
70023625654	Credit Agricole Centre Loire	22/05/2003	15/04/2003	15/07/2003	1 167 492,57	F	Taux fixe à 4,62%	4,620%	4,620%	EUR	T	P	O	A-1
700253665106	Credit Agricole Centre Loire	08/12/2003	28/12/2003	28/12/2004	1 243 001,08	F	Taux fixe à 4,05%	4,050%	4,050%	EUR	A	P	O	A-1
70045163108	Credit Agricole Centre Loire		15/11/2006	15/01/2007	300 000,00	F	Taux fixe à 4,27%	4,270%	4,270%	EUR	A	P	O	A-1
70092405992	Credit Agricole Centre Loire		30/03/2013	30/06/2013	950 000,00	F	Taux fixe à 3,93%	3,930%	3,930%	EUR	T	P	O	A-1
0072500031219902	Credit Mutuel du Centre	22/12/2006	30/03/2007	30/04/2007	455 677,54	F	Taux fixe à 3,90%	3,900%	3,900%	EUR	T	P	O	A-1
MIN52054EUR	Dexia		01/05/2020	01/05/2021	1 034,71	F	Taux fixe à 4,80%	4,800%	4,800%	EUR	A	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembt (6)		Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actu.					
MIN224281	Dexia	24/09/2004	01/08/2005	01/08/2006	2 391 775,21	V	Euribor 12m Postfixé + 2,00%, flooré à 2,00%	4,221%	4,280%	EUR	A	C	O	A-1
MON209651EUR	Dexia		05/05/2003	01/01/2004	318 126,92	F	Taux fixe à 5,21%	5,210%	5,210%	EUR	M	P	O	A-1
MON527482EUR	La banque postale	05/07/2019	14/08/2019	01/12/2019	303 000,00	F	Taux fixe à 0,95%	0,950%	0,950%	EUR	T	C	O	A-1
MON244288EUR	Dexia	20/12/2006	29/12/2006	01/02/2007	150 000,00	F	Taux fixe à 4,06%	4,060%	4,060%	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					17 212 992,47									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE
LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

A2.4

A2.4 - RÉPARTITION DE L'ENCOURS

	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structures						
(A) Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable au taux fixe (swap)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Montant en euros Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2022 après opérations de couverture éventuelles.

**ETAT
DES
IMMOBILISATIONS**



COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY

PROGRAMME ECONOMIE

BUDGET PRINCIPAL

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS RACHETES A LA MAISON DE PAYS EN 2012

N°Inv.	Désignation	Opération	N°mandat	Service	Année Acquis.	Durée Amort.	Fin Amort.	Déjà Amortis	Montant TTC	2012
Art. 25183										
427	Vidéo projecteur (1)	11D03762	650	Economie	2012	1 an	2013	455,68	455,68 €	
428	Matériel de son (1)	11D03762	651	Economie	2012	1 an	2013	182,39	182,39 €	
Art. 28184 ENV 10600										
423	Tabourets (10)	11D03762	660	Economie	2012	1 an	2013	186,34	186,34 €	
424	Appui public (1)	11D03762	657	Economie	2012	1 an	2013	178,68	178,68 €	
425	Mobiliers audiovisuels (3)	11D03762	658	Economie	2012	5 ans	2017	598,13	598,13 €	
426	Carte plancher (1)	11D03762	659	Economie	2012	1 an	2013	125,58	125,58 €	
429	Banque d'accueil (1)	11D03762	653	Economie	2012	1 an	2013	289,18	289,18 €	
430	Présentoir totem (2)	11D03762	652	Economie	2012	1 an	2013	216,66	216,66 €	
431	Présentoir type (7)	11D03762	654	Economie	2012	5 ans	2017	1639,32	1 639,32 €	
432	Présentoir doc.(1)	11D03762	655-712	Economie	2012	1 an	2013	178,69	178,69 €	
433	Présentoir carterie (1)	11D03762	656	Economie	2012	1 an	2013	174,69	174,69 €	
437	Chaises (100)	11D03762	661	Economie	2012	5 ans	2017	1542,36	1 542,36 €	
438	Tables (25)	11D03762	662	Economie	2012	5 ans	2017	876,61	876,61 €	
Art. 28188 ENV 10602										
418	Frijo à boissons	11D03762	673	Economie	2012	1 an	2013	364,78	364,78 €	
419	Conservateur à vin	11D03762	674	Economie	2012	1 an	2013	144,12	144,12 €	
420	Machine à glaçons	11D03762	675	Economie	2012	1 an	2013	120,80	120,80 €	
421	Bridje (104)	11D03762	676	Economie	2012	5 ans	2018	1 158,02	1 158,02 €	
422	Paravents (10)	11D03762	677	Economie	2012	5 ans	2017	1 254,60	1 254,60 €	
434	Store vericaux (2)	11D03762	670	Economie	2012	1 an	2013	168,76	168,76 €	
435	Frijo chèvre (1)	11D03762	671	Economie	2012	1 an	2013	147,59	147,59 €	
436	Matériel informatique (1)	11D03762	672	Economie	2012	1 an	2013	307,34	307,34 €	
439	Tissus pliafond	11D03762	663	Economie	2012	1 an	2013	601,12	601,12 €	
440	Panneau odorat (1)	11D03762	664	Economie	2012	1 an	2013	144,12	144,12 €	
441	Panneau vue (1)	11D03762	665	Economie	2012	1 an	2013	127,39	127,39 €	
442	Plexis vallée du Cher (6)	11D03762	666	Economie	2012	5 ans	2017	516,96	516,96 €	
443	Plexis forêt Solognote (6)	11D03762	667	Economie	2012	5 ans	2017	946,72	946,72 €	
444	Plexis champagne bernichonne (6)	11D03762	668	Economie	2012	5 ans	2017	573,79	573,79 €	
445	Plexis vallée du Cher (6)	11D03762	669	Economie	2012	5 ans	2017	596,43	596,43 €	
451	Four	11D03762	678	Economie	2012	15 ans	2027	3 354,93	5 591,58 €	372,77 €
452	Réfrigérateur	11D03762	678	Economie	2012	15 ans	2027	3 354,93	5 591,57 €	372,77 €
										745,54 €

TOTAL

745,54 €

BUDGET PRINCIPAL

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS

PROGRAMME MOBILIER MATERIEL

N°Inv.	Désignation	Opération	N°mandat	Service	Année Acquis	Durée Amort.	Fin Amort.	Déjà Amortis	Montant TTC	2022
03D00801										
169	Cession de droit de reproduction	03D00801	726	Mob/Mat	2009	5 ans	2014	2 741,70	2 741,70	
249	Refonte site internet	03D00801	719	Mob/Mat	2010	2 ans	2012	1 752,74	1 752,74	
249	Refonte site internet	03D00801	1384	Mob/Mat	2010	2 ans	2012	1 422,64	1 422,64	
249	Refonte site internet	03D00801	1568	Mob/Mat	2010	2 ans	2012	1 333,54	1 333,54	
249	Refonte site internet	03D00801	216	Mob/Mat	2010	2 ans	2012	1 333,54	1 333,54	
249	Refonte site internet	03D00801	1038	Mob/Mat	2011	2 ans	2013	1 094,34	1 094,34	
249	Refonte site internet	03D00801	1288	Mob/Mat	2011	2 ans	2013	1 094,34	1 094,34	
383	Logiciel des marchés	03D00801	1441	Mob/Mat	2011	2 ans	2013	4 664,40	4 664,40	
446	Licence Antivirus serveur	03D00801	552	Mob/Mat	2012	1 an	2013	385,71	385,71	
455	Licence Office 2010 Pro	03D00801	716	Mob/Mat	2012	1 an	2013	472,42	472,42	
469	Création Injo visuel du stand	03D00802	1092	Mob/Mat	2012	2 ans	2014	852,15	852,15	
479	Pack Office pro 2010	03D00801	1362	Mob/Mat	2012	1 an	2013	472,42	472,42	
613	Logiciels Office 2013 (6)	03D00801	1826	Mob/Mat	2013	2 ans	2015	1 361,19	1 361,19	
629	Site internet mise en place back office	03D00801	2367	Mob/Mat	2014	2 ans	2016	5 441,80	5 441,80	
656	Logiciel SEGILOG 12/2013-11/2014 pôle rural	03D00801	317	Mob/Mat	2014	2 ans	2016	2 098,98	2 098,98	
687	Logiciel OFFICE 2013 Business	03D00801	399	Mob/Mat	2014	1 an	2015	260,40	260,40	
788	Licence anti virus pour siège de la CDC	03D00801	1615	Mob/Mat	2014	1 an	2015	300,00	300,00	
790	Lot de 10 licences antivirus AVAST PRO 2014 (4)	03D00801	1649	Mob/Mat	2014	1 an	2015	366,89	366,89	
821	Licence ORACLE SGBDR (5)	03D00801	2523	Mob/Mat	2014	2 ans	2017	852,00	852,00	
822	Licence ORACLE IAS (5)	03D00801	2523	Mob/Mat	2014	2 ans	2017	546,00	546,00	
825	Logiciel microsoft office 2013 B	03D00801	2819	Mob/Mat	2014	1 an	2016	240,00	240,00	
826	Logiciel microsoft office 2013	03D00801	2819	Mob/Mat	2014	1 an	2016	240,00	240,00	
856	Certificat Certinomis IXBUS	03D00801	852	Mob/Mat	2015	1 an	2016	222,00	222,00	
872	Licences Windows 7 PRO (siège de la CDC)	03D00801	1739	Mob/Mat	2015	1 an	2016	360,00	360,00	
873	Licence MAGIX VIDEO 2015 (CDL)	03D00801	1739	Mob/Mat	2015	1 an	2016	66,00	66,00	
875	Licence de Logiciel CAPTOO	03D00801	1740	Mob/Mat	2015	2 ans	2017	900,00	900,00	
960	Logiciel microsoft office 2016 business	03D00801	820	Mob/Mat	2016	1 an	2017	258,00	258,00	
970	Licence IMMO.NET	03D00801	1306	Mob/Mat	2016	2 ans	2018	10 587,00	10 587,00	
990	Logiciel anti-virus	03D00801	1916	Mob/Mat	2016	2 ans	2018	684,00	684,00	
1053	Logiciel Backup	03D00801	1115	Mob/Mat	2017	1 an	2018	445,75	445,75	
1059	Avast Pro Antivirus 2016 (50)	03D00801	1449	Mob/Mat	2017	2 ans	2019	643,91	643,91	
1072	Antivirus serveur 36mois	03D00801	1732	Mob/Mat	2017	1 an	2018	121,74	121,74	
1100	2 Licence office pro 2016	03D00801	467	Mob/Mat	2018	2 ans	2020	1 020,00	1 020,00	
1128	Logiciel sauvegarde serveur veeam b) server	03D00801	1100	Mob/Mat	2018	1 an	2019	180,00	180,00	
201910-00107	refonte site internet cdc	03D05455	357	Mob/Mat	2019	5 ans	2024	2 586,00	6 448,00	1 293,00 €
201910-00035	licence microsoft service urba	03D00801	1681	Mob/Mat	2019	2 ans	2021	300,00	300,00	- €
202050-00183	veam logiciel de sauvegarde	03D00801	1873	Mob/Mat	2020	1 an	2021	96,00	96,00	- €
202150-00040	logiciel antivirus	03D00801	1726	Mob/Mat	2021	2 ans	2023	881,29	881,29	440,64 €
202150-00018	licence informatique	03D00801	1061	Mob/Mat	2021	1 an	2022	240,00	240,00	240,00 €
202150-00012	licence France bus service	03D00801	867	Mob/Mat	2021	5 ans	2026	960,00	960,00	192,00 €
202150-00013	licence supp ordi	03D00801	868	Mob/Mat	2021	1 an	2022	240,00	240,00	240,00 €
202150-00051	logiciel inau urba	03D00801	1975	Mob/Mat	2021	2 ans	2023	13 020,00	13 020,00	6 510,00 €
202150-00047	logiciel inau urba	03D00801	1852	Mob/Mat	2021	2 ans	2023	2 148,00	2 148,00	1 074,00 €
										9 989,64 €
09D02474										
874	Extincteurs 2kg (bowling)	09D02474	2126	Mob/Mat	2015	1 an	2016	78,00	78,00	0,00
09D02474										
850	Souffleur à dos STHL	09D02474	783	Mob/Mat	2015	5 ans	2020	691,20	691,20	0,00
851	Désinfecteur thermique FIBI	09D02474	784	Mob/Mat	2015	1 an	2016	224,40	224,40	0,00
1051	Tête autocut	09D02474	1509	Mob/Mat	2017	1 an	2018	37,44	37,44	0,00

Art. 28162 ENV.6578											
36	Peugeot 406-610SY18	06D01566	947	Mob/Mat	2005	8 ans	2016	11 900,00	11 900,00		
36	Gravage pour Peugeot 406-610SY18	05D01566	947	Mob/Mat	2005	1 an	2009	100,00	100,00		
202150-00007	camping car	HO	667	Mob/Mat	2021	8 ans	2029	54 616,44	54 616,44		6 187,06
1010	Véhicule C4 II	16D04913	2943	Mob/Mat	2016	8 ans	2025	6 096,88	12 193,75		1 384,78
											8 351,27
Art. 28182 ENV											
1191		09D02474	2638	Mob/Mat	2018	8 ans	2026	3750	10000		1 250,00
201910-00057	dacia dokker 1,5 dci	09D02474	2014	Mob/Mat	2019	10 ans	2029	364	1825,7		182,00
	achat velos électrique avec panier										1 432,00
Art. 28183 ENV											
22	Ordinateur conforama	03D00801	517	Mob/Mat	2004	10 ans	2014	822,00	822,00		
27	Ordinateur 333Mhz	03D00801	336	Mob/Mat	2005	10 ans	2015	1 068,03	1 068,03		
28	Peritum IV Oxyflex	03D00801	507	Mob/Mat	2005	10 ans	2015	1 274,99	1 394,54		
38	Ordinateur DELL	03D00801	1069	Mob/Mat	2005	10 ans	2017	918,53	918,53		
40	Rayonneuse pour archivage	03D00801	1070	Mob/Mat	2005	15 ans	2023	900,81	1 039,32		11,22
43	Ordinateur portable Asus AKM	03D00801	295	Mob/Mat	2006	10 ans	2016	1 665,29	1 665,29		
59	Moniteur LCD 17"	03D00801	1074	Mob/Mat	2006	10 ans	2016	1 085,49	1 085,49		
61	Micro-ordinateur port. IBM	03D00801	1202	Mob/Mat	2006	10 ans	2016	1 234,50	1 234,50		0,00
64	Ordinateurs (6)	03D00801	1331	Mob/Mat	2006	10 ans	2016	2 832,28	2 832,28		
65	Ordinateurs (4)	03D00801	1330	Mob/Mat	2006	10 ans	2016	1 977,00	1 977,00		
88	Ordinateur	03D00801	1389	Mob/Mat	2007	10 ans	2017	1 041,42	1 041,42		
97	Ordinateur ATHENA	03D00801	203	Mob/Mat	2008	10 ans	2018	808,64	1 155,22		
106	Calsson ZEPHIR	03D00801	300	Mob/Mat	2008	15 ans	2023	287,98	308,56		20,57
109	Ordinateur ATHENA	03D00801	535	Mob/Mat	2008	10 ans	2018	1 252,09	1 252,09		0,00
118	Ordinateur LENOVO THINKCENTRE	03D00801	748	Mob/Mat	2008	10 ans	2018	1 163,71	1 163,71		0,00
129	Ordinateur-sacoche	03D00801	1291	Mob/Mat	2008	10 ans	2018	1 721,77	1 721,77		
138	Ordinateur	03D00801	1292	Mob/Mat	2008	10 ans	2018	2 587,80	2 587,80		0,00
150	Ordinateur	03D00801	1397	Mob/Mat	2008	10 ans	2018	1 163,71	1 163,71		0,00
179	Tour Lenovo ThinkCentre A57 9702	03D00801	1002	Mob/Mat	2009	10 ans	2019	596,80	596,80		0,00
185	Ordinateurs portables LENOVO (3)	03D00801	1136	Mob/Mat	2009	10 ans	2019	1 823,66	1 823,66		0,00
195	Ordinateur portable-batterie	03D00801	1332	Mob/Mat	2010	10 ans	2020	599,50	599,50		0,00
227	Unité Centrale/ordinateur	03D00801	93	Mob/Mat	2010	10 ans	2020	780,90	780,90		0,00
239	Orimateurs (13)	03D00801	291	Mob/Mat	2010	10 ans	2020	15 460,06	15 460,06		0,00
242	Ordinateur portable	03D00801	506	Mob/Mat	2010	10 ans	2020	905,93	905,93		0,00
265	Imprimante KIOCERA	03D00801	1220	Mob/Mat	2010	10 ans	2020	962,78	962,78		0,00
287	Ordinateur complet	03D00801	211	Mob/Mat	2010	10 ans	2021	882,86	882,86		0,00
288	Ordinateur complet	03D00801	932	Mob/Mat	2011	7 ans	2018	730,00	730,00		0,00
353	Vidéo-projecteur	03D00801	933	Mob/Mat	2011	7 ans	2018	882,86	882,86		0,00
354	Ordinateur portable TOSHIBA PRO	03D00801	1708	Mob/Mat	2011	7 ans	2018	686,00	686,00		0,00
392	Ordinateur complet	03D00801	114	Mob/Mat	2012	10 ans	2022	4 052,00	4 052,00		0,00
402	Traceur HP DESIGNJET	03D00801	437	Mob/Mat	2012	1 an	2013	31,40	31,40		
417	Clé USB 16 GO	03D00801	578	Mob/Mat	2012	1 an	2013	129,00	129,00		
448	Ecran d'ordinateur PHILIPS	03D00801	717	Mob/Mat	2012	10 ans	2022	859,92	859,92		0,00
453	Ordinateur portable ACER	03D00801	717	Mob/Mat	2012	1 an	2013	83,72	83,72		
454	Plateau refroidisseur	03D00801	757	Mob/Mat	2012	10 ans	2022	1 790,73	1 989,71		198,98
459	Disque dur Serveur (2)	03D00801	1174	Mob/Mat	2012	1 an	2013	94,19	94,19		
476	Clés USB 16GO (3)	03D00801	1363	Mob/Mat	2012	10 ans	2022	1 022,58	1 136,20		113,62
478	Appareil photos Fujitsu	03D00801	635	Mob/Mat	2013	5 ans	2018	591,80	591,80		0,00
506	Appareil photos +sec	03D00801	1357	Mob/Mat	2013	1 an	2014	449,00	449,00		
589	Ordinateur G6-2043SF	03D00801	1617	Mob/Mat	2013	10 ans	2023	1 264,88	1 581,11		158,11
598	Ordinateur fixe sur écran	03D00801	1827	Mob/Mat	2013	1 an	2014	26,35	26,35		
611	Souris Logitech (4)	03D00801	1827	Mob/Mat	2013	10 ans	2023	563,28	704,10		70,41
612	Ordinateur portable TOSHIBA	03D00801	1827	Mob/Mat	2013	10 ans	2023	432,08	540,13		54,01
614	Ordinateur TERRA	03D00801	1827	Mob/Mat	2013	10 ans	2023	534,88	668,60		66,86
615	Ordinateur+écran TERRA	03D00801	1827	Mob/Mat	2013	10 ans	2023	534,88	668,60		66,86
616	Ordinateur+écran TERRA	03D00801	1827	Mob/Mat	2013	10 ans	2023	534,88	668,60		66,86
617	Ordinateur+écran TERRA	03D00801	1827	Mob/Mat	2013	10 ans	2023	534,88	668,60		66,86

618	Ordinateur+écran TERRA	1827	Mob/Mat	2013	2013	2023	534,88	665,60
619	Clés USB 16GO (3)	1889	Mob/Mat	2013	1 an	2014	42,02	42,02
653	Tablette tactile GALAXYTAB avec étui	2816	Mob/Mat	2013	1 an	2014	388,00	388,00
683	Cle USB (S)ivie B. et Sabdine D.S)	382	Mob/Mat	2014	1 an	2015	528,00	528,00
684	Ordinateur fixe ACER	400	Mob/Mat	2014	1 an	2015	468,00	468,00
685	Ecrans ACER	400	Mob/Mat	2014	1 an	2015	249,60	249,60
686	Onduleur EATON	400	Mob/Mat	2014	1 an	2015	163,20	163,20
720	Casque enregistreur	653	Mob/Mat	2014	1 an	2015	42,00	42,00
787	Serveur informatique siège de la CDC	1616	Mob/Mat	2014	10 ans	2025	6 030,32	8 614,80
823	Unité centrale HP PRODESK	2820	Mob/Mat	2014	1 an	2016	420,00	420,00
824	Unité centrale HP PRODESK	2820	Mob/Mat	2014	1 an	2016	420,00	420,00
845	Tablette ASUS BLANCHE	3042	Mob/Mat	2014	1 an	2016	284,00	284,00
846	Tablette tactile avec étui	189	Mob/Mat	2015	1 an	2016	148,90	148,90
876	Rachat installation téléphonique et postes Pôles Rural	1916	Mob/Mat	2015	1 an	2016	320,40	320,40
959	Ordinateur portable ASERE	822	Mob/Mat	2016	10 ans	2026	321,00	642,00
961	Imprimante HP laser couleur	821	Mob/Mat	2016	1 an	2017	262,80	262,80
966	Disque dur externe pour scc communication	902	Mob/Mat	2016	1 an	2017	79,00	79,00
983	Ecran avec haut-parleurs	1604	Mob/Mat	2016	1 an	2017	118,90	118,90
987	Disques durs 500GO USB3 (2)	1877	Mob/Mat	2016	5 ans	2021	119,80	119,80
989	Disque dur + onduleurs	1917	Mob/Mat	2016	1 an	2017	324,00	324,00
1048	Onduleur Fator 500UA	892	Mob/Mat	2017	1 an	2018	89,00	89,00
1054	Disque dur SATA 2To	1116	Mob/Mat	2017	1 an	2018	259,00	259,00
1079	Fax laser (siège CDC)	2207	Mob/Mat	2017	5 ans	2022	238,80	238,80
1090	Cartes mémoire micro (11)	2768	Mob/Mat	2017	1 an	2018	197,89	197,89
1140	ecran ordinateur ASUS	1720	Mob/Mat	2018	1 an	2019	99,00	99,00
1098	table ovale blanche	434	Mob/Mat	2018	10 ans	2028	273,30	911,00
1099	Ordinateur portable DELL	458	Mob/Mat	2018	10 ans	2028	150,84	502,80
1101	8 supports PC et écrans	459	Mob/Mat	2018	1 an	2019	264,00	264,00
1106	Ordinateur DELL Vosiro	614	Mob/Mat	2018	10 ans	2028	167,04	556,80
1107	Microsoft office pro 2016	613	Mob/Mat	2018	2 ans	2020	255,00	510,00
1123	video projecteur + support + cable	508	Mob/Mat	2018	5 ans	2023	326,16	543,60
1124	4 clés USB 32 gb	508	Mob/Mat	2018	1 an	2019	67,96	67,96
1125	TV led 43 vhd smart	905	Mob/Mat	2018	1 an	2019	399,00	399,00
1126	TV led 32	903	Mob/Mat	2018	1 an	2019	219,00	219,00
201910-00034	ordinateur service urba	1681	Mob/Mat	2019	10 ans	2029	184,00	922,80
201910-00075	batterie pour ordinateur toshi	2420	Mob/Mat	2019	1 an	2020	105,60	105,60
201910-00041	2 ordinateurs bureau	2543	Mob/Mat	2019	10 ans	2029	370,00	1 859,76
201910-00009	pc portable + écran plat	1777	Mob/Mat	2019	5 ans	2024	480,00	1 200,00
201910-00063	5 smartphone honor	1084	Mob/Mat	2019	5 ans	2024	498,00	1 245,00
201910-00053	5 postes téléphoniques	1992	Mob/Mat	2019	5 ans	2024	332,00	834,00
201910-00076	2 ordinateurs portables	2430	Mob/Mat	2019	5 ans	2024	704,00	1 764,00
201910-00108		422	Mob/Mat	2019	10 ans	2029	256,00	1 289,56
202050-00172	ordinateur portable #ro	1662	Mob/Mat	2020	5 ans	2025	159,60	798,00
202050-00142	3 rehausseurs écrans ordi	887	Mob/Mat	2020	1 an	2021	79,20	79,20
202050-00195	adaptateur	2093	Mob/Mat	2020	1 an	2021	6,99	6,99
202050-00130	barrette memoire 4 go	747	Mob/Mat	2020	1 an	2021	36,00	36,00
202050-00121	2 unité centrale acer	521	Mob/Mat	2020	5 ans	2025	204,00	1 020,00
202050-00192	ordinateur portable	2094	Mob/Mat	2020	5 ans	2025	128,00	225,00
202050-00177	amo pour marché téléphonie	1687-2189	Mob/Mat	2020	5 ans	2025	420,00	2 100,00
202050-00173	imprimante hp multifonctions	1663	Mob/Mat	2020	5 ans	2025	114,00	570,00
202150-00082	casque mobile	2983	Mob/Mat	2021	1 an	2022	238,80	238,80
202150-00084	traceur hp 1730	3143	Mob/Mat	2021	10 ans	2031	2 820,00	2 820,00
202150-00010	achat pc France connec	797	Mob/Mat	2021	5 ans	2026	1 734,85	346,00
202150-00011	2 ordi pour fran e connec	869	Mob/Mat	2021	5 ans	2026	1 494,00	298,00
202150-00017	ordinateur portable	1062	Mob/Mat	2021	5 ans	2026	744,00	148,70
202150-00011	ecran led hp p21b-3 séries	1802	Mob/Mat	2021	1 an	2022	131,50	131,50
Art. 28183.ENV.								
03D00802								
625	Calculatrice ATIVA AT3200	2149	Mob/Mat	2013	1 an	2014	44,92	44,92
651	Calculatrice à imprimante ATIVA	2788	Mob/Mat	2013	1 an	2014	23,72	23,72
860	Micro tour HP280 Pentium	996	Mob/Mat	2015	1 an	2016	464,44	464,44
861	Micro tour HP280 Pentium	996	Mob/Mat	2015	1 an	2016	464,44	464,44
862	Micro tour HP280 Pentium	996	Mob/Mat	2015	1 an	2016	464,44	464,44
863	Micro tour HP280 Pentium	996	Mob/Mat	2015	1 an	2016	464,44	464,44
864	Ordinateur portable FRUITS LIFEBOOK	996	Mob/Mat	2015	10 ans	2025	316,56	527,57
865	Ecran LCD VIEWSONIC	996	Mob/Mat	2015	1 an	2016	110,53	110,53
890	Téléphone sans fil PANASONIC (3 postes filie rural)	2586	Mob/Mat	2015	1 an	2016	90,04	90,04
6 573,42								

969	Tableau mural imprimante	03D008802	1292	Mob/Mat	2016	2017	87,24	87,24	87,24	82,76
Art. 28183.ENV.6105										
05D01424										
90	Imprimante EPSON	05D01424	1390	Mob/Mat	2007	2017	1 150,91	1 150,91	1 150,91	
95	Imprimante laser BROTHER	05D01424	98	Mob/Mat	2008	2013	560,92	560,92	560,92	
102	Imprimante laser BROTHER	05D01424	204	Mob/Mat	2008	2013	788,91	788,91	788,91	
155	Ordinateur LENOVO THINKCENTRE	05D01424	226	Mob/Mat	2009	2019	1 163,71	1 163,71	1 163,71	0,00
Art. 28183.ENV.										
09D02474										
963	Téléphone GSM élanche	09D02474	1308	Mob/Mat	2016	2017	404,00	404,00	404,00	
964	Téléphone GSM élanche	09D02474	1308	Mob/Mat	2016	2017	404,00	404,00	404,00	
965	Téléphone GSM élanche	09D02474	1308	Mob/Mat	2016	2017	404,00	404,00	404,00	0,00

Art. 28184.ENV

03D00801											
93	Bureau Zephir	03D00801	99	Mob/Mat	2008	10 ans	2018	356,41	356,41	0,00	
106	Copieur BROTHER	03D00801	303	Mob/Mat	2008	5 ans	2013	1 192,42	1 192,42	0,00	
130	Armoires (2)	03D00801	1230	Mob/Mat	2008	10 ans	2018	635,79	635,79	0,00	
132	Armoires (3)	03D00801	1227	Mob/Mat	2008	10 ans	2018	917,09	917,09	0,00	
133	Armoires (2) +caissons	03D00801	1229	Mob/Mat	2008	10 ans	2018	714,35	714,35	0,00	
389	Bureau comitiet	03D00801	1658	Mob/Mat	2011	5 ans	2016	1 793,55	1 793,55	0,00	
202050-00163	20 byjaphone - barriere anti covid	03D00801	1159	Mob/Mat	2020	5 ans	2025	312,00	1 560,00	312,00	
202150-00041	14 tables campus connecte	03D00801	1782	Mob/Mat	2021	5 ans	2026	1 626,23	1 626,23	325,00	
202150-00042	14 chaises campus connecte	03D00801	1783	Mob/Mat	2021	5 ans	2026	711,99	711,99	142,00	
202150-00043	9 chaises pour campus connecte	03D00801	1781	Mob/Mat	2021	5 ans	2026	457,70	457,70	91,00	
202150-00063	meublier pour siége cdc	03D00801	2372	Mob/Mat	2021	15 ans	2036	2 300,05	2 300,05	153,00	
202150-00064	meublier pour service st	03D00801	2373	Mob/Mat	2021	15 ans	2036	11 487,78	11 487,78	765,00	
Art. 28188.ENV											
03D00801											
819	Climatiseurs mobiles (2)	03D00801	2189	Mob/Mat	2014	1 an	2016	439,80	439,80	0,00	
949	Réfrigérateur CANDY 227l	03D00801	185	Mob/Mat	2016	5 ans	2021	299,00	299,00	0,00	
1027	lphone SE16GB avec étui	03D00801	529	Mob/Mat	2017	5 ans	2022	401,60	501,99	100,39	
1029	Samsung Galaxy J3 (Réalis)	03D00801	530	Mob/Mat	2017	1 an	2018	160,55	160,55	0,00	
1030	Samsung Galaxy J3 (David)	03D00801	530	Mob/Mat	2017	1 an	2018	160,55	160,55	0,00	
1031	Samsung Galaxy J3 (Isabelle)	03D00801	530	Mob/Mat	2017	1 an	2018	160,55	160,55	0,00	
1032	Samsung Galaxy J3 (Céline)	03D00801	530	Mob/Mat	2017	1 an	2018	160,55	160,55	0,00	
1033	Samsung Galaxy J3 (Victor)	03D00801	530	Mob/Mat	2017	1 an	2018	160,55	160,55	0,00	
1034	Samsung Galaxy J3 (Géraldine)	03D00801	530	Mob/Mat	2017	1 an	2018	160,55	160,55	0,00	
1035	Samsung Galaxy J3 (Mathieu)	03D00801	530	Mob/Mat	2017	1 an	2018	160,55	160,55	0,00	
1036	Samsung Galaxy J3 (Nicolas)	03D00801	530	Mob/Mat	2017	1 an	2018	160,55	160,55	0,00	
1037	Samsung Galaxy J3 (Jean-Louis)	03D00801	530	Mob/Mat	2017	1 an	2018	160,55	160,55	0,00	
1038	Samsung Galaxy J3 (Julien)	03D00801	530	Mob/Mat	2017	1 an	2018	160,55	160,55	0,00	
1039	Samsung Galaxy J3 (Jacques)	03D00801	530	Mob/Mat	2017	1 an	2018	160,55	160,55	0,00	
1076	Cafetière Magimix	03D00801	1962	Mob/Mat	2017	1 an	2018	150,23	150,23	0,00	
1093	Protège écran+étui Iphone	03D00801	2915	Mob/Mat	2017	1 an	2018	24,89	24,89	0,00	
1095	Iphone 6 16Go	03D00801	610	Mob/Mat	2018	2 ans	2020	339,00	339,00	0,00	
1096	Iphone 6 16Go	03D00801	610	Mob/Mat	2018	2 ans	2020	339,00	339,00	0,00	
1097	verre + protection + étui	03D00801	610	Mob/Mat	2018	1 an	2019	53,78	53,78	0,00	
1134	rehausseur de montage en verre trempe	03D00801	1239	Mob/Mat	2018	1 an	2019	290,40	290,40	0,00	
1135	Tapis rehausseur ordinateur portable	03D00801	1239	Mob/Mat	2018	1 an	2019	52,80	52,80	0,00	
1139	Samsung s7 edje + étui + verre	03D00801	1710	Mob/Mat	2018	5 ans	2023	413,34	688,89	137,78	
201910-00084	telephone portable directrice	03D00801	2556	Mob/Mat	2019	5 ans	2024	818,00	2 049,65	409,00	
201910-00083	table de réunion	03D00801	2544	Mob/Mat	2019	1 an	2020	279,00	279,00	0,00	
201910-00111	smartphone honor	03D00801	765	Mob/Mat	2019	1 an	2020	249,50	249,50	0,00	
201910-00055	3 chaises de bar foire expo	03D00801	1994	Mob/Mat	2019	1 an	2020	164,97	164,97	0,00	
202050-00117	smartphone honor	03D00801	412	Mob/Mat	2020	1 an	2021	249,00	249,00	0,00	
202050-00214	telephone portable	03D00801	2827	Mob/Mat	2020	1 an	2021	199,00	199,00	0,00	
202050-00178	Iphone 11	03D00801	1695	Mob/Mat	2020	5 ans	2025	161,80	809,00	161,80	
202150-00085	achat four ST	03D00801	3144	Mob/Mat	2021	1 an	2022	89,99	89,99	89,99	
202150-00089	telephone portable service éco	03D00801	785	Mob/Mat	2021	1 an	2022	198,99	198,99	198,99	
Art. 28188.ENV.6163											
03D00802											
116	Rafraichisseurs (6)	03D00802	749	Mob/Mat	2008	5 ans	2013	1 069,22	1 069,22	0,00	
301	Table basse+8 chaises+caisson	03D00802	223	Mob/Mat	2010	5 ans	2016	603,49	603,49	0,00	
302	Bureau comitiet	03D00802	223	Mob/Mat	2010	5 ans	2016	789,67	789,67	0,00	
303	Bureau comitiet	03D00802	223	Mob/Mat	2010	5 ans	2016	1 095,84	1 095,84	0,00	
304	Bureau comitiet	03D00802	224	Mob/Mat	2011	5 ans	2016	686,50	686,50	0,00	
305	Bureau comitiet	03D00802	224	Mob/Mat	2011	5 ans	2016	686,50	686,50	0,00	
306	Bureau comitiet	03D00802	224	Mob/Mat	2011	5 ans	2016	686,50	686,50	0,00	
307	Armoires à rideaux (2)	03D00802	224	Mob/Mat	2011	5 ans	2016	668,10	668,10	0,00	
345	Panneaux lettrés entrée CDC	03D00802	783	Mob/Mat	2011	3 ans	2014	837,21	837,20	0,00	
370	Store à bandes verticales	03D00802	1145	Mob/Mat	2011	3 ans	2014	544,18	544,18	0,00	
377	Stand évolution course 3x3	03D00802	1318	Mob/Mat	2011	5 ans	2017	3 061,76	3 061,76	0,00	
412	Titreuses d'auto lettrage	03D00802	162	Mob/Mat	2012	1 an	2013	26,65	26,65	0,00	
447	Postes téléphoniques (3)	03D00802	579	Mob/Mat	2012	1 an	2013	104,70	104,70	0,00	
460	Scoche four portable	03D00802	759	Mob/Mat	2012	1 an	2013	116,08	116,08	0,00	
463	Cafetière TASSIMO	03D00802	872	Mob/Mat	2012	1 an	2013	79,00	79,00	0,00	
467	Pore-parapluie	03D00802	1059	Mob/Mat	2012	1 an	2013	47,72	47,72	0,00	
468	Création d'un stand commun	03D00802	1093	Mob/Mat	2012	5 ans	2017	1 305,92	1 305,92	0,00	
470	Poste numériquie	03D00802	932	Mob/Mat	2012	1 an	2013	357,11	357,11	0,00	

1 097,95

736	Téléphone NOKIA LUMIA 520 NOIR avec étui	663	Mob/Mat	2014	1 an	2015	58,11	58,11	88,11	
737	Téléphone NOKIA LUMIA 520 NOIR avec étui	663	Mob/Mat	2014	1 an	2015	58,11	58,11	58,11	
738	Téléphone NOKIA LUMIA 520 NOIR avec étui	663	Mob/Mat	2014	1 an	2015	386,04	386,04	386,04	
739	Téléphone SAMSUNG GALAXY SU NAC avec étui+ allume c	663	Mob/Mat	2014	1 an	2015	386,04	386,04	386,04	
740	Téléphone SAMSUNG GALAXY SU NAC avec étui+ allume c	663	Mob/Mat	2014	1 an	2015	386,04	386,04	386,04	
741	Téléphone SAMSUNG GALAXY SU NAC avec étui+ allume c	663	Mob/Mat	2014	1 an	2015	386,04	386,04	386,04	
742	Téléphone SAMSUNG GALAXY SU NAC avec étui+ allume c	663	Mob/Mat	2014	1 an	2015	386,04	386,04	386,04	
820	Radiateur jr bureau du Président	387	Mob/Mat	2014	1 an	2016	39,00	39,00	39,00	
828	Téléphone portable NOKIA LUMIA 520	2940	Mob/Mat	2014	1 an	2016	168,72	168,72	168,72	
857	Cafetière BRANDT INOX ISOTHERME	900	Mob/Mat	2015	1 an	2016	49,99	49,99	59,99	
868	Verseuse isotherme	1383	Mob/Mat	2015	1 an	2016	73,07	73,07	73,07	
953	Portable iPhone 5S 16GO	1290	Mob/Mat	2016	1 an	2017	353,52	353,52	353,52	
1049	Stand tubulaire courbe	1045	Mob/Mat	2017	5 ans	2022	1 065,60	1 332,00	266,40	
1094	2 radiateurs infrarouge	49	Mob/Mat	2018	1 an	2019	200,38	200,38	0,00	
202150-00014	destructureur	1003	Mob/Mat	2021	3 ans	2024	507,84	507,84	189,28	
202150-00019	micron onde sillage cdc	1067	Mob/Mat	2021	1 an	2022	84,99	84,99	84,99	
202150-00080									520,87	
Art. 28188.ENV										
186	Panneaux Tribâche sur enrouleur (6)	1179	Mob/Mat	2009	5 ans	2014	2 511,60	2 511,60		
246	Aspirateur industriel INOX	665	Mob/Mat	2010	5 ans	2015	548,96	548,96		
247	Tronçonneuse STHIL NS290	720	Mob/Mat	2010	3ans	2013	687,00	687,00		
248	Elaieuse KMI30R	720	Mob/Mat	2010	3 ans	2013	989,70	989,70		
254	Plancher antidérapant pr esplanade	1028	Mob/Mat	2010	7 ans	2017	8 872,53	8 872,53		
312	Bornes tri sélectif vert et orange 12	354	Mob/Mat	2011	5 ans	2016	4 121,42	4 121,42		
347	Etabli	865	Mob/Mat	2011	3 ans	2014	566,90	566,90		
350	Tondeuse HONDA	866	Mob/Mat	2011	3 ans	2014	930,00	930,00		
413	Chariot de ménage intégral (5)	219	Mob/Mat	2012	5 ans	2017	1 880,24	1 880,24		
414	Aspirateur NILFLISK (3)	219	Mob/Mat	2012	5 ans	2017	531,02	531,02		
416	Aides à la conduite (6)	394	Mob/Mat	2012	1 an	2013	269,46	269,46		
458	Sanjles plateau 4 M9	458	Mob/Mat	2012	1 an	2013	146,39	146,39		
495	Ethylotest Elect,GA2000P/Pro	276	Mob/Mat	2013	1 an	2014	258,00	258,00		
599	Bâche CDC (6)	1638	Mob/Mat	2013	3 ans	2016	938,86	938,86		
658	Pistolet de nettoyage	384	Mob/Mat	2014	1 an	2015	59,00	59,00		
659	Charneux de betterre 260 années	384	Mob/Mat	2014	1 an	2015	159,00	159,00		
660	Compresseur 100l	384	Mob/Mat	2014	1 an	2015	419,00	419,00		
661	Posta à souder 170 ampères	384	Mob/Mat	2014	1 an	2015	239,00	239,00		
662	Servante d'atelier 321 outils	384	Mob/Mat	2014	3 ans	2017	1 150,00	1 150,00		
663	Escabeau alu	384	Mob/Mat	2014	1 an	2015	79,00	79,00		
664	Servante d'atelier 124 outils	384	Mob/Mat	2014	3 ans	2017	595,00	595,00		
665	Coffret 139 outils	384	Mob/Mat	2014	1 an	2015	189,00	189,00		
678	Pack PRO UTE C18-510avec écran jr hfabilitation élec	321	Mob/Mat	2014	1 an	2015	165,82	165,82		
679	Tapis isolant habilitation électrique	321	Mob/Mat	2014	1 an	2015	45,45	45,45		
680	Multicontrôleur V.A.T(habilitation électrique)	321	Mob/Mat	2014	1 an	2015	94,49	94,49		
889	Brosse flexible adaptateur (pôle rural)	2587	Mob/Mat	2015	1 an	2016	365,87	365,87		
968	Perceuse vissuse	1189	Mob/Mat	2016	1 an	2017	370,80	370,80		
1002	1 cylindre 30*70 centre nautique	584	Mob/Mat	2018	1 an	2019	158,82	158,82	0,00	
1003	1 cylindre 30*35 centre nautique	584	Mob/Mat	2018	1 an	2019	142,02	142,02	0,00	
1004	4 cylindres 35*50 centre nautique	584	Mob/Mat	2018	1 an	2019	459,66	459,66	0,00	
1005	7 cylindres 30*30 centre nautique	584	Mob/Mat	2018	5 ans	2023	365,58	609,30	121,86	
1052	Escabeau 6 marches	1117	Mob/Mat	2017	1 an	2018	45,90	45,90	0,00	
1046	Souffleur ECHO ES250	893	Mob/Mat	2017	1 an	2018	255,68	255,68	0,00	
1077	Paire de taikie Walkie ONCHANNEL	1963	Mob/Mat	2017	1 an	2018	66,88	66,88	0,00	
1091	Applicque serrure (4)	2769	Mob/Mat	2017	1 an	2018	254,98	254,98	0,00	
1113	attelage+faiseau pour DACIA LOGAN	782	Mob/Mat	2018	1 an	2019	193,60	193,60	0,00	
1127	cylindre 30*70 centre nautique	1077	Mob/Mat	2018	1 an	2019	89,87	89,87	0,00	
202050-00159	diverses fournitures pour Noel	1109	Mob/Mat	2020	3 ans	2023	309,00	929,66	309,00	
202050-00176	matériel technique perceuse - coffrets embouts	1688	Mob/Mat	2020	1 an	2021	519,72	519,72	0,00	
202050-00154	cylindre sur orlamitramme pour mpp	1038	Mob/Mat	2020	1 an	2021	234,00	234,00	0,00	
202050-00154		1015	Mob/Mat	2020	5 ans	2025	417,86	2 089,31	417,86	
202050-00154							417,86	648,72		
Art. 28188.ENV										
HO										
202150-00059	Livres France BUS SERVICE	2068	Mob/mat	2021	1 an	2022	209,77	209,77	209,77	
202150-00058	Livres France BUS SERVICE	2065	Mob/mat	2021	1 an	2022	387,00	387,00	387,00	
202150-00057	Livres France BUS SERVICE	2064	Mob/mat	2021	1 an	2022	241,96	241,96	241,96	
202150-00055	Livres France BUS SERVICE	2062	Mob/mat	2021	1 an	2022	246,00	246,00	246,00	
202150-00056	Livres France BUS SERVICE	2063	Mob/mat	2021	3 ans	2024	556,25	556,25	185,00	
202150-00076	Livres France BUS SERVICE	2618	Mob/mat	2021	1 an	2022	320,05	320,05	320,05	

202150-00077	Livres France BUS SERVICE	HO	2619	Mob/mat	2021	1 an	2022	326,52	326,52
202150-00068	Livres France BUS SERVICE	HO	2610	Mob/mat	2021	1 an	2022	121,49	121,49
202150-00069	Livres France BUS SERVICE	HO	2611	Mob/mat	2021	1 an	2022	397,40	397,40
202150-00067	Livres France BUS SERVICE	HO	2609	Mob/mat	2021	1 an	2022	96,29	96,29
202150-00066	Livres France BUS SERVICE	HO	2608	Mob/mat	2021	3 ans	2024	1 085,04	361,00
202150-00075	Livres France BUS SERVICE	HO	2617	Mob/mat	2021	1 an	2022	188,30	188,60
202150-00070	Livres France BUS SERVICE	HO	2613	Mob/mat	2021	1 an	2022	21,84	21,84
202150-00071	Livres France BUS SERVICE	HO	2612	Mob/mat	2021	3 ans	2022	869,00	289,00
202150-00046	Livres France BUS SERVICE	HO	1803	Mob/mat	2021	1 an	2022	153,87	153,87
202150-00052	ouvert/je audio France bus service	HO	2059	Mob/mat	2021	1 an	2022	289,08	289,08
202150-00053	Livres France BUS SERVICE	HO	2060	Mob/mat	2021	3 ans	2022	729,23	243,00
202150-00054	Livres France BUS SERVICE	HO	2061	Mob/mat	2021	3 ans	2022	501,60	167,00
202150-00060	Livres France BUS SERVICE	HO	2069	Mob/mat	2021	1 an	2022	468,00	468,00
202150-00061	Livres France BUS SERVICE	HO	2066	Mob/mat	2021	3 ans	2022	2 472,21	824,00
202150-00065	Livres France BUS SERVICE	HO	2607	Mob/mat	2021	1 an	2022	35,49	35,49
202150-00062	Livres France BUS SERVICE	HO	2067	Mob/mat	2021	3 ans	2024	855,45	285,00
202150-00072	Livres France BUS SERVICE	HO	2614	Mob/mat	2021	1 an	2022	425,44	425,44
202150-00073	Livres France BUS SERVICE	HO	2615	Mob/mat	2021	1 an	2022	21,84	21,84
202150-00074	Livres France BUS SERVICE	HO	2616	Mob/mat	2021	1 an	2022	39,40	39,40
202150-00079	Livres France BUS SERVICE	HO	2704	Mob/mat	2021	3 ans	2024	943,79	314,00
202150-00094	Livres France BUS SERVICE	HO	3257	Mob/mat	2021	3 ans	2024	1 224,17	408,05
202150-00095	Livres France BUS SERVICE	HO	3258	Mob/mat	2021	3 ans	2024	521,88	173,96
202150-00096	Livres France BUS SERVICE	HO	3259	Mob/mat	2021	1 an	2022	14,51	14,51
202150-00097	Livres France BUS SERVICE	HO	3260	Mob/mat	2021	1 an	2022	68,15	68,15
202150-00098	Livres France BUS SERVICE	HO	3261	Mob/mat	2021	3 ans	2024	659,33	219,90
TOTAL									
								7 542,69	41 957,68

BUDGET PRINCIPAL

PROGRAMME VOIRIE

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS

N°inv.	Désignation	Opération	N°mandat	Service	Année Acquis	Durée Amort.	Fin Amort.	Déjà Amortis	Montant TTC	2022
HORS OPERATION										
47	Tracteur tondeuse John DEERE	06D01769	666	Voirie	2006	8 ans	2014	11 200,00	11 200,00 €	
HORS OPERATION										
1026	Mât signalétique	HO	383	Voirie	2017	5 ans	2022	639,56	799,44 €	159,89
1041	Panneaux de signalisation	HO	794	Voirie	2017	5 ans	2022	339,84	424,80 €	84,96
201910-00087	Poteaux pour enrouleurs signalisation	16D04933	2677	Voirie	2019	5 ans	2024	252,00	630,00 €	126,00
HORS OPERATION										
Art. 28152 ENV										
19D05459										
202150-00092	mutualisation serveurs	19D05459	3180	Voirie	2021	5 ans	2023		4 358,40 €	871,68
202150-00089	VIDEOPROTECTION ESPLANADE SF	19D05459	3177	Voirie	2021	5 ans	2023		11 913,41 €	2 382,00
202150-00090	UP GRADE SERVEUR VIDEO PROTECTION	19D05459	3178	Voirie	2021	5 ans	2023		2 900,40 €	580,00
202150-00091	VIDEOPROTECTION ESPLANADE SF	19D05459	3179	Voirie	2021	5 ans	2023		2 174,76 €	434,95
HORS OPERATION										
Art. 281573 ENV										
202050-00223	signalétique de securité	HO	1488	Voirie	2020	5 ans	5 ans	502,00	2 512,40 €	502,00
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
1083	Panneau de signalisation Vieux Domaine	16D04933	2422	Voirie	2017	5 ans	2022	920,20	1 150,22 €	230,05
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
633	Pré-enseigne de chantier pour travaux de voirie (pôle rural)	HO	2712	Voirie	2013	5 ans	2018	1 148,16	1 148,16 €	0,00 €
650	Panneau 1800x1200	HO	2770	Voirie	2013	1 an	2014	325,07	325,07 €	0,00 €
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 6195										
03D00799										
208	Panneaux de signalisation pour le canal	03D00799	1562	Voirie	2010	5 ans	2015	2 043,34	2 043,34 €	
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17980										
HORS OPERATION										
Art. 28188 ENV 17051										
16D04933										

BUDGET PRINCIPAL

PROGRAMME ECONOMIE

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERES

N°inv.	Désignation	Opération	N°mandat	Service	Année Acquis.	Durée Amort.	Fin Amort.	Déjà Amortis	Montant TTC	2022
Art. 28152										
449	Séparateur hydrocarbures	HO	577	Economie	2012	5 ans	2017	7 762,04	7 762,04 €	
958	Panneau "interdiction de stationner"	03D00695	761	Economie	2016	1 an	2017	283,20	283,20 €	
201910-00098	zac champs Levraux foecy	03D00757	2796	Economie	2019	10 ans	2029	648,00	3 248,06 €	324,00 €
									324,00 €	
Art. 28051										
1084	Licence s'installer à Vierzon	17D05059	2595	Economie	2017	2 ans	2019	7 641,00	7 641,00 €	- €
										- €
Art. 28051										
202150-00081	licence antivirus campus connecte	20509	2702	Economie	2021	1 an	2022		93,60 €	93,60 €
										93,60 €
Art. 28158										
	03D00695									
1058	Panneau Dibond (2)	03D00695	1382	Economie	2017	5 ans	2022	776,80	972,00 €	195,20 €
										195,20 €
Art. 28152										
	03D00757									
985	Planches de signalisation (9)	03D00757	1630	Economie	2016	5 ans	2021	143,31	716,56 €	- €
986	Planches de signalisation (2)	03D00757	1631	Economie	2016	5 ans	2021	126,69	633,44 €	- €
1040	Panneaux de signalisation	03D00757	772	Economie	2017	5 ans	2022	3 996,48	4 995,60 €	999,12 €
1082	Panneaux de signalisation	03D00757	2420	Economie	2016	5 ans	2021	1 264,97	1 264,97 €	- €
1120	Panneaux de signalisation	03D00757	903	Economie	2017	5 ans	2022	561,88	702,34 €	140,46 €
										1 139,58 €
Art. 28158										
	03D00757									
1162	Portique site LBM	03D00757	1918	Economie	2018	5 ans	2023	1645,44	2056,8	411,36
										411,36
Art. 28183										
	05D01546									
255	Switch	05D01546	1026	Economie	2010	10 ans	2020	644,65	644,65 €	0

		Art. 28183										
		11D003762	609	Economie	2012	1 an	2013	434,15	434,15 €			
		20509	3212	Economie	2020	10 ans	2030	498,00	4 980,00 €			498,00
		sous-total 28183										498,00 €
		Art. 28184.										
		11D003762										
415	Armoire à clés	11D003762	259	Economie	2012	1 an	2013	55,28	55,28 €			
202150-00005	meublier campus connecte	20509	636	Economie	2021	5 ans	2026	726,00	726,00 €			145
		sous-total 28184										145,00 €
		Art. 28188										
96	Lot de 3 grilles	03D000757	305	Economie	2008	15 ans	2023	1 016,86	1 173,28 €			78,22
170	Mat alu 4 gorges uniforme(2)	03D000757	803	Economie	2009	5 ans	2014	584,45	584,45 €			
170	Rectangle micro (2)	03D000757	803	Economie	2009	5 ans	2014	126,80	126,78 €			
170	Collier MDNR 76x2	03D000757	803	Economie	2009	5 ans	2014	53,25	53,24 €			
												78,22 €
		Art. 28188										
		HORS OPERATION										
191	Conception et impression stand(2)	HO	1205	Economie	2009	5ans	2014	5 023,20	5 023,20 €			
		Art. 28188										
253	Pompe Grundfos avec moteur	03D000695	1027	Economie	2010	5 ans	2015	1 091,95	1 091,95 €			0,00
		Art. 28188										
252	Clôture portail	06D01837	920	Economie	2010	5 ans	2015	10 721,84	10 721,84			
		Art. 28188										
393	Pavillons publicitaires modèle A (3)	11D003762	158	Economie	2012	1 an	2013	486,94	486,94			
394	Pavillons publicitaires modèle B (2) +-contrepois	11D003762	158	Economie	2012	1 an	2013	378,45	378,45			
395	Pavillons publicitaires modèle C (2)	11D003762	158	Economie	2012	1 an	2013	324,63	324,63			
396	Support bâche extérieur (4)	11D003762	159	Economie	2012	5 ans	2017	1 495,00	1 495,00			
397	Support plexiglass transparent (2)	11D003762	159	Economie	2012	1 an	2013	89,70	89,70			
398	Support PVC blanc	11D003762	159	Economie	2012	1 an	2013	89,70	89,70			
		Art. 28135										
201910-00085	Porte et vitrine local commercial	03D000757	2674	Economie	2019	15 ans	2034	1 326,00	9 955,20 €			663,00
												663,00
		Art. 281735										
201910-00101	Porte sectionnelle	03D000757	464	Economie	2019	15 ans	2034	850,00	6 382,13 €			425,00
												425,00
		sous-total 28188										€

TOTAL

3 972,96 €

BUDGET PRINCIPAL

PROGRAMME SPORTIF

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS

N°Inv.	Désignation	Opération	N°mandat	Service	Année Acquies	Durée Amort.	Fin. Amort.	Déjà Amortis	Montant TTC	2022	
Art. 281738.ENV.12110											
514	Raccordement tout à l'épout vestiaire foot Gracay et au	HO	721-723	Sportif	2013	20 ans	2024	1 888,00	4 720,08 €		236,00
512	Raccordement tout à l'épout piscine Genouilly-HO	HO	724	Sportif	2013	20 ans	2024	554,89	1 387,24 €		69,36
200300295	Volets sur verins buvette stade gracay	13D04363	2111	Sportif	2020	15 ans	2035	229,00	3 438,00 €		229,00
Art. 281538.ENV.19244											
1167	Extension éclairage city stade	16D04754	1943	Sportif	2018	20 ans	2038	385,98	2 573,30 €		128,66
Art. 28152.ENV.12111											
517	Panneaux interdiction de s'arrêter (gymnase)	HO	772	Sportif	2013	1 an	2014	238,28	238,28 €		
518	Panneaux interdiction de s'arrêter (gymnase)	HO	772	Sportif	2013	1 an	2014	117,57	117,57 €		
Art. 281758.ENV.											
1005	Robinet de cuisine	13D04364	2814	Sportif	2016	5 ans	2022	630,24	787,76 €		157,52 €
Art. 281726.ENV.											
202020-00180	cloture centre nautique gracay	13D04364	1722	Sportif	2020	15 ans	2035	754,00	11 310,00 €		754,00 €
202150-00050	panneaux de cloture centre nautique gracay	13D04364	1971	Sportif	2021	5 ans	2026		1 798,99 €		360,00 €
Art. 281758.ENV											
202050-00123	maines courantes stades gracay	16D04755	650	Sportif	2020	10	2030	1884	18943,72		1 864,00 €
202050-00123	finition des pieds main courantes	16D04755	714	Sportif	2020	10	2030	200	2202		200,00 €
Art. 28155.ENV											
848	Lampe extérieure sortie gymnase	HO	614	Mob/Mat	2015	1 an	2016	167,47	167,47 €		
849	Radiateur pour vestiaire	HO	615	Mob/Mat	2015	1 an	2016	245,99	245,99 €		
Art. 28155											
921	Radiateur vestiaire stade Genouilly	13D04363	149	Sportif	2016	1 an	2017	252,30	252,30 €		
1004	Arroseur entouleur	16D04755	2813	Sportif	2016	5 ans	2022	4 436,48	5 445,80 €		1109,12
1087	Lampe extérieur	16D04755	2623	Sportif	2017	1 an	2018	130,79	130,79 €		0
1165	maines courantes stade saint georges	16D04755	1944	Sportif	2018	5 ans	2023	4 121,61	6 868,36 €		1373,87
1166	maines courantes stade stele genouilly	16D04755	1945	Sportif	2018	5 ans	2023	11 981,67	19 969,45 €		3993,89
Art. 28183											
604	Hotspot (point accès wifi) gymnase Gracay	HO	1672	Sportif	2013	10 ans	2023	508,85	513,68		51,37
521	Ordinateur portable (gymnase)-installation	HO	773	Sportif	2013	10 ans	2023	708,96	882,64		88,62
521	Ordinateur portable INSPIRON5720B+installation	HO	774	Sportif	2013	10 ans	2023	64,00	80,00		8,00
Art. 28183											
										6 476,88 €	
										1 864,00 €	
										200,00 €	
										2 094,00 €	
										21 045,72 €	
										167,47 €	
										245,99 €	
										252,30 €	
										5 445,80 €	
										130,79 €	
										6 868,36 €	
										19 969,45 €	
										513,68	
										882,64	
										80,00	
										1 47,98 €	

Art. 28184										
201910-00050	Panneaux d'affichage piscine	13D04383	1988	Sportif	2019	1 an	2020	299,04	299,04 €	0,00
Art. 28188										
516	Tableaux blancs semi-brillants (3) gymnase	HO	776	Sportif	2013	1 an	2014	155,45	155,45 €	
597	Malle de 28 instruments fuséau (citre loisirs)	HO	1618	Sportif	2013	5 ans	2018	160,10	160,50 €	0,00 €
605	Ceintures vertes 15/60kg (6) (citre nautique)	HO	1726	Sportif	2013	1 an	2014	53,70	53,70 €	
606	Ceintures bleues 15/60kg (1) (citre nautique)	HO	1726	Sportif	2013	1 an	2014	8,95	8,95 €	
607	Mini Sunny 300 PE13 (8)	HO	1726	Sportif	2013	1 an	2014	20,00	20,00 €	
608	Sacs Trolley 105L Noir/Blanc (1)	HO	1726	Sportif	2013	1 an	2014	59,90	59,90 €	
609	Anneaux Lestes "4" (2)	HO	1726	Sportif	2013	1 an	2014	15,90	15,90 €	0,00 €
Art. 28188										
631	Banquettes au sol en pin (6)	13D04363	257/A	Sportif	2013	5 ans	2018	501,12	501,12 €	0,00
681	Convecteurs stade de Ganouilly	13D04363	318	Sportif	2014	1 an	2015	177,76	177,76 €	
768	Extincteurs Vestiaires stade Grapray	13D04363	1379	Sportif	2014	5 ans	2019	96,00	96,00 €	0,00
750	Filet but stade de St Georges	13D04363	1167	Sportif	2014	2 ans	2016	180,93	180,93 €	
751	Filet but stade de St Georges	13D04363	1167	Sportif	2014	2 ans	2016	132,23	132,23 €	
752	Poteaux corner (4) stade St Georges	13D04363	1167	Sportif	2014	2 ans	2016	72,34	72,34 €	
792	Filet pour but rabattable stade de Grapray	13D04363	1714	Sportif	2014	2 ans	2016	278,80	278,80 €	
793	Filets pour but séniors stade de Grapray	13D04363	1714	Sportif	2014	2 ans	2016	226,00	226,00 €	0,00
Art. 28188										
286	Fre et rose porte vestiaire femme centre rural	13D04383	1238	Sportif	2013	20 ans	2033	204,80	512,01 €	25,60
587	Bacs eds rétention (centre nautique)	13D04383	1343	Sportif	2013	5 ans	2014	2 679,04	2 679,04 €	0,00
595	Téléphone Duo Gigaset A3 200A (citre nautique)	13D04383	1441	Sportif	2013	1 an	2014	50,00	50,00 €	
596	Immobilisateur de tête universel "Speedblocks" (citre nautique)	13D04383	1611	Sportif	2013	1 an	2014	91,16	91,16 €	
630	Perforateur Burneur BOSCH	13D04383	2525	Sportif	2013	1 an	2014	309,00	309,00 €	
770	Portillons de protection piscine de Grapray (2)	13D04383	1458	Sportif	2014	15 ans	2030	987,91	2 116,94 €	141,13
754	Centrale alarme incendie centre nautique	13D04383	1269	Sportif	2014	5 ans	2020	168,00	168,00 €	0,00
755	BAES standard (4) centre nautique	13D04383	1269	Sportif	2014	5 ans	2020	614,40	614,40 €	0,00
756	Blocs autonomes (2) centre nautique	13D04383	1269	Sportif	2014	5 ans	2020	836,00	836,00 €	0,00
757	Ensemble de câbles 4x1.5 centre nautique	13D04383	1269	Sportif	2014	5 ans	2020	161,20	161,20 €	0,00
758	Télécommande pour BAES	13D04383	1269	Sportif	2014	5 ans	2020	298,00	298,00 €	0,00
759	Dioncteur pour protection télécommande centre nautique	13D04383	1269	Sportif	2014	5 ans	2020	173,20	173,20 €	0,00
760	Protection câble centre nautique	13D04383	1269	Sportif	2014	5 ans	2020	226,00	226,00 €	0,00
761	Analysateur chlore/PH BAYROL centre nautique	13D04383	1254	Sportif	2014	5 ans	2020	4 852,08	4 852,08 €	0,00
791	Robot de nettoyage pour piscine	13D04383	1715	Sportif	2014	5 ans	2020	1 035,82	1 035,82 €	0,00
794	Chaise de surveillance ALU centre nautique	13D04383	1764	Sportif	2014	5 ans	2020	520,80	520,80 €	0,00
869	Planches de natation NATIP WIN (5)	13D04383	1461	Sportif	2015	1 an	2016	111,00	111,00 €	
870	Frites rondes 1.20m (6)	13D04383	1461	Sportif	2015	1 an	2016	102,84	102,84 €	
877	Pompe de rechange Wilo SALMSON (centre nautique)	13D04383	1917	Sportif	2015	1 an	2016	405,60	405,60 €	
1073	Panneaux d'affichage en ilège (2)	13D04383	1823	Sportif	2017	1 an	2018	147,22	147,22 €	0,00
1068	Port-manteau alu	13D04383	1715	Sportif	2017	1 an	2018	60,00	60,00 €	0,00
1138	Davidoir tuyau E250	13D04383	1561	Sportif	2018	1 an	2019	224,00	224,00 €	0,00
1148	Aspirateur meuble centre nautique	13D04383	1832	Sportif	2018	1 an	2019	450,93	450,93 €	0,00
1149	Poubelle Horto centre nautique	13D04383	1832	Sportif	2018	1 an	2019	437,61	437,61 €	0,00
1150	Chaise de bureau centre nautique	13D04383	1832	Sportif	2018	1 an	2019	400,32	400,32 €	0,00
1151	Débrilliateur scotéil centre nautique	13D04383	1833	Sportif	2018	7 ans	2025	338,58	790,00 €	112,88
1152	Petite tortue sur son crochet centre nautique	13D04383	1834	Sportif	2018	5 ans	2023	1 842,72	3 071,22 €	614,24
1153	lob-pjan tournant centre nautique	13D04383	1835	Sportif	2018	5 ans	2023	2 184,66	3 641,10 €	728,22
1154	fautails centre nautique	13D04383	1836	Sportif	2018	1 an	2019	443,42	443,42 €	0,00
1155	2 tables à langer centre nautique	13D04383	1836	Sportif	2018	5 ans	2023	498,96	831,60 €	166,32
1156	Matériels soin centre nautique	13D04383	1836	Sportif	2018	5 ans	2023	367,56	612,71 €	122,54
1157	Matériels Pédagogique centre nautique	13D04383	1836	Sportif	2018	2 ans	2020	923,69	923,69 €	0,00
1158	Matériels divers centre nautique	13D04383	1836	Sportif	2018	1 ANS	2019	298,57	298,57 €	0,00
201910-00049	Panneaux d'affichage piscine	13D04383	1911	Sportif	2019	5 ans	2024	117,00	586,88 €	117,00
132	banque d'affichage piscine	13D04383	2622	Sportif	2020	5 ans	2025	467,00	2 339,03 €	467,00
202050-00174	vannes centre nautique (Grapray)	13D04383	1689	Sportif	2020	5 ans	2025	717,00	3 589,20 €	717,00
202150-00016	caisse a mannaie + armoire	13D04383	1063	Sportif	2021	1 an	2022	430,79	430,79 €	430,79
Art. 28188										
468	Modem SAMSJUNG BZ100	13D04364	560	Sportif	2013	1 an	2014	11,84	11,84 €	
511	Téléphone sans fil PHILIPS PS	13D04364	725	Sportif	2013	1 an	2014	44,90	44,90 €	
539	Lits surélevés CATLOCK 79C/RAMPE	13D04364	780	Accueil et Loisirs	2013	15 ans	2028	2 506,96	4 700,55 €	113,37

BUDGET PRINCIPAL

PROGRAMME BATIMENT

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS

N°	Désignation	Opération	N°mandat	Service	Année Actuels.	Durée Amort.	Fin Amort.	Dot. Amortis.	Montant TTC	2022
Art. 28183.ENV.9501										
298	Switch 48 ports	10D03016	217	Bâtiment	2010	10 ans	2021	517,32	517,32 €	0
Art. 28184.ENV.12097										
04D01283										
569	Lot 2 chaises tissus 24 par salle réunion CDC	10D03016	964	Bâtiment	2013	5 ans	2018	4 263,69	4 263,69 €	0,00
202050-00160	meublier de bureau mc: chain	04D01283	1110	Bâtiment	2020	10 ans	2030	1 477,00	14 774,66 €	1477
Art. 28188.ENV.10658										
10D03016										
399	Extincteurs (11)	10D3016	116	Bâtiment	2012	5 ans	2017	1 283,30	1 283,30 €	
400	Divers panneaux	10D3016	116	Bâtiment	2012	1 an	2013	124,40	124,40 €	
401	Plan d'intervention	10D3016	116	Bâtiment	2012	5 ans	2017	1 051,28	1 051,28 €	
497	Micro+tablets+stat.Brockrocker M+	10D3016	1640	Bâtiment	2013	1 an	2014	274,38	274,38 €	
688	Ensembles c'blerie-pu 4 pieds etc...	10D3016	449	Bâtiment	2014	5 ans	2019	566,19	566,19 €	0,00
689	Unité centrale(70 postes)	10D3016	449	Bâtiment	2014	5 ans	2019	696,38	696,38 €	0,00
690	Etanère 19" 3U (pour centrale)	10D3016	449	Bâtiment	2014	1 an	2015	29,96	29,96 €	
691	Poste de sonorisation (Président)	10D3016	449	Bâtiment	2014	1 an	2015	249,96	249,96 €	
692	Poste de sonorisation sans micro	10D3016	449	Bâtiment	2014	5 ans	2019	6 558,36	6 558,36 €	0,00
693	Microphone sur flexible 52cm	10D3016	449	Bâtiment	2014	5 ans	2019	4 000,00	4 000,00 €	0,00
694	cordon d'extension 2m	10D3016	449	Bâtiment	2014	5 ans	2019	556,80	556,80 €	0,00
695	cordon d'extension 10m	10D3016	449	Bâtiment	2014	5 ans	2019	840,00	840,00 €	0,00
696	Ensemble copleit micro-main dynamique	10D3016	449	Bâtiment	2014	1 an	2015	301,39	301,39 €	0,00
697	Enregistreur a sur SD/CF/USB	10D3016	449	Bâtiment	2014	5 ans	2019	675,84	675,84 €	0,00
698	Enregistreur audio enrregistreur	10D3016	449	Bâtiment	2014	1 an	2015	198,00	198,00 €	
699	Tiror 19" noir avec serrure	10D3016	449	Bâtiment	2014	1 an	2015	102,00	102,00 €	
700	Amplificateur de puissance 120w 2U-19"	10D3016	449	Bâtiment	2014	1 an	2015	495,60	495,60 €	
701	Enceintes 2 voix	10D3016	449	Bâtiment	2014	5 ans	2019	725,76	725,76 €	0,00
702	Coffret RACK 19" 20U (600x450)	10D3016	449	Bâtiment	2014	1 an	2015	432,00	432,00 €	0,00
703	Amplificateur pour boucle à induction pour malentendants	10D3016	449	Bâtiment	2014	5 ans	2019	542,40	542,40 €	
704	Câble pour boucle à induction	10D3016	449	Bâtiment	2014	1 an	2015	174,00	174,00 €	
980	Banque d'accueil siège CDC	10D3016	1595	Bâtiment	2016	15 ans	2031	2 060,00	7 680,00 €	512,00
1092	Cuisine siépe CDC	10D3016	3036/3037	Bâtiment	2017	15 ans	2032	246,00	1 236,20 €	82,00
1160	TV 48 UHD AKAI	10D3016	1865	Bâtiment	2018	5 ans	2023	466,68	777,80 €	155,56
1161	tv led 65 UHD	10D3016	1865	Bâtiment	2018	5 ans	2023	1 126,68	1 877,80 €	375,56
1164	Système video salle de conseil	10D3016	1947	Bâtiment	2018	5 ans	2023	3 741,69	6 286,13 €	1 257,23
2 392,35 €										
04D01283										
763	Extincteurs 15 Secours Populaire	04D01283	1208	Bâtiment	2014	5 ans	2020	216,00	216,00 €	0,00
764	Extincteurs 12 Secours Populaire	04D01283	1208	Bâtiment	2014	5 ans	2020	390,00	390,00 €	0,00
765	Alarme incendie Secours Populaire	04D01283	1208	Bâtiment	2014	5 ans	2020	180,00	180,00 €	0,00
201910-00028	Djnicode	04D01283	1475	Bâtiment	2019	1 an	2020	377,09	377,09 €	0,00
201910-00069	surports écrans	04D01283	2265	Bâtiment	2019	1 an	2020	144,00	144,00 €	0,00
201910-00068	écrans	04D01283	2264	Bâtiment	2019	1 an	2020	360,00	360,00 €	0,00
Art. 28135.ENV.										
10D03016										
950	Lettre de façade siège CDC	10D03016	335	Bâtiment	2016	15 ans	2031	860,00	2 580,00 €	172,00
951	Drapeaux 80x120 France (2)	10D03016	445	Bâtiment	2016	1 an	2017	40,08	40,08 €	
201910-00068	bates vitrées	10D03016	2675	Bâtiment	2019	20 ans	2039	734,00	7 344,36 €	367,00
539,00 €										

Communauté de communes Vierzon Sologne Berry

PROGRAMME A CCUEIL ET LOISIRS

BUDGET PRINCIPAL - CENTRE D'HEBERGEMENT

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS (POLE RURAL)

N° Inv.	Désignation	Opération	N° mandat	Service	Année Acquis.	Durée Amortis.	Fin Amortis.	Déjà Amortis.	Montant TTC	2022
	Art. 2817538									
201910-00091	prises de courant	13D04385	2678	ACCUEIL/LOISIRS	2019	1 an	2020	392,4	392,40 €	
201910-00048	vanne d'arrêt	13D04385	1909	ACCUEIL/LOISIRS	2019	15 ans	2034	244 €	1 842,58 €	122,00 €
	sous-total 2817538									122,00 €
	Art. 281735									
201910-00058	adoucisseur	13D04385	2028	ACCUEIL/LOISIRS	2019	10 ans	2029	1960	9 802,17 €	980,00 €
	sous-total 281735									980,00 €
	Art. 28184									
	HORS OPERATION									
2004 0087 MOBILIER	Mobilier (parent)	HO		ACCUEIL/LOISIRS	2006	30 ans	2036	652,95	1 306,00 €	43,53 €
2004 0087 MOBILIER	Mobilier (Ctre d'hébergement)	HO		ACCUEIL/LOISIRS	2006	30 ans	2036	200,40	400,66 €	13,36 €
2004 0087 MOBILIER	Mobilier (Ctre d'hébergement)	HO		ACCUEIL/LOISIRS	2006	30 ans	2036	11 362,05	22 724,00 €	757,47 €
2004 0087 MOBILIER	Mobilier (Ctre d'hébergement)	HO		ACCUEIL/LOISIRS	2006	30 ans	2036	1 255,20	2 511,60 €	83,72 €
2004 0087 MOBILIER	Mobilier (Ctre d'hébergement)	HO		ACCUEIL/LOISIRS	2006	30 ans	2036	24 082,20	48 044,52 €	1 601,48 €
2001 00 109	Equipement cuisine Ctre Culturel et Loisirs St Hilaire	HO		ACCUEIL/LOISIRS	2006	20 ans	2026	21988,25	29 291,00 €	1 464,55 €
2001 00 109	Equipement cuisine Ctre Culturel et Loisirs St Hilaire	HO		ACCUEIL/LOISIRS	2006	20 ans	2026	2440,92	3 254,56 €	162,73 €
	Art. 28188									4 126,84 €
	HORS OPERATION									
2004 0087 MOBILIER 1	Lingerie (Ctre d'hébergement)	HO		ACCUEIL/LOISIRS	2006	30 ans	2036	2 998,06	5 996,21 €	199,87 €
2004 0087 MOBILIER 1	Matériel (Ctre d'hébergement)	HO		ACCUEIL/LOISIRS	2006	30 ans	2036	406,80	813,52 €	27,12 €
2004 0087 MOBILIER 1	Appareils	HO		ACCUEIL/LOISIRS	2006	30 ans	2036	1 385,70	3 971,50 €	132,38 €
2004 MOB 2009 1	Fontaine inox	HO		ACCUEIL/LOISIRS	2009	15 ans	2024	1 011,00	1 256,22 €	83,75 €
	Art. 281588									443,12 €
	HORS OPERATION									
22 CONST 2008 1	Autres matériels et outillages d'incendie etc...	HO		ACCUEIL/LOISIRS	2008	10 ans	2018	255,92	255,92 €	€
	TOTAL									5 671,96 €

Communauté de communes Vierzon Sologne Berry

PROGRAMME ENFANCE JEUNESSE

BUDGET PRINCIPAL - ENFANCE JEUNESSE-CDL

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERES DES VALLEES VERTES

N° inv.	Désignation	Opération	N° mandat	Service	Année Acquis.	Durée amort.	Fin amort.	Déjà Amortis	Montant TTC	2022
Art. 281571										
2 CDL VEHICULE 2008 1	CDL véhicule peugeot (parent)	HO		CDL ADM/GLE	2008	10 ans	2018	31 695,32	31 695,32 €	- €
2 CDL VEHICULE 2008 1	CDL réhausseur véhicule	HO		CDL ADM/GLE	2008	10ans	2018	40,00	40,00 €	- €
2 CDL VEHICULE 2008 1 C	Coffre de toit	HO		CDL VACANCE	2010	8 ans	2018	399,80	399,80 €	- €
201910-00067		13D04384	2261	CDL	2019	1 an	2020	156,78	156,78 €	- €
Art. 281788										
201910-00100		13D04384	263	CDL	2019	5 ans	2024	3246	8 119,20 €	1 623,00 €
Art. 28183										
sous-total										
2 - CDL 1	Fournitures administratives	HO		CDL ADM/GLE	2005	10 ans	2015	300,84	300,84 €	- €
2 - CDL 1	Matériel de bureau	HO		CDL ADM/GLE	2005	10 ans	2015	632,86	632,86 €	- €
2 CDL 2008 2	Appareil photo	HO		CDL ADM/GLE	2008	10 ans	2018	689,84	689,84 €	- €
2 - CDL 2010 1	Châtaeur portable	HO		CDL VACANCE	2010	10 ans	2020	834,00	834,00 €	- €
2 CDL 2012 3 MAT	Ordinateur onduleur	HO		CDL ADM/GLE	2012	5 ans	2018	686,02	686,02 €	- €
201910-00109	ordinateur CDL Genouilly	13D04384	535	CDL	2019	10 ans	2029	172,00	865,20 €	86,00 €
Art. 28188										
sous-total										
2 CDL	Tours d'activités	HO		CDL VACANCE	2005	15 ans	2020	24 310,49	24 310,49 €	- €
2 CDL	Panneau d'affichage	HO		CDL VACANCE	2005	10 ans	2015	299,00	299,00 €	- €
2 CDL	Matériels loisirs tentes	HO		CDL VACANCE	2005	10 ans	2015	349,40	349,40 €	- €
2 CDL	Lave linge	HO		CDL ADM/GLE	2005	10 ans	2015	499,90	499,90 €	- €
1 CDL	Jeux d'activités	HO		CEL	2006	15 ans	2021	181,50	181,50 €	- €
2 CDL	Abris de terrasse rétractable	HO		CDL AGM/GLE	2007	10 ans	2016	4 384,54	4 384,54 €	- €
2 CDL	Appareil numérique	HO		CDL AGM/GLE	2007	10 ans	2017	405,94	405,94 €	- €
2 CDL	Housses de protections abri terrasse	HO		CDL ADM/GLE	2007	10 ans	2017	434,15	434,15 €	- €
2 CDL	Matériels animations et informatique	HO		CDL VACANCE	2007	10 ans	2017	710,60	710,59 €	- €
2 CDL 2008 1	Réfrigérateur	HO		CDL VACANCE	2008	15 ans	2023	250,32	312,90 €	20,86 €
2 CDL 2008 3	Matériel camping	HO		CDL VACANCE	2008	10 ans	2018	179,60	179,60 €	- €
2 CDL 2008 JEUX	Jeux babyfoot	HO		CDL VACANCE	2009	15 ans	2024	1 196,04	1 495,00 €	99,67 €
2 CDL 2010 MAT	Matériel camping	HO		CDL VACANCE	2010	10 ans	2020	375,30	375,30 €	- €
2 CDL 2010 MAT	Matériel camping	HO		CDL VACANCE	2010	10 ans	2020	174,60	174,60 €	- €
2011 2	Jeux d'activités	HO		CDL VACANCE	2011	15 ans	2026	902,50	1 353,75 €	90,25 €
2 CDL 2011 3 MAT	Matériels camping et cuisine	HO		CDL VACANCE	2011	10 ans	2021	201,43	201,43 €	- €
2 CDL 2011 4 MAT	Robot et coupe légumes	HO		CDL VACANCE	2011	15 ans	2026	697,70	1 046,50 €	69,77 €
2 CDL 2011 5 MAT	Réfrigérateur	HO		CDL VACANCE	2011	15 ans	2026	170,70	256,98 €	17,07 €
2 CDL 2011 6 MAT	Matériels camping	HO		CDL VACANCE	2011	10 ans	2021	1 042,30	1 042,30 €	- €
2 CDL 2011 7 MAT	Matériels camping	HO		CDL VACANCE	2011	10 ans	2021	190,60	190,60 €	- €
2 CDL 2011 8 MAT	Echelle	HO		CDL VACANCE	2011	10 ans	2021	161,00	161,00 €	- €
2 CDL 2012 1 MAT	Jeux d'activité	HO		CDL VACANCE	2012	15 ans	2027	955,98	1 593,27 €	106,22 €
2 CDL 2012 2 MAT	Lunette astronomique et écran	HO		CDL VACANCE	2012	10 ans	2022	444,51	493,88 €	49,37 €

9 0003 04624 1312	Matériels de camping et divers CDL	HO	CDL VACANCES	2012	10 ans	2022	319,23	354,65 €
2 CDL 2012 10 MAT	Réfrigérateur FAUR	HO	CDL VACANCES	2012	15 ans	2027	235,80	392,99 €
602	Tentes 3 pers.avec piquets et pommis (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2013	5 ans	2019	359,55	359,55 €
603	Meuble de rangement CAPING (ctr loisirs)	HO	DL VACANCE	2013	5 ans	2019	74,95	74,95 €
634	Téléviseur led avec enceinte, câble et satellite (pour centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2013	5 ans	2019	342,39	342,39 €
635	Lecteur DVD (pour centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2013	5 ans	2019	29,90	29,90 €
636	Jeu de société ICE TOWN (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2013	5 ans	2019	29,90	29,90 €
637	Jeu de société KING OF TOKYO (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2013	5 ans	2019	29,90	29,90 €
638	Jeu de société DOBBLE CHRONO (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2013	5 ans	2019	19,95	19,95 €
639	Jeu de société DPT MEUH (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2013	5 ans	2019	19,95	19,95 €
640	Jeu de société GIVE ME FIVE (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2013	5 ans	2019	9,95	9,95 €
641	Jeu de société TOKIO TRAIN (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2013	5 ans	2019	9,95	9,95 €
642	Jeu de société CROMAGNON REVOLUTION (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2013	5 ans	2019	31,80	31,80 €
643	Cuisinière électrique FAURE (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2013	5 ans	2019	605,91	605,91 €
666	Jeu de société PERUDO (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	17,95	17,95 €
667	Jeu de société DIBOLO (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	13,45	13,45 €
668	Jeu de société GALAXY TRUCKER (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	40,41	40,41 €
669	Jeu de société TOKAIDO (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	35,90	35,90 €
670	Jeu de société 7 WONDERS (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	22,45	22,45 €
671	Jeu de société MURDOQUITTE OU DOUBLE	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	26,96	26,96 €
672	Jeu de société CONCEPT (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	9,90	9,90 €
673	Jeu de société DTC (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	8,96	8,96 €
674	Jeu de société HANABI (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	10,72	10,72 €
675	Jeu de société COPYRIGHT (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	9,90	9,90 €
676	Jeu de société IDECLIC (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	11,29	11,29 €
677	Jeu de société COMPILOT (centre de loisirs)	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	263,09	263,09 €
743	Radiateur pour le CDL 2000 watts	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	10,94	10,94 €
771	Fourchettes de table inox (48) CDKL	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	6,05	6,05 €
772	Cuillères à café inox (72) CDL	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	2,74	2,74 €
773	Cuillère de table inox (12) CDL	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	18,43	18,43 €
774	Couteaux de table uni inox (48) CDL	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	21,36	21,36 €
775	Moules à manqué D26 CDL	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	85,25	85,25 €
776	Assiettes plates mélamine D23 (48) CDL	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	34,20	34,20 €
777	Pichets Froot 1,1L transparent (6) CDL	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	76,60	76,60 €
778	Gobelets Piccolo 15cl (84) CDL	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	56,40	56,40 €
779	Bols reilles enfant mélamine bleus (20) CDL	HO	DL VACANCE	2014	1 an	2015	56,41	56,41 €
780	Bols reilles enfant mélamine jaunes (20) CDL	HO	DL VACANCE	2014	2 ans	2016	17,95	17,95 €
781	Tré pied pour camping CDL	HO	DL VACANCE	2014	2 ans	2016	29,90	29,90 €
782	Matelas ARPENAZ AIR BASIC 120 CDL	HO	DL VACANCE	2014	2 ans	2016	228,70	228,70 €
783	Matelas ARPENAZ AIR BASIC 70 (2) CDL	HO	DL VACANCE	2014	2 ans	2016	19,94	19,94 €
784	Tentes ARPENAZ XL avec cordellettes (4) CDL	HO	DL VACANCE	2014	2 ans	2016	79,91	79,91 €
785	Réchaud stable pour camping	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	29,85	29,85 €
786	Sleep'in Bed camping basic CDL	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	9,95	9,95 €
805	Ballon futsal 300 T63 DRANGE (3)	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	69,65	69,65 €
806	Zebrax III 2013	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	19,90	19,90 €
807	First Hand to	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	29,70	29,70 €
808	First Hand 11	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	59,95	59,95 €
809	Artenco TB710	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	49,50	49,50 €
810	Jeu de palets	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	79,80	79,80 €
811	New cerceau Domios	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	19,95	19,95 €
812	Quilles Finlandaises	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	35,80	35,80 €
813	Xtrem Soft(12)	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	44,75	44,75 €
814	Artenco TR700	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	9,95	9,95 €
815	Artenco TR700 JR19	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	27,80	27,80 €
816	Artenco TR700 JR23	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	44,55	44,55 €
817	Jeu de Taille 0 et 1	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	98,00	98,00 €
818	Disque D Soft Delta Bleu	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	118,00	118,00 €
829	Jeu nuzzle escarlot	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	115,00	115,00 €
830	Jeu la photo de classe	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	172,00	172,00 €
831	Jeu nuzzle ballon pirates	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	179,00	179,00 €
832	Jeu de l'ole compillet	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016	169,00	169,00 €
833	Jeu mic mac 36 animaux couleur	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016		
834	Jeu "lot de 2 sudoku+1 lot fiches"	HO	CDL NAP	2014	1 an	2016		

838	Lot 20 raquettes avecseau 100 balles	HO	2942	CDL NAP	2014	1 an	2016	110,95	110,95 €
839	Lot 20 raquettes barminton avec tube de 6 volantq	HO	2942	CDL NAP	2014	1 an	2016	157,80	157,80 €
840	Lot 12 raquettes speedminton+18balles	HO	2942	CDL NAP	2014	1 an	2016	333,55	333,55 €
841	Volant Peteca soft-balles pléantes+Baudruches+5s.	HO	2942	CDL NAP	2014	1 an	2016	230,60	230,60 €
842	Lot junior jonglerie 25 postes+dit slache guise	HO	2942	CDL NAP	2014	1 an	2016	225,59	225,59 €
843	Tchoukball d'entraînement bo+100dm	HO	2942	CDL NAP	2014	1 an	2016	187,09	187,09 €
844	Ballon futsal junior salor séries casal	HO	2942	CDL NAP	2014	1 an	2016	59,05	59,05 €
867	Lave-linje frontal BOSH	HO	1136	CDL	2015	1 an	2016	399,00	399,00 €
869	jeu en sac contrario	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	21,00	21,00 €
892	jeu riff roff	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	59,00	59,00 €
893	jeu poker des cafards	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	11,00	11,00 €
894	jeu quardior classic	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	33,00	33,00 €
895	jeu farbre des quatre saisons	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	27,00	27,00 €
896	jeu jabb'it	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	12,00	12,00 €
897	jeu saboteur boîte métal	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	12,00	12,00 €
898	jeu difference boîte métal	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	12,00	12,00 €
899	jeu bazar bizarre	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	14,00	14,00 €
900	jeu pitchcar	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	59,00	59,00 €
901	jeu crokinole 65	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	75,00	75,00 €
902	jeu tumblin dice médium	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	46,00	46,00 €
903	jeu mallalu noire 300 crown 14 jr	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	89,00	89,00 €
904	je tapis texas pro.130x90cm	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	42,00	42,00 €
905	jeu loup-jarou le lacle	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	35,00	35,00 €
906	jeu railje des vers de terre	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	33,00	33,00 €
907	jeu marrakech	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	33,00	33,00 €
908	jeu le jeu du loup	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	36,00	36,00 €
909	jeu dabble kids	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	12,00	12,00 €
910	jeu kangaroo	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	15,00	15,00 €
911	jeu cubinops	HO	3047	CDL	2015	1 an	2016	19,00	19,00 €
912	jeu shull silver	HO	118	CDL	2015	1 an	2016	16,00	16,00 €
923	Jeu Fifa 16 PS4	HO	118	CDL	2016	1 an	2017	69,90	69,90 €
924	Jeu NEED FOR SPEED PS4	HO	118	CDL	2016	1 an	2017	69,90	69,90 €
925	Jeu NHL 15 PS4	HO	118	CDL	2016	1 an	2017	49,90	49,90 €
926	Console SONY PS4+star wars balle front	HO	118	CDL	2016	1 an	2017	399,90	399,90 €
927	Scan disk microsoft 32 GO	HO	118	CDL	2016	1 an	2017	27,99	27,99 €
928	Manettes SONY 3	HO	118	CDL	2016	1 an	2017	179,70	179,70 €
929	PNJ AEE S70	HO	118	CDL	2016	1 an	2017	179,99	179,99 €
930	Perche télescopique	HO	118	CDL	2016	1 an	2017	39,99	39,99 €
931	Ballons de foot (10)	HO	119	CDL	2016	1 an	2017	33,75	33,75 €
932	Ballons fustal 500 (3)	HO	119	CDL	2016	1 an	2017	36,18	36,18 €
933	Ballons de handball (3)	HO	119	CDL	2016	1 an	2017	53,71	53,71 €
934	Pédalo 2 roues	HO	119	CDL	2016	1 an	2017	29,52	29,52 €
935	Pédal GO 4 roues (2)	HO	119	CDL	2016	1 an	2017	55,62	55,62 €
936	Kit unihokey solaire	HO	119	CDL	2016	1 an	2017	86,94	86,94 €
937	Bâtons du diable (6)	HO	119	CDL	2016	1 an	2017	127,71	127,71 €
938	Paires de baquettes silicone (12)	HO	119	CDL	2016	1 an	2017	112,32	112,32 €
939	Assiettes chinoises M.Babache (3)	HO	119	CDL	2016	1 an	2017	11,74	11,74 €
940	Paires baquettes Diabolo (3)	HO	119	CDL	2016	1 an	2017	12,15	12,15 €
941	Diabolos Galaxy M.Babache (3)	HO	119	CDL	2016	1 an	2017	45,90	45,90 €
942	Lot 6 rubans initiation 4m (1)	HO	119	CDL	2016	1 an	2017	35,06	35,06 €
943	Lots 3 balles à jongler (4)	HO	119	CDL	2016	1 an	2017	44,42	44,42 €
944	Lots 3 foulards à jongler (6)	HO	119	CDL	2016	1 an	2017	64,40	64,40 €
945	Lots de 3 anneaux à jongler (4)	HO	119	CDL	2016	1 an	2017	26,26	26,26 €
Art. 28188									514,83 €
13D04384									
201910-00052	Réfrigérateur	13D04384	1989	CDL	2019	10 ans	2034	70,00	539,90 €
201910-00052	jeux de société	13D04384	2580	CDL	2019	5 ans	2024	238,00	596,00 €
202150-00083	ACHAT CONGELATEUR	13D04384	3030	CDL	2021	5 ANS	2026		959,80 €
									345,00 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY

PROGRAMME ORDURES MENAGERES

BUDGET PRINCIPAL

Programme ORDURES MENAGERES 03D00798

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERES

N° inv.	Désignation	N° mandat	SERVICE	Montant TTC	Année Acquis.	Durée Amort.	Fin Amort.	Déjà Amortis	2022
	Art. 28188								
166	Colonne de 4m3 insonorisées	648	O.M	9 425,98 €	2009	5 ans	2014	9 425,98	
166	Colonne de 4m3 non insonorisées	648	O.M	8 170,17 €	2009	5 ans	2014	8 170,17	
211	Conteneurs 120+couv.vert	82	O.M	7 498,92 €	2010	7 ans	2018	7 498,92	- €
212	Conteneur 240+couv.vert-gris	83	O.M	3 297,38 €	2010	7 ans	2018	3 297,38	- €
213	Conteneur 340+couv.vert	83	O.M	2 145,62 €	2010	7 ans	2018	2 145,62	- €
214	Conteneur 770+couv.gris-vert	83	O.M	3 378,70 €	2010	7 ans	2018	3 378,70	- €
215	Conteneur 120l gris-jaune	84	O.M	5 000,00 €	2010	7 ans	2018	5 000,00	- €
216	Conteneur 180l gris-jaune	84	O.M	1 583,95 €	2010	7 ans	2018	1 583,95	- €
217	Couvercle pr conteneurs 340l	84	O.M	129,20 €	2010	7 ans	2018	129,20	- €
218	Couv.pr conteneurs 340l+serr.	84	O.M	161,10 €	2010	7 ans	2018	161,10	- €
219	Conteneurs 240+couv.jaune	85	O.M	715,20 €	2010	7 ans	2018	715,20	- €
220	Conteneurs 340+couv.jaune	85	O.M	2 198,40 €	2010	7 ans	2018	2 198,40	- €
221	Conteneurs 340+couv.jaune	85	O.M	741,50 €	2010	7 ans	2018	741,50	- €
222	Conteneurs 340+couv.+serrure	85	O.M	1 863,40 €	2010	7 ans	2017	1 863,40	- €
223	Couverc. jaunes pr conteneurs 180l	85	O.M	430,40 €	2010	7 ans	2018	430,40	- €
224	Couv.pr conteneurs 140l	85	O.M	119,60 €	2010	7 ans	2018	119,60	- €
225	Couv.pr conteneurs 240l+serrures	85	O.M	143,66 €	2010	7 ans	2018	143,66	- €
226	Clips de couvercles pr bacs 2 roues	85	O.M	26,00 €	2010	7 ans	2018	26,00	- €
244	Corbeilles gris/verts(6)	641	O.M	538,20 €	2010	5 ans	2015	538,20	- €
257	Conteneurs 240l gris/jaune (15)	1181	O.M	536,41 €	2010	7 ans	2017	536,41	- €
258	Conteneurs 340l gris/jaune (20)	1181	O.M	1 099,12 €	2010	7 ans	2018	1 099,12	- €
258	Conteneurs 340l gris/jaune (20)	916	O.M	87,47 €	2014	1 an	2015	87,47	- €
259	Bacs 240 (15)	1181	O.M	179,40 €	2010	7 ans	2018	179,40	- €
260	Bacs 180 (40)	1181	O.M	430,56 €	2010	7 ans	2018	430,56	- €
261	Clips croisillons 30mm (200)	1181	O.M	26,31 €	2010	7 ans	2018	26,31	- €
262	Conteneurs 240l gris/vert (60)		O.M	2 145,62 €	2010	7 ans	2018	2 145,62	- €
262	Conteneurs 240l gris/vert (60)	915	O.M	170,73 €	2014	1 an	2015	170,63	- €
263	Conteneurs 340l gris/jaune (30)	1182	O.M	1 648,69 €	2010	7 ans	2018	1 648,69	- €
264	Conteneurs 770l gris/vert (25)	1182	O.M	3 378,70 €	2010	7 ans	2018	3 378,70	- €
308	Conteneurs 240+couvercles	278	O.M	2 145,60 €	2011	7 ans	2018	2 145,60	- €
309	Conteneurs 340+couvercles	278	O.M	1 648,80 €	2011	7 ans	2018	1 648,80	- €
309	Conteneurs 340+couvercles	915	O.M	170,63 €	2014	1 an	2015	170,63	- €
310	Conteneurs 770+couvercles	278	O.M	3 378,61 €	2011	7 ans	2018	3 378,61	- €
318	Conteneurs 180l gris/jaunes (40)	407	O.M	1 267,76 €	2011	7 ans	2018	1 267,77	- €
318	Conteneurs 180l gris/jaunes (40)	916	O.M	87,47 €	2014	1 an	2015	87,47	- €
319	Conteneurs 240l gris/jaunes (30)	407	O.M	1 072,81 €	2011	7 ans	2018	1 072,81	- €
320	Conteneurs 340l gris/jaunes (10)	407	O.M	549,56 €	2011	7 ans	2018	549,56	- €
343	Colonnes vertes	684	O.M	25 262,06 €	2011	7 ans	2018	25 262,06	- €

351	Colonnes de 4m3 insonorisées	903	O.M	12 785,99 €	2011	10 ans	2021	12 785,99	0,00 €
352	Colonnes de 4m3 non insonorisées	903	O.M	7 108,32 €	2011	10 ans	2021	7 108,32	0,00 €
357	Conteneurs 120l+couv. jaunes(150)	1055	O.M	3 749,47 €	2011	7 ans	2018	3 749,47	
358	Conteneurs 120l+couv. jaunes(150)	916	O.M	87,47 €	2014	1 an	2015	87,47	
358	Conteneurs 180l+couv. jaunes(40)	1055	O.M	1 267,77 €	2011	7 ans	2018	1 267,77	
359	Conteneurs 240l+couv. jaunes(20)	1055	O.M	715,20 €	2011	7 ans	2018	715,20	
363	Conteneurs 120l+couv. verts(200)	1056	O.M	4 999,30 €	2011	7 ans	2018	4 999,30	
363	Conteneurs 120l+couv. verts(200)	915	O.M	170,63 €	2014	1 an	2015	170,63	
364	Conteneurs 240l+couv. verts(60)	1056	O.M	2 145,62 €	2011	7 ans	2018	2 145,62	
365	Conteneurs 340l+couv.verts(30)	1056	O.M	1 648,68 €	2011	7 ans	2018	1 648,68	
404	Conteneurs 120l gris/vert (100)	117	O.M	2 499,64 €	2012	7 ans	2019	2 499,64	0,00 €
404	Conteneurs 120l gris/vert (100)	915	O.M	170,66 €	2014	1 an	2015	170,66	
405	Conteneurs 240l gris/vert (100)	117	O.M	3 576,04 €	2012	7 ans	2019	3 576,04	0,00 €
406	Conteneurs 340l gris/vert (30)	117	O.M	1 648,68 €	2012	7 ans	2019	1 648,68	0,00 €
407	Couvercles bacs+clips 770l (45)	117	O.M	178,69 €	2012	1 an	2013	178,69	
408	Conteneurs 240l gris/jaunes (30)	118	O.M	1 072,82 €	2012	7 ans	2019	1 072,82	0,00 €
408	Conteneurs 240l gris/jaunes (30)	916	O.M	87,47 €	2014	1 an	2015	87,47	
409	Conteneurs 340l gris/jaunes (30)	118	O.M	1 648,68 €	2012	7 ans	2019	1 648,68	0,00 €
410	Clips couvercles (1000)	118	O.M	131,56 €	2012	1 an	2013	131,56	
411	Couvercles bacs 180l (40)	118	O.M	430,56 €	2012	1 an	2013	430,56	
456	Composteurs 320ln (76)	722	O.M	2 970,48 €	2012	7 ans	2019	2 970,48	- €
457	Bioeaux 10l(100)	722	O.M	253,55 €	2012	1 an	2013	253,55	
471	Colonnes enterrées 3m3+plateforme(4)	1169	O.M	14 112,80 €	2011	10 ans	2021	14 112,80	- €
472	Colonnes enterrées 5m3+plateforme(2)	1169	O.M	7 541,98 €	2011	10 ans	2021	7 541,98	- €
473	Colonnes enterrées 3m3+plateforme(2)	1169	O.M	7 135,34 €	2011	10 ans	2021	7 135,34	- €
474	Colonnes enterrées 5m3+plateforme(4)	1169	O.M	13 696,58 €	2011	10 ans	2021	13 696,58	- €
475	Cuve béton fixe pr colonnes 3/4/5m3(12)	1169	O.M	37 315,20 €	2011	10 ans	2021	37 315,20	- €
477	Couvercles jaunes pr bacs 180l(50)	1216	O.M	538,20 €	2012	7 ans	2019	538,20	- €
480	Conteneurs 120l+couvercles verts(50)	1435	O.M	1 250,00 €	2012	7 ans	2019	1 250,00	- €
481	Conteneurs 340l+couvercles verts(30)	1435	O.M	3 576,00 €	2012	7 ans	2019	3 576,00	- €
482	Conteneurs 240l+couvercles verts(100)	1435	O.M	1 648,80 €	2012	7 ans	2019	1 648,80	- €
483	Conteneurs 770l+couvercles verts(30)	1435	O.M	2 702,71 €	2012	7 ans	2019	2 702,71	- €
487	Couvercles 240l jaunes (20)	1528	O.M	239,20 €	2012	7 ans	2019	239,20	- €
488	Couvercles 340l jaunes (5)	1528	O.M	80,73 €	2012	7 ans	2019	80,73	- €
498	Conteneurs+couvercles verts (400) 120l	1845	O.M	9 998,56 €	2013	7 ans	2020	9 998,56	- €
499	Conteneurs+couvercles verts (400) 240l	1845	O.M	14 304,16 €	2013	7 ans	2020	14 304,16	- €
500	Conteneurs+couvercles verts (100) 340l	1845	O.M	5 495,62 €	2013	7 ans	2020	5 495,62	- €
501	Couvercles verts pour bacs (20) 770l	1845	O.M	2 702,96 €	2013	7 ans	2020	2 702,96	- €
502	Conteneurs+couvercles verts (20) 770l	1845	O.M	693,68 €	2013	7 ans	2020	693,68	- €
503	Clips pr couvercles verts pr bacs 770l (100)	1845	O.M	13,16 €	2013	1 an	2014	13,16	- €
507	Colonnes 4m3 (1)	621	O.M	3 268,66 €	2013	7 ans	2020	3 268,66	- €
508	Cuve béton fixe p(3)	621	O.M	9 448,40 €	2013	7 ans	2020	9 448,40	- €
509	Colonne 5m3 (1)	621	O.M	3 711,19 €	2013	7 ans	2020	3 711,19	- €
510	Colonne 5m3 (1)	621	O.M	3 543,75 €	2013	7 ans	2020	3 543,75	- €
647	Colonnes 5m3	1385	O.M	4 608,19 €	2013	7 ans	2020	4 608,19	- €
648	Colonnes 5m3	1385	O.M	3 244,75 €	2013	7 ans	2020	3 244,75	- €
649	Cuve béton fixe	1385	O.M	6 099,60 €	2013	7 ans	2020	6 099,60	- €
708	Conteneurs 180l couvercles jaunes (100)	525	O.M	3 169,41 €	2014	7 ans	2021	3 169,41	- €
709	Conteneurs 240l couvercles jaunes (30)	525	O.M	1 072,81 €	2014	7 ans	2021	1 072,81	- €
710	Conteneurs 340l couvercles jaunes (20)	525	O.M	1 099,12 €	2014	7 ans	2021	1 099,12	- €
711	Couvercles bacs 180l (200)	525	O.M	2 152,80 €	2014	7 ans	2021	2 152,80	- €
712	Couvercles bacs 240l (40)	525	O.M	478,40 €	2014	1 an	2015	478,40	- €

1063	Bacs 360l+couvercles jaunes (10)	218	O.M	549,60 €	2017	7 ans	2022	471,08	78,52 €
1064	Bacs 120l+couvercles verts (100)	218	O.M	2 832,00 €	2017	7 ans	2022	2 427,42	404,58 €
1065	Bacs 240l+couvercles verts (150)	218	O.M	6 282,00 €	2017	7 ans	2022	5 384,57	897,43 €
1066	Bacs 360l+couvercles verts (30)	218	O.M	1 648,80 €	2017	7 ans	2022	942,15	235,55 €
1069	Conteneurs 4m3 verre	1716	O.M	6 337,20 €	2017	10 ans	2027	2 534,71	633,72 €
1070	Conteneurs tri 5m3	1716	O.M	6 486,00 €	2017	10 ans	2027	2 593,00	648,60 €
1071	Conteneurs OM 5m3	1716	O.M	6 781,20 €	2017	10 ans	2027	2 712,48	678,12 €
1078	Clivbac Bio 140 marron	1980	O.M	2 088,60 €	2017	7 ans	2024	1 193,49	298,38 €
1172	couvercles jaunes bacs 180l (60)	2486	O.M	756,00 €	2018	7 ans	2025	324,00	108,00 €
1173	couvercles jaunes bacs 240l (20)	2486	O.M	264,00 €	2018	1 an	2019	264,00	
1174	couvercles verts bacs 180l (40)	2486	O.M	504,00 €	2018	7 ans	2025	216,00	72,00 €
1175	couvercles verts bacs 240l (50)	2486	O.M	660,00 €	2018	7 ans	2025	282,87	94,29 €
1176	bacs 120l + couvercles verts (150)	2486	O.M	4 050,00 €	2018	7 ans	2025	1 735,71	578,57 €
1177	bacs 240l + couvercles verts (200)	2486	O.M	7 656,00 €	2018	7 ans	2025	3 281,13	1 093,71 €
1178	bacs 340l + couvercles verts (60)	2486	O.M	3 297,60 €	2018	7 ans	2025	1 413,27	471,09 €
1179	bacs 120l + couvercles jaunes (40)	2486	O.M	1 080,00 €	2018	7 ans	2025	462,87	154,29 €
1180	bacs 240l + couvercles jaunes (50)	2486	O.M	1 914,00 €	2018	7 ans	2025	820,29	273,43 €
1181	bacs 340l + couvercles jaunes (50)	2486	O.M	2 748,00 €	2018	7 ans	2025	1 177,71	392,57 €
1168	clivbac 770 gris (30)	2059	O.M	3 672,00 €	2018	7 ans	2025	1 583,71	524,57 €
1169	clivbac 660 gris (15)	2059	O.M	2 070,00 €	2018	7 ans	2025	887,13	295,71 €
1109	bacs 360l (20)	780	O.M	1 099,20 €	2018	7 ans	2025	471,09	157,03 €
1110	bacs 120l (100)	780	O.M	2 832,00 €	2018	7 ans	2025	1 213,71	404,57 €
1111	bacs 240l (50)	780	O.M	2 094,00 €	2018	7 ans	2025	897,42	299,14 €
1112	bacs 360l (30)	780	O.M	1 648,80 €	2018	7 ans	2025	706,62	235,54 €
1122	bacs OM 770l (40)	907	O.M	4 896,00 €	2018	7 ans	2025	2 098,29	699,43 €
1121	bacs B10 marron (100)	907	O.M	3 660,00 €	2018	7 ans	2025	3 666,84	522,85 €
201910-00023	bacs 240l (50) couleur cuve gris anthracite	1395	O.M	1 914,00 €	2019	7 ans	2026	273,00	273,00 €
201910-00024	bacs 360l (40) couleur cuve gris anthracite	1396	O.M	2 198,40 €	2019	7 ans	2026	314,00	314,00 €
201910-00025	bacs 120l (100) couleur cuve gris anthracite	1397	O.M	2 700,00 €	2019	7 ans	2026	385,00	385,00 €
201910-00026	bacs 240l (100) couleur cuve gris anthracite	1398	O.M	3 828,00 €	2019	7 ans	2026	546,00	546,00 €
201910-00027	bacs 240l (50) couleur cuve gris anthracite	1399	O.M	2 748,00 €	2019	7 ans	2026	392,00	392,00 €
201910-00033	bacs OMR	1624	O.M	10 092,00 €	2019	7 ans	2026	1 441,00	1 441,00 €
201910-00089	bacs OM	2679	O.M	13 148,40 €	2019	7 ans	2026	1 878,00	1 878,00 €
202050-00209	achat colonne a huile et box palettes	2652	O.M	654,00 €	2020	7 ans	2027	93,00	93,00 €
202050-00210	achat colonne a huile et box palettes	2653	O.M	1 279,86 €	2020	7 ans	2027	182,00	182,00 €
202050-00124	Bacs marrons omr	652	O.M	3 816,00 €	2020	7 ans	2027	454,00	454,00 €
202150-00036	BACS 360L GRIS/JAUNES	1716	O.M	3 297,60 €	2021	7 ans	2028		471,00 €
202150-00086	BACS 120DSL	3145	O.M	945,00 €	2021	7 ans	2028		135,00 €
202150-00087	BACS 240 DSL	3146	O.M	957,00 €	2021	7 ans	2028		136,00 €
202150-00088	BACS 360 DSL	3147	O.M	549,60 €	2021	7 ans	2028		78,00 €
202150-00022	composteurs	1271	O.M	2 580,00 €	2021	7 ans	2028		368,00 €
202150-00035	bacs 360l gris/vert conteneurs	1715	O.M	2 748,00 €	2021	7 ans	2028		392,00 €
202150-00033	bacs 120l gris/vert conteneurs	1713	O.M	4 050,00 €	2021	7 ans	2028		578,00 €
202150-00030	conteneurs bio marrons	1706	O.M	4 579,20 €	2021	7 ans	2028		654,00 €
202150-00034	bac 240 L gris/vert conteneurs	1714	O.M	6 890,40 €	2021	7 ans	2028		984,00 €
202150-00032	bac 240 L gris/vert conteneurs	1712	O.M	3 828,00 €	2021	7 ans	2028		546,00 €
202150-00031	bac 120 L gris/vert conteneurs	1711	O.M	810,00 €	2021	7 ans	2028		115,00 €
202150-00038	bac 770 L gris vert conteneurs	1717	O.M	5 292,00 €	2021	7 ans	2028		756,00 €
202150-00037		1718	O.M	3 384,00 €	2021	7 ans	2028		483,00 €
TOTAL									33 728,60 €
									204 944,92 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY

PROGRAMME ORDURES MENAGERES

BUDGET PRINCIPAL

Programme ORDURES MENAGERES 03D00806

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS

N°inv.	Désignation	N°MDT	SERV.	Année Acquis.	Durée Amort.	Fin Amort.	Montant TTC	Déjà Amortis	2022
5	Caissette jaune	580	O.M	2003	5 ans	2008	9 568,00 €	9 568,00	
6	Container	600	O.M	2003	10ans	2013	16 050,32 €	16 050,32	
8	Conteneurs OM	675	O.M	2003	10 ans	2013	4 985,58 €	4 985,58	
17	Colonnes verre	253	O.M	2003	5 ans	2009	11 290,24 €	11 290,24	
33	Biotainers	397	O.M	2003	30 ans	2033	63 938,16 €	34 100,32	2 131,27 €
34	Composteur 325L	398	O.M	2003	30 ans	2033	10 333,44 €	5 511,15	344,45 €
	TOTAL						105 832,30 €		2 475,72 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY

PROGRAMME ORDURES MENAGERES

BUDGET PRINCIPAL

ORDURES MENAGERES

OPERATION - 07D01877

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS

N°inv.	Désignation	Opération	N°MDT	Service	Année Acquis, Amort.	Durée Amort.	Fin Amort.	Déjà Amortis	Montant TTC	2022
	Art.									
	sous-total 2									
201910-00104	raccordement déchetterie	07D01877	790		2019	20 ans	2039		991,06 €	45,00 €
	sous-total 2									45,00 €
	Art. 281538									
202050-00184	plateforme déchets végétaux vieux domaine	07D1877	1891		2020	10	2030		4 063,80 €	369,00 €
	sous-total 28128									369,00 €
	Art. 28152									
744	Panneaux sens interdit (2)	07D01877	797	OM	2014	1 an	2015	192,00	192,00 €	
745	Panneaux entrée double-face	07D01877	797	OM	2014	1 an	2015	258,00	258,00 €	
202150-00029	videotele-surveillance déchetterie	07D01877	1705	OM	2021	5 ans	2026		4 406,10 €	881,22 €
	sous-total 28182									881,22 €
	Art.									
	sous-total									
	Art. 28184									
	sous-total 2884									
	Art. 28188									
585	Réservoir de stockage d'huile	07D01877	1196	OM	2013	7 ans	2020	1 127,83	1 127,83 €	- €
600	Réfrigérateur AYA	07D01877	1652	OM	2013	1 an	2013	119,00	119,00 €	- €
766	Extincteurs Déchetterie Vieux Domaine	07D01877	1380	OM	2014	5 ans	2019	108,00	108,00 €	- €
767	Extincteurs Déchetterie Vieux Domaine	07D01877	1380	OM	2014	5 ans	2019	84,00	84,00 €	- €
	sous-total 8188								- €	- €
	TOTAL								- €	1 295,22 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY

PROGRAMME ORDURES MENAGERES

BUDGET PRINCIPAL

ORDURES MENAGERES

BUDGET PRINCIPAL

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS

N°Inv.	Désignation	Operation	N°MDT	Service	Année Acquis	Durée Amort.	Fin Amort.	Déjà Amortis	Montant TTC	2022
871	Système de télésurveillance (déchetterie de Nohant en Gracay)	03D00798	1699-2072	O.M	2015	10 ans	2026	4 057,20	8 114,40 €	811,44 €
	sous-total 28135									811,44 €
201910-00102	Dalle et cheminement piéton déchetterie de Nohant en Gracay	109	OM	OM	2019	20 ans	2039	358,00	7 171,38 €	350,00 €
	sous-total 28158									355,00 €
1183	Luminaire LED déchetterie de Nohant en Gracay	03D00798	2546	OM	2018	20 ans	2038	160,16	3 203,28 €	160,16 €
	sous-total 28158									160,16 €
967	Panneaux (2) pour déchetterie de Nohant en Gracay	HO	1172	OM	2016	1 an	2017	348,00	348,00 €	- €
	sous-total 28152									- €
202150-00039	extension local stx	HO	1725	OM	2021	2 ans	2023		8011,68	4 005,84 €
	sous-total 28158									4 005,84 €
610	Pulvérisateur Eijle 14	03D00798	1806	O.M	2013	1 an	2014	137,90	137,90 €	- €
	sous-total 28158									- €
202150-00078	laveuse haute pression déchetterie	HO	2652	O.M	2021	5 ans	2026		718,80 €	143,76 €
	sous-total 28158									143,76 €
201910-00002	4 Panneaux pour déchetterie de Nohant en Gracay	03D00798	562	O.M	2019	1 an	2020	432,00	432,00 €	- €
	sous-total 28158									- €
202050-00217	SIGNALÉTIQUE PETIT RATEAU	18D06285	2890	OM	2020	5 ans	2025		1934,76	322,00 €
	sous-total 28158									322,00 €
513	Agrandissement plateforme déchet Nohant en Gracay	HO	722	OM	2013	20 ans	2033	1 346,76	4 046,23 €	192,58 €
	sous-total 28128									192,58 €
108	vehicule Vivaro Opel	03D00798	299	O.M	2008	8 ans	2016	16 847,40	16 847,40 €	- €
	sous-total 28182									- €
567	Modem ADSL (déchetterie de Nohant)	HO	836	OM	2013	1 an	2014	19,00	19,00 €	- €
	sous-total									- €
153	Table alu.	HO	185	O.M	2009	1 an	2010	95,00	95,00 €	- €

		sous-total 2884																			
		18005285		0.M		2020		7 ans		2027											
202050-00200	cuves huiles usagées déchiré pour ravaliu	18005285	2354																		173,00 €
Art 3153																					
163	Paraphuie 250x210 complet	HO	186	O.M	2008	1 an	2010					265,00									265,00 €
168	Tonomètre	HO	458	O.M	2009	1 an	2010					105,25									105,25 €
769	Exincteur déchetterie Nohant en Graçay	HO	1381	O.M	2014	5 ans	2020					108,00									108,00 €
202050-00148	bacs om cit bac 660 I	HO	980	O.M	2020	7 ans	2027														349,00 €
202050-00147	bacs om cit bac 770 I	HO	980	O.M	2020	7 ans	2027														394,00 €
202150-00015	MEULEUSE D'angle 115MM MCKENZI	HO	1064	O.M	2021	1 ans	2022														242,83 €
202150-00093	CONTENEUR DMS/DDS NOHANT	HO	3195	O.M	2021	7 ans	2028														1 731,00 €
		sous-total 28189																		2 716,83 €	
TOTAL																					
																				8 883,71 €	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY

PROGRAMME ACCUEIL ET LOISIRS

BUDGET PRINCIPAL - PETITE ENFANCE - ACCUEIL ET LOISIRS

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERIERS DU POLE RURAL

N°Inv.	Désignation	Opération	N°MANDAT	Services	Année Acquis.	Durée amort.	Fin amort.	Déjà Amortis	Montant TTC	2022
1089	Logiciel DominivWeb	13D04384	2665	Accueil et loisirs	2017	1 an	2018	348,00	348,00 €	0,00
Art. 28051										
1081	Motovertil (Grands Moulins)	13D04386	2421	Accueil et loisirs	2017	1 an	2018	292,74	292,74 €	
1163	Chaudière à condensation (grand moulins)	13D04386	1946	Accueil et loisirs	2018	15 ans	2033	2 039,46	10 197,28 €	679,82 €
Art. 28158										
201910-00009	sol souple multi accueil Genouilly	13D04386	1561	Accueil et loisirs	2019	10 ans	2029	912	4 560,00 €	456,00
202050-00134	relevé topo parcelles b481-1123	13D04384	761	Accueil et loisirs	2020	5 ans	2025		1 200,00 €	240,00
Art. 28173B										
MUAC RAM 2012 INFORM	Matériel informatique	HO		Multi Accueil	2012	5 ans	2017	1 152,25	1 152,25 €	
MUAC RAM 2012 INFORM	Matériel informatique	HO		Rampe	2012	5 ans	2017	178,20	178,20 €	
1043	Ordinateur de bureau DELL	13D04384	804	Accueil et Loisirs	2017	10 ans	2018	103,56	1 035,60 €	
1003	Jeux vidéo pour PSA (6)	13D04384	2817	Accueil et Loisirs	2016	1 an	2018	269,67	269,67 €	
1007	Billard Boston René Pierre	13D04384	2816	Accueil et Loisirs	2016	5 ans	2022	750,50	938,00 €	187,50 €
1008	Accessoires pour le billard	13D04384	2816	Accueil et Loisirs	2016	1 an	2018	230,53	230,53 €	
1009	Diverses fournitures pour estases jeunes	13D04384	2815	Accueil et Loisirs	2016	2 ans	2019	624,57	624,57 €	
1192	Ordinateur portable acer	13D04384	2720	Accueil et Loisirs	2018	10 ans	2028	302,40	1 008,00 €	100,80 €
2632	carte video MSI NVIDIA	13D04384	2632	Accueil et Loisirs	2018	1 an	2019	200,40	200,40 €	
Art. 28183										
866	Imprimante multifonction CANON	13D04386	1104	Multi Accueil	2015	1 an	2016	409,06	409,06 €	
Art. 28184										
MUAC RAM 2012 MOB	Mobilier	HO		Multi Accueil	2012	15 ans	2027	3 332,61	5 554,22 €	370,29 €
MUAC RAM 2012 MOB	Mobilier	HO		Rampe	2012	15 ans	2027	565,76	1 060,86 €	70,72 €
Art. 28184										
913	Table réglable 120x60cm	13D04384	117	Accueil et Loisirs	2016	1 an	2017	160,02	160,02 €	
914	Ensemble maxi bacs à albums+pouf	13D04384	148	Accueil et Loisirs	2016	1 an	2017	289,04	289,04 €	
915	Table réglable rond T.1.2.3. gris (2)	13D04384	148	Accueil et Loisirs	2016	1 an	2017	465,12	465,12 €	
916	Chaises macaron oranges (7)	13D04384	148	Accueil et Loisirs	2016	1 an	2017	428,40	428,40 €	
917	Chaises macaron vertes (7)	13D04384	148	Accueil et Loisirs	2016	1 an	2017	428,40	428,40 €	

BUDGET PRINCIPAL (Vallées VertesPôle Rural)

PROGRAMME ADMINISTRATION GENERALE

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIER

N°Chif	Désignation	Opération	N°mandat	Service	Année Acquis	Durée Amort.	Péri. Demort.	Déjà Amortis	Montant TTC	2022
Administration Générale										
18 CDC ADMGENE 2011 1	L'opiciel et maintenance informatique	verifier env.		ADM/GLE	2011	2 ans	2013	1 946,28 €	1 946,28 €	
198CDC ADMGENE 2012 1	L'opiciel et maintenance informatique			ADM/GLE	2012	3 ans	2014	1 996,72 €	3 993,44 €	0,00
Administration Générale										
Administration Générale										
1999 00021	Mobilier secrétariat			ADM/GLE	2000	10 ans	2015	943,67 €	943,67 €	
1999 00018	Mobilier secrétariat			ADM/GLE	2001	10 ans	2015	3 358,20 €	3 358,20 €	
1999 00018	Armoire			ADM/GLE	2005	15 ans	2020	382,72 €	382,72 €	0,00
18 CDC ADMGENE 2008 5 RAR	Matériel sportif stade Genouilly			ADM/GLE	2009	15 ans	2024	2 073,11 €	2 392,00 €	159,47
18 CDC ADMGENE 2010 2	Mobilier bureau			ADM/GLE	2010	10 ans	2020	177,01 €	177,01 €	0,00
18 CDC ADMGENE 2010 4	Mobilier bureau			ADM/GLE	2010	10 ans	2020	355,21 €	355,21 €	0,00
Administration Générale										
Administration Générale										
Administration Générale										
18 CDC ADMGENE 2009 3	Taie technique CDC			ADM/GLE	2009	15 ans	2024	320,04 €	400,00 €	26,67 €
CDC TECH 2010 1	Tronçonneuse MS 290			ADM/GLE	2010	10 ans	2020	626,82 €	626,82 €	- €
CDC TECH 2011 1	Remorque			ADM/GLE	2011	10 ans	2021	2 197,89 €	2 197,89 €	0,00 €
CDC TECH 2012 1	Défilbrateur			ADM/GLE	2012	10 ans	2022	2 181,87 €	2 424,30 €	242,43 €
CDC TECH 2012 1	Défilbrateur			ADM/GLE	2012	10 ans	2022	2 181,87 €	2 424,30 €	242,43 €
CDC TECH 2012 1	Défilbrateur			ADM/GLE	2012	10 ans	2022	2 181,87 €	2 424,30 €	242,43 €
CDC TECH 2012 1	Défilbrateur			ADM/GLE	2012	10 ans	2022	2 181,87 €	2 424,30 €	242,43 €
CDC TECH 2012 1	Défilbrateur			ADM/GLE	2012	10 ans	2022	2 181,87 €	2 424,30 €	242,43 €
CDC TECH 2012 1	Défilbrateur			ADM/GLE	2012	10 ans	2022	2 181,87 €	2 424,30 €	242,43 €
CDC TECH 2012 1	Défilbrateur			ADM/GLE	2012	10 ans	2022	2 181,87 €	2 424,30 €	242,43 €
CDC TECH 2012 1	Défilbrateur			ADM/GLE	2012	10 ans	2022	2 181,87 €	2 424,30 €	242,43 €
Administration Générale										
Administration Générale										
18 CDC ADMGENE 2009 2	Onduleur			ADM/GLE	2009	5 ans	2014	323,46 €	323,46 €	
18 CDC ADMGENE 2011 2	Onduleur			ADM/GLE	2011	5 ans	2016	243,98 €	243,98 €	
18 CDC ADMGENE 2011 3	Ordinateur portable CDC			ADM/GLE	2011	5 ans	2016	1 420,00 €	120,00 €	
18 CDC ADMGENE 2011 4	Ordinateur portable CDC			ADM/GLE	2011	5 ans	2016	692,48 €	692,48 €	
132 CENTRE NAUTIQ 2008 2	Matériel informatique Zuhma Carraud			ADM/GLE	2008	5 ans	2013	209,30 €	209,30 €	
Administration Générale										
Administration Générale										
Administration Générale										
1999 000 18 CDC	Videoprojecteur			ADM/GLE	2005	10 ans	2015	1 874,13 €	1 874,13 €	
1999 000 18 CDC	Rafraichisseur d'air			ADM/GLE	2006	10 ans	2016	299,97 €	299,97 €	
18 CDC ADMGENE 2008 3	Panneau d'affichage			ADM/GLE	2008	10 ans	2018	223,65 €	223,65 €	0,00 €
200100103 SIGNALETIQUE	Signalétique Totem bois			ADM/GLE	2011	30 ans	2041	49,90 €	131,60 €	4,39 €
18 CDC ADMGENE 2012 3	Téléphone portable CDC			ADM/GLE	2012	1 an	2013	70,17 €	70,17 €	
200100103-SIGNALETIQUE	Panneaux entrées village CDC			ADM/GLE	2012	10 ans	2022	365,89 €	406,64 €	40,66 €
TOTAL										
										2 170,63 €

BUDGET PRINCIPAL (Vallées VertesPôle Rural)

PROGRAMME TOURISME

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS

N°line	Désignation	Opération	N°mandat	Service	Annee Acquis.	Durée Amort.	Fin Amort.	Déjà Amortis.	Montant TTC	2022
			Art. 28155							
ZULMA CARRAUD 2008 2	Tourisme Env.11975 Mobiliers Zulma Carraud		Art. 28184	TOURISME	2008	15 ans	2023	803,76 €	1 071,62 €	65,58 € 84,98 €
ZULMA CARRAUD 2008 1	Tourisme Env.11985 Zulma Carraud passages piétons			TOURISME	2008	10 ans	2018	1 337,64 €	1 337,64 €	0,00 € 0,00 €
			Art. 28152							
			Art. 28158							
ZULMA CARRAUD 2008 3	Tourisme Env.11987 Matériel informatique Zulma Carraud		Art. 28183	TOURISME	2008	5 ans	2013	18 310,76 €	18 310,76 €	
200100108	Tourisme Env.11984 Extincteurs Musée de l'Ocre à St Georges		Art. 28158b	TOURISME	2007	10 ans	2018	332,22 €	332,22 €	0,00 € 0,00 €
2001 00 132	Tourisme Env.11981 Panneaux chemins randonnées			TOURISME	2011	30 ans	2041	487,26 €	1 678,31 €	54,14 €
2001 00 132	Panneaux chemins randonnées			TOURISME	2011	30 ans	2041	861,30 €	2 966,69 €	95,70 €
2001 00 132	Panneaux chemins randonnées			TOURISME	2011	30 ans	2041	43,47 €	149,87 €	4,83 €
2001 00 132	Panneaux chemins randonnées			TOURISME	2011	30 ans	2041	465,03 €	1 601,67 €	51,67 €
200100203	Panneaux entrées village			TOURISME	2011	30 ans	2041	902,34 €	3 102,20 €	100,26 €
	TOTAL									306,60 € 373,58 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY

BUDGET PRINCIPAL (Pôle Rural)

PROGRAMME MOUVEMENT FINANCIER

COMPTE GESTIONNAIRE MOUVEMENT FINANCIER

AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS COMPTE 204...

N°inv.	Désignation	Opération	N°mandat	Service	Année Vers.	Durée Amort.	fin Amort.	Déjà Amortis	Montant TTC	2022
20000035 - CLD/SIEGE	Fonds de concours Genouilly			MOUV.FIN	2007	15 ans	2022	3 380,00 €	4 160,00 €	260,00
	sous-total 28041411									260,00 €
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									€
	Art.									
	sous-total									

200100159EP Gracay	Subvention participation travaux EP Gracay	2188	Voire	2014	15 ans	2030	4 167,09 €	9 163,04 €	610,87
106EP St Georges	Subvention participation travaux EP St Georges	3113	Voire	2014	15 ans	2030	1 863,96 €	4 669,84 €	310,66
159EP Gracay	Subvention participation travaux EP Gracay	3112	Voire	2014	15 ans	2030	3 586,38 €	7 685,44 €	512,34
159EP Gracay	Subvention participation travaux EP Gracay	3111	Voire	2014	15 ans	2030	132,44 €	283,74 €	18,92
159EPGracay	Subvention participation travaux EP Gracay	3110	Voire	2014	15 ans	2030	1 127,91 €	2 416,90 €	161,13
96EPSt Hilaire	Subvention participation EP REVE St Hilaire	3109	Voire	2014	15 ans	2030	1 685,95 €	3 612,72 €	240,85
96EPSt Hilaire	Subvention participation EP St Hilaire	3108	Voire	2014	15 ans	2030	1 404,27 €	3 008,15 €	200,61
94EPGenouilly	Subvention participation travaux EP Genouilly	3107	Voire	2014	15 ans	2030	285,88 €	612,54 €	40,84
84EPGenouilly	Subvention participation travaux EP Genouilly	3106	Voire	2014	15 ans	2030	349,20 €	398,55 €	23,28
129EP Dampierre	Subvention participation travaux EP Dampierre	899	Voire	2015	15 ans	2030	162,96 €	398,55 €	26,57
129EP Dampierre	Subvention participation travaux EP Dampierre	1819	Voire	2017	15 ans	2032	1 434,96 €	5 381,08 €	358,74
108EP St Georges	Participation travaux EP St Georges	1789	Voire	2015	15 ans	2030	146,16 €	385,38 €	24,36
95EP Nohant	Subvention participation travaux EP Nohant	2077	Voire	2015	15 ans	2030	266,76 €	666,84 €	44,46
96EPSt Hilaire	Subvention participation EP St Hilaire	2076	Voire	2015	15 ans	2030	95,40 €	238,55 €	15,90
159EP Gracay	Subvention participation travaux EP Gracay	2075	Voire	2015	15 ans	2030	266,66 €	666,84 €	44,46
200000094EPGenouilly	Subvention participation travaux EP Genouilly	2074	Voire	2015	15 ans	2030	517,14 €	1 292,92 €	86,19
200000094EPGenouilly	Subvention participation travaux EP Genouilly	321	Voire	2017	15 ans	2032	1 241,44 €	4 655,37 €	310,36
2000000094	Participation travaux EP REVE à Genouilly	2709	Voire	2015	15 ans	2030	1 027,56 €	2 315,69 €	154,38
200000096EP St Hilaire	Subvention participation travaux EP St Hilaire	2152	Voire	2016	15 ans	2031	403,20 €	1 209,63 €	80,64
2000000095	Subvention participation travaux EP Nohant	469	Voire	2016	15 ans	2031	115,88 €	434,57 €	28,97
200100106 EP St Georges	Subvention participation travaux EP St Georges	473	Voire	2016	15 ans	2031	156,64 €	587,33 €	39,16
200100106 EP St Georges	Subvention participation travaux EP St Georges	2153	Voire	2016	15 ans	2031	150,55 €	451,69 €	30,11
200100106 EP St Georges	Subvention participation travaux EP St Georges	322	Voire	2017	15 ans	2032	294,14 €	1 103,04 €	73,54
200100106 EP St Georges	Subvention participation travaux EP St Georges	2159	Voire	2017	15 ans	2032	783,12 €	2 936,70 €	195,78
200100159EP Gracay	Subvention participation travaux EP Gracay	472	Voire	2016	15 ans	2032	45,88 €	172,00 €	11,47
200100159EP Gracay	Subvention participation travaux EP Gracay	1501	Voire	2016	15 ans	2032	206,72 €	775,18 €	51,88
200100159EP Gracay	Subvention participation travaux EP Gracay	471	Voire	2016	15 ans	2032	155,44 €	582,91 €	38,86
200100117EP St Outille	Subvention participation travaux EP St Outille	474	Voire	2016	15 ans	2032	44,76 €	167,81 €	11,19
200100117EP St Outille	Subvention participation travaux EP St Outille	475	Voire	2016	15 ans	2032	193,84 €	728,45 €	48,56
200100117EP St Outille	Subvention participation travaux EP St Outille	476	Voire	2016	15 ans	2032	152,00 €	569,97 €	38,00
200100117EP St Outille	Subvention participation travaux EP St Outille	468	Voire	2016	15 ans	2032	1 311,68 €	4 918,76 €	327,92
200100117EP St Outille	Subvention participation travaux EP St Outille	2154	Voire	2016	15 ans	2032	276,60 €	829,88 €	56,32
200100117EP St Outille	Subvention participation travaux EP St Outille	320	Voire	2017	15 ans	2032	408,03 €	1 530,10 €	102,01
2000000094	Participation travaux reve Genouilly	425	Voire	2016	15 ans	2032	130,72 €	382,16 €	32,68
200100106	Participation travaux reve St Georges	425	Voire	2016	15 ans	2032	363,80 €	1 091,38 €	90,95
2000000094	Participation travaux reve Genouilly	425	Voire	2016	15 ans	2032	150,68 €	585,11 €	37,87
2017-17263 EP THENNOUX	Participation EP Thénoux	425	Voire	2016	15 ans	2032	52,32 €	196,16 €	13,08
2017-17263 EP THENNOUX	Participation EP Thénoux	318	Voire	2017	15 ans	2032	1 018,32 €	3 818,65 €	254,58
2017-17263 EP THENNOUX	Participation EP Thénoux	319	Voire	2017	15 ans	2032	216,44 €	811,53 €	54,11
2017-17263 EP THENNOUX	Participation EP Thénoux	317	Voire	2017	15 ans	2032	430,72 €	1 615,10 €	107,68
2017-17263 EP THENNOUX	Participation EP Thénoux	315	Voire	2017	15 ans	2032	101,96 €	382,26 €	25,49
2017-17263 EP THENNOUX	Participation EP Thénoux	314	Voire	2017	15 ans	2032	374,04 €	1 402,53 €	93,51
2017-24EP Méry sur Cher	Participation EP Méry sur Cher	2158	Voire	2017	15 ans	2032	284,88 €	1 068,31 €	71,22
2017-24EP Méry sur Cher	Participation EP Méry sur Cher	2160	Voire	2017	15 ans	2032	160,72 €	602,69 €	40,18
2017-24EP Méry sur Cher	Participation EP Méry sur Cher	2157	Voire	2017	15 ans	2032	111,68 €	418,76 €	27,92
200000094EPGenouilly	Participation EP Genouilly	914	Voire	2017	15 ans	2032	146,58 €	550,00 €	36,87
201910-00012	Participation EP Genouilly	1147	Voire	2019	15 ans	2034	35,00 €	539,70 €	35,00
201910-00013	Participation EP Gracay	1148	Voire	2019	15 ans	2034	60,00 €	994,90 €	60,00
201910-00014	Participation EP Méry sur Cher	1149	Voire	2019	15 ans	2034	176,00 €	2 642,22 €	176,00
201910-00015	Participation EP Méry sur Cher	1150	Voire	2019	1 an	2020	239,03 €	239,03 €	239,03
201910-00016	Participation EP Méry sur Cher	1151	Voire	2019	1 an	2020	261,99 €	261,99 €	261,99
201910-00017	Participation EP Nohant	1152	Voire	2019	15 ans	2034	76,00 €	1 141,18 €	76,00
201910-00060	Participation EP Genouilly	2049	Voire	2019	15 ans	2034	40,00 €	610,07 €	40,00
201910-00061	Participation EP St Outille	2050	Voire	2019	15 ans	2034	2 120,50 €	141,00	141,00
								13 687,10 €	
								13 687,10 €	

TOTAL

BUDGET PRINCIPAL

PROGRAMME ADMINISTRATION GENERALE

AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT MANDATES A L'ARTICLE 204...

CHAPITRE 204

COMPTE GESTIONNAIRE ADMINISTRATION GENERALE / CENTRE DE LOISIRS

N°inv.	Désignation	N°Mdt	Opération	COMPTE GESTIONNAIRE	COMMUNES	Année de versement	Montant TTC	Durée d'amort.	Début d'amort.	Fin d'amort.	Déjà Amortis	2022
				Art. 28041412 - ENV.14415								
2012-6 201	Trx restructuration Auditorium	1457	HO	ADM / GLE	Vierzon	2012	200 000,00 €	15 ans	2013	2027	119 999,97	13 333,33 €
												13 333,33
				Art. 28041411								
201910-00074	Acquisition lave vaisselle	2304	HO	CDL		2019	1 319,50 €	15 ans	2020	2034	174,00	87,00 €
												87,00
				Art. 2804132 - ENV.14416								
2011-5	Internet pour tous	1432	HO	ADM/GLE	Dépt.du Cher	2011	4 574,66 €	15 ans	2013	2026	2 744,82	304,98 €
												304,98 €
	TOTAL						205 894,16 €					13 725,31 €

BUDGET PRINCIPAL

PROGRAMME VOIRIE

AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT MANDATES A L'ARTICLE 204...

CHAPITRE 204

COMPTE GESTIONNAIRE VOIRIE

N°inv.	Désignation	N°Mdt	Opération	COMPTE GESTIONNAIRE	COMMUNES	Année de versement	Montant TTC	Durée d'amort.	Début d'amort.	Fin d'amort.	Déjà Amorti	2022
Art. 28041412 - ENV.13201												
2011-4	Trx aménagement pl. Péry vierzon	1004	HO	VOIRIE	Vierzon	2011	150 000,00 €	15 ans	2012	2026	100 000,00	10 000,00 €
2014-7	Travaux de voirie à Méry sur Cher route des Forges	2023	HO	VOIRIE	MERY/CHER	2014	1 500,00 €	15 ans	2015	2030	700,00	100,00 €
2016-16	Travaux réseau assainissement rte Vieilfond à Vierzon	2604	HO	VOIRIE	VIERZON	2016	44 750,00 €	15 ans	2017	2031	14 916,65	2 983,33 €
2018-29	fonds de concours aménagement croisement RD 2076 et 211	805	HO	VOIRIE	MERY/CHER	2018	17 000,00 €	15 ans	2019	2034	3 399,99	1 133,33 €
201910-00059		2048	HO	VOIRIE	VIERZON	2019	14 541,79 €	15 ans	2020	2034	1 938,00	969,00 €
Art. 2804132 - ENV.13295												
2014-9	Trx aménagement carrefour accé à la zone "ex maison de pays" 1er acpte	2059	HO	VOIRIE	VIERZON	2014	33 000,00 €	15 ans	2015	2030	17 600,00	2 200,00 €
2014-9	Trx aménagement carrefour accé à la zone "ex maison de pays" solde	2060	HO	VOIRIE	VIERZON	2014	33 000,00 €	15 ans	2015	2030	17 600,00	2 200,00 €
Art. 28041582 - ENV.12107												
2015-10	Participation travaux EP Thénieux	470	HO	VOIRIE	Thénieux	2015	300,85 €	15 ans	2017	2032	100,30	20,06 €
2016-14	Participation tx canal du Berry à vélo	2256	HO	VOIRIE	Vierzon	2016	18 448,95 €	15 ans	2017	2032	6 149,65	1 229,93 €
2016-14	Participation tx canal du Berry à vélo	2007	HO	VOIRIE	Vierzon	2016	36 555,78 €	15 ans	2018	2033	9 748,24	2 437,06 €
2016-15	Participation tx canal du Berry à vélo	1792	HO	VOIRIE	Vierzon	2016	15 735,28 €	15 ans	2017	2032	5 245,10	1 049,02 €
2017-18	Participation tx place Fernand Micouraud Vierzon	514	HO	VOIRIE	Vierzon	2017	800,00 €	15 ans	2018	2033	213,36	53,34 €
2017-19	Participation tx pôle d'activités Vierzon	514	HO	VOIRIE	Vierzon	2017	800,00 €	15 ans	2018	2033	213,36	53,34 €
												15 185,66
												4 400,00 €

2017-20	Participation tx place de la gare Vierzon	514	HO	VOIRIE	Vierzon	2017	800,00 €	15 ans	2018	2033	213,36	53,34 €
2017-21	Participation tx parking Gaucherie Vierzon	514	HO	VOIRIE	Vierzon	2017	800,00 €	15 ans	2018	2033	213,36	53,34 €
2017-22	Participation tx borne à Graçay	514	HO	VOIRIE	Graçay	2017	800,00 €	15 ans	2018	2033	213,36	53,34 €
2017-23	Participation tx 41 rue Etienne Marcel Vierzon	1822	HO	VOIRIE	Vierzon	2017	800,00 €	15 ans	2018	2033	213,36	53,34 €
2017-24	Participation tx aux EP REVE à Méry/Cher	2663	HO	VOIRIE	Méry/Cher	2017	817,00 €	15 ans	2018	2033	217,88	54,47 €
2017-25	Participation travaux VIERZON	1482	HO	VOIRIE	Vierzon	2017	15 589,39 €	15 ans	2018	2033	4 157,20	1 038,30 €
2017-24	Participation travaux EP REVE à Méry sur Cher	983	HO	VOIRIE	Méry/Cher	2018	9 360,47 €	15 ans	2019	2034	1 248,06	624,03 €
95-EP NOHANT 2018	participation travaux EP Nohant en Graçay	982	HO	VOIRIE	Nohant en Graçay	2018	652,83 €	15 ans	2019	2034	170,08	43,52 €
2018-31	participation travaux EP St Hilaire de Court	981	HO	VOIRIE	St Hilaire de Court	2018	1 154,38 €	15 ans	2019	2034	230,88	76,96 €
2018-31	participation travaux EP St Hilaire de Court	980	HO	VOIRIE	St Hilaire de Court	2018	1 154,38 €	15 ans	2019	2034	230,88	76,96 €
2018-33	participation travaux EP St Georges sur la Prée	1545	HO	VOIRIE	St Georges sur la Prée	2018	5 527,97 €	15 ans	2019	2034	1 105,59	368,53 €
2017-24	participation travaux EP Méry sur Cher	1544	HO	VOIRIE	Méry sur Cher	2018	2 141,84 €	15 ans	2019	2034	428,37	142,79 €
2018-34	participation travaux EP St Outille	1543	HO	VOIRIE	St Outille	2018	941,35 €	15 ans	2019	2034	188,28	62,76 €
2017-17-263-EP THEMIOUX	participation travaux EP Thénoux	1542	HO	VOIRIE	Thénoux	2018	386,27 €	15 ans	2019	2034	103,00	25,75 €
2017-17-263-EP THEMIOUX	participation travaux EP Thénoux	1541	HO	VOIRIE	Thénoux	2018	1 478,74 €	15 ans	2019	2034	295,74	98,58 €
2018-15	Participation tx canal du Berry à vélo	1756	HO	VOIRIE	Vierzon	2018	16 521,26 €	15 ans	2019	2034	3 304,26	1 101,42 €
202050-00150	participation EP Foecy	982	HO	VOIRIE	FOECY	2020	2 029,40 €	15 ans	2021	2036		135,00 €
202050-00149	participation ep Méry/Cher	981	HO	VOIRIE	Méry sur Cher	2020	552,99 €	15 ans	2021	2036		36,00 €
202050-00152	participation ep Méry/Cher	984	HO	VOIRIE	Méry sur Cher	2020	2 313,21 €	15 ans	2021	2036		154,00 €
202050-00151	participation ep Méry/Cher	983	HO	VOIRIE	MERY sur Cher	2020	8 117,42 €	15 ans	2021	2036		541,00 €
202050-00181	participation ep Neuville/Barangeon	1754	HO	VOIRIE	Neuville/Barangeon	2020	2 136,31 €	15 ans	2021	2036		142,00 €
202050-00212	participation EP - Extension éclairage fosse bo	2737	HO	VOIRIE		2020	2 184,47 €	15 ans	2021	2036		144,00 €
												0 923,18 €
	TOTAL						442 672,03 €					29 508,84 €

BUDGET PRINCIPAL

PROGRAMME ECONOMIE

AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT MANDATES A L'ARTICLE 204...

CHAPITRE 204

COMPTE GESTIONNAIRE ECONOMIE

N°inv.	Désignation	N°Mdt	Opération	COMPTE GESTIONNAIRE	COMMUNES	Année de versement	Montant TTC	Durée d'amort t.	Début d'amor t.	Fin d'amort.	Déjà Amortis	2022
				Art. 28041411								
201910-00093	vitrine réfrigérée	2772	HO	ECONOMIE	Méry/Cher	2019	1 025,00 €	15 ans	2020	2034	136,00	68,00 €
201910-00094	épaveuse	2773	HO	ECONOMIE	Méry/Cher	2019	15 000,00 €	15 ans	2020	2034	2 000,00	1 000,00 €
				Art. 2804114								1 068,00
202050-00225	participation demi échangeur massay	3298	20502	ECONOMIE	massay	2020	158 000,00 €	30 ans	2022	2052		5 266,66 €
202050-00225	participation demi échangeur massay	545	20502	ECONOMIE	massay	2021	146 150,00 €	30 ans	2022	2052		4 871,66 €
				Art. 28041412 ENV.14417								10 138,32
2011-2	Rénovation toiture foyer rural	212	HO	ECONOMIE	Méry/Cher	2011	16 477,78 €	15 ans	2012	2027	10 985,20	1 098,52 €
2011-3	Acquisition vitrine frigorifique	213	HO	ECONOMIE	Méry/Cher	2011	1 201,50 €	15 ans	2012	2027	801,00	80,10 €
2016/0011	Réhabilitation ancienne boucherie à Gracay	1668	HO	ECONOMIE	Gracay	2017	25 000,00 €	15 ans	2018	2033	6 666,68	1 866,67 €
2018-26	rénovation locaux cantine scolaire Genouilly	496	HO	ECONOMIE	Genouilly	2018	5 324,00 €	15 ans	2019	2033	679,86	354,93 €
2018-27	création d'une pisciculture à vocation touristique	497	HO	ECONOMIE	Genouilly	2018	4 801,50 €	15 ans	2019	2033	640,20	320,10 €
201910-00110	Réaménagement place de l'église	286	HO	ECONOMIE	Méry/Cher	2019	20 000,00 €	15 ans	2020	2034	2 666,00	1 333,00 €
201910-00092	Réaménagement abords salle des fêtes	286	HO	ECONOMIE	ST Hilaire	2019	35 554,00 €	15 ans	2020	2034	4 740,00	2 370,00 €
202050-00114	travaux mise aux normes sanitaire	141	HO	ECONOMIE	gracay	2020	11 190,00 €	15 ans	2020	2035		746,00 €
				Art. 2804132 - ENV.13349								7 969,32
2001-5	Réalisation réseau fibre optique	906	07D01908	ECONOMIE	Vierzon	2008	116 658,50 €	15 ans	2013	2028	69 995,07	7 777,23 €
2018-35	participation au déploiement de la fibre	1825	17D04974	ECONOMIE		2018	160 400,00 €	15 ans	2019	2034	21 386,66	10 693,33 €
				Art. 2804132 - ENV.15957								18 470,56 €
2016-12	Participation acces site de production Thénieux	483	HO	ECONOMIE	Thénieux	2016	25 000,00 €	15 ans	2017	2031	8 333,35	1 666,67 €
2016-11	Participation amut carrefour à Thénieux	2145	HO	ECONOMIE	Thénieux	2016	25 000,00 €	15 ans	2017	2031	8 333,35	1 666,67 €
				Art. 2804121 - ENV.								3 333,34 €
202050-00179	participation au dons renaissance centre vai de loire	1696	20510	ECONOMIE		2020	200 010,00 €	30 ANS	2021	2050		6 667,00 €
				Art. 280421 - ENV.19245								6 667,00 €
2018-32	aide à l'immobilier d'entreprises et à la création d'emploi	1035	HO	ECONOMIE	Vierzon	2018	5 865,30 €	15 ans	2019	2034	1 173,06	391,02 €
2018-28	aide en faveur des TPE	559	HO	ECONOMIE	Vierzon	2018	5 000,00 €	15 ans	2019	2034	999,99	333,33 €
201910-00006	aide en faveur des TPE	983	HO	ECONOMIE		2019	5 000,00 €	15 ans	2020	2034		333,00 €

201910-00022	aide en faveur des TPE	1386	HO	ECONOMIE	2019	12 552,54 €	15 ans	2020	2034	836,00 €
201910-00056	aide en faveur des TPE	2013	HO	ECONOMIE	2019	3 464,00 €	15 ans	2020	2034	230,00 €
201910-00105	aide en faveur des TPE	286	HO	ECONOMIE	2019	5 000,00 €	15 ans	2020	2034	333,00 €
201910-00080	aide en faveur des TPE	2466	HO	ECONOMIE	2019	5 000,00 €	15 ans	2020	2034	333,00 €
201910-00103	aide en faveur des TPE	674	HO	ECONOMIE	2019	5 000,00 €	15 ans	2020	2034	333,00 €
202150-00023	aide en faveur des TPE	1363	HO	ECONOMIE	2021	5 000,00 €	15 ans	2022	2037	333,00 €
202150-00024	aide en faveur des TPE	1364	HO	ECONOMIE	2021	5 000,00 €	15 ans	2022	2037	333,00 €
202150-00025	aide en faveur des TPE	1504	HO	ECONOMIE	2021	3 225,40 €	15 ans	2022	2037	215,00 €
202150-00008	aide en faveur des TPE	709	HO	ECONOMIE	2021	1 462,20 €	15 ans	2022	2037	97,48 €
202150-00027	aide en faveur des TPE	1505	HO	ECONOMIE	2021	6 163,20 €	15 ans	2022	2037	410,88 €
TOTAL										
						446 607,38 €				4 511,71 €
										52 060,77 €

BUDGET PRINCIPAL

PROGRAMME TOURISME

AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT MANDATES A L'ARTICLE 204...

CHAPITRE 204

COMPTE GESTIONNAIRE TOURISME

N° Inv.	Désignation	N° Mdt	Opération	COMPTE GESTIONNAIRE	COMMUNES	Année de versement	Montant TTC	Durée d'amort.	Début d'amort.	Fin d'amort	Déjà Amortis	2023
				Art. 28041412 ENV.								
2014-8	Travaux de rénovation toiture église de Méry/Che	2548	HO	TOURISME	Méry/Che	2013	16 400,00 €	15 ans	2015	2030	7 653,31 €	1 093,33 €
				Art. 28041532								
202050-00186	participation canal a velo	1925	16D04893	TOURISME		2020	42 037,32 €	15 ans	2021	2036	2 802,00	2 802,00 €
202154-00008	participation canal a velo	449	16D04893	TOURISME		2021	42 037,32 €	15 ans	2022	2037	2 802,00	2 802,00 €
202154-00003	participation canal a velo 2022	465	16D04893	TOURISME		2022	42 166,61 €	15 ans	2023	2028		2 811,00 €
	TOTAL						142 641,25 €					9 508,33 €

BUDGET ORDURES MENAGERES (Budget 16)

(Pôle Rural)

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS

N°Inv.	Désignation	N°Méd	Service	Année Acquis	Montant TTC	Durée Amort.	Fin d'Amort.	Déjà amortis	30/12
Art. 281728									
1	Caches conteneurs à Déchets Ménagers (2)	1	O.M	2013	1 595,46 €	7 ans	2020	1 595,46	0,00
2	Caches conteneurs à Déchets Ménagers (19)	1	O.M	2013	16 361,42 €	7 ans	2020	15 361,42	0,00
3	Caches conteneurs à Déchets Ménagers (18)	1	O.M	2013	14 854,32 €	7 ans	2020	14 854,32	0,00
4	Caches conteneurs à Déchets Ménagers (1)	1	O.M	2013	425,78 €	7 ans	2020	425,78	0,00
5	Caches conteneurs à Déchets Ménagers (8)	1	O.M	2013	6 735,87 €	7 ans	2020	6 735,87	0,00
6	Caches conteneurs à Déchets Ménagers (3)	1	O.M	2013	2 802,23 €	7 ans	2020	2 802,23	0,00
7	Caches conteneurs à Déchets Ménagers (1)	1	O.M	2013	930,49 €	7 ans	2020	930,49	0,00
8	Caches conteneurs à Déchets Ménagers (1)	1	O.M	2013	866,73 €	7 ans	2020	866,73	0,00
9	Caches conteneurs à Déchets Ménagers (4)	1	O.M	2013	4 023,34 €	7 ans	2020	4 023,34	0,00
10	Caches conteneurs à Déchets Ménagers (1)	1	O.M	2013	1 026,17 €	7 ans	2020	1 026,17	0,00
11	Caches conteneurs à Déchets Ménagers (1)	1	O.M	2013	826,44 €	7 ans	2020	826,44	0,00
12	Caches conteneurs à Déchets Ménagers (1)	1	O.M	2013	1 927,95 €	7 ans	2020	1 927,95	0,00
13	Caches conteneurs à Déchets Ménagers (1)	1	O.M	2013	382,72 €	7 ans	2020	382,72	0,00
14	Caches conteneurs à Déchets Ménagers (1)	1	O.M	2013	1 483,04 €	7 ans	2020	1 483,04	0,00
15	Caches conteneurs à Déchets Ménagers (56)	9	O.M	2013	10 046,40 €	7 ans	2020	10 046,40	0,00
16	Caches conteneurs à Déchets Ménagers (4)	27	O.M	2013	717,60 €	5 ans	2019	717,60	0,00
sous-total 281728					63 997,96 €			63 997,96	0,00
Art. 28188									
17	Bacs 120l à déchets Ménagers (30)	41	O.M	2014	1 936,80 €	7 ans	2021	1 936,80	0,00
17(bis)	Bacs 120l à Déchets Ménagers (30)	3	O.M	2015	983,40 €	7 ans	2022	842,94	140,46
18	Bacs 660l à Déchets Ménagers (7)	42	O.M	2015	849,60 €	7 ans	2022	728,22	121,38
18(bis)	Bacs 660l à Déchets Ménagers (7)	41	O.M	2014	1 596,00 €	7 ans	2021	1 596,00	0,00
19	Bacs 240l à Déchets (30)	3	O.M	2015	888,10 €	7 ans	2022	761,22	126,88
19(bis)	Bacs 240l à Déchets (30)	3	O.M	2015	686,40 €	7 ans	2022	588,36	98,04
20	Bacs 770l à Déchets (4)	3	O.M	2015	1 363,56 €	7 ans	2022	1 188,74	194,82
21	Bacs 360l à Déchets (6)	3	O.M	2015	919,82 €	7 ans	2022	1 076,94	179,46
21(bis)	Bacs 360l à Déchets (6)	3	O.M	2015	458,23 €	7 ans	2022	788,40	131,42
22	Bacs 120l à Déchets Ménagers (50)	42	O.M	2015	549,60 €	7 ans	2022	392,76	65,47
23	Bacs 240l à Déchets (20)		O.M	2016	1 416,00 €	7 ans	2023	471,06	78,54
24	Bacs 340l à Déchets (20)		O.M	2016	2 094,00 €	7 ans	2023	1 011,45	202,29
25	Bacs 660l verts forcés (25)		O.M	2016	2 094,00 €	7 ans	2023	1 485,70	299,14
26	Bacs 120l à Déchets Ménagers (50)	61	O.M	2016	1 099,20 €	7 ans	2023	785,15	157,03
27	Bacs 240l à Déchets (40)	61	O.M	2016	1 716,00 €	7 ans	2023	1 225,70	245,14
28	Bacs 360l à Déchets (40)	61	O.M	2016	1 675,20 €	7 ans	2024	957,28	239,32
29	Bacs 770l à Déchets (20)	61	O.M	2016	2 198,40 €	7 ans	2024	1 256,24	314,06
30	Bacs 660l verts forcés (5)	61	O.M	2016	3 528,00 €	7 ans	2024	2 016,00	504,00
31	Bacs 120l Iris (50)	61	O.M	2016	858,00 €	7 ans	2024	490,32	122,88
32	Bacs 240l Iris (50)	41	O.M	2017	1 416,00 €	7 ans	2024	809,16	202,29
33	Bacs 340l Iris (20)	41	O.M	2017	2 094,00 €	7 ans	2024	1 196,00	299,15
sous-total 28188					1 099,20 €			628,12	157,03
sous-total 281728					63 997,96 €			63 997,96	0,00
Art. 28188									
sous-total 28188					1 099,20 €			628,12	157,03
sous-total 2					0,00			0,00	0,00
TOTAL					4 080,79			4 080,79	0,00

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY
PROGRAMME ORDURES MENAGERES

BUDGET ORDURES MENAGERES (Budget 16)

(Pôle Rural)

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS

N° inv.	Désignation	Service	Année Acquis.	Montant HORS TAXE	Durée Amort.	Fin d'Amort.	Déjà amortis	2022
Art. 28121								
2002 000 38	Plantations d'arbres et d'arbustes		2002	9 025,02 €	30 ans	2037	5 445,04	210,58
	sous-total 28121						5 445,04 €	210,58
Art. 28181								
2002 000 35	Installations générales, agencement et aménagements divers (conteneurs)		2002	47 823,47 €	20 ans	2025	28 258,72	2 391,17
2002 000 35	Installations générales, agencement et aménagements divers (conteneurs)		2002	15 683,23 €	20 ans	2025	12 546,56	794,16
2002 000 35	Installations générales, agencement et aménagements divers (conteneurs)		2002	7 931,26 €	20 ans	2025	6 344,96	396,56
	sous-total 28181						47 150,24	3 571,89
Art. 28188								
2005 00001	Autres immobilisations corporelles (conteneurs)		2005	370,76 €	30 ans	2035	197,76	12,36
2005 0000 2	Autres immobilisations corporelles (conteneurs)		2005	584,84 €	30 ans	2035	311,84	19,49
2005 0000 2	Autres immobilisations corporelles (conteneurs)		2006	1 410,80 €	30 ans	2036	705,45	47,03
2005 0000 2	Autres immobilisations corporelles (conteneurs)		2006	446,23 €	30 ans	2036	223,05	14,87
2006 0000 2	Autres immobilisations corporelles (conteneurs)		2007	160,26 €	30 ans	2037	44,76	5,34
2007 0000 2	Autres immobilisations corporelles (conteneurs)		2007	693,68 €	30 ans	2037	323,68	23,12
2008 0000 2	Autres immobilisations corporelles (conteneurs)		2007	1 402,91 €	30 ans	2037	654,64	46,76
2009 0000 2	Autres immobilisations corporelles (conteneurs)		2007	775,01 €	30 ans	2037	361,52	25,83
2008 001	Autres immobilisations corporelles (conteneurs)		2008	2 272,40 €	30 ans	2038	984,75	75,75
2008 002	Autres immobilisations corporelles (conteneurs)		2008	621,92 €	30 ans	2038	951,24	20,73
2009 001	Autres immobilisations corporelles (conteneurs)		2009	1 734,20 €	30 ans	2039	693,82	57,81
2010 1	Autres immobilisations corporelles (conteneurs)		2010	837,20 €	30 ans	2040	307,01	27,91
2010 2	Autres immobilisations corporelles (conteneurs)		2010	663,78 €	30 ans	2040	243,43	22,13
9000 25 668 00912	Autres immobilisations corporelles (conteneurs)		2011	316,94 €	30 ans	2041	105,62	10,56
2001 2	Autres immobilisations corporelles (conteneurs)		2011	2 308,28 €	30 ans	2041	769,40	76,94
2011 1	Autres immobilisations corporelles (conteneurs)		2011	388,70 €	30 ans	2041	129,60	12,96
2002 000 35	Autres immobilisations corporelles (conteneurs)		2012	3 784,45 €	30 ans	2042	1 035,35	126,15
	sous-total 28188						0,00	625,74
Art. 28257								
200 100 029	Matériels et outillages de nettoyage		2001	2 204,91 €	20 ans	2025	2 138,77	22,05
1997 00002	Matériels et outillages de nettoyage		2001	2 521,59 €	20 ans	2025	2 143,36	126,08
1997 00002	Matériels et outillages de nettoyage		2001	9 845,74 €	20 ans	2025	8 368,93	492,29
1997 00002	Matériels et outillages de nettoyage		2001	7 931,26 €	20 ans	2025	6 740,92	396,56
	sous-total 28257						1 036,98	5 445,19
	TOTAL							

Amortissements du budget principal

n° compte	2022
28041582	11 576,00 €
2804172	8 450,00 €
28051	1 609,00 €
28121	16,00 €
281318	157,00 €
28135	348,00 €
281578	214,00 €
28158	439,38 €
281728	736,00 €
281735	762,00 €
281757	931,43 €
281758	3 588,00 €
28182	1 302,00 €
28183	0,00 €
28184	980,21 €
28188	1 307,70 €
	32 416,72 €

Cpte 2804172 -

n° Inventaire	2017-28	
	Fibre Optique	
VO	135 200,00	202 800,00
2018	3 380,00	
2019	3 380,00	5 070,00
2020	3 380,00	5 070,00
2021	3 380,00	5 070,00
2022	3 380,00	5 070,00
2023	3 380,00	5 070,00
2024	3 380,00	5 070,00
2025	3 380,00	5 070,00
2026	3 380,00	5 070,00
2027	3 380,00	5 070,00
2028	3 380,00	5 070,00
2029	3 380,00	5 070,00
2030	3 380,00	5 070,00
2031	3 380,00	5 070,00
2032	3 380,00	5 070,00
2033	3 380,00	5 070,00
2034	3 380,00	5 070,00
2035	3 380,00	5 070,00
2036	3 380,00	5 070,00
2037	3 380,00	5 070,00
2038	3 380,00	5 070,00
2039	3 380,00	5 070,00
2040	3 380,00	5 070,00
2041	3 380,00	5 070,00
2042	3 380,00	5 070,00
2043	3 380,00	5 070,00
2044	3 380,00	5 070,00
2045	3 380,00	5 070,00
2046	3 380,00	5 070,00
2047	3 380,00	5 070,00
2048	3 380,00	5 070,00
2049	3 380,00	5 070,00
2050	3 380,00	5 070,00
2051	3 380,00	5 070,00
2052	3 380,00	5 070,00
2053	3 380,00	5 070,00
2054	3 380,00	5 070,00
2055	3 380,00	5 070,00
2056	3 380,00	5 070,00
2057	3 380,00	5 070,00
2058		5 070,00

Fonds de concours - Amortissement 15 ans

Fonds de concours

n°	2013-03	2013-04	2013-05	2013-06	2013-07	2013-08	2014-01	2014-12	2014-10
Inventaire	Les Tierceaux Vouzeron	Allée des sapins Nançay	Chêne aux voleurs Vouzeron	La Ruesse St-Laurent	Champ Luzeau Vouzeron	Les Lurons Vignoux	Les Verdelets Vignoux/B	Rte de Fontenette Vignou	Rue des Landes Nançay
15	1 115,80	657,64	304,84	2 987,81	2 758,56	665,73	3 812,95	638,38	289,99
	74,00	-	20,00	199,00	183,00	44,00	254,00	43,00	-

n°	2014-11	2014-03	2015-23	2015-24	2015-25	2015-26	2016-11	2016-02	2016-19
Inventaire	Rue Cognée Nançay	Rte du Loeuf Vouzeron	Travaux REVE Vignoux	Travaux REVE St Laurent	Travaux REVE EP Nançay	Travaux REVE Vouzeron	EP Nançay	Armoire Vignoux	EP Vignoux
15	353,74	4 328,22	438,28	913,83	7 126,19	1 244,64	1 649,31	10 571,37	11 743,10
	-	289,00	29,00	61,00	-	83,00	-	705,00	783,00

n°	2017-10	2017-11	2017-12	2017-13	2017-23	2018-06	2019
Inventaire	travaux bornes electriques	EP Neuvy	EP Nançay	REVE EP Nançay	EP St Laurent	EP Nançay	EP Vignoux
15	178,29	1 267,30	96,33	4 757,77	159,68	6 858,32	9 891,25
	12,00	84,00	-	-	11,00	-	660,00

total échéance 777 / 139141
3 534,00 €

Compte 28041582

n°	2013-03	2013-04	2013-05	2013-06	2013-07	2013-08	2014-01	2014-12	2014-10
Inventaire	Les Tierceaux Vouzeron	Allée des sapins Nançay	Chêne aux voleurs Vouzeron	La Ruesse St-Laurent	Champ Luzeau Vouzeron	Les Lurons Vignoux	Les Verdelets Vignoux/B	Rte de Fontenette Vignou	Rue des Landes Nançay
VO	2 231,61	1 315,27	609,68	5 975,63	5 517,12	1 331,46	7 625,91	1 276,76	579,98
2014	148,00	87,00	40,00	397,00	368,00	88,00			
2015	148,00	87,00	40,00	397,00	368,00	88,00	509,00	85,00	39,00
2016	148,00	87,00	40,00	397,00	368,00	88,00	509,00	85,00	39,00
2017	148,00	87,00	40,00	397,00	368,00	88,00	509,00	85,00	39,00
2018	148,00	87,00	40,00	398,00	367,00	88,00	509,00	85,00	39,00
2019	148,00	87,00	40,00	398,00	367,00	88,00	508,00	85,00	39,00
2020	148,00	87,00	40,00	398,00	367,00	88,00	508,00	85,00	39,00
2021	148,00	87,00	40,00	398,00	367,00	88,00	508,00	85,00	39,00
2022	148,00	87,00	40,00	398,00	367,00	88,00	508,00	85,00	39,00
2023	148,00	87,00	40,00	398,00	367,00	88,00	508,00	85,00	39,00
2024	148,00	87,00	40,00	398,00	367,00	88,00	508,00	85,00	39,00
2025	148,00	87,00	40,00	398,00	367,00	88,00	508,00	85,00	39,00
2026	148,00	87,00	40,00	398,00	367,00	88,00	508,00	85,00	39,00
2027	148,00	87,00	40,00	398,00	367,00	88,00	508,00	85,00	39,00
2028	159,61		49,68	407,63	375,12	99,46	508,00	85,00	39,00
2029							509,91	86,76	
2030									
2031									

Compte 28041582

n°	2014-11	2014-03	2015-23	2015-24	2015-25	2015-26	2016-11	2016-02	2016-19
Inventaire	Rue Cognée Nancay	Rte du Loeuf Vouzeron	Travaux REVE Vignoux	Travaux REVE St Laurent	Travaux REVE EP Nancay	Travaux REVE Vouzeron	EP Nancay	Armoire Vignoux	EP Vignoux
VO	707,49	8 656,45	876,56	1 827,66	14 252,38	2 489,29	3 298,63	21 142,74	23 486,26
2015	47,00	577,00							
2016	47,00	577,00							
2017	47,00	577,00	59,00	122,00	950,00	166,00			
2018	47,00	577,00	59,00	122,00	950,00	166,00	220,00	1 409,00	1 566,00
2019	47,00	577,00	59,00	121,00	950,00	165,00	219,00	1 409,00	1 565,00
2020	47,00	577,00	59,00	121,00	950,00	165,00	219,00	1 409,00	1 565,00
2021	47,00	577,00	59,00	121,00	950,00	165,00	219,00	1 409,00	1 565,00
2022	-	577,00	59,00	121,00	-	165,00	-	1 409,00	1 565,00
2023	-	577,00	59,00	121,00	-	165,00	-	1 409,00	1 565,00
2024	-	577,00	59,00	121,00	-	165,00	-	1 409,00	1 565,00
2025	-	577,00	59,00	121,00	-	165,00	-	1 409,00	1 565,00
2026	-	577,00	59,00	121,00	-	165,00	-	1 409,00	1 565,00
2027	-	577,00	59,00	121,00	-	165,00	-	1 409,00	1 565,00
2028	-	577,00	59,00	121,00	-	165,00	-	1 409,00	1 565,00
2029	-	578,45	59,00	121,00	-	165,00	-	1 409,00	1 565,00
2030	-		59,00	121,00	-	165,00	-	1 409,00	1 565,00
2031	-		50,56	131,66	-	177,29	-	1 409,00	1 565,00
2032	-				0		-	1 416,74	1 575,26

Compte 28041582

n° Inventaire	2017-10 travaux bornes electriques	2017-11 EP Neuvy	2017-12 EP Nançay	2017-13 REVE EP Nançay	2017-23 EP St Laurent	2018-06 EP Nançay	2018-15 EP Vignoux	2019-01 EP Vignoux
VO	1 600,00	10 744,60	2 728,48	9 515,55	319,37	13 716,65	8 018,31	23 954,26
2018	106,00	716,00	181,00	634,00	21,00			
2019	106,00	716,00	181,00	634,00	21,00	914,00	535,00	
2020	106,00	716,00	181,00	634,00	21,00	914,00	535,00	1 597,00
2021	106,00	716,00	181,00	634,00	21,00	914,00	535,00	1 597,00
2022	106,00	716,00	-	-	21,00		535,00	1 597,00
2023	106,00	716,00	-	-	21,00		535,00	1 597,00
2024	106,00	716,00	-	-	21,00		535,00	1 597,00
2025	106,00	716,00	-	-	21,00		535,00	1 597,00
2026	106,00	716,00	-	-	21,00		535,00	1 597,00
2027	106,00	716,00	-	-	21,00		535,00	1 597,00
2028	106,00	716,00	-	-	21,00		535,00	1 597,00
2029	106,00	716,00	-	-	21,00		535,00	1 597,00
2030	106,00	716,00	-	-	21,00		535,00	1 597,00
2031	106,00	716,00	-	-	21,00		535,00	1 597,00
2032	116,00	720,60	-	-	25,37		535,00	1 597,00
2033							528,31	1 597,00
2034								1 596,26

Compte 28041582

Compte 28121 - Aménagement terrains

n° Inventaire	2004-03 Végétaux
VO	503,04
2006	16,76
2007	16,00
2008	16,00
2009	16,00
2010	16,00
2011	16,00
2012	16,00
2013	16,00
2014	16,00
2015	16,00
2016	16,00
2017	16,00
2018	16,00
2019	16,00
2020	16,00
2021	16,00
2022	16,00
2023	16,00
2024	16,00
2025	16,00
2026	16,00
2027	16,00
2028	16,00
2029	16,00
2030	16,00
2031	16,00
2032	16,00
2033	16,00
2034	16,00
2035	38,28

Compte 281318 - Autres Bâtiments publics

n° Inventaire		2003-03B
		Aménagement
		Local Technique
VO	948,11 €	1 404,01 €
2009	63,00 €	
2010	63,00 €	94,00 €
2011	63,00 €	94,00 €
2012	63,00 €	94,00 €
2013	63,00 €	94,00 €
2014	63,00 €	94,00 €
2015	63,00 €	94,00 €
2016	63,00 €	94,00 €
2017	63,00 €	94,00 €
2018	63,00 €	94,00 €
2019	63,00 €	94,00 €
2020	63,00 €	94,00 €
2021	63,00 €	94,00 €
2022	63,00 €	94,00 €
2023	66,11 €	94,00 €
2024		88,01 €

Compte 28135 - Autres Constructions

n° Inventaire	VO	
2019-17	3 477,60	
	348,00 €	2020
	348,00 €	2021
	348,00 €	2022
	348,00 €	2023
	348,00 €	2024
	348,00 €	2025
	348,00 €	2026
	348,00 €	2027
	348,00 €	2028
	345,60 €	2029

Compte 281571 - Amortissement Matériel roulant

2012-01	
n° Inventaire	Tracteur New Holland
VO	53 000,00
2013	5 300,00
2014	5 300,00
2015	5 300,00
2016	5 300,00
2017	5 300,00
2018	5 300,00
2019	5 300,00
2020	5 300,00
2021	5 300,00
2022	5 300,00
	vendu

Compte 281578 - Amortissement Autres matériels de voirie

n° Inventaire	VO	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Renseignements divers
2015-01	826,00	165,00	165,00	165,00	165,00	165,00		perche élageuse
2015-27	14 160,00	2 832,00	2 832,00	2 832,00	2 832,00	2 832,00		chargeur
2016-45	17 244,00		3 449,00	3 448,00	3 448,00	3 448,00	3 451,00	Kubota 23cv et kit masse

n° Inventaire	VO	2019	2020	2021	2022	2023	Renseignements divers
2018-05	1 072,40	214,00	214,00	214,00	214,00	216,40	désherbeur thermique

2012-33	
n° Inventaire	Broyeur Bertl
VO	8 132,80
2013	813,00
2014	813,00
2015	813,00
2016	813,00
2017	813,00
2018	813,00
2019	813,00
2020	vendu
2021	
2022	

Compte 28158 - Amortissement Matériels techniques - 1 - 5 ou 10 ans

n° Inventaire	VO	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Renseignements divers
2016-48	690,00	138,00	138,00	138,00	138,00	138,00			compresseur
2016-01	859,20	172,00	171,00	171,00	171,00	174,20			Pompe bassin
2017-04	747,12		149,00	149,00	149,00	149,00	151,12		chariot de ménage
2017-08	1 444,26		289,00	289,00	289,00	289,00	288,26		logo adhésifs
2018-02	510,60			102,00	REFORME				Perceuse viceuse

Compte 281728 - Autres Aménagements terrains

n° Inventaire	2009-09	2011-33
	Portail	Passerelle Bubelle
VO	6 764,66	4 296,03
2008		
2009		
2010	451,00	
2011	451,00	
2012	451,00	287,00
2013	451,00	287,00
2014	451,00	287,00
2015	451,00	287,00
2016	451,00	287,00
2017	451,00	287,00
2018	450,00	286,00
2019	450,00	286,00
2020	450,00	286,00
2021	450,00	286,00
2022	450,00	286,00
2023	450,00	286,00
2024	456,66	286,00
2025		286,00
2026		286,03

Compte 281735 - Installation générale, agencements, aménagements -

n° Inventaire	2017-09 PABX Siège social	2017-18 BAES BAEH	2017-32 Peinture Excalier
VO	10 126,56	450,00	570,00
2017			
2018	675,00	30,00	57,00
2019	675,00	30,00	57,00
2020	675,00	30,00	57,00
2021	675,00	30,00	57,00
2022	675,00	30,00	57,00
2023	675,00	30,00	57,00
2024	675,00	30,00	57,00
2025	675,00	30,00	57,00
2026	675,00	30,00	57,00
2027	675,00	30,00	57,00
2028	675,00	30,00	
2029	675,00	30,00	
2030	675,00	30,00	
2031	675,00	30,00	
2032	676,56	30,00	

Compte 281757 - Amortissement Autres installations matériels techniques

n° Inventaire	VO	2018	2019	2020	2021	2022	2023
2017-26	2 532,43	506,00	506,00	506,00	506,00	508,43	
2018-08	917,76		184,00	184,00	184,00	184,00	181,76
							panneaux signalisation panneaux signalisation

n°	2018-14	2019-13
Inventaire	panneaux voirie	
VO	1 422,54	966,59
2019	142,00	
2020	142,00	97,00
2021	142,00	97,00
2022	142,00	97,00
2023	142,00	97,00
2024	142,00	97,00
2025	142,00	97,00
2026	142,00	97,00
2027	142,00	97,00
2028	144,54	97,00
2029		93,59

Compte 281758 - Amortissement

n° Inventaire	2016-29	2016-35	2016-41	2016-46	2017-14	2017-15
	Passage Buse	Abri OTVF	chemins de Randonnée	Cartes de Randonnée	Bandes Antidérapantes	Pompe
VO	1 547,70	6 924,00	11 994,54	1 201,33	982,80	2 556,00
2019	310,00	1 385,00	1 200,00	240,00	197,00	256,00
2020	310,00	1 385,00	1 200,00	240,00	197,00	256,00
2021	310,00	1 385,00	1 200,00	240,00	197,00	256,00
2022	310,00	1 385,00	1 200,00	240,00	197,00	256,00
2023	307,70	1 384,00	1 200,00	241,33	194,80	256,00
2024			1 200,00			256,00
2025			1 200,00			256,00
2026			1 200,00			256,00
2027			1 200,00			256,00
2028			1 194,54			252,00

Compte 28182 - Amortissement Matériel transport - 5 ans

n° Inventaire	VO	2016	2017	2018	2019	2020	Renseignements divers
2015-20	3 258,62 €	652,57 €	652,00 €	651,00 €	651,00 €	652,05 €	Remorque Trigano
n° Inventaire	2019-16						
	Peugeot 208						
VO	13 013,60						
2020	1 302,00						
2021	1 302,00						
2022	1 302,00						
2023	1 302,00						
2024	1 302,00						
2025	1 302,00						
2026	1 302,00						
2027	1 302,00						
2028	1 302,00						
2029	1 295,60						

Compte 28184 - Amortissement Mobilier

n° Inv	2002-15 mobilier	2010-12 Armoires	2011-27 bureau
VO	6 888,69	1 004,64	498,74
2007			
2008	459,00		
2009	459,00		
2010	459,00		
2011	459,00	101,00	
2012	459,00	101,00	50,00
2013	459,00	101,00	50,00
2014	459,00	101,00	50,00
2015	459,00	101,00	50,00
2016	459,00	101,00	50,00
2017	459,00	101,00	50,00
2018	459,00	100,00	49,00
2019	459,00	100,00	49,00
2020	459,00	97,64	49,00
2021	459,00		51,74
2022	462,69		

n° Inventaire
2019-27 Siège de bureau VO 106,48 2020 106,48

Opération 03D00802

n° Inv	2019-15 Climatiseurs	2017-03 Aspirateur
VO	2 149,75	443,52
2020	430,00	
2021	430,00	89,00
2022	430,00	89,00
2023	430,00	89,00
2024	429,75	89,00
		87,52

Opération 09D02474

Compte 28188 - Autres immo corporelles -

Opération 09d02474

n° Inventaire	2001-13 bancs poubelles	2007-09 tronçonneuse	2007-10 Tondeuse
VO	2 066,70	449,00	1 190,00
2008	137,00	30,00	79,00
2009	137,00	30,00	79,00
2010	137,00	30,00	79,00
2011	137,00	30,00	79,00
2012	137,00	30,00	79,00
2013	137,00	30,00	79,00
2014	137,00	30,00	79,00
2015	137,00	30,00	79,00
2016	137,00	30,00	79,00
2017	137,00	30,00	79,00
2018	137,00	29,00	79,00
2019	137,00	29,00	79,00
2020	137,00	REFORME	79,00
2021	137,00		79,00
2022	148,70		84,00

n° Inventaire	2019-06 Débroussailluse	2019-12 Jardinières
VO	1 740,00	659,23
2020	696,00	132,00
2021	696,00	132,00
2022		132,00
2023		132,00
2024		131,23

n° Inventaire	2019-21 table d'orientation	2019-23 Perche taille Hiale
VO	2 986,69	980,40
2020	299,00	99,00
2021	299,00	99,00
2022	299,00	99,00
2023	299,00	99,00
2024	299,00	99,00
2025	299,00	99,00
2026	299,00	99,00
2027	299,00	99,00
2028	299,00	99,00
2029	295,69	89,40

n° Inventaire	VO	2020
2019-18 Barnums	493,00	493,00

Compte 28188 - Autres immo corporelles -

n° Inventaire	VO	2020
2019-25 couvertures ALSH	264,00	264,00

n° Inventaire	2019-22	2019-24		
	Mobilier ALSH	Matériel		Sport alSH
VO	1 176,90	Jeux ALSH	1 558,57	575,00
2020	118,00		312,00	115,00
2021	118,00		312,00	115,00
2022	118,00		312,00	115,00
2023	118,00		312,00	115,00
2024	118,00		310,57	115,00
2025	118,00			
2026	118,00			
2027	118,00			
2028	118,00			
2029	114,90			

Centre de Loisirs VF

**EQUILIBRE DES
OPERATIONS
FINANCIERES**



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art	Libellé	Crédits de l'exercice	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRE		962 149.39	952 554.23
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	921 336.90	911 742.54
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros	913 106.90	911 742.54
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1671	Avances consolidées du Trésor		
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes	8 230.00	
	Autres dépenses à déduire des ressources propres (B)	40 812.49	40 811.69
<i>10</i>	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves	36 267.54	36 267.54
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	36 267.54	36 267.54
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résul</i>	<i>4 544.95</i>	<i>4 544.15</i>
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	952 554.23	3 811 020.18	2 776 003.66	7 539 578.07

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art	Libellé	Crédits de l'exercice	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 559 301.79	762 253.52
10222	FCTVA	1 537 692.58	378 107.04
10223	TLE		
10224	Versements pour dépassement PLD		
10225	Participation pour dépassement de COS		
10226	Taxe d'aménagement		
10228	Autres fonds		
	Ressources propres externes de l'année (a)	1 607 597.58	449 012.04
13146	Attributions de compensation d'investissement		
13156	Attributions de compensation d'investissement		
13246	Attributions de compensation d'investissement		
13256	Attributions de compensation d'investissement		
138	Autres subvent ⁿ invest. non transf.		
26	Participations et créances rattachées à des participation		
27	Autres immobilisations financières	69 905.00	70 905.00
275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES		1 000.00
2764	CREANCES SUR PARTICUL. ET AUTR. PERS. DE DROIT PRI	69 905.00	69 905.00
	Ressources propres internes de l'année (b)	1 951 704.21	313 241.48
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	<i>Participations et créances rattachées à des participation</i>		
27	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28	Amortissement des immobilisations	320 602.23	313 241.48
28031	FRAIS D'ETUDES		
2804114	VOIRIES		10 138.32
2804121	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES		6 667.00
2804132	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	26 508.88	26 508.88
28041411	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	260.00	1 415.00
28041412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	37 581.64	37 581.64
28041512	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	200.00	200.00
28041582	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	33 610.28	34 917.28
2804172	BATIMENTS ET INSTALLATIONS		8 450.00
280421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	4 511.71	3 122.35
280422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS		1 389.36
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	8 696.64	15 698.08
28121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	210.58	226.58
28128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAIN		
281318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	47 987.32	157.00
28135	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	2 013.44	2 361.44
28138	AUTRES CONSTRUCTIONS	1 484.68	1 484.68
28151	RESEAUX DE VOIRIE		
28152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	5 041.85	10 218.08
281531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	45.00	45.00
281538	AUTRES RESEAUX	657.82	656.82
281571	MATERIEL ROULANT	1 623.00	
281578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	7 911.18	4 132.43
28158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	12 277.89	13 665.99
281721	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES		
281728	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	1 114.00	8 163.00
281735	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	1 861.00	2 623.00
281738	AUTRES CONSTRUCTIONS	774.36	774.36
2817538	AUTRES RESEAUX	783.88	122.00
281757	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE		
2817578	MATERIEL ET OUTILLAGE VOIRIE	315.01	931.43
281758	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	3 334.19	6 662.56
281788	AUTRES IMMO. CORP. RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DI		1 623.00
28181	INSTAL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	3 571.89	3 571.89
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	2 956.22	11 085.27
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	7 148.47	7 646.47
28184	MOBILIER	14 518.48	9 799.53
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	92 565.84	80 166.06

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2
RESSOURCES PROPRES	

Art.	Libelé	Crédits de l'exercice	Réalisations
28257	MATERIEL ET OUTILLAGE DE NETTOIEMENT	1 036.98	1 036.98
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations		
39	Provisions pour dépréciation des stocks et encours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers		
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	337 958.30	
021	Virement de la section de fonctionnement	1 293 143.68	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	762 253.52	3 229 404.17		1 973 119.81	5 964 777.50

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 7 539 578.07
Ressources propres disponibles	IV 5 964 777.50
Solde (IV - II)	V -1 574 800.57

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L.2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap./Art.	Libellé	Montant
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 639 738.74
6042	ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	2 862.00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	744.90
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	4 437.67
60622	CARBURANTS	17 415.33
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	267.00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	32 980.83
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	1 210.50
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	3 236 350.92
6111	DECHETTERIE	291 495.14
6112	ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	1 916 776.84
6114	PRESTATIONS DE SURVEILLANCE	692.00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	
6135	LOCATIONS MOBILIERES	300.00
61521	TERRAINS	308.00
615221	BATIMENTS PUBLICS	3 354.84
615228	AUTRES BATIMENTS	
61551	MATERIEL ROULANT	22 051.78
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	8 376.14
6156	MAINTENANCE	14 988.32
6161	MULTIRISQUES	
6168	AUTRES	
617	ETUDES ET RECHERCHES	49 448.40
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	580.00
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	26 454.67
6237	PUBLICATIONS	2 376.00
6238	DIVERS	628.00
6256	MISSIONS	1 092.62
6257	RECEPTIONS	620.00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 621.28
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	100.00
63512	TAXES FONCIERES	1 205.56
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	161 429.99
63310	TAXE/TRANSPORTS TITULAIRES	511.00
63320	COTISATIONS PATRONALES FNAL TITULAIRES	464.00
63360	COTISATIONS CNFPT TITULAIRES	882.00
63362	COTISATIONS CENTRE DE GESTION	1 302.81
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	92 281.69
641120	NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE	
641121	SUPPLEMENT FAMILIAL	
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflation	400.00
641180	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	1 674.12
641182	REGIME INDEMNITAIRE TITULAIRE	20 208.12
64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	
64164	EMPLOIS D'AVENIR	
64171	Apprentis - Rémunérations	
64172	Apprentis - Indemnité inflation	
64510	COTISATIONS PATRONALES SECURITE SOCIALE TITULAIRES	13 958.00
64531	COTISATIONS PATRONALES CNRACL	28 888.14
64535	RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE	860.11
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
6512	DROITS D'UTILISATION - INFORMATIQUE EN NUAGE	
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	
6542	CREANCES ETEINTES	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L.2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap./Art.	Libellé	Montant
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	704.55
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	704.55
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	5 801 873.28
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	5 801 873.28

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L.2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap./Art.	Libellé	Montant
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	419 033.65
7018	AUTRES VENTES DE PRODUITS FINIS	
70612	REDEVANCE SPECIALE D'ENLEVEMENT DES ORDURES	24 478.42
70613	ABONNEMENT OU REDEVANCE PR ENLEV. DECHETS INDUST.	1 626.25
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	118 463.10
7078	AUTRES MARCHANDISES	271 908.68
7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	2 557.20
73	IMPOTS ET TAXES	5 145 895.00
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES OORDUMES MENAGERES ET ASSIMI	5 145 895.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	267 261.70
744	FCTVA	
74718	AUTRES	
7478	AUTRES ORGANISMES	267 261.70
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 225.82
7714	RECOUVR. SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	33.26
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	12 192.56
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	
TOTAL DES RECETTES REELLES		5 844 416.17
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		5 844 416.17

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L.2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap./Art.	Libellé	Montant
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	840.00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	840.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	151 307.28
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	
21578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	20 842.20
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	54 726.60
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	75 738.48
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
2313	CONSTRUCTIONS	
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		152 147.28
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		
TOTAL DES DEPENSES REELLES		152 147.28
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		152 147.28

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L.2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap./Art.	Libellé	Montant
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	57 376.66
1341	DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	57 376.66
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	57 376.66
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
10222	F.C.T.V.A.	
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	
	TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	
	TOTAL DES RECETTES REELLES	57 376.66
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	57 376.66

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET REC
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
VIERZON CINEMA	3 600.00	
LA MONTAGNE ARTS ET CULTURES	2 000.00	
LE RELAIS POLE I.A.E	2 500.00	
CERCLE GENEALOGIQUE DU HAUT BERR	500.00	
ASSOCIATION MERY NATURE	500.00	
PASSEURS DE MOTS	2 000.00	
GRAINE DE BONS ARTS	500.00	
LE VAIRON	250.00	
EVASION	1 500.00	
GROUPE LUMIERE	500.00	
COSC COMITE DES OEUVRES SOCIALES CULTURELLES	7 370.00	
OREC 18	28 000.00	
SOLEN ANGELS	4 000.00	
ADIE	3 000.00	
RADIO PAYS DE VIERZON	7 500.00	
C2S SERVICES REGIE DE TERRITOIRE DU PAYS DE V	30 000.00	
JEUNES CREATEURS VIERZONNAIS AJCV	1 000.00	
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE VILLE DE VIERZON	281.40	
INITIATIVE CHER LE CARRE DES CREATEURS	15 000.00	
OCAV OFFICE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	20 000.00	
COMITE DES FETES DE VIERZON	3 000.00	
ASER ASSOCIATION SOLIDRITES	1 000.00	
PEP 18	500.00	
GIP PLATE FORME PROTO CENTRE LYCEE HENRI BRISSON	10 000.00	
MISSION LOCALE JEUNES	58 021.50	
LES AMIS DU MUSEE DE VIERZON	1 200.00	
FOIRE AU TRUFIAUX	1 000.00	
<u>Entreprises</u>		
VDS LES COLLECTIONS	2 210.35	
SCI LINDSAY MR DU COUX DAVY MME ROUSSILLON GA	16 546.00	
SCI DU PETIT ABRICOT	10 576.00	
GARNIER DURAND	6 824.10	
SCI DU VIEUX DOMAINE	74 001.59	
BAR TABAC LE SAINT LAURENT	1 035.00	
SCI BLANC-SAINT EXUPERY	11 775.06	
MOREIRA	4 300.00	
MARY JENNIFER	3 137.90	
TIMY	6 788.84	
TEXEQUIP	7 310.00	
LA SIESTA	3 194.56	
EURL GOUX ANNE-SOPHIE	5 000.00	
LE TEMPS POUR SOI	1 096.40	
EURL ELECTRICITE POTRENAUX	5 000.00	
SCI SAINT LAZARE	25 800.00	
SEM VIE	106 533.60	
MUSIC ARTS PAYEN LUDOVIC	9 150.00	
BUT VIERZON	774.97	
BERRY ELAGAGE	2 744.70	
SDIS SERVICE DEPT INCENDIE ET SECOURS	1 509 204.00	
SYNDICAT DU CANAL DE BERRY CONSEIL DEPARTEMENTAL DU	37 851.88	
L'ARDOISE	1 229.00	
E LECLERC VIERZON DISTRIBUTION	1 797.35	
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
MUTUALITE FRANCAISE DU CHER	35 786.00	
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
PETR CENTRE CHER	135 745.50	
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE VIERZON	101 541.00	
COMMUNE DE FOECY	8 814.80	
COMMUNE DE SAINT LAURENT	2 884.00	
DAMPIERRE EN GRACAY	770.00	
COMMUNE DE SAINT OUTRILLE	797.00	
DEBITEURS SAINT GEORGES SUR LA P	24 228.00	
DEBITEURS GENOUILLY	37 120.00	
COMMUNE DE VOUZERON	3 166.00	
COMMUNE DE GRACAY	9 788.00	
COMMUNE DE NOHANT EN GRACAY	11 114.00	
COMMUNE DE MASSAY	3 125.00	
COMMUNE DE VIGNOUX SUR BARANGEON	37 970.00	
DEBITEURS SAINT HILAIRE DE COURT	2 072.38	
COMMUNE DE MERY SUR CHER	1 344.00	
COMMUNE DE THENIOUX	1 985.00	
OFFICE DE TOURISME DE VIERZON LA BOUTIQUE DU BERRY	827 239.57	
COMMUNE DE VIERZON	264 471.40	
<u>Établissements publics (EPCI, EPA, EPIC...)</u>		
FRAC FONDS REGIONAL D ART CONTEM DU CENTRE VAL DE LOI	10 000.00	
SDE 18	153 822.80	
COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY	488 467.38	
BERRY NUMERIQUE HOTEL DU DEPARTEMENT	11 157.65	
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	4 232 013.68	

ACQUISITIONS - CESSIONS - RETRAITS 2022

BILAN DES ACQUISITIONS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – ANNEE 2022

CADASTRE	SURFACE	LOCALISATION	NATURE	CEDANT	DELIBERATION N° ET DATE	PRIX EN EUROS	DESTINATION
B616 B1387	616 m ² 11 533 m ²	ZA « Les Sablons à Neuvy/Barangeon	Terrains	Commune de Neuvy/B	DP22/007 25/01/2022	55 120,50 € net vendeur	Communauté de communes Vierzon
AL495 AL496 AH430 AH431	607 m ² 866 m ² 459 m ² 892 m ²	Chemin de la Bidauderie, à Vierzon	Terrains	Ville de Vierzon	DP22/012 27/01/2022	36 712,00 € net vendeur	Communauté de communes Vierzon
CT162, 373 et 374	3 385 m ²	Quai du Bassin à Vierzon	Terrains	Ville de Vierzon	DP22/018 21/02/2022	78 000,00 € net vendeur	Communauté de communes Vierzon
BD375 BD377p	1 235 m ² 1 200 m ²	Vieux Domaine, lieudit les Varennes, à Vierzon	Terrains	Ville de Vierzon	DP22/062 03/05/2022	9496,50 € net vendeur	Communauté de communes Vierzon
DX41	9a 06.ca	Route de Tours Vierzon	Terrain	KRELIL Jean-Michel	DP22/068 09/05/2022	1 000 €	Communauté de communes Vierzon
YC428	18 671 m ²	ZA des Fours à Massay	Terrain	Commune de Massay	DP22/089 29/06/2022	149 368 € net vendeur	Communauté de communes Vierzon

BILAN DES ACQUISITIONS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – ANNEE 2022

CADASTRE	SURFACE	LOCALISATION	NATURE	CEDANT	DELIBERATION N° ET DATE	PRIX EN €uros	DESTINATION
YB203 ZW132 ZW135 ZW136 ZW137	1 ha 13 a 00 ca 0 ha 18 a 40 ca 0 ha 22 a 80 ca 0 ha 17 a 20 ca 0 ha 36 a 40 ca	La Macurie Ouche Michaut Ouche Michaut Ouche Michaut Ouche Michaut	Terre Terre Terre Terre Terre	Commune de Massay	DP22/102 20/07/2022	15 200,00 € HT	Communauté de communes Vierzon
DX25 DX44 DX45	19a 59ca 26a 17ca 18a 18ca	Chemin des Terres du Verdin à Vierzon	Terrain	BARBIER Carole	DP22/105 22/07/2022	4 200,00 €	Communauté de communes Vierzon
YB192 YC297	2 ha 84 a 50 ca 1 ha 51 a 80 ca	La Baratherie Les Fours	Terre Terre	M.et Mme THEVENIN	DP22/123 12/10/2022	4 320,00 €	Communauté de communes Vierzon
AH291	9 748 m ²	Route de Bonègue à Vierzon	Terrain	Hélène BOURGUIGNE	DP22/125 17/10/2022	10 00000 € net vendeur	Communauté de communes Vierzon
CE218	16 053 m ²	Le Vieux Domaine A Vierzon	Terrain	Consorts LEVEQUE	DP22/131 10/11/2023	6020,00 € net vendeur	Communauté de communes Vierzon

BILAN DES CESSIONS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – ANNEE 2022

CADASTRE	SURFACE	LOCALISATION	NATURE	CESSIONNAIRE	DELIBERATION N° ET DATE	PRIX EN €uros	DESTINATION
AH372	4 720 m ²	Parc technologique de Sologne à Vierzon	Terrain	Communauté de communes	DP22/002 05/01/2022	61 360,00 € HT	Société LAVATRANS
B1386 B1387	616 m ² 11 533 m ²	ZA « Les Sablons à Neuvy/Barangeon	Terrain	Communauté de communes	DP22/008 26/01/2022	55 120,50 € net vendeur	SA NEGRO
BT249	5 001 m ²	Parc de l'Aujonnière à Vierzon	Terrain	Communauté de communes	DP22/028 08/03/20222	45 054,00 € HT	SCI BCBG
BT 260	4 375 m ²	Parc de l'Aujonnière à Vierzon	Terrain	Communauté de communes	DP22/039 05/04/20222	43 750,00 € HT	SCI DALBOU
ZH0057 ZH0059 ZH0060	2 415 m ² 1 230 m ² 1 240 m ²	Route de Tours, lieu-dit Grands Prés de Méry à Méry-sur-Cher	Terrain	Communauté de communes	DP22/059 27/04/2022	50 451,19 € net vendeur	Commune de Méry-sur-Cher
BD375 BD377p	1 235 m ² 1 200 m ²	Les Varennes à Vierzon	Terrain	Communauté de communes	DP22/063 09/05/2022	9496,50 € net vendeur	M. et Mme Michel POBEDA
YC 428	3 075 m ²	ZA Des Fours à Massay	Terrain	Communauté de communes	DP22/099 12/07/2022	36 900,00 € HT	Société SELESTE

BILAN DES CESSIONS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – ANNEE 2022

CADASTRE	SURFACE	LOCALISATION	NATURE	CESSIONNAIRE	DELIBERATION N° ET DATE	PRIX EN EUROS	DESTINATION
AL495 AH430	607 m ² 459 m ²	partie du chemin de la Bidauderie à Vierzon	Terrain	Communauté de communes	DP22/112 06/09/2022	61 360,00 € HT	Société VIRTUO INDUSTRIAL PROPERTY
AH421 AH424	1 164 m ² 361 m ²	Parc Technologique de Sologne à Vierzon	Terrain	Communauté de communes	DP22/114 13/09/2022	19 825,00 € HT	Société JBI

BILAN DES RETRAITS DES CESSIONS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – ANNEE 2022

NEANT

**ETAT DES
CREDITS REPORTEES**



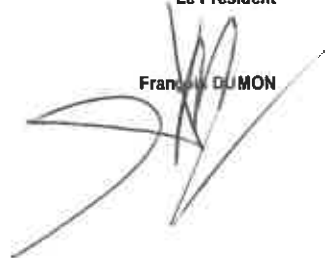
REPORTS INVESTISSEMENT - EXERCICE 2022
COMMUNAUTE DE COMMUNES
BUDGET PRINCIPAL (50) - DEPENSES

AP/CP	FONCT. SF.	ART.	OPERATION	LIBELLES	MONTANT REPORTE
				PROGR. BATIMENT	23 181,82
				IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 000,00
	90	2031	HO	étude aménagement guinguette du Canal	6 000,00
				IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 290,34
	90	2152	04D01283	Aménagement MCP	15 290,34
				IMMOBILISATIONS EN COURS	1 891,48
	90	2313	04D01283	Aménagement MCP	1 891,48
				PROGR. ADMINISTRATION GENERALE	18 244,80
				IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 244,80
	90	2031	HO	étude Chapelle ST Loup	18 244,80
				PROGR. ECONOMIE	1 900 789,75
				IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	86 480,02
	90	2031	17D05161	Mise en place du PLUH	85 480,02
	90	2031	03D00695-A	Clos et couvert	3 000,00
				SUBVENTIONS VERSEES	276 918,05
	90	20421	HO	aides TPE et aides à l'immobilier d'entreprises	141 718,05
	90	204172	HO	participation dépiement fibre	135 200,00
				IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 215,16
	90	21751	17D04974	Extension fibre	8 215,16
				IMMOBILISATIONS EN COURS	1 527 176,52
	324	2313	03D00695-A	campus numérique	1 527 176,52
				PROGR. MOBILIER MATERIEL	42 110,31
				IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 522,01
	020	2183	03D00801	Matériel Informatique	40 522,01
				IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 588,30
	020	2184	03D00801	matériel	1 588,30
				PROGR. ENFANCE ET JEUNESSE	3 280,22
				IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 280,22
	64	2135	18D05286	Grands Moulins	3 280,22
				PROGR. ORDURES MENAGERES	84 351,05
				IMMOBILISATIONS CORPORELLES	84 351,05
	812	21578	HO	clôture, panneaux déchetteries, colonnes	62 300,96
	812	2188	HO	conteneurs	16 125,07
	812	2188	03D00798	colonnes aériennes	5 925,02

AP/CP	FUNCT. SIF.	ART.	OPERATION	LIBELLES	MONTANT REPORTE
				PROGR. VOIRIE	181 439,20
				IMMOBILISATIONS CORPORELLES	85 000,00
	822	21751	20504	Programme voirie	85 000,00
				SUBVENTION VERSEE	96 439,20
	822	2041582	HO	Participation travaux SDE 18	96 439,20
				PROGR.ACCUEIL ET LOISIRS	1 548 602,94
				IMMOBILISATIONS EN COURS	1 548 602,94
	421	2313	20508	Construction d'un Centre de Loisirs à Vouzeron	1 548 602,94
				PROGR.ZA	9 020,09
				IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 020,09
	90	21751	HO	Zi des Forges	9 020,09
					3 811 020,18

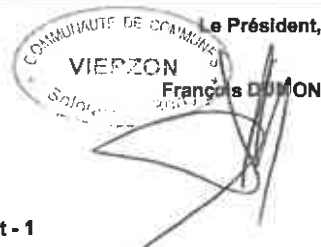
Le Président

François DUMON

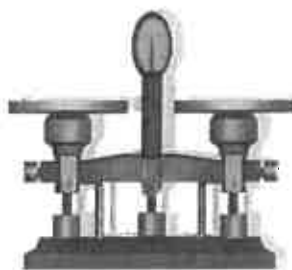


**REPORTS INVESTISSEMENT - EXERCICE 2022
COMMUNAUTE DE COMMUNES
BUDGET PRINCIPAL (50) - RECETTES**

API/CP	FONCT. S/F.	ART.	OPERATION	LIBELLES	MONTANT REPORTE
			PROGR. ECONOMIE		1 506 437,23
			SUBVENTIONS		1 149 359,23
90	1341	17D05161	Mise en place PLUIH		51 850,00
324	1321	03D00695_A	Campus numérique		317 509,23
324	1322	03D00695_A	Campus numérique		280 000,00
324	1323	03D00695_A	Campus numérique		200 000,00
324	1341	03D00695_A	Campus numérique		300 000,00
			FCTVA		357 078,00
324	10222	03D00695_A	Campus numérique		357 078,00
			PROGR. BATIMENT		38 982,00
			SUBVENTIONS		38 164,00
90	1341	16D04853	Mise en accessibilité des bâtiments		38 164,00
			FCTVA		2 818,00
01	10222	04D01283	Aménagement Maison des Cultures Professionnelles		2 818,00
			PROGR. MOB MAT		6 907,00
			FCTVA		6 907,00
020	10222	03D00801	Matériel informatique		6 907,00
			PROGR.ACCUEIL ET LOISIRS		1 451 032,70
			SUBVENTIONS		1 206 600,00
421	1321	20508	Construction d'un Centre de Loisirs à Vouzeron		645 800,00
421	1326	20508	Construction d'un Centre de Loisirs à Vouzeron		550 000,00
95	1323	13D04386	Mise en place portail famille		10 800,00
			FCTVA		244 432,70
421	10222	20508	Construction d'un Centre de Loisirs à Vouzeron		244 432,70
			PROGR. OM		13 836,00
			FCTVA		13 836,00
812	10222	HO	Colonnes, conteneurs, colonnes		13 836,00
			PROGR. VOIRIE		68 282,02
			FCTVA		32 282,02
822	10222	20504	Travaux voirie rurale programme 2022		32 282,02
			SUBVENTIONS		36 000,00
822	1341	20504	Travaux voirie rurale programme 2022		36 000,00
			PROGR. Z.A		143 927,22
			CESSIONS		143 927,22
90	024	15D04631	Cessions		70 157,97
01	024	05D01668	Cessions		73 769,25
					3 229 404,17


 Le Président,
VIERZON
 Francis DUMON

ETAT DES BATIMENTS



BATIMENTS ECONOMIQUES COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY

BATIMENTS-ADRESSES	DESTINATION	PROPRIETAIRE OU LOCATAIRE	SURFACE DEVELOPEE
Maison des Cultures Professionnelles 28, avenue Pierre Séraud - Vierzon	Accueil d'établissements à caractère administratif, commercial ou associatif	Mise à disposition Transfert de compétences	Superficie totale 7856 m ² sur 2 niveaux dont :
Entreprise HONEYWELL	Centre de formation	Locaux loués par CDC	537 m ²
CDC VSB		CDC locataire/SEMVIÉ proprio	103 m ² dont :
CNAM	Centre de formation	Location par SEMVIÉ et sous location CNAM	103 m ²
Campus connecté	Centre de formation	CDC locataire/SEMVIÉ proprio	170 m ²
Ensemble immobilier " B3 " - EIFFEL Rue de la Société Française VIERZON Bâtiment fonctionnel		Mise à disposition transfert de compétences en totalité	Superficie totale des trois sites 21450 m ² dont:
		Transfert de compétences clos et couvert uniquement	
Ciné Lumières	Cinémas	SEMVIÉ proprio	2116 m ²
CDC - Centre de Congrès	Manifestations	CDC locataire/SEMVIÉ proprio	2038,15 m ²
ENJOY Bowling	Activité de loisirs	Locaux loués par CDC	2110,40 m ²
Zone Célestin Gérard 4, rue Célestin Gérard VIERZON		Mise à disposition Transfert de compétences	
SOLARMTX	Fabrication de textiles techniques	Locaux loués par CDC	400 m ²
ZAC Sologne rue Pierre et Jean Serpaud VIERZON		Propriétaire	
Société Vierzonnaise de Maroquinerie (S.V.M.)	Activité artisanale	Locaux loués par CDC	1269,60 m ²
Anciennement établissements MUNICAR route de Vieilfond VIERZON	Extension cadre activités tertiaires et touristiques	Propriétaire	886,37 m2 dont :
SARL SOULA	Travaux de peinture et vitrerie	Local loué par CDC	222 m ²

BATIMENTS ECONOMIQUES COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY

BATIMENTS-ADRESSES	DESTINATION	PROPRIETAIRE OU LOCATAIRE	SURFACE DEVELOPEE
LE BATONET route de Vieilfond VIERZON	Ensemble immobilier contenant 2 bâtiments	Propriétaire	212 m ² dont :
Bâtiment 1	Atelier + bureaux		180 m ²
Bâtiment 2	Boxe		32 m ²
Auberge de jeunesse 1 place François Mitterrand VIERZON	Hébergement touristique, activités et services	Mise à disposition Transfert de compétences	1080 m ² trois niveaux
SIEGE SOCIAL COMMUNAUTE COM. 2, rue Blanche Baron VIERZON	Administration	Propriétaire	1320 m ² sur trois niveaux dont:
LES BOUCHONS D'AMOUR	Associations	Mise à disposition	35 m ²
LE BOUCHON DE LIEGE DU CŒUR 36/18			
Parc Technologique de Sologne - CIDE Allée Georges Charpak - VIERZON	Centre d'Innovation et Développement économique	Propriétaire	Superficie totale 1718,12 m2 comprenant
- pépinière d'entreprises Antoine de Saint Exupéry			527,05 m ² dont :
ELEMENT AUDIOVISUEL	Production de films et de programmes télé	Local loué par CDC	19,68 m ²
VOJO	Activité de conseil en marketing et commercial	Local loué par CDC	14,21 m ²
VOJO	Activité de conseil en marketing et commercial	Local loué par CDC	19,03 m ²
WOLF FOCUS	Cabinet conseil en entreprise	Local loué par CDC	19,48 m ²
Blue line communication	Agence de communication	Local loué par CDC	14,08 m ²
BC Ingenierie	Bureau d'étude réseau	Local loué par CDC	29,08 m ²
Berry Solution Energie	Economie d'énergie dans les habitations	Local loué par CDC	14,08 m ²
Bureau de passage	Aide aux entreprises	Occupations précaires	Salle de réunion - 50 m ²
- hôtel d'entreprises Célestin Gérard			555,04 m ² dont :
ALGOSUP	Ecole du numérique	Local loué par CDC	135,60 m ²
- centre d'innovation Marie Curie			636,03 m ² dont :
CETIM	Mecanique et matériaux métalliques	Locaux loués par CDC	66,03 m ²
EUROCERCE	Ingénierie, études techniques	Locaux loués par CDC	116,80 m ²
BIG HORIZON	Cabinet conseil en recrutement et apporteur d'affaires	Locaux loués par CDC	14,83 m ²
AZAE	Agence de service à la personne	Locaux loués par CDC	20,57 m ²
O'CLEAN CENTRE	Vente stations d'assainissement	Locaux loués par CDC	14,83 m ²
POITOU CONTRÔLE AMG	Activité de sécurité privée	Locaux loués par CDC	14,83 m ²
Laboratoire de passage	Aide aux entreprises	Occupations précaires	48,17 m ²
Atelier Relais 1 et 2 D926 Parc Techno de Sologne - VIERZON	Activité artisanale et industrielle	Propriétaire	590 m ² dont :
Atelier relais 1 CASACLEAN	Nettoyage des bâtiments	Locaux loués par CDC	295 m ²
Atelier 2 O'CLEAN CENTRE	Nettoyage des bâtiments	Locaux loués par CDC	295 m ²

BATIMENTS ECONOMIQUES COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY

BATIMENTS-ADRESSES	DESTINATION	PROPRIETAIRE OU LOCATAIRE	SURFACE DEVELOPEE
Bâtiment industriel 3, Place Bas de Grange VIERZON	Activité industrielle	Mise à disposition Transfert de compétences	3200 m ² dont :
→ LBM	Fabrication de machines outils	Locaux loués par CDC	1236 m ²
→ CDMECA	Mécanique industrielle	Locaux loués par CDC	826 m ²
→ REFORM	Commerce de gros	Locaux loués par CDC	877 m ²
Bâtiment (anc. entreprise SOUDACIER) rue du Bas de Grange VIERZON	Activité industrielle	Propriétaire	6100 m ² dont :
→ Mémoire industrielle et agricole	Association	Locaux loués par CDC	3807 m ²
OFFICE DE TOURISME (Régie CDC) 5 b rue du Maréchal Foch VIERZON	ACTIVITE DE TOURISME	Propriétaire	890,50 m ² sur cinq niveaux dont :
	ADMINISTRATION GENERALE	Boutique Réserve	356,20 m2 sur 2 niveaux
	Accueil touristique	Bureaux, Adm Gle et archives	534,30 m2 sur 3 niveaux
ADM GLE		Propriétaire	3385 m2
GUINGUETTE Quai du Bassin			
Déchetterie (stockage + bâtiments) Route du Petit Rateau VIERZON	Traitement des ordures ménagères	Mise à disposition Transfert de compétences	1460 m ²
Déchetterie nouvelle (gardiennage - accueil) Route René DUMONT	Traitement des ordures ménagères	Propriétaire	51 m ² dont :
Vieux Domaine (CBL) VIERZON		Local gardien	25 m ²
		Plate forme couverte	26 m ²
Local commercial + logement 36 rue du Maréchal Joffre VIERZON	Activité commerciale + logement	Propriétaire	143 m ² dont :
→ Local commercial			77 m ²
→ Logement sur deux étages			66 m ²
→ Association Vierzion Cinéma			143 m2
Bâtiment Pupitre 13 rue Foch VIERZON	Activité commerciale + logement	Propriétaire	220 m ² sur 3 niveaux
→ Rez de chaussée		Boutique	
→ 1er étage		Logement (vétuste)	
→ 2ème étage		Combles	
Local 5 rue André Ribaud		Propriétaire	959 m2 dont :
→ Association MAM	Activités sociales	Locaux loués par CDC	161,94 m2

BATIMENTS-ADRESSES	DESTINATION	PROPRIETAIRE OU LOCATAIRE	SURFACE DEVELOPPEE
Aire d'accueil "Gare d'eau - l'Escale" Route de Tours THENIOUX	Activité commerciale et touristique	Propriétaire bâtiment Terrain mis à disposition Transfert de compétences	95 m ²
Aire de loisirs des Marnières DAMPIERRE EN GRACAY	Activités périscolaires	Mise à disposition Transfert de compétences	Superficie totale: 33 m ² dont : 9 m ² 24 m ²
TOILETTES			
KIOSQUE			
Local technique de la gare SNCF de Thénou THENIOUX	Activité de stockage	Propriétaire	150 m ²
Aire d'accueil camping car Méry Le Bourg MERY sur CHER	Activité touristique	Mise à disposition Transfert de compétences	12 m ²
Siège Pôle rural 37, rue du Haut Bourg 18310 GENOUJILLY	Etablissement à caractère administratif et éducatif (CENTRE DE LOISIRS) Sans hébergement	Mise à disposition Transfert de compétences	641 m ²
Local technique Route d'Anjouin 18310 GENOUJILLY	Stockage - usage atelier	Mise à disposition par convention	20 m ²
Multi accueil rampe - crèche 86 rue du Bas Bourg 18310 GENOUJILLY	Activités périscolaires	Mise à disposition Transfert de compétences	Superficie totale: 453,15 m ² dont : 104,5 m ² 262,20 m ² 86,45 m ²
Ancien presbytère (rampe)			
Multi accueil crèche			
Locaux divers			
Foyer rural 49, rue du Bas Bourg 18310 GENOUJILLY	Cantine scolaire	Mise à disposition par convention	80 m ²
Musée de la photographie Place du marché 18310 GRACAY	Activité touristique	Mise à disposition Transfert de compétences	171 m ²
Association de gestion du musée de la photographie de Gracay - Saint Outrille		Locaux mis à disposition	171m ²
Gymnase H.BEAUFOL Chemin de Trompe Souris 18310 GRACAY	Activités sportives et associatives	Mise à disposition Transfert de compétences	1798 m ²

BATIMENTS ECONOMIQUES COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY

BATIMENTS-ADRESSES	DESTINATION	PROPRIETAIRE OU LOCATAIRE	SURFACE DEVELOPEE
Camping de Saint Phalier Chemin de Trompe Souris 18310 GRACAY	Activité touristique	Mise à disposition Transfert de compétences	Superficie totale: 203 m ² dont: 28 m ² 49 m ² 126 m ²
Chalet d'accueil		→	
Blocs sanitaires (2)		→	
Mobiles home (5)		→	
Les Grands Moulins - Maison de l'Energie 5 rue Jean Jaures 18310 GRACAY	Hébergement et site touristique	Mise à disposition Transfert de compétences	1289 m ²
Fédération des œuvres laïques du Cher - F.O.L.		Locaux mis à disposition précaire	1289 m2
Centre nautique chemin de Trompe Souris 18310 GRACAY	Activités de loisirs	Mise à disposition Transfert de compétences	Superficie totale: 356 m ² dont : vestiaires,douches,stockage,bar
Abside St Martin 4,place du marché 18310 GRACAY	Tourisme	Mise à disposition Transfert de compétences	Superficie totale: 221 m ² dont : 167 m ² rez de chaussée 54 m ² étage
Association Office de Tourisme des Vallées Vertes du Cher Ouest		Locaux mis à disposition par convention	24 m ²
Local déchetterie Les Usages,route de Genouilly 18310 NOHANT EN GRACAY	Réception des déchets hors ordures ménagères	Propriétaire Ex Vallées Vertes Fusion CDC	273 m ²
Musée de l'Ocre Route de Saint Hilaire 18100 SAINT GEORGES SUR LA PREE	Activité touristique	Mise à disposition Transfert de compétences	273 m2
→ Association musée de l'Ocre		Mis à disposition titre gracieux	260,04 m ²
Atelier Les Coutures ZA LES COUTURES - SAINT GEORGES SUR	Activité artisanale		260,04 m ²
→ SARL DANIEL CHAUVEAU	Peinture	Locaux loués par CDC	260,04 m ²
Musée de la Porcelaine de Foëcy 39 Rue Louis Grandjean 18500 FOECY	Activité touristique	Mise à disposition Transfert de compétences	916,36 m2
RAMPE Foëcy 18500 FOECY	Activités périscolaires	Mise à disposition Transfert de compétences	Superficie totale : 80 m ² Dont: 60 m ² 20 m ²
Local n°1		→	
Local n°2		→	
Bâtiments-Site du Gîte de la Feuillarderie Rte de Vierzon VOUZERON	Activité touristique	Mise à disposition Transfert de compétences	687 m2

BATIMENTS ECONOMIQUES COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY

BATIMENTS-ADRESSES	DESTINATION	PROPRIETAIRE OU LOCATAIRE	SURFACE DEVELOPEE
Base de Loisirs - accueil ST LAURENT	Activités périscolaires	Mise à disposition Transfert de compétences	63 m ²
Siège Ex CDC Villages de la Forêt Moulin gentil NEUVY / BARANGEON	Bureaux administratifs	Mise à disposition Transfert de compétences	440 m ²
Local technique Rte de Bourges NEUVY / BARANGEON	Stockage - usage atelier	Propriétaire	246 m ²
Local déchetterie Rte de la Chapelle NEUVY / BARANGEON	Compétence Ordures Ménagères	Mise à disposition Transfert de compétences	20 m ²
Site de la Maison de l'Eau Moulin gentil NEUVY / BARANGEON	Activités touristiques	Mise à disposition Transfert de compétences	511 m ²
Garage Benne OM Rte de Bourges NEUVY / BARANGEON	Ordures Ménagères	Mise à disposition Transfert de compétences	83 m ²
Atelier 2 ZA Croix Chaptal NEUVY / BARANGEON	Economie	Mise à disposition Transfert de compétences	250 m ²
Saveurs des Grands Champs	Economie	Local loué par CDC	250 m ²
Atelier 3 ZA Croix Chaptal NEUVY / BARANGEON	Economie	Mise à disposition Transfert de compétences	200 m ²
Sologne Réception	Economie	Local loué par CDC	200 m ²
Local Déchetterie ZAC de la Landette VIGNOUX / BARANGEON	Stockage matériel	Mise à disposition Transfert de compétences	20 m ²
Surface totale de plancher des bâtiments de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry en tant que propriétaire/gestionnaire :			62196,14
en tant que locataire :			2311,15

ETAT

DU

PERSONNEL

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
VIERZON-SOLOGNE-BERRY
ANNEXES - ETAT DU PERSONNEL
AU 31-12-2022**

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
SECTEUR ADMINISTRATIF							
Directeur général des services	A	1		1	1		1
Attaché principal	A	2		2	2		2
Attaché	A	2		2	2		2
Rédacteur principal 1ère classe	B	4		4	4		4
Rédacteur principal 2ème classe	B	1		1	1		1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	10		10	10		10
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	3		3	3		3
Adjoint administratif	C	6	0,8	6,8	6,8		6,8
TOTAL (1)		29	0,8	29,8	29,8	0	29,8
SECTEUR TECHNIQUE							
Ingénieur principal	A	1		1	1		1
Technicien principal 1ère classe	B	3		3	2,8		2,8
Technicien principal 2ème classe	B	1		1	1		1
Agent de maîtrise principal	C	2		2	2		2
Agent de maîtrise	C	6		6	5,6		5,6
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1		1	1		1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1		1	1		1
Adjoint technique	C	2	1,04	3,04	2,8	1,24	4,04
TOTAL (2)		17	1,04	18,04	17,2	1,24	18,44
SECTEUR ANIMATION							
Animateur principal 1ère classe	B	1		1	1		1
Animateur	B	1		1	1		1
Adjoint animation ppal 2ème classe	C	1		1	1		1
Adjoint animation	C		0,6	0,6	0,6		0,6
TOTAL (3)		3	0,6	3,6	3,6	0	3,6
TOTAL GENERAL (1+2+3)		49	2,44	51,44	50,6	1,24	51,84

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2022	CATEGORIE	SECTEUR	REMUNERATION INDICE	CONTRAT	
				FONDEMENT DU CONTRAT	NATURE DU CONTRAT
Agents occupant un emploi permanent					
Adjoint technique (0,24)	C	TECHN	85	Autres	contrat à durée indéterminée
Adjoint technique (1)	C	TECHN	352	L332-13	contrat à durée déterminée
Agents occupant un emploi non permanent					
Adjoint technique (1)	C	TECHN	352	L322-23 1	contrat à durée déterminée
Coordonnateur jeunesse (1)	A	ADM	545	L332-24	contrat à durée déterminée
TOTAL			1334		

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Service Départemental d'Incendie et de Secours		Contribution	1 509 204,00
PETR		Contribution	135 745,50
Syndicat du Canal de Berry		Contribution	37 851,88
Autres organismes de regroupement			
Syndicat d'énergie du Cher		Contribution Maintenance Eclairage Public	55 111,38

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature e l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS		.../.../...	.../.../...		
CE					
Régies personnalisées					
...					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT). Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
 - soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière,
 - soit de la seule autonomie financière.
 Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SP A)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	Tourisme et Congres	01/01/2003	25/03/2003			OUI
	Zones d'Activités	01/01/2003	25/03/2003			OUI
	Service Public Local d'assainissement non collectif	01/01/2013	31/01/2013			NON
	GEMAPI	01/01/2018	22/03/2018			NON

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
...		.../.../...	.../.../...	

IV - ANNEXE	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES -

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1(%)
Taxes d'habitation					Fraction de tva nationale	
TFPB	42 296 000	3,527108065	1,32%	0%	558 307	3,527070979
TFPNB	1 349 000	3,929121726	11,44%	0%	154 326	3,929531083
Cotisation foncière des entreprises	10 772 000	6,569054214	26,11%	0%	2 812 613	6,569292454
TOTAL	%		%



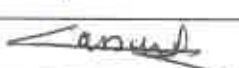





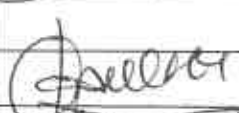



IV – ANNEXE	IV
SIGNATURES COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL	D2


D2 – ARRETE - SIGNATURES

Délibéré par ... (2), réuni en session ...
 A ... le ...

Les membres du... (2),

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES

M.ARCHAMBAULT MICHEL	
M.BAYARD BERNARD	
M.BERNAGOUT FABIEN	
MME BERTHET CHANTAL	
M.BULTEAU PHILIPPE	
MME.CASSARD MARIE-PIERRE	
MME.CHANGEUX CECILE	
MME.CHAUVET MELANIE	
MME.CORNOT GAELE	
MME.DADSI HAYATE	
MME DESGUIN PASCALE	
M.DESNOUES LAURENT	
M.DRIF TOUFIK	
M.DUGUET JEAN-MARC	
M.DUMON FRANCOIS	
M.DUPIN FREDERIC	
M.FOURNIE PHILIPPE	
MME GAUCHER JILL	
M.GIBERT JANY	
M.GODARD YANN	
MME.GRENIER-RIGNOUX LAURE	
MME.GRIMONT AMANDA	
M.HARKET ZITONY	
MME.KAOUES DJAMILA	

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLEANTS	
MME.CHANTEREAU-PRIEUR ALINE	
M.COMPAIN YVES	
M.DAVID JEAN-PAUL	
MME.DOUCET ISABELLE	
MME.DUPIN VERONIQUE	
M.LOUAISIL CHRISTOPHE	
M.PONS GABRIEL	
M.ROUX DIDIER	
M.TOURATIER VINCENT	
M.VILDARY BRUNO	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le
 et de la publication le .../.../...

A... .., le .../.../...

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Présenté par le Président
A Vierzon, le 29/06/2023

Nombre de Membres en exercice : 46
Nombre de Membres présents : 32
Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de suffrages exprimés : 39

Le Président,

VOTES :
Pour 39
Contre 0
Abstentions 0
Non participation 0

Délibéré par le Conseil Communautaire réuni en session ordinaire

Date de la convocation : 23/06/2023

A VIERZON, le 29/06/2023/2023

Les Membres du Conseil Communautaire,

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay
Henri LETOURNEAU
Commune de Foëcy
Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,
Commune de Genouilly
Sylvie SEGRET-DESCROIX
Commune de Graçay
Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET
Commune de Massay
Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT
Commune de Méry-sur-Cher
Amanda GRIMONT
Commune de Neuvy/Barangeon
Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD
Commune de Nohant-en-Graçay
Jean-Marc PETIT
Commune de St-Georges-sur-la-Prée
Jean-Marc DUGUET
Commune de St-Hilaire-de-Court
Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT
Commune de St-Laurent
Néant
Commune de St-Outrille
Alain LEBRANCHU
Commune de Thénieux
Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Stéphane SOUBIE

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

Djamila KAOUES

Céline MILLERIOUX

Fabien BERNAGOUT

Boris RENE

Toufik DRIF

Philippe FOURNIE

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

pouvoir à Laure GRENIER-RIGNOUX

pouvoir à François DUMON

pouvoir à Wendelin KIM

pouvoir à Thibault LHONNEUR

pouvoir à Nicolas SANSU

pouvoir à Zitony HARKET

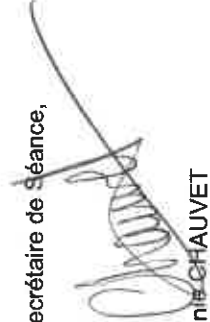
pouvoir à Mélanie CHAUVET

pouvoir à Jill GAUCHER

pouvoir à Marie-Pierre CASSARD

Certifié exécutoire par le Président,

La Secrétaire de séance,


Mélanie CHAUVET

La Présidente de séance,



Laure GRENIER-RIGNOUX



DECISION MODIFICATIVE N°1

COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON

SOLOGNE BERRY

BUDGET PRINCIAPL

Exercice 2023

REPUBLICQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
dont la population est de 3500 habitants et plus

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY

Numéro SIRET : 20009056100016

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE VIERZON VILLE ET CAMPAGNE

M.14

DECISION MODIFICATIVE

voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL CC SOLOGNE BERRY FORET

ANNEE 2023

SOMMAIRE

Pages	
	I - Informations d'ordre général
	B - Modalités de vote du budget
	II - Présentation générale du budget
	A1- Vue d'ensemble - Sections
	A2- Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
	A3- Vue d'ensemble - Section d'investissement
	B1- Balance générale du budget - Dépenses - Chapitres
	B2- Balance générale du budget - Recettes
	III - Vote du budget
	A1- Section de fonctionnement - Détail des dépenses
	A2- Section de fonctionnement - Détail des recettes
	B1- Section d'investissement - Détail des dépenses
	B2- Section d'investissement - Détail des recettes

IV - ANNEXES		Joint	Ss Obj
	A - Eléments du bilan		
	A1- Présentation croisée par fonction (fonctionnement)		
	A1- Présentation croisée par fonction (investissement)		
	A6- Equilibre des opérations financières		

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau chapitre pour la section d'investissement,
 - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B3,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

- III - Les provisions sont :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° ...du...).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice.

- V - Le présent budget a été voté :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	501 566.00	501 566.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		501 566.00	501 566.00

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 135 272.46	1 135 272.46
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		1 135 272.46	1 135 272.46
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		1 636 838.46	1 636 838.46

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 297 458.78			8 297 458.78
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 292 066.25	20 000.00	20 000.00	3 312 066.25
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	7 732 888.26	140 000.00	140 000.00	7 872 888.26
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 496 135.20	-45 000.00	-45 000.00	3 451 135.20
Total des dépenses de gestion courante		22 818 548.49	115 000.00	115 000.00	22 933 548.49
66	CHARGES FINANCIERES	199 953.62	24 268.65	24 268.65	224 222.27
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	52 500.00	13 520.00	13 520.00	66 020.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	52 340.67			52 340.67
022	DEPENSES IMPREVUES	400 000.00	-65 516.72	-65 516.72	334 483.28
Total des dépenses réelles de fonctionnement		23 523 342.78	87 271.93	87 271.93	23 610 614.71
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 420 044.43	394 294.07	394 294.07	1 814 338.50
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	365 117.52	20 000.00	20 000.00	385 117.52
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 785 161.95	414 294.07	414 294.07	2 199 456.02
TOTAL		25 308 504.73	501 566.00	501 566.00	25 810 070.73

+

D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	25 810 070.73
--	---------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	9 000.00			9 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS				
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	630 250.64			630 250.64
73	IMPOTS ET TAXES	18 944 873.19	434 097.00	434 097.00	19 378 970.19
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 024 723.86	60 401.00	60 401.00	5 085 124.86
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	180 385.00			180 385.00
Total des recettes de gestion courante		24 789 232.69	494 498.00	494 498.00	25 283 730.69
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 000.00			16 000.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		24 805 232.69	494 498.00	494 498.00	25 299 730.69
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	6 532.22	7 068.00	7 068.00	13 600.22
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		6 532.22	7 068.00	7 068.00	13 600.22
TOTAL		24 811 764.91	501 566.00	501 566.00	25 313 330.91

+

R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	496 739.82
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	25 810 070.73
--	---------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 185 855.80
---	--------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	287 944.82	18 000.00	18 000.00	305 944.82
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	882 357.25	70 000.00	70 000.00	952 357.25
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 227 303.17	207 236.00	207 236.00	1 434 539.17
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 036 262.20			6 036 262.20
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	8 433 867.44	295 236.00	295 236.00	8 729 103.44
1068	Excédents de fonct. capitalisés				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	955 381.73	33 918.46	33 918.46	989 300.19
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PAR	10 000.00	100 000.00	100 000.00	110 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		699 050.00	699 050.00	699 050.00
	Total des dépenses financières	965 381.73	832 968.46	832 968.46	1 798 350.19
45x1	Total des opérations pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	9 399 249.17	1 128 204.46	1 128 204.46	10 527 453.63
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	6 532.22	7 068.00	7 068.00	13 600.22
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	6 532.22	7 068.00	7 068.00	13 600.22
	TOTAL	9 405 781.39	1 135 272.46	1 135 272.46	10 541 053.85

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

857 110.92

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)

11 398 164.77

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	4 124 633.75			4 124 633.75
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 165)	1 356 737.48			1 356 737.48
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Total des recettes d'équipement	5 481 371.23			5 481 371.23
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 343 799.98	6 928.39	6 928.39	1 350 728.37
1068	Excédents de fonct. capitalisés	1 438 726.93			1 438 726.93
165	Dépôts et cautionnements reçus				
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PAR				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	69 905.00			69 905.00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	143 927.22	714 050.00	714 050.00	857 977.22
	Total des recettes financières	2 996 359.13	720 978.39	720 978.39	3 717 337.52
45x2	Total des opérations pour compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'investissement	8 477 730.36	720 978.39	720 978.39	9 198 708.75
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 420 044.43	394 294.07	394 294.07	1 814 338.50
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	365 117.52	20 000.00	20 000.00	385 117.52
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 785 161.95	414 294.07	414 294.07	2 199 456.02
	TOTAL	10 262 892.31	1 135 272.46	1 135 272.46	11 398 164.77

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)

11 398 164.77

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 185 855.80
---	--------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	20 000.00		20 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	140 000.00		140 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-45 000.00		-45 000.00
66	CHARGES FINANCIERES	24 268.65		24 268.65
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 520.00		13 520.00
68	Dotations aux amortissements et provisions		20 000.00	20 000.00
022	DEPENSES IMPREVUES	-65 516.72		-65 516.72
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		394 294.07	394 294.07
	Dépenses de fonctionnement - Total	87 271.93	414 294.07	501 566.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	501 566.00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		7 068.00	7 068.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	33 918.46		33 918.46
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	18 000.00		18 000.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (hors opérations)	70 000.00		70 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	207 236.00		207 236.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	100 000.00		100 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	699 050.00		699 050.00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
	Dépenses d'investissement - Total	1 128 204.46	7 068.00	1 135 272.46

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 135 272.46
---	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES			
73	IMPOTS ET TAXES	434 097.00		434 097.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	60 401.00		60 401.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		7 068.00	7 068.00
	Recettes de fonctionnement - Total	494 498.00	7 068.00	501 566.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	501 566.00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 928.39		6 928.39
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		20 000.00	20 000.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		394 294.07	394 294.07
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	714 050.00		714 050.00
	Recettes d'investissement - Total	720 978.39	414 294.07	1 135 272.46

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	
-----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 135 272.46
---	---------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 297 458,78		
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	800 357,96		
6042	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	47 160,00		
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES			
	FOURNITURES NON STOCKABLES			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	26 050,00		
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	491 832,96		
606121	GAZ DE FRANCE, GAZ BUTANE, GAZ PROPANE			
	FOURNITURES NON STOCKEES			
60621	COMBUSTIBLES	5 085,00		
60622	CARBURANTS	37 650,00		
60623	ALIMENTATION	39 450,00		
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	10 140,00		
	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT			
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	10 050,00		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	96 800,00		
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	13 000,00		
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	11 150,00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 150,00		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	6 840,00		
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	6 783 233,26		
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 360 408,33		
6111	DECHETTERIE	1 650 884,25	X	
6112	ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	2 009 597,58	X	
6113	CONTROLES PERIODIQUES DE CONFORMITE DES BATIMENTS	43 700,00	X	
6114	PRESTATIONS DE SURVEILLANCE	68 200,00	X	
	LOCATIONS			
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	20 590,00		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	13 130,00		
	ENTRETIEN ET REPARATIONS			
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS			
61521	TERRAINS	33 500,00		
615221	BATIMENTS PUBLICS	50 400,00		
615228	AUTRES BATIMENTS	90 000,00		
615231	VOIRIES	90 000,00		
615232	RESEAUX	2 000,00		
61524	BOIS ET FORETS	30 000,00		
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS			
61551	MATERIEL ROULANT	38 100,00		
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	22 000,00		
6156	MAINTENANCE	70 160,00		
61562	MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR	800,00	X	
	PRIMES D'ASSURANCE			
6161	MULTIRISQUES	30 452,60		
6162	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE - CONSTRUCTION	30 643,00		
6168	AUTRES	17 247,50		
617	ETUDES ET RECHERCHES	75 000,00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
6182	DIVERS			
61820	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	11 130.00		
6184	ABONNEMENT			
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	18 390.00		
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	2 000.00		
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	4 900.00		
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	669 367.56		
6226	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES			
6226	HONORAIRES	30 000.00		
62262	AUTRES MISSIONS D'ASSISTANCE JURIDIQUE			
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	2 000.00		
6228	DIVERS	11 414.00		
6231	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	23 500.00		
6232	FETES ET CEREMONIES			
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	1 800.00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	107 450.00		
6237	PUBLICATIONS	6 980.00		
6238	DIVERS	6 000.00		
6247	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS			
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	41 870.00		
6251	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS			
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 600.00		
6256	MISSIONS	1 120.00		
6257	RECEPTIONS	17 800.00		
6261	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS			
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	30 790.00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	39 750.00		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES			
6281	DIVERS			
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	13 671.00		
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	49 000.00		
6284	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS			
62875	REMBOURSEMENTS DE FRAIS			
62875	AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	264 372.56		
62878	A D'AUTRES ORGANISMES			
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	20 250.00		
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	44 500.00		
	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (ADM IMP.)			
63512	IMPOTS DIRECTS			
63512	TAXES FONCIERES	44 000.00		
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX			
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	500.00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 292 066.25	20 000.00	20 000.00
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	569 300.00		
6217	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE			
6217	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COMMUNE MEMBRE DU GFP	547 000.00		
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	22 300.00		
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	49 798.04		
	IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUN. (AUTRES ORGANIS.			

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
63310	TAXE/TRANSPORTS TITULAIRES	7 432.75	X	
63311	TAXE/TRANSPORTS NON TITULAIRES	1 260.11	X	
63320	COTISATIONS PATRONALES FNAL TITULAIRES	6 757.04	X	
63321	COTISATIONS PATRONALES FNAL NON TITULAIRES	1 145.56	X	
63360	COTISATIONS CNFPT TITULAIRES	12 162.68	X	
63361	COTISATIONS CNFPT NON TITULAIRE	2 062.00	X	
63362	COTISATIONS CENTRE DE GESTION	18 977.90	X	
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	2 672 968.21	20 000.00	20 000.00
	REMUNERATIONS DU PERSONNEL			
	PERSONNEL TITULAIRE			
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	1 287 784.65	20 000.00	20 000.00
641120	NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE	18 624.00	X	
641121	SUPPLEMENT FAMILIAL	11 096.40	X	
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflation			
641180	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	25 646.52	X	
641181	ALLOCATIONS VACANCES TITULAIRES	3 984.00	X	
641182	REGIME INDEMNITAIRE TITULAIRE	328 664.88	X	
	PERSONNEL NON TITULAIRE			
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	224 726.68		
641310	REMUNERATION			
641312	AUTRES INDEMNITES NON TITULAIRES	45.12	X	
641314	REGIME INDEMNITAIRE	14 615.04	X	
64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation			
	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE			
64510	COTISATIONS PATRONALES SECURITE SOCIALE TITULAIRES	210 733.43	X	
64511	COTISATIONS PATRONALES SECURITE SOCIALE NON TITULA	72 055.56	X	
64531	COTISATIONS PATRONALES CNRACL	419 612.39	X	
64534	COTISATIONS PATRONALES IRCANTEC	9 622.68	X	
64535	RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE	12 827.85	X	
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL			
6456	VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL	2 500.00		
6457	COTISATIONS SOCIALES LIEES A L'APPRENTISSAGE			
	AUTRES CHARGES SOCIALES			
	ALLOCATIONS DE CHOMAGE			
64731	VERSEES DIRECTEMENT			
64732	VERSEES AUX A.S.S.E.D.I.C.	9 279.01		
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	15 000.00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	50.00		
64750	MEDECINE DU TRAVAIL	5 600.00	X	
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	500.00		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	7 732 888.26	140 000.00	140 000.00
- 73 -	IMPOTS ET TAXES	7 732 888.26	140 000.00	140 000.00
	REVERSEMENTS ET RESTITUTIONS SUR IMPOTS ET TAXES			
7391178	VERSEMENTS ET RESTITUTIONS SUR IMPOTS LOCAUX AUTRES RESTIT. AU TITRE DU DEGREV. SR CONTR. DIREC			
	PRELEVEMENTS POUR REVERSEMENTS DE FISCALITE			
739211	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	7 689 658.26		
739212	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	20 000.00	140 000.00	140 000.00
739223	FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET	23 230.00		
73928	AUTRES PRELEVEMENTS POUR REVERSEMENTS DE FISCALITE			
7398	REVERSEMENTS, RESTITUTIONS ET PRELEV. DIVERS			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 496 135.20	-45 000.00	-45 000.00
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 496 135.20	-45 000.00	-45 000.00
6518	REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES... Autres	26 000.00		
6531	INDEMN. FRAIS DE MISSION ET DE FORM. MAIRES ET ADJ	152 053.44		
6533	IMDEMNITES			
65330	COTISATIONS DE RETRAITE			
65330	COTISATIONS PATRONALES IRCANTEC MAIRE ET ADJOINTS	6 550.80		
65331	COTISATIONS PATRONALES RETRAITE PAR RENTE EL	1 495.56		
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE	20 082.00		
6535	FORMATION	7 602.67		
65372	COMPENSATIONS POUR PERTE DE REVENUS COTISAT. AU FONDS DE FINAN.	304.11		
	CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES			
6553	SERVICE D'INCENDIE	1 581 490.00		
65548	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUTRES CONTRIBUTIONS	195 931.00		
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES			
657341	SUBV. FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS	20 000.00		
657363	COMMUNES MEMBRES DU GFP A CARACTERE ADMINISTRATIF	944 275.62	-50 000.00	-50 000.00
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	540 350.00	5 000.00	5 000.00
	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE			
65888	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE AUTRES			
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65+656		22 818 548.49	115 000.00	115 000.00
66	CHARGES FINANCIERES	199 953.62	24 268.65	24 268.65
- 66 -	CHARGES FINANCIERES	199 953.62	24 268.65	24 268.65
	CHARGES D'INTERETS			
66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	169 532.93	24 268.65	24 268.65
66112	INTERETS REGLES A ECHEANCE INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	24 920.69		
6615	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS	5 000.00		
6688	AUTRES CHARGES FINANCIERES AUTRES	500.00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	52 500.00	13 520.00	13 520.00
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	52 500.00	13 520.00	13 520.00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	52 500.00	13 520.00	13 520.00
6745	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLES SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	52 340.67		
-68-	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	52 340.67		
6817	DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	52 340.67		
022	DEPENSES IMPREVUES	400 000.00	-65 516.72	-65 516.72
022	DEPENSES IMPREVUES	400 000.00	-65 516.72	-65 516.72
TOTAL DES DEPENSES REELLES		23 523 342.78	87 271.93	87 271.93

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 420 044.43	394 294.07	394 294.07
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 420 044.43	394 294.07	394 294.07
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	365 117.52	20 000.00	20 000.00
- 67 - 675	CHARGES EXCEPTIONNELLES VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES			
6761	DIFFERENCES SUR REALISAT. TRANSFEREES EN INVEST. DIFFERENCES SUR REALISAT.(POSITIVES) TRANSF.EN INV			
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	365 117.52	20 000.00	20 000.00
6811	DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	365 117.52	20 000.00	20 000.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 785 161.95	414 294.07	414 294.07
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 785 161.95	414 294.07	414 294.07
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réell		25 308 504.73	501 566.00	501 566.00
RESTES A REALISER N-1				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICI				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+				501 566.00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	9 000.00		
-64-	CHARGES DE PERSONNEL	9 000.00		
6419	REMUNERATIONS DU PERSONNEL REBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	9 000.00		
6479	AUTRES CHARGES SOCIALES REBOURSEMENTS SUR AUTRES CHARGES SOCIALES			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	630 250.64		
-70-	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE VENTES DIVERSES	630 250.64		
	REDEVANCES ET RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE			
70388	AUTRES REDEV. ET RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES			
	PRESTATIONS DE SERVICES			
70612	REDEVANCES D'ENLEVEMENT DES ORDURES ET DECHETS	25 000.00		
70613	REDEVANCE SPECIALE D'ENLEVEMENT DES ORDURES ABONNEMENT OU REDEVANCE PR ENLEV. DECHETS INDUST.			
70632	REDEV. ET DROITS DES SERVICES A CAR. SPORTIF ET LO A CARACTERE DE LOISIRS	38 310.64		
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACT. SOCIAL	100 100.00		
7067	REDEVAN. ET DROITS SCES PERISCOLAIRES ET ENSEIG.			
70688	AUTRES REDEVANCES ET DROITS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	49 000.00		
	VENTES DE MARCHANDISES			
7078	AUTRES MARCHANDISES	300 000.00		
	AUTRES PRODUITS			
70841	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE AUX BUDG. ANNEX., REGIES MUNICIPALES, CCAS ET CDE	114 840.00		
70875	REBOURSEMENTS DE FRAIS	3 000.00		
70878	PAR LES COMMUNES MEMBRES DU GFP			
70878	PAR D'AUTRES REDEVABLES			
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES			
73	IMPOTS ET TAXES	18 944 873.19	434 097.00	434 097.00
-73-	IMPOTS ET TAXES	18 944 873.19	434 097.00	434 097.00
	IMPOTS LOCAUX			
7311	CONTRIBUTIONS DIRECTES	40 644.00		
73111	CONTRIBUTIONS DIRECTES			
73112	Impôts directs locaux	4 248 793.00	770.00	770.00
73113	COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	1 695 803.00	209 600.00	209 600.00
73114	TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	486 987.00		
73114	IMPOSITION FORFAIT. SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	535 289.00		
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	120 000.00		
	FISCALITE REVERSEE			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
73211	FISCALITE REVERSEE ENTRE COLLECTIVITES LOCALES ATTRIBUTION DE COMPENSATION	136 010.19		
73221	FISCALITE REVERSEE PAR L'INTERMEDIAIRE D'UN FONDS FNGIR	851 221.00		
73223	FONDS DE PEREQUATION DES RESS.COMMUNALES ET INTERC	367 640.00		
7328	AUTRES FISCALITES REVERSEES			
7331	TAXES PR UTILISAT. SERVICES PUBLICS ET TAXE D'ENLEVEMENT DES OORDUMES MENAGERES ET ASSIMI	5 502 486.00	-29 670.00	-29 670.00
7382	AUTRES TAXES FRACTION DE TVA	4 960 000.00	253 397.00	253 397.00
7388	AUTRES TAXES DIVERSES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 024 723.86	60 401.00	60 401.00
- 74 -	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 024 723.86	60 401.00	60 401.00
	D.G.F.			
74124	DOTATION D'AMENAGEMENT	396 364.00	-61 570.00	-61 570.00
74126	DOTATION D'INTERCOMMUNALITE DOTATION DE COMPENSAT. GROUP. DE COMMUNES	2 745 651.00	27 171.00	27 171.00
744	FCTVA	16 000.00		
	PARTICIPATIONS			
74718	ETAT AUTRES	30 000.00		
7473	DEPARTEMENTS	10 875.00		
74741	COMMUNES MEMBRES DU GFP	6 600.00		
7478	AUTRES ORGANISMES	613 060.86		
	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS			
748313	ATTRIBUTIONS DE PEREQUATION ET DE COMPENSATION DOTAT. DE COMPENS. DE LA REFORME DE	556 322.00		
748314	DOTAT. UNIQUE DES COMPENS. SPECIFIQUES A TAXE PROF		94 800.00	94 800.00
74833	ETAT - COMPENS. DE LA CONTRIB. ECO. TERR. (CVAE ET	649 851.00		
74834	ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	180 385.00		
- 75 - 752	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE REVENUS DES IMMEUBLES	180 385.00 180 385.00		
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE			
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		24 789 232.69	494 498.00	494 498.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 000.00		
- 77 - 7714	PRODUITS EXCEPTIONNELS PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION RECOUVR. SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	16 000.00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.	16 000.00		
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS			
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS			
TOTAL DES RECETTES REELLES		24 805 232.69	494 498.00	494 498.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 532.22	7 068.00	7 068.00
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 532.22	7 068.00	7 068.00
7761	DIFFERENCES SUR REALISATIONS (POSITIVE) TRANSF. EN			
777	QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSF. C/PTE DE RESULTA	6 532.22	7 068.00	7 068.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		6 532.22	7 068.00	7 068.00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réell	24 811 764.91	501 566.00	501 566.00
---	----------------------	-------------------	-------------------

RESTES A REALISER N-1			
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICI			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+			501 566.00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	287 944.82	18 000.00	18 000.00
- 20 - 202	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES FRAIS LIES A LA REAL.DES DOCS D'URBA,NUM DU CADAST	287 944.82	18 000.00	18 000.00
2031 2033	FRAIS D'ETUDES, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT FRAIS D'ETUDES FRAIS D'INSERTION	287 944.82	18 000.00	18 000.00
2051	CONCESS. ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	882 357.25	70 000.00	70 000.00
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	882 357.25	70 000.00	70 000.00
+204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	882 357.25	70 000.00	70 000.00
204132	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS			
2041411	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	113 000.00	50 000.00	50 000.00
2041412	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	250 000.00		
2041582	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	192 439.20		
204172	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	135 200.00		
20421	SUBVENT. D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	141 718.05	20 000.00	20 000.00
20422	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES BATIMENTS ET INSTALLATIONS	50 000.00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 227 303.17	207 236.00	207 236.00
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 227 303.17	207 236.00	207 236.00
2111	TERRAINS TERRAINS NUS	30 000.00	65 000.00	65 000.00
2121	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS			
2128	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	5 000.00		
2135	CONSTRUCTIONS	27 280.22		
2138	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST. AUTRES CONSTRUCTIONS	127 800.00	100 000.00	100 000.00
2151	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			
2152	RESEAUX DE VOIRIE INSTALLATIONS DE VOIRIE	15 290.34		
21538	RESEAUX DIVERS AUTRES RESEAUX			
21578	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	62 300.96		
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	24 000.00		
21728	IMMOB. CORPORELLES RECUES AU TITRE MISE A DISPOS. AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
21738	CONSTRUCTIONS AUTRES CONSTRUCTIONS		35 000.00	35 000.00
21751	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES RESEAUX DE VOIRIE	716 671.25		
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	4 800.00		
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	40 522.01		
2184	MOBILIER	11 588.30		
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	162 050.09	7 236.00	7 236.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 036 262.20		
-23-	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 036 262.20		
2313	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS CONSTRUCTIONS	6 036 262.20		
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		8 433 867.44	295 236.00	295 236.00
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			
- 10 -	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
1068	RESERVES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
1341	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT NON AMORTISSABLE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	955 381.73	33 918.46	33 918.46
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	955 381.73	33 918.46	33 918.46
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS EMPRUNTS EN EUROS	955 381.73	33 918.46	33 918.46
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICL	10 000.00	100 000.00	100 000.00
- 26 - 261	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PART. TITRES DE PARTICIPATION	10 000.00 10 000.00	100 000.00 100 000.00	100 000.00 100 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		699 050.00	699 050.00
- 27 -	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		699 050.00	699 050.00
2764	AUTRES CREANCES IMMOBILISEES CREANCES SUR PARTICUL. ET AUTR. PERS. DE DROIT PRI		699 050.00	699 050.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	965 381.73	832 968.46	832 968.46
	TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	9 399 249.17	1 128 204.46	1 128 204.46

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 532.22	7 068.00	7 068.00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	6 532.22	7 068.00	7 068.00
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6 532.22	7 068.00	7 068.00
	SUBV. INVEST. TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT			
13912	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS REGIONS	1 875.91		
139141	COMMUNES MEMBRES DU GFP	4 535.12	7 068.00	7 068.00
13918	AUTRES	121.19		
	<i>Charges transférées</i>			
192	NEUTRALISATIONS ET REALISATIONS D'OPERATIONS PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATION			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	6 532.22	7 068.00	7 068.00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles	9 405 781.39	1 135 272.46	1 135 272.46
---	--------------	--------------	--------------

RESTES A REALISER N-1	
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICI	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Ré	1 135 272.46

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	4 124 633.75		
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 124 633.75		
1321	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	2 331 928.25		
1322	REGIONS	280 000.00		
1323	DEPARTEMENTS	210 800.00		
13241	COMMUNES MEMBRES DU GFP			
1326	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	550 000.00		
1328	AUTRES			
1341	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT NON AMORTISSABLE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	751 905.50		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 356 737.48		
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 356 737.48		
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS EMPRUNTS EN EUROS	1 356 737.48		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
2031	FRAIS D'ETUDES, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT FRAIS D'ETUDES			
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		5 481 371.23		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 782 526.91	6 928.39	6 928.39
- 10 -	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 782 526.91	6 928.39	6 928.39
	DOTATIONS ET FONDS D'INVESTISSEMENT			
10222	FONDS D'INVESTISSEMENT F.C.T.V.A.	1 343 799.98	6 928.39	6 928.39
	RESERVES			
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 438 726.93		
165	Dépôts et cautionnements reçus			
- 16 - 165	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICL.			
- 26 - 261	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PART. TITRES DE PARTICIPATION			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	69 905.00		
- 27 - 275	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	69 905.00		
2764	AUTRES CREANCES IMMOBILISEES CREANCES SUR PARTICUL. ET AUTR. PERS. DE DROIT PRI	69 905.00		
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	143 927.22	714 050.00	714 050.00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	143 927.22	714 050.00	714 050.00
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	2 996 359.13	720 978.39	720 978.39
	TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS			
	TOTAL DES RECETTES REELLES	8 477 730.36	720 978.39	720 978.39

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 420 044.43	394 294.07	394 294.07
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 420 044.43	394 294.07	394 294.07
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	365 117.52	20 000.00	20 000.00
192	NEUTRALISATIONS ET REALISATIONS D'OPERATIONS PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATION			
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2111	TERRAINS TERRAINS NUS			
	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			
21571	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE			
21578	MATERIEL ROULANT AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE			
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	365 117.52	20 000.00	20 000.00
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
2804114	VOIRIES	10 138.32		
2804121	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	6 667.00		
2804132	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	26 508.88	20 000.00	20 000.00
28041411	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	1 155.00		
28041412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	36 488.31		
28041512	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	200.00		
28041582	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	51 199.92		
2804172	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	8 450.00		
280421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	3 122.35		
280422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	13 370.36		
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	26 196.44		
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28121	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	226.58		
	CONSTRUCTIONS			
281318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	160.11		
28135	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	2 618.44		
28138	AUTRES CONSTRUCTIONS	5 249.58		
	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			
28152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	10 127.25		
281531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	45.00		
281538	AUTRES RESEAUX	657.82		
281571	MATERIEL ROULANT			
281578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	6 148.82		
28158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	15 230.97		
	IMMO. CORPORELLES RECUES AU TITRE D'UNE MISE DISPO.			
281728	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	8 163.00		
281735	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	2 623.00		
281738	AUTRES CONSTRUCTIONS	774.36		
2817538	AUTRES RESEAUX	783.88		
281757	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	735.77		
2817578	MATERIEL ET OUTILLAGE VOIRIE			
281758	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	5 927.46		
281788	AUTRES IMMO. CORP. RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DI	1 623.00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
28181	<i>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>			
	<i>INSTAL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS</i>	3 571.89		
28182	<i>MATERIEL DE TRANSPORT</i>	16 406.10		
28183	<i>MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE</i>	10 956.30		
28184	<i>MOBIlier</i>	9 380.32		
28188	<i>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>	79 174.31		
	<i>AMORT. IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION</i>			
	<i>INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES</i>			
28257	<i>MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE</i>	1 036.98		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 785 161.95	414 294.07	414 294.07
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 785 161.95	414 294.07	414 294.07
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles		10 262 892.31	1 135 272.46	1 135 272.46
RESTES A REALISER N-1				
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICI				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Ré				1 135 272.46

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES
DEPENSES				
	Dépenses réelles	1 128 204.46	33 918.46	50 000.00
	Equipements municipaux	225 236.00		
	Equip. non municipaux	70 000.00		50 000.00
	Opérations financières	832 968.46	33 918.46	
	Dépenses d'ordre	7 068.00	7 068.00	
	Total dépenses de l'exercice	1 135 272.46	40 986.46	50 000.00
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé dépenses	1 135 272.46	40 986.46	50 000.00
RECETTES				
	Total recettes de l'exercice	1 135 272.46	952 272.46	
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé recettes	1 135 272.46	952 272.46	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	3 CULTURE	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE
DEPENSES				
	Dépenses réelles	35 000.00	100 000.00	909 286.00
	Equipements municipaux	35 000.00		190 236.00
	Equip. non municipaux			20 000.00
	Opérations financières			
	Dépenses d'ordre			
	Total dépenses de l'exercice	35 000.00	100 000.00	909 286.00
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé dépenses	35 000.00	100 000.00	909 286.00
RECETTES				
	Total recettes de l'exercice		100 000.00	83 000.00
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé recettes		100 000.00	83 000.00

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES
DEPENSES				
Total dépenses de l'exercice		501 566.00	513 046.00	26 520.00
RAR N-1 et reports				
Total cumulé dépenses		501 566.00	513 046.00	26 520.00
RECETTES				
Total recettes de l'exercice		501 566.00	531 236.00	
RAR N-1 et reports				
Total cumulé recettes		501 566.00	531 236.00	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	3 CULTURE	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE
DEPENSES				
Total dépenses de l'exercice			9 000.00	-47 000.00
RAR N-1 et reports				
Total cumulé dépenses			9 000.00	-47 000.00
RECETTES				
Total recettes de l'exercice			-29 670.00	
RAR N-1 et reports				
Total cumulé recettes			-29 670.00	

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES
Total dépenses		1 135 272.46	40 986.46	50 000.00
Dépenses réelles		1 128 204.46	33 918.46	50 000.00
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	33 918.46	33 918.46	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 000.00		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	70 000.00		50 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	207 236.00		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE	100 000.00		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	699 050.00		
Opérations d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
Dépenses d'ordre		7 068.00	7 068.00	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	7 068.00	7 068.00	
Total recettes		1 135 272.46	952 272.46	
Recettes réelles		720 978.39	705 978.39	
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	714 050.00	699 050.00	
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	6 928.39	6 928.39	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Opérations pour compte de tiers				
Recettes d'ordre		414 294.07	246 294.07	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	394 294.07	226 294.07	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	20 000.00	20 000.00	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	3 CULTURE	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE
Total dépenses		35 000.00	100 000.00	909 286.00
Dépenses réelles		35 000.00	100 000.00	909 286.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			18 000.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			20 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 000.00		172 236.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE		100 000.00	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			699 050.00
Opérations d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
Dépenses d'ordre				
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
Total recettes			100 000.00	83 000.00
Recettes réelles				15 000.00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			15 000.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Opérations pour compte de tiers				
Recettes d'ordre			100 000.00	68 000.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		100 000.00	68 000.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES
Total dépenses		501 566.00	513 046.00	26 520.00
Dépenses réelles		87 271.93	98 751.93	26 520.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	20 000.00		20 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	140 000.00	140 000.00	
022	DEPENSES IMPREVUES	-65 516.72	-65 516.72	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-45 000.00		5 000.00
66	CHARGES FINANCIERES	24 268.65	24 268.65	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 520.00		1 520.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIO			
Dépenses d'ordre		414 294.07	414 294.07	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	394 294.07	394 294.07	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	20 000.00	20 000.00	
Total recettes		501 566.00	531 236.00	
Recettes réelles		494 498.00	524 168.00	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE			
73	IMPOTS ET TAXES	434 097.00	463 767.00	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	60 401.00	60 401.00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Recettes d'ordre		7 068.00	7 068.00	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	7 068.00	7 068.00	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	3 CULTURE	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE
Total dépenses			9 000.00	-47 000.00
Dépenses réelles			9 000.00	-47 000.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
022	DEPENSES IMPREVUES			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			-50 000.00
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		9 000.00	3 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIO			
Dépenses d'ordre				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
Total recettes			-29 670.00	
Recettes réelles			-29 670.00	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE			
73	IMPOTS ET TAXES		-29 670.00	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Recettes d'ordre				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES
DEPENSES				
Total dépenses de l'exercice		501 566.00	513 046.00	26 520.00
RAR N-1 et reports				
Total cumulé dépenses		501 566.00	513 046.00	26 520.00
RECETTES				
Total recettes de l'exercice		501 566.00	531 236.00	
RAR N-1 et reports				
Total cumulé recettes		501 566.00	531 236.00	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE
DEPENSES			
	Total dépenses de l'exercice	9 000.00	-47 000.00
	RAR N-1 et reports		
	Total cumulé dépenses	9 000.00	-47 000.00
RECETTES			
	Total recettes de l'exercice	-29 670.00	
	RAR N-1 et reports		
	Total cumulé recettes	-29 670.00	

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES
Total dépenses		501 566.00	513 046.00	26 520.00
Dépenses réelles		87 271.93	98 751.93	26 520.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	20 000.00		20 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	140 000.00	140 000.00	
022	DEPENSES IMPREVUES	-65 516.72	-65 516.72	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-45 000.00		5 000.00
66	CHARGES FINANCIERES	24 268.65	24 268.65	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 520.00		1 520.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIO			
Dépenses d'ordre		414 294.07	414 294.07	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	394 294.07	394 294.07	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	20 000.00	20 000.00	
Total recettes		501 566.00	531 236.00	
Recettes réelles		494 498.00	524 168.00	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE			
73	IMPOTS ET TAXES	434 097.00	463 767.00	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	60 401.00	60 401.00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Recettes d'ordre		7 068.00	7 068.00	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	7 068.00	7 068.00	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE
Total dépenses		9 000.00	-47 000.00
Dépenses réelles		9 000.00	-47 000.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		
022	DEPENSES IMPREVUES		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		-50 000.00
66	CHARGES FINANCIERES		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 000.00	3 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIO		
Dépenses d'ordre			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		
Total recettes		-29 670.00	
Recettes réelles		-29 670.00	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE		
73	IMPOTS ET TAXES	-29 670.00	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Recettes d'ordre			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT
Fonction 0 **SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES**
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	01 OPERATIONS NON VENTILABLES
DEPENSES		539 566.00	513 046.00
Dépenses de l'exercice		539 566.00	513 046.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	20 000.00	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	140 000.00	140 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000.00	
66	CHARGES FINANCIERES	24 268.65	24 268.65
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 520.00	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIO		
022	DEPENSES IMPREVUES	-65 516.72	-65 516.72
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	394 294.07	394 294.07
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	20 000.00	20 000.00
Restes à réaliser - reports			
RECETTES		531 236.00	531 236.00
Recettes de l'exercice		531 236.00	531 236.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE		
73	IMPOTS ET TAXES	463 767.00	463 767.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	60 401.00	60 401.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	7 068.00	7 068.00
Restes à réaliser - reports			
SOLDE		-8 330.00	18 190.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT
Fonction 0 **SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES**
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	02 ADMINISTRATION GENERALE
DEPENSES		26 520.00
Dépenses de l'exercice		26 520.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	20 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000.00
66	CHARGES FINANCIERES	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 520.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIO	
022	DEPENSES IMPREVUES	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	
Restes à réaliser - reports		
RECETTES		
Recettes de l'exercice		
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	
73	IMPOTS ET TAXES	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	
Restes à réaliser - reports		
SOLDE		-26 520.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT
Fonction 1 **SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE**
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL
DEPENSES		
Dépenses de l'exercice		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
Restes à réaliser - reports		
RECETTES		
Recettes de l'exercice		
Restes à réaliser - reports		
SOLDE		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT
Fonction 2 **ENSEIGNEMENT - FORMATION**
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL
DEPENSES		
Dépenses de l'exercice		
Restes à réaliser - reports		
RECETTES		
Recettes de l'exercice		
Restes à réaliser - reports		
SOLDE		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT
Fonction 3 **CULTURE**
 (DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL
DEPENSES		
Dépenses de l'exercice		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	
Restes à réaliser - reports		
RECETTES		
Recettes de l'exercice		
Restes à réaliser - reports		
SOLDE		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT
Fonction 4 **SPORTS ET JEUNESSE**
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL
DEPENSES		
Dépenses de l'exercice		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Restes à réaliser - reports		
RECETTES		
Recettes de l'exercice		
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Restes à réaliser - reports		
SOLDE		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT
Fonction 5 **INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE**
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL
DEPENSES		
Dépenses de l'exercice		
Restes à réaliser - reports		
RECETTES		
Recettes de l'exercice		
Restes à réaliser - reports		
SOLDE		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT
Fonction 6 **FAMILLE**
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL
DEPENSES		
Dépenses de l'exercice		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
Restes à réaliser - reports		
RECETTES		
Recettes de l'exercice		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Restes à réaliser - reports		
SOLDE		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT
Fonction 7 **LOGEMENT**
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL
DEPENSES		
	Dépenses de l'exercice	
	Restes à réaliser - reports	
RECETTES		
	Recettes de l'exercice	
	Restes à réaliser - reports	
SOLDE		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT
Fonction 8 **AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT**
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	81 SERVICES URBAINS
DEPENSES		9 000.00	9 000.00
Dépenses de l'exercice		9 000.00	9 000.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
66	CHARGES FINANCIERES		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 000.00	9 000.00
Restes à réaliser - reports			
RECETTES		-29 670.00	-29 670.00
Recettes de l'exercice		-29 670.00	-29 670.00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE		
73	IMPOTS ET TAXES	-29 670.00	-29 670.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Restes à réaliser - reports			
SOLDE		-38 670.00	-38 670.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT
Fonction 9 **ACTION ECONOMIQUE**
 (DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES
DEPENSES		-47 000.00	-47 000.00
Dépenses de l'exercice		-47 000.00	-47 000.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-50 000.00	-50 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000.00	3 000.00
Restes à réaliser - reports			
RECETTES			
Recettes de l'exercice			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE		
73	IMPOTS ET TAXES		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Restes à réaliser - reports			
SOLDE		47 000.00	47 000.00

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES
DEPENSES				
	Dépenses réelles	1 128 204.46	33 918.46	50 000.00
	Equipements municipaux	225 236.00		
	Equip. non municipaux	70 000.00		50 000.00
	Opérations financières	832 968.46	33 918.46	
	Dépenses d'ordre	7 068.00	7 068.00	
	Total dépenses de l'exercice	1 135 272.46	40 986.46	50 000.00
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé dépenses	1 135 272.46	40 986.46	50 000.00
RECETTES				
	Total recettes de l'exercice	1 135 272.46	952 272.46	
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé recettes	1 135 272.46	952 272.46	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	3 CULTURE	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE
DEPENSES				
	Dépenses réelles	35 000.00	100 000.00	909 286.00
	Equipements municipaux	35 000.00		190 236.00
	Equip. non municipaux			20 000.00
	Opérations financières			
	Dépenses d'ordre			
	Total dépenses de l'exercice	35 000.00	100 000.00	909 286.00
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé dépenses	35 000.00	100 000.00	909 286.00
RECETTES				
	Total recettes de l'exercice		100 000.00	83 000.00
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé recettes		100 000.00	83 000.00

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES
Total dépenses		1 135 272.46	40 986.46	50 000.00
Dépenses réelles		1 128 204.46	33 918.46	50 000.00
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	33 918.46	33 918.46	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 000.00		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	70 000.00		50 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	207 236.00		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE	100 000.00		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	699 050.00		
Opérations d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
Dépenses d'ordre		7 068.00	7 068.00	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	7 068.00	7 068.00	
Total recettes		1 135 272.46	952 272.46	
Recettes réelles		720 978.39	705 978.39	
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	714 050.00	699 050.00	
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	6 928.39	6 928.39	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Opérations pour compte de tiers				
Recettes d'ordre		414 294.07	246 294.07	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	394 294.07	226 294.07	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	20 000.00	20 000.00	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	3 CULTURE	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ECONOMIQUE
Total dépenses		35 000.00	100 000.00	909 286.00
Dépenses réelles		35 000.00	100 000.00	909 286.00
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			18 000.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			20 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 000.00		172 236.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE		100 000.00	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			699 050.00
Opérations d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
Dépenses d'ordre				
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
Total recettes			100 000.00	83 000.00
Recettes réelles				15 000.00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			15 000.00
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Opérations pour compte de tiers				
Recettes d'ordre			100 000.00	68 000.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		100 000.00	68 000.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT
Fonction 0 **SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES**
(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL	01 OPERATIONS NON VENTILABLES
	DEPENSES	90 986.46	40 986.46
	Dépenses de l'exercice	90 986.46	40 986.46
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	7 068.00	7 068.00
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	33 918.46	33 918.46
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	50 000.00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE		
N°	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		
	Restes à réaliser - reports		
	RECETTES	952 272.46	952 272.46
	Recettes de l'exercice	952 272.46	952 272.46
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	226 294.07	226 294.07
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	699 050.00	699 050.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	20 000.00	20 000.00
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	6 928.39	6 928.39
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE		
	Opérations pour compte de tiers		
	Restes à réaliser - reports		
SOLDE		861 286.00	911 286.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT
Fonction 0 **SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES**
(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	02 ADMINISTRATION GENERALE
	DEPENSES	50 000.00
	Dépenses de l'exercice	50 000.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	50 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE	
N°	Opérations d'équipement	
	Opérations pour compte de tiers	
	Restes à réaliser - reports	
	RECETTES	
	Recettes de l'exercice	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE	
	Opérations pour compte de tiers	
	Restes à réaliser - reports	
SOLDE		-50 000.00

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**

A1

INVESTISSEMENT*Fonction 1***SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE****(DETAIL SOUS-FONCTION)**

No	LIBELLE	TOTAL
	DEPENSES	
	Dépenses de l'exercice	
N°	Opérations d'équipement	
	Opérations pour compte de tiers	
	Restes à réaliser - reports	
	RECETTES	
	Recettes de l'exercice	
	Opérations pour compte de tiers	
	Restes à réaliser - reports	
	SOLDE	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT
Fonction 2 **ENSEIGNEMENT - FORMATION**
 (DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL
	DEPENSES	
	Dépenses de l'exercice	
N°	Opérations d'équipement	
	Opérations pour compte de tiers	
	Restes à réaliser - reports	
	RECETTES	
	Recettes de l'exercice	
	Opérations pour compte de tiers	
	Restes à réaliser - reports	
	SOLDE	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT
Fonction 3 **CULTURE**
(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL	32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES
	DEPENSES	35 000.00	35 000.00
	Dépenses de l'exercice	35 000.00	35 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 000.00	35 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
N°	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		
	Restes à réaliser - reports		
	RECETTES		
	Recettes de l'exercice		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		
	Opérations pour compte de tiers		
	Restes à réaliser - reports		
	SOLDE	-35 000.00	-35 000.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT
Fonction 4 **SPORTS ET JEUNESSE**
(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL
	DEPENSES	
	Dépenses de l'exercice	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
N°	Opérations d'équipement	
	Opérations pour compte de tiers	
	Restes à réaliser - reports	
	RECETTES	
	Recettes de l'exercice	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
	Opérations pour compte de tiers	
	Restes à réaliser - reports	
	SOLDE	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT
Fonction 5 **INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE**
(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL
	DEPENSES	
	Dépenses de l'exercice	
	N° Opérations d'équipement	
	Opérations pour compte de tiers	
	Restes à réaliser - reports	
	RECETTES	
	Recettes de l'exercice	
	Opérations pour compte de tiers	
	Restes à réaliser - reports	
	SOLDE	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT
Fonction 6 **FAMILLE**
 (DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL
	DEPENSES	
	Dépenses de l'exercice	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
N°	Opérations d'équipement	
	Opérations pour compte de tiers	
	Restes à réaliser - reports	
	RECETTES	
	Recettes de l'exercice	
	Opérations pour compte de tiers	
	Restes à réaliser - reports	
	SOLDE	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT
Fonction 7 **LOGEMENT**
 (DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL
	DEPENSES	
	Dépenses de l'exercice	
N°	Opérations d'équipement	
	Opérations pour compte de tiers	
	Restes à réaliser - reports	
	RECETTES	
	Recettes de l'exercice	
	Opérations pour compte de tiers	
	Restes à réaliser - reports	
	SOLDE	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT
Fonction 8 **AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT**
(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL	81 SERVICES URBAINS
	DEPENSES	100 000.00	100 000.00
	Dépenses de l'exercice	100 000.00	100 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE	100 000.00	100 000.00
N°	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		
	Restes à réaliser - reports		
	RECETTES	100 000.00	100 000.00
	Recettes de l'exercice	100 000.00	100 000.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	100 000.00	100 000.00
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		
	Opérations pour compte de tiers		
	Restes à réaliser - reports		
SOLDE			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT
Fonction 9 **ACTION ECONOMIQUE**
(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES
	DEPENSES	909 286.00	909 286.00
	Dépenses de l'exercice	909 286.00	909 286.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 000.00	18 000.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	20 000.00	20 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	172 236.00	172 236.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	699 050.00	699 050.00
N°	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		
	Restes à réaliser - reports		
	RECETTES	83 000.00	83 000.00
	Recettes de l'exercice	83 000.00	83 000.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	68 000.00	68 000.00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	15 000.00	15 000.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
	Opérations pour compte de tiers		
	Restes à réaliser - reports		
SOLDE		-826 286.00	-826 286.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A +		961 913.95	40 986.46	40 986.46
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	955 381.73	33 918.46	33 918.46
1631	Emprunts obligataires			
1641	Emprunts en euros	955 381.73	33 918.46	33 918.46
1643	Emprunts en devises			
16441	Opérations afférentes à l'emprunt			
1671	Avances consolidées du Trésor			
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor			
1678	Autres emprunts et dettes			
1681	Autres emprunts			
1682	Bons à moyen terme négociables			
1687	Autres dettes			
	Autres dépenses à déduire des ressources propres (B)	6 532.22	7 068.00	7 068.00
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10 1068	Reversement de dotations, fonds divers et réserves EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résultat</i>	6 532.22	7 068.00	7 068.00
020	Dépenses imprévues			

	Op. de l'exercice III	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 002 900.41			1 002 900.41

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 541 513.21	1 135 272.46	1 135 272.46
10222	FCTVA	686 446.26	6 928.39	6 928.39
10223	TLE			
10226	Taxe d'aménagement			
10228	Autres fonds			
	Ressources propres externes de l'année (a)	756 351.26	6 928.39	6 928.39
13146	Attributions de compensation d'investissement			
13156	Attributions de compensation d'investissement			
13246	Attributions de compensation d'investissement			
13256	Attributions de compensation d'investissement			
138	Autres subvent ^o invest. non transf.			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
261	TITRES DE PARTICIPATION			
27	Autres immobilisations financières	69 905.00		
275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES			
2764	CREANCES SUR PARTICUL. ET AUTR. PERS. DE DROIT PRI	69 905.00		
	Ressources propres internes de l'année (b)	1 785 161.95	1 128 344.07	1 128 344.07
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
169	Primes de remboursement des obligations			
26	<i>Participations et créances rattachées à des participations</i>			
27	<i>Autres immobilisations financières</i>			
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>	365 117.52	20 000.00	20 000.00
2804114	VOIRIES	10 138.32		
2804121	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	6 667.00		
2804132	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	26 508.88	20 000.00	20 000.00
28041411	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	1 155.00		
28041412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	36 488.31		
28041512	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	200.00		
28041582	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	51 199.92		
2804172	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	8 450.00		
280421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	3 122.35		
280422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	13 370.36		
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	26 196.44		
28121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	226.58		
281318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	160.11		
28135	INSTALL.GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS	2 618.44		
28138	AUTRES CONSTRUCTIONS	5 249.58		
28152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	10 127.25		
281531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	45.00		
281538	AUTRES RESEAUX	657.82		
281571	MATERIEL ROULANT			
281578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	6 148.82		
28158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	15 230.97		
281728	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	8 163.00		
281735	INSTALL. GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS	2 623.00		
281738	AUTRES CONSTRUCTIONS	774.36		
2817538	AUTRES RESEAUX	783.88		
281757	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	735.77		
2817578	MATERIEL ET OUTILLAGE VOIRIE			
281758	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	5 927.46		
281788	AUTRES IMMO. CORP. RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DI	1 623.00		
28181	INSTAL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	3 571.89		
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	16 406.10		
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	10 956.30		
28184	MOBILIER	9 380.32		
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	79 174.31		
28257	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	1 036.98		
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et encours</i>			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations		714 050.00	714 050.00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 420 044.43	394 294.07	394 294.07

	Opérations de l'exercice VII	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001	Affectation R1068	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	3 676 785.67				3 676 785.67

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	1 002 900.41
Ressources propres disponibles	VIII	3 676 785.67
Solde (VIII - IV)	IX	2 673 885.26

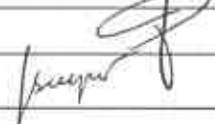

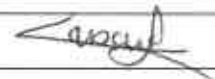





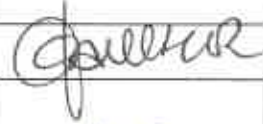


IV – ANNEXE	IV
SIGNATURES DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL	D2


D2 – ARRETE - SIGNATURES

Délibéré par (2), réuni en session
 A, le

Les membres du... .. (2),

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES

M.ARCHAMBAULT MICHEL	
M.BAYARD BERNARD	
M.BERNAGOUT FABIEN	
MME BERTHET CHANTAL	
M.BULTEAU PHILIPPE	
MME.CASSARD MARIE-PIERRE	
MME.CHANGEUX CECILE	
MME.CHAUVET MELANIE	
MME.CORNOT GAELE	
MME.DADSI HAYATE	
MME DESGUIN PASCALE	
M.DESNOUES LAURENT	
M.DRIF TOUFIK	
M.DUGUET JEAN-MARC	
M.DUMON FRANCOIS	
M.DUPIN FREDERIC	
M.FOURNIE PHILIPPE	
MME GAUCHER JILL	
M.GIBERT JANY	
M.GODARD YANN	
MME.GRENIER-RIGNOUX LAURE	
MME.GRIMONT AMANDA	
M.HARKET ZITONY	
MME.KAOUES DJAMILA	

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLEANTS	
MME.CHANTEREAU-PRIEUR ALINE	
M.COMPAIN YVES	
M.DAVID JEAN-PAUL	
MME.DOUCET ISABELLE	
MME.DUPIN VERONIQUE	
M.LOUAISIL CHRISTOPHE	
M.PONS GABRIEL	
M.ROUX DIDIER	
M.TOURATIER VINCENT	
M.VILDARY BRUNO	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le
 et de la publication le .../.../...

A... .., le .../.../...

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Présenté par le Président
A Vierzon, le 29/06/2023

Nombre de Membres en exercice : 46
Nombre de Membres présents : 32
Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de suffrages exprimés : 41

Le Président,

VOTES :
Pour 41
Contre 0
Abstentions 0
Non participation 0

Délibéré par le Conseil Communautaire réuni en session ordinaire

Date de la convocation : 23/06/2023

A VIERZON, le 29/06/2023/2023

Les Membres du Conseil Communautaire,

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Stéphane SOUBIE

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

Djamila KAOUES

Céline MILLERIOUX

Fabien BERNAGOUT

Boris RENE

Toufik DRIF

Philippe FOURNIE

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascal DEGUIN

Philippe BULTEAU

pouvoir à Laure GRENIER-RIGNOUX

pouvoir à François DUMON

pouvoir à Wendelin KIM

pouvoir à Thibault LHONNEUR

pouvoir à Nicolas SANSU

pouvoir à Zitony HARKET

pouvoir à Mélanie CHAUVET

pouvoir à Jill GAUCHER

pouvoir à Marie-Pierre CASSARD

Certifié exécutoire par le Président,

La Secrétaire de Séance

Le Présidente,



Mélanie CHAUVET

François DUMON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23086-DE

& & & & &

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

COMPTE ADMINISTRATIF

COMMUNAUTE DE COMMUNES

VIERZON SOLOGNE BERRY

SPANC

EXERCICE 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
dont la population est de 3500 habitants et plus

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY

Numéro SIRET :

20009056100040

POSTE COMPTABLE DE TRESORERIE DE VIERZON VILLE ET CAMPAGNE

M49

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : BUDGET SPANC

ANNEE 2022

S O M M A I R E

Pages	
	I - Informations générales B - Modalités de vote du budget II- Présentation générale du budget A1- Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser A2- Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres A3- Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1- Balance générale du budget - Dépenses B2- Balance générale du budget - Recettes III - Vote du budget A1- Section de fonctionnement - Détail des dépenses A2- Section de fonctionnement - Détail des recettes B2- Section d'investissement - Détail des recettes

IV - ANNEXES			
	A - Eléments du bilan		
	A1- Présentation croisée par fonction A1.1- Présentation croisée par fonction - fonctionnement A1.2- Présentation croisée par fonction - investissement A6.1- Equilibre des opérations financières - Dépenses A6.2- Equilibre des opérations financières - Recettes		

IV - ANNEXES			
	B - Engagements hors bilan		
	B1.7- Liste des concours attribués à des tiers (subventions) B3- Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		

D - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures

D2- Arrêté et signatures

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (1).
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- ~~avec~~ ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III-B-3 (2)
- ~~avec~~ ou sans vote formel sur chacun des chapitres (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont (2) :

- semi - budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° du) (2).

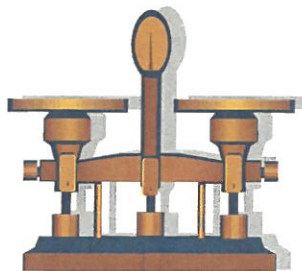
(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Mention complétée ou Rayer la mention inutile



**RESULTAT DE
L'EXERCICE**

**EXECUTION
FINANCIERE
DU BUDGET**



II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
011 65	CHARGES A CARACTERE GENERAL AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	58 289.00 334.42	48 922.78 90.00	2 025.60		7 340.62 244.42
	Total des dépenses de gestion courante	58 623.42	49 012.78	2 025.60		7 585.04
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 100.00	90.00			4 010.00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	62 723.42	49 102.78	2 025.60		11 595.04
023 042	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 000.00 1 270.58	1 270.58			
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	4 270.58	1 270.58			3 000.00
TOTAL		66 994.00	50 373.36	2 025.60		14 595.04
D 002	Déficit d'exploitation Pour information reporté de N-1	7 810.76				

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES		A2

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	72 254.76	55 746.00			16 508.76
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 550.00	1 200.00			1 350.00
	Total des recettes de gestion courante	74 804.76	56 946.00			17 858.76
	Total des recettes réelles d'exploitation	74 804.76	56 946.00			17 858.76
	Total des recettes d'ordre d'exploitation					
	TOTAL	74 804.76	56 946.00			17 858.76
	R 002 Excédent d'exploitation					
	 Pour information					
	 reporté de N-1					

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

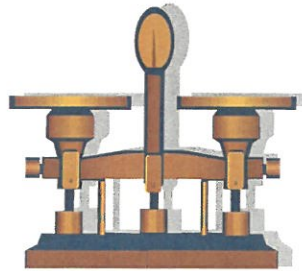
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 000.00		2 220.00	3 780.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 245.53	2 581.80		663.73
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des opérations d'équipement	9 245.53	2 581.80	2 220.00	4 443.73
Total des dépenses d'équipement					
Total des dépenses financières					
4581	Total des opérations pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	9 245.53	2 581.80	2 220.00	4 443.73
Total des dépenses d'ordre d'investissement					
TOTAL		9 245.53	2 581.80	2 220.00	4 443.73
Pour information					
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	229.42			229.42
Total des recettes financières		229.42			229.42
4582	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		229.42			229.42
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	3 000.00			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 270.58	1 270.58		
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 270.58	1 270.58		3 000.00
TOTAL		4 500.00	1 270.58		3 229.42
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		4 745.53			

**BALANCE
GENERALE
DU COMPTE**



II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	50 948.38		50 948.38
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	90.00		90.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	90.00		90.00
68	Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.		1 270.58	1 270.58
	Dépenses d'exploitation - Total	51 128.38	1 270.58	52 398.96

+

D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	7 810.76
--	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	60 209.72
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	2 581.80		2 581.80
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
	Dépenses d'investissement - Total	2 581.80		2 581.80

+

D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 581.80
---	-----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	55 746.00		55 746.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 200.00		1 200.00
	Recettes d'exploitation - Total	56 946.00		56 946.00

+

R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	
--	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	56 946.00
---	-----------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		1 270.58	1 270.58
	Recettes d'investissement - Total		1 270.58	1 270.58

+

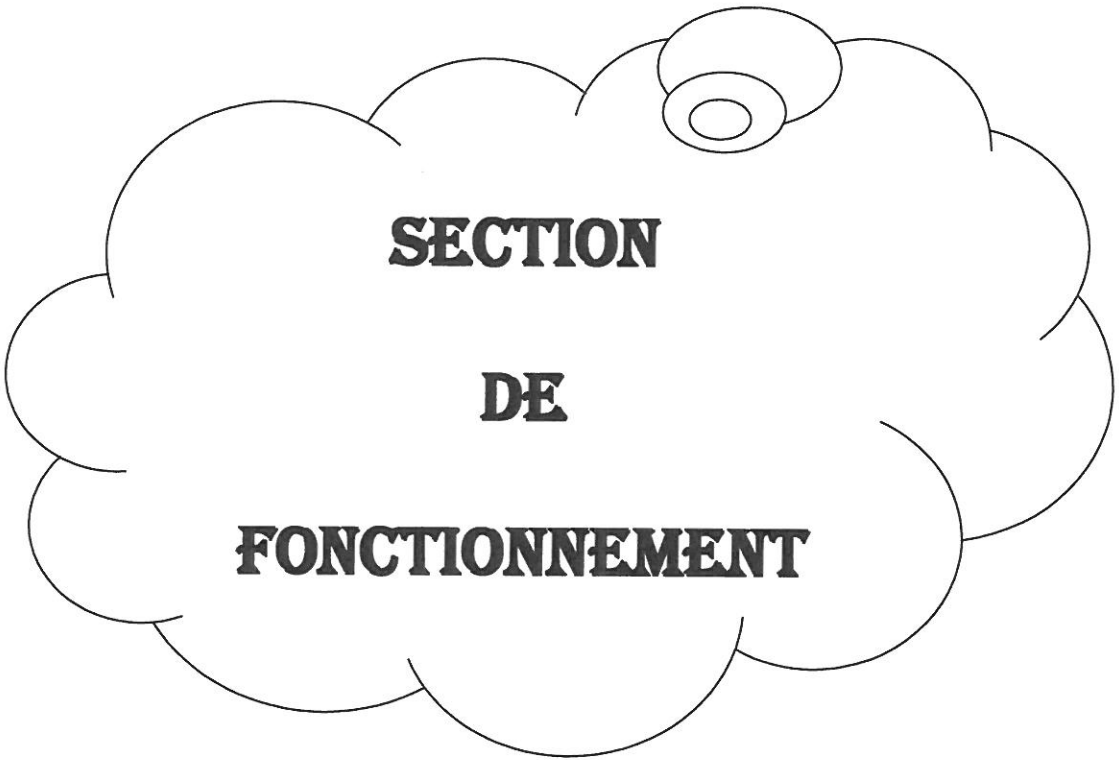
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	4 745.53
--	----------

+

Affectation aux comptes 106	
-----------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 016.11
---	----------



SECTION

DE

FONCTIONNEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES		A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	58 289.00	48 922.78	2 025.60		7 340.62
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS		160.90			-160.90
6063	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT		160.90			-160.90
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	57 289.00	47 033.88	2 025.60		8 229.52
611	SOUS-TRAITANCE GENERALE	55 889.00	42 372.00			13 517.00
6156	ENTRETIEN ET REPARATIONS MAINTENANCE	800.00	4 661.88	2 025.60		-5 887.48
618	DIVERS	600.00				600.00
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 000.00	1 728.00			-728.00
6231	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	1 000.00				1 000.00
6237	ANNONCES ET INSERTIONS PUBLICATIONS		1 728.00			-1 728.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	334.42	90.00			244.42
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	334.42	90.00			244.42
6541	PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	134.42	90.00			44.42
6542	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR CREANCES ETEINTES	200.00				200.00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		58 623.42	49 012.78	2 025.60		7 585.04

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES		A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 100.00	90.00			4 010.00
- 67 - 673	CHARGES EXCEPTIONNELLES TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	4 100.00 600.00	90.00 90.00			4 010.00 510.00
6742	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES D'EQUIPEMENT	3 500.00				3 500.00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES					
TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+69+022		62 723.42	49 102.78	2 025.60		11 595.04

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 000.00				3 000.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 270.58	1 270.58			
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 270.58	1 270.58			
6811	DOTAT. AMORT. ET PROV. - CHARGES DE FONCTIONNEMENT DOTAT. AMORT. IMMO INCORPHELLES ET CORPELLES	1 270.58	1 270.58			
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 270.58	1 270.58			3 000.00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	4 270.58	1 270.58			3 000.00
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	66 994.00	50 373.36	2 025.60		14 595.04

Pour information : D 002 Déficit d'exploitation	reporté de N-1	7 810.76
---	----------------	----------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	72 254.76	55 746.00			16 508.76
- 70 - 7062	VENTES PRODUITS FABRIQUES - PRESTATIONS SERVICES PRESTATIONS DE SERVICES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	72 254.76 72 254.76	55 746.00 55 746.00			16 508.76 16 508.76
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 550.00	1 200.00			1 350.00
-74 - 748	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 550.00 2 550.00	1 200.00 1 200.00			1 350.00 1 350.00
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013	74 804.76	56 946.00			17 858.76
	TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78	74 804.76	56 946.00			17 858.76
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	74 804.76	56 946.00			17 858.76

Pour information : R 002 Excédent d'exploitation	reporté de N-1
--	----------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	



SECTION

D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 000.00		2 220.00	3 780.00
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 000.00		2 220.00	3 780.00
2051	CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES ... CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	6 000.00		2 220.00	3 780.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 245.53	2 581.80		663.73
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 245.53	2 581.80		663.73
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2184	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	3 245.53			3 245.53
2188	MOBILIER		672.60		-672.60
	AUTRES		1 909.20		-1 909.20
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
- 23 - 238	IMMOBILISATIONS EN COURS AVANCES ET ACOMPTES VERSES / CDE IMMO. CORP.				
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	9 245.53	2 581.80	2 220.00	4 443.73
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES				
	TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B1

Chapitre / Article	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
TOTAL DES DEPENSES REELLES					
		9 245.53	2 581.80	2 220.00	4 443.73

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		9 245.53	2 581.80	2 220.00	4 443.73

Pour information : D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT					
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	229.42			229.42
- 10 -	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	229.42			229.42
10222	DOTATIONS ET FONDS D'INVESTISSEMENT FONDS D'INVESTISSEMENT FCTVA	229.42			229.42
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES					
		229.42			229.42
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					
TOTAL DES RECETTES REELLES					
		229.42			229.42

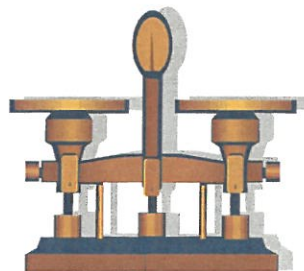
III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES		B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
021	Virement de la section d'exploitation	3 000.00			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 270.58	1 270.58		
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	1 270.58	1 270.58		
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
28182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 123.00	1 123.00		
28184	MATERIEL DE TRANSPORT MOBILIER	147.58	147.58		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 270.58	1 270.58		3 000.00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	4 270.58	1 270.58		3 000.00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	4 500.00	1 270.58		3 229.42

Pour information : R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1

4 745.53

**EQUILIBRE DES
OPERATIONS
FINANCIERES**



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art	Libellé	Crédits de l'exercice	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A +			
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros		
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
16	Emprunts et dettes assimilées (A)		

Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subvention d'investissement transférée au compte de résultat		
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres		2 220,00		2 220,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 500.00	1 270.58
10222 10228	FCTVA Autres fonds Ressources propres externes de l'année (a)	229.42 229.42	
26 27	Participations et créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b)	4 270.58	1 270.58
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations	1 270.58	1 270.58
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	1 123.00	1 123.00
28184	MOBILIER	147.58	147.58
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations		
39	Provisions pour dépréciation des stocks et encours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
021	Virement de la section de fonctionnement	3 000.00	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 270.58		4 745.53		6 016.11

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 2 220.00
Ressources propres disponibles	IV 6 016.11
Solde (IV - II)	V 3 796.11

ANNEXES	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	A5.2.2
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Chap./Art.	Libellé	Montant
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
2051	CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 581.80
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	
2184	MOBILIER	672.60
2188	AUTRES	1 909.20
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES / CDE IMMO. CORP.	
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		2 581.80
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		
TOTAL DES DEPENSES REELLES		2 581.80
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		2 581.80
Pour information : D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		2 581.80

ANNEXES	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	A5.2.2
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Chap./Art.	Libellé	Montant
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	
10222	FCTVA	
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	
	TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	
	TOTAL DES RECETTES REELLES	
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	
021	<i>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	
040	<i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	1 270.58
28182	<i>MATERIEL DE TRANSPORT</i>	1 123.00
28184	<i>MOBILIER</i>	147.58
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 270.58
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 270.58
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	1 270.58
	Pour information : R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	4 745.53
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 016.11

ANNEXES	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES	A5.2.1
SERVICES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

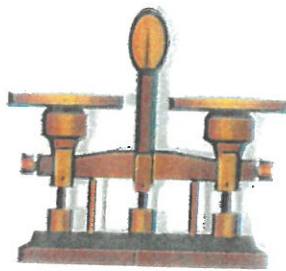
Chap./Art.	Libellé	Montant
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	50 948.38
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	160.90
611	SOUS-TRAITANCE GENERALE	42 372.00
6156	MAINTENANCE	6 687.48
618	DIVERS	
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	
6237	PUBLICATIONS	1 728.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	90.00
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	90.00
6542	CREANCES ETEINTES	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	90.00
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	90.00
6742	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES D'EQUIPEMENT	
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
TOTAL DES DEPENSES REELLES		51 128.38
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 270.58
6811	DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	1 270.58
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 270.58
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		52 398.96
Pour information : D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		7 810.76
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		60 209.72

ANNEXES	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES	A5.2.1
SERVICES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Chap./Art.	Libellé	Montant
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	55 746.00
7062	REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	55 746.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 200.00
748	AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 200.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		56 946.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		56 946.00
Pour information : R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		56 946.00

**ETAT
DES
IMMOBILISATIONS**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY

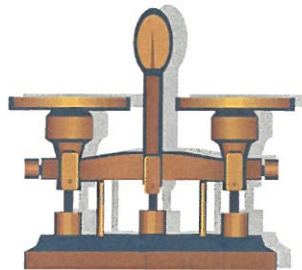
PROGRAMME SPANC

BUDGET SPANC (17)

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DES BIENS MOBILIERS


N°Inv.	Désignation	Année Acquis.	N°Mdt	Date	Montant TTC	Durée Amort.	Fin d'Amortis.	Déjà amortis	2022
Art. 2805 Env.3038									
1	Logiciel SPANC transfert de données	2015	120	21/10/2015	3 672,00 €	2 ans	2017	3 672,00 €	0,00
1	Logiciel SPANC transfert de données	2015	148	04/12/2015	2 880,00 €	2 ans	2017	2 880,00 €	0,00
Art. 28184									
2	ENSEMBLE BUREAU	2018	1	12/01/2019	737,90 €	5 ans	2024	147,58 €	147,58
3	FAUTEUIL BUREAU	2018	1	12/01/2019	299,68 €	1 an	2020	299,68 €	0,00
Art. 28182									
201917-00001	véhicule Zoe Life	2019	271	18/12/2019	8 990,00 €	8 ans	2027	1 123,00 €	1 123,00
Total					1 037,58 €				1 123,00
TOTAL									1 270,58


**ETAT DES
CREDITS REPORTEES**



REPORTS INVESTISSEMENT - EXERCICE 2022
COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY
BUDGET SPANC (57) - DEPENSES

AP/CP	FONCT. S/F.	ART.	OPERATION	LIBELLES	MONTANT REPORTE
		2051		CONCESSIONS ET DROITS	2 220,00
				module graphique	2 220,00
					2 220,00

Le Président

François DUMON



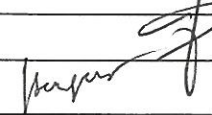

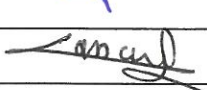
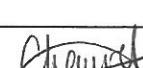
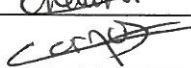


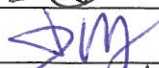

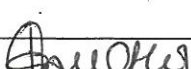
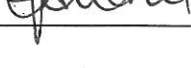




IV – ANNEXE	IV
SIGNATURES COMPTE ADMINISTRATIF 2022	D2
BUDGET SPANC	

D2 – ARRETE - SIGNATURES

Délibéré par ... (2), réuni en session ...
 A ... , le ...

Les membres du... (2),

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES

M.ARCHAMBAULT MICHEL	
M.BAYARD BERNARD	
M.BERNAGOUT FABIEN	
MME BERTHET CHANTAL	
M.BULTEAU PHILIPPE	
MME.CASSARD MARIE-PIERRE	
MME.CHANGEUX CECILE	
MME.CHAUVET MELANIE	
MME.CORNOT GAELE	
MME.DADSI HAYATE	
MME DESGUIN PASCALE	
M.DESNOUES LAURENT	
M.DRIF TOUFIK	
M.DUGUET JEAN-MARC	
M.DUMON FRANCOIS	
M.DUPIN FREDERIC	
M.FOURNIE PHILIPPE	
MME GAUCHER JILL	
M.GIBERT JANY	
M.GODARD YANN	
MME.GRENIER-RIGNOUX LAURE	
MME.GRIMONT AMANDA	
M.HARKET ZITONY	
MME.KAOUES DJAMILA	

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLEANTS	
MME.CHANTEREAU-PRIEUR ALINE	
M.COMPAIN YVES	
M.DAVID JEAN-PAUL	
MME.DOUCET ISABELLE	
MME.DUPIN VERONIQUE	
M.LOUAISIL CHRISTOPHE	
M.PONS GABRIEL	
M.ROUX DIDIER	
M.TOURATIER VINCENT	
M.VILDARY BRUNO	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le
 et de la publication le/...../.....

A....., le/...../.....

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
- (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Présenté par le Président
A Vierzon, le 29/06/2023

Nombre de Membres en exercice : 46
Nombre de Membres présents : 32
Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de suffrages exprimés : 39

Le Président,

VOTES :
Pour 39
Contre 0
Abstentions 0
Non participation 0

Délibéré par le Conseil Communautaire réuni en session ordinaire

Date de la convocation : 23/06/2023

A VIERZON, le 29/06/2023/2023

Les Membres du Conseil Communautaire,

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET

Commune de St-Hilaire-de-Court

Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT

Commune de St-Laurent

Néant

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,
Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Stéphane SOUBIE

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

Djamila KAOUES

Céline MILLERIOUX

Fabien BERNAGOUT

Boris RENE

Toufik DRIF

Philippe FOURNIE

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

pouvoir à Laure GRENIER-RIGNOUX

pouvoir à François DUMON

pouvoir à Wendelin KIM

pouvoir à Thibault LHONNEUR

pouvoir à Nicolas SANSU

pouvoir à Zitony HARKET

pouvoir à Mélanie CHAUVET

pouvoir à Jill GAUCHER

pouvoir à Marie-Pierre CASSARD

Certifié exécutoire par le Président,

La Secrétaire de Séance,



Mélanie CHAUVET

La Présidente de séance,



Laure GRENIER-RIGNOUX



DECISION MODIFICATIVE N°1

COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON

SOLOGNE BERRY

BUDGET SPANC

Exercice 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20009056100040	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus CDC VIERZON SOLOGNE BERRY
--	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE VIERZON VILLE ET CAMPAGNE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Décision modificative 1 (3)

BUDGET : SPANC CC SBVF (3)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	18
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	19
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	20
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	21
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		0,00	0,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	0,00	0,00
----------------------------	------	------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	67 281,95	0,00	-2 500,00	-2 500,00	64 781,95
012	Charges de personnel, frais assimilés	90 000,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	497,39	0,00	0,00	0,00	497,39
Total des dépenses de gestion des services		157 779,34	0,00	-2 500,00	-2 500,00	155 279,34
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	611,06	0,00	2 500,00	2 500,00	3 111,06
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	1 588,94		0,00	0,00	1 588,94
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		159 979,34	0,00	0,00	0,00	159 979,34
023	Virement à la section d'investissement (6)	9 999,61		0,00	0,00	9 999,61
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 786,08		0,00	0,00	1 786,08
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		11 785,69		0,00	0,00	11 785,69
TOTAL		171 765,03	0,00	0,00	0,00	171 765,03

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 263,72
---	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	175 028,75
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	175 028,75	0,00	0,00	0,00	175 028,75
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		175 028,75	0,00	0,00	0,00	175 028,75
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		175 028,75	0,00	0,00	0,00	175 028,75
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		175 028,75	0,00	0,00	0,00	175 028,75

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	175 028,75
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	11 785,69
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	réaliser N-1	nouvelles	III	IV = I + II + III
		I	(2) II			
20	Immobilisations incorporelles	14 720,00	0,00	0,00	0,00	14 720,00
21	Immobilisations corporelles	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	15 220,00	0,00	0,00	0,00	15 220,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	15 220,00	0,00	0,00	0,00	15 220,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	15 220,00	0,00	0,00	0,00	15 220,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 220,00
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		l'exercice (1)	réaliser N-1	nouvelles	III	IV = I + II + III
		I	(2) II			
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	9 999,61		0,00	0,00	9 999,61
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 786,08		0,00	0,00	1 786,08
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	11 785,69		0,00	0,00	11 785,69
	TOTAL	11 785,69	0,00	0,00	0,00	11 785,69

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 434,31
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 220,00
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	11 785,69
---	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-2 500,00		-2 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	0,00	2 500,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	67 281,95	-2 500,00	-2 500,00
6066	Carburants	3 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	58 051,95	-2 500,00	-2 500,00
6156	Maintenance	1 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	280,00	0,00	0,00
6168	Autres	250,00	0,00	0,00
618	Divers	4 450,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	250,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	90 000,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	90 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	497,39	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	497,39	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		157 779,34	-2 500,00	-2 500,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	611,06	2 500,00	2 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	611,06	2 500,00	2 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	1 588,94	0,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	1 588,94	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		159 979,34	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	9 999,61	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 786,08	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 786,08	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		11 785,69	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		11 785,69	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		171 765,03	0,00	0,00

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	175 028,75	0,00	0,00
7062	Redevances assainissement non collectif	175 028,75	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		175 028,75	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		175 028,75	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		175 028,75	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	14 720,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	14 720,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	500,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	500,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		15 220,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		15 220,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		15 220,00	0,00	0,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
		+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
		=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	9 999,61	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 786,08	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	1 123,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	282,08	0,00	0,00
28188	Autres	381,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		11 785,69	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		11 785,69	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		11 785,69	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 0,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	2 220,00	0,00	2 220,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V	11 785,69	VI
Ressources propres externes de l'année (a)			0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		11 785,69	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28182	Matériel de transport	1 123,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	282,08	0,00	0,00
28188	Autres	381,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	9 999,61	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	11 785,69	0,00	3 434,31	0,00	15 220,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	2 220,00
Ressources propres disponibles	VIII	15 220,00
Solde	IX = VIII – IV (5)	13 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0 00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : ,

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

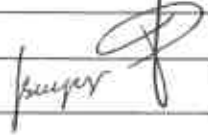

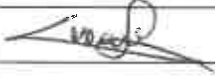




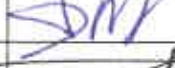






IV – ANNEXE	IV
SIGNATURES DECISION MODIFICATIVE N°1	D2
BUDGET SPANC	


D2 – ARRETE - SIGNATURES

Délibéré par ... (2), réuni en session ...
 A ... , le ...

Les membres du ... (2),

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES

M.ARCHAMBAULT MICHEL	
M.BAYARD BERNARD	
M.BERNAGOUT FABIEN	
MME BERTHET CHANTAL	
M.BULTEAU PHILIPPE	
MME.CASSARD MARIE-PIERRE	
MME.CHANGEUX CECILE	
MME.CHAUVET MELANIE	
MME.CORNOT GAELE	
MME.DADSI HAYATE	
MME DESGUIN PASCALE	
M.DESNOUES LAURENT	
M.DRIF TOUFIK	
M.DUGUET JEAN-MARC	
M.DUMON FRANCOIS	
M.DUPIN FREDERIC	
M.FOURNIE PHILIPPE	
MME GAUCHER JILL	
M.GIBERT JANY	
M.GODARD YANN	
MME.GRENIER-RIGNOUX LAURE	
MME.GRIMONT AMANDA	
M.HARKET ZITONY	
MME.KAOUES DJAMILA	

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLEANTS	
MME.CHANTEREAU-PRIEUR ALINE	
M.COMPAIN YVES	
M.DAVID JEAN-PAUL	
MME.DOUCET ISABELLE	
MME.DUPIN VERONIQUE	
M.LOUAISIL CHRISTOPHE	
M.PONS GABRIEL	
M.ROUX DIDIER	
M.TOURATIER VINCENT	
M.VILDARY BRUNO	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le
 et de la publication le ..././....

A... .., le ..././....

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Présenté par le Président
A Vierzon, le 29/06/2023

Nombre de Membres en exercice : 46
Nombre de Membres présents : 32
Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de suffrages exprimés : 41

Le Président,

VOTES :
Pour 41
Contre 0
Abstentions 0
Non participation 0

Délibéré par le Conseil Communautaire réuni en session ordinaire

Date de la convocation : 23/06/2023

A VIERZON, le 29/06/2023/2023

Les Membres du Conseil Communautaire,

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay
Henri LETOURNEAU
Commune de Foëcy
Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,
Commune de Genouilly
Sylvie SEGRET-DESCROIX
Commune de Graçay
Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET
Commune de Massay
Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT
Commune de Méry-sur-Cher
Amanda GRIMONT
Commune de Neuvy/Barangeon
Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD
Commune de Nohant-en-Graçay
Jean-Marc PETIT
Commune de St-Georges-sur-la-Prée
Jean-Marc DUGUET
Commune de St-Hilaire-de-Court
Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT
Commune de St-Laurent
Néant
Commune de St-Outrille
Alain LEBRANCHU
Commune de Thénieux
Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Stéphane SOUBIE

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

Djamila KAOUES

Céline MILLERIOUX

Fabien BERNAGOUT

Boris RENE

Toufik DRIF

Philippe FOURNIE

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DEGUIN

Philippe BULTEAU

pouvoir à Laure GRENIER-RIGNOUX

pouvoir à François DUMON

pouvoir à Wendelin KIM

pouvoir à Thibault LHONNEUR

pouvoir à Nicolas SANSU

pouvoir à Zitony HARKET

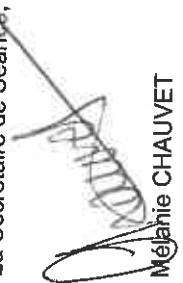
pouvoir à Mélanie CHAUVET

pouvoir à Jill GAUCHER

pouvoir à Marie-Pierre CASSARD

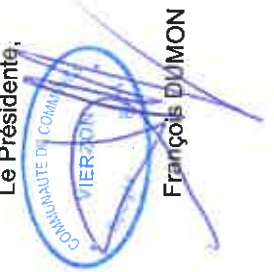
Certifié exécutoire par le Président,

La Secrétaire de Séance,



Mélanie CHAUVET

Le Président,



Communauté de Communes
Vierzon
François DUMON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23091-DE



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

DECISION MODIFICATIVE N°1

COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON

SOLOGNE BERRY

BUDGET TOURISME ET CONGRES

Exercice 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY

Numéro SIRET : 20009056100032

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE VIERZON VILLE ET CAMPAGNE

M14

DECISION MODIFICATIVE N°1

voté par nature

BUDGET : TOURISME ET CONGRES

ANNEE 2023

SOMMAIRE

Pages	
	I - Informations d'ordre général B - Modalités de vote du budget II - Présentation générale du budget A1- Vue d'ensemble - Sections A2- Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres A3- Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1- Balance générale du budget - Dépenses B2- Balance générale du budget - Recettes III - Vote du budget A1- Section de fonctionnement - Détail des dépenses A2- Section de fonctionnement - Détail des recettes B1- Section d'investissement - Détail des dépenses B2- Section d'investissement - Détail des recettes

IV - ANNEXES		Joint.	Ss Obj.
	A - Eléments du bilan A1- Présentation croisée par fonction (fonctionnement) A1- Présentation croisée par fonction (investissement) A6- Equilibre des opérations financières		

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau chapitre pour la section d'investissement,
 - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B3,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

- III - Les provisions sont :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° ...du...).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice.

- V - Le présent budget a été voté :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET		
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)			

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	125 843.31	125 843.31
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		125 843.31	125 843.31
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		125 843.31	125 843.31

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	654 802.61	-24 157.58	-24 157.58	630 645.03
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	475 500.16	5 000.00	5 000.00	480 500.16
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	112 458.00	8 000.00	8 000.00	120 458.00
Total des dépenses de gestion courante		1 242 760.77	-11 157.58	-11 157.58	1 231 603.19
66	CHARGES FINANCIERES	6 208.69	2 562.60	2 562.60	8 771.29
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 568.20			5 568.20
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	9 441.58			9 441.58
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 263 979.24	-8 594.98	-8 594.98	1 255 384.26
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	31 736.71	8 594.98	8 594.98	40 331.69
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	63 938.89			63 938.89
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		95 675.60	8 594.98	8 594.98	104 270.58
TOTAL		1 359 654.84			1 359 654.84

+

D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	1 359 654.84
--	--------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	119 000.00			119 000.00
73	IMPOTS ET TAXES	146 000.00			146 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	720 500.00			720 500.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	267 500.00			267 500.00
Total des recettes de gestion courante		1 253 000.00			1 253 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	568.20			568.20
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 253 568.20			1 253 568.20
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	250.00			250.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		250.00			250.00
TOTAL		1 253 818.20			1 253 818.20

+

R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	105 836.64
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	1 359 654.84
--	--------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	104 020.58
---	------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 625.80	-3 000.00	-3 000.00	6 625.80
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	43 000.00			43 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	744 051.99	125 248.33	125 248.33	869 300.32
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement		796 677.79	122 248.33	122 248.33	918 926.12
1068	Excédents de fonct. capitalisés				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	26 526.71	3 594.98	3 594.98	30 121.69
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PAR				
Total des dépenses financières		26 526.71	3 594.98	3 594.98	30 121.69
45x1	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		823 204.50	125 843.31	125 843.31	949 047.81
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	250.00			250.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		250.00			250.00
TOTAL		823 454.50	125 843.31	125 843.31	949 297.81

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	60 877.26
---	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	1 010 175.07
---	--------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138	615 610.36			615 610.36
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 165)	143 262.52			143 262.52
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		117 248.33	117 248.33	117 248.33
Total des recettes d'équipement		758 872.88	117 248.33	117 248.33	876 121.21
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES				
1068	Excédents de fonct. capitalisés	29 783.28			29 783.28
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS				
Total des recettes financières		29 783.28			29 783.28
45x2	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		788 656.16	117 248.33	117 248.33	905 904.49
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	31 736.71	8 594.98	8 594.98	40 331.69
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	63 938.89			63 938.89
Total des recettes d'ordre d'investissement		95 675.60	8 594.98	8 594.98	104 270.58
TOTAL		884 331.76	125 843.31	125 843.31	1 010 175.07

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	1 010 175.07
---	--------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	104 020.58
---	------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-24 157.58		-24 157.58
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 000.00		5 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 000.00		8 000.00
66	CHARGES FINANCIERES	2 562.60		2 562.60
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	Dotations aux amortissements et provisions			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 594.98	8 594.98
	Dépenses de fonctionnement - Total	-8 594.98	8 594.98	

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	
--	--

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 594.98		3 594.98
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	-3 000.00		-3 000.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	125 248.33		125 248.33
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
	Dépenses d'investissement - Total	125 843.31		125 843.31

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	125 843.31
---	-------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	82

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	Recettes de fonctionnement - Total			

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	
--	--

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	117 248.33		117 248.33
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		8 594.98	8 594.98
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
	Recettes d'investissement - Total	117 248.33	8 594.98	125 843.31

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	
-----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	125 843.31
---	-------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	654 802.61	-24 157.58	-24 157.58
-60-	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	161 920.00	-1 000.00	-1 000.00
6011	ACHATS STOCKES - MATIERES PREMIERES MATIERES PREMIERES ET			
6042	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	6 420.00		
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES			
60611	FOURNITURES NON STOCKABLES			
60612	EAU ET ASSAINISSEMENT ENERGIE - ELECTRICITE	3 850.00 47 700.00		
60621	FOURNITURES NON STOCKEES			
60622	COMBUSTIBLES	500.00		
60623	CARBURANTS			
60624	ALIMENTATION	200.00		
60628	PRODUITS DE TRAITEMENT AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	100.00 7 000.00		
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT			
60632	FOURNITURES D'ENTRETIEN	2 450.00		
60633	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	17 200.00	-1 000.00	-1 000.00
60636	FOURNITURES DE VOIRIE VETEMENTS DE TRAVAIL	250.00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 250.00		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	2 000.00		
6078	ACHATS DE MARCHANDISES AUTRES MARCHANDISES	73 000.00		
-61-	SERVICES EXTERIEURS	262 549.65	-21 157.58	-21 157.58
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	29 500.00	-6 562.60	-6 562.60
6113	CONTROLES PERIODIQUES DE CONFORMITE DES BATIMENTS			
6114	PRESTATIONS DE SURVEILLANCE	28 500.00		
6132	LOCATIONS			
6135	LOCATIONS IMMOBILIERES LOCATIONS MOBILIERES	101 702.36 41 350.00	-3 000.00 -3 594.98	-3 000.00 -3 594.98
	ENTRETIEN ET REPARATIONS			
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS			
61521	TERRAINS	7 300.00		
615221	BATIMENTS PUBLICS	20 500.00	-8 000.00	-8 000.00
615228	AUTRES BATIMENTS	2 200.00		
615231	VOIRIES	600.00		
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS AUTRES BIENS MOBILIERS	2 050.00		
6156	MAINTENANCE	18 245.00		
61562	MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR			
6161	PRIMES D'ASSURANCE			
6162	MULTIRISQUES	2 469.79		
6168	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE - CONSTRUCTION AUTRES	2 580.00 2 902.50		
617	ETUDES ET RECHERCHES			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
6182	DIVERS			
	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	650.00		
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	1 500.00		
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	500.00		
6188	AUTRES FRAIS DIVERS			
-62-	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	220 047.96	-2 000.00	-2 000.00
6226	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES			
	HONORAIRES	200.00		
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX			
6231	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			
	ANNONCES ET INSERTIONS	10 500.00		
6232	FETES ET CEREMONIES			
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	1 000.00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	18 258.20		
6237	PUBLICATIONS	500.00		
6238	DIVERS	20 700.00		
6241	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS			
	TRANSPORTS DE BIENS			
6256	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS			
	MISSIONS	2 400.00		
6257	RECEPTIONS	2 100.00		
6261	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS			
	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	4 000.00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	9 500.00		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	350.00		
6281	DIVERS			
	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	2 670.00		
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	27 800.00		
6284	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	500.00		
62875	REMBOURSEMENTS DE FRAIS			
	AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	109 569.76		
62878	A D'AUTRES ORGANISMES	10 000.00	-2 000.00	-2 000.00
-63-	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	10 285.00		
	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (ADM IMP.)			
63512	IMPOTS DIRECTS			
	TAXES FONCIERES	285.00		
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	10 000.00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	475 500.16	5 000.00	5 000.00
-62-	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	8 840.00		
6218	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE			
	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	8 840.00		
-63-	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	9 508.53		
63310	IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUN. (AUTRES ORGANIS.			
	TAXE/TRANSPORTS TITULAIRES	1 587.95		
63311	TAXE/TRANSPORTS NON TITULAIRES	21.19		
63320	COTISATIONS PATRONALES FNAL TITULAIRES	1 443.59		
63321	COTISATIONS PATRONALES FNAL NON TITULAIRES	19.26		
63360	COTISATIONS CNFPT TITULAIRES	2 598.46		
63361	COTISATIONS CNFPT NON TITULAIRE	34.67		
63362	COTISATIONS CENTRE DE GESTION	3 803.41		

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	457 151.63	5 000.00	5 000.00
	REMUNERATIONS DU PERSONNEL			
	PERSONNEL TITULAIRE			
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	241 248.43		
641120	NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE	9 312.00	✓	
641121	SUPPLEMENT FAMILIAL	3 680.52	✓	
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflation			
641180	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	4 435.44	✓	
641182	REGIME INDEMNITAIRE TITULAIRE	48 561.24	✓	
	PERSONNEL NON TITULAIRE			
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	4 800.00	5 000.00	5 000.00
641310	REMUNERATION			
	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE			
64510	COTISATIONS PATRONALES SECURITE SOCIALE TITULAIRES	44 982.28	X	
64511	COTISATIONS PATRONALES SECURITE SOCIALE NON TITULAIRE	1 211.45	X	
64531	COTISATIONS PATRONALES CNRACL	89 646.98	X	
64534	COTISATIONS PATRONALES IRCANTEC	161.78	X	
64535	RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE	2 794.06	X	
6456	VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL	500.00	✓	
6457	COTISATIONS SOCIALES LIEES A L'APPRENTISSAGE			
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	4 261.44	✓	
	AUTRES CHARGES SOCIALES			
	ALLOCATIONS DE CHOMAGE VERSEES AUX A.S.S.E.D.I.C.			
64732		156.01	✓	
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE			
64750	MEDECINE DU TRAVAIL	1 400.00	X	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	112 458.00	8 000.00	8 000.00
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	112 458.00	8 000.00	8 000.00
6512	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES... Droits d'utilisation - Informatique en nuage			
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES			
657341	SUBV. FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES MEMBRES DU GFP	10 000.00		
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	102 458.00	8 000.00	8 000.00
	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE			
65888	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE AUTRES			
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65+656		1 242 760.77	-11 157.58	-11 157.58
66	CHARGES FINANCIERES	6 208.69	2 562.60	2 562.60
- 66 -	CHARGES FINANCIERES	6 208.69	2 562.60	2 562.60
	CHARGES D'INTERETS			
	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
66111 66112 6615	INTERETS REGLES A ECHEANCE INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS	6 208.69	2 562.60	2 562.60
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 568.20		
- 67 - 673 678	CHARGES EXCEPTIONNELLES TTTRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 568.20 5 568.20		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	9 441.58		
- 68 - 6817	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	9 441.58 9 441.58		
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 263 979.24	-8 594.98	-8 594.98

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	31 736.71	8 594.98	8 594.98
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	31 736.71	8 594.98	8 594.98
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	63 938.89		
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	63 938.89		
6811	DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	63 938.89		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		95 675.60	8 594.98	8 594.98
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		95 675.60	8 594.98	8 594.98

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réell	1 359 654.84		
---	---------------------	--	--

RESTES A REALISER N-1	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICI	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+)	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET			III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES			A2	
Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	119 000.00		
- 70 -	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE VENTES DIVERSES	119 000.00		
7062	PRESTATIONS DE SERVICES REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	38 000.00		
70632	REDEV. ET DROITS DES SERVICES A CAR. SPORTIF ET LO A CARACTERE DE LOISIRS	59 500.00		
70688	AUTRES REDEVANCES ET DROITS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE AUTRES PRODUITS	13 500.00		
70878	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES			
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	8 000.00		
73	IMPOTS ET TAXES	146 000.00		
- 73 -	IMPOTS ET TAXES	146 000.00		
7362	IMPOTS ET TAXES LIES AUX ACTIVITES DE SERVICES TAXES DE SEJOUR	146 000.00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	720 500.00		
- 74 - 744	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS FCTVA	720 500.00		
7473	PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	20 500.00		
74751	GFP DE RATTACHEMENT	700 000.00		
7478	AUTRES ORGANISMES			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	267 500.00		
- 75 - 752	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE REVENUS DES IMMEUBLES	267 500.00 162 500.00		
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	105 000.00		
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		1 253 000.00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	568.20		
- 77 - 773	PRODUITS EXCEPTIONNELS MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	568.20		
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	568.20		
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 253 568.20		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	250.00		
- 77 - 777	PRODUITS EXCEPTIONNELS QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSF. C/PTE DE RESULTA	250.00 250.00		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		250.00		

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réel)	1 253 818,20		
--	--------------	--	--

RESTES A REALISER N-1			
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICI			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+)			

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 625.80	-3 000.00	-3 000.00
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 625.80	-3 000.00	-3 000.00
2031	FRAIS D'ETUDES, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT			
2033	FRAIS D'ETUDES			
	FRAIS D'INSERTION			
2051	CONCESS. ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	9 625.80	-3 000.00	-3 000.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	43 000.00		
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 000.00		
+204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	43 000.00		
2041582	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS BATIMENTS ET INSTALLATIONS	43 000.00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	744 051.99	125 248.33	125 248.33
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	744 051.99	125 248.33	125 248.33
2121	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS			
2128	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES			
	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	122 744.00		
2135	CONSTRUCTIONS			
2138	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST. AUTRES CONSTRUCTIONS	10 000.00		
		418 884.56		
2151	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			
2152	RESEAUX DE VOIRIE			
	INSTALLATIONS DE VOIRIE			
21578	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	9 720.00	-5 000.00	-5 000.00
	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE			
	IMMOB. CORPORELLES RECUES AU TITRE MISE A DISPOS.			
217538	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES RESEAUX	2 260.00	-2 000.00	-2 000.00
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2181	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAG. DIVERS	3 728.30	-3 000.00	-3 000.00
2182	MATERIEL DE TRANSPORT		108 400.00	108 400.00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	5 631.67		
2184	MOBILIER	8 133.20		
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	162 950.26	26 848.33	26 848.33
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	796 677.79	122 248.33	122 248.33
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
- 10 - 1068	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES RESERVES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	26 526.71	3 594.98	3 594.98
- 16 - 1641	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS EMPRUNTS EN EUROS	26 526.71 26 526.71	3 594.98 3 594.98	3 594.98 3 594.98
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.			
- 26 - 261	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PART. TITRES DE PARTICIPATION			
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	26 526.71	3 594.98	3 594.98
	TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	823 204.50	125 843.31	125 843.31

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	250.00		
	Reprises sur autofinancement antérieur	250.00		
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	250.00		
	SUBV. INVEST. TRANSFEREES AU Cpte DE RESULTAT			
139141	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS COMMUNES MEMBRES DU GFP	250.00		
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
28031	FRAIS ETUDES, RECH. ET DE DEVELOP. ET D'INSERT. FRAIS D'ETUDES			
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28135	CONSTRUCTIONS			
28138	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS AUTRES CONSTRUCTIONS			
281578	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE			
281728	IMMO. CORPORELLES RECUES AU TITRE D'UNE MISE DISPO. AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS			
281735	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS			
281758	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.			
281784	MOBILIER			
28184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28188	MOBILIER			
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Charges transférées			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	250.00		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles		823 454.50	125 843.31	125 843.31
RESTES A REALISER N-1				
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICI				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Ré				125 843.31

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2
Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	615 610.36		
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	615 610.36		
1321	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	92 748.69		
1322	REGIONS	65 157.70		
1323	DEPARTEMENTS	131 915.42		
1341	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT NON AMORTISSABLE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	325 788.55		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	143 262.52		
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	143 262.52		
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS EMPRUNTS EN EUROS	143 262.52		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		117 248.33	117 248.33
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		117 248.33	117 248.33
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT		90 333.33	90 333.33
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		26 915.00	26 915.00
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		758 872.88	117 248.33	117 248.33
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	29 783.28		
- 10 -	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	29 783.28		
	DOTATIONS ET FONDS D'INVESTISSEMENT			
10222	FONDS D'INVESTISSEMENT F.C.T.V.A.			
	RESERVES			
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	29 783.28		
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		29 783.28		
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES RECETTES REELLES		788 656.16	117 248.33	117 248.33

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	31 736.71	8 594.98	8 594.98
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	31 736.71	8 594.98	8 594.98
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	63 938.89		
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	63 938.89		
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
28031	FRAIS ETUDES, RECH. ET DE DEVELOP. ET D'INSERT. FRAIS D'ETUDES	3 356.65		
28041412	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 093.33		
28041582	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	8 415.00		
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	1 302.87		
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28121	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	233.11		
28135	CONSTRUCTIONS	600.90		
28138	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS AUTRES CONSTRUCTIONS	2 521.00		
28142	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI IMMEUBLES DE RAPPORT			
28152	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			
281578	INSTALLATIONS DE VOIRIE	334.00		
28158	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	2 198.43 980.00		
281728	IMMO. CORPORELLES RECUES AU TITRE D'UNE MISE DISPO. AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	510.00		
281735	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	630.00		
281758	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	1 534.00		
281784	MOBILIER	188.00		
281788	AUTRES IMMO. CORP. RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DI	66.71		
28182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28183	MATERIEL DE TRANSPORT	11 291.66		
28184	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	799.83		
28184	MOBILIER	3 861.48		
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 021.92		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		95 675.60	8 594.98	8 594.98
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		95 675.60	8 594.98	8 594.98
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles		884 331.76	125 843.31	125 843.31
RESTES A REALISER N-1				
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICI				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Ré				125 843.31

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	9 ACTION ECONOMIQUE
DÉPENSES				
	Dépenses réelles	125 843.31	3 594.98	122 248.33
	Equipements municipaux	122 248.33		122 248.33
	Equip. non municipaux			
	Opérations financières	3 594.98	3 594.98	
	Dépenses d'ordre			
	Total dépenses de l'exercice	125 843.31	3 594.98	122 248.33
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé dépenses	125 843.31	3 594.98	122 248.33
RECETTES				
	Total recettes de l'exercice	125 843.31	8 594.98	117 248.33
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé recettes	125 843.31	8 594.98	117 248.33

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	9 ACTION ECONOMIQUE
DEPENSES				
Total dépenses de l'exercice			8 594.98	-8 594.98
RAR N-1 et reports				
Total cumulé dépenses			8 594.98	-8 594.98
RECETTES				
Total recettes de l'exercice				
RAR N-1 et reports				
Total cumulé recettes				

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	9 ACTION ECONOMIQUE
Total dépenses		125 843.31	3 594.98	122 248.33
Dépenses réelles		125 843.31	3 594.98	122 248.33
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 594.98	3 594.98	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-3 000.00		-3 000.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	125 248.33		125 248.33
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE			
Opérations d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
Dépenses d'ordre				
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
Total recettes		125 843.31	8 594.98	117 248.33
Recettes réelles		117 248.33		117 248.33
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	117 248.33		117 248.33
Opérations pour compte de tiers				
Recettes d'ordre		8 594.98	8 594.98	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 594.98	8 594.98	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	9 ACTION ECONOMIQUE
Total dépenses			8 594.98	-8 594.98
Dépenses réelles		-8 594.98		-8 594.98
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-24 157.58		-24 157.58
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 000.00		5 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 000.00		8 000.00
66	CHARGES FINANCIERES	2 562.60		2 562.60
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIO			
Dépenses d'ordre		8 594.98	8 594.98	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 594.98	8 594.98	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
Total recettes				
Recettes réelles				
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Recettes d'ordre				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	9 ACTION ECONOMIQUE
DEPENSES				
	Total dépenses de l'exercice		8 594.98	-8 594.98
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé dépenses		8 594.98	-8 594.98
RECETTES				
	Total recettes de l'exercice			
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé recettes			

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	9 ACTION ECONOMIQUE
Total dépenses			8 594.98	-8 594.98
Dépenses réelles		-8 594.98		-8 594.98
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-24 157.58		-24 157.58
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 000.00		5 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 000.00		8 000.00
66	CHARGES FINANCIERES	2 562.60		2 562.60
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIO			
Dépenses d'ordre		8 594.98	8 594.98	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 594.98	8 594.98	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
Total recettes				
Recettes réelles				
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Recettes d'ordre				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT
Fonction 0 **SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES**
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	01 OPERATIONS NON VENTILABLES
DEPENSES		8 594.98	8 594.98
Dépenses de l'exercice		8 594.98	8 594.98
011 66 68 023 042	CHARGES A CARACTERE GENERAL CHARGES FINANCIERES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIO VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	8 594.98	8 594.98
Restes à réaliser - reports			
RECETTES			
Recettes de l'exercice			
74 042	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		
Restes à réaliser - reports			
SOLDE		-8 594.98	-8 594.98

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT
Fonction 9 **ACTION ECONOMIQUE**
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	95 AIDES AU TOURISME
DEPENSES		-8 594.98	-8 594.98
Dépenses de l'exercice		-8 594.98	-8 594.98
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-24 157.58	-24 157.58
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 000.00	5 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 000.00	8 000.00
66	CHARGES FINANCIERES	2 562.60	2 562.60
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		
Restes à réaliser - reports			
RECETTES			
Recettes de l'exercice			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE		
73	IMPOTS ET TAXES		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Restes à réaliser - reports			
SOLDE		8 594.98	8 594.98

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	9 ACTION ECONOMIQUE
DEPENSES				
	Dépenses réelles	125 843.31	3 594.98	122 248.33
	Equipements municipaux	122 248.33		122 248.33
	Equip. non municipaux			
	Opérations financières	3 594.98	3 594.98	
	Dépenses d'ordre			
	Total dépenses de l'exercice	125 843.31	3 594.98	122 248.33
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé dépenses	125 843.31	3 594.98	122 248.33
RECETTES				
	Total recettes de l'exercice	125 843.31	8 594.98	117 248.33
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé recettes	125 843.31	8 594.98	117 248.33

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1
INVESTISSEMENT	

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	9 ACTION ECONOMIQUE
Total dépenses		125 843.31	3 594.98	122 248.33
Dépenses réelles		125 843.31	3 594.98	122 248.33
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 594.98	3 594.98	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-3 000.00		-3 000.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	125 248.33		125 248.33
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE			
Opérations d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
Dépenses d'ordre				
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
Total recettes		125 843.31	8 594.98	117 248.33
Recettes réelles		117 248.33		117 248.33
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	117 248.33		117 248.33
Opérations pour compte de tiers				
Recettes d'ordre		8 594.98	8 594.98	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 594.98	8 594.98	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

Fonction 0

**SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES
(DETAIL SOUS-FONCTION)**

No	LIBELLE	TOTAL	01 OPERATIONS NON VENTILABLES
	DEPENSES	3 594.98	3 594.98
	Dépenses de l'exercice	3 594.98	3 594.98
040 10 16	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 594.98	3 594.98
N°	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		
	Restes à réaliser - reports		
	RECETTES	8 594.98	8 594.98
	Recettes de l'exercice	8 594.98	8 594.98
021 024 040 10 13 16	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	8 594.98	8 594.98
	Opérations pour compte de tiers		
	Restes à réaliser - reports		
SOLDE		5 000.00	5 000.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT
Fonction 9 **ACTION ECONOMIQUE**
(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL	95 AIDES AU TOURISME
	DEPENSES	122 248.33	122 248.33
	Dépenses de l'exercice	122 248.33	122 248.33
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-3 000.00	-3 000.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	125 248.33	125 248.33
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DE		
N°	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		
	Restes à réaliser - reports		
	RECETTES	117 248.33	117 248.33
	Recettes de l'exercice	117 248.33	117 248.33
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	117 248.33	117 248.33
	Opérations pour compte de tiers		
	Restes à réaliser - reports		
	SOLDE	-5 000.00	-5 000.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A +		26 776.71	3 594.98	3 594.98
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	26 526.71	3 594.98	3 594.98
1631	Emprunts obligataires			
1641	Emprunts en euros	26 526.71	3 594.98	3 594.98
1643	Emprunts en devises			
16441	Opérations afférentes à l'emprunt			
1671	Avances consolidées du Trésor			
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor			
1678	Autres emprunts et dettes			
1681	Autres emprunts			
1682	Bons à moyen terme négociables			
1687	Autres dettes			
	Autres dépenses à déduire des ressources propres (B)	250.00		
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résultat</i>	250.00		
020	Dépenses imprévues			

	Op. de l'exercice III	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	30 371.69			30 371.69

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		95 675.60	8 594.98	8 594.98
10222	FCTVA			
10223	TLE			
10226	Taxe d'aménagement			
10228	Autres fonds			
	Ressources propres externes de l'année (a)			
13146	Attributions de compensation d'investissement			
13156	Attributions de compensation d'investissement			
13246	Attributions de compensation d'investissement			
13256	Attributions de compensation d'investissement			
138	Autres subvent ^o invest. non transf.			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
	Ressources propres internes de l'année (b)	95 675.60	8 594.98	8 594.98
15	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations	63 938.89		
28031	FRAIS D'ETUDES	3 356.65		
28041412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	1 083.33		
28041582	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	8 415.00		
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	1 302.87		
28121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	233.11		
28135	INSTALL.GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS	600.90		
28138	AUTRES CONSTRUCTIONS	2 521.00		
28142	IMMEUBLES DE RAPPORT			
28152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	334.00		
281578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	2 198.43		
28158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	980.00		
281728	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	510.00		
281735	INSTALL. GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS	630.00		
281758	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	1 534.00		
281784	MOBILIER	188.00		
281788	AUTRES IMMO. CORP. RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DI	66.71		
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	11 291.66		
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	799.83		
28184	MOBILIER	3 861.48		
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 021.92		
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et encours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
021	Virement de la section de fonctionnement	31 736.71	8 594.98	8 594.98

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

	Opérations de l'exercice VII	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001	Affectation R1068	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	104 270.58				104 270.58

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 30 371.69
Ressources propres disponibles	VIII 104 270.58
Solde (VIII - IV)	IX 73 898.89

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	654 802.61	-24 157.58	-24 157.58
-60-	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	161 920.00	-1 000.00	-1 000.00
6011	ACHATS STOCKES - MATIERES PREMIERES MATIERES PREMIERES ET			
6042	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.) ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES	6 420.00		
60611	FOURNITURES NON STOCKABLES			
60612	EAU ET ASSAINISSEMENT ENERGIE - ELECTRICITE	3 850.00 47 700.00		
60621	FOURNITURES NON STOCKEES			
60622	COMBUSTIBLES	500.00		
60623	CARBURANTS			
60624	ALIMENTATION	200.00		
60628	PRODUITS DE TRAITEMENT AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	100.00 7 000.00		
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT			
60632	FOURNITURES D'ENTRETIEN	2 450.00		
60633	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	17 200.00	-1 000.00	-1 000.00
60636	FOURNITURES DE VOIRIE VETEMENTS DE TRAVAIL	250.00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 250.00		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	2 000.00		
6078	ACHATS DE MARCHANDISES AUTRES MARCHANDISES	73 000.00		
-61-	SERVICES EXTERIEURS	262 549.65	-21 157.58	-21 157.58
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	29 500.00	-6 562.60	-6 562.60
6113	CONTROLES PERIODIQUES DE CONFORMITE DES BATIMENTS			
6114	PRESTATIONS DE SURVEILLANCE	28 500.00		
6132	LOCATIONS			
6135	LOCATIONS IMMOBILIERES LOCATIONS MOBILIERES	101 702.36 41 350.00	-3 000.00 -3 594.98	-3 000.00 -3 594.98
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS			
615221	TERRAINS	7 300.00		
615228	BATIMENTS PUBLICS	20 500.00	-8 000.00	-8 000.00
615231	AUTRES BATIMENTS VOIRIES	2 200.00 600.00		
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS AUTRES BIENS MOBILIERS	2 050.00		
6156	MAINTENANCE	18 245.00		
61562	MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR			
6161	PRIMES D'ASSURANCE			
6162	MULTIRISQUES	2 469.79		
6168	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE - CONSTRUCTION AUTRES	2 580.00 2 902.50		
617	ETUDES ET RECHERCHES			
6182	DIVERS			
6184	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	650.00		
6185	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	1 500.00 500.00		

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
6188	AUTRES FRAIS DIVERS			
-62-	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	220 047.96	-2 000.00	-2 000.00
6226	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES HONORAIRES	200.00		
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX			
6231	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ANNONCES ET INSERTIONS	10 500.00		
6232	FETES ET CEREMONIES			
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	1 000.00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	18 258.20		
6237	PUBLICATIONS	500.00		
6238	DIVERS	20 700.00		
6241	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS TRANSPORTS DE BIENS			
6256	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS MISSIONS	2 400.00		
6257	RECEPTIONS	2 100.00		
6261	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	4 000.00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	9 500.00		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	350.00		
6281	DIVERS CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	2 670.00		
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	27 800.00		
6284	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	500.00		
62875	REMBOURSEMENTS DE FRAIS AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	109 569.76		
62878	A D'AUTRES ORGANISMES	10 000.00	-2 000.00	-2 000.00
-63-	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	10 285.00		
	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (ADM IMP.)			
63512	IMPOTS DIRECTS TAXES FONCIERES	285.00		
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	10 000.00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	475 500.16	5 000.00	5 000.00
-62-	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	8 840.00		
6218	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	8 840.00		
-63-	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	9 508.53		
63310	IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUN. (AUTRES ORGANIS. TAXE/TRANSPORTS TITULAIRES	1 587.95		
63311	TAXE/TRANSPORTS NON TITULAIRES	21.19		
63320	COTISATIONS PATRONALES FNAL TITULAIRES	1 443.59		
63321	COTISATIONS PATRONALES FNAL NON TITULAIRES	19.26		
63360	COTISATIONS CNFPT TITULAIRES	2 598.46		
63361	COTISATIONS CNFPT NON TITULAIRE	34.67		
63362	COTISATIONS CENTRE DE GESTION	3 803.41		
-64-	CHARGES DE PERSONNEL	457 151.63	5 000.00	5 000.00
	REMUNERATIONS DU PERSONNEL			

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
64111	PERSONNEL TITULAIRE			
641120	REMUNERATION PRINCIPALE	241 248.43		
641121	NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE	9 312.00		
64114	SUPPLEMENT FAMILIAL	3 680.52		
641180	Personnel titulaire - Indemnité inflation			
641182	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	4 435.44		
64131	REGIME INDEMNITAIRE TITULAIRE	48 561.24		
64131	PERSONNEL NON TITULAIRE			
641310	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	4 800.00	5 000.00	5 000.00
641310	REMUNERATION			
	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE			
64510	COTISATIONS PATRONALES SECURITE SOCIALE TITULAIRES	44 982.28		
64511	COTISATIONS PATRONALES SECURITE SOCIALE NON TITULA	1 211.45		
64531	COTISATIONS PATRONALES CNRACL	89 646.98		
64534	COTISATIONS PATRONALES IRCANTEC	161.78		
64535	RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE	2 794.06		
6456	VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL	500.00		
6457	COTISATIONS SOCIALES LIEES A L'APPRENTISSAGE			
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	4 261.44		
	AUTRES CHARGES SOCIALES			
64732	ALLOCATIONS DE CHOMAGE			
64732	VERSEES AUX A.S.S.E.D.I.C.	156.01		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE			
64750	MEDECINE DU TRAVAIL	1 400.00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	112 458.00	8 000.00	8 000.00
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	112 458.00	8 000.00	8 000.00
6512	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES... Droits d'utilisation - Informatique en nuage			
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES			
657341	SUBV. FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES MEMBRES DU GFP	10 000.00		
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	102 458.00	8 000.00	8 000.00
	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE			
65888	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE AUTRES			
66	CHARGES FINANCIERES	6 208.69	2 562.60	2 562.60
- 66 -	CHARGES FINANCIERES	6 208.69	2 562.60	2 562.60
	CHARGES D'INTERETS			
66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES			
66112	INTERETS REGLES A ECHEANCE	6 208.69	2 562.60	2 562.60
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES			
6615	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS			

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 568.20		
-67 - 673 678	CHARGES EXCEPTIONNELLES TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 568.20 5 568.20		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	9 441.58		
-68 - 6817	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	9 441.58 9 441.58		
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 263 979.24	-8 594.98	-8 594.98
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	31 736.71	8 594.98	8 594.98
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	31 736.71	8 594.98	8 594.98
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	63 938.89		
-68 - 6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	63 938.89 63 938.89		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		95 675.60	8 594.98	8 594.98
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réell		1 359 654.84		
RESTES A REALISER N-1				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+Rés				

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	119 000.00		
- 70 -	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE VENTES DIVERSES	119 000.00		
7062	PRESTATIONS DE SERVICES REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	38 000.00		
70632	REDEV. ET DROITS DES SERVICES A CAR. SPORTIF ET LO A CARACTERE DE LOISIRS	59 500.00		
70688	AUTRES REDEVANCES ET DROITS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE AUTRES PRODUITS	13 500.00		
70878	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES			
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	8 000.00		
73	IMPOTS ET TAXES	146 000.00		
- 73 -	IMPOTS ET TAXES	146 000.00		
7362	IMPOTS ET TAXES LIES AUX ACTIVITES DE SERVICES TAXES DE SEJOUR	146 000.00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	720 500.00		
- 74 - 744	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS FCTVA	720 500.00		
7473 74751 7478	PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS GFP DE RATTACHEMENT AUTRES ORGANISMES	20 500.00 700 000.00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	267 500.00		
- 75 - 752	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE REVENUS DES IMMEUBLES	267 500.00 162 500.00		
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	105 000.00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	568.20		
- 77 - 773 7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	568.20 568.20		
TOTAL DES RECETTES		1 253 568.20		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	250.00		
- 77 - 777	PRODUITS EXCEPTIONNELS QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSF. CPTE DE RESULTA	250.00 250.00		

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 625.80	-3 000.00	-3 000.00	6 625.80
-20-	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 625.80	-3 000.00	-3 000.00	6 625.80
2031	FRAIS D'ETUDES, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
2033	FRAIS D'ETUDES				
	FRAIS D'INSERTION				
2051	CONCESS. ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	9 625.80	-3 000.00	-3 000.00	6 625.80
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	43 000.00			43 000.00
-20-	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 000.00			43 000.00
+204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	43 000.00			43 000.00
2041582	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS BATIMENTS ET INSTALLATIONS	43 000.00			43 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	744 051.99	125 248.33	125 248.33	869 300.32
-21-	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	744 051.99	125 248.33	125 248.33	869 300.32
2121	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS				
2128	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES				
	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	122 744.00			122 744.00
2135	CONSTRUCTIONS				
2138	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	10 000.00			10 000.00
	AUTRES CONSTRUCTIONS	418 884.56			418 884.56
2151	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES				
2152	RESEAUX DE VOIRIE				
	INSTALLATIONS DE VOIRIE				
21578	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	9 720.00	-5 000.00	-5 000.00	4 720.00
	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE				
	IMMOB. CORPORELLES RECUES AU TITRE MISE A DISPOS.				
217538	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	2 260.00	-2 000.00	-2 000.00	260.00
	AUTRES RESEAUX				
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2181	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAG. DIVERS	3 728.30	-3 000.00	-3 000.00	728.30
2182	MATERIEL DE TRANSPORT		108 400.00	108 400.00	108 400.00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	5 631.67			5 631.67
2184	MOBILIER	8 133.20			8 133.20
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	162 950.26	26 848.33	26 848.33	189 798.59
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		796 677.79	122 248.33	122 248.33	918 926.12
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
-10-	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
1068	RESERVES				
	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES				

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	26 526.71	3 594.98	3 594.98	30 121.69
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	26 526.71	3 594.98	3 594.98	30 121.69
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS EMPRUNTS EN EUROS	26 526.71	3 594.98	3 594.98	30 121.69
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICL				
- 26 - 261	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PART. TITRES DE PARTICIPATION				
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		26 526.71	3 594.98	3 594.98	30 121.69
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					
TOTAL DES DEPENSES REELLES		823 204.50	125 843.31	125 843.31	949 047.81
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	250.00			250.00
<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>		250.00			250.00
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	250.00			250.00
	SUBV. INVEST. TRANSFEREES AU CPT DE RESULTAT				
139141	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS COMMUNES MEMBRES DU GFP	250.00			250.00
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS				
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
28031	FRAIS ETUDES, RECH. ET DE DEVELOP. ET D'INSERT. FRAIS D'ETUDES				
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
28135	CONSTRUCTIONS				
28138	INSTALL.GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS AUTRES CONSTRUCTIONS				
281578	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE				
281728	IMMO.CORPORELLES RECUES AU TTRE D'UNE MISE DISPO.				
281735	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS				
281758	INSTALL.GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS				
281784	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH. MOBILIER				
28184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
28188	MOBILIER AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
<i>Charges transférées</i>					

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chapitre / Article	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
<i>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</i>		250.00			250.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles		823 454.50	125 843.31	125 843.31	949 297.81
RESTES A REALISER N-1					
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat				125 843.31	

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	615 610.36			615 610.36
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	615 610.36			615 610.36
1321	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	92 748.69			92 748.69
1322	REGIONS	65 157.70			65 157.70
1323	DEPARTEMENTS	131 915.42			131 915.42
1341	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT NON AMORTISSABLE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	325 788.55			325 788.55
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	143 262.52			143 262.52
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	143 262.52			143 262.52
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS EMPRUNTS EN EUROS	143 262.52			143 262.52
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		117 248.33	117 248.33	117 248.33
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		117 248.33	117 248.33	117 248.33
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT		90 333.33	90 333.33	90 333.33
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		26 915.00	26 915.00	26 915.00
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		758 872.88	117 248.33	117 248.33	876 121.21
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES				
- 10 -	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
10222	DOTATIONS ET FONDS D'INVESTISSEMENT FONDS D'INVESTISSEMENT F.C.T.V.A.				
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	29 783.28			29 783.28
- 10 -	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	29 783.28			29 783.28
1068	RESERVES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	29 783.28			29 783.28
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS				
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS				
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		29 783.28			29 783.28
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chapitre / Article	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
TOTAL DES RECETTES REELLES		788 656.16	117 248.33	117 248.33	905 904.49
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	31 736.71	8 594.98	8 594.98	40 331.69
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	31 736.71	8 594.98	8 594.98	40 331.69
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	63 938.89			63 938.89
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	63 938.89			63 938.89
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
28031	FRAIS ETUDES, RECH. ET DE DEVELOP. ET D'INSERT. FRAIS D'ETUDES	3 356.65			3 356.65
28041412	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 093.33			1 093.33
28041582	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	8 415.00			8 415.00
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	1 302.87			1 302.87
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
28121	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	233.11			233.11
28135	CONSTRUCTIONS	600.90			600.90
28138	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS AUTRES CONSTRUCTIONS	2 521.00			2 521.00
28142	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI IMMEUBLES DE RAPPORT				
28152	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES				
281578	INSTALLATIONS DE VOIRIE	334.00			334.00
28158	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	2 198.43			2 198.43
	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	980.00			980.00
281728	IMMO. CORPORELLES RECUES AU TITRE D'UNE MISE DISPO. AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	510.00			510.00
281735	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	630.00			630.00
281758	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	1 534.00			1 534.00
281784	MOBILIER	188.00			188.00
281788	AUTRES IMMO. CORP. RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DI	66.71			66.71
28182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
28183	MATERIEL DE TRANSPORT	11 291.66			11 291.66
28184	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	799.83			799.83
28184	MOBILIER	3 861.48			3 861.48
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 021.92			24 021.92
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		95 675.60	8 594.98	8 594.98	104 270.58
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		95 675.60	8 594.98	8 594.98	104 270.58
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles		884 331.76	125 843.31	125 843.31	1 010 175.07

IV – ANNEXE	IV
SIGNATURES DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET TOURISME ET CONGRES	D2



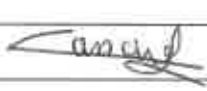

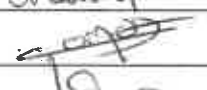



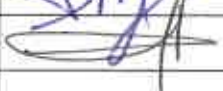
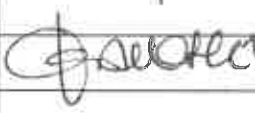




D2 – ARRETE - SIGNATURES


Délibéré par (2), réuni en session

A le

Les membres du..... (2),

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES

M.ARCHAMBAULT MICHEL	
M.BAYARD BERNARD	
M.BERNAGOUT FABIEN	
MME BERTHET CHANTAL	
M.BULTEAU PHILIPPE	
MME.CASSARD MARIE-PIERRE	
MME.CHANGEUX CECILE	
MME.CHAUVET MELANIE	
MME.CORNOT GAELE	
MME.DADSI HAYATE	
MME DESGUIN PASCALE	
M.DESNOUES LAURENT	
M.DRIF TOUFIK	
M.DUGUET JEAN-MARC	
M.DUMON FRANCOIS	
M.DUPIN FREDERIC	
M.FOURNIE PHILIPPE	
MME GAUCHER JILL	
M.GIBERT JANY	
M.GODARD YANN	
MME.GRENIER-RIGNOUX LAURE	
MME.GRIMONT AMANDA	
M.HARKET ZITONY	
MME.KAOUES DJAMILA	

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLEANTS	
MME.CHANTEREAU-PRIEUR ALINE	
M.COMPAIN YVES	
M.DAVID JEAN-PAUL	
MME.DOUCET ISABELLE	
MME.DUPIN VERONIQUE	
M.LOUAISIL CHRISTOPHE	
M.PONS GABRIEL	
M.ROUX DIDIER	
M.TOURATIER VINCENT	
M.VILDARY BRUNO	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le
 et de la publication le .../.../...

A... .., le .../.../...

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Présenté par le Président
A Vierzon, le 29/06/2023

Nombre de Membres en exercice : 46
Nombre de Membres présents : 32
Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de suffrages exprimés : 41

Le Président,

VOTES :
Pour 41
Contre 0
Abstentions 0
Non participation 0

Délibéré par le Conseil Communautaire réuni en session ordinaire

Date de la convocation : 23/06/2023

A VIERZON, le 29/06/2023/2023

Les Membres du Conseil Communautaire,

Présents :

- Commune de Dampierre-en-Graçay**
Henri LETOURNEAU
- Commune de Foëcy**
Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET
- Commune de Genouilly**
Sylvie SEGRET-DESCROIX
- Commune de Graçay**
Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET
- Commune de Massay**
Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT
- Commune de Méry-sur-Cher**
Amanda GRIMONT
- Commune de Neuvy/Barangeon**
Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD
- Commune de Nohant-en-Graçay**
Jean-Marc PETIT
- Commune de St-Georges-sur-la-Prée**
Jean-Marc DUGUET
- Commune de St-Hilaire-de-Court**
Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT
- Commune de St-Laurent**
Néant
- Commune de St-Outrille**
Alain LEBRANCHU
- Commune de Thénieux**
Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Stéphane SOUBIE

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

Djamila KAOUES

Céline MILLERIOUX

Fabien BERNAGOUT

Boris RENE

Toufik DRIF

Philippe FOURNIE

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascale DEGWIN

Philippe BULTEAU

pouvoir à Laure GRENIER-RIGNOUX

pouvoir à François DUMON

pouvoir à Wendelin KIM

pouvoir à Thibault LHONNEUR

pouvoir à Nicolas SANSU

pouvoir à Zitony HARKET


pouvoir à Mélanie CHAUVET

pouvoir à Jill GAUCHER

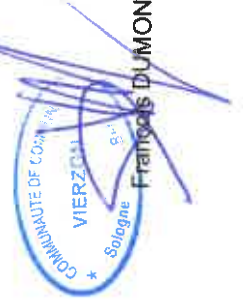
pouvoir à Marie-Pierre CASSARD

Certifié exécutoire par le Président,

La Secrétaire de Séance,


Mélanie CHAUVET

Le Présidente,


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZON 81110
Solange MION
François DUMON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230629-DEL23090-DE



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

DECISION MODIFICATIVE N°1

COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON

SOLOGNE BERRY

BUDGET ZONES D'ACTIVITES

Exercice 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

CDC VIERZON SOLOGNE BERRY

Numéro SIRET : 20009056100057

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE VIERZON VILLE ET CAMPAGNE

M. 14

DECISION MODIFICATIVE N°1

voté par nature

BUDGET : ZONES D'ACTIVITES CC SBVF

ANNEE 2023

SOMMAIRE

Pages	
	I - Informations d'ordre général
	B - Modalités de vote du budget
	II - Présentation générale du budget
	A1- Vue d'ensemble - Sections
	A2- Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
	A3- Vue d'ensemble - Section d'investissement
	B1- Balance générale du budget - Dépenses - Chapitres
	B2- Balance générale du budget - Recettes
	III - Vote du budget
	A1- Section de fonctionnement - Détail des dépenses
	A2- Section de fonctionnement - Détail des recettes
	B1- Section d'investissement - Détail des dépenses
	B2- Section d'investissement - Détail des recettes

IV - ANNEXES		
	Joint.	Ss Obj
A - Eléments du bilan		
A1- Présentation croisée par fonction (fonctionnement)		
A1- Présentation croisée par fonction (investissement)		
A6- Equilibre des opérations financières		

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau chapitre pour la section d'investissement,
 - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B3,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

- III - Les provisions sont :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° ... du ...).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice.

- V - Le présent budget a été voté :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	-50 000.00	-50 000.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		-50 000.00	-50 000.00

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	598 845.06	598 845.06
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		598 845.06	598 845.06
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		548 845.06	548 845.06

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	377 036.58			377 036.58
Total des dépenses de gestion courante		377 036.58			377 036.58
66	CHARGES FINANCIERES	39 058.77			39 058.77
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 109.78			6 109.78
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	7 724.89			7 724.89
022	DEPENSES IMPREVUES				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		429 930.02			429 930.02
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	50 478.96	-50 000.00	-50 000.00	478.96
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	56 521.04			56 521.04
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		107 000.00	-50 000.00	-50 000.00	57 000.00
TOTAL		536 930.02	-50 000.00	-50 000.00	486 930.02

+

D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	486 930.02
--	------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	9 780.00			9 780.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	244 275.62	-50 000.00	-50 000.00	194 275.62
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	189 666.83			189 666.83
Total des recettes de gestion courante		443 722.45	-50 000.00	-50 000.00	393 722.45
76	PRODUITS FINANCIERS	500.00			500.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	60 000.00			60 000.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		504 222.45	-50 000.00	-50 000.00	454 222.45
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI				
Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
TOTAL		504 222.45	-50 000.00	-50 000.00	454 222.45

+

R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	32 707.57
---	-----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	486 930.02
--	------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	57 000.00
---	-----------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40 000.00			40 000.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	86 302.00	10 000.00	10 000.00	96 302.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	684 961.87	-66 536.72	-66 536.72	618 425.15
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	90 000.00			90 000.00
	Total des opérations d'équipement	901 263.87	-56 536.72	-56 536.72	844 727.15
1068	Excédents de fonct. capitalisés				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	206 224.38	6 536.72	6 536.72	212 761.10
	Total des dépenses financières	206 224.38	6 536.72	6 536.72	212 761.10
45x1	Total des opérations pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 107 488.25	-50 000.00	-50 000.00	1 057 488.25
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		648 845.06	648 845.06	648 845.06
	Total des dépenses d'ordre d'investissement		648 845.06	648 845.06	648 845.06
	TOTAL	1 107 488.25	598 845.06	598 845.06	1 706 333.31

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	485 927.57
---	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	2 192 260.88
---	--------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)				
	Total des recettes d'équipement				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
1068	Excédents de fonct. capitalisés	272 056.97			272 056.97
165	Dépôts et cautionnements reçus				
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 214 358.85			1 214 358.85
	Total des recettes financières	1 486 415.82			1 486 415.82
45x2	Total des opérations pour compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'investissement	1 486 415.82			1 486 415.82
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	50 478.96	-50 000.00	-50 000.00	478.96
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	56 521.04			56 521.04
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		648 845.06	648 845.06	648 845.06
	Total des recettes d'ordre d'investissement	107 000.00	598 845.06	598 845.06	705 845.06
	TOTAL	1 593 415.82	598 845.06	598 845.06	2 192 260.88

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	2 192 260.88
---	--------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	57 000.00
---	-----------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FUNCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	Dotations aux amortissements et provisions			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		-50 000.00	-50 000.00
	Dépenses de fonctionnement - Total		-50 000.00	-50 000.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-50 000.00
--	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	6 536.72		6 536.72
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (hors opérations)	10 000.00	648 845.06	658 845.06
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	-66 536.72		-66 536.72
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
	Dépenses d'investissement - Total	-50 000.00	648 845.06	598 845.06

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	598 845.06
---	------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-50 000.00		-50 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	Recettes de fonctionnement - Total	-50 000.00		-50 000.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-50 000.00
--	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		648 845.06	648 845.06
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		-50 000.00	-50 000.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
	Recettes d'investissement - Total		598 845.06	598 845.06

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	
-----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	598 845.06
---	------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	377 036.58		
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	27 900.00		
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES			
	FOURNITURES NON STOCKABLES			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 500.00		
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	22 500.00		
	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT			
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	300.00		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 500.00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	100.00		
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	67 545.83		
6113	CONTROLES PERIODIQUES DE CONFORMITE DES BATIMENTS	768.83		
6114	PRESTATIONS DE SURVEILLANCE	1 000.00		
	LOCATIONS			
6135	LOCATIONS MOBILIERES	2 500.00		
	ENTRETIEN ET REPARATIONS			
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS			
61521	TERRAINS	16 500.00		
615221	BATIMENTS PUBLICS	5 000.00		
615228	AUTRES BATIMENTS	12 000.00		
615231	VOIRIES	18 000.00		
615232	RESEAUX	2 000.00		
61524	BOIS ET FORETS			
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS			
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS			
6156	MAINTENANCE	5 000.00		
61562	MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR			
	PRIMES D'ASSURANCE			
6161	MULTIRISQUES	1 277.00		
617	ETUDES ET RECHERCHES	3 500.00		
	DIVERS			
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE			
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	246 990.75		
	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES			
6226	HONORAIRES	2 000.00		
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	500.00		
	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	5 000.00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	7 000.00		
6238	DIVERS			
	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS			
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	10 000.00		
	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS			
6257	RECEPTIONS	1 000.00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
6262	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	10 000.00		
6283	DIVERS FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	16 421.04		
62875	REMBOURSEMENTS DE FRAIS AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	195 069.71		
-63-	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	34 600.00		
	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (ADM IMP.)			
63512	IMPOTS DIRECTS TAXES FONCIERES	34 600.00		
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65+656		377 036.58		
66	CHARGES FINANCIERES	39 058.77		
-66-	CHARGES FINANCIERES	39 058.77		
	CHARGES D'INTERETS			
66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	40 323.60		
66112	INTERETS REGLES A ECHEANCE INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	-1 264.83		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 109.78		
-67-	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 109.78		
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	5 109.78		
6745	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLES SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	1 000.00		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	7 724.89		
-68-	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	7 724.89		
6817	DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	7 724.89		
022	DEPENSES IMPREVUES			
022	DEPENSES IMPREVUES			
TOTAL DES DEPENSES REELLES		429 930.02		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	50 478.96	-50 000.00	-50 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	50 478.96	-50 000.00	-50 000.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	56 521.04		
- 67 - 675	CHARGES EXCEPTIONNELLES VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES			
6761	DIFFERENCES SUR REALISAT. TRANSFEREES EN INVEST. DIFFERENCES SUR REALISAT.(POSITIVES) TRANSF.EN INV			
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	56 521.04		
6811	DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	56 521.04		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		107 000.00	-50 000.00	-50 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		107 000.00	-50 000.00	-50 000.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réel)		536 930.02	-50 000.00	-50 000.00
RESTES A REALISER N-1				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICI				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+)				-50 000.00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	9 780.00		
- 70 -	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE VENTES DIVERSES	9 780.00		
	PRESTATIONS DE SERVICES			
70688	AUTRES REDEVANCES ET DROITS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	3 780.00		
	AUTRES PRODUITS			
70878	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	6 000.00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	244 275.62	-50 000.00	-50 000.00
- 74 -	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	244 275.62	-50 000.00	-50 000.00
74751	PARTICIPATIONS GFP DE RATTACHEMENT	244 275.62	-50 000.00	-50 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	189 666.83		
- 75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	189 666.83		
752	REVENUS DES IMMEUBLES	189 366.83		
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSION.	300.00		
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		443 722.45	-50 000.00	-50 000.00
76	PRODUITS FINANCIERS	500.00		
- 76 -	PRODUITS FINANCIERS	500.00		
761	PRODUITS DE PARTICIPATIONS	500.00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	60 000.00		
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	60 000.00		
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	60 000.00		
TOTAL DES RECETTES REELLES		504 222.45	-50 000.00	-50 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
- 77 - 7761	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIFFERENCES SUR REALISATIONS (POSITIVE) TRANSF. EN			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réel	504 222,45	-50 000,00	-50 000,00
--	-------------------	-------------------	-------------------

RESTES A REALISER N-1	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICI	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+)	-50 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40 000.00		
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40 000.00		
2031	FRAIS D'ETUDES, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT FRAIS D'ETUDES	40 000.00		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	86 302.00	10 000.00	10 000.00
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	86 302.00	10 000.00	10 000.00
+204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	86 302.00	10 000.00	10 000.00
20422	SUBVENT. D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE BATIMENTS ET INSTALLATIONS	86 302.00	10 000.00	10 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	684 961.87	-66 536.72	-66 536.72
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	684 961.87	-66 536.72	-66 536.72
2111	TERRAINS TERRAINS NUS	477 321.00	33 463.28	33 463.28
2128	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	7 186.22		
2132 2138	CONSTRUCTIONS IMMEUBLES DE RAPPORT AUTRES CONSTRUCTIONS	6 500.00		
2151 2152	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES RESEAUX DE VOIRIE INSTALLATIONS DE VOIRIE	182 954.65 11 000.00	-100 000.00	-100 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	90 000.00		
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS	90 000.00		
2313	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS CONSTRUCTIONS	90 000.00		
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		901 263.87	-56 536.72	-56 536.72
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
- 10 -	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
1068	RESERVES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	206 224.38	6 536.72	6 536.72

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	206 224.38	6 536.72	6 536.72
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS EMPRUNTS EN EUROS	205 724.38		
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	500.00		
	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
168741	AUTRES DETTES COMMUNES MEMBRES DU GFP		6 536.72	6 536.72
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		206 224.38	6 536.72	6 536.72
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 107 488.25	-50 000.00	-50 000.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>				
<i>Charges transférées</i>				
192	NEUTRALISATIONS ET REALISATIONS D'OPERATIONS PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATION			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		648 845.06	648 845.06
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		648 845.06	648 845.06
+204 204412	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES BATIMENTS ET INSTALLATIONS		648 845.06 648 845.06	648 845.06 648 845.06
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2132	CONSTRUCTIONS IMMEUBLES DE RAPPORT			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			648 845.06	648 845.06
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles		1 107 488.25	598 845.06	598 845.06
RESTES A REALISER N-1				
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICI				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Ré				598 845.06

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
-13-	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
1323	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS DEPARTEMENTS			
1328	AUTRES			
1341	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT NON AMORTISSABLE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX			
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT				
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	272 056.97		
- 10 -	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	272 056.97		
	DOTATIONS ET FONDS D'INVESTISSEMENT			
10222	FONDS D'INVESTISSEMENT F.C.T.V.A.			
	RESERVES			
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	272 056.97		
165	Dépôts et cautionnements reçus			
- 16 - 165	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 214 358.85		
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 214 358.85		
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		1 486 415.82		
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 486 415.82		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	50 478.96	-50 000.00	-50 000.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	50 478.96	-50 000.00	-50 000.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	56 521.04		
192	NEUTRALISATIONS ET REALISATIONS D'OPERATIONS PLUS OU MOINS VALUEES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATION			
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2111	TERRAINS TERRAINS NUS			
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	56 521.04		
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
2804132	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	9 820.89		
280421	BATIMENTS ET INSTALLATIONS			
280422	BIENS MOBILIER, MATERIEL ET ETUDES	16 068.47		
28051	BATIMENTS ET INSTALLATIONS			
	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES			
	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	2 076.91		
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	CONSTRUCTIONS			
28132	IMMEUBLES DE RAPPORT	528.00		
28138	AUTRES CONSTRUCTIONS	979.00		
	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			
28152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	6 342.72		
281538	AUTRES RESEAUX			
28158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	532.00		
	IMMO. CORPORELLES RECUES AU TITRE D'UNE MISE DISPO.			
281728	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	1 269.00		
281738	AUTRES CONSTRUCTIONS	12 826.00		
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
28181	INSTAL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	1 425.00		
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	1 175.75		
28184	MOBILIER	1 558.00		
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 919.30		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	107 000.00	-50 000.00	-50 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		648 845.06	648 845.06
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		648 845.06	648 845.06
2132	CONSTRUCTIONS IMMEUBLES DE RAPPORT		648 845.06	648 845.06
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	107 000.00	598 845.06	598 845.06
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles)	1 593 415.82	598 845.06	598 845.06

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	9 ACTION ECONOMIQUE
DEPENSES				
	Dépenses réelles	-50 000.00	6 536.72	-56 536.72
	Equipements municipaux	-66 536.72		-66 536.72
	Equip. non municipaux	10 000.00		10 000.00
	Opérations financières	6 536.72	6 536.72	
	Dépenses d'ordre	648 845.06	648 845.06	
	Total dépenses de l'exercice	598 845.06	655 381.78	-56 536.72
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé dépenses	598 845.06	655 381.78	-56 536.72
RECETTES				
	Total recettes de l'exercice	598 845.06	598 845.06	
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé recettes	598 845.06	598 845.06	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	9 ACTION ECONOMIQUE
DEPENSES				
	Total dépenses de l'exercice	-50 000.00	-50 000.00	
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé dépenses	-50 000.00	-50 000.00	
RECETTES				
	Total recettes de l'exercice	-50 000.00		-50 000.00
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé recettes	-50 000.00		-50 000.00

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	9 ACTION ECONOMIQUE
Total dépenses		598 845.06	655 381.78	-56 536.72
Dépenses réelles		-50 000.00	6 536.72	-56 536.72
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	6 536.72	6 536.72	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	10 000.00		10 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-66 536.72		-66 536.72
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
Opérations d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
Dépenses d'ordre		648 845.06	648 845.06	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	648 845.06	648 845.06	
Total recettes		598 845.06	598 845.06	
Recettes réelles				
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
Opérations pour compte de tiers				
Recettes d'ordre		598 845.06	598 845.06	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-50 000.00	-50 000.00	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	648 845.06	648 845.06	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	9 ACTION ECONOMIQUE
Total dépenses		-50 000.00	-50 000.00	
Dépenses réelles				
011 022 66 67 68	CHARGES A CARACTERE GENERAL DEPENSES IMPREVUES CHARGES FINANCIERES CHARGES EXCEPTIONNELLES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIO			
Dépenses d'ordre		-50 000.00	-50 000.00	
023 042	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	-50 000.00	-50 000.00	
Total recettes		-50 000.00		-50 000.00
Recettes réelles		-50 000.00		-50 000.00
70 74 75 76 77	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE DOTATIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS	-50 000.00		-50 000.00
Recettes d'ordre				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	9 ACTION ECONOMIQUE
DEPENSES				
	Total dépenses de l'exercice	-50 000.00	-50 000.00	
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé dépenses	-50 000.00	-50 000.00	
RECETTES				
	Total recettes de l'exercice	-50 000.00		-50 000.00
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé recettes	-50 000.00		-50 000.00

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	9 ACTION ECONOMIQUE
Total dépenses		-50 000.00	-50 000.00	
Dépenses réelles				
011 022 66 67 68	CHARGES A CARACTERE GENERAL DEPENSES IMPREVUES CHARGES FINANCIERES CHARGES EXCEPTIONNELLES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIO			
Dépenses d'ordre		-50 000.00	-50 000.00	
023 042	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	-50 000.00	-50 000.00	
Total recettes		-50 000.00		-50 000.00
Recettes réelles		-50 000.00		-50 000.00
70 74 75 76 77	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE DOTATIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS	-50 000.00		-50 000.00
Recettes d'ordre				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT
Fonction 0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	01 OPERATIONS NON VENTILABLES
DEPENSES		-50 000.00	-50 000.00
Dépenses de l'exercice		-50 000.00	-50 000.00
68 022 023 042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIO DEPENSES IMPREVUES VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	-50 000.00	-50 000.00
Restes à réaliser - reports			
RECETTES			
Recettes de l'exercice			
Restes à réaliser - reports			
SOLDE		50 000.00	50 000.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT
Fonction 9 **ACTION ECONOMIQUE**
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES
DEPENSES			
Dépenses de l'exercice			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
66	CHARGES FINANCIERES		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Restes à réaliser - reports			
RECETTES		-50 000.00	-50 000.00
Recettes de l'exercice			
		-50 000.00	-50 000.00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTE		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
76	PRODUITS FINANCIERS		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	-50 000.00	-50 000.00
Restes à réaliser - reports			
SOLDE		-50 000.00	-50 000.00

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	9 ACTION ECONOMIQUE
DEPENSES				
	Dépenses réelles	-50 000.00	6 536.72	-56 536.72
	Equipements municipaux	-66 536.72		-66 536.72
	Equip. non municipaux	10 000.00		10 000.00
	Opérations financières	6 536.72	6 536.72	
	Dépenses d'ordre	648 845.06	648 845.06	
	Total dépenses de l'exercice	598 845.06	655 381.78	-56 536.72
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé dépenses	598 845.06	655 381.78	-56 536.72
RECETTES				
	Total recettes de l'exercice	598 845.06	598 845.06	
	RAR N-1 et reports			
	Total cumulé recettes	598 845.06	598 845.06	

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

A1

INVESTISSEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	9 ACTION ECONOMIQUE
Total dépenses		598 845.06	655 381.78	-56 536.72
Dépenses réelles		-50 000.00	6 536.72	-56 536.72
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	6 536.72	6 536.72	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	10 000.00		10 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-66 536.72		-66 536.72
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
Opérations d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
Dépenses d'ordre		648 845.06	648 845.06	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	648 845.06	648 845.06	
Total recettes		598 845.06	598 845.06	
Recettes réelles				
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
Opérations pour compte de tiers				
Recettes d'ordre		598 845.06	598 845.06	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-50 000.00	-50 000.00	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	648 845.06	648 845.06	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

Fonction 0

SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES

(DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL	01 OPERATIONS NON VENTILABLES
	DEPENSES	655 381.78	655 381.78
	Dépenses de l'exercice	655 381.78	655 381.78
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	648 845.06	648 845.06
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	6 536.72	6 536.72
N°	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		
	Restes à réaliser - reports		
	RECETTES	598 845.06	598 845.06
	Recettes de l'exercice	598 845.06	598 845.06
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-50 000.00	-50 000.00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	648 845.06	648 845.06
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES		
	Opérations pour compte de tiers		
	Restes à réaliser - reports		
	SOLDE	-56 536.72	-56 536.72

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT
Fonction 9 **ACTION ECONOMIQUE**
 (DETAIL SOUS-FONCTION)

No	LIBELLE	TOTAL	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES
	DEPENSES	-56 536.72	-56 536.72
	Dépenses de l'exercice	-56 536.72	-56 536.72
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	10 000.00	10 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-66 536.72	-66 536.72
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
N°	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		
	Restes à réaliser - reports		
	RECETTES		
	Recettes de l'exercice		
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		
	Opérations pour compte de tiers		
	Restes à réaliser - reports		
SOLDE		56 536.72	56 536.72

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A +		205 724.38	6 536.72	6 536.72
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	205 724.38	6 536.72	6 536.72
1631	Emprunts obligataires			
1641	Emprunts en euros	205 724.38		
1643	Emprunts en devises			
16441	Opérations afférentes à l'emprunt			
1671	Avances consolidées du Trésor			
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor			
1678	Autres emprunts et dettes			
1681	Autres emprunts			
1682	Bons à moyen terme négociables			
1687	Autres dettes		6 536.72	6 536.72
	Autres dépenses à déduire des ressources propres (B)			
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10 1068	Reversement de dotations, fonds divers et réserves EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résultat</i>			
020	Dépenses imprévues			

	Op. de l'exercice III	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	212 261.10			212 261.10

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		791 146.38	-50 000.00	-50 000.00
10222	FCTVA			
10223	TLE			
10226	Taxe d'aménagement			
10228	Autres fonds			
	Ressources propres externes de l'année (a)			
13146	Attributions de compensation d'investissement			
13156	Attributions de compensation d'investissement			
13246	Attributions de compensation d'investissement			
13256	Attributions de compensation d'investissement			
138	Autres subvent ^o invest. non transf.			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
	Ressources propres internes de l'année (b)	791 146.38	-50 000.00	-50 000.00
15	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations	56 521.04		
2804132	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	9 820.89		
280421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES			
280422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	16 068.47		
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	2 076.91		
28132	IMMEUBLES DE RAPPORT	528.00		
28138	AUTRES CONSTRUCTIONS	979.00		
28152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	6 342.72		
281538	AUTRES RESEAUX			
28158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	532.00		
281728	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	1 269.00		
281738	AUTRES CONSTRUCTIONS	12 826.00		
28181	INSTAL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	1 425.00		
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	1 175.75		
28184	MOBILIER	1 558.00		
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 919.30		
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et encours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	684 146.38		
021	Virement de la section de fonctionnement	50 478.96	-50 000.00	-50 000.00

	Opérations de l'exercice VII	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001	Affectation R1068	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	741 146.38				741 146.38

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	212 261.10
Ressources propres disponibles	VIII	741 146.38
Solde (VIII - IV)	IX	528 885.28

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	377 036.58		
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	27 900.00		
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES			
	FOURNITURES NON STOCKABLES			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 500.00		
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	22 500.00		
	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT			
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	300.00		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 500.00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	100.00		
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	67 545.83		
6113	CONTROLES PERIODIQUES DE CONFORMITE DES BATIMENTS	768.83		
6114	PRESTATIONS DE SURVEILLANCE	1 000.00		
	LOCATIONS			
6135	LOCATIONS MOBILIERES	2 500.00		
	ENTRETIEN ET REPARATIONS			
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS			
	TERRAINS	16 500.00		
61521	BATIMENTS PUBLICS	5 000.00		
615221	AUTRES BATIMENTS	12 000.00		
615228	VOIRIES	18 000.00		
615231	RESEAUX	2 000.00		
615232	BOIS ET FORETS			
61524				
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS			
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS			
6156	MAINTENANCE	5 000.00		
61562	MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR			
	PRIMES D'ASSURANCE			
6161	MULTIRISQUES	1 277.00		
617	ETUDES ET RECHERCHES	3 500.00		
	DIVERS			
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE			
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	246 990.75		
	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES			
6226	HONORAIRES	2 000.00		
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	500.00		
	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	5 000.00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	7 000.00		
6238	DIVERS			
	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS			
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	10 000.00		
	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS			
6257	RECEPTIONS	1 000.00		
	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS			
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	10 000.00		
	DIVERS			
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	16 421.04		

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap./Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
62875	REMBOURSEMENTS DE FRAIS AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	195 069.71		
-63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	34 600.00		
	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (ADM IMP.)			
63512	IMPOTS DIRECTS TAXES FONCIERES	34 600.00		
66	CHARGES FINANCIERES	39 058.77		
-66 -	CHARGES FINANCIERES	39 058.77		
	CHARGES D'INTERETS			
66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	40 323.60		
66112	INTERETS REGLES A ECHEANCE INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	-1 264.83		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 109.78		
-67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 109.78		
673	TITRES ANULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	5 109.78		
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLES			
6745	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	1 000.00		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	7 724.89		
-68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	7 724.89		
	DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT			
6817	DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	7 724.89		
022	DEPENSES IMPREVUES			
022	DEPENSES IMPREVUES			
TOTAL DES DEPENSES REELLES		429 930.02		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	50 478.96	-50 000.00	-50 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	50 478.96	-50 000.00	-50 000.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	56 521.04		
-67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
675	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES			
	DIFFERENCES SUR REALISAT. TRANSFEREES EN INVEST.			
6761	DIFFERENCES SUR REALISAT.(POSITIVES) TRANSF.EN INV			
-68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	56 521.04		

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES**

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
6811	DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	56 521.04		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		107 000.00	-50 000.00	-50 000.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réel)		536 930.02	-50 000.00	-50 000.00
RESTES A REALISER N-1				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+Rés				-50 000.00

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	9 780.00		
- 70 -	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE VENTES DIVERSES	9 780.00		
	PRESTATIONS DE SERVICES			
70688	AUTRES REDEVANCES ET DROITS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	3 780.00		
	AUTRES PRODUITS			
70878	REBOURSEMENTS DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	6 000.00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	244 275.62	-50 000.00	-50 000.00
- 74 -	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	244 275.62	-50 000.00	-50 000.00
74751	PARTICIPATIONS GFP DE RATTACHEMENT	244 275.62	-50 000.00	-50 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	189 666.83		
- 75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	189 666.83		
752	REVENUS DES IMMEUBLES	189 366.83		
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSION.	300.00		
76	PRODUITS FINANCIERS	500.00		
- 76 -	PRODUITS FINANCIERS	500.00		
761	PRODUITS DE PARTICIPATIONS	500.00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	60 000.00		
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	60 000.00		
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	60 000.00		
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS			
TOTAL DES RECETTES		504 222.45	-50 000.00	-50 000.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
- 77 - 7761	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIFFERENCES SUR REALISATIONS (POSITIVE) TRANSF. EN			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réell		504 222.45	-50 000.00	-50 000.00
RESTES A REALISER N-1				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résu				-50 000.00

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap./Art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40 000.00			40 000.00
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40 000.00			40 000.00
2031	FRAIS D'ETUDES, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT FRAIS D'ETUDES	40 000.00			40 000.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	86 302.00	10 000.00	10 000.00	96 302.00
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	86 302.00	10 000.00	10 000.00	96 302.00
+204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	86 302.00	10 000.00	10 000.00	96 302.00
20422	SUBVENT. D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE BATIMENTS ET INSTALLATIONS	86 302.00	10 000.00	10 000.00	96 302.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	684 961.87	-66 536.72	-66 536.72	618 425.15
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	684 961.87	-66 536.72	-66 536.72	618 425.15
2111	TERRAINS TERRAINS NUS	477 321.00	33 463.28	33 463.28	510 784.28
2128	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	7 186.22			7 186.22
2132 2138	CONSTRUCTIONS IMMEUBLES DE RAPPORT AUTRES CONSTRUCTIONS	6 500.00			6 500.00
2151 2152	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES RESEAUX DE VOIRIE INSTALLATIONS DE VOIRIE	182 954.65 11 000.00	-100 000.00	-100 000.00	82 954.65 11 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	90 000.00			90 000.00
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS	90 000.00			90 000.00
2313	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS CONSTRUCTIONS	90 000.00			90 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		901 263.87	-56 536.72	-56 536.72	844 727.15
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
- 10 -	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
1068	RESERVES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	206 224.38	6 536.72	6 536.72	212 761.10
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	206 224.38	6 536.72	6 536.72	212 761.10
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS EMPRUNTS EN EUROS	205 724.38			205 724.38

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	500.00			500.00
	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
168741	AUTRES DETTES COMMUNES MEMBRES DU GFP		6 536.72	6 536.72	6 536.72
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		206 224.38	6 536.72	6 536.72	212 761.10
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					
TOTAL DES DEPENSES REELLES					
		1 107 488.25	-50 000.00	-50 000.00	1 057 488.25
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>					
Charges transférées					
192	NEUTRALISATIONS ET REALISATIONS D'OPERATIONS PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATION				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		648 845.06	648 845.06	648 845.06
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		648 845.06	648 845.06	648 845.06
+204 204412	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES BATIMENTS ET INSTALLATIONS		648 845.06 648 845.06	648 845.06 648 845.06	648 845.06 648 845.06
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2132	CONSTRUCTIONS IMMEUBLES DE RAPPORT				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			648 845.06	648 845.06	648 845.06
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles		1 107 488.25	598 845.06	598 845.06	1 706 333.31
RESTES A REALISER N-1					
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat				598 845.06	

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
1323	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS DEPARTEMENTS				
1328	AUTRES				
1341	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT NON AMORTISSABLE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX				
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT					
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES				
- 10 -	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
	DOTATIONS ET FONDS D'INVESTISSEMENT				
10222	FONDS D'INVESTISSEMENT F.C.T.V.A.				
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	272 056.97			272 056.97
- 10 -	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	272 056.97			272 056.97
1068	RESERVES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	272 056.97			272 056.97
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES				
- 16 - 165	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS				
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 214 358.85			1 214 358.85
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 214 358.85			1 214 358.85
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		1 486 415.82			1 486 415.82
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS					
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 486 415.82			1 486 415.82
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	50 478.96	-50 000.00	-50 000.00	478.96
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	50 478.96	-50 000.00	-50 000.00	478.96

BUDGET ANNEXE - OPERATIONS ET SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	56 521.04			56 521.04
192	NEUTRALISATIONS ET REALISATIONS D'OPERATIONS PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATION				
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2111	TERRAINS TERRAINS NUS				
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	56 521.04			56 521.04
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
2804132	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES				
280421	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	9 820.89			9 820.89
280422	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES				
	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	16 068.47			16 068.47
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES				
	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	2 076.91			2 076.91
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
28132	CONSTRUCTIONS				
28138	IMMEUBLES DE RAPPORT	528.00			528.00
	AUTRES CONSTRUCTIONS	979.00			979.00
28152	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES				
281538	INSTALLATIONS DE VOIRIE	6 342.72			6 342.72
28158	AUTRES RESEAUX				
	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	532.00			532.00
281728	IMMO. CORPORELLES RECUES AU TITRE D'UNE MISE DISPO.				
281738	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	1 269.00			1 269.00
	AUTRES CONSTRUCTIONS	12 826.00			12 826.00
28181	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
28183	INSTAL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	1 425.00			1 425.00
28184	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	1 175.75			1 175.75
28188	MOBILIER	1 558.00			1 558.00
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 919.30			1 919.30
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		107 000.00	-50 000.00	-50 000.00	57 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		648 845.06	648 845.06	648 845.06
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		648 845.06	648 845.06	648 845.06
2132	CONSTRUCTIONS				
	IMMEUBLES DE RAPPORT		648 845.06	648 845.06	648 845.06
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		107 000.00	598 845.06	598 845.06	705 845.06
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles		1 593 415.82	598 845.06	598 845.06	2 192 260.88

RESTES A REALISER N-1

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat

598 845.06



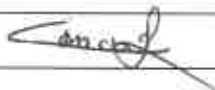
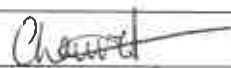




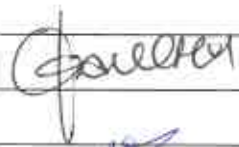



IV – ANNEXE	IV
SIGNATURES DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ZONES D'ACTIVITES	D2


D2 – ARRETE - SIGNATURES

Délibéré par (2), réuni en session
 A le

Les membres du..... (2),

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES

M.ARCHAMBAULT MICHEL	
M.BAYARD BERNARD	
M.BERNAGOUT FABIEN	
MME BERTHET CHANTAL	
M.BULTEAU PHILIPPE	
MME.CASSARD MARIE-PIERRE	
MME.CHANGEUX CECILE	
MME.CHAUVET MELANIE	
MME.CORNOT GAELE	
MME.DADSI HAYATE	
MME DESGUIN PASCALE	
M.DESNOUES LAURENT	
M.DRIF TOUFIK	
M.DUGUET JEAN-MARC	
M.DUMON FRANCOIS	
M.DUPIN FREDERIC	
M.FOURNIE PHILIPPE	
MME GAUCHER JILL	
M.GIBERT JANY	
M.GODARD YANN	
MME.GRENIER-RIGNOUX LAURE	
MME.GRIMONT AMANDA	
M.HARKET ZITONY	
MME.KAOUES DJAMILA	

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLEANTS	
MME.CHANTEREAU-PRIEUR ALINE	
M.COMPAIN YVES	
M.DAVID JEAN-PAUL	
MME.DOUCET ISABELLE	
MME.DUPIN VERONIQUE	
M.LOUAISIL CHRISTOPHE	
M.PONS GABRIEL	
M.ROUX DIDIER	
M.TOURATIER VINCENT	
M.VILDARY BRUNO	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le
 et de la publication le .../.../...

A... .., le .../.../...

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Présenté par le Président
A Vierzon, le 29/06/2023

Nombre de Membres en exercice : 46
Nombre de Membres présents : 32
Nombre de suffrages exprimés : 9
Nombre de suffrages exprimés : 41

Le Président,

VOTES :
Pour 41
Contre 0
Abstentions 0
Non participation 0

Délibéré par le Conseil Communautaire réuni en session ordinaire

Date de la convocation : 23/06/2023

A VIERZON, le 29/06/2023/2023

Les Membres du Conseil Communautaire,

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay
Henri LETOURNEAU
Commune de Foëcy
Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET,
Commune de Genouilly
Sylvie SEGRET-DESCROIX
Commune de Graçay
Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET
Commune de Massay
Jacques PESKINE, Gaëlle CORNOT
Commune de Méry-sur-Cher
Amanda GRIMONT
Commune de Neuvy/Barangeon
Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD
Commune de Nohant-en-Graçay
Jean-Marc PETIT
Commune de St-Georges-sur-la-Prée
Jean-Marc DUGUET
Commune de St-Hilaire-de-Court
Yves COMPAIN suppléant de Jany GIBERT
Commune de St-Laurent
Néant
Commune de St-Outrille
Alain LEBRANCHU
Commune de Thénieux
Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Nicolas SANSU, Hayate DADSI, Maryvonne ROUX, Mélanie CHAUVET, Jill GAUCHER, Solange MION, Franck MICHOUX, Sabine MOREVE, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Pascal LATESSA, Yann GODARD,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :

Commune de Foëcy

Stéphane SOUBIE

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de Vierzon

Corinne OLLIVIER

Djamila KAOUES

Céline MILLERIOUX

Fabien BERNAGOUT

Boris RENE

Toufik DRIF

Philippe FOURNIE

Cécile CHANGEUX

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Corinne TORCHY

Pascal Deguin

Philippe BULTEAU

pouvoir à Laure GRENIER-RIGNOUX

pouvoir à François DUMON

pouvoir à Wendelin KIM

pouvoir à Thibault LHONNEUR

pouvoir à Nicolas SANSU

pouvoir à Zitony HARKET

pouvoir à Mélanie CHAUVET

pouvoir à Jill GAUCHER

pouvoir à Marie-Pierre CASSARD

Certifié exécutoire par le Président,

La Secrétaire de Séance,


Mélanie CHAUVET

Le Présidente,


François DUMON